37e ANNÉE
TOME XXXIV
FASCICULE CXXXVIII (1er TRIM.)

MARS 1914.



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

1914

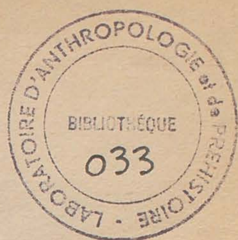


SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

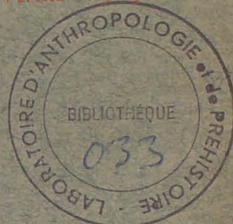



LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PREHISTOIRE
BIBLIOTHÈQUE
033

Cas. 243

37e ANNÉE
TOME XXXIV
FASCICULE CXXXVIII (1er TRIM.)

MARS 1914.



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

P. 412

SOMMAIRE

Pages

Bureau et Comité administratif de la Société 3

Liste générale des Membres de la Société 4

Sociétés correspondantes 19

Mesnier. — Territoire militaire d'Aïn-Sefra (Sud Oranais). Exposé de la situation géographique, administrative, sociale et financière de 1906 à 1912, *avec illustrations* Pl. I à IV et Cartes n°s 1 et 2. 21

Sommaire : Introduction.
Chapitre Ier : Géographie physique.
Chapitre II : Peuplement et Colonisation.
Chapitre III : Sénatus Consulte.
Chapitre IV : Situation économique.
Chapitre V : Impôts.
Chapitre VI : Organisation territoriale.
Chapitre VII : Services publics.
Chapitre VIII : Justice.

A. Cour. — Acte de *Horm* délivré à un Israélite par un Saïyd marocain, Pl. VII 109

F. Doumergue. — Conférence de M. Henri Mager 114

Le graphite à Madagascar 120

Bibliographie : Mission au Sénégal, par René Basset. — *L'industrie de l'âge de la pierre en Mauritanie*, par Mme B. Crova. — *Haches et instruments en pierre polie des côtes de la Mauritanie*, par M. B. Crova. — *Sur l'anse funiculaire*, par M. le Dr Guébhard. — *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, par Stéphane Gsell. —*Rapport de mission en Mauritanie (1910-1911)*, par R. Chudeau. 122

Procès-verbaux des réunions de la Société 132

Nécrologie : Pierre Brevet. — Fernand Foureau 140

Fondation Georges Hachette 143

Avis de Congrès 143

Concours de la Société en 1915-1916 144

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le bulletin.


LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PREHISTOIRE - BIBLIOTHÈQUE 033
Cas 243





SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXXIV. — 1914

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

1914

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1913-1914

MM. Arambourg Camille.
Bérenger (Commandt).
Dangles.
Déchaud.
Doumergue.
Dupuy Charles
Fabre (Abbé).
Flahault.
Huot.
Jullian Charles.
Kriéger.
Lamur Louis.

MM. Lemoisson.
Levain.
de Pachtere.
Pellet.
Pérez.
Pock.
Pontet.
Pousseur.
René-Leclerc.
Roux-Freissineng.
Sandras (Docteur).
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. Doumergue.
1er Vice-Président :	Flahault.
2e Vice-Président :	Déchaud.
Secrétaire général :	Bérenger.
Trésorier :	Pock.
Bibliothécaire-archiviste :	Tournier.
Secrétaire pour la Section géographique :	Lemoisson.
Secrétaire-adjoint id.	Arambourg.
Secrétaire pour la Section archéologique :	Abbé Fabre.
Secrétaire-adjoint id.	de Pachtere.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Doumergue.
Flahault.
Déchaud.

MM. Bérenger.
Lemoisson.
Abbé Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Dangles.
Pontet.
Dr Sandras.

Liste Générale des Membres

de la " Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran "

au 1er Mars 1914

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.
G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris.
Le général Lyautey, Résident général de France au Maroc.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.
Le Général commandant la Division d'Oran.
Maurice Varnier, Haut Commissaire du Gouvernement de la République, Oudjda (Maroc Oriental).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Sénateur du département d'Oran.
Les Députés du département d'Oran.
Le Président du Conseil général d'Oran.
Le Maire d'Oran.
A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, 15, rue Washington, Paris.
René Cagnat, membre de l'Institut, 96, boulevard Montparnasse, Paris.
Le Colonel Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Monbrun Théogène, avocat, 3, rue El Moungar, Oran.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Monteil, id.
MM. Nansen, explorateur.
Trivier, id.
Verminck, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS[1]

MM. René Basset, doyen de la Faculté des Lettres, 77, rue Michelet, Alger.

Augustin Bernard, professeur à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

Dr Carton, membre correspondant de l'Institut, Khéreddine, La Goulette (Tunisie).

Le P. Delattre, membre correspondant de l'Institut, Carthage (Tunisie).

Doutté Ed., professeur à la Faculté des Lettres, Alger.

Flamand J.-B.-M., professeur à la Faculté des Sciences, 87, rue Michelet, Alger.

Gentil L., professeur-adjoint à l'Université de Paris, Sorbonne, 38 bis, rue Denfert-Rochereau, Paris (Ve).

Mesplé A., professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie, Alger.

MEMBRES A VIE[1]

ayant racheté leurs cotisations annuelles par un versement unique de 100 francs

MM. Azan P., capitaine détaché à la Section d'Afrique de l'État-Major de l'Armée, 21, avenue de Suffren, Paris (VIIe).

Berthon Paul, chef de bataillon, 169, r. St-Jacques, Paris.

Bonnard, avocat, Tunis.

Cheylard, chef de bataillon en retraite, Bois-la-Reine, Mustapha-Alger.

Delinon, directeur de la Compagnie du Gaz, Barcelone.

Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 14, rue Pelouze, Paris.

Goyt, topographe principal en retraite, 19, cours Saint-André, Grenoble.

Massenet, ingénieur civil, 27 bis, quai d'Orsay, Paris.

Pallary, instituteur à l'école d'Eckmühl, **Oran.**

Pastorino, notaire, 1, rue Ampère, **Oran.**

Thorin, propriétaire, 4, rue Zola, Alger.

---

1 MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Amillac Albin fils, chirurgien-dentiste, rue du Cercle Militaire, **Oran.**

Amoros Thomas, négociant, Gambetta, **Oran.**

Anduze, agent de la Cie *Transatlantique*, **Oran.**

Anfré, capitaine au 4e Régiment de Tirailleurs, Meknès.

Anglard Jean, chef de section aux Chemins de fer algériens de l'État, rue Molière, quartier Saint-Pierre, **Oran.**

Aracil (abbé), vicaire à la Cathédrale du Sacré-Cœur, **Oran.**

Arambourg Camille, ingénieur I. N. A., domaine Saint-Joseph, **Oran.**

Ardaillon, recteur de l'Académie d'Alger, Alger.

Ardoin, inspecteur, chef du Service Topographique, **Oran.**

Argoud Paul, vétérinaire de l'Abattoir, **Oran.**

Arnould Alfred, commis des Postes, Bureau Central, **Oran.**

Aubert, lieutenant au 2e Régiment Étranger, Bou Denib.

Auzas, professeur au Lycée, 4, rue Vieille-Mosquée, **Oran.**

Balande François, entrepreneur de serrurerie, 95, rue d'Arzew, **Oran.**

Ballongue, commis des Postes et Télégraphes, **Oran.**

Barber, consul d'Angleterre, pl. de la République, **Oran.**

Barbier, receveur des Contributions diverses, rue Lamoricière, **Oran.**

Barbin, directeur d'école, Lalla-Maghnia.

Barisain, négociant en matériaux de construction, boulevard et place Sébastopol, **Oran.**

Barthélemy, pharmacien, 54, rue Philippe, **Oran.**

Bartholomé, directeur des Tramways électriques, **Oran.**

Bartibas, pharmacien, conseiller général, adjoint au Maire, boulevard Oudinot, **Oran.**

Bartoli fils, propriétaire, 7, r. de la Vieille-Mosquée, **Oran.**

Baschung, général, cadre de réserve, Gambetta, **Oran.**

Bastos Manuel, manufacturier en tabacs, 24, rue Mirauchaux, **Oran.**

Baudry, ingénieur des usines Michelin, Clermont-Ferrand.

Bauger, capitaine au 14e Régiment d'Infanterie, Toulouse.

Beaudoin, propriétaire, 15, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Beaupuy, président de la Chambre de Commerce, 62, rue de Mostaganem, **Oran.**

Behr Fr., négociant en vins, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

Mme Belon, propriétaire, Saint-Denis-du-Sig.

Voir renvoi 1, page 5.

M. BEN DANOU César, clavelisateur, Méchéria.
Mme BEN DAOUD (Vve), villa Ben Daoud, portes de Mascara, **Oran.**
MM. BEN DAOUD, capitaine en retraite, 1, avenue Loubet, **Oran.**
BENDJO Prosper, négociant, 32, boulevard National, **Oran.**
BENRAHOU MOHAMED, fondé de pouvoirs de la maison Bel-Hadj, Nemours.
BEN SAAD, étudiant en pharmacie, 54, rue Philippe, **Oran.**
BENTAYOU Xavier, négociant en vins, membre de la Chambre de Commerce, boulevard Lescure, **Oran.**
BÉRENGER, chef de bataillon de réserve, 14, rue Beauprêtre, **Oran.**
BERNARD, capitaine, détaché à la Section d'Afrique de l'État-Major de l'Armée, 144, boul. St-Germain, Paris.
BERNAUER Louis, négoct en bois, r. de Mostaganem, **Oran.**
BERQUE Augustin, administrateur-adjoint, Frenda.
BERTRAND, propriétaire, conseiller général, Belle-Côte.
BETHENOD, propriétaire, faubourg de Miramar, **Oran.**
BEUGNOT, capitaine, commandant le 2e escadron de Spahis Sénégalais à Saint-Louis, pr Dakar (Afrique Occidentle).
BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE LA VILLE DE TLEMCEN.
BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE LA MOSQUÉE, École Karguentah, 40, rue d'Arzew, **Oran.**
BIBLIOTHÈQUE DU BUREAU ARABE, Lalla-Maghnia.
BIBLIOTHÈQUE DE LA NEW-YORK PUBLIC LIBRARY, New-York.
BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE HARVARD (Cambridge), Etats-Unis.
BIDAINE Paul, administrateur des Colonies, commandant le cercle de Siguiré (Guinée Française).
BIENABE Justin, comptable au Service Topographique, **Oran.**
BISTER P., interprète judiciaire, Relizane.
BIZET Albert, ingénieur-architecte, Djenan Kssel et Hand, rue Marey prolongée, Alger.
BLANCHET, négociant, rue de l'Hôtel de Ville, **Oran.**
BOLELLI, inspecteur primaire, 41, boul. Sébastopol, **Oran.**
BONIFAY Paul, propriétaire, 1, rue de la Paix, **Oran.**
BONPAR (abbé), professeur au Séminaire, Eckmühl, **Oran.**
BONS Gabriel, capitaine d'artillerie, en retraite, délégué financier, 5, rue de la Fonderie, **Oran.**
BORIES Auguste, délégué financier, Mostaganem.
BORNE, officier d'administration du Génie, en retraite, directeur des Travaux de la Ville de Rabat (Maroc).
BOSC P., négociant, rues d'Igli et de Colmar, **Oran.**
BOUTY Joseph, pharmacien, Tlemcen.
BOYER DE CHOISY (DE), commis aux Hypothèques, rue Duvivier, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Brégeat, docteur en médecine, directeur de la Santé, 42, boulevard National, **Oran.**

Brousses Clément, directeur de l'Institution de Sonis, Sidi-bel-Abbès.

Bruneau, professeur de dessin, 17, boul. Malakoff, **Oran.**

Brunel Camille, géomètre principal en retraite, Maison Blanche, près Maison Carrée.

Brunie Pierre, ingénr E. C. P., 101, r. de Mostaganem, **Oran.**

Brustlein Henri, ingénr-constructr, 72, r. d'Arzew, **Oran.**

Buzenet Jean, propriétaire, boulevard du Lycée, **Oran.**

Buzenet René, agent commercial, Tanger.

Camallonga, propriétaire, domaine d'Arbal (Saint-Maur).

Camara oficial de Commercio, Industria y Navegacion de Melilla.

Canal J., ingénieur civil, 5, rue Amilcar, Tunis.

Capifali, receveur des Postes et Télégraphes en retraite, Calvi (Corse).

Carcopino Jérôme, professeur à la Faculté des Lettres, directeur du Service des Antiquités, 40, rue Salvandy, Alger.

Cardona, chancelier du Consulat d'Espagne, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Cardonne, secrétaire du Syndicat agricole, Tlemcen.

Carles Victor, négociant, 1, rue de la Paix, **Oran.**

Carli, agent général d'assurances, 15, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Carrafang, propriétaire, délégué financier, Saïda.

Carteaux Octave, officier d'administration en retraite, 24, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

Casalta Dominique, commis dessinateur au Service Topographique, 2, rue de Paris, **Oran.**

Castanié Joseph, armateur, rue Canrobert, Miramar supérieur, **Oran.**

Caulet Jules, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, quartier Saint-Pierre, **Oran.**

Cavaliéro Barnett, courtier en grains, r. El-Moungar, **Oran.**

Cercle civil, Aïn-Temouchent.

Chabaud Paul, commis principal des Postes et Télégraphes, **Oran.**

Chandelier Georges, propriétaire, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

Chanson (abbé), curé de L'Hillil.

Chapelin, propriétaire, rue Marie-Thérèse, **Oran.**

Chareix Jacques, officier interprète au Bureau des Affaires Indigènes, Lalla-Maghnia.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Chatelain Louis-Armand, propriétaire, village Brunie, **Oran.**

Chatrousse Abel, administrateur des Affaires Indigènes, La Calle.

Christaud Joseph, directeur d'assurances, **Oran.**

Cohen-Solal A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

Cohen-Solal E., prof[r] au Lycée, 30, boul. Seguin, **Oran.**

Coignard Paul, ingénieur des A. et M., 40, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

Colombani Jules, docteur en médecine, place de la Bastille, **Oran.**

Common, avoué, 40, boulevard Seguin, **Oran.**

Conseil municipal de Perrégaux.

Conseil municipal de Relizane.

Conseil municipal de Saint-Denis-du-Sig.

Conseil municipal de Sidi-bel-Abbès.

Costantini, inspecteur divisionnaire des Douanes, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

Cottenest Gaston, capitaine, chef de bureau du Service des Renseignements du secteur Chaouïa, Casablanca.

Cour A., professeur à la chaire d'arabe, Constantine.

Courcelle Abel, doct[r] en médecine, 5, b. Seguin, **Oran.**

Courrech, direct[r] de l'École du faub. d'Eckmühl, **Oran.**

Cruck Eugène, rédacteur à l'*Echo d'Oran*, 28, rue d'Arzew, **Oran.**

Dalbéra Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran.**

Dangles Victor, géomètre du Service Topographique, 4, rue Saint-Louis, **Oran.**

Darmon Moïse de Guenoun, mercier, 3, pl. d'Armes, **Oran.**

Déchaud Edouard, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce, place de la République, **Oran.**

Deckers, armateur, agence Laurens-Deckers, Alger.

Decrion Constant, propriétaire, Sidi-bel-Abbès.

Delaby Numa, chef de bureau au Service Topographique, Oran.

Delage, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la circonscription Ouest, rue La Tour d'Auvergne, **Oran.**

Delhomme, capitaine au Service des Renseignements, Casbah Tadla (Maroc Occidental).

Demas Dominique, architecte-voyer, Tiaret.

Deros Julien, négociant, pl. Garbé, maison Ribeton, **Oran.**

Derrien Louis, ingénieur-chimiste, 1, rue Auber, **Oran.**

Deschamps, adjudant-chef, au convoi auxiliaire, n° 1, Fez (Maroc).

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Descours, propriétaire, délégué financier, maire, Saint-Denis-du-Sig.

Desseaux Louis, négociant en bois, boul. Fulton, **Oran**.

Didière, vérificateur du Service Topographique en retraite, jardin Welsford, **Oran**.

Directeur, Hôtel Continental, **Oran**.

Djian Georges, officier interprète au Tchad.

Dobrenn, chirurgien-dentiste, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

Doumergue, professeur au Lycée, 2, rue Manégat, **Oran**.

Dreveton Julien, propriétaire, Nemours.

Dupuy Charles, propriétaire, membre de la Chambre de Commerce, 3, rue de Lyon, **Oran**.

Duret Ferdinand, avocat, délégué financier, 18, boulevard Seguin, **Oran**.

Dutartre, commandant en retraite, directeur de la Villa de Convalescence, Eckmühl, **Oran**.

Duzan, docteur en médecine, maire, Saint-Leu.

Elghozi Moïse, négociant, 40, boulevard National, **Oran**.

Elliker, ingénieur de la voie à la Cie des Chemins de fer de l'O. A., Sidi-bel-Abbès.

Emerat, négociant, conseiller général, 2, rue Irénée, **Oran**.

Engel, ingénieur civil E. C. P., 32, boul. National, **Oran**.

Estaunié, secrétaire-adjoint de la commune mixte, Montagnac.

Etienne Eugène, vice-président de la Chambre des Députés, 11 bis, rue Saint-Dominique, Paris.

Evêque (L') du diocèse, **Oran**.

Fabre (abbé), curé de la paroisse de Saint-Louis, 31, rue de l'Eglise, **Oran**.

Fabre, receveur des Contributions diverses en retraite, 81, rue d'Arzew, **Oran**.

Fabre la Maurelle, commis principal à la Direction des Chemins de fer de l'Etat, 81, rue de Mostaganem, **Oran**.

Fargues Henri, lieutenant, adjoint au colonel commandant le régiment de marche du 2e Etranger, Fez.

Farjon Ernest, propriétaire, rue du Chemin de Fer, **Oran**.

Féraud, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

Flahault, ingénieur E. C. P., 37, r. de Mostaganem, **Oran**.

Fleureau Georges, avocat agréé au Tribunal de Commerce, 9, rue de Marivaux, Paris.

Flotte de Roquevaire (R. de), chef du Service des Cartes au Gouvernement général de l'Algérie, 6, boulevard Laferrière, Alger.

Voir renvoi 1, page 5

MM. Fort, capitaine au 2e Bataillon de Chasseurs à pied, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
Fould Alfred-Israël, propriétaire, 9, boul. National, **Oran.**
Foulquier, docteur en médecine, 9, rue de Mostaganem, **Oran.**
Fouque Léon, imprimeur, rue Thuillier, 4, **Oran.**
Fournial, médecin-major, Fez (Maroc).
Fournier P., capitaine aux Affaires Indigènes, El Oued (Constantine).
Français Léopold, propriétaire, 26, rue d'Orléans, **Oran.**
Fronty, directeur du Crédit Lyonnais, **Oran.**

Gabriel Charles, courtier en vins, Eckmühl, **Oran.**
Galan (abbé), curé de Saint-Eugène, **Oran.**
Game Louis, juge de paix, Arzew.
Gaquière, capitaine au 41e régiment d'Infanterie, Rennes.
Garoby Edouard, secrétaire général de la Préfecture, **Oran.**
Garoby Jean, professeur à la Médersa, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger.
Gasquet Camille, notaire, boulevard Seguin, **Oran.**
Gaubert, directeur des Contributions Diverses, place de la République, **Oran.**
Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole Coloniale, 9, rue Bara, Paris (VIe).
Gaudibert, docteur en médecine, rue Lahitte, **Oran.**
Gauthier, capitaine du Service des Affaires Indigènes, chef de l'Annexe, El Aricha.
Gérard E., propriétaire, Palikao.
Gibou Émile, entrepreneur de travaux publics, Saïda.
Girard, propriétaire, maire de Sidi-Chami, 11, rue Pélissier, **Oran.**
Giraud Amédée, villa Fanny, faubourg Delmonte, **Oran.**
Giraud Edmond, avoué, Alger.
Giraud Louis, avocat, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**
Glatard, docteur en médecine, chef de service à l'Hôpital civil, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

Mlle Glotz, professeur agrégée au Lycée de Jeunes Filles, 83, rue d'Arzew, **Oran.**

MM. Godchot, colonel, commandant le 2e régiment de Zouaves, **Oran.**
Gognalons, officier-interprète, 2, rue Auber, Alger.
Gout Louis, receveur de l'Enregistrement, Sidi-bel-Abbès.
Grandjean, directeur de l'École de la rue Mirauchaux, **Oran.**
Grégoire Félix, notaire, boulevard du Lycée, **Oran.**
Greuzard Charles, 10, rue de la Pépinière, Paris, (8e).

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Griguer Jules, contrôleur des Domaines à la Résidence Générale, Rabat.

Griguer Léon, interprète judiciaire, Le Télagh.

Gross Eugène, publiciste, secrétaire de la Rédaction de l'*Echo d'Oran*, **Oran.**

Gsell, professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, Paris.

Guérido, docteur en médecine, 49, rue d'Arzew, **Oran.**

Guerrier Yves, professeur au Lycée, **Oran.**

Guilhon, publiciste, rue Dufour prolongée, **Oran.**

Guillaume, préparateur au Lycée, 3, rue Vieille-Mosquée, **Oran.**

Guillet, général de brigade du cadre de réserve de l'État-Major de l'Armée, 108 *bis*, rue d'Arzew, **Oran.**

Guillot Maurice, professeur-adjoint au Lycée, **Oran.**

Guirand, avoué, 18, rue Belleville, **Oran.**

Guyon, lieutenant de réserve, 8e Tirailleurs Algériens, Fez.

Habiague Pierre, professeur au Lycée, **Oran.**

Hadj Hacène Allal, instituteur en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, 10, rue Léoben, **Oran.**

Harburger Jules, avocat, 10, boul. Charlemagne, **Oran.**

Hassan Léon, négociant, 3, rue Saint-Félix, **Oran.**

Heiblig, sous-dir^r de la *Société Générale*, r. de la Paix, **Oran.**

Heintz Désiré et fils, imprimeurs, 20, boul. Malakoff, **Oran.**

Henrion, Diégo-Suarez (Madagascar).

Henrys, général, commandant le cercle de Meknès (Maroc Occidental).

Hérelle Amédée, propriétaire, rue de Mostaganem, villa Sauzède, **Oran.**

Herson, général de division du cadre de réserve, Sceaux (Seine-et-Oise).

Hirn Denis, commis principal des Postes, **Oran.**

Houdou père, propriétaire, 4, rue Beauprêtre, **Oran.**

Huertas Raphaël (chanoine), aumônier des SS. Trinitaires, 4, rue de Berlin, **Oran.**

Hummel Edouard, propriétaire, 83, rue d'Arzew, **Oran.**

Huot Charles, directeur-adjoint de l'*Echo d'Oran*, 5, rue Général Joubert, **Oran.**

Huot Louis, ingénieur à la Compagnie des Eaux, 10, rue Ampère, **Oran.**

Ibrahim bey Bensalem ben Hamida, conseiller municipal, **Oran.**

Isaac Pierre, caissier-adjoint du Mont-de-Piété, **Oran.**

Ivara Albert, administrateur-adjoint, Frenda.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Jaïs, directeur du Crédit Foncier et Agricole, boulevard du Lycée, **Oran.**

Jarsaillon Edouard, propriétaire, 35, boul. Seguin, **Oran.**

Jarsaillon Louis, docteur en médecine, 16, rue de la Paix, **Oran.**

Jasseron Ferdinand, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran.**

Jauffret, avoué, 10, rue Ampère, **Oran.**

Jeanmaire, professeur au Lycée, Besançon.

Jeanney, chef d'escadron, commandant l'Artillerie du Maroc Oriental, 37, boulevard Sébastopol, **Oran.**

Jobert, manufacturier, maire de la ville de Mostaganem.

Joliet (abbé), aumônier du pensionnat N.-D-des-Champs, **Oran.**

Jonchay (Sarton du), lieutenant-colonel directeur des Etablissements hippiques, Alger.

Jouinot-Gambetta, colonel, commandant le régiment de marche de Spahis, Casablanca (Maroc Occidental).

Julien André, étudiant, 27, boulevard Marceau, **Oran.**

Julien Louis, propriétaire, 18, quai Duperré, La Rochelle.

Kalfon-Pimienta, négociant, 38, boulevard National, **Oran.**

Karsenty Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Seguin, **Oran.**

Keime Emile, secrétaire rédacteur à la Mairie, **Oran.**

Kiener, ancien juge, Eckmühl, **Oran.**

Klein, directeur de l'usine à huile de Delmonte, **Oran.**

Kœbel, directeur de la brasserie l'*Algérienne*, **Oran.**

Krieger Édouard, contrôleur principal des Contributions directes, boulevard de Tivoli, **Oran.**

Lacave-Laplagne Jean, administrateur de la commune mixte d'Ammi-Moussa.

Laffargue, administrateur-adjoint, Saint-Cloud.

Lafforêt, ingénieur, entrepreneur, Oudjda (Maroc).

Lamothe (de), lieutenant-colonel, hors cadre, chef du Service des Renseignements, Marrakech (Maroc).

Lamur Louis, propriétaire, délégué financier, conseiller général, rue de Mostaganem, **Oran.**

Larnaude, professeur au Lycée de Garçons, Alger.

Laurent, conseiller général, Perrégaux.

Lauret François, pharmacien, place du Marché Karguentah, **Oran.**

Lebon Paul, médecin principal à l'Hôpital militaire, **Oran.**

Le Camus Pierre, architecte, 25, r. Alsace-Lorraine, **Oran.**

Leclère, capitaine au 35e Régiment de Ligne, Belfort.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Lecocq, professeur d'histoire, rue Bel-Abbès, Tlemcen.
Ledent, propriétaire au Télagh.
Legeas, capit. en congé, 50, rue Nationale, Constantine.
Legendre, payeur principal en retraite, 2, boulevard Lescure, **Oran.**
Lemoisson, professeur au Lycée, 7, rue Dutertre, **Oran.**
Levain, ingénieur, directeur des Travaux de la Ville, **Oran.**
Levé, général, commandant le territoire militaire d'Aïn-Sefra.
Levet, commis principal des Postes et Télégraphes, **Oran.**
Lévy, J. S., négociant, 51, boulevard National, **Oran.**
L'Huillier Maurice, architecte, rue El-Moungar, **Oran.**
Lisbonne, délégué financier, maire de Sidi-bel-Abbès.
Llabador Oct., licencié en droit, agent maritime, Nemours.
Loge Maçonnique « l'Union Africaine », 26, boulevard Sébastopol, **Oran.**
Loumagne, pharmacien, boulevard Seguin, **Oran.**
Loubiès, officier d'administration, Debdou (Maroc).
Lyautey H., général, Résident Général de France au Maroc, Rabat.

Mager Henri, ingénieur en hydrologie souterraine, 21, rue Henri Monnier, Paris.
Malaussène Alzéari (de), ingénieur E. C. P., directeur de la Cie du Gaz, Dieppe.
Mantoz, directeur des Contributions diverses en retraite, 9, boulevard des Chasseurs, **Oran.**
Maraval, docteur en médecine, 47, boul. National, **Oran.**
Marchand Xavier, propriétaire, 105, rue d'Arzew, **Oran.**
Marégiano, notaire honoraire, 7, r. Edgard Weber, **Oran.**
Margot, officier interprète du Service des Renseigts, Fez.
Maronneau, pharmacien-major de 1re classe, Hôpital militaire, Saint-Mandé (Seine).
Martin Ferdinand, avocat, 8, boul. du 2e Zouaves, **Oran.**
Martinez Antoine, greffier en chef du Tribunal civil, boulevard de Tivoli, **Oran.**
Masson, contrôleur des Produits Communaux, 53, rue d'Arzew, **Oran.**
Maury, chef de bataillon au 32e d'Infanterie, Tours.
Mayaudon, notaire honoraire, rue Paixhans, **Oran.**
Mellet Pierre, agent-voyer d'arrondissement, Frenda.
Merlin, directeur de la Banque d'État, Oudjda (Maroc).
Mesrine Charles, avoué, rue El-Moungar, **Oran.**
Metz (de), maire de Lamoricière.
Meziat, négociant en vins, 7, rue de la Paix, **Oran.**
Mical, négociant en vins, aven. de la Petite Vitesse, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Micheler, colonel au 29e Régiment d'Infanterie, Autun.
Milhe-Poutingon, propriétaire, maire, Rio-Salado.
Milsom, ingénieur civil des Mines, Miramar, maison Béthenot, **Oran.**
Minguet, directeur de la *Société Générale* (Agence d'Oran), **Oran.**
Molle, docteur en médecine, rue Edgard Weber, **Oran.**
Monbrun, avocat, 3, rue El-Moungar, **Oran.**
Monzon, inspecteur des Contributions diverses, H. C., chef du Service des perceptions et régies chérifiennes, Oudjda.
Moteley Albert, propriétaire, El-Ançor.
Moy Antoine, directeur de l'Ecole primaire supérieure, Sidi-bel-Abbès.

Nassaud, sous-préfet, Mascara.
Navarre H., négociant, rue de Tlemcen, **Oran.**
Nehlil, officier-interprète à la Résidence générale, Rabat.
Nessler, consul d'Autriche-Hongrie, boulevard de l'Industrie, **Oran.**
Nicolaï, capitaine de port en retraite, 10, r. d'Orléans, **Oran.**
Nicolas Jacques, docteur en médecine, Lamoricière.

Oliva, avocat, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**
Olivier Henri, propriétaire, boulevard d'Iéna, maison Sanchez, **Oran.**
Otten Jean, directeur de l'usine cotonnière de Saint-Eugène, **Oran.**
Oudri, général de division, du cadre de réserve, à Durtal (Maine-et-Loire).

Pachtere (de), chargé de conférences à l'Ecole Normale supérieure, rue d'Ulm, Paris.
Pagan G., ingénieur E. C. P., secrétaire de la Direction de l'O. A., 25, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
Pagès Jean, armateur, 53, rue d'Arzew, **Oran.**
Paire, docteur en médecine, 6, rue Ampère, **Oran.**
Pallu de Lessert, avocat, 23, r. de Vaugirard, Paris (VIe).
Pariel, capitaine, chef de bureau des Affaires Indigènes, Beni-Ounif.
Parienté, docteur en médecine, 6, boul. Seguin, **Oran.**
Pascalet Jules, négociant, Oudjda.
Pascalin Charles, président du Tribunal de Commerce, boulevard Seguin, **Oran.**
Passeron, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, faubourg Saint-Eugène, **Oran.**
Pedoussaud, avenue Raynal, Mostaganem.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Pellet, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran.**

Perez Adolphe, sous-chef de bureau au Service Topographique, 3, rue de Lyon, **Oran.**

Perez Henri, banquier, pl. Garbé, maison Ribeton, **Oran.**

Perrot Louis, docteur en médecine, rue de l'Alma, **Oran.**

Petit Claude, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, conseiller général, Mascara.

Petit M., capitaine, 2e Régiment Etranger, Guercif (Maroc Oriental).

Peyras, employé à la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest Algérien, 17, rue Chabrière, Sidi-bel-Abbès.

Peyssonel Octave, inspecteur des Domaines attaché à la Résidence Générale, Rabat.

Piérart Alexandre, administrateur-adjoint, Télagh.

Pinel Henri, propriétaire, Bou-Tlélis.

Pitollet, notaire, conseiller général, 1, r. de la Paix, **Oran.**

Pock, caissier de la succursale de la *Caisse Nationale d'Épargne*, **Oran.**

Pommiès Jules (abbé), vicaire, Mostaganem.

Pontet, directeur des Contributions directes, rue de la Bastille prolongée, **Oran.**

Porthé Raymond, propriétaire, Frendah.

Pottier W., juge d'instruction, **Oran.**

Pousseur, directeur de la Cie du Gaz, 36, b. National, **Oran.**

Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.

Prat Clément, négociant, boulevard Seguin, **Oran.**

Princeteau Henry, rédacteur à la Direction de la Dette Marocaine, Tanger.

Quiévreux Clément, huissier, Le Télagh.

Rahal Mohammed ben M'Hamed, caïd de Nédroma.

Ramier, conseiller général, rue El-Moungar, **Oran.**

Recoing Maurice, topographe, 4, boul. Lescure, **Oran.**

Renaud A., propriétre, conseiller général, Sidi-bel-Abbès.

René-Leclerc, directeur du Service des Renseignements commerciaux à la Résidence générale, Jardin du Télégraphe, Rabat (Maroc).

Réunion des Officiers, Aïn-Sefra.

Réunion des Officiers, **Oran.**

Rey, capitaine au 24e d'Infanterie à Aubervilliers (Seine).

Robert Edouard, proviseur du Lycée, **Oran.**

Rognon, secrétaire général de la Préfecture, **Oran.**

Rolland Wilhem, chef de bataillon, quai Duperré, La Rochelle.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Roman Noël, directeur des Postes et Télégraphes, **Oran.**
Roulland, propriétaire, conseiller général, Sidi-bel-Abbès.
Rousset, sous-inspecteur de l'Enregistrement, 9, rue Thierry, **Oran.**
Rousset Louis, propriétaire-viticulteur, 13, rue de Mostaganem, **Oran.**
Roux-Freissineng, avocat, 2, boul. du 2e Zouaves, **Oran.**
Rouziès Casimir, instituteur, Tizi.
Russi, docteur en médecine, vice-consul d'Italie, quai Sainte-Marie, **Oran.**

Sabatier, avocat-défenseur, conseiller général, Tlemcen.
Sabouret, agent général d'assurances, 32, boulevard National, **Oran.**
Saint-Germain, sénateur d'Oran, 1, rue Blanche, Paris.
Saintpierre Charles, négociant, faub. Saint-Charles, **Oran.**
Sajous, topographe de circonscription du Service Topographique, Tiaret.
Sandras, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran.**
Saulgeot, propriétaire, 3, rue de Lyon, **Oran.**
Saurel Jules, fils, avoué, Sidi-bel-Abbès.
Say Louis, lieutenant de vaisseau de réserve, Port-Say.
Schlotterbeck Frédéric, ingénieur, maison Brustlein, **Oran.**
Schœnberg, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, Mascara.
Schocron, commis des Domaines et Mostafadat, Tanger.
Scotti, armateur, 3, rue de Rome, **Oran.**
Séchet, répétiteur au Lycée, **Oran.**
Secrétant, professeur au Lycée, **Oran.**
Section des Affaires Indigènes de l'État-Major de la Division, **Oran.**
Sénac Antonin, négociant, **Oran.**
Serret Gaston, vérificateur-adj. des Douanes, Casablanca.
Siégel E., marchand tailleur, 30, boulevard Seguin, **Oran.**
Simonin, inspecteur des Chemins de fer algériens de l'État, 5, rue Sirtienne (Bab el Oued), Alger.
Sisson Jean, chef d'exploitation des mines de Sidi Khamber, par Sidi Mesrich (Constantine).
Smadja Gaston, négociant, 21, rue Saint-Félix, **Oran.**
Soipteur, propriétaire, Tlemcen.
Souleyre, docteur en médecine, Arcachon.
Soulier, docteur en pharmacie, inspecteur des pharmacies du département, 44, boulevard Seguin, **Oran.**
Stéphanopoli, vice-président du Conseil de Préfecture, **Oran.**
Storto, négociant, 33, boulevard Seguin, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Suquet, ingénieur, rue Paixhans, **Oran.**
Sureau Emile, agent-voyer d'arrondissement, Bel-Abbès.

Tafanelli, professeur au Collège, Tlemcen.
Tardy, architecte, 17, rue de Mostaganem, **Oran.**
Thiébault, conservateur des Hypothèques, 16, boulevard Sébastopol, **Oran.**
Thomas, directeur de la succursale de la Banque Thibaud et C[ie], **Oran.**
Tolédano Isaac, négociant, 51, boulevard National, **Oran.**
Tordjman Maklouf, notaire, Frenda.
Tournayre, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.
Tourné, receveur principal des Douanes, rue du Crève-Cœur, **Oran.**
Tournier, agent de la *Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique*, place de la République, **Oran.**
Trotin Albert, conseiller du Commerce extérieur, domaine d'Hamiza, Arzew.
Trouin César, député d'Oran, 13, b. des Batignolles, Paris.

Vaffier Ernest, lieutenant de vaisseau de réserve, 16, rue du Rocher, Paris.
Valérian Louis, architecte, 14, rue Charles-Quint, **Oran.**
Valette, syndic de faillites, 2, rue Schneider, **Oran.**
Vallois, capitaine en retraite, Daours (Somme).
Valois (de), officier d'administration en retraite, villa Louise, Saint-Eugène, **Oran.**
Varnier Abel, administrateur-adjoint de commune mixte, Montagnac.
Varnier Maurice, Haut Commissaire du Gouvernement de la République, Oudjda.
Venisse René, administrateur de commune mixte, contrôleur général adjoint des services de la Sûreté, au Gouvernement général de l'Algérie, 29, rue Hoche, Alger.
Viala Eugène, interprète près le Tribunal civil, Mostaganem.
Vinsot René, officier vétérinaire, Oudjda (Maroc).
Voinot, capitaine d'artillerie hors cadre, chef du Bureau du Service des Renseignements, Oudjda.

Weil, grand rabbin, 5, boulevard Sébastopol, **Oran.**
Wibratte, ingénieur des Ponts et Chaussées, 3, boulevard des Batignolles, Paris.

Voir renvoi 1, page 5.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1° SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France et Algérie :

Paris. — Société de Géographie. Société de Géographie commerciale.	Douai.	Montpellier.
Alger.	Dunkerque.	Nancy.
Bordeaux.	Le Havre.	Nantes.
Bourges.	Lille.	Rochefort.
	Lorient.	Rouen.
	Lyon.	Toulouse.
	Marseille.	

Étranger :

Anvers.	Edimbourg.	Manchester.
Berne.	Genève.	Munich.
Bruxelles.	Helsingfors.	Neufchâtel.
Bucarest.	Le Caire.	New-York.
Budapesth.	Lisbonne.	Rio de Janeiro.
Buenos-Ayres.	Londres.	S[t]-Pétersbourg
Copenhague.	Madrid.	Washington.

2° SOCIÉTÉS DIVERSES

France et Colonies :

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Publications du Comité des Travaux historiques et scientifiques (*Bulletin de Géographie historique et descriptive.* — *Bulletin archéologique.* — *Bulletin des Sciences économiques et sociales.* — *Bulletin historique et philologique.* — *Congrès des Sociétés savantes*). — Société nationale des Antiquaires. — Musée Guimet. — Mission scientifique du Maroc (*Archives Marocaines*). — Comité de l'Afrique Française et du Maroc. — Office colonial. — Office du Gouvernement général de l'Algérie. — Questions diplomatiques et coloniales. — Réunion d'Études algériennes. — Ministère des Colonies (*Revue coloniale*). — Revue des questions maritimes et coloniales. — Société des Études maritimes et coloniales. — Le Mois colonial et Maritime.

Alger. — Faculté des Lettres. — Société Historique algérienne. —Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie.
Autun. — Société Éduenne.
Bône. — Académie d'Hippone.
Constantine. — Société Archéologique.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Dax. —Société de Borda.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Grenoble. — Faculté des Sciences : Laboratoire de Géologie.
Lyon. — Faculté des Sciences. — Société d'Anthropologie.
Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne.
Saint-Hippolyte de Caton (Gard). — Revue épigraphique d'Esperandieu.
Saïgon. — Société des Études Indo-Chinoises.
Sousse. — Société Archéologique.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Tunis. — Institut de Carthage. — Direction des Antiquités et Arts. — Direction Générale des Travaux publics du Gouvernement Tunisien.

Étranger :

Almeria. — Sociedad de Estudios almerienses.
Baltimore. — Publications Johns Hopkins.
Bruxelles. — Société belge d'Études coloniales.
Helsingfors. — Fennia.
Cordoba. (République Argentine). — Academia nacional de Ciencias.
Leipzig. — Revue de la Société orientale allemande de linguistique.
Madrid. — Real Academia de la Historia.
México. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ». — Instituto Geològico.
Naples. — Società Africana d'Italia.
Rome. — École française. — Accademia dei Leincei. — Istituto Archeologica Germanico-Romana.
Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
Stockholm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités. — Journal d'Archéologie.
Toronto. — The Canadian Institute.
Upsala. — Institut Géologique de l'Université.

Abonnements :

Les Annales de Géographie.
Revue de Géographie de Ch. Velain.
L'Afrique française.
Le Tour du Monde.
L'Anthropologie.
Atlas du Relief de la Terre.

Territoire Militaire d'Aïn-Sefra

(SUD ORANAIS)

Exposé de la Situation Géographique, Administrative, Sociale et Financière

de 1906 à 1912

INTRODUCTION

Jusqu'à ce jour toute personne désirant avoir une idée d'ensemble sur le Territoire d'Aïn-Sefra devait se livrer à un travail considérable : consultation des nombreux documents traitant des diverses questions, coordination des renseignements trouvés, comparaison permettant de tirer une conclusion des faits constatés.

En prenant le commandement du Territoire, le général Levé se rendit rapidement compte des inconvénients que présentait cette situation ; il décida d'y remédier. Dans ce but, le général demanda au Chef de Bureau de Comptabilité des Oasis sahariennes, chargé également de la comptabilité du Territoire, de compulser tous les travaux concernant la région, d'en extraire les parties intéressantes, de les réunir dans une publication qui puisse être facilement consultée le cas échéant par toute personne s'intéressant à l'avenir de notre possession sud algérienne.

Pour faire ce travail qui a demandé deux années, il a fallu prendre connaissance de très nombreux documents, tels que :

Rapports des Chefs d'annexes ;

Rapports particuliers de différents officiers sur divers sujets;

Exposés annuels de la situation des Territoires du Sud ;

Bulletins officiels du Gouvernement Général : Douanes, Recensements, etc. ;

Aussi, d'un certain nombre de brochures et de livres publiés sur la région.

Cette étude comprendra d'abord un aperçu géographique du

Territoire, ensuite, des renseignements sur les conditions climatiques dans lesquelles vivent ses habitants, sur le mouvement de la population européenne et indigène, sur la situation économique et les améliorations apportées à la condition des indigènes.

Elle montrera notre marche progressive en avant, l'organisation suivant la conquête, donnera une idée des ressources du sous-sol, du sol, des méthodes de culture, des essences et des plantes susceptibles de se développer dans les différentes zones, des conditions dans lesquelles se trouve placé l'agriculteur, des difficultés qu'il rencontre et des progrès déjà réalisés.

Elle mentionnera la variation du cheptel ainsi que les causes qui ont influé sur son développement, les efforts persévérants qui ont été faits. On y trouvera aussi des renseignements sur l'établissement progressif du rail, moyen le plus sûr de la pénétration pacifique, sur la création des pistes qui ont facilité les échanges commerciaux, rapproché les tribus et contribué à l'établissement de relations plus cordiales.

Enfin elle mettra en lumière ce qui a été fait au point de vue social : création de sociétés mutuelles dont le plus grand bienfait a été de réduire petit à petit l'usure et de donner aux indigènes d'un naturel insouciant quelques notions de prévoyance, construction d'infirmeries où les habitants reçoivent des consultations et des soins gratuits.

Cette étude se terminera par un projet de budget établi au titre de 1912 par ordre du général Levé, qui désirait se rendre compte des ressources spéciales du Territoire et de la situation qui lui serait faite au cas où il serait doté d'une administration indépendante.

Pour permettre de tirer des conclusions de plus en plus précises, il serait nécessaire que cette étude fût mise à jour chaque année. En attendant, il nous est agréable de constater que la situation du Territoire est bonne, que les mesures intelligentes prises par les autorités militaires avec le concours de M. le Gouverneur Général ont porté leurs fruits ; il est démontré aujourd'hui que l'Extrême-Sud Oranais peut apporter un appoint appréciable aux transactions commerciales de l'Oranie et, par conséquent, de l'Algérie.

Aïn-Sefra, décembre 1913.

Capitaine MESNIER,

Chef du Bureau de Comptabilité des Oasis Sahariennes.

CHAPITRE I[er]

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Situation. — Le Territoire militaire d'Aïn-Sefra est situé à peu près entre le 30° et le 38° de latitude Nord, le 1° et 6° de longitude Ouest. Il n'a pas de barrières naturelles et ses limites sont purement administratives ; sa superficie est d'environ 44.340.000 hectares, soit les 5/6 de celle de la France.

Il est limité par une ligne qui part de Teniet es Sassi au Nord-Ouest, passe au Sud d'El Aricha et de Bedeau, redescend vers le Sud jusqu'à Bou Guern, suit la rive méridionale du chott Chergui qu'elle traverse deux fois, passe à environ 1 kilomètre au Sud du Kreider, se dirige sur El Ami Chergui où elle coupe une troisième fois le chott entre ce point et Hamiet el Ibel, marche en ligne droite sur Sidi en Nasser, reprend la direction du Sud dans les environs de Toualala, passe à El Mail, suit un instant la vallée de l'oued Mehaïguen, puis se dirige franchement sur le Sud jusqu'à Hassi Aflisses, fait un crochet vers le Nord en suivant l'oued Aflisses jusqu'à Hassi Berbaoa, et court presque en ligne droite vers le Sud-Ouest jusqu'à Bir Tagmanant.

Du côté de l'Ouest (Maroc), la frontière n'est pas encore déterminée ; le traité de 1845 ne précise la limite entre l'Algérie et le Maroc que de la mer au Teniet es Sassi ; l'article 4 dit « qu'au delà il n'y a pas de limite territoriale à établir puisque la terre ne se laboure pas ».

Orographie. — Au point de vue de son orographie, le Territoire peut se diviser en trois zones bien caractérisées: au Nord, la région des steppes ; au centre, la région montagneuse de l'Atlas ; au Sud, la région des dunes et de la hammada.

1° *Région des steppes.* (Voir carte n° 1.) — Cette région est comprise entre le chott Chergui et la puissante muraille du djebel Mekter ; dans cette zone, les grands reliefs du sol n'apparaissent à la surface que comme de minces crêtes

sans liaison aucune, surgissant à travers les alluvions horizontales de la plaine.

Les plus remarquables alignements sont ceux qui sont formés par le djebel El Arar, le djebel Bou Kachba et le djebel Aïssa. Entre eux se creuse un grand golfe (dont la partie la plus profonde est appelée par les indigènes El Bahar, la mer) de 50 kilomètres de largeur, séparé en deux par la crête moins importante du djebel Morghad. Dans le bras occidental passe la piste de Méchéria à Forthassa par Aïn ben Khélil ; dans le bras oriental, la route et la voie ferrée de Méchéria à Aïn-Sefra par Naama et Mékalis.

Entre le djebel Morghad et l'Aïssa se trouve la plaine de Faïdjet el Betoum, large d'environ 10 kilomètres.

La direction des crêtes est Nord-Est ; c'est aussi la direction principale de la ride du djebel Antar qui se dresse isolée à 1.550 mètres environ au-dessus du sol et se continue par le djebel Amrag, jusqu'aux rives méridionales du chott Chergui.

La surface du plateau, toute coupée de déchirures, a été dénommée Mékanen (pays des embuscades).

Le djebel Morghad, d'une longueur de 24 kilomètres environ, est prolongé au Nord dans la plaine par des contre-forts assez nombreux dont les principaux sont : le Dalaa el Afra, l'Hadjar Toual, le djebel Harraza. Vers Sfissifa, au Sud, il se termine assez brusquement au Raz Thouil (2.105 mètres).

Cette montagne, difficile à franchir, ne présente qu'un seul col peu praticable, le Teniet el Meurbath ; elle est peu boisée et se trouve séparée du djebel bou Amoud par le Teniet el Begra, praticable aux cavaliers.

Le djebel bou Amoud s'étend sur une longueur d'environ 13 kilomètres, du Teniet el Begra à Sfissifa, en décrivant un arc de cercle dont la convexité est tournée vers l'Est. C'est une montagne dénudée et aride qui n'offre aucune ressource ; son altitude moyenne est de 1.650 mètres.

A l'Est, on rencontre le djebel el Haïrech, séparé du Morghad par le Teniet el Ghazela, qui fait communiquer la plaine de Faïdjet el Betoum avec celle d'El Mehizen. Cette dernière, comprise entre le djebel Morghad et le djebel bou Amoud, est arrosée par l'oued Boumbata. Le djebel Haïrech, qui est légèrement boisé sur le versant Nord, s'élève à une altitude moyenne de 1.650 mètres ; il ne possède aucun point d'eau ; le seul col, le Teniet el Bahria, est impraticable.

A l'Ouest du Bou Kachba et de l'Antar, on rencontre un plateau entièrement nu, recouvert de thym [1] et d'alfa, qui s'étend au Nord jusqu'au moyen Atlas, le djebel Mikaïdou, djebel el Abed entre Bedeau et Berguent, à l'Ouest jusqu'à l'oued Charef, au Sud jusqu'au djebel Doug, djebel Klakh, djebel Akhdar. Ce plateau est coupé par les chotts Gharbi et Tigri.

Le djebel Aïssa, au dire de certain auteur, porte le nom d'un chef indigène Aïssa ould Abdelkader, venu vers 1200 de Séguia el Hamra pour s'emparer du ksar et de la région de Tiout ; son tombeau se trouve à l'entrée du ksar.

Cette montagne s'étend sur une longueur d'environ 32 kilomètres, depuis le Teniet el Relem, jusqu'à la route de Méchéria à Aïn-Sefra. Elle a une altitude moyenne de 1.950 mètres mais atteint 2.250 mètres au point culminant l'Aïn Aïssa. Elle est très boisée et assez riche en pâturages dans la région comprise entre Teniet el Relem, el Merah et Alenda, c'est-à-dire sur une longueur d'environ 20 kilomètres.

Le djebel Aïssa se continue vers le Nord-Est, au delà du Teniet el Relem, par des collines rocheuses qui portent les noms de djebel Souiga, djebel Thouaref et djebel Melah ; cette dernière ride d'une altitude moyenne de 1.200 mètres, borde la sebkha de Naama.

2° *Région montagneuse de l'Atlas.* (Voir carte n° 2) :

a) Monts des Ksour. — Entre Figuig et Géryville, le relief montagneux qui constitue une barrière entre le petit Sahara du plateau et le grand Sahara du désert, consiste en une série de petits massifs qui ont une hauteur de moins en moins importante au-dessus de leur socle de hautes terres. On donne à l'ensemble de ce système le nom de chaîne des ksour, à cause des bourgs fortifiés, en partie détruits, qui en occupent les passages, mais chaque groupe de monts a une dénomination particulière.

Bien séparés les uns des autres par des oueds qui descendent des plateaux du Nord pour se perdre dans le Sahara, plusieurs de ces massifs ont en réalité la forme d'ouvrages militaires ; ils sont entourés comme d'une sorte de rempart ; vers l'intérieur ils se creusent en bassin au lieu de se dresser en pyramide ou de s'arrondir en dôme comme la généralité des montagnes.

---

1 On donne vulgairement le nom de thym à une plante de la famille des composées, qui est une absinthe (*Artemisia herbo-alba* Asso). En arabe, *chich*.

Les massifs sont presque exclusivement composés de rochers de grès, fracturés, démolis, bouleversés, offrant pour ainsi dire la navrante image d'une effroyable destruction. Ce sont d'immenses ruines dont les matériaux gisent de toutes parts dans un complet désordre ; cependant, on reconnaît que les escarpements sont ordinairement orientés au Nord. Ces rochers, dépouillés de végétation, s'effritent sous l'action successive des vents, des eaux et de la chaleur ; leurs débris couvrent le plateau au-dessus duquel ils émergent.

Les montagnes dominent les plateaux d'environ 700 à 1.100 mètres ; leurs escarpements aux parois verticales leur donnent un aspect imposant, ce sont des citadelles colossales que nos troupes durent enlever de vive force. Les Amours en ont fait leur réduit ; chaque fois qu'on s'est trouvé dans la nécessité de les châtier, il a fallu pénétrer dans des gorges où nulle piste n'était tracée et en gravir les rochers sous le feu de l'ennemi embusqué.

Le djebel Mekter est, à l'Ouest, le dernier massif important de la chaîne des ksour ; il s'étend sur une longueur d'environ 28 kilomètres depuis l'oued Sefra jusqu'à l'oued Zouighi (affluent de l'oued Bridj) ; son altitude moyenne est de 1.950 mètres ; certains points atteignent 2.060, entre autres le Raz Chergui où est installé le poste optique.

Le Mir el Djebel séparé du Mekter par le col de Djeliba, remonte vers le Nord-Ouest et vient finir assez brusquement auprès de Ben Ikhou ; il a environ 12 kilomètres de longueur sur 9 de largeur. C'est un massif difficile et boisé, d'une altitude moyenne de 1.850 mètres, ne présentant aucun point d'eau important.

Le djebel Mezi, séparé du Mir el Djebel par le col de Founassa, a une direction Nord-Est Sud-Est ; il finit brusquement au Kheneg Tachfounet, sur la piste d'Hadjerat M'guil à Ich. Il a 18 kilomètres environ de longueur et une altitude moyenne de 1.700 mètres; comme les autres massifs de cette région, il n'a pas de points d'eau proprement dits, on rencontre simplement des redirs qui se dessèchent pendant l'été.

Le col de Founassa, long de 12 kilomètres, est assez difficile ; une route carrossable y a été aménagée, elle relie Aïn-Sefra à Djenien bou Rezg.

Vers le Sud-Est, les pentes de ces montagnes viennent finir dans la vallée de Moghar, entourée d'une ceinture de

montagnes rocheuses à l'aspect désolé, et dans celle de Djenien bou Rezg ; ces vallées sont limitées au Sud-Est par le djebel Zarif et le djebel Karrouba.

Les monts des ksour sont bordés au Sud par une série d'avant chaînes beaucoup moins élevées : Chebka Tadmenaïa, djebel Kardacha, djebel Keridicha, Chebka Zarouki, Chebka El Hammam.

A l'Est du Mekter et de la vallée de l'oued Namous (oued des moustiques), qui limite la haute région montagneuse du Territoire, les montagnes s'affaissent, la saillie montagneuse est réduite à d'étroits pédoncules et les passages sont faciles. Ce sont d'abord les rides qui s'étendent entre les vallées supérieures de l'oued Namous et de l'oued Gharbi : le djebel Djara, séparé du djebel Mechak, contrefort du Mekter, par le col d'Aïn el Hadjadj qu'empruntent l'oued Sefra, la piste et la voie ferrée d'Aïn-Sefra à Colomb. C'est un massif rocheux d'une altitude moyenne de 1.400 mètres, dénué de végétation, mais possédant quelques points d'eau visités par les troupeaux qui pâturent soit dans l'oued Soum, soit dans la plaine de Tiout. Il est prolongé vers le Nord-Ouest par le djebel Ghoundjaïa, dont il est séparé par le col d'El Ghar.

Le Ghoundjaïa a une altitude moyenne de 1.200 mètres. Entre cette montagne et l'Aïn Aïssa s'étend, sur une longueur de 22 kilomètres environ, une plaine qu'arrose l'oued Tiourtelt, plaine coupée par une série de collines rocheuses qui portent le nom de Dalaa Si Aïssa, Hadjerat et Tin et Dalaa ben Ghoua.

Le djebel bou Legfad, d'une altitude moyenne de 1.350 mètres, le djebel Djaber, le Djeraouin, le djebel Braam (1.615 mètres), le djebel Brissot (1.645 mètres), le djebel Tanout, sont sensiblement parallèles au Djara et au Ghoundjaïa. Le Teniet ben Reddoud sépare le Djaber du Djeraouin et fait communiquer la haute vallée de l'oued Soum avec le bassin de l'oued Gharbi.

Entre l'oued Boussemghoum et l'oued des Arbaouat, les principales rides portent le nom de djebel es Soum et djebel es Seba.

Entre la rivière des Arbaouat et l'oued Seggeur, l'aspect des montagnes est le même, ce sont : le djebel ben Noukla à l'Est des Arbaouat, le djebel el Ghiar entre Kerakda et Ghassoul, au Nord le djebel Guerdjouma dont les pentes dominent le défilé d'Aïn el Orak où passe la route de

Géryville aux Arbaouat, les djebel Makna, djebel Touila, djebel Saba et djebel ben Radouan.

Plus à l'Est, le bourrelet montagneux s'élargit présentant plusieurs chaînes parallèles : le Bou D'erga, le djebel El Beiodh, le Ksel qui confine au système orographique plus imposant du djebel Amour.

Parallèlement à la chaîne du Ksel, à moins de 20 kilomètres en descendant vers le chott Chergui, on franchit le djebel Tarf qui forme une sorte d'avant chaîne entre Géryville et Sidi Nasser et à 20 kilomètres encore plus au Nord, la ride appelée Es Sekkin qui constitue la berge même du chott.

Le versant méridional de la région, entre ces diverses chaînes de montagnes et l'oued Gharbi, de la Chebka Zarouki à Brézina est constitué par une mince crête rectiligne, sorte de long mur aligné suivant les deux directions ordinaires des plissements de cette région. Ces plissements dessinent entre eux et la chaîne de montagnes des vallées, des lits d'oueds dont les eaux s'écoulent vers le Sahara par les coupures des berges méridionales.

Vers l'Est, la région n'est plus qu'un vaste plateau s'étendant vers le Sud, jusqu'aux dunes de Ben Naounou et à l'Ouest, au delà de la limite du Territoire, région de gours de formes complexes et étranges, dit Flamand, surtout dans les environs de Benoud. « El Ahmoud surgit « au milieu de la plaine comme une forteresse égyptienne, « vers Bab el Azadj c'est une amphore antique aux « dimensions colossales, plus loin Mek Sliman montre des « colonnes qui se dressent à près de 70 mètres de hauteur, « plus loin encore se développent les grandes orgues d'une « cathédrale cyclopéenne [1]. »

b) Massif du Figuig. — Au Sud du djebel Mezi, la région est accidentée par de puissantes masses montagneuses : le Beni Smir, le djebel Soffan, le djebel Maïz, le djebel Grouz, l'Antar, le djebel Arid, le Moumen, le djebel Béchar et plus à l'Est le Mezarif.

Les géants entre tous sont le Grouz, orienté Est-Ouest entre Figuig et Aïn Chaïr et l'Antar qui dépassent 1.900 mètres; mais le djebel Béchar, le Moumen, le Mezarif, entre lesquels coule la Zousfana, encore que modestes, se dressent à 400 ou 500 mètres au-dessus de la vallée dont l'altitude est de 700 à 800 mètres.

1 G.-B.-M. Flamand. — *De l'Oranie au Gourara.*

Le djebel Béchar est long de 150 kilomètres, les cols qui permettent de le franchir sont du Nord au Sud : le Teniet et Tagnana large et très praticable, le Teniet Beni Guil, le Teniet en Nakhela, le Teniet el Korima d'un accès moins facile.

3° *Zone désertique.* (Voir carte n° 3 [1].) — Au Sud de Colomb, on rencontre d'abord la région montagneuse des Chebka, Chebka Mennouna, Chebka Djihani, Chebka Rouaïa, région de forme spéciale très tourmentée, coupée de ravins et de rochers à peu près inaccessibles, puis la région des gours qui bordent le Guir aux Bahariat.

Les gours sont des éminences rocheuses en forme de cônes ou de tables qui ne sont autre chose que des vestiges de la hammada ayant résisté à l'érosion et qui se dressent en plaine aux environs des plateaux. Ils ont plusieurs kilomètres de longueur, leur altitude varie entre 60 et 100 mètres ; ils sont généralement assez espacés et forment entre eux des plaines ou des cols très larges.

Plus au Sud, s'étendent de vastes espaces stériles dont les ondulations sont à peine sensibles, couverts de gros cailloux brisés, mais où l'on trouve parfois une légère couche de sable et quelques menues touffes d'herbe dans les dépressions ; c'est la hammada, enfin à l'Est de Colomb, Beni-Ounif, les sables de l'erg.

Le grand Erg occidental s'étend des rives de la Zousfana à l'Ouest, à Hassi bou Zid au Nord, dans la vallée de l'oued Seggeur ; à l'Est, il se limite au cours caché de l'oued Seggeur et aux falaises occidentales du plateau du M'zab à El Goléa ; au Sud il vient mourir en de faibles ondulations dans la partie septentrionale de la grande vallée du Meguiden et se heurte aux falaises du Baten. De l'Est à l'Ouest, l'erg a bien près de 600 kilomètres d'étendue.

Il se subdivise en zones bien caractérisées et très inégalement réparties, mais toujours parallèles.

« Dans la vallée du Meguiden, on trouve des ergs qui viennent s'étendre jusqu'au pied des falaises du Tadmaït, vaste plateau à double étage qui sépare le bassin de l'oued Rir et celui de l'oued Saoura et qui s'avance comme un long promontoire jusqu'aux dernières oasis du Touat. C'est une gara immense en forme de quadrilatère de 220 kilomètres du Nord au Sud et de plus de 300 kilomètres de

1 Cette carte et les photographies Pl. V et VI paraîtront dans le prochain Bulletin.

l'Ouest à l'Est. Sur trois faces, il s'élève en hautes falaises atteignant 100 mètres vers la gara Samani et la gara Kerboul, 120 à la gara Aggaïa. Sur le front Sud, les falaises ne dépassent guère 20 mètres en moyenne. Il est loin d'être uniforme, il est au contraire varié dans le détail ; ce n'est pas un plateau unique mais une série de plateaux étagés, très irrégulièrement distribués et coupés par de profondes déchirures qui sont des oueds torrentueux [1]. »

« La grande dune est une succession de petites dunes en gradins, leur orientation est à peu près la même pour une région. Les distances séparant les cifs (crêtes), sont en général très faibles, 20 mètres, 10 mètres, parfois moins. C'est en somme un peu l'aspect d'une mer démontée et qui aurait été figée.

« Les formes des cifs sont la plupart du temps des courbes se reliant les unes aux autres et parfois brusquement coupées par des crêtes perpendiculaires.

« La forme des gros massifs de dunes peut être considérée comme invariable. La dune a ses guern (pics), ses zemla (gros mamelon), ses demka (dune assez élevée formant un massif visible de très loin).

« Les feidj (vallées) ont des directions bien déterminées que l'on peut suivre sur 50 kilomètres. Ce sont ces gros massifs, ces dunes élevées en forme de pics, la direction générale des feidj formant des rides à peu près parallèles qui guident les indigènes ayant l'habitude de l'erg [2]. »

Enfin à l'Ouest de la Saoura, on rencontre la région montagneuse d'Ougarta, sillonnée par le djebel Raboub, le djebel Kahla, le djebel el Naama, le djebel Ghennouma et plus à l'Ouest, on trouve l'erg Raoui, l'erg Iguidi, puis au Sud l'erg Chache.

Hydrographie. — Au point de vue hydrographique, le Territoire d'Aïn-Sefra présente trois zones distinctes : 1° la région où les eaux s'écoulent vers le Nord dans les chotts ; 2° la région où les eaux se déversent dans le Sahara ; 3° le bassin Touatien ou région des Sebkhas.

1° *Région des chotts.* — Dans cette contrée, il n'existe à proprement parler pas d'oued ; la région se fractionne en petits bassins jadis unis où les eaux ont déposé leurs sels après évaporation et qui se rejoindraient de nouveau si les

1 G.-B.-M. Flamand. — *De l'Oranie au Gourara.*

2 Lieutenant M. Bernard. — *Rapport de reconnaissance.*

pluies étaient plus abondantes et la température moins élevée.

Le chott Chergui, à la limite Nord du Territoire, se développe sur une longueur totale de près de 200 kilomètres et sur une largeur atteignant, vers l'Ouest, une trentaine de kilomètres. Il est divisé en deux bassins par l'ithsme du Kreider utilisé pour la voie ferrée.

Il reçoit l'oued Cherafa qui concentre les eaux du djebel el Beïodh et du djebel Ksel et l'oued Kef el Ahmar qui traverse à Kheneg Azir la dernière ride formant la bordure méridionale du chott.

A l'extrémité Sud-Ouest du chott, Bou Guern jalonne la route de Méchéria à Ras el Ma. C'est là que vient finir l'oued Korima qui devient ensuite l'oued Kbout Djidat dont l'origine est au Nord de Sfissifa.

A l'Ouest de Méchéria et d'Aïn ben Khelil, on rencontre le chott Gharbi ; le seul oued notable qu'il reçoit est l'oued Berremod dont l'origine se trouve près du chott Tigri.

Le chott Gharbi est composé de deux dépressions secondaires auxquelles on donnait autrefois le nom de chott des Méhaïa et de chott des Hamyans, reliées par des couloirs étroits, taillés à pic. Il est limité par de hautes falaises coupées verticalement ; de place en place s'ouvrent de larges vallées entaillant profondément les Hauts-Plateaux et au fond desquelles se montrent des lits d'oueds desséchés, roulant au moment des pluies les eaux du plateau d'El Mergueb au Nord, du djebel El Arar au Sud. Les points d'eau (Oglat Nadja, Hassi Bedrous, Oglat Morra, Oglat Moussa, etc.) sont très fréquentés.

Le chott Gharbi présente donc un intérêt de premier ordre au point de vue de l'industrie pastorale.

2° *Région du versant saharien.* — Le versant des chaînes bordières du plateau qui regarde le Sahara épanche ses eaux directement au Sud dans le désert, mais la plupart de ses cours d'eau qui gagnent la région des oasis par une succession de défilés, sont arrêtés, bus à leur sortie même des gorges de la montagne, par les cultures des oasis ; toutefois, plusieurs de ces oueds se continuent de palmeraie en palmeraie jusqu'à une assez grande distance de leur source, et là où le flot est tari complètement, le lit se reconnaît encore et se prolonge en méandres réguliers comme si l'eau venait à peine de les abandonner. Ils se perdent, enfin, dans des vasques qui se développent à une

centaine de kilomètres au Sud des chaînes bordières de l'Atlas.

La série des oueds présente dans son ensemble un parallélisme remarquable ; c'est une série de grandes gouttières, larges et profondes, entaillées, dont la largeur et la profondeur décroissent graduellement de l'amont à l'aval, jusqu'à devenir presque nulles à l'entrée dans la région des grandes dunes et de l'Erg occidental.

On ne saurait mieux décrire les oueds sahariens que ne l'a fait M. Flamand dans son livre *De l'Oranie au Gourara :*

« Ce sont, dit-il, de larges dépressions bordées de falaises « abruptes qui n'ont d'eau qu'à la saison des pluies, « lorsque la quantité d'eau tombée dans les massifs « septentrionaux est assez considérable pour amener une « crue. Ce fait ne se produit pas annuellement, mais alors « par places, l'eau météorique se maintient dans toutes « les déclivités du sol, dans les bas-fonds argileux peu « perméables, dans les sillons nombreux des mécheras ; « d'octobre à avril les redirs sont presque toujours « suffisants pour permettre l'utilisation des gras pâturages « qui occupent le lit de l'oued.

« Si une crue se produit, c'est toujours avec une violence « extrême, une rapidité effrayante [1] que rien ne saurait « arrêter, les forêts d'arichs (tamaris) qui peuplent ces « oueds sont souvent dévastées, les falaises s'éboulent, les « berges se modifient, le sol s'érode ; ici, il se creuse, là « les apports limono-sableux brusquement arrêtés s'élè- « vent, la masse liquide descend tumultueusement vers le « Sud, sa muraille mobile paraît ne pouvoir laisser « derrière elle que ruine et dévastation, elle apporte au « contraire la richesse et la fertilité.

« Quelques jours après une pareille inondation, tout « reverdit, les arbres, les arbustes se recouvrent de « feuillage, les gazons épais tapissent le sol, les fleurs « s'épanouissent, les paysages se transforment et si l'arabe « pasteur n'est pas ému par le seul spectacle de ce rajeu- « nissement et de ce réveil de la nature, il n'en éprouve « pas moins une grande joie, car c'est pour lui la « nourriture assurée de son bétail pour de longs mois, « c'est-à-dire l'abondance, les échanges possibles dans un « avenir proche, son existence rendue facile, son bien-être « certain. »

1 Témoin l'inondation qui a ravagé Aïn-Sefra en 1904.

Les oueds qui descendent ainsi de l'Atlas saharien sont de l'Ouest à l'Est : l'oued Zousfana, l'oued Namous, l'oued Gharbi et l'oued Seggeur.

De tous, le plus important est l'*oued Zousfana* qui est le collecteur des eaux du Grouz et du Beni Smir; il ne coule à l'air libre qu'en deux points très éloignés l'un de l'autre, au col de Taghla sur 5 à 6 kilomètres, et à Taghit, sur une longueur d'environ 15 kilomètres.

Il prend sa source aux environs d'Oulakak (20 kilomètres à l'Ouest de Sfissifa) ; à El Attatich, il reçoit les eaux qui descendent de Souf Kesser, du djebel Melah, de Kheroua, dessine une longue vallée de l'Est à l'Ouest sur le versant Nord du djebel el Maïz, reçoit l'oued Tisserfin vers El Ardja, contourne à l'Est les oasis de Figuig et à 25 kilomètres plus au Sud, près de Nakhelet ben Brahmi, se réunit à l'oued Dermel. Ce dernier, qui ouvre le col de Founassa, a pour affluent l'oued Mezi qui sépare la montagne du même nom du Beni Smir et passe à Ich.

Plus au Sud, la Zousfana reçoit l'oued Fendi dont les eaux arrosent les oasis de Bou Yala et de Fendi, passe à El Morra, Taghit et arrive à Igli où elle se réunit au Guir qui descend du grand Atlas marocain, devient l'oued Saoura, nom qu'elle gardera jusqu'au Foum el Kheneg.

Dans son ensemble, la Saoura coule du Nord-Ouest au Sud-Est, resserrée sur tout son cours, entre la dune et la hammada; sa rive droite est de roc, sa rive gauche de sable. Le lit est partout marqué avec une extrême netteté, encadré de berges, véritables falaises d'abord peu élevées qui atteignent 50 mètres à Guerzim et 120 mètres à Kerzaz.

En aval de Beni Abbès, l'oued se creuse un passage dans le grès, il est envahi par la dune ou du moins par la sebkha qui en est l'avant-coureur ; à travers les mamelonnements de sable on ne le reconnaît plus qu'à la traînée de végétation arbustive.

A partir de Tamtert, le lit s'élargit en vaste cuvette où se pressent les palmiers et les ksour (Idigh, Bou Hadia, El Maja, Agdal, Bou Khelaf, etc.) et où l'on trouve de l'eau partout à une faible profondeur.

De Guerzim, la Saoura suit rigoureusement jusqu'à Timmoudi le pied de la chaîne d'Ougarta, puis s'en écarte de quelques kilomètres dans la dernière section de son cours de Timmoudi au Foum el Kheneg, arrosant Oulad Khodeïr, Oulad Raffa, Timgharine, Ksabi, Hassi Abdallah.

De ce moment, elle devient l'oued Messaoud, oued

saharien banal qui traverse le désert sans en modifier le caractère, souvent méconnaissable, de continuité incertaine, conservant à peine assez d'eau pour alimenter en des points très éloignés un pâturage ou un puits saumâtre [1]. L'oued Messaoud continue à courir vers le Sud mais il est bientôt envahi par les sables de l'erg Chache et disparaît.

A hauteur du groupe de Tamest, la vallée de l'oued Messaoud, qui depuis Hassi ben Ahmed n'avait aucune barrière à sa gauche, est dominée de ce côté par des falaises abruptes qui vont s'élevant jusqu'à l'extrémité du groupe de Reggan où, sous un angle de 70° environ, elles prennent la direction générale Nord-Est.

D'après M. Giry *(Le Sahara et les causes de variation de son climat)*, l'oued Messaoud se jetait dans le Niger vers Tombouctou, il aurait été formé de l'oued Zousfana et de l'oued Namous.

L'oued Messaoura, constitué par le Guir, la Saoura et enfin l'oued Messaoud, est la plus grande artère du système hydrographique de cette région.

L'oued Saoura a un pendant qu'on peut appeler l'oued Tabelbalet ; il n'a pas de nom pour les indigènes qui en dénomment les tronçons visibles et ne s'intéressent pas à sa continuité évidente mais sans portée pratique. Prenant sa source vers Taouz, il coulait autrefois entre les dunes et la chaîne rocheuse, mais à partir d'El Guizéa, les dunes ont été plus envahissantes et la plus grande partie de l'oued coule sous un amoncellement de sable.

L'*oued Namous* provient de la sebkha de Naama ; après avoir baigné les terrains de l'oasis de Tiout, il est grossi de l'oued Sefra qui draine les eaux du versant Nord du Mir Djebel et du djebel Mekter par l'oued Bridj et ses affluents, du djebel Aïssa et du djebel Morghad par l'oued Mouïlah.

L'oued Bridj coule entre le djebel Haïrech au Nord, le Mekter et le Mir Djebel au Sud, sur une longueur d'environ 12 à 13 kilomètres ; il reçoit de nombreux oueds parmi lesquels l'oued Ferra, l'oued Sfissifa, l'oued Tebib.

L'oued Sfissifa a sa source à 40 kilomètres au Nord-Ouest de Sfissifa, vers Teniet el Hamri, dans le djebel El Arar ; il se creuse un lit irrégulier du Nord au Sud. Ses bords

---

1 La tradition assure que l'oued Saoura coule tous les 18 ans jusqu'à hauteur de Taourirt dans le bas Touat.

sont taillés à pic et déchirés par un grand nombre de brèches et de fentes latérales.

L'oued Namous traverse ensuite l'Atlas saharien au Kheneg el Hadjadj, reçoit les eaux provenant du versant Sud du Mekter, passe à Moghar entre des collines rocheuses très resserrées, ne présentant d'autre végétation que quelques maigres touffes de thym et d'alfa. Il franchit, à 150 kilomètres en aval d'Aïn-Sefra, les grandes dunes de l'Erg par un lit sinueux, passe à Bouib er Rahil, Mehasser El Arbi et va se perdre en amont de Kheloua Sidi Brahim dans les sables du grand Erg occidental.

Autrefois, paraît-il, l'oued Namous continuait vers le Sud, abreuvant Adjir Gharbi, Adjir Chergui et laissant sur sa rive gauche l'oasis des Oulad Aïssa ; il fournissait ses eaux au Touat en Nebou et à Charouin, puis, décrivant une légère boucle vers le Sud-Ouest, il retournait vers l'Ouest et débouchait dans le bas-fond, vers la corne Sud-Ouest de la grande sebkha bordée au Sud par les oasis de Deldoul et de Zoua. Peut-être allait-il ensuite rejoindre l'oued Messaoud vers Adrar, ainsi que semble le dire M. Giry.

L'*oued Gharbi* est formé de deux branches : la première, l'oued Asla (constitué lui-même par les oueds Messif et Mendja qui se réunissent à quelques kilomètres en amont du ksar d'Asla), coule en torrent au printemps et à l'automne, renversant tout sur son passage ; l'autre, par l'oued Djeraf, qui passe aux Arbaouat.

L'oued Djeraf n'atteint tout son développement qu'après avoir franchi la chaîne de Ghelida, au Kheneg Menhar. Il se répand alors en un large réseau de filets liquides souterrains auxquels correspondent les puits des jardins d'El Abiod Sidi Cheikh.

L'oued Gharbi parcourt une vaste plaine jusqu'aux environs de Hassi Hérou et du ksar ruiné de Benoud, puis s'infléchit tout à coup au Sud-Est, se fraye un passage entre les plateaux d'El Abiod et de la région des Steïhat, tour à tour resserré et élargi, jusqu'à sa perte vers Baknet el Habib et la daïa Oum el Dhar.

C'est un fleuve de sable, jalonné de nombreux puits qui rendent cette route naturelle praticable en toute saison. Aussi est-ce la voie que suivent d'ordinaire les caravanes se rendant au Gourara. En 1894, il n'existait encore le long de ce cours d'eau que des puits aménagés par les indigènes Bit Thouan, Keroua, Hassi Hérou et

Hassi el Khanfoussi ; aujourd'hui, depuis El Abiod jusqu'à la gara Guermel, les puits sont nombreux, l'eau abondante marque les étapes de 25 kilomètres en moyenne.

Dans les anciens temps, de nombreux villages étaient établis sur ses rives : Mek Sliman, Merfoua, Benoud ; en ce dernier point un des trois ksour en ruines perché sur une gara détachée des falaises voisines montre une magnifique citerne très bien conservée devenue de nos jours un lieu vénéré. (Flamand [1].)

L'*oued Seggeur* reçoit ses premières eaux du massif du Ksel et des environs de Géryville même, par un réseau très développé de vallées dont la principale est celle de l'oued Ghassoul ; il passe entre le Mazzer et le plateau de Smeida, près de Si Oum el Maï, à Hassi Si El Hadj Boulanouar, et se jette dans la Daïet Hamra où il disparait dans le sable.

3° *Région du bassin touatien.* — Enfin, dans le bassin touatien, les eaux convergent vers un bas-fond central, étagé, orienté sensiblement Nord-Est, Sud-Ouest, dont la partie supérieure est la sebkha du Gourara. Celle-ci est prolongée vers le Sud-Ouest par les sebkhas de Tsabit, de Bouda, de Timmi, de Fenoughil, puis, au delà de la limite du Territoire, par celles de Sali, des Oulad Raho, etc.

Dans la sebkha du Gourara, on reconnaît trois cuvettes : les chotts Dahrani, Chergui et Chebli.

Le chott Dahrani reçoit, du Nord-Est, une importante gouttière, connue sous le nom d'oued Salah, sur les rives de laquelle se trouvent les oasis du Tinerkouk.

Les chotts Dahrani et Chergui sont bordés, sur leur rive Est, d'une série d'oasis, tantôt arabes, tantôt berbères, du district des Kkenafsa ; sur la rive Ouest, par les oasis des Oulad Saïd.

Sur le bord oriental du chott Guebli se déroule une série d'oasis rattachées les unes aux Oulad Saïd, les autres à Timimoun.

Les oueds qui prennent naissance sur tout le pourtour du Baten ont un cours relativement restreint et ne sont en réalité que de longs ravinements, ils présentent des chutes grandioses, des cascades, des coudes brusques, des barrages rocheux.

Dans cette région, on rencontre l'oued er Remel, jalonné par les oasis des Oulad Rached, Saheli, Matarfa ;

---

1 (*Loc. cit.*)

après avoir gagné le Tsabit, il s'accuse par une série de bas-fonds couverts d'arbustes, atteint vers le Sud-Ouest le district de Bouda, où il se joindrait, dit-on, au plus oriental des bras de l'oued Saoura, venu lui-même de Foum el Kheneg.

Une autre ligne d'eau sort des pentes Ouest du Tadmaït pour former les sebkhas de l'Aouguerout, c'est l'oued el Hadjar, plus difficile à suivre que l'oued er Remel, car il traverse des plaines de gravier complètement dénudées ; il suit la direction générale Nord-Sud, fait un coude vers l'Ouest, alimente les oasis d'Onfrane, de Kaberten et disparaît.

Ces oueds ne coulent qu'à de rares intervalles ; c'est ainsi qu'en mars 1907, l'oued Ksar el Hadj a coulé jusqu'à l'Aouguerout. Il a traversé les palmeraies de Ksar el Hadj, de Tiberkamin, d'Akbour et d'Adfour pour s'arrêter à hauteur de la palmeraie de Zaouïet Sidi Aoumer, où s'est formé un redir de 300 à 400 mètres de largeur sur 1.500 mètres de longueur.

Sur son parcours, il a enlevé les cultures heureusement rares, a déraciné quelques palmiers, détruit les murs des jardins, comblé les madjen et les séguias ; les dégâts n'ont pas été considérables et ont été réparés facilement.

Cette inondation se produit environ tous les vingt ans, au dire des gens de l'Aouguerout, et ses conséquences, bien que non comparables aux résultats des inondations du Nil, n'en sont pas moins des plus heureuses car, pendant les deux années consécutives, les récoltes de dattes et de céréales sont particulièrement abondantes.

Les oueds Baten, Bejouane, Chab el Biod, Tilsameline, El Hattal, Fouifa, Sella, Fouha, etc., coulent tous les ans et souvent plusieurs fois, ce qui procure aux quelques moutons et aux chameaux de bons pâturages pendant une partie de l'année.

Climat. — A ce point de vue, le Territoire militaire d'Aïn-Sefra peut se diviser en quatre zones : 1° la région des steppes ; 2° la région montagneuse de l'Atlas saharien ; 3° la région en bordure de l'Atlas ; 4° la région désertique.

Chacune de ces zones a un climat spécial, cependant la région des steppes et la région montagneuse de l'Atlas d'une part, la région en bordure de l'Atlas et la région désertique d'autre part, présentent beaucoup d'analogie.

Le seul caractère commun à toutes les zones, c'est l'écart

considérable enregistré entre la température diurne et la température nocturne, différence due principalement à la pureté du ciel et à l'absence de végétation qui favorisent un échauffement considérable du sol pendant le jour et un rayonnement excessif pendant la nuit. La sécheresse de l'air et l'aridité du sol rendent donc la surface du Territoire tour à tour brûlante et glacée.

On pourrait conclure de l'examen des graphiques des variations nocturnes que la région n'est pas aussi chaude que semblerait l'indiquer la température maxima, mais il faut tenir compte de la longue durée de la partie chaude du jour. Contrairement à ce qui se passe dans le Tell, le soleil se lève brusquement, les rayons dans cette atmosphère sèche sont déjà brûlants à cette heure matinale et sous la réverbération des sables et des rochers, la couche d'air voisine du sol s'échauffe rapidement à son tour.

Ici point d'évaporation qui entre en jeu pour modérer l'ardeur du soleil ; dès 8 heures du matin, la chaleur est forte et le thermomètre ne cesse de monter jusqu'à 3 ou 4 heures du soir, il ne commence à descendre lentement que vers 5 heures, se maintenant longtemps après le coucher du soleil ; malgré l'activité du rayonnement, la terre n'arrive pas à se débarrasser de toute la chaleur emmagasinée pendant le jour.

Température :

1° *Zone des steppes.* — Dans cette zone, les écarts entre les températures d'hiver et d'été sont considérables. Les froids y sont souvent rigoureux et semblent d'autant plus vifs qu'ils sont propagés par des vents d'une grande violence qui ne rencontrent devant eux aucun obstacle et obligent les Nomades à chercher asile dans les vallées. La neige tombe fréquemment en hiver ; par contre, en été, la chaleur répercutée par le sol est excessive.

Quand souffle le siroco, ce vent aride passe par les nombreuses brèches des montagnes bordières et parcourt la région sans perdre de son énergie première ; les vents pluvieux du Nord, au contraire, n'arrivent que privés en grande partie de l'humidité qu'ils portaient, les pentes et les cimes des chaînes septentrionales ont arrêté les nuées au passage.

La température descend au-dessous de zéro d'une façon très inégale, suivant les années. C'est ainsi que le thermomètre marque en 1907 : — 7,4 en janvier, — 13,2 en

février, — 4 en mars ; en 1908 : — 4 en janvier et février ; en 1909 : — 7 en janvier ; en 1910 : — 4 en janvier, — 3 en février, — 2,8 en mars et — 3 en avril, — 0,8 en novembre, — 5,4 en décembre ; en 1911 : — 7 en janvier, — 1 en février ; en 1912 : — 0,3 en mars, — 3,2 en novembre, — 4,8 en décembre.

Les écarts extrêmes maxima sont constatés dans les deux mois qui suivent le solstice d'été :

Mois de juillet : 1907, 43° ; 1908, 41° ; 1909, 40° ; 1910, 41°8 ; 1911, 42° ; 1912, 44°9.

Mois d'août : 1907, 40° ; 1908, 40° ; 1909, 39° ; 1910, 40°6 ; 1911, 42°2 ; 1912, 45°4.

Mais la chaleur moyenne est également forte pendant les mois de juin (30°8), de septembre (30°4) et d'octobre (26°8). A cette époque le maximum varie de 39° à 32° mais les nuits commencent déjà à être très fraîches (de 4 à 14°).

L'écart entre les températures maxima et minima est donc de 56°2 en 1907, 45° en 1908, 47° en 1909, 45°8 en 1910, 47° en 1911, 49°7 en 1912, soit en moyenne pour la période considérée 48°4. (Voir Annexe [1], graphiques n°s 1, 2, 3, 4.)

2° *Zone montagneuse de l'Atlas.* — Les conditions climatiques sont à peu près les mêmes que dans la première zone mais la température descend au-dessous de zéro régulièrement pendant 6 mois de l'année, en janvier, février, mars et avril, et en novembre et décembre ; son maximum est enregistré en juillet et atteint 42° à Aïn-Sefra et 41° à Géryville.

L'écart entre les températures maxima et minima est à Géryville de 51° en 1907, 47° en 1908, 53° en 1909, 48°7 en 1910, 46°7 en 1911, 48°4 en 1912, soit en moyenne 49°1, écart supérieur à celui qui est indiqué pour le centre de Méchéria, car il fait plus froid à Géryville qu'à Méchéria.

Dans le centre d'Aïn-Sefra, cet écart est de 50° en 1907 et 1908, 54° en 1909, 41°9 en 1910, 52°6 en 1911, 51° en 1912, soit en moyenne 49°9.

Dans le territoire de Géryville, les mois de juin et d'octobre présentent seuls une température moyenne de 31° à 29° ; dans la région d'Aïn-Sefra, les mois de juin,

1 Les graphiques concernant la météorologie seront réunis en une Annexe à la fin du mémoire.

septembre et octobre sont relativement chauds (33° en juin, 32° en septembre, 26°5 en octobre). (Voir graphiques n°s 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.)

3° *Zone de bordure de l'Atlas.* — Le thermomètre marque un degré inférieur à zéro d'une façon irrégulière. La station de Beni-Ounif accuse en 1909 : — 5° en janvier, — 2° en février, — 3° en décembre ; en 1910 : — 4° en janvier, — 0°6 en février, — 0°2 en mars, — 2°4 en décembre ; en 1911 : — 2°8 en janvier, — 2°3 en février, — 0°1 en octobre, — 1°2 en novembre ; en 1912 : — 3°2 en janvier, — 1°2 en décembre.

Celle de Colomb-Béchar enregistre en 1907 : — 5° en janvier, — 0°5 en mars; en 1910: — 4° en janvier, — 6° en février et décembre ; en 1911 : — 7° en janvier ; en 1912 : — 3°2 en janvier, — 6°1 en novembre, — 8°4 en décembre.

La température maxima atteint 45° en juillet à Beni-Ounif, 46° à Colomb-Béchar. Les mois de juin, septembre et octobre sont chauds (à Beni-Ounif : 36°5 en juin, 34°7 en septembre, 28°8 en octobre ; à Colomb-Béchar : 38°7 en juin, 36°6 en septembre, 29° en octobre).

L'écart entre les températures maxima et minima est moins sensible que dans les deux premières zones, car il y fait moins froid, il est néanmoins de 46° pour Beni-Ounif et de 47° pour Colomb-Béchar. (Voir Annexe, graphiques n°s 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20.)

4° *Zone désertique.* — En dépit de la latitude, c'est une région à températures extrêmes, où il fait tour à tour plus froid que sur la Méditerrannée et plus chaud que sous l'Equateur.

La température descend assez régulièrement au-dessous de zéro en janvier et février, c'est-à-dire pendant les deux mois qui suivent le solstice d'hiver.

Les renseignements recueillis de 1903 à 1912 pour le Touat sont indiqués ci-après :

Mois de janvier 1903, — 2°8 ; 1904, — 2°8 ; 1905, — 2° ; 1907, — 2° ; 1908, — 1°3 ; 1909, — 6° ; 1910, — 5° ; 1911, — 5° ; 1912, — 0°6.

Mois de février 1906, — 1° ; 1907, — 3°1 ; 1910, — 4° ; 1911, — 3°.

Les températures maxima sont enregistrées en juillet : en 1903, 52°3 ; en 1904, 50°3 ; en 1905, 51°5 ; en 1906, 55°4 ; en 1907, 52° ; en 1908, 50° ; en 1909, 55° ; en 1910,

52°7 ; en 1911, 49°8. Mais la température moyenne est déjà de 28°8 en mars et elle est encore de 29° en novembre.

L'écart entre le maximum et le minimum est de 54°5 en 1905 ; 54° en 1907 ; 50° en 1908 ; 56° en 1909 ; 52°2 en 1910 ; 54°8 en 1911, soit une moyenne considérable de 53°9.

L'écart n'est que de 52°5 au Gourara, par contre il s'élève à 55° dans la Saoura. (Voir graphiques n°s 21 à 32 inclus.)

Pluies :

1° *Zone des steppes et zone montagneuse.* — Dans ces régions, les pluies tombent très irrégulièrement, ainsi que l'on peut s'en convaincre par l'examen des graphiques n°s 33, 34 et 35.

De 1907 à 1912 inclus, la moyenne des pluies est de $312^{m}/^{m}8$ dans le cercle de Méchéria, de $195^{m}/^{m}9$ à Aïn-Sefra et de $321^{m}/^{m}1$ à Géryville.

Des renseignements que nous avons pu trouver dans l'étude sur le Nomadisme en Algérie, il résulterait que la moyenne des pluies était avant 1906 de $350^{m}/^{m}$ pour Aïn-Sefra, de $370^{m}/^{m}$ pour Méchéria, de $380^{m}/^{m}$ pour Géryville ; il semble que l'on puisse tirer cette conclusion que les pluies sont plus rares qu'autrefois, conclusion corroborée par les dires des indigènes.

2° *Zone de bordure de l'Atlas.* — Les pluies sont encore plus rares que dans les deux premières zones et les renseignements fournis accusent une moyenne de $103^{m}/^{m}$ pour Beni-Ounif et $82^{m}/^{m}3$ pour Colomb pendant la période 1905 à 1910, alors qu'auparavant elle était de $138^{m}/^{m}7$ pour Beni-Ounif et de $96^{m}/^{m}6$ pour Colomb.

La même déduction que pour la zone des steppes et la zone montagneuse est donc à tirer, mais en 1912 la quantité d'eau tombée relève la moyenne à $132^{m}/^{m}1$ pour Beni-Ounif et $104^{m}/^{m}3$ pour Colomb.

Cette région serait aussi peu favorisée que la région désertique au point de vue de l'eau si elle n'avait l'avantage de posséder un condensateur et un collecteur des eaux. La longue chaîne du Grouz (80 kilom. de longueur, 5 à 6 de largeur) constitue en effet un faisceau d'arêtes parallèles entre lesquelles existe un système de profondes vallées, colmatées de cailloutis jusqu'à leur tête et parconséquent servant de réservoir d'humidité et d'aqueduc souterrains.

Ce formidable écran montagneux n'est donc pas seulement le condensateur des pluies qui tombent parfois sous forme de neige, il est organisé de plus pour les emmagasiner, les acheminer, les distribuer.

3° *Zone désertique.* — Dans cette région les pluies sont exceptionnelles et dues le plus souvent à des orages ; elles ne sont en général représentées que par de larges gouttes, les grands courants atmosphériques qui portent vers le Nord de l'Afrique les vapeurs de l'Océan Atlantique n'atteignent pas cette région qui, d'autre part, est en dehors de la zone des pluies tropicales.

Les seules eaux qu'elle pourrait recevoir lui seraient donc fournies par la condensation des vapeurs sur les hautes montagnes du Nord, mais les vents et l'ardeur du soleil ne permettent pas à ces eaux de couler à la surface. Dans cette contrée, les pluies ne sont pas toujours bien accueillies car elles imprègnent les terres des jardins créés sur les sebkhas et font ressortir à la surface du sol le sel qui détruit les cultures.

Vents :

1° *Région des steppes.* — Les vents dominants dans cette région sont ceux de l'Ouest qui ont soufflé pendant 35 mois sur 67 et régulièrement pendant les 3 ou 4 premiers mois des années 1908, 1909, 1910 et 1911, puis ceux du Sud-Ouest représentés par le coefficient 12/67, généralement dans les derniers mois de l'année ; les autres vents se sont rarement fait sentir. La force moyenne du vent n'a atteint le coefficient 5 (10 à 12 mètres) qu'une seule fois, en décembre 1910.

2° *Région montagneuse de l'Atlas.* — Les courants ne sont pas les mêmes dans les deux cercles de cette région.

Dans l'Annexe d'Aïn-Sefra, les vents prédominants sont ceux du Sud, du Nord et du Sud-Ouest, représentés par les coefficients 13/76, 14/76, puis ceux du Sud-Est (10/76), du Nord-Ouest (10/76) dont 6/76 en 1912 et de l'Est (4/76). Les vents du Sud-Est ont soufflé surtout dans le courant de l'année 1909 ; ceux du Sud-Ouest au cours de 1911.

A Géryville, ce sont les vents d'Ouest qui prédominent (30/72) ; puis ceux du Sud-Est (17/72) ; et du Nord-Ouest (17/72).

La vitesse moyenne du vent a toujours été inférieure à 10 mètres.

3° *Région de bordure de l'Atlas.* — Cette région est surtout balayée par les vents du Nord (21/72 à Beni-Ounif, 20/57 à Colomb), puis viennent, dans la région de Beni-Ounif, les vents du Nord-Est (21/72), puis ceux du Nord-Ouest (20/72) et enfin du Sud-Ouest (13/72).

A Colomb ce sont au contraire les vents du Nord-Ouest qui sont plus fréquents (16/57), alors que les vents du Nord-Est qui ne sont représentés que par le coefficient 9/57; les vents du Nord-Ouest ont soufflé principalement en 1912.

La force moyenne du vent n'a mérité la cote 5 qu'en février, juillet 1909 et mai 1911. Ces vents ne sont pas constants ; pendant l'été, ils règnent par périodes de 3, 6 et même 10 jours avec des intervalles à peu près analogues. La matinée est souvent calme jusqu'à 9 heures du matin, le vent de sable ne souffle qu'à partir de midi pour atteindre son maximum de violence à 5 ou 6 heures du soir. Il soulève des tourbillons de sable qui arrivent tantôt de l'Est, tantôt du Nord, qui rasent le sol à grande vitesse, charriant des grains de sable assez gros. Ces nuages de sable sont très lourds et par conséquent peu élevés, certains tourbillons ont une force considérable. On les voit souvent arriver de très loin, mais parfois ils se forment brusquement et il est difficile de les éviter.

4° *Zone désertique.* — A Beni-Abbès, ce sont encore les vents du Nord qui ont la prépondérance (44/72), puis ceux du Nord-Est (17/72), et enfin du Nord-Ouest (6/72). Les vents du Sud-Ouest n'ont été enregistrés que deux fois, en octobre et novembre 1910 ; ceux du Sud-Est ont soufflé quatre fois en 1912.

La force moyenne du vent n'a dépassé 10 mètres qu'une seule fois, en juin 1909.

A Timimoun, ce sont les vents du Nord-Est qui ont prédominé de beaucoup de 1903 à 1910 (51/120), suivis par les vents du Nord-Est (47/120), soit au total 98 mois sur 120.

A Adrar, même prédominance écrasante des vents du Nord-Est (61/120).

On a relevé une cote mensuelle 8 (de 20 à 25 mètres) à Timimoun en novembre 1903, la cote 6 (12 à 16 mètres) à Adrar en mars 1906, la cote 5, trois fois à Adrar en

janvier 1903, février 1904 et octobre 1905 et dix fois à Timimoun.

Evaporation.— La moyenne annuelle d'évaporation a été de 2.773$^{m}/^{m}$ à Aïn-Sefra, et de 1.500$^{m}/^{m}$ à Géryville, de 1907 à 1911.

Dans la zone désertique la moyenne s'est élevée jusqu'à 6^{m}887 pour la période 1903-1906. Les deux extrêmes ont été enregistrés : le minimum à Timimoun en décembre 1904 avec 153$^{m}/^{m}$5, soit une évaporation journalière moyenne de 5$^{m}/^{m}$112 ; le maximum à Adrar en juillet 1905 avec 1.195$^{m}/^{m}$2, soit une évaporation moyenne journalière de 39$^{m}/^{m}$8.

Aucun renseignement n'est donné pour la période 1906-1909.

Tableau indiquant l'Évaporation en Millimètres

pour les différents centres de la région pour lesquels il existe des renseignements

CENTRES	ANNÉES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Aïn-Sefra	1907	93,0	110,0	135,9	142,7	378,5	378,5	462,2	461,3	340,0	213,0	118,9	114,8
	1908	92,9	103,5	130,5	142,7	378,5	378,5	459,5	501,2	336,9	312,9	119,3	112,8
	1909	96,5	109,1	134,0	139,1	265,3	265,3	447,9	460,1	339,8	227,4	122,1	113,7
Géryville	1907	87,0	64,3	45,2	56,5	148,3	204,4	262,2	272,1	221,5	173,0	102,2	69,2
	1908	104,05	112,6	104,3	93,6	167,4	200,4	293,6	352,2	300,5	166,2	82,7	67,8
	1909	75,4	76,3	83,1	98,7	112,5	158,2	239,1	264,0	153,7	159,6	83,0	71,4
	1911	»	»	88,4	150,6	209,9	323,2	283,2	269,6	262,4	177,8	94,8	65,3

Service météorologique.— Des stations météorologiques sont installées dans les postes ci-après :

1° Zone des steppes : Méchéria.

2° Zone montagneuse de l'Atlas : Aïn-Sefra, Géryville, El Abiod.

3° Zone de bordure de l'Atlas : Beni-Ounif, Colomb.

4° Zone désertique : Beni-Abbès, Timimoun, Adrar.

Le service des observations est placé sous la direction du médecin chef de l'hôpital ou du service des Affaires indigènes. Chaque station envoie journellement une dépêche au Gouvernement Général. Ces stations offrent le plus grand intérêt tant au point de vue scientifique qu'à celui de l'application des méthodes de culture appropriées à la région.

L'ensemble des stations constitue en effet aujourd'hui un réseau assez étendu dans lequel les données recueillies reposeront bientôt sur un assez grand nombre d'années pour qu'il soit permis d'arriver à une connaissance plus précise des conditions climatiques des régions où elles sont situées.

Ces données pourront également être mises à profit pour l'étude comparative des éléments météorologiques et par suite de la mise en valeur des forces fournies par la nature pour l'utilisation des eaux d'un sol privé de pluies.

A ces derniers points de vue, il a paru désirable de mettre quelques-unes des stations à même d'étudier, par un enregistrement continu, la direction et la force des vents qui, dans cette région, offrent, comme nous l'avons vu, une assez grande régularité dans leur vitesse, mais non dans leur direction.

Des anémomètres système Dalloz ont été envoyés en 1910 aux chefs de poste de Colomb et de Timimoun pour permettre une étude complète des vents.

CHAPITRE II

PEUPLEMENT ET COLONISATION

---

§ A. **Peuplement.** (Voir tableau du Mouvement de la population, p. 56.) — Dans tout le Territoire, la densité de la population est inférieure à un habitant par kilomètre carré ; elle comprend des Européens et des Indigènes.

La population européenne se divise: 1° en fonctionnaires et employés (en grande partie du chemin de fer) ; 2° en commerçants français ou naturalisés, européens, vivant presque exclusivement sur la garnison et dont le nombre est fonction de l'effectif ; 3° enfin, et ce sont les moins nombreux, en négociants s'occupant surtout d'affaires avec les indigènes. Cette dernière catégorie ne comprend que des Israélites algériens ou originaires du Maroc.

La population indigène se compose de Berbères, de Zenètes repoussés de la région de Tlemcen jusqu'au Touat par les Berbères Ketama et Sanhadja et les Arabes du XIe siècle, d'Arabes nomades ou ksouriens venus de tous côtés, de Juifs islamisés venus de Palestine, de Mozabites, de Kabyles, de nègres et d'harratins [1]. (Voir la décomposition en tribus, pp. 57-62.)

Annexe d'Aïn-Sefra. — Le poste d'Aïn-Sefra a été créé en 1882, à la suite de l'insurrection de Bou Amama, pour surveiller toute la région des ksour en face de Figuig qui était alors le refuge de nos ennemis, le centre de leurs approvisionnements et le point de départ de leurs incursions.

Tout d'abord on hésita sur l'emplacement à choisir entre Tiout et Sfissifa. Le lieutenant de Banière, envoyé

---

1 D'après M. Piquet *(La civilisation de l'Afrique du Nord)*, les populations habitant les steppes, au bord des chotts et les Oulad Sidi Cheikh seraient des tribus arabes ; les populations de la région des ksour seraient berbères. L'interprète militaire Hamet, qui a séjourné à Aïn-Sefra vers 1892, dit la même chose. D'ailleurs, beaucoup de noms de ksour ou points d'eau de la région sont d'origine berbère. Ex. : Tiout, Aïn Tiraïn, etc.

dans la région des ksour pour rechercher l'emplacement d'un nouveau poste, se prononça pour Tiout, mais le général Delebecque décida de créer le poste à Aïn-Sefra, estimant ce point mieux placé pour couvrir les débouchés de la région.

Aujourd'hui le village se compose de quatre parties distinctes.

1° Le village européen, assis sur la rive gauche de l'oued et habité par une population de Français (658), d'Espagnols (99), d'Italiens (54), d'Européens de différentes nationalités (64), de Juifs et d'Arabes étrangers ;

2° Les bâtiments militaires construits sur la rive gauche. Le mur d'enceinte provisoire en pierres sèches fut commencé le 14 décembre 1881 par nos troupes qui avaient chassé les Amours du massif montagneux entre Ich et Sfissifa ;

3° Le ksar, qui portait autrefois le nom d'Aïn-Safia (la source pure), bâti au pied des dunes et abritant la population arabe locale ;

4° Le village nègre à proximité du village européen, occupé par les Arabes étrangers qui se sont fixés à Aïn-Sefra.

Détruit en 1904 par l'inondation, le village européen a été rebâti grâce à une subvention du Gouvernement Général entre la gare et l'oued. C'est un coquet village possédant quelques maisons avec jardinet, des avenues et des rues larges et bien ombragées. L'aspect, à la descente de la gare, est assez réjouissant surtout lorsque l'on revient du Sud. (Pl. I.)

Le village qui comprenait en 1906, 201 maisons, 402 familles dont 262 européennes et 140 indigènes, ne possède plus aujourd'hui que 184 maisons et 365 familles dont 222 européennes et 143 indigènes[1].

En 1849, le ksar comprenait 200 maisons habitées par 1.000 indigènes ; en 1861 la population s'abaisse à 500 ; en 1875 à 300 ; en 1881, au moment de l'occupation, nous trouvons le ksar à peu près abandonné, 60 familles ayant émigré à Tlemcen, 6 familles s'étant installées à Oudjda, 70 autres s'étant fixées définitivement à Aïn-Nakha, dans

---

1 Le nombre des familles s'est augmenté d'environ 25, depuis que le dépôt des machines a été transféré de Méchéria à Aïn-Sefra, en janvier 1914.

la région de Fez. Aujourd'hui le ksar comprend 120 maisons.

Centres indigènes. — Les autres ksour de l'Annexe sont ceux de Tiout, Asla, Moghar Tahtani, Moghar Foukani et Aïn-Sfissifa.

L'oasis de Tiout est à 6 kilomètres de la gare du même nom et à 7 kilomètres d'Aïn-Sefra. Excursion charmante à faire dans la palmeraie, visite aux pierres écrites (rochers sur lesquels sont gravés des dessins représentant des animaux, autruches, chameaux, et des personnages).

Asla est perché en nid d'aigle sur une colline rocheuse et entouré d'une muraille flanquée de 5 grosses tours. L'oasis renferme 1.200 palmiers croissant dans des jardins bien abrités, des vents du Nord et du Sud, par deux chaînes parallèles de collines.

Centre européen rattaché a Aïn-Sefra : *Djenien bou Rezg.* — Il existait autrefois dans l'Annexe d'Aïn-Sefra un deuxième centre : Djenien bou Rezg.

Ce poste fut créé en mars 1885 par le général Delebecque pour couvrir les communications qui reliaient Figuig à Aïn-Sefra à travers les montagnes et surveiller de plus près l'oasis marocaine de Figuig et le pays au Sud de l'Atlas. Les travaux, interrompus, ne furent terminés qu'en 1888.

Djenien a été abandonné, car il n'avait sa raison d'être que dans la garnison nombreuse qui, autrefois, occupait ce point et qui, devant le progrès de notre occupation, l'a quitté parce qu'il avait perdu tout intérêt politique et militaire. Il n'est habité aujourd'hui que par quelques familles d'employés du chemin de fer.

Annexe de Beni-Ounif. — L'extension de l'occupation française dans les régions de l'Extrême-Sud Oranais provoqua la création d'un poste des Affaires indigènes à Djenan ed Dar le 20 décembre 1900.

Peu de temps après, le siège de ce commandement, transformé en Annexe, fut transféré à Beni-Ounif même. Ce point devint le plus important des postes destinés à assurer la sécurité de la vallée de la Zousfana-Saoura qui est la voie naturelle de pénétration vers les Oasis sahariennes.

Le désir d'assurer le transport rapide des troupes sur la ligne des postes extrêmes, amena le Gouvernement à proposer aux Chambres le prolongement de la voie ferrée

de Duveyrier (alors point terminus) sur Beni-Ounif et vers Igli ; le premier tronçon du nouveau chemin de fer fut livré à l'exploitation le 13 juin 1903. Dès lors Beni-Ounif, où il n'existait jusque là que quelques masures arabes, prit une très grande importance. De nombreux commerçants vinrent s'y installer, y établirent des dépôts de marchandises et s'y livrèrent à des transactions actives, non seulement avec les gens de Figuig, mais encore avec les tribus nomades de l'Ouest.

Le développement de cette agglomération fut si rapide que quatre mois après (novembre 1903) on comptait 300 habitants et que le chiffre des affaires, accusé par les négociants, atteignait 1.500.000 francs par trimestre. D'autre part, l'élément militaire auquel Beni-Ounif devait une partie de sa prospérité, comptait un effectif de près de 1.500 hommes stationnés dans la localité.

L'importance de Beni-Ounif semblait donc devoir se maintenir sinon s'accroître en raison de sa situation spéciale au point de vue politique et géographique qui en faisait un centre d'attraction et de ravitaillement pour les nombreuses tribus nomades de l'Ouest.

Un autre élément de vitalité pour Beni-Ounif se révélait : la curiosité et l'attrait qu'inspirait la visite de l'oasis de Figuig. L'excursion à travers la palmeraie et les sept ksour de Figuig est merveilleuse, surtout au mois d'avril alors que les jardins ont revêtu leur parure printanière et verdoyante ; d'après les dires de certains voyageurs, la palmeraie rivalise de beauté avec celle de Biskra. Il est presque certain aujourd'hui que sous peu sera construit à Beni-Ounif un hôtel dont le confortable ne laissera rien à désirer avec service automobile de Beni-Ounif à Figuig, installation au djorf (point d'où la vue sur l'ensemble de la palmeraie est splendide) d'un petit restaurant qui permettra de consacrer toute une journée à la visite de l'Oasis. La Compagnie des chemins de fer de l'Etat Algérien organisera des trains légers qui favoriseront aux touristes le voyage à Ounif. La Pl. III représente un des ksour : El Habib.

Au cours de 1904, mille touristes se rendirent dans cette région et séjournèrent à Beni-Ounif.

On espérait que cette localité resterait longtemps encore le siège des réserves militaires du Sud Oranais et on croyait que le sol renfermait des richesses dont l'industrie pourrait tirer parti.

Ces diverses considérations amenèrent l'Administration à sanctionner le fait accompli en prescrivant la constitution d'un centre industriel et commercial à Beni-Ounif ; cette décision fut prise le 31 octobre 1904, après avis d'une commission spéciale réunie dans cette localité.

Dans le courant de 1906, l'Administration dota Beni-Ounif de tous les services nécessaires à toute agglomération d'habitants : écoles, postes, fondouk entouré de halles pour échanges commerciaux, immeubles comprenant salle de mairie, justice de paix, et chapelle, abattoir, lavoirs, bains maures, etc. L'alimentation en eau fut assurée au moyen de puits et d'appareils élévatoires. (Pl. II.)

Mais après être passé par le maximum de prospérité, le centre de Beni-Ounif commença à décroître par suite du prolongement de la voie ferrée, de la diminution de la garnison, des causes qui sont expliquées au chapitre « Commerce ». Beaucoup de négociants quittèrent cette localité pour s'installer à Colomb ou à Bou-Denib où ils espéraient faire un commerce plus facile et plus rémunérateur.

En 1912, la population diminue encore de 40 âmes. Le village comprend 85 maisons dont un grand nombre inoccupées.

Cercle de Méchéria. — Méchéria est un ancien ksar ruiné qui possédait une source assez abondante, au pied du djebel Antar, à l'angle formé par les deux directions du massif ; aussi est-il très exposé par sa situation aux tourbillons de vent qui viennent se briser sur les flancs de l'Antar; il était relié, par de très mauvaises pistes, à Saïda, Géryville et Aïn ben Khelil ; aujourd'hui les pistes sont très bonnes, des points d'eau nouveaux ont été créés et un village européen s'est développé rapidement à quelque distance de la redoute militaire. (Pl. IV.)

La colonne chargée de procéder à la première installation du poste arriva à Méchéria le 8 août 1881.

La population européenne a augmenté de 67 habitants entre 1906 et 1911, mais au prochain recensement on constatera forcément une diminution sérieuse par suite du transfert du dépôt des machines de l'Etat algérien à Aïn-Sefra.

La population indigène s'est accrue d'une façon assez sensible grâce à l'installation d'un village nègre où 45 familles de diverses origines se sont installées.

Il n'existe dans l'Annexe de Méchéria aucun autre groupement européen ; les tribus indigènes étant essentiellement nomades, aucun ksar n'a été bâti.

Géryville. — A l'endroit où s'élève aujourd'hui Géryville sur la rive gauche de l'oued Biod, on ne voyait au moment de l'occupation française que quelques gourbis appartenant aux Guerraridj et qu'on appelait El Biod, du nom d'un puits qui existait à l'emplacement de l'hôpital actuel.

Outre l'oued Biod, dans lequel il y avait de l'eau en permanence, deux lacs alimentés par des sources arrosaient les quelques jardins que les indigènes cultivaient autour de leurs misérables habitations.

En 1852, lorsque le colonel de Géry eut parcouru, avec une colonne formée à Mascara, tout le pays compris entre Stitten, Ghassoul et Brézina, il s'arrêta à El Biod et décida d'y créer un poste.

Dans le courant de l'année suivante, on vit s'élever rapidement des casernes et un hôpital ; tout autour de ces habitations, des Européens ne tardèrent pas à construire des maisons et ainsi fut bâtie la petite ville qui, en souvenir de son fondateur s'appelle Géryville, mais que les indigènes continuent à appeler El Biod.

La population de Géryville est très mélangée ; sur un total de 2.746 habitants, on compte 888 Européens (Français d'origine, Français naturalisés, Etrangers), 1.797 Musulmans indigènes et 61 Musulmans étrangers Kabyles, Mozabites, Marocains, Touaregs).

Autres centres du Cercle : *Bouktoub.* — A 106 kilomètres au Nord-Ouest, sur la voie ferrée d'Oran à Colomb, se trouve le petit bourg de Bouktoub, comprenant une population de 190 habitants, dont 137 Européens (92 Français d'origine ou naturalisés) et 53 Musulmans indigènes. Cette petite population vit surtout du commerce de l'alfa.

El Abiod Sidi Cheikh. — Le poste d'El Abiod Sidi Cheikh fut occupé en 1895 mais aucun groupement européen ne s'y est constitué.

Centres indigènes. — Les ksour dépendant du Cercle de Géryville sont ceux de Chellala Gueblia, Chellala Dahrania, Boussenghoum, El Abiod Sidi Cheikh, les Arbaouat, Stitten et Ghassoul.

Cercle de Colomb-Béchar :

a) Centre européen de Colomb-Béchar. — Les événements de 1903 dans le Sud nécessitèrent la création d'un poste intermédiaire entre Beni-Ounif et Taghit, pour couvrir la route de la Zousfana et amener les Doui Menia et les Oulad Djerir, jusqu'alors insoumis, à accepter notre juridiction conformément au protocole du 20 juillet 1901.

L'emplacement choisi fut un plateau d'où la vue est assez étendue sauf du côté de l'Ouest où elle est limitée par une série de hauteurs bordant la hammada de l'Oum es Seba.

Le poste, créé le 5 novembre 1903, s'appela d'abord Tagda, mais plus tard il prit la dénomination de Colomb (décision de M. le Gouverneur Général en date du 12 janvier 1904) en souvenir du général qui eut à lutter contre les Doui Menia et les Oulad Djerir.

Naturellement l'installation d'un commandement militaire important et le prolongement de la voie ferrée jusqu'à ce point eurent pour résultat la constitution, autour de ce poste, d'une agglomération de commerçants européens; les établissements indispensables à tout centre furent élevés et les travaux les plus urgents exécutés.

Le village de Colomb est le seul groupement européen de la région ; les quelques Européens qui habitaient autrefois Taghit l'ont quitté en même temps que disparaissait la garnison. A la suite des colonnes de 1908, plusieurs familles ont quitté Colomb pour s'installer à Bou-Denib, mais le peuplement européen n'a pas diminué de ce fait, au contraire il s'est accru de 286 habitants, car de nouveaux négociants ont ouvert boutique dans cette localité soit pour fournir les troupes, soit pour commercer avec le Tafilalet, le Haut-Guir et les oasis.

A proximité du village européen se trouve le ksar de Béchar (Pl. V) et à 20 kilomètres au Nord, à l'entrée de la palmeraie, le ksar d'Ouakda. Ces deux ksour ont un passé fort ancien. On garde à Béchar le souvenir d'un siège que le ksar eut à soutenir au XII[e] siècle contre le sultan Moulay Ahmed Delbi, surnommé « le sultan noir » ; il ne doit pas être question du ksar actuel bâti sur la rive droite de l'oued, protégé par de hautes murailles, mais de celui dont les ruines confuses, en pierres sèches, se trouvent sur la rive gauche.

On raconte en effet que les premiers occupants

s'installèrent dans un endroit dénommé Zekkour, à un kilomètre environ du ksar actuel et qu'ils quittèrent ce point parce que le ksar tombait en ruines.

En dehors de ces deux ksour, il en existe trois autres peu importants : El Ahmar, Sfissifa et Mongheul.

A 24 kilomètres de Colomb se trouve la zaouïa de Kenadsa dont le chef Si Brahim est un marabout très écouté. Le site est pittoresque, le ksar est bâti au pied de la hammada ; on y voit une très belle mosquée bâtie par un italien qui s'est fait musulman. Trois petites palmeraies existent à proximité du ksar. (Pl. VI.)

b) Centre de Beni-Abbès. — Il n'existe dans le village dit « européen », bâti sous les murs de la redoute, que deux commerçants européens, quelques Juifs du Tafilalet, bijoutiers, deux ou trois boutiquiers arabes. Les indigènes sont répartis dans trois ksour, celui des R'nanema, celui des Abbabsa, le troisième occupé par des Harratins.

De nombreux ksour ont été construits dans le lit de l'oued Saoura, d'Igli à Ksabi, sur une longueur de 250 kilomètres.

c) Oasis sahariennes. — Aucun groupement européen n'existe aux oasis ; deux Français seulement ont élu domicile au Touat pour coloniser ; les ksour sont très nombreux. (Voir tableau de la répartition de la population par tribus.)

On peut constater une diminution de population de 794 habitants au Gourara et de 224 au Touat, entre les deux recensements de 1906 à 1911.

S'il faut en croire le commandant Deporter, cette moins value aurait été bien plus sensible encore avant 1906, puis la population atteignait, d'après lui, en 1890, un chiffre de 95.008 pour le Touat et de 73.546 pour le Gourara. M. Sabatier trouvait de son côté 141.252 pour le Gourara et 120.971 pour le Touat, alors qu'en 1891, le capitaine Godron, chef d'annexe d'El Goléa, présentait des chiffres inférieurs : 15.288 pour le Gourara et 9.332 pour le Touat. Le voyageur allemand Rohlfs, le seul qui ait parcouru le Touat-Gourara à cette époque, sans oser donner un chiffre même approximatif, affirmait que la région était très peuplée.

On peut attribuer cette diminution si brusque aux nombreuses invasions de sauterelles (voir chapitre XII),

qui se produisirent à des époques assez rapprochées et aux cataclysmes qui semèrent la ruine et la misère. A la suite de ces événements, les habitants durent abandonner certains ksour définitivement pour se réfugier dans des contrées plus hospitalières. Les invasions des Berabers, avides de ravir aux malheureux indigènes les vivres que la charité et la pitié avaient fait affluer des tribus voisines, contribuèrent aussi dans une large mesure à l'exode des habitants.

Les causes de la diminution constatée au cours des dernières années sont d'un autre ordre. Les ksouriens vont travailler en assez grand nombre dans le Tell et en Tunisie ; quelques-uns seulement reviennent au pays, beaucoup d'entre eux s'installent dans le Tell ne laissant derrière eux que le souvenir de leur misère. Ils trouvent à s'employer dans le Nord, où leur habitude de tirer parti d'un sol pauvre les classe tout de suite parmi les bons khammès ; ils ne songent plus à revenir au pays et leur exemple devient contagieux.

Cependant la présence d'indigènes est plus que nécessaire dans un pays où les bras manquent et où le travail abonde et si la main-d'œuvre diminue, les cultures se dessèchent, les feggaguir se comblent et c'est la mort du pays.

Il est très difficile pourtant de lutter sur place contre cette tendance, car bien des départs clandestins ne peuvent être empêchés, mais il serait à souhaiter qu'une surveillance plus rigoureuse fût exercée dans le Tell.

D'après un nouveau recensement effectué en 1912 au Touat, la diminution de la population serait moins importante que celle qui est indiquée par les tableaux. L'opération non terminée fin 1912 accusait déjà un chiffre de 16.039 habitants au lieu de 15.542.

Ce recensement a été ordonné en vue de suivre par la suite l'évolution des différentes classes blanche, harratine, nègre. Dès à présent on peut dire que la race des Harratins est assez prolifique : il semble qu'elle est destinée à submerger la race blanche si elle arrive à obtenir des propriétaires des terres une légère amélioration des conditions de contrat. La race nègre, par contre, semble péricliter.

La population touatienne se décompose en 1911 de la façon suivante : 7.397 blancs, 6.692 harratins et 1.453 nègres.

Population comparée du Territoire (Recensements de 1906 et de 1911)

	1906				1911				DIFFÉRENCE		INDIGÈNES		DIFFÉRENCE		TOTAUX GÉNÉRAUX		DIFFÉRENCE totale	
	Français	Naturalisés	Autres Européens	Total	Français	Naturalisés	Autres Européens	Total	en plus	en moins	1906	1911	en plus	en moins	1906	1911	en plus	en moins
Aïn-Sefra	471	213	263	947	596	62	217	875	»	72	8.096	8.596	500	»	9.043	9.471	428	»
Méchéria	377	»	163	540	475	»	132	607	67	»	19.706	24.558	4.852	»	20.246	25.165	4.919	»
Géryville	175	360	121	656	189	507	192	888	232	»	39.203	42.785	3.582	»	39.859	43.673	3.814	»
Beni-Ounif	422	»	235	657	161	127	135	423	»	234	1.413	1 580	167	»	2.070	2.003	»	67
Colomb	138	»	39	177	387	»	76	463	286	»	20.347	24.136	3.789	»	20.524	24.579	4.075	»
Touat	»	»	»	»	2	»	»	2	2	»	16.336	15.540	»	796	16.336	15.542	»	794
Gourara	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32.204	31.980	»	224	32.204	31.980	»	224
Totaux	1.583	573	821	2.977	1.810	696	752	3.258	587	306	137.305	147.875	12.890	1.020	140.282	152.433	13.236	1.085
									+ 281				+ 11.870				+ 12.151	

Mouvement de la population européenne

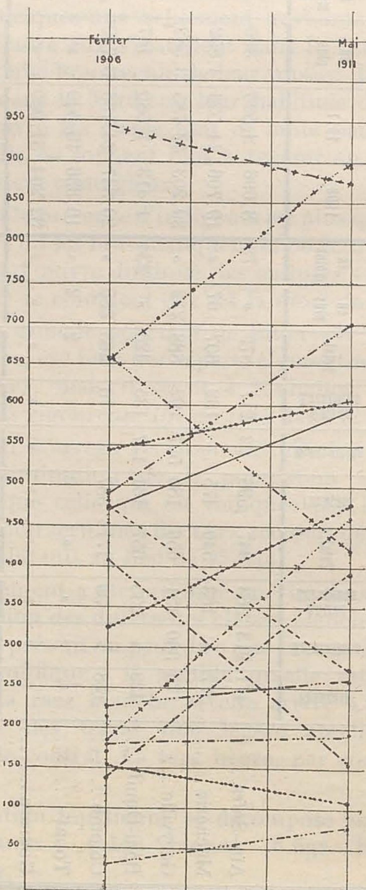
AIN-SEFRA { Francais / Autres européens / Ensemble

MECHERIA { Francais / Autres européens / Ensemble

GERYVILLE { Francais / Autres européens / Ensemble

BENI-OUNIF { Francais / Autres européens / Ensemble

COLOMB { Francais / Autres européens / Ensemble



Détail de la Population Indigène par Cercles, Tribus ou Ksour

CERCLES ou ANNEXES	TRIBUS	FRACTIONS DE TRIBUS	KSOUR	POPULATION EN 1906		POPULATION EN 1911	
				Nomade	Sédentaire	Nomade	Sédentaire
AÏN-SEFRA	Amours	Mérinat		473	»	566	»
		Ouled Boubékeur		827	»	1.104	»
		Oulad Ahmed[1]		194	»	»	»
		Oulad Toumi		253	»	243	»
		O. Sidi Boulenouar		553	»	661	»
		Souala		1.114	»	1.179	»
			Aïn-Sefra	»	848	»	819
			Asla	»	267	»	233
			Moghar Tahtani	»	660	»	867
			Moghar Foukani	»	440	»	428
			Sfissifa[2]	»	559	»	592
			Tiout	»	379	»	561
		Maghzen		»	674	738	»
	Cheurfa			»	196	200	»
		Etrangers { Marocains		»	183	»	16
		Etrangers { Divers		»	476	»	389
			TOTAUX	3.414	4.682	4.691	3.905
				8.096		8.596	

1 Rattachés en 1911 au ksar de Tiout.

2 En 1849, Sfissifa comptait 1.200 habitants ; en 1861, 350 ; en 1875, 145.

CERCLES ou ANNEXES	TRIBUS	FRACTIONS DE TRIBUS	KSOUR	POPULATION EN 1906		POPULATION EN 1911	
				Nomade	Sédentaire	Nomade	Sédentaire
MÉCHÉRIA	Hamyans Chafaa	Bekrara		1.544	»	2.524	»
		Oulad Mansourah		1.725	»	1.398 [1]	»
		Oulad Khelif		»	»	1.209 [1]	»
	Hamyans non Chafaa	Akerma		2.195	»	2.485	»
		Beni Metharef		1.518	»	2.154	»
		Oulad Toumi		562	»	670	»
		Megan		679	»	972	»
		Meghaoulia		882	»	1.379	»
		Fradha		488	»	797	»
		Oulad Ahmed		450	»	559	»
		Oulad Embarek		561	»	747	»
		Oulad Farès		662	»	896	»
		Oulad Messaoud		419	»	417	»
		Oulad Serour		1.074	»	1.317	»
		Oulad Sendan		696	»	1.008	»
	Rezaïna	Cherraga		2.612	»	2.556	»
		Cherraba		2.525	»	2.510	»
	Marocains			»	14	»	132
	Maghzen			»	564	»	»
	Divers	Etrangers		»	536	»	831
			TOTAUX...	18.592	1.114	23.595	963
				19.706		24.558	

1 Scission en 1908.

CERCLES ou ANNEXES	TRIBUS	FRACTIONS DE TRIBUS	KSOUR	POPULATION EN 1906		POPULATION EN 1911	
				Nomade	Sédentaire	Nomade	Sédentaire
GÉRYVILLE	Trafis	Derraga Cherraga		2.714	»	2.834	»
		Derraga Gharaba		2.689	»	1.761	»
		Akerma et Ouled Abdelkrim		3.140	»	3.547	»
		Oulad Serour		1.715	»	1.600	»
		Oulad Ziad Cherraga		3.088	»	3.704	»
		Oulad Ziad Gharaba		2.248	»	2.615	»
	Oulad Sidi Cheikh Cherraga	Oulad Sidi Cheikh		2.304	»	2.009	»
		Oulad Sidi El Hadj Bouhafs et El Abiod		3.159	»	3.875	»
	Laghouat el Ksel		Stitten	»	2.899	»	2.422
	Laghouat el Ksel	Rezeigat		2.984	»	3.209	»
		Oulad Moumen		1.411	»	1.494	»
			Ghassoul	»	477	»	496
		Oulad Aïssa et Brézina		1.901	»	2.331	»
		Guerraridj		789	»	1.109	»
		Oulad Amran		886	»	1.023	»
		Oulad Sidi El Hadj ben Ameur		280	»	958	»
	Ahl Outakef	Makna		888	»	997	»
		Oulad Sidi Tifour		1.372	»	1.701	»
	Ksour indépendants	Arbaouat		»	984	»	869
			Chellala Dahrania	»	637	»	696
			Bou Senghoum	»	861	»	1.078
	Tribus indépendantes	Oulad Sidi Ahmed ben Medjoub		272	»	419	»
			Méchéria[1]	»	309	»	»
			Géryville	»	2.036	»	1.858
	Maghzen			»	127	127	»
			Bou Ktoub	»	»	»	53
			Marocains	»	33	»	»
			TOTAUX	30.840	8.363	35.313	7.472
				39.203		42.785	

1 Supprimé et rattaché aux Oulad Sidi El Hadj ben Ahmed en 1911.

CERCLES ou ANNEXES	TRIBUS	FRACTIONS DE TRIBUS	KSOUR	POPULATION EN 1906		POPULATION EN 1911	
				Nomade	Sédentaire	Nomade	Sédentaire
BENI-OUNIF			Maghzen.........	»	633	»	630
			Beni-Ounif et Toudi	»	406	»	657
			Nomades...	134	»	260	»
			Marocains.........	»	240	»	33
			TOTAUX...	134	1.279	260	1.320
				1.413		1.580	
COLOMB	Beni-Goumi		Béchar	»	300	»	452
			Ouakda	»	125	»	312
			El Ahmar	»	»	»	138
			Sfissifa	»	»	»	24
			Mongheul	»	»	»	278
			Bou Kaïs	»	»	»	154
			Zaouïa Foukania ..	»	400	»	388
			Zaouïa Tahtania...	»	220	»	250
			Taghit	»	577	»	627
			Barrebi	»	795	»	809
			Bakhti	»	184	»	152
	Doui-Ménia (ralliés)			8.000	»	8.000	»
	Doui-Ménia soumis.....	Oulad Youcef....................		765	»	707	»
		Idersa..............................		790	»	941	»
		Oulad Rahmoun		265	»	250	»
		Messaada		260	»	272	»
			A reporter...	10.080	2.601	10.170	3.584

CERCLES ou ANNEXES	TRIBUS	FRACTIONS DE TRIBUS	KSOUR	POPULATION EN 1906		POPULATION EN 1911	
				Nomade	Sédentaire	Nomade	Sédentaire
COLOMB (suite)			*Reports*...	10.080	2.601	10.170	3.584
	Oulad Djerrir soumis ...	Oulad El Haouari		235	»	338	»
		Oulad Dada		145	»	97	»
		Oulad Sidi Belgacem............		150	»	203	»
		Oulad El Mir..........		120	»	159	»
		Oulad Hammou...................		170	»	225	»
		Oulad ben Sassi		180	»	134	»
		Oulad Kouider..................		»	»	120	»
		Oulad Beddiar..................		»	»	215	»
		Assassa		»	»	80	»
	Marocains		Colomb	»	»	»	304
			Beni-Abbès.......	»	608	»	625
			Igli	»	1.057	»	1.082
			Mazzer	»	182	»	188
	Ghenanema-Ghenamcha.	Oulad Hasseïn..................		735	»	745	»
		Oulad Rezzoug......		524	»	530	»
		Maadid....................		353	»	350	»
			Agdal	»	237	»	240
			Guerzim.	»	148	»	150
			Béni-Ikhlef	»	470	»	480
			Kerzaz	»	1.100	»	1.090
			Oulad Raffa	»	459	»	450
			Ksabi	»	»	»	250
	Ghenanema-Dehahha ...			793	»	785	»
		Etrangers		»	»	»	542
			TOTAUX...	13.485	6.862	14.151	8.985
				20.347		23.136	

CERCLES ou ANNEXES	DISTRICTS	KSOUR	POPULATION En 1906	POPULATION En 1911	OBSERVATIONS
TOUAT	Timmi		2.686	2.701	Les villages dont la population est indiquée en 1906 et pas en 1911 ont dû être rattachés à leur district respectif. Le Touat était divisé en 1906 en 11 districts : Bouda, Timmi, Bou-Faddi, Tamentit, Tasfaout, Tamest, Zaouïet-Kounda, Inzegmir, Sali, Reggan, El Kreibat.
	Sha		375	444	
	Bouda		1.874	2.114	
	Tamentit		1.119	853	
	Bou-Faddi		858	962	
	Fenoughil		794	763	
	Tamest		1.249	1.762	
	Sali		744	»	
	Zaouïet-Kounda		3.090	3.109	
	Zaouïet-Reggan		259	»	
	Inzegmir		1.689	2.644	
	Taourirt		284	»	
	Adrar [1]		115	188	
	En Néfis		1.200	»	
		Totaux	16.336	15.542	
GOURARA	Barka		1.189	1.323	En 1896 le Gourara était divisé en 12 districts : Tinerkouk, Oulad Saïd, El Haïha, Charouin, Teganet, El Djereïfat, Timimoun, Zoua ed Deldoun, Der'amcha, Tsabit, Aouguerout, Sba.
	Charouin		1.107	1.092	
	Deldoul		1.757	2.071	
	Kali		495	564	
	Khenafsa de l'Aougerout		1.820	1.874	
	Khenafsa du Gourara		1.401	1.413	
	Oulad Saïd		2.308	2.392	
	Tabhelkosa		2.689	2.794	
	Taghouzi		1.020	917	
	Tahantas		1.287	1.203	
	Talmine		725	707	
	Timimoun		6.031	5.429	
	Tlalet		1.422	1.416	
	Tsabit		4.934	4.815	
	Heha		645	668	
	Indépendants	Sahla	854	740	
		Metarfa	874	831	
		Oulad Aïssa	296	309	
		Onfrane	400	398	
		Adjedir Chergui	524	507	
		Adjedir Gharbi	502	490	
		Tin-Noumeur	24	27	
		Totaux	32.304	31.980	

1 Adrar joua pendant longtemps, d'après Colonieu, le rôle de capitale des Arabes ; ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle qu'elle perdit son rang.

§ B. **Essais de Colonisation :**

Annexe d'Aïn-Sefra. — En 1912, M. Bocassin, d'Aïn-Sefra, s'est installé à Tiout, au bord de l'oued Namous, pour exploiter 3 hectares et demi environ de terrain. Il a fait des essais de culture avec irrigation et sans irrigation afin de déterminer quelles étaient les espèces de blé et d'orge pouvant venir à bien dans la région.

La culture, sans arrosage, a donné les résultats suivants ; les semences avaient été mises en terre fin décembre 1912 :

QUALITÉ DES SEMENCES	QUANTITÉ ensemencée	RENDEMENT	OBSERVATIONS
Orge n° 13 [1]........	0^k500	8^k500	Grain un peu maigre.
Orge n° 21 [1]........	Id.	10^k	
Orge n° 39 [1]........	Id.	9^k	Grain bien nourri.
Orge n° 43 [1]........	Id.	nul	N'a pu arriver à maturité.
Orge Hallet Pedriguès chevalier..........	Id.	6^k	N'a pu arriver à son complet développement.
Orge noire d'Egypte à barbe lisse	Id.	médiocre	Cette orge se trouvant semée dans un terrain de grès, n'a donné de rendement que dans la partie où la terre avait une hauteur suffisante, dans cette partie le grain produit était de très belle qualité.
Orge de brasserie.......	Id.	10^k	Très beau grain.
Orge Albert à 6 rangs.	Id.	nul	N'a pu arriver à maturité.
Orge nue du Dahomey..	Id.	9^k500	Grain bien garni.
Orge nue de Tunis......	Id.	11^k	Qualité à recommander.
Blé Hy Richelle	Id.	»	Le rendement n'a pu être déterminé, le grain ayant été en partie dévoré par les moineaux.
Blé Pelon de Cinda Rodrigo..............	Id.	»	
Blé Pélissier...........	Id.	»	A fourni un très beau grain mais a été dévoré par les moineaux.

Les expériences seront continuées ; cet essai de colonisation réussira certainement car M. Bocassin, qui habite

1 Provenant de la station botanique d'Alger.

la région depuis très longtemps, avait déjà créé à Aïn-Sefra un très beau jardin et a fait des expériences pendant une douzaine d'années. C'est un colon expérimenté et un travailleur.

Cercle de Méchéria. — M. Bourdiol, habitant Rivoli, a obtenu en 1910 l'autorisation de procéder, à proximité du centre de Méchéria, sur une parcelle domaniale, et près de Mekalis, sur une surface de 50 ares environ, à des essais de culture en lignes espacées.

Les travaux entrepris en 1910, trop tard, ne donnèrent pas de résultats appréciables, ceux de la campagne 1912-1913 ont été satisfaisants en ce qui concerne les céréales (orge, avoine, blé tendre, blé dur, seigle). Le rendement des plantes fourragères (luzerne, sainfoin, maïs), des betteraves et des pommes de terre a été faible ; par contre, les fèves, pois et lentilles ont donné d'assez bons résultats.

L'idée de M. Bourdiol était de déterminer les espèces pouvant être cultivées avantageusement selon les méthodes du Dry farming.

Annexe de Beni-Ounif. — En 1909, un essai de colonisation a été tenté par un Français de la vallée du Rhône qui voulait créer quelques prairies artificielles pour s'occuper de l'élevage et du commerce des moutons.

Malheureusement il se mit à la besogne avec plus de bonne volonté que d'expérience ; aussi le manque de sens pratique et les sécheresses de 1909 et 1910 firent-elles échouer cette tentative.

Annexe de Touat-Gourara. — Un ex-adjudant de la Compagnie Saharienne du Touat eut l'heureuse idée de songer à revivifier l'oasis de Tin-Noumeur ; pour l'encourager et lui permettre de devenir une sorte de moniteur enseignant, surtout par l'exemple aux indigènes, M. le Gouverneur Général mit à sa disposition une somme de 5.000 francs.

Après avoir obtenu des anciens occupants une cession régulière de leurs droits de propriété, M. Joly fit procéder à divers travaux, notamment au désensablement sur une longueur de 5 kilomètres d'une foggara dont le débit actuel est de 17 litres à la seconde et suffirait à l'alimentation en eau de 10.000 palmiers ; c'est une des sources les plus importantes du Touat.

Grâce à son ardeur au travail, à son énergie patiente, à sa compétence et malgré les difficultés sans nombre rencontrées à chaque pas, M. Joly donna peu à peu à cette oasis une grande extension.

La superficie cultivée est aujourd'hui de 15 hectares environ, dont deux sont ensemencés de blé, deux de luzerne et un de mil ; le reste est planté de palmiers (environ 5.000) et d'arbres fruitiers.

En 1908, le jardin a fourni une récolte abondante de légumes et les palmiers ont donné 30 quintaux de dattes ; en 1912, les résultats ont été encore plus satisfaisants ; la terre, très fertile, a donné des rendements considérables, le bechna et le sorgho ont atteint des dimensions inconnues dans les jardins des ksour et les palmiers ont produit 126 quintaux de dattes au lieu de 5 qu'ils avaient donnés en 1910.

Le cheptel indispensable à toute exploitation agricole est assez important pour que l'oasis vive sur ses propres ressources.

M. Joly, assassiné en 1907, a eu pour successeur M. Mermet, ex-adjudant en retraite, auquel l'oasis de Tin-Noumeur a été affermée pour une période de six ans, en attendant la majorité des fils de M. Joly.

Cet essai de colonisation est un bel exemple d'énergie et de persévérance ; c'est grâce aux qualités possédées par M. Joly que cette oasis a pu se développer en d'aussi bonnes conditions.

En 1909, le brigadier Andrieux, également de la Compagnie Saharienne, obtint l'autorisation de se retirer au Gourara. Il défonça et ensemença de céréales environ 2 hectares de terrain dont il se rendit possesseur aux environs du puits de Ramedj.

Actuellement, ses cultures sont très prospères ; le brigadier Andrieux, ayant passé 15 ans de sa vie au Sahara, possède une grande connaissance du pays, c'est un bon agriculteur et il est en outre très documenté sur l'élevage du chameau.

CHAPITRE III

SÉNATUS CONSULTE

Le Sénatus Consulte de 1863 n'a été appliqué qu'exceptionnellement en territoire militaire. Il avait pour but de rendre les tribus propriétaires des terres dont elles avaient la jouissance permanente et traditionnelle à quelque titre que ce soit, de délimiter le territoire des tribus et des douars pour aboutir finalement à la propriété individuelle.

La propriété individuelle n'a pas été constituée en territoire militaire car le sol propre au pâturage seulement ne comporte qu'une jouissance collective ; s'il était partagé entre les indigènes, il s'éleverait constamment entre eux des contestations.

Les opérations faites dans le Territoire d'Aïn-Sefra ont donc eu simplement pour but de délimiter les terres entre tribus appartenant au territoire civil et tribus placées sous le contrôle de l'autorité militaire.

Méchéria. — Par décret gouvernemental en date du 4 mai 1907, des travaux de délimitation ont été effectués en ce qui concerne la tribu des Beni Mathar de la commune mixte de Télagh. Ces opérations intéressaient les tribus des Rezaïna Cherraga, Rezaïna Gheraba et Oulad Serour qui voisinent avec les Beni Mathar. Aucune solution n'a encore été donnée, l'accord n'ayant pu se faire en 1909 entre le Commandant supérieur et l'Administrateur.

L'autorité civile du département d'Oran ayant sollicité le rattachement des deux groupes des Rezaïna à la commune mixte de Saïda, la question a fait l'objet d'une enquête approfondie à la suite de laquelle le maintien des deux tribus dans le cercle de Méchéria a été confirmé. (Décision de M. le Gouverneur Général en date du 20 avril 1910.)

Les opérations concernant les tribus des Oulad Sidi Khalifa Cherraga de la commune mixte de Saïda ont été terminées en novembre 1911. La délimitation a donné lieu à un échange de nombreuses correspondances quant

à la limite Sud, limite empiétant sur celle qui a été de tous temps attribuée aux Hamyans et aux Rezaïna. La question n'est pas encore tranchée.

Géryville. — La tribu des Laghouat el Ksel et celle des Oulad Sidi Cheikh Cherraga seules ont été soumises, de 1892 à 1899, à des opérations de délimitations qui n'ont pas encore été homologuées.

Les travaux concernant la tribu des Arbaouat, effectués en 1906, doivent être revisés dans les conditions fixées par la lettre n° 727 du 3 février 1910 de M. le Gouverneur Général. Cette revision, qui devait avoir lieu en 1910, a été ajournée et devait s'effectuer en 1913.

Les travaux de délimitations ont été entrepris en 1911 entre la tribu des Oulad Sidi Khalifa Cherraga de Saïda et celle des Derraga Cherraga et Gheraba du cercle de Géryville ; ils ont été poursuivis en 1912 mais le résultat n'est pas connu.

CHAPITRE IV

SITUATION ÉCONOMIQUE

Pour l'étude de cette question, il est absolument indispensable de traiter d'une manière distincte la situation de la population européenne d'une part, de la situation des indigènes d'autre part.

Les Européens sont en effet fonctionnaires ou commerçants ; la situation des premiers est toujours satisfaisante puisqu'ils sont à l'abri des fluctuations d'ordre économique qui peuvent survenir ; celle des négociants, épiciers, cantiniers, etc., dont la clientèle est composée presque exclusivement d'indigènes et de militaires, seule peut subir des variations qu'il est intéressant d'examiner.

Les indigènes sont agriculteurs ou éleveurs, ksouriens ou nomades.

Les uns vivent des produits de leurs jardins qu'ils vendent aux Européens, de l'orge qu'ils cultivent ; leur situation ne peut donc être très brillante car leurs bénéfices sont limités, mais ils peuvent avoir à souffrir du faible rendement des récoltes et des dattes, des prix de vente élevés des différentes denrées nécessaires à leur subsistance et des perturbations atmosphériques qui peuvent avoir les conséquences d'événements calamiteux.

Le bien-être des autres dépend des résultats de la campagne pastorale ; si la température a été favorable, les troupeaux seront en bon état, les moutons seront vendus à des prix élevés sur les marchés, les brebis donneront des agneaux sains et vigoureux ; si au contraire, les troupeaux ont été décimés par la maladie, par la faim, le cheptel diminuera et les prix de vente ne pourront compenser la perte subie.

Situation de la population européenne commerçante. — Nous avons vu que la situation des négociants dépendait: *a)* de celle des indigènes ; *b)* de l'effectif des garnisons.

a) Situation des Indigènes. — Cette question est traitée en détail plus loin. Quoique peu brillantes, les transactions avec les indigènes se sont améliorées au cours des années considérées mais n'ont pu compenser les moins values dues à la réduction des effectifs.

b) Effectif des Garnisons. — L'effectif des garnisons a subi des diminutions très importantes par suite de la création de nouveaux postes sur la frontière algéro-marocaine et de l'occupation du Maroc. Aussi les négociants délaissent-ils de plus en plus un pays où ils ne trouvent plus les ressources suffisantes pour vivre ; d'ailleurs le Maroc les attire car c'est un pays neuf où ils courent des risques, c'est vrai, mais où ils peuvent réaliser de beaux bénéfices.

Sensible pour Aïn-Sefra et Beni-Ounif, l'exode des commerçants l'est beaucoup moins pour Géryville. Le centre dont la situation est la plus critique est celui de Méchéria ; les commerçants ont beaucoup de difficultés pour couvrir leurs frais et le prix de la vie matérielle augmente constamment. Après avoir présenté comme Beni-Ounif une activité commerciale assez considérable, ce centre est menacé d'être abandonné. Seul, le centre de Colomb voit son commerce prospérer de jour en jour.

La crise commerciale semble avoir atteint son maximum d'intensité, mais le malaise économique sera toujours aussi accentué.

A ces considérations il faut ajouter celles qui proviennent : 1° de la prolongation de la voie ferrée ; 2° de la sécurité des régions voisines qui ont déplacé le commerce au profit d'autres centres.

1° *Prolongement de la voie ferrée.* — Il est évident qu'à chaque étape de la voie ferrée, le commerce s'est porté au point terminus de la ligne, où les négociants ont trouvé le moyen d'établir des relations commerciales plus faciles avec les populations environnantes.

Le commerce du Tafilalet qui se faisait autrefois par Tanger et Fez s'est détourné en partie vers le chemin de fer.

Au début de notre occupation, quelques indigènes du Tafilalet se hasardèrent à apporter les produits de leur pays au point terminus de la voie ferrée. Ils vinrent d'abord par petites caravanes à Aïn-Sefra d'où ils expédiaient du filali sur Oran et surtout sur Alger.

La station de Djenien bou Rezg, puis celle de Duveyrier furent ensuite les lieux d'expédition successivement fréquentés par les indigènes. Un israélite marocain, établi à Duveyrier, affirme que certains jours il arrivait du Tafilalet dans ce centre jusqu'à 150 chameaux chargés de filali, de tacahout et de dattes. Ce même israélite faisait, à la même époque, jusqu'à 7.000 francs ou 8.000 francs d'affaires avec le Tafilalet.

Plus tard ce fut Beni-Ounif qui profita du commerce. Les caravaniers se divisaient en deux catégories : ceux qui échangeaient leur stock de marchandises chez les commerçants de Beni-Ounif contre du sucre, du thé, du café, des théières, des ustensiles de ménage en fer battu et en faïence ; ceux qui expédiaient leurs produits vers le Nord.

Aujourd'hui c'est à Colomb que se font les échanges avec le Tafilalet et le Haut-Guir. Colomb est l'intermédiaire obligé, aussi sa situation commerciale est-elle prospère. L'installation d'un poste à Meridja ne pourra qu'accroître nos relations avec le Tafilalet ; ces relations, de jour en jour plus nombreuses, sont le meilleur facteur de la pacification.

2° *Sécurité des régions voisines.* — Les relations avec les régions voisines ont été facilitées grâce à la sécurité qui y règna dès notre occupation du pays. Les marchés,

établis par nous, toujours plus en avant dans la direction de l'Ouest, ont eu pour conséquence de créer un nouveau courant commercial au détriment des anciens marchés et au profit des nouveaux. C'est ainsi que les Beni Guil viennent de moins en moins à Aïn-Sefra et fréquentent au contraire de plus en plus le marché de Berguent.

Population indigène. — La situation d'ensemble du Territoire s'est améliorée d'une manière sensible depuis 1906, en raison des mesures prises par l'administration civile et par l'autorité militaire et en particulier grâce à la constitution des sociétés de prévoyance.

Dans l'étude qui suit on verra qu'en général, la situation des nomades de la région des steppes et de la région montagneuse de l'Atlas n'a jamais donné lieu à d'inquiétudes graves, surtout dans la contrée où l'on exploite l'alfa ; là les indigènes trouvant des bénéfices qui ne sont pas à dédaigner (368.000 francs en 1908 ; 450.000 en 1909 ; 420.000 en 1910 ; 405.000 en 1911 ; 445.000 en 1912). En outre, ceux qui veulent se grouper pour organiser des caravanes peuvent réaliser de sérieux bénéfices. (Voir chapitre Caravanes.)

La présence des Européens qui les emploient ou achètent aux ksouriens leurs légumes est pour eux une source de revenus. En tous cas, leur situation est autrement plus favorable qu'au temps où ils avaient constamment à redouter l'oppression dure et violente des nomades qui les pillaient et les rançonnaient à merci.

Il a paru intéressant de consigner ici, dans des tableaux spéciaux, la variation dans les différents centres du Territoire, du prix de vente des moutons, de la laine, principales ressources des indigènes, du prix d'achat du blé et de l'orge, principales denrées d'alimentation.

Prix de Vente des Moutons

CENTRES	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Aïn-Sefra....	12 »	10 80	12 »	13 60	14 »	16 40	21 »
Méchéria.....	17 »	12 »	17 90	20 »	19 »	19 »	19 »
Géryville.....	18 »	»	18 »	20 »	21 80	24 70	24 90

Prix de Vente de la Laine

CENTRES	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Aïn-Sefra	»	»	0 88	0 80	0 91	0 90	0 90
Méchéria.....	»	»	»	0 80	0 85	0 99	0 94
Géryville.....	1 15	0 65	0 65	0 66	0 90	1 »	0 85

Prix d'Achat des Céréales

CENTRES		1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Aïn-Sefra	Blé ..	27 »	»	27 »	32 80	28 70	27 80	30 »
	Orge .	»	»	18 »	22 »	21 10	23 »	23 »
Méchéria..	Blé ..	16 »	27 »	25 30	25 »	36 30	»	29 80
	Orge .	»	19 »	16 30	15 70	21 »	»	20 80
Géryville .	Blé ..	»	»	30 »	25 »	27 10	29 80	32 10
	Orge .	»	»	14 60	15 »	16 70	18 40	20 »

Région des steppes :

Méchéria. — Dans la région des steppes, tous les indigènes sont nomades.

Au début de l'année 1906, ils eurent à supporter une hausse sur le prix des grains, hausse due à la sécheresse des années précédentes ; le prix de vente des ovins ayant sensiblement diminué, leurs ressources s'en ressentirent et ils ne purent faire que des achats de grains très limités. Les pauvres se trouvèrent dans une situation digne d'intérêt qui nécessita l'organisation de chantiers destinés à leur venir en aide.

Dans le courant de l'année, grâce aux excellents pâturages, à l'absence d'épidémie, aux achats sérieux faits par les sociétés moutonnières (15 à 25 francs le mouton), la situation se releva. Aussi les indigènes organisèrent-ils de nombreuses caravanes qui se rendirent dans le Tell, à Bedeau, Saïda, Mascara, Tiaret, pour faire leurs approvisionnements.

En 1907, le cheptel subit une diminution de 1/10 de son effectif, mais les moutons et la laine trouvèrent un placement facile et avantageux. Malgré l'augmentation du prix des céréales, due à l'écoulement des produits du Tell en France, où les inondations avaient détruit de nombreuses récoltes dans le Midi, la situation matérielle fut plus satisfaisante qu'au cours des années précédentes.

Par contre en 1908, elle fut mauvaise, en raison des pertes énormes éprouvées par les troupeaux ; heureusement les sommes gagnées par les goumiers et les sokhars, les bénéfices de la campagne alfatière (180.000 francs) compensèrent en partie les dommages causés par le faible rapport des ovins.

En 1909, la situation fut médiocre, les troupeaux furent décimés par la faim et la maladie, les survivants trop maigres furent d'une vente difficile ; les indigènes furent obligés d'aller dans le Tell travailler aux moissons ; par bonheur, la cueillette de l'alfa laissa entre leurs mains 100.000 francs.

En 1911, les achats importants faits dans la région d'Oudjda à des prix avantageux (26.000 quintaux à 16 fr.), les pluies de mai, le prix de vente rémunérateur de la laine et des ovins, les ressources produites par l'alfa et par les convois de réquisition ramenèrent le bien-être. Pour la première fois, l'impôt fut payé sans difficultés et tous prêts consentis par la société de prévoyance furent entièrement remboursés.

En 1912, la situation est analogue à celle de l'année précédente ; la perception des mandats de revendications algéro-marocaines dont le montant s'élève à 102.828 francs amène plus de bien-être parmi les habitants de la région.

Région montagneuse de l'Atlas. — Dans cette contrée les indigènes sont nomades ou ksouriens, les cultures sont plus en honneur que dans la zone des steppes, surtout dans la région de Géryville où les pluies tombent plus abondantes.

a) Situation des Nomades :

Aïn-Sefra. — En 1906, la situation fut précaire, en raison des froids rigoureux de l'hiver 1905-1906, de la neige, de la sécheresse des mois d'octobre et de novembre, de la grande mortalité qui sévit sur les troupeaux et du prix élevé d'achat des céréales ; heureu-

sement que les indigènes trouvèrent à vendre leurs moutons à des prix avantageux qui compensèrent en partie les pertes dues à la mortalité.

En 1907, les prix de vente baissèrent sensiblement, diminution imputée à tort ou à raison aux agissements des sociétés moutonnières qui, dès le début de la campagne, auraient éloigné les acheteurs et seraient restées maîtresses des marchés, obligeant ainsi les indigènes à vendre à des prix bien au-dessous de la moyenne (10 fr. 80).

Ces prix augmentèrent légèrement en 1908, par suite d'un plus grand nombre d'acheteurs dont la concurrence détermina progressivement une hausse ; la situation s'améliora donc, il en fut de même en 1909 où le prix de vente atteignit 13 fr. 60.

Médiocre en 1910 et jusqu'en avril 1911, l'état des indigènes devint satisfaisant, à partir de cette époque, grâce au prix de vente qui s'éleva à 16 fr. 40 et au grand nombre de têtes vendues sur les marchés. La vente de la laine, à des prix rémunérateurs, procura aux indigènes l'argent nécessaire pour se rendre aux Angads où ils firent leurs achats de grains dans de très bonnes conditions.

L'année 1912 fut assez bonne car le cheptel fut constamment en bon état, le prix de vente des ovins rémunérateur ; toutefois les nomades durent limiter leurs approvisionnements en raison de l'élévation du prix d'achat des grains causé par l'insuffisance de la récolte.

Géryville. — En 1908, bien que le prix des céréales se fût maintenu élevé, les indigènes se trouvèrent dans de bonnes conditions, grâce au bon état des troupeaux et au prix de vente satisfaisant des ovins ; après la moisson, la situation matérielle s'améliora encore par suite de la bonne récolte.

Quoique le rendement des céréales en 1907 et 1908 n'ait pas été merveilleux, la situation resta satisfaisante.

En 1910, le cours de la laine baissa de 1 fr. 15 à 0 fr. 65, avilissement de prix dû sans doute à la dépréciation subie par des laines du fait des fraudes auxquelles se livraient alors les indigènes.

Le cours augmenta en 1910 et atteignit 0 fr. 90 grâce à la surveillance rigoureuse exercée sur les laines ; le prix des ovins se releva également. Pourtant la situation ne fut pas très prospère car le cheptel ovin diminua dans de très fortes proportions, néanmoins elle ne donna aucune inquiétude.

Médiocre au début de 1911, l'état des indigènes ne devint satisfaisant qu'à l'automne, les campagnes moutonnières et lainières ayant été relativement rémunératrices. Cette amélioration fut due en grande partie au décret du 23 janvier 1911 interdisant l'abattage des brebis du 15 août au 31 décembre, ce qui provoqua une hausse sur le prix des ovins qui s'éleva à un taux inconnu jusqu'alors.

Médiocre également en 1912 dès le début de l'année, la situation s'améliora par la suite grâce au paiement de 345.600 francs, montant des convois de chameaux réquisitionnés au titre du Maroc Oriental. Les indigènes perçurent en outre 96.700 francs comme valeur des réclamations algéro-marocaines. La campagne moutonnière fut rémunératrice, la hausse se maintint toute l'année, par contre le cours de la laine tomba de 1 fr. à 0 fr. 85.

b) Situation des Ksouriens :

Aïn-Sefra. — Les gelées du printemps 1906 ayant nui aux cultures potagères, la récolte de dattes ayant été insignifiante, la situation des ksouriens fut plus que médiocre ; elle se maintint telle au cours des années 1907, 1908, 1909 et jusqu'au mois de mai 1910, aussi l'Administration dut-elle venir en aide aux indigènes et leur distribuer de l'orge pour assurer leur nourriture (55 quintaux en 1907 ; 200 en 1909).

En 1910, les travaux de réfection de la voie ferrée, la construction d'un square, la réfection des rues, la construction d'un barrage, permirent aux ksouriens de gagner quelque argent.

En 1911 heureusement, l'état des indigènes devint meilleur grâce aux récoltes abondantes de légumes, d'orge et de dattes.

En 1912, les légumes et les fruits abondèrent, les ksouriens trouvèrent du travail dans le Tell, sur les chantiers d'Oudjda et réalisèrent des économies.

La situation ne fut précaire que pour les indigènes de Moghar qui eurent à supporter des orages d'une violence extraordinaire qui détruisirent leurs jardins.

Si l'on en croit la légende, les ksouriens d'Asla vécurent autrefois dans une ère de prospérité, mais ayant eu l'imprudence de refuser l'hospitalité à un marabout de passage, ils auraient encouru la malédiction de ce saint et depuis cette époque ils ne connaissent plus que la misère.

Géryville. — Au cours des différentes années, la situation ne donna lieu à des inquiétudes un peu sérieuses que pendant l'hiver 1909-1910 où elle nécessita une subvention de 22.000 francs pour l'ouverture de chantiers de charité. Celle des ouvriers a toujours été satisfaisante car ceux qui consentent à travailler avec conscience ont toujours trouvé autant de travail qu'ils en désiraient.

Région de bordure de l'Atlas Saharien :

Beni-Ounif. — L'annexe ne comprend comme nomades que les parents des Moghazenis et comme sédentaires que les ksouriens de Beni-Ounif et de Fendi ; il n'y a pas de gens dépourvus de toute ressource, la situation se maintient satisfaisante.

Colomb :

a) Nomades. — Au début de 1906, la situation des Oulad Djerir et des Douï Menia fut bonne grâce aux cultures qu'ils avaient pu étendre plus que les années précédentes ; les Beni Goumi purent cultiver dans la Zousfana auprès de Moungar ; de plus les indigènes effectuèrent des transports qui leur rapportèrent de l'argent.

En 1907, l'abondance des dattes compensa la mauvaise récolte d'orge. Grâce aux nombreux convois militaires confiés aux indigènes qui leur procurèrent 275.000 francs et aux convois libres qui laissèrent entre leurs mains 132.000 francs, la situation fut excellente en 1908 ; elle se maintint telle, toujours pour les mêmes raisons, au cours des années 1909 à 1912.

b) Ksouriens. — L'état des ksouriens fut très bon au début de 1906, de nombreux jardins abandonnés depuis longtemps ayant été ensemencés à nouveau ; malheureusement les criquets dévastèrent toutes les palmeraies. Une légère compensation fut offerte aux indigènes d'Ouakda et de Béchar par leurs transactions avec les commerçants de Colomb.

Leur condition s'améliora au cours des années 1909, 1910, 1911, grâce à la récolte abondante de dattes et au rendement des jardins en légumes et fruits, mais en 1912 elle redevint médiocre en raison de la récolte presque nulle des dattes.

Région désertique. — Les populations de cette région sont par excellence sédentaires, elles se composent

d'indigènes groupés dans les ksour à proximité des points d'eau ou des palmeraies ; ces indigènes vivent du produit de leurs palmiers, se procurant, par voie d'échange, les denrées et objets de première nécessité qu'ils ne peuvent trouver sur place et vendent des tissus qu'ils confectionnent.

Saoura. — Les quantités de blé et d'orge récoltées étant loin de suffire à la population de la Saoura, cette région est tributaire du Guir, du Tafilalet et du Tell. Si la récolte est abondante, le ksourien paiera de 16 à 20 francs le quintal d'orge et de 27 à 35 francs le quintal de blé ; si au contraire la récolte est déficitaire ou nulle, le prix du quintal d'orge oscillera entre 25 et 35 francs, le quintal de blé entre 35 et 50 francs.

De 1906 à 1911, la situation des indigènes, sans être brillante, fut cependant satisfaisante. Si notre occupation ne leur a pas encore donné une sécurité absolue, si quelques djiouch peuvent encore opérer contre quelques-uns d'entre eux, du moins l'état de paix à peu près complet dont ils jouissent actuellement est bien différent de l'état de guerre constant qui était autrefois la caractéristique de la région.

Ils tirent des profits en louant leur main-d'œuvre, en se rendant pour les moissons dans le Tell, en louant leurs chameaux, beaucoup s'engagent dans la Compagnie Saharienne, ce qui leur permet d'assurer à leurs familles un bien-être inconnu jusqu'à ce jour.

En 1911 pourtant, la situation fut loin d'être favorable, car la récolte de dattes fut nulle en 1910 et les indigènes eurent à acquitter pour la première fois des impositions relativement lourdes, ils durent en outre rembourser à la société de prévoyance les prêts consentis ; aussi en résulta-t-il une gêne réelle.

En 1912, la condition des indigènes fut mauvaise; aussi des chantiers de charité durent-ils être installés : une somme de 5.500 francs fut distribuée aux plus malheureux ; 1.000 francs furent répartis entre les ksouriens les plus éprouvés par l'orage du 27 octobre.

Touat-Gourara :

Crise économique de 1906. — La crise économique, qui sévit en 1905 d'une manière générale sur toute l'Algérie, n'épargna pas les Territoires du Sud, mais nulle part elle ne présenta d'aussi graves dangers que dans les Oasis sahariennes.

Par suite d'une sécheresse prolongée, les céréales firent complètement défaut, surtout dans la région du Haut-Touat; d'un autre côté, la récolte de dattes fut au-dessous de la moyenne.

L'Administration prit immédiatement les mesures qu'exigeait la situation et n'hésita pas à imposer au budget des Territoires du Sud des sacrifices importants pour conjurer les effets de la crise.

Il convenait tout d'abord d'assurer le ravitaillement des Oasis. Sur les instances de l'autorité militaire, les tribus du Sud Oranais, qui hésitaient à se rendre aux Oasis par crainte des pillards marocains, se décidèrent à réorganiser les grandes caravanes traditionnelles.

Le commandant du Territoire d'Aïn-Sefra prit toutes les mesures de précaution nécessaires pour assurer la sécurité complète de ces caravanes qui partirent nombreuses des cercles de Géryville, Méchéria et d'Aïn-Sefra et du poste du Kreider. Elles emportèrent au Gourara et au Touat de grandes quantités de grains, des denrées de toutes sortes et du bétail sur pied.

Les approvisionnements furent ainsi renouvelés ; les grains nécessaires à l'alimentation des indigents furent achetés au moyen de subventions prélevées sur le budget des Territoires du Sud.

Pour le cas où les caravanes auraient fait défaut, l'Administration s'était préoccupée des moyens de se procurer des céréales et de les expédier ensuite aux Oasis par convois spéciaux, mais l'organisation de ces derniers fut inutile.

Les autorités locales organisèrent dans les principaux ksour des Oasis et notamment au Touat, des chantiers de charité sur lesquels furent employés tous les indigènes qui se présentèrent. Les travailleurs reçurent quotidiennement comme salaire une quantité de grains représentant le prix normal de la journée de travail.

Sur la proposition du Commandant militaire des Oasis, le Gouverneur Général accorda aux habitants de ces régions un dégrèvement égal au tiers de la lezma pour laquelle ils étaient imposés.

Crise monétaire. — A cette crise agricole intense mais accidentelle, s'ajoutait une cause permanente de malaise d'un caractère différent ; une véritable crise monétaire paralysait en effet les transactions locales et les échanges

avec le dehors. Avant l'occupation française, les Oasis étaient le siège d'un marché dont il ne faut pas exagérer l'importance, mais dont le mouvement d'affaires suffisait à faire vivre les habitants de cette région. Les tribus du Sud marocain et du Sud algérien y apportaient du bétail et des céréales, ainsi que diverses autres denrées et produits manufacturés.

Des caravanes venaient du Niger et du Soudan avec des cotonnades, un peu de poudre d'or et d'autres matières précieuses, mais surtout avec des esclaves qui étaient ordinairement vendus sur place. Toutes ces transactions se faisaient par voie d'échange, principalement avec les dattes ; néanmoins, on avait besoin d'une monnaie d'appoint et c'est pourquoi on trouvait dans les Oasis des pièces d'argent non seulement d'origine et de type divers, mais encore entaillées, trouées, fractionnées.

Cette monnaie dite « gourari » dont le stock pouvait être évalué à 170.000 francs, ne se trouva plus utilisable du jour de notre occupation. Refusée par les caisses publiques, par les Européens et les Indigènes d'Algérie, comme n'ayant pas cours légal, elle ne pouvait plus être écoulée, qu'auprès des grandes caravanes marocaines ou soudanaises qui s'étaient éloignées des Oasis depuis l'abolition de la traite des nègres.

Dès lors, l'existence de cette monnaie dépréciée et immobilisée entre les mains de ses détenteurs causait un malaise général et donnait lieu à des agiotages et à des spéculations de la part de commerçants peu scrupuleux.

Pour mettre fin à ces embarras, le Gouverneur Général prescrivit, avec l'assentiment du Ministre des Finances, le retrait complet de cette monnaie.

A cet effet, les indigènes furent autorisés à payer en argent gourari la partie de l'impôt dont ils étaient redevables après le dégrèvement précité. Cet argent fut admis au taux de sa valeur fiduciaire pour la libération du contribuable, mais seulement à titre de dépôt de matière métallique dans les fonds du Trésor.

L'opération fut terminée en janvier 1906, le montant des versements effectués représenta une somme de 173.289 francs. L'argent gourari fut livré à l'Hôtel des Monnaies de Paris pour servir à la fonte des médailles ; cet établissement remboursa au budget des Territoires du Sud le prix du métal fin contenu dans les monnaies, prix qui égala à peu près la moitié de la valeur nominale.

Le budget des Territoires du Sud subit donc une perte de 85.000 francs ; en ajoutant à cette perte le dégrèvement d'impôts accordé (90.000 francs), les subventions versées à la commune pour la désintéresser de la perte des centimes additionnels (170.000 francs) et lui permettre de distribuer du grain aux malheureux (9.000 francs), les sacrifices que s'imposa le budget des Territoires du Sud pour conjurer les deux crises s'élevèrent donc à la somme totale de 201.000 francs.

Il restait à prendre les mesures nécessaires pour pourvoir complètement aux besoins de la circulation monétaire dans les Oasis. Il importait en effet de mettre à la disposition des habitants de ces régions, en remplacement de la monnaie gourari retirée, tout le numéraire français indispensable à la transaction. A cet effet, plusieurs convois de fonds furent organisés et transportèrent aux Oasis pour plus de 200.000 francs de numéraire ; on y envoya notamment une grande quantité de pièces divisionnaires et de billon pour faciliter les échanges du commerce local.

Situation de 1906 a 1912 :

Touat. — L'année agricole 1907 fut moyenne, mais le commerce presque nul. Les grandes caravanes ayant abandonné le Touat, l'argent ne provint plus de la Compagnie Saharienne ; or, les Sahariens ne laissent guère qu'une partie de leur solde au siège de la garnison, le reste est drainé et emporté vers le Nord par les commerçants du village, par les convoyeurs d'El Goléa et d'Ouargla.

En 1909, la situation fut encore plus précaire ; nombreux furent les indigènes qui ne firent qu'un repas de dattes ; meilleure en 1910, elle fut plus satisfaisante en 1911, l'impôt étant rentré sans difficulté. De l'avis des Touatiens eux-mêmes, leur condition n'avait jamais été aussi brillante depuis l'occupation française, ils n'avaient surtout jamais eu autant de numéraire.

Mais en 1912, la situation matérielle laisse bien à désirer, les récoltes de dattes et de céréales ayant été compromises par les vents chauds continus du début de l'année. Le numéraire a manqué au début et l'impôt est rentré avec difficulté. La société de prévoyance est venue en aide aux indigents. En fin décembre, le cours des céréales a baissé sensiblement par suite des apports consi-

dérables faits par les caravanes, mais la baisse a été de courte durée et les prix (blé, 60 francs ; dattes, 4 à 6 francs le double décalitre) ont été inabordables pour les petites bourses. La population a donc dû vivre chichement.

Gourara. — En 1906, la récolte fut moyenne pour l'ensemble du Gourara ; nulle dans les districts de Taghouzi et de Talmine ; par contre, elle fut abondante dans l'Aouguerout, le Tsabit, à Deghamcha et l'excédent des besoins servit à alimenter les ksour les moins favorisés.

Par suite de la mauvaise récolte de dattes dans la Saoura, les caravanes affluèrent et les habitants des ksour méridionaux, tentés par les prix avantageux qui leur furent offerts, vendirent aux caravanes toutes les dattes qui ne leur étaient pas strictement indispensables ; aussi, dès le mois de mars, les dattes étaient-elles introuvables et le prix moyen de la charge s'éleva de 27 à 60 francs.

Ce manque de prévoyance joint à une diminution importante du rendement des céréales due à la nécessité de recommencer les semailles à la suite de l'invasion des sauterelles provoqua, dès le mois de février 1907, la famine dans les ksour de Tinerkouk, de Tlalet et de Tilanine. Grâce à un secours de 5.000 francs, à l'installation de chantiers de charité et à une récolte de loul particulièrement abondante, les indigènes purent atteindre la maturité des dattes.

En 1908, la situation put être envisagée comme passable, c'est le numéraire surtout qui fit défaut par suite des achats considérables de laine faits par les ksouriens qui fabriquèrent une grande quantité de vêtements et de tissus. Ce surcroît de marchandises provoqua une diminution considérable dans le prix de vente; c'est ainsi que les ksa se vendirent 15 francs au lieu de 20 à 25 francs.

D'autre part, les indigènes organisèrent des caravanes nombreuses qui rapportèrent de grandes quantités de sucre et de thé, denrées sur lesquelles le bénéfice est sérieux, mais dont ils ne trouvèrent pas acquéreur de suite ; leur argent fut donc immobilisé.

En 1909, la crise économique prit un caractère aigu, surtout entre le moment où l'impôt fut exigé et l'époque de la récolte des dattes et nécessita l'allocation d'un secours qui permit de distribuer aux ksouriens les plus éprouvés 250 quintaux de dattes. Après la récolte qui fut satisfai-

sante, la situation s'améliora sensiblement, les indigènes vendirent à la société de prévoyance des grains en échange de numéraire et furent autorisés à rembourser en nature les prêts consentis ; en 1908, ils eurent donc entre les mains une certaine somme d'argent dont ils purent disposer à l'époque des transactions.

La crise était terminée lorsque la société de prévoyance distribua des semences aux agriculteurs pour leur permettre d'effectuer les semailles sans recourir aux emprunts usuraires en nature et sans bourse délier.

Il semblait donc que les indigènes fussent en bonne posture pour commercer avec les caravanes des Hauts-Plateaux, mais l'abondance des dattes provoqua une concurrence acharnée entre les divers ksour qui ne surent pas faire valoir leur marchandise ni s'entendre ; d'autre part, les caravanes firent de très fortes importations de marchandises, mais n'apportèrent que peu d'argent, surtout celles de Géryville. Il en résulta que les ksouriens eurent en abondance des denrées du Tell, mais pas d'argent ; pressés de payer l'impôt, ils furent obligés de vendre leurs dattes à des prix très inférieurs.

En 1911, le Gourara parut enfin sortir des crises qu'il avait traversées au cours des années précédentes; le cours des dattes ayant été très élevé, les indigènes vendirent même une partie du stock destiné à leur alimentation sans songer aux conséquences de leur imprévoyance ; heureusement que la gêne qui en résulta ne fut pas de longue durée.

En 1912, la situation fut satisfaisante en général, la récolte des céréales fut bien inférieure à celle des années précédentes mais grâce aux réserves de dattes, constituées par la société de prévoyance et aux travaux de feggaguir entrepris pendant l'été, les habitants arrivèrent facilement à l'époque de la maturité des dattes. La récolte, également bien au-dessous de la moyenne, fut vendue à des prix rémunérateurs, mais le cours du blé et surtout des dattes en fin d'année étant arrivé à un taux élevé, il fut un moment à craindre que l'imprévoyance des ksouriens, qui comme l'année précédente avaient vendu presque la totalité de leurs produits, ne soit pour eux une cause de misère passagère lorsqu'ils auraient dépensé leur numéraire et épuisé leurs approvisionnements.

Causes qui influent sur la situation économique du Touat-Gourara. — La crise qu'a subi le Touat-Gourara

peut être attribuée à des causes de deux ordres différents ; les unes sont permanentes et continuent à peser sur la situation économique, les autres n'ont été que passagères.

Causes permanentes. — *a)* Suppression de la traite des esclaves qui prive le pays de la main-d'œuvre et de bénéfices certains ;

b) Suppression de l'esclavage lui-même qui tend à rendre la main-d'œuvre plus exigeante ;

c) Emigration vers le Nord de gens valides qui privent le pays de bras dont il a fortement besoin ;

d) Abaissement du niveau aquifère dans les feggaguir; ce qui nécessite des travaux d'autant plus pénibles et plus longs que la main-d'œuvre diminue.

Causes passagères. — *e)* Manque de numéraire dans le pays, provenant soit de la lourdeur des premiers impôts, soit du drainage de la fortune publique par les gens de la classe aisée, les commerçants, les accapareurs ou les usuriers ;

f) Nombreuses invasions de sauterelles qui ont dévasté le pays pendant trois ans consécutifs et éprouvé la force de résistance et les ressources des habitants ;

g) Insuffisance des grandes caravanes, les nomades étant retenus dans le Tell par les opérations de la frontière ;

h) Paresse, nonchalance, imprévoyance surtout des indigènes incapables de penser par eux-mêmes ;

i) Passion violente, presque incompréhensible, innée chez les habitants de certains districts pour le thé.

Remèdes à apporter. — 1° Aux causes permanentes :

a et *b)* La question d'humanité interdit de revenir aux errements du passé ;

c) L'émigration vers le Nord peut être enrayée grâce à une surveillance plus sérieuse ;

d) Organisation et surveillance des travaux concernant les feggaguir ;

2° Aux causes passagères : *e)* Recommandation aux caravaniers de se munir de numéraire en quantité supérieure à celle dont ils ont disposé jusqu'à ce jour ;

f) Entreprendre une lutte acharnée lorsqu'une invasion de sauterelles se produit ;

g) Développer le cheptel de chameaux et d'ânes de façon à ce que les indigènes puissent faire eux-mêmes leurs exportations, en attendant, encourager les grandes caravanes ;

h) Faire des efforts constants et de tous les instants pour secouer l'indigène de sa torpeur et de son indifférence ;

i) Réagir contre la consommation exagérée du thé, luxe que ne peuvent s'offrir les indigènes étant donné leurs faibles ressources.

CHAPITRE V

IMPOTS

---

a) **Européens.** — Les Européens sont soumis aux taxes et impôts dus par les habitants de l'Algérie du Nord ; l'assiette est établie conformément aux lois et règlements en vigueur.

b) **Indigènes.** — Les impôts qui frappent les Indigènes sont les suivants : l'achour, le zekkat, le hokor, la lezma.

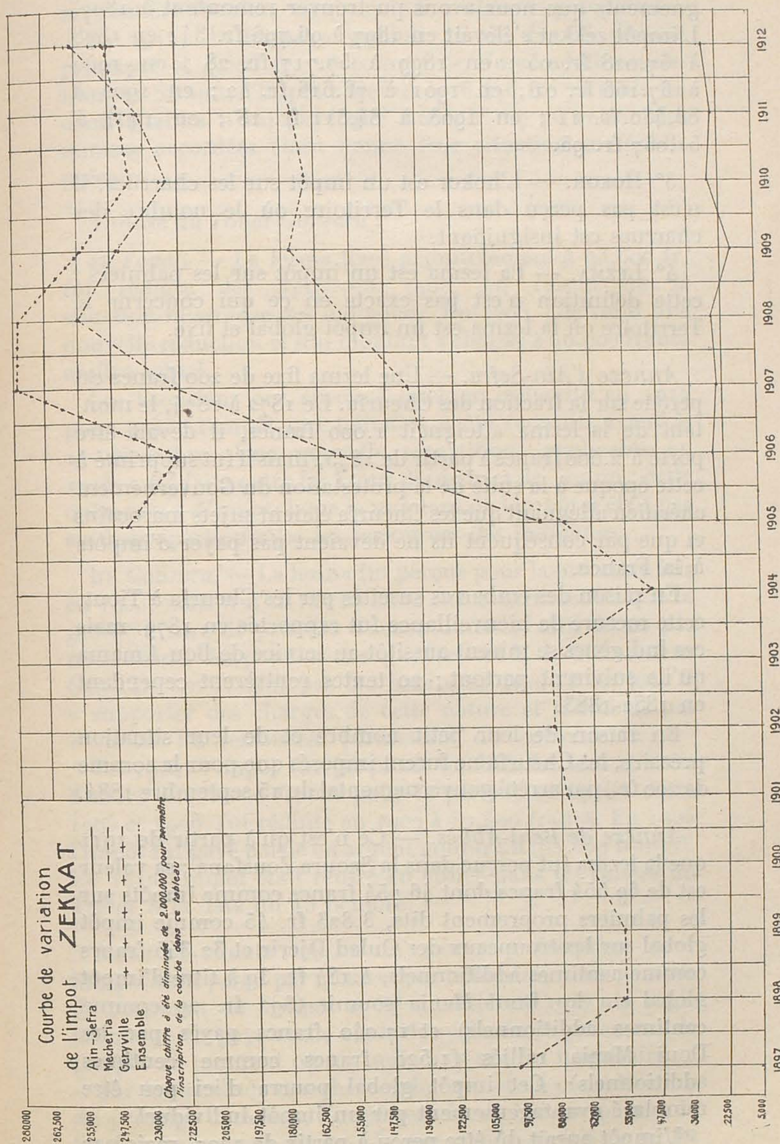
L'assiette des impôts arabes est établie par les chefs indigènes de concert avec les officiers du service des Affaires Indigènes, conformément à l'ordonnance du 17 février 1845 et au règlement qui en découle. Le recensement des matières imposables se fait en tribus ; au début de l'année, il est dressé des listes nominatives qui servent, après examen des réclamations, à l'établissement des matrices de l'impôt.

1° ACHOUR. — L'achour qui frappe les céréales, les vergers, les potagers et les cultures industrielles n'existe pas dans le Territoire en raison de la faible étendue des surfaces cultivées par chacun des indigènes.

2° ZEKKAT. — Le zekkat (impôt sur le bétail) a été établi par Mohamet en 623. Le Coran, chap. 58, verset 14, le qualifie d'aumône légale, il ordonne à tout Musulman de le payer. Le produit de cet impôt au cours des diverses années considérées est indiqué dans le tableau et le graphique ci-après ; les bases servant à l'établissement des feuilles d'impôts sont les suivantes : 4 francs par chameau, 3 francs par bœuf, 0 fr. 20 par mouton, 0 fr. 25 par chèvre.

Cet impôt n'est perçu que dans les communes mixtes.

COMMUNES		1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Aïn-Sefra	Principal	16.590 75	18.624 95	18.345 85	18.677 30	13.897 30	17.585 75	16,253 85	18.739 65
	Centimes additionnels	1.990 89	2,234 99	1.800 63	1.934 98	1.439 76	3.932 17	3.634 36	4.190 18
	Totaux	20.300 44	22.789 49	20.146 48	20.612 28	15.337 06	21.517 92	19.888 21	22.929 83
Méchéria	Principal	62.259 45	103.841 90	110.870 28	129.275 60	143.150 45	135.576 90	140.690 45	151.506 90
	Centimes additionnels	7.471 14	12.461 39	14.782 81	28.906 02	32.066 05	30.314 99	31.458 28	33.876 94
	Totaux	76.180 59	127.064 62	137.972 01	158.181 62	175.156 50	165.891 89	172.148 83	185.383 84
Géryville	Principal	163.968 45	183.633 90	228.206 55	226.233 50	206.487 15	192.868 10	197.612 90	203.793 70
	Centimes additionnels	36.663 80	41.060 54	51.026 98	50.585 81	47.616 60	44.504 84	44.230 97	45.508 27
	Totaux	240.631 80	224.694 44	279.233 53	276.819 31	254.103 75	237.372 94	242.043 87	249.361 97
Totaux du Territoire	Principal	242.818 65	306.103 75	357.422 68	374.186 40	363.534 90	346.030 75	354.557 20	374.040 25
	Centimes additionnels	46.125 83	55.756 93	67.160 42	81.426 81	81.122 41	78.752 »	79.323 61	83.635 39
TOTAUX D'ENSEMBLE		288.944 48	361.860 68	424.583 10	455.613 21	444.657 31	424.782 75	433.880 81	457.675 64


Courbe de variation
de l'impot ZEKKAT
Aïn-Sefra
Mecheria
Geryville
Ensemble
Chaque chiffre a été diminué de 2.000.000 pour permettre
l'inscription de la courbe dans ce tableau
280,000
262,500
255,000
247,500
230,000
222,500
205,000
197,500
180,000
162,500
155,000
147,500
130,000
122,500
105,000
97,500
55,000
47,500
30,000
22,500
5,000
1897
1898
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912

En ce qui concerne le cercle de Méchéria, les renseignements que nous avons pu trouver remontent à 1897. L'impôt zekkat s'élevait en 1897 à 96.796 fr. 34 ; en 1898 à 57.028 fr. 05 ; en 1899 à 57.717 fr. 28 ; en 1900 à 67.166 fr. 01 ; en 1901 à 76.616 fr. 42 ; en 1902 à 83.480 fr. 11 ; en 1903 à 84.311 fr. 18 ; en 1904 à 51.057 fr. 95.

3° Hokor. — L'hokor est un impôt sur les charrues, il n'est pas perçu dans le Territoire où le nombre des charrues est insignifiant.

4° Lezma. — La lezma est un impôt sur les palmiers ; cette définition n'est pas exacte en ce qui concerne le Territoire où la lezma est un impôt global et fixe.

Annexe d'Aïn-Sefra. — Une lezma fixe de 200 francs est perçue sur la fraction des Cheurfa. De 1872 à 1874, le montant de la lezma atteignait 1.000 francs, il devait être porté à 2.000 francs à partir de 1875, mais il fut supprimé à cette époque à la suite de la protestation du Gouvernement chérifien alléguant que les Cheurfa étaient sujets marocains et que par conséquent ils ne devaient pas payer d'impôts à la France.

En raison des embarras suscités par les Cheurfa à Tiout, cette mesure de bienveillance fut rapportée en 1879, mais ces indigènes se mirent aussitôt au service de Bou Amama qu'ils suivirent partout ; 20 tentes rentrèrent cependant en 1882-1883.

En raison de leur petit nombre et de leur situation précaire, les Cheurfa ne furent imposés que pour la somme de 200 fr., par arrêté gouvernemental du 15 septembre 1884.

Annexe de Beni-Abbès. — Ce n'est qu'à partir de 1911 que la lezma fut perçue dans la Saoura Zousfana ; sa valeur est de 69.554 francs dont 46.754 francs comme impôts sur les palmiers proprement dits, 3.823 fr. 45 comme impôt global sur les troupeaux des Oulad Djerir et 32.345 francs comme centimes additionnels, 4.184 fr. 39 à titre d'impôt global sur les Doui Menia soumis (392 fr. 29 comme centimes additionnels) et 17.040 francs payés par les Doui Menia ralliés (1.520 francs comme centimes additionnels). Cet impôt global pourra d'ici peu être remplacé avantageusement par un impôt individuel.

L'impôt aurait dû être perçu à partir de 1907, mais par lettre en date du 11 juin de cette année, M. le Gouverneur

Général de l'Algérie voulut bien surseoir à l'exécution de sa première décision en raison de la misère des populations.

En 1912, la lezma a produit 46.734 fr. 56 comme principal et 4.506 fr. 26 comme centimes additionnels. Dans la Saoura, l'impôt s'élevait à 16.476 fr. 75 mais les contribuables n'ont payé que 1.005 fr. 87 en raison des remises accordées étant donné leur situation matérielle précaire.

Annexe du Touat-Gourara :

a) *Touat.* — La lezma fixée primitivement à 93.000 fr. fut réduite des 3/10 en 1907, en raison de la situation miséreuse des indigènes. En 1908, elle subit une nouvelle réduction et son montant s'abaissa à 40.000 francs chiffre actuel.

Les ksouriens ont éprouvé quelque difficulté en 1912 pour payer l'impôt qui toutefois a été recueilli avant le 15 décembre. Une nouvelle répartition, applicable en 1913, a été faite entre les ksour du district de Timmi ; cette opération a démontré que le montant de l'impôt n'était pas en disproportion avec les ressources des indigènes.

b) *Gourara.* — La lezma fut perçue pour la première fois en 1903, mais il n'en fut réclamé aux contribuables que la moitié à titre de procédé d'accoutumance, afin de ne pas nous aliéner des populations qui, écrivait M. le Gouverneur Général, « n'avaient pas été habituées jusqu'à ce jour à « supporter des charges de cette nature et n'avaient pas « encore les ressources permettant d'y subvenir ».

En 1904, l'impôt fut perçu en totalité. La lezma, fixée d'abord à 125.000 francs pour la période comprise entre 1905 et 1906, fut réduite en 1907 à 87.500 francs. En 1905 l'impôt fut payé partie en argent gourarien (64.669 francs). En 1912 l'impôt était rentré en entier dans les caisses du Trésor à la date du 15 octobre.

Mode de perception de la lezma. — Jusqu'en 1911, l'impôt était perçu par quart et par trimestre, mais ce mode de paiement de l'impôt a été modifié en 1912, la règle constante en pays arabe étant de réclamer le paiement de l'impôt au moment où les indigènes ont du numéraire.

Sur la demande des chefs indigènes et en considération du principe ci-dessus, l'impôt est dû moitié en mars, à la fin de la campagne des grandes caravanes, moitié en juillet après la moisson.

Dégrèvements. — Sont seuls dégrevés de l'impôt les Moghazenis des cercles, les Sahariens, originaires des tribus du Territoire, qui possèdent des troupeaux. Ceux du cercle de Géryville sont dégrevés jusqu'à concurrence de 100 francs, ceux de Colomb sont dispensés de payer la lezma.

Enfin des dégrèvements sont accordés en certaines circonstances particulières. C'est ainsi que la lezma a été diminuée de 1.238 francs en 1907, en raison des dégâts causés aux céréales par la grêle ; de 3.875 francs en 1908 par suite des dommages occasionnés aux cultures ; de 9.469 fr. 88 en 1912 pour les indigènes de la Saoura, en raison de leur situation précaire.

CHAPITRE VI

ORGANISATION TERRITORIALE

Organisation générale. — La subdivision militaire d'Aïn-Sefra fut créée par décret du 9 décembre 1894. La région des ksour fut ainsi occupée plus sérieusement et soumise à une surveillance plus rigoureuse que celle que pouvait exercer la subdivision de Mascara dont le chef-lieu était placé dans une position un peu excentrique par rapport au territoire qu'elle avait à administrer.

La nouvelle circonscription fut chargée de l'administration de tout le Sud-Ouest Oranais et put ainsi mieux centraliser les efforts partiels.

Le Territoire militaire d'Aïn-Sefra qui remplace la subdivision (décret du 12 décembre 1905) est placé sous l'autorité d'un général de brigade qui dépend directement, au point de vue administratif, de M. le Gouverneur Général de l'Algérie et, au point de vue militaire, du général commandant le 19e Corps d'Armée.

Au point de vue du commandement, le Territoire est divisé en trois cercles : Méchéria, Géryville et Colomb, administrés par un commandant supérieur et deux annexes, Aïn-Sefra et Beni-Ounif, placés sous l'autorité

d'un chef d'annexe. Le cercle de Colomb comprend la commune de Colomb, l'annexe de Beni-Abbès et l'annexe du Touat-Gourara.

Cercle de Méchéria. — En 1854 le général Cousin Montauban créa un poste à Aïn ben Khelil afin de pouvoir surveiller plus étroitement la région occupée par les Hamyans qui dépendaient du cercle de Sebdou.

En 1878, l'idée vint d'établir un autre poste à Méchéria afin de remédier à l'inconvénient grave pour les troupes d'El Aricha d'avoir plusieurs étapes sans pouvoir se procurer de l'eau ; ce projet fut abandonné en raison des difficultés de ravitaillement.

Au printemps 1880, les résultats appréciables obtenus par le lieutenant de Castries dans sa tournée dans le Sud, démontrèrent une fois de plus l'intérêt qu'il y aurait à occuper en permanence un point du Sud-Ouest pour y maintenir notre autorité directe, mais les mêmes raisons qu'en 1878 nous forcèrent à renoncer à cette idée.

L'insurrection de 1881 amena la réoccupation du poste d'Aïn ben Khelil et l'établissement d'un autre poste à Méchéria. Bientôt on se décida à augmenter l'importance de Méchéria qui pouvait communiquer directement avec le Kreider et être ravitaillé facilement grâce à la voie ferrée que l'on devait prolonger de Saïda jusqu'au Kreider et que l'on avait l'intention de continuer plus tard jusqu'à Méchéria.

Une annexe fut créée en 1885 [1], elle fut comprise pendant une certaine période dans le cercle d'Aïn-Sefra, puis transformée en cercle qui comprit l'annexe d'Aïn-Sefra ; c'est en 1904 que le cercle de Méchéria fut définitivement organisé tel qu'il est aujourd'hui.

La limite du cercle part de Teniet es Sassi, passe près d'El Aricha, de Bedeau, El Ateuch, Bou Guern, traverse le chott Chergui, passe à un kilomètre environ du Kreider, redescend vers le Sud, coupe la piste de Géryville à Méchéria à 20 kilomètres environ à l'Ouest de Tismoulin, arrive au confluent de l'oued Berdan et de l'oued Boiglat, passe à Aïn-Messif, Mékalis, Taoussera et Galoul.

---

1 L'annexe était constituée par les tribus des 'Akerma, Bekrara, Beni Metharef, Oulad Mansourah, Oulad Serour, Megan, Oulad Toumi, Meghaoulia, Frahda, Oulad Farès, Oulad Embarek, Ghiata, Oulad Messaoud, Sendan, Ghiata Oulad Ahmed et Doui Khalifa, distraites du cercle de Sebdou. Le centre de population de Méchéria était séparé du territoire de commandement d'Oran (commune de Yacoubia).

Le cercle comprend deux groupes d'indigènes : les Hamyans qui occupèrent anciennement la vallée de la Saoura après les Beni Hassen, dont cinq tribus sont Chafaa et dix Djemba ; les Rezaïna (Cherraga et Cherraba) ayant une certaine communauté avec les Hamyans, soit par leur origine, soit par leur histoire.

Cercle de Géryville. — Le cercle de Géryville a été créé le 18 août 1885 afin d'occuper le territoire habité par la tribu turbulente des Oulad Sidi Cheikh.

Il comprend la région qui s'étend au Sud du chott Chergui, dont le bord septentrional lui sert de limite depuis Bouktoub ; la limite passe ensuite à l'intersection de la route Méchéria-Géryville avec l'oued Kherba, à Aïn el Melah, pour aboutir au confluent des oueds Berdan et Boiglat ; à l'Est, elle est constituée par une ligne passant à El Ami Chergui, Hamiet el Ibel, Kheneg es Souk, la kouba de Sidi en Nasser, coupant la route Géryville-Aflou entre Sidi Tifour et Taouiala, celle de Géryville-Laghouat entre El Maïa et Sidi Tifour, se poursuivant par Daïet el Guessah, l'oued Mehaïghen jusqu'à la daïet Oum el Hadj, passant par Hassi Mestour, Hassi Gour Raoua et Hassi Mouina. Elle remonte au Nord presque en ligne droite par Mouih Salem jusqu'au confluent de l'oued Berdan et de l'oued Boiglat.

Le cercle a 160 kilomètres de largeur, on évalue environ à 5 millions d'hectares la superficie de la région administrée.

Il comprend 22 tribus et un maghzen à méhari pour la police du Sahara. Toutes les tribus sauf deux sont sous la dépendance du bachaga.

Cercle de Colomb. — C'est le 19 janvier 1904 que fut créé le cercle de Colomb.

En plus du territoire nouvellement occupé, le nouveau cercle comprit l'annexe de la Zousfana, et le cercle de Taghit qui furent supprimés.

Le cercle de Taghit avait été créé par décision du 5 août 1903, il comprenait les annexes jusqu'alors indépendantes de Djenan ed Dar qui devint annexe de Beni-Ounif, de Taghit et Beni-Abbès, qui furent placées sous l'autorité d'un commandant supérieur qui résidait à Taghit.

Avant son rattachement à Taghit, l'annexe de Beni-Abbès, créée par décision gouvernementale du 1er février

1901, relevait directement de la subdivision d'Aïn-Sefra. Le poste d'abord installé à Igli fut transféré à Beni-Abbès. Igli n'avait en effet qu'une importance géographique mais le véritable nœud des relations entre l'Ouest et les Oasis sahariennes était Beni-Abbès. Le développement naturel de notre influence aux Oasis nous incitait à occuper ce point qui assurait en même temps notre action sur les Ghenanema; d'ailleurs les ksouriens nous y avaient appelés à plusieurs reprises, il était d'une bonne politique d'utiliser ces dispositions favorables.

En 1908, les postes de Bou-Denib et de Bou-Anan, nouvellement créés, furent provisoirement rattachés au cercle de Colomb, mais par décision du 29 juin 1909, le général de division, haut commissaire français de la région algéro-marocaine, rendit indépendants ces deux postes et constitua le commandement militaire du Haut-Guir qui relève actuellement du Maroc Oriental.

En 1909, la commune indigène de Timimoun est rattachée au cercle de Colomb et forme l'annexe du Touat-Gourara.

Les limites du cercle de Colomb sont au Nord : une ligne partant de Ben Zireg, passant à Hassi el Mir, à Hassi Mezi, aboutissant en un point de l'oued Namous situé à environ 27 kilomètres au Sud de Mehasser el Arbi, suivant l'oued Namous pendant 80 kilomètres environ jusqu'à Kheloua Sidi-Brahim, puis passant à Hassi Mouina, Hassi Gour Raoua et Hassi Mestour ; ses limites Est et Sud sont les mêmes que celles du Territoire.

La limite administrative de l'annexe de Beni-Abbès part du Sud de la chebka Tseïla, passe à Hassi Ouskir, Hassi Mouina, Taourdassa, Hassi el Hamri, Hassi Besseroud, près du Foum el Kheneg, à Hassi Diab, Oguilet Mohammed et Tabelbala.

Par décret du 23 septembre 1909, le poste du Gourara est transformé en annexe dont le chef-lieu est Timimoun et qui comprend le Gourara et le Touat, soit treize caïdats, un cheikhat, un canton et sept ksour indépendants. Cette annexe est rattachée au cercle de Colomb. Le poste du Gourara, créé en 1900, avait d'abord été rattaché à Alger en attendant la réorganisation des territoires militaires.

L'annexe du Touat-Gourara est bornée au Nord, de l'Ouest à l'Est, par une ligne passant à 10 kilomètres au Nord de Hassi Mana, à Oguilet Mohammed, Hassi Diab, près du Foum el Kheneg, Hassi Besseroud, Hassi el Hamri,

Djedid el Oustani, Hassi Mouina, Hassi Gour Raoua et rejoignant la limite Ouest du Territoire à Hassi Mestour. Ses limites Ouest et Sud se confondent avec celles du Territoire.

Annexe d'Aïn-Sefra. — En 1882, par arrêté du 20 mars, Aïn-Sefra devint le centre du cercle du même nom, créé à la suite des événements de 1881 et des déprédations continuelles commises par les Amours. En 1885, le cercle comprenait les ksour d'Aïn-Sefra, de Sfissifa, de Tiout, d'Asla, de Moghar Tahtani, de Moghar Foukani, les tribus des Oulad Boubekeur, Oulad Selim et des Souala (Amours) distraits de la commune indigène de Yacoubia (territoire de commandement du département d'Oran).

En 1885, l'annexe créée à Méchéria dépendait du cercle d'Aïn-Sefra mais au moment de la réorganisation du Territoire en 1904, elle fut transformée en cercle indépendant tandis que le cercle d'Aïn-Sefra devenait une simple annexe.

La limite de l'annexe part de Galloul, passe à Taoussera, Mékalis, Aïn Messif, au confluent de l'oued Berdan et de l'oued Boiglat. A partir de ce point elle suit les crêtes du djebel Bram, du djebel Tanout et se dirige franchement vers le Sud pour atteindre Hassi Mouina où elle reprend la direction Ouest jusqu'à Kheloua Sidi-Brahim pour remonter vers le Nord en suivant le cours de l'oued Namous jusqu'à Bouib er Rahil; elle passe ensuite près de Duveyrier et se termine à la cote 1190.

L'annexe comprend cinq tribus nomades, six ksour et un douar maghzen ; toutes les tribus et tous les ksour sont placés sous l'autorité de l'agha des Amours et des ksour qui habite Tiout.

Annexe de Beni-Ounif. — L'annexe de Beni-Ounif fut organisée en 1904, elle remplaça l'annexe de Djenan ed Dar qui avait été créée par décret du 24 octobre 1901.

La limite administrative part de la cote 1190, passe à Duveyrier, suit le cours de l'oued Namous jusqu'à 27 kilomètres environ au Sud de Mehasser el Arbi, prend la direction Ouest jusqu'à Hassi Mezi, passe à Noukhila, à Hassi el Mir et atteint la voie ferrée à Ben Zireg.

L'annexe ne comprend que deux fractions : l'une nomade, Oulad Djerir, Doui Menia ; l'autre sédentaire, population des ksour de Beni-Ounif, Bou Yala et Fendi.

Organisation communale. — Au point de vue administratif, le Territoire militaire d'Aïn-Sefra comprend trois communes mixtes : Aïn-Sefra, Méchéria, Géryville et deux communes indigènes : Colomb et Timimoun.

a) COMMUNES MIXTES. — Les communes mixtes sont administrées par une commission municipale composée ainsi qu'il suit : le commandant supérieur du cercle ou le chef de l'Annexe, président ; le chef du bureau des Affaires Indigènes ou l'officier du bureau venant immédiatement après lui, adjoint ; un adjoint spécial français ; les conseillers municipaux élus ; les caïds. Le bachaga de Géryville et l'agha des Amours et des ksour font partie de la commission qui siège à Géryville et à Aïn-Sefra. Un poste d'adjoint spécial a été créé à Bouktoub par arrêté du 7 juin 1904.

Commune d'Aïn-Sefra. — La commune mixte d'Aïn-Sefra fut créée par arrêté du 4 juin 1885. Elle était composée au début de deux sections : section d'Aïn-Sefra, section de Méchéria. Plus tard la section d'Aïn-Sefra fut au contraire rattachée à Méchéria.

En 1904, cette section communale fut distraite de la commune mixte de Méchéria et redevint commune mixte. Aujourd'hui elle comprend deux sections : 1re section, centre d'Aïn-Sefra, avec les tribus des Amours et les ksour de la région ; 2e section, centre de population de Beni-Ounif et annexe du même nom.

La commune d'Aïn-Sefra est à cheval sur les dernières crêtes de l'Atlas ; sa superficie très approximative est de 2.500.000 hectares.

Commune de Méchéria. — Nous avons déjà vu que le centre de Méchéria et les tribus qui en dépendaient constituaient autrefois une section de la commune d'Aïn-Sefra. Plus tard la commune de Méchéria comprit deux sections : 1° le centre de Méchéria et les tribus Hamyans ; 2° le centre d'Aïn-Sefra et les tribus Amours. La section d'Aïn-Sefra fut détachée en 1904 et depuis cette époque la commune de Méchéria a conservé la même organisation. Son étendue est celle du cercle de même nom.

Commune de Géryville. — La commune de Géryville se confond avec le cercle du même nom.

b) Communes indigènes. — Les communes indigènes sont administrées par une commission municipale dont la composition est indiquée pour chaque commune.

Commune de Colomb. — La commune de Colomb comprend la région de Colomb et l'annexe de Beni-Abbès, soit 3.000 tentes environ, un maghzen de 150 cavaliers qui a remplacé la Compagnie Saharienne de Colomb supprimée et les ksour de la vallée de la Saoura.

La commission municipale est composée du commandant supérieur président, du chef du bureau des Affaires Indigènes de Colomb, du chef d'annexe de Beni-Abbès, des chefs de poste de Taghit et de Talzaza, d'un adjoint spécial, de conseillers municipaux élus, d'un notable des Oulad Djerir, des Doui Menia, d'un caïd des Beni Goumi et de l'annexe de Beni-Abbès.

Commune de Timimoun. — Cette commune fut créée en 1900 ; de novembre 1903 au 1er janvier 1908, elle fut supprimée, le Touat, le Gourara et le Tidikelt, formèrent la commune des Oasis sahariennes ; puis le Gourara et le Touat furent réunis pour constituer la commune indigène d'Adrar. Enfin, en 1909, le siège de la commune fut transféré à Timimoun et la commune prit le nom de son nouveau chef-lieu. Ses limites sont celles de l'annexe du Touat-Gourara.

La commission municipale est composée du chef d'annexe du Gourara, président, du chef de poste d'Adrar, d'un officier des Affaires Indigènes et de six caïds (trois du Touat, trois du Gourara).

CHAPITRE VII

SERVICES PUBLICS

(Voir carte n° 4 [1])

1° Postes et Télégraphes :

Aïn-Sefra. — Le bureau a été créé en 1882. Pendant longtemps il fut installé dans la redoute même, puis fut transféré dans une des maisons du village.

1 Cette carte sera donnée dans un autre Bulletin.

La localité de Djenien bou Rezg avait autrefois un bureau de recette auxiliaire créé par arrêté du 9 février 1900. Ce bureau a été supprimé par arrêté du 12 février 1906, le poste de facteur receveur auxiliaire mixte a été transformé par arrêté du 9 novembre 1907 en distribution auxiliaire dont la gestion est confiée au chef de gare.

Une distribution auxiliaire sera prochainement installée au ksar de Tiout et rendra de grands services aux indigènes de ce ksar, résidence de l'agha des Amours et des ksour.

Le service postal de Forthassa Gharbia est assuré par des moghazenis sans frais pour l'Etat.

Méchéria. — Le bureau fut créé vers 1881 et installé dans la redoute jusque vers 1905. Le bureau qui existait à Aïn ben Khelil a été supprimé par arrêté du 19 décembre 1908, le service entre ce poste et Méchéria est assuré par des moghazenis le mercredi de chaque semaine. Berguent n'est plus relié à Méchéria par le courrier.

Géryville. — Le bureau a été créé vers 1868. Le service est assuré dans le cercle par un receveur, un facteur et un surveillant à Géryville, par un facteur-receveur et un surveillant militaires à El Abiod Sidi Cheikh.

Le transport des dépêches est effectué de la gare de Bouktoub à Géryville par une voiture. En 1908, une société d'automobiles, dite « Société commerciale des Transports » s'était engagée à transporter les dépêches par voiture automobile; les avantages de ce mode de locomotion étant indiscutables, M. le Gouverneur Général de l'Algérie autorisa le transporteur à céder son adjudication et imposa à la société l'obligation de tenir en réserve pour parer aux pannes deux voitures dites jardinières, l'une à Alfaville, l'autre à Kef el Ahmar.

Le nouveau service commença à fonctionner le 1er mai 1908, mais ne dura malheureusement que deux mois. Malgré la clause imposée, la société ne possédait que deux voitures, chacune d'elle devait donc effectuer journellement le trajet Géryville-Bouktoub ou inversement.

D'un mécanisme délicat, peu faites pour rouler sur une route encore mal assise et nouvellement empierrée, elles ne résistèrent pas à un effort aussi grand et la compagnie dénonça son contrat.

Le transport des dépêches sur El Abiod est effectué par des cavaliers tous les quatre jours.

Par décret du 13 mai 1901, la distribution auxiliaire de Bouktoub a été transformée en recette auxiliaire rurale.

Beni-Ounif. — Par arrêté du 30 juillet 1900, un bureau postal fut ouvert à Djenan ed Dar; ce bureau fut transféré à Beni-Ounif en même temps que le siège de l'annexe.

La distribution postale bi-hebdomadaire installée en 1910 dans les ksour de Figuig a été très bien accueillie, aussi les indigènes du ksar d'El Maïz, jaloux des avantages des ksour voisins, ont-ils demandé et obtenu en janvier 1911, l'installation d'une boîte aux lettres dans leur ksar.

Colomb. — Le bureau de Colomb a été transformé en recette simple le 8 janvier 1906.

Le courrier de Bou Denib est assuré par des moghazenis jusqu'à Bou Kaïs et par des âniers de Bou Kaïs à Bou Anan. Il serait à désirer que le transport des dépêches soit donné à l'entreprise civile de façon à ne pas immobiliser chaque semaine huit cavaliers du maghzen de Colomb. Cette solution paraît d'autant plus opportune que le Haut-Guir est détaché de l'Algérie et fait partie des confins marocains.

Colomb est relié à Timimoun (viâ Taghit, Beni-Abbès, Ksabi) par un courrier partant le mercredi de chaque semaine pour arriver aux Oasis le mercredi suivant.

Beni-Abbès. — Le service est assuré par un facteur-receveur militaire ; les transports d'Igli à Beni-Abbès sont effectués par un entrepreneur. Vers le Sud l'exécution du service est confiée à deux convoyeurs allant l'un de Beni-Abbès à Kerzaz, l'autre de Kerzaz à Ksabi.

Une distribution auxiliaire a été créée à Ksabi par arrêté du 20 juillet 1908.

Taghit. — Depuis le 15 juillet 1909, le poste de facteur-receveur civil a été supprimé et le service confié à deux militaires, l'un chargé du service postal, l'autre du service télégraphique.

Le courrier est transporté par des méhara ou des ânes; ce dernier mode de transport paraît préférable, les ânes excitant moins la convoitise des djicheurs que les méhara.

Timimoun. — En 1906 le bureau ne comportait qu'un sergent facteur-receveur.

Depuis le transfert à Timimoun de la portion centrale de la Compagnie Saharienne et du chef-lieu de l'annexe,

le bureau de Timimoun a été transformé en recette par arrêté de M. le Gouverneur Général de l'Algérie en date du 17 juillet 1909.

Le receveur des contributions diverses remplit les fonctions de receveur des postes. Il a pour le seconder un gradé de la Compagnie Saharienne qui s'occupe pendant ses loisirs de la besogne matérielle et de la trésorerie.

La création d'un poste de facteur-receveur chargé du service télégraphique est demandée depuis longtemps afin de décharger le receveur des contributions d'une grande partie de son travail. Le jour du départ du courrier ce fonctionnaire doit assurer le service du guichet, l'expédition des lettres et d'une correspondance officielle souvent volumineuse avec les deux administrations qu'il représente.

Timimoun est relié avec le Nord par un courrier partant de ce centre samedi matin, le transport des dépêches se fait à dos d'âne de Timimoun à Charouin et à méhara de ce point à Ksabi. Le personnel se compose de quatre relais d'âniers et deux relais de méharistes habitant Charouin et payés par le budget des Territoires du Sud.

A Brimken il existe un relai d'âniers assurant le service entre cette localité et Ksabi, payés par la commune du Touat.

Entre Timimoun et Adrar il existe un service hebdomadaire ; le courrier part d'Adrar le mardi soir.

En 1907 l'autorité locale a demandé la création d'un service postal bi-mensuel entre Timimoun et El Goléa. Outre les avantages de rapidité et de sécurité, cette création aurait permis la recommandation des plis ou des lettres qui ne peut se faire par la voie de la Saoura que tous les deux mois au départ des convois militaires, mais cette demande n'a pas été prise en considération.

Pourtant cette organisation aurait rendu de grands services; à l'heure actuelle, les militaires français de la Compagnie sont obligés de donner procuration au vaguemestre de Colomb pour retirer les chargements qui leur parviennent en ce point et faire suivre par les convois ordinaires à leurs risques et périls.

Cette solution ne garantit pas leurs intérêts et il y aurait tout avantage à charger de ce service le maghzen d'El Goléa jusqu'à Fort Mac-Mahon, point à partir duquel la Compagnie l'assurerait par ses propres moyens.

La responsabilité de l'administration des postes serait dégagée à partir d'El Goléa, le receveur des postes de cette localité n'aurait à conserver les chargements que pendant 8 à 10 jours au maximum.

L'organisation de ce service n'entraînerait aucune dépense et ne mettrait à contribution que les sentiments d'obligeance et de camaraderie du receveur des postes et du chef de poste d'El Goléa, la sécurité de la voie El Goléa-Timimoun étant absolue, les intérêts des sahariens seraient sauvegardés.

Adrar. — La création de la recette des postes date de 1904 ; la gestion en avait été confiée au receveur des contributions diverses mais depuis le transfert du bureau à Timimoun, un facteur-receveur militaire assure le service.

Adrar est le centre de trois lignes postales : Adrar-Ksabi, Adrar-Timimoun (service hebdomadaire le mardi soir), Adrar-In Salah (bi-mensuel). Sur la première de ces lignes le transport est confié à quatre bouchats méharistes, résidant à Brimken et à des âniers ; sur les autres lignes circulent seuls les ânes.

En 1912, l'itinéraire des courriers a été modifié entre Ksabi et Adrar, le service est assuré d'une manière tout aussi satisfaisante et avec moins de frais.

Télégraphie électrique. — Les lignes télégraphiques qui desservent le Sud ont été construites par la main-d'œuvre militaire au fur et à mesure de la pénétration plus en avant lorsque la sécurité était assurée. Jusqu'à cette date les relations entre les postes n'avaient lieu que par la télégraphie optique ; aucun renseignement n'a pu être trouvé à ce sujet, aussi bien en ce qui concerne l'établissement des lignes que leur livraison à l'administration des postes et télégraphes pour les lignes au Nord de Beni-Ounif.

Aïn-Sefra. — Aïn-Sefra est desservi par les lignes télégraphiques Aïn-Sefra-Saïda-Oran, Aïn-Sefra-Ounif, Aïn-Sefra-Géryville sur laquelle s'embranche la ligne d'El Abiod.

Aïn-Sefra était reliée à Forthassa jusqu'en 1913 par une ligne télégraphique qui avait été construite en 1905.

Méchéria. — Est relié à Saïda et au Kreider par le fil 85. Le fil 304 (Oran-Aïn-Sefra-Colomb) passe dans le bureau

mais n'est utilisé que lorsque la communication est interrompue sur l'autre fil.

Géryville. — Relié par le télégraphe électrique à Saïda, à Laghouat par Aflou, à Aïn-Sefra par El Abiod.

Beni-Ounif. — Ce centre est desservi par trois sections aériennes : Ounif-Aïn-Sefra, Ounif-Colomb, Ounif-Taghit.

Colomb. — De 1904 à 1906, Colomb communiquait avec Ben Zireg mais cette ligne a été supprimée. Actuellement il est en relations avec Beni-Ounif et le Nord, avec Taghit et Beni-Abbès, avec Bou Anan et Bou Denib, cette dernière ligne établie en 1908 est exclusivement militaire, toutefois le public peut gratuitement y faire passer des télégrammes après autorisation du Commandant d'armes.

Un appareil Morse installé à Bel Hadi fait communiquer ce poste avec Colomb. Colomb est également relié à Talzaza par une ligne établie depuis février 1906 et qui s'embranche à Hassi el Haouari sur la ligne Colomb-Oran.

Une ligne télégraphique sera prochainement construite entre Colomb et Méridja.

Taghit. — Taghit est le point terminus de la ligne exploitée par l'Administration des Postes et Télégraphes à laquelle ont été remises par arrêté du 14 juin 1905 les lignes de la portion Sud-Ouest : Taghit-Beni-Ounif (construite en 1903), Taghit-Colomb.

Un poste télégraphique installé à Igli rend les plus grands services.

Touat-Gourara. — Timimoun n'est relié avec le Nord que par El Goléa, le service est assuré par des soldats du génie qui sont en outre chargés de la surveillance du secteur compris entre Timimoun et Fort Mac-Mahon ; deux télégraphistes résident à Mac-Mahon et exécutent les réparations nécessaires entre ce point et El Goléa.

La ligne est constituée tantôt par un fil de cuivre reposant sur des poteaux Nou, tantôt par un câble de campagne qui date de l'occupation et qui est supporté par des « kechbas » noyées à leur partie inférieure dans une pyramide de maçonnerie de 2^m 30 environ de hauteur.

Les communications sont souvent interrompues, surtout dans le secteur compris entre Mac-Mahon et El Goléa ; à cet endroit, le câble est enfoui dans les dunes et à chaque pluie des pertes à la terre rendent la communication impossible. La ligne est en mauvais état, elle manque

d'homogénéité, de solidité et ne peut être considérée que comme une ligne de fortune.

En 1909, la ligne a été interrompue trente fois entre les deux points extrêmes, soit en moyenne deux ou trois fois par mois, quatre interruptions ont duré cinq jours, une huit jours, deux plus de dix jours. A la suite de ces accidents la ligne a été modifiée et réparée avec soin par le Service du Génie, mais malgré ces travaux les communications ont de nouveau été interrompues en 1910 douze fois (cinq interruptions ont duré deux jours, deux ont duré trois jours, cinq plus de six jours). En 1911 on compte de nouveau trente-sept accidents, soit environ trois par mois dont la durée moyenne est de quatre jours.

Cette ligne qui a dix ans d'existence et qui a été construite avec des éléments disparates, est arrivée à sa fin ; les frais d'entretien sont considérables par rapport aux services rendus, il serait à désirer que Timimoun soit relié directement avec Adrar et avec El Goléa par la télégraphie sans fil.

Téléphone. — Le téléphone fait communiquer Aïn-Sefra avec le poste de Forthassa ; le bureau des postes de Méchéria est relié par une ligne du même genre au bureau de la gare pour assurer la transmission des télégrammes provenant ou à destination des centres intermédiaires entre Méchéria et Bouktoub d'une part, Méchéria et Mékalis d'autre part. Colomb est relié à Bel Hadi, Safsaf.

Télégraphie optique. — L'ancien réseau optique installé dès le début de notre occupation a été conservé mais les postes ne sont plus occupés sauf ceux de Méchéria et de Géryville qui, pendant quelques mois chaque année, servent à l'instruction des sapeurs télégraphistes. Ils pourraient être employés si l'occasion s'en présentait dans le cas où les lignes télégraphiques seraient coupées.

Aïn-Sefra communique avec Méchéria par le poste de l'Aïssa, avec Djenien bou Rezg, par celui du Ras Chergui (Mekter). Un poste installé dans la redoute de Méchéria reçoit les communications d'un autre poste, point B situé dans l'Antar et qui relie ce point au Kreider, à Ras el Ma (djebel Beguira), El Abiod (djebel Mekaïda). Aïn bel Khelil, Aïn-Sefra et Géryville (bou Derga). Ce dernier centre est aussi en liaison avec Aflou.

Une ligne optique relie Bel Hadi à Colomb, un poste est

installé près de Bel Hadi, un autre à Djorf Torba, un troisième à Méridja.

En 1889 il existait un poste à Foum el Kheneg (au Sud d'Aïn-Sfissifa).

*
* *

Pour terminer ce chapitre il paraît intéressant de résumer dans un tableau les recettes produites par les différents bureaux du Territoire.

	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Aïn-Sefra..	18.014 f	23.608 f	20.930 f	19.926 f	17.768 f	16.776 f
Méchéria ..	»	11.687	12.355	11.418	12.372	10.409
Géryville ..	»	14.338	15.488	14.531	14.362	14.199
Beni-Ounif.	19.349	13.336	10.872	11.152	11.979	»
Colomb....	16.124	13.136	19.926	21.085	25.395	23.822
Timimoun .	»	»	»	»	2.597	2.778

2° **Services financiers :**

Trésorerie. — Le service de la trésorerie est assuré sous la haute direction du trésorier général de l'Algérie et du payeur principal d'Oran :

1° A Aïn-Sefra, par un payeur particulier ;

2° A Géryville et à Timimoun, par les receveurs des contributions diverses correspondants du trésor, chargés des recouvrements et des paiements.

Contributions directes. — Aucun agent du service des contributions directes ne réside dans les Territoires du Sud, les inspecteurs ou contrôleurs d'Oran se rendent dans les localités du Sud où leur présence est jugée nécessaire pour l'établissement des rôles, des contributions foncières, des patentes, des taxes principales.

Le recensement des impôts arabes et des prestations est effectué par les officiers du service des Affaires Indigènes, mais les rôles sont établis par le directeur des contributions du département d'Oran.

CONTRIBUTIONS DIVERSES. — Le service est assuré par le personnel suivant :

1° A Aïn-Sefra, un receveur ;
2° A Géryville, un receveur ;
3° A Timimoun, un receveur.

ENREGISTREMENT, DOMAINES, TIMBRE. — Au début de l'organisation du Territoire, les receveurs des contributions diverses d'Aïn-Sefra et de Géryville faisaient fonctions de receveurs des domaines.

En 1903, un bureau de l'enregistrement et des domaines fut installé à Aïn-Sefra ; cette création était justifiée par le fait que le bureau de Saïda dont dépendait le Territoire au point de vue enregistrement était trop éloigné des circonscriptions administratives et par l'impossibilité absolue dans laquelle se trouvait le receveur des contributions diverses d'assurer les deux services qui avaient pris beaucoup d'importance.

DOUANES. — Avant de traiter la question des douanes dans le Territoire et pour comprendre l'établissement d'une limite douanière entre deux fractions territoriales relevant du même commandement, il est indispensable de jeter un coup d'œil rapide sur l'organisation du service en Algérie.

Les bulletins officiels de l'Algérie n'indiquent pas la date précise de l'institution de la douane dans la colonie, mais ils mentionnent toutefois son intervention dès le 9 août 1830, c'est-à-dire trente-quatre jours après la capitulation d'Alger.

En ce qui concerne les frontières de terre qui nous intéressent plus spécialement, on peut dire que jusqu'en 1843 toute liberté d'échange existait entre le Maroc et l'Algérie mais on ne tarda pas à s'apercevoir que de nombreux tissus européens, notamment des tissus anglais, empruntaient la voie du Maroc pour bénéficier de la franchise. Aussi l'ordonnance du 16 décembre 1843 interdit-elle toute importation par voie de terre. Mais en raison de l'insécurité, il fut difficile d'organiser un service régulier. L'arrêté du 15 janvier 1844 prescrivit aux chefs arabes de s'opposer à l'entrée des marchandises interdites mais la fraude trouva en eux un appui intéressé et augmenta dans de notables proportions.

Le décret du 11 août 1853 annula celui de 1843 et n'établit que des droits modérés sur les produits des deux pays limitrophes. Un service de douanes fut installé.

Cette organisation disparut complètement en 1867, la loi du 17 juillet autorisant l'entrée en franchise des produits marocains et soumettant les autres aux mêmes droits qu'à l'entrée par mer, les postes de douane furent supprimés mais rétablis en 1890 (décret du 24 juillet).

Cette organisation était absolument indispensable pour empêcher la contrebande, qui portait principalement sur le sucre, le café et le thé. En effet, bien qu'alimenté par le chemin de fer, le marché d'Aïn-Sefra ne fournissait qu'un chiffre d'exportation tout à fait infime aux oasis de Figuig distantes de 113 kilomètres d'Aïn-Sefra, alors que ces mêmes oasis servaient d'entrepôt à toutes les marchandises venues de Melilla que les Espagnols avaient déclaré port franc, à travers une région pleine de dangers, après un parcours à dos d'animaux durant plusieurs semaines. Elles y arrivaient cependant à meilleur marché qu'à Aïn-Sefra, ce qui incitait les indigènes soumis à notre domination à aller s'approvisionner à Figuig.

On a vu que c'est en 1860 que furent rapportées les mesures douanières de l'ordonnance de 1843. Une décision du 25 juin 1860 déclare la ligne Géryville-Biskra ouverte à l'importation en franchise des droits de douane des produits naturels ou fabriqués d'origine saharienne, le 8 janvier 1862 un bureau de douanes fut créé à Géryville, mais le but que l'on s'était proposé, faciliter le développement de l'influence française dans le Sud Oranais et activer le commerce d'échange avec le Sahara, ne fut pas atteint, les caravanes continuant à se rendre au Maroc où elles pouvaient vendre des esclaves. Un décret de 1884 supprima la franchise.

La question fut reprise en 1895 et un décret du 19 décembre 1896 autorisa le transit à travers la colonie de certaines marchandises à destination du Sahara et dont la sortie devait être effectuée par le bureau d'El Abiod qui remplace celui de Géryville et le bureau de Djenien bou Rezg.

Ce régime n'a subi que quelques modifications de détail en ce qui concerne la désignation et le nombre des bureaux de sortie, leur composition.

En 1900, la limite douanière passait par El Abiod, Bous-senghoum, Tiout, Aïn-Sefra, Sfissifa et Galloul. A l'heure actuelle, elle a été portée plus au Sud. Partant du Teniet es Sassi elle passe à Oglat Nadja, Aïn ben Khelil, Galloul, Sfissifa, près de Moghar, à Duveyrier, El Abiod, Oum el Naguir, décret du 5 septembre 1907. (Voir carte n° 4.)

Il existe dans le Territoire trois bureaux des douanes :

Un à Aïn-Sefra, créé en 1900, comprenant un receveur et un brigadier.

Un à Méchéria, créé en 1907, dirigé par un brigadier buraliste.

Un à Beni-Ounif, créé en 1910.

Le bureau de Méchéria était plus important au début de l'organisation, il comprenait un receveur et un brigadier, mais en raison de la diminution notable des opérations de douane, le receveur et le brigadier ont été remplacés en 1910 par un simple brigadier buraliste.

Le soin d'assurer la police sur la frontière douanière du Sud, en dehors des agglomérations où fonctionne un bureau des douanes, est confié au service des Affaires Indigènes. Cette police s'exerce sur toute l'étendue du rayon intérieur et de la zone extérieure de surveillance. (Arrêté du 6 décembre 1907 de M. le Gouverneur Général.)

*
* *

Par décret du 17 décembre 1896 qui créa les territoires, les bureaux étaient simplement des bureaux de sortie chargés de s'assurer que les marchandises expédiées au Maroc ou dans les Oasis, c'est-à-dire ne faisant que traverser l'Algérie, sortaient réellement de la zone assujettie.

Par le décret du 5 septembre 1907 instituant le régime douanier dans les Territoires du Sud, ils sont ouverts :

1° A l'exportation des marchandises expédiées en transit des postes algériens dans les conditions indiquées par le décret du 17 décembre 1896, complété par ceux du 1er février 1903 [1], du 13 octobre 1904 et du 9 janvier 1906, des marchandises nationales ou nationalisées, pour le paiement des droits et des produits exportés à la décharge du compte d'admission temporaire [2] (sucre, café, thé, poivre, cannelle, certains alcools) ;

1 Ce décret exempte des droits de douane et d'octroi de mer les toiles de coton pur, unies, écrues ou blanchies pesant plus de 5 kilogs les 100 mètres, les guinées originaires des établissements français de l'Inde et les thés de toute provenance.

2 Par arrêté du 12 mars 1904, les dérivés du blé (semoules et farines) à destination de Figuig doivent, pour être admis au bénéfice de la décharge du compte d'admission temporaire, être escortés jusqu'au lieu de destination et les acquits à caution doivent être revêtus d'une attestation officielle du commissaire français à Figuig constatant leur arrivée au Maroc.

2° A l'importation des produits naturels ou fabriqués originaires du Sud Saharien, du Maroc, dont l'article 6 de la loi du 17 juillet 1867 autorise l'entrée en Algérie en franchise de droits ;

3° A l'importation des marchandises passibles des droits de douane ou d'octroi de mer qui utiliseraient la voie du Sud pour pénétrer ensuite dans le territoire assujetti.

Par arrêté du 16 juin 1909, le bureau de Méchéria est ouvert à l'importation des animaux des espèces chevaline, asine, ovine, caprine et porcine d'origine marocaine.

CHAPITRE VIII

JUSTICE

a) **Justice européenne.** — Le tableau ci-après donne la liste des justices de paix du Territoire militaire avec la date de leur création, l'étendue de leur ressort et les tribunaux auxquels elles sont rattachées.

SIÈGE	DATE de CRÉATION	RESSORT	TRIBUNAUX auxquels elles sont rattachées
Aïn-Sefra . .	27 janvier 1883	Annexe moins le poste de Hadjerat M'Guil.	Mascara
Méchéria . .	Id.	Etendue du cercle.	
Géryville . .	10 août 1875	Id.	
Beni-Ounif.	20 octobre 1901 [1]	Etendue de l'annexe plus le poste de Hadjerat M'Guil.	
Colomb	28 juin 1906	Etendue du cercle moins Touat-Gourara, poste de Ben Zireg.	
Adrar	17 octobre 1908	Etendue du poste.	
Timimoun .	1er janvier 1910	Etendue de l'annexe du Gourara.	

1 Avant cette époque le siège de la justice de paix était à Djenan ed Dar.

b) **Justice musulmane :**

1° Mahakmas : *Aïn-Sefra.* — Il n'existe qu'une seule mahakma créée en 1881 ; elle est composée d'un cadi, d'un bach-adel et d'un adel.

Méchéria. — Le cercle comprend deux mahakmas, celles des Hamyans Chafaa et Hamyans non Chafaa qui existaient déjà à Sebdou au moment où les Hamyans dépendaient de ce cercle et ont été transférées à Méchéria, la première le 1er décembre 1888, la deuxième le 28 juillet de la même année.

Il existe également une mahakma-annexe créée par arrêté du 11 juin 1906, en raison du passage des Rezaïna en territoire militaire. Elle est constituée par une partie de l'ancienne mahakma des Djaafra.

Ces mahakmas comprennent un cadi, un bach-adel, un adel et un aoun. La mahakma des Rezaïna comprend un bach-adel faisant fonctions de cadi, un adel et un aoun.

Géryville. — Six mahakmas existaient en 1906 ; la mahakma des Oulad Maallah a été supprimée par arrêté du 21 août 1907 ; le nombre a été réduit à quatre par arrêté gouvernemental du 20 septembre 1911.

Colomb. — Une mahakma a été créée dans ce centre le 7 mai 1907 (arrêté du 30 avril 1907). Auparavant c'était le cadi d'Aïn-Sefra qui se rendait à Colomb deux fois par mois, pour y juger dans l'étendue de sa compétence les contestations entre indigènes de la région.

Gourara. — Jusqu'en 1911, l'organisation judiciaire a été maintenue telle qu'elle existait au moment de l'occupation.

Déjà au XIVe siècle des cadis éclairés rendaient la justice et jouissaient d'une grande influence.

Les djemaa intervenaient dans le règlement de toutes les contestations d'intérêts et si les parties acceptaient la décision, la question était réglée.

Dans le cas contraire la djemaa les autorisait à exposer leur cas à un jurisconsulte (fakhi) qui, après avoir examiné l'affaire qui lui était soumise, donnait son avis par écrit à la djemaa, mais il ne jugeait pas et l'assemblée pouvait modifier ou non sa décision.

Souvent les deux parties après être tombées d'accord pour choisir un fakhi, ne s'entendaient plus quand il avait donné son avis confirmant par exemple les prétentions de celle que la djemaa avait déboutée de sa demande. Le réfractaire pouvait alors faire appel à un deuxième fakhi qui émettait à son tour son opinion ; les parties revenaient devant la djemaa et la question pouvait être portée devant un troisième fakhi s'il n'y avait pas entente. La djemaa donnait alors raison à la partie qui réunissait le plus de suffrages ou maintenait sa première décision.

Ce mode de justice pouvait donner des résultats satisfaisants ; les affaires traînaient en longueur, les passions se calmaient et la plupart du temps, les litiges les plus compliqués, les luttes d'intérêts les plus ardentes se réglaient à l'amiable après quelques consultations de fokha. Mais si les parties demeuraient irréductibles et si la djemaa persistait dans sa décision, l'intéressé qui croyait se trouver lésé venait s'en remettre, muni de la consultation écrite d'un fakhi, à l'administration locale du soin de régler le différend.

Le défendeur appelé présentait souvent des titres analogues à ceux du demandeur; presque toujours, l'affaire était basée sur le droit coutumier local, très touffu, produit des traditions séculaires d'un pays formé d'éléments hétérogènes, et il était presque impossible de prendre une décision sans risque d'arbitraire ou d'erreur.

D'autre part, si cette organisation suffisait aux exigences régionales, elle était insuffisante pour régler les désaccords entre ksouriens et indigènes étrangers.

Les jugements rendus par les cadis du Gourara étaient considérés en effet par leurs confrères du Tell comme n'ayant aucune valeur légale, parce que les cadis du Gourara n'étaient pas nommés régulièrement, qu'ils n'avaient pas d'assesseurs et ne possédaient pas de cachets. Il en était de même des actes de témoignage dressés par les fokha, qui ne présentant aucun caractère d'authenticité parce qu'ils étaient simplement revêtus d'une signature, n'étaient pas admis par les magistrats du Tell.

Il arrivait même souvent que les officiers des Affaires Indigènes des postes en relations administratives avec le Gourara, demandaient au bureau de Timimoun confirmation des témoignages relatés dans ces documents, d'où lenteurs et difficultés dans le règlement des questions.

Depuis 1911 un medjelès a été constitué et règle en dernier ressort les questions qui lui sont soumises. Grâce à lui un grand nombre de différends, considérés comme insolubles, ont été tranchés. Les indigènes apprécient tous les jours les bienfaits d'une semblable institution qui empêche les procès et les querelles de s'éterniser et dont les jugements ne se départissent jamais d'une rigoureuse impartialité.

Touat. — Au Touat, l'ancienne organisation subsiste encore ; le chef d'annexe a demandé en 1907 la création d'une mahakma mais son projet n'a pas été adopté.

2° Medjelès. — Il n'existait pas autrefois de medjelès dans le Territoire d'Aïn-Sefra, les indigènes étaient obligés de se rendre à Saïda, centre très éloigné et en dehors du Territoire.

Depuis le 28 mai 1907, il a été créé à Méchéria un medjelès qui se compose : 1° comme membres titulaires : des cadis des mahakmas des Hamyans et de l'Annexe d'Aïn-Sefra ; 2° comme bach-adels et adels : des bach-adels et adels de la mahakma des Hamyans Chafaa.

Son ressort comprend les circonscriptions judiciaires de : Aïn-Sefra, Méchéria et Colomb.

Le medjelès de Géryville a été constitué par arrêté du 15 septembre 1870. Il comprenait alors les tribus de Géryville, de Chellala, des Oulad Mahalla et des Derraga.

Un deuxième medjelès a été institué par arrêté de 9 juillet 1906 à Géryville ; les membres sont désignés chaque année par M. le Gouverneur Général.

Un troisième a été créé au Touat-Gourara ; il est composé des trois fokha les plus réputés du Gourara. Ils siègent à Timimoun, sous la surveillance discrète de l'autorité pendant trois jours, dans la dernière quinzaine du dernier mois de chaque trimestre. Les résultats sont satisfaisants.

(A suivre.)

ACTE DE *HORM*

délivré à un Israélite par un Saïyd marocain

La pièce que nous présentons aux lecteurs du Bulletin est jusqu'à présent, croyons-nous, unique dans les collections européennes d'actes. Elle a été délivrée à un israélite de la Haute Moulouïya par un marabout de la famille des Ziyania de Qenadsa [1]. Pour faciliter la compréhension de l'utilité d'un tel acte pour son détenteur primitif il est nécessaire de quelques explications.

Dans le pays insoumis au Sultan du Maroc (pays connu sous le nom de *Blad es-Sibà)*, le territoire se trouve partagé entre un certain nombre de tribus indépendantes. Parfois les gens d'une tribu obéissent tous au même chef ; parfois la tribu est partagée en un certain nombre de clans hostiles les uns aux autres. Quelquefois encore une confédération (un leff) de tribus ou de fractions de tribu obéit à la même influence politique. Au milieu de l'anarchie qui résulte de ce morcellement d'autorité et de territoire, le commerce et la circulation seraient totalement impossibles sans des institutions spéciales qui rappellent en quelque sorte le moyen-âge européen. Parmi ces institutions sont la *Zetata* (péage, avec droit de circulation et protection temporaire accordé aux étrangers dans un territoire déterminé) et le *Horm* (protection permanente) accordée par les *Saïyd* (cid), chefs politiques ou politico-religieux, suffisamment puissants, à leurs clients. L'institution appelée *Zetata* est amplement connue par les récits des explorateurs en territoire marocain [2] ; nous n'en parlerons pas ici. Le droit de *Horm*, au contraire, n'a jamais été bien défini. Cependant un proverbe populaire, *Koull yehoudi bi saïydho* (tout juif a son *saïyd*, son seigneur), fort répandu dans l'Ouest Oranais et surtout au Maroc, tendrait à démontrer que la pratique du Horm est générale dans cette dernière région au moins pour l'élément israélite. Elle

---

1 Au sujet des Ziyania voir notre article sur cette confrérie dans la *Revue du Monde Musulman*, 1910, t. XII, p. 359.

2 Notamment De Foucauld, De Segonzac, etc.

consiste dans une sorte de protection prohibitive accordée par le *saïyd* à un individu dont ce même *saïyd* a déclaré, pour tout autre que lui-même, la personne et les biens inviolables.

Le vicomte de Foucauld, dans sa *Reconnaissance au Maroc* [1] a donné un tableau saisissant et pris sur le vif des relations du *saïyd* avec ses juifs. Cette institution, très ancienne, est signalée par le géographe El Bekri [2], dans la région d'Oudjda au XIe siècle de notre ère ; mais elle s'applique indistinctement à tous les commerçants, juifs ou non. Léon l'Africain la signale à son tour dans diverses régions du Maroc au XVIe siècle. Mais, à partir de cette époque, les juifs marocains et les juifs andalous expulsés d'Espagne ou de Portugal semblent monopoliser le commerce de colporteurs à travers le *Blad es-Sibà*. La généralisation, à leur seul profit, de cette coutume, peut bien avoir donné, dès lors, naissance au proverbe populaire que nous avons cité. Eux seuls, d'ailleurs, en leur qualité de non-musulmans, laissaient pleine liberté aux privilèges féodaux de leurs seigneurs, privilèges se rapprochant de ceux de l'institution de l'esclavage. Avant l'occupation française de l'Algérie, la même institution existait dans toute la Berbérie du Nord [3].

Voyons maintenant notre acte d'après l'original Pl. VII :

Transcription de l'Acte

الحمد لله وحده

جماعة اهل دبد اعلموا باننا الدمم[1] الكران
برهيم ولد الهرها راه دبنا و دخل تحت حرمنا
وحرم الشيخ سيدي محمد بن ادي زيان و قبلناه
وهو يهوديـنا و من ضره و تعد[2] عليه فالله يتولاه

---

1 Pages 398 et suiv.

2 Cf. *Journ. Asiat.*, t. XIII, p. 161 de la 3e série et le Texte, édit. De Slane, in-8°, Alger, 1858, page 88.

3 Des cas nombreux m'ont été signalés en Tunisie et en Algérie. Je n'ai pu, malheureusement, en trouver une preuve écrite. Dans la région de Tlemcen, le marabout d'Aïn el Hout était le protecteur des colporteurs juifs, qui lui payaient une redevance.

1 Ce texte est assez incorrect. Au lieu de الدم de l'original il faut lire الذمم

2 Il faut lire تعدي au lieu de تعد

و دعوت الشيخ سيدي محمد بن ابي زيان تتبعه
و كذلك اخوانه و السلام و من استحرمهم على
وجه الشيخ والله يرزفه من الدنيا و الاخرة
عبدربه تعالى المهادي

و عبدربه والد
الشيخ محمد البدوي
بن ابي زيان الفندوسي

بن
احمد
بن ابى زيان
الفندوسي

امين
الطف الله

وفد وفقنا لما ذكر اعلاه
سيد ابي مدين و ولد اخيه سيد
محمد المصطفى كان
لهم

امين

ابناء الشيخ سيدي محمد بن
ابي زيان الفندوسي

En marge, et en caractères hébreux :

هذا الكاغط د كتبلي سي محمد البزاون
و سي المهدي كدباش انا يهوديهم

TRADUCTION

Louange à Dieu seul !

A la Djemaâ des gens de Debdou.

Sachez que nous sommes la caution[1] d'El Hazan Brahim, fils d'El Harha. Il est soumis à nous[2] et est entré sous notre protection (*horm*) et sous celle du cheikh Sidi Mahmed ben Abi Ziyan. Nous l'avons accepté ; *il est notre juif*. Que Dieu se détourne de quiconque lui fera du mal ou empiètera sur ses

1 Je lis الذمم

2 J'ai traduit دبتنا par une périphrase. Ce mot signifie « animal de bât ».

droits ! L'intervention[1] du cheikh Sidi Mahmed ben Abi Ziyan ainsi que celle de ses frères en Dieu le suivra. Salut.

Quant à ceux qui, par dévotion pour le cheikh, auront accordé leur protection (à notre juif), que Dieu les pourvoie de tout bien dans ce monde et dans l'autre !

Le serviteur de Dieu, — qu'Il soit exalté !

Al Mahdi ben Ahmed ben Abi Ziyan al Quendousi.

Que Dieu le favorise de ses grâces ! Ainsi soit-il !

Le serviteur de son Dieu,

Le fils du cheikh Mahmed el Badoui ben Abi Ziyan al Quendousi.

Approuvé, ce qui est mentionné ci-dessus, par le saïyd Abi Medien et son neveu le saïyd Mohammed al Mostefa — (que Dieu leur soit favorable ! Ainsi soit-il !) — descendants du cheikh Sidi Mahmed ben Abi Ziyan al Quendousi.

En marge, en caractères hébreux, de la main du propriétaire de l'acte, sans doute pour le reconnaître au milieu d'autres papiers, et en dialecte judéo-arabe :

Ceci est le papier que m'ont écrit Si Mohammed el Bazaouni (surnom populaire pour Bouziani).
et Si Al-Mahdi comme quoi je suis leur juif.

Les personnages protecteurs mentionnés par l'acte ci-dessus sont bien connus. La confrérie de Sidi Mahmed ben Abi Ziyan est une importante puissance religieuse. Isabelle Eberhardt a décrit en termes colorés le monastère principal de cette confrérie, monastère où elle séjourna dans ses salles fraîches donnant sur un joli et mélancolique jardin arabe tout plein de roses, ses moines hospitaliers et accueillants, le ksar, où, à côté des serviteurs de la zaouïa, vit une colonie de juifs protégés par la sainteté du lieu, comme ils vivaient jadis dans le Moyen-Age chrétien « à l'ombre de la crosse[2] » ... Les Ziyania ont pour spécialité la protection des caravanes contre les coupeurs de routes, surtout dans les pays peu sûrs. Ce genre de service leur rapporte énormément ; aussi leurs propriétés sont nombreuses dans toute la région de l'Ouest Algérien et du Maroc Oriental. Une de leurs branches, précisément celle des personnages mentionnés dans notre acte, émigra de

---

1 Le mot دعوت signifie ici invocation *en bien* ou *en mal* suivant l'acte de la personne à qui doit s'appliquer l'intervention du cheikh.

2 Augustin Bernard. — *Les Confins Algéro-Marocains*, pp. 112 et suiv., 1 vol., Paris, 1911.

bonne heure dans les territoires de la Haute Moulouïya [1]. Elle y a prospéré au point que certains ksour lui appartiennent complètement et qu'elle y annihile toute autre influence religieuse.

Il nous reste à signaler la manière dont le chef de clan ou le marabout accorde son *horm*. C'est par une cérémonie religieuse appelée *oua'ada* et bien connue que l'impétrant débute. Il offre en sacrifice un taureau à l'ancêtre du saïyd, c'est la *dhebîha ;* puis il s'engage à verser une redevance annuelle. Il laisse, en dépôt, dans le ksar du saïyd, sa femme ou une de ses femmes (car les juifs berbères sont polygames) et les enfants de cette femme. Il se déclare l'homme du saïyd par serment sur la Bible. Dorénavant le juif pourra circuler librement partout où s'étend l'influence de son saïyd.

A. COUR.

1 Voir notre article de la *Revue du Monde Musulman*, cité ci-dessus, p. 589.

Conférence de M. Henri Mager

M. Henri Mager, ingénieur en hydrologie souterraine, baguettisant et pendulisant, a bien voulu faire, sous les auspices de notre Société, le 12 janvier 1914, une conférence sur le sujet suivant :

La Recherche des Eaux souterraines, des Mines et des Vestiges archéologiques par la Baguette et le Pendule.

La conférence a été donnée dans la salle du Conseil Municipal mise gracieusement à la disposition de la Société par M. le Maire. De nombreux Sociétaires d'Oran et de l'intérieur se pressaient dans la salle. La présence de cet auditoire d'élite a montré au conférencier que, dans notre bonne ville d'Oran, nombreuses sont encore les personnes qui s'intéressent aux questions scientifiques.

Avant d'aborder le sujet de la conférence, nous rappellerons que M. Mager allait traiter devant nous un sujet neuf sur lequel nous n'avions que de vagues données, que nous ne connaissions guère de la baguette que les résultats mirifiques que nous annoncent, par la voie de la presse, certains sourciers qui, nouveaux Moïses, s'offrent à vider les réserves souterraines pour inonder le sol ; ils n'aboutissent trop souvent qu'à vider l'escarcelle des colons confiants et à faire le bonheur des puisatiers.

M. Mager est à la fois un théoricien et un vieux praticien. C'est au savant et non à l'ingénieur que la Société a prêté son concours. Nous tenons à le répéter car, quelle que soit la valeur de la science technique de M. Mager, la Société ne pouvait sortir de son rôle et prendre sous son égide le praticien. Ainsi que nous l'avons écrit en annonçant la conférence « nous avons envisagé l'application possible en Algérie de méthodes qui, si elles n'ont pas fait encore toutes leurs preuves, méritent qu'on en poursuive l'étude théorique et expérimentale ».

C'est aussi l'avis de M. Mager ; non seulement il ne se considère pas comme infaillible, mais encore, il a déclaré loyalement que le baguettisant devait se défier de sa baguette, que ce n'est qu'avec la plus grande circonspection qu'il doit tirer des conclusions des indications qu'elle lui donne.

Nous n'essaierons pas d'analyser, même brièvement, le sujet si brillamment traité par le distingué conférencier ; nous dirons surtout que M. Mager a exposé la théorie qui lui a permis d'expliquer les phénomènes de la Baguette et du Pendule. Il nous a laissé pressentir les conclusions d'un nouvel ouvrage, auquel il met la dernière main et qui aura pour titre : *Influence des Corps minéraux*. Sa théorie ouvre à la Science des horizons nouveaux, elle dresse près de l'Electricité et du Magnétisme une nouvelle Force en vibration, elle montre que les Forces sont le prolongement immatériel de la Matière et, par suite, que la Matière est faite de Forces condensées. Toutes ces Forces et ces Influences émanées de tous les corps ne peuvent être *jusqu'ici* étudiées que par la Baguette et le Pendule. Malheureusement ces instruments ne sont sensibles qu'entre les mains de certains hommes doués d'une faculté particulière que M. Mager appelle la *faculté d'action*.

Pour ne pas empiéter davantage sur le développement du sujet traité, voici le résumé que M. Mager a bien voulu rédiger lui-même et dont nous ne saurions trop le remercier :

Depuis de nombreuses années, j'étudie la Baguette et le Pendule.

On nomme Baguette, soit une branche en forme de fourche, soit une tige métallique de même forme qui, tenue par un homme doué d'une sensitivité suréveillée, réagit en présence des courants liquides, gazeux ou électriques, et en présence d'un grand nombre de corps, plus particulièrement des métaux.

Quant au Pendule, c'est une masse pesante quelconque, suspendue soit par une cordelette, soit par un fil métallique.

Depuis le XVe siècle, on prétendait que Baguettes et Pendules pouvaient permettre la recherche des minerais et des métaux ; depuis le XVIIe siècle, on prétendait que ces mêmes instruments, malgré leur caractère rudimentaire, pouvaient servir à la découverte des eaux souterraines.

Bien que mes études sur la Baguette et le Pendule se poursuivissent depuis plusieurs années lorsque, en 1912, j'écrivis mon *Hydrologie souterraine*, je crus nécessaire de me montrer, à ce moment, extrêmement réservé à l'égard de la Baguette et du Pendule.

Mon doute venait de certains faits, tels que celui-ci : si je tenais mon Pendule au-dessus d'une pièce en or, il décrivait des rotations dans le sens des aiguilles d'une montre ; au-dessus d'une pièce en argent, il décrivait des rotations en sens contraire; au-dessus d'un morceau de fer, il oscillait en ligne droite. Or, si

j'enfermais la pièce d'or, la pièce d'argent, le morceau de fer dans une boîte de carton, mon Pendule, porté au-dessus du couvercle de cette boîte, ne marquait plus aucun mouvement. Je concluais alors que rotations et oscillations étaient le résultat d'une pensée, que le Pendule girait sur la pièce d'or, parce que je pensais que son mouvement, dans cette condition, devait être une giration en sens direct.

Plus tard, au cours de nouvelles expériences, je remplaçai la boîte en carton par une boîte en bois : à travers le bois, les pièces, que je ne voyais pas, influencèrent mon Pendule aussi nettement que lorsque je les avais sous les yeux. Ma première conclusion était donc fausse : ce n'était pas ma pensée qui guidait mon Pendule, mais le carton interceptait les influences et le bois ne les interceptait pas.

Pour ne pas m'en tenir à ces constatations et ne pas conclure sur mes seules expériences personnelles, je formais le projet d'appeler tous les Baguettisants et les Pendulisants de France et des pays voisins, notamment les praticiens suisses, belges, espagnols et anglais, à opérer devant un jury impartial, la Commission de Contrôle des expériences psychiques, qu'avait investi de larges pouvoirs le Congrès de Psychologie expérimentale tenu à Paris en 1910. C'est dans ces conditions, et sous les auspices du second Congrès de Psychologie expérimentale, que se réunit à Paris, en mars 1913, le Concours des Baguettisants et Pendulisants.

Dans le programme des épreuves, j'avais inscrit :

1° Recherche de cavités souterraines ; moyens de distinguer les cavités souterraines sèches des cavités humides, des courants d'eau souterrains, des nappes, des poches ; 2° Recherche des eaux souterraines et plus particulièrement des eaux souterraines en mouvement ; 3° Recherche des masses métalliques enfouies dans le sol ; 4° Recherche des métaux dissimulés.

Ces expériences, pour lesquelles s'étaient fait inscrire une trentaine de praticiens, furent faites devant le jury, dont je viens d'indiquer la composition et que je présidais, devant les délégués du Ministère de l'Agriculture et les membres de divers Comités scientifiques, devant la presse, devant une assistance nombreuse et très impartiale.

Le succès fut complet. Au Bois de Boulogne, les concurrents purent délimiter les cavités souterraines au-dessus desquelles ils furent menés : il s'agissait d'anciennes carrières, dont l'expert, directeur des épreuves, possédait un plan que nul ne connaissait à l'avance, pas même les membres du jury : les concurrents purent non seulement déterminer les limites des cavités et des galeries souterraines, ils purent aussi marquer l'emplacement des piliers supportant le toit de la carrière.

A Sartrouville, le lendemain, des sourciers marquèrent avec

précision l'emplacement d'une chambre de captage, de pierrées collectrices et des filets d'eau alimentant les pierrées.

Au Château-Mirabeau, ils purent trouver dans le verger une masse de fonte qui y avait été enfouie à bonne profondeur, et, dans le Laboratoire Le Bon, ils purent identifier cinq plaques métalliques qui avaient été placées sous enveloppes fermées.

Le Concours de mars 1913 a ainsi réhabilité la Baguette et le Pendule.

Mais le nombre des Baguettisants et des Pendulisants expérimentés, — suffisamment expérimentés — est très faible ; bien que nous ayons appelé à Paris tous les praticiens de France et des pays limitrophes, seuls quatre concurrents nous ont donné une suffisante preuve de compétence professionnelle.

Il est nécessaire d'ajouter qu'un bon professionnel doit avoir expérimenté au moins pendant dix ans sur le terrain pour connaître la technique, extrêmement complexe, de l'art qu'il veut exercer.

Quelles sont les causes des mouvements des Baguettes et des Pendules aux mains de certains hommes ?

Certains hommes sont dotés de la faculté d'action, c'est-à-dire peuvent actionner Baguettes ou Pendules ; d'autres sont doués de la faculté contraire ; s'ils touchent un Baguettisant ou un Pendulisant, doué de la faculté d'action, ils paralysent ce praticien.

Le corps de l'homme doué de la faculté d'action comporte deux zones d'influences contraires. Je m'explique. Si avec la Baguette tenue d'une certaine façon, vous touchez du cuivre, la Baguette placée entre vos mains, va d'elle-même éprouver un mouvement de redressement ; si vous touchez, dans les mêmes conditions, du fer, la Baguette va s'abaisser. Or, si vous touchez avec la Baguette les différentes parties du corps d'un homme doué de la faculté d'action, vous verrez la Baguette se redresser après contact sur certaines parties du corps et s'abaisser après contact sur d'autres parties.

Les deux influences contraires, ainsi constatées sur le corps de l'homme, vont prendre position sur la Baguette, lorsque l'expérimentateur la saisira : l'une des influences se localisera sur le dessus de la tête de la Baguette, l'autre sur le dessous.

Les corps minéraux émettent comme le corps humain deux influences : celle de dessus et celle de dessous.

Lorsque l'une des influences émises par un corps minéral vient à toucher sur l'extrémité de la Baguette ou du Pendule les influences émises par le corps de l'homme, une réaction se produit, un mouvement de la Baguette se dessine.

Les corps minéraux émettent trois sortes de champs d'action : un champ vertical, qui forme au-dessus du corps comme une colonne de force en vibration ; un champ horizontal, qui prend la forme d'un plan ondoyant, d'un plan ondulé, s'étendant

parfois à de très grandes distances, à plusieurs kilomètres du corps influençant ; enfin les corps minéraux émettent un champ sous-jacent qui n'est pas le moins intéressant à étudier.

Grâce aux champs d'influence énumérés et à la propriété de certains corps de conserver les influences, j'ai pu réaliser un accumulateur d'influence ; dans un petit coffret spécial, j'ai placé une pièce en or de cinq francs ; au début de l'expérience le coffret et la pièce n'équilibraient qu'une autre pièce de cinq francs en or ; mais, au bout de quelques jours, le coffret avait accumulé des influences, et, par cette opération d'équilibre des influences que j'ai décrite dès 1907, j'ai pu constater que mon coffret avait accumulé une influence capable d'équilibrer dix francs en or, puis vingt francs, puis cinquante francs, puis cent francs. Mon coffret, qui contient une pièce en or, de cinq francs, ne contient pas à ce jour cent francs d'or matériellement, mais il équilibre l'influence de cent francs d'or. De cette première constatation découleront peut-être, à brève échéance, des conséquences très grandes ; je n'ai pas fait de l'or, mais j'en ai recueilli et constitué les apparences et la force.

La Baguette et le Pendule, entre mes mains du moins, permettent de saisir ces forces invisibles qui s'échappent de la Matière et sont, ou de la Matière libérée, comme certains l'ont prétendu, ou plutôt, comme je le crois, un *prolongement immatériel de la Matière*.

Si la Baguette et le Pendule peuvent me permettre de reconnaître la présence des eaux souterraines et des minerais, c'est que eaux souterraines et minerais jettent dans l'espace des influences que ma Baguette et mon Pendule saisissent au passage et qu'une technique, déjà précise, permet d'identifier ; c'est ainsi que je ne saurais confondre un mouvement de Baguette causé par une eau souterraine avec un autre mouvement provoqué par un minerai, que ce soit du cuivre, du fer, du nickel, de l'argent, de l'or.

En ce qui concerne les eaux souterraines on peut indiquer avec précision le passage des courants, leur largeur, le sens de l'écoulement des eaux ; on peut jalonner les deux rives et les suivre aussi loin qu'il peut être nécessaire, fût-ce sur plusieurs kilomètres ; on peut reconnaître l'origine des eaux ; mais il faut être jusqu'ici prudent dans l'appréciation des profondeurs et des débits.

Pour ce qui est des minerais, on peut, en ayant recours aux procédés de mise en état de réceptivité spéciale, reconnaître un filon et le suivre dans toute sa longueur, délimiter un gîte et en jalonner les contours : il n'est pas un seul corps, qui puisse échapper aux investigations de la Baguette ; c'est ainsi qu'on peut dessiner, à la surface du sol, la circulation souterraine pétrolifère, même lorsqu'elle gît à mille mètres de la surface.

La Baguette et le Pendule nous permettent de saisir l'invisible,

de prendre contact avec les ondes, avec les forces en vibration, et remontant des effets jusqu'aux causes, de pressentir les eaux souterraines, les métaux enfoncés, les minerais dans leurs gîtes.

Dorénavant, chaque jour, Baguettes et Pendules permettront de reculer les bornes de l'Inconnu.

Tel est, presque in-extenso, l'exposé du sujet que M. Mager a développé devant un auditoire, aussi compétent qu'attentif, et qu'il a, une heure et demie durant, tenu sous le charme de sa parole. Des applaudissements nourris soulignèrent sa péroraison. C'est de grand cœur que le Président adressa, au nom de la Société et en son nom personnel, ses plus sincères félicitations et remerciements au savant et brillant conférencier.

Les assistants se retirèrent enchantés d'avoir été initiés aux mystères de la Baguette et du Pendule, mais aussi, troublés par les révélations scientifiques qu'ils venaient d'entendre.

En terminant ce compte rendu, il nous reste à souhaiter, dans l'intérêt de notre chère Algérie et de ses colons, que les baguettisants mettent à profit les nouvelles théories de M. Mager et qu'ils les soumettent au contrôle rigoureux d'une longue expérience.

Pour notre part, si nous reconnaissons que les manifestations de la Baguette sont indéniables, nous nous refusons à admettre, étant données les diverses influences qui peuvent agir sur elle, que ses indications sont infaillibles.

F. DOUMERGUE.

LE GRAPHITE A MADAGASCAR

L'Office colonial du Ministère des Colonies nous a demandé de vouloir bien signaler l'importance que prend l'exploitation du graphite à Madagascar. La note suivante, extraite du *Journal Officiel* du 10 décembre 1913, montre les avantages de cette exploitation.

Le développement considérable atteint au début de l'année 1913, par les recherches concernant le graphite, s'est encore accru pendant le trimestre qui vient de s'écouler.

Outre les régions qui ont été reconnues pour contenir des gisements de graphite et qui continuent à être bornées, il y a lieu de signaler le district d'Ambilobe, dans le nord de l'île, où des gisements ont été découverts récemment.

Jusqu'à ce jour, les recherches effectuées dans cette région ont mis à découvert des gisements à teneur en carbone élevée, 39 % au tout venant. La présence du graphite sur quelques points est une précieuse indication pour motiver la continuation de recherches dans cette région, jusqu'alors vierge de tous bornages pour ce minerai.

A signaler également dans la province de Farafangana, la découverte de gisements importants d'un graphite riche et à grosses paillettes.

Depuis le commencement de 1913, il a été déclaré 1.013 bornages et le nombre total de l'existant au 30 juin était de 1.478.

Travaux de recherches. — Malheureusement, tous ces périmètres ne sont pas encore travaillés, le plus souvent par suite du manque de bras et de capitaux. On enregistre néanmoins un avancement sérieux dans les travaux effectués sur le plus grand nombre de gisements.

Concessions accordées. — Six concessions ont été accordées pendant le deuxième trimestre 1913, ce qui porte à seize le nombre des concessions en cours. Beaucoup d'autres sont en attente de la nouvelle législation minière.

Exportations. — Comparée à l'exportation pour les deuxièmes trimestres de 1911 et de 1912, l'exportation pour le même laps de temps de 1913 accuse une augmentation importante.

Le tableau ci-dessous fait ressortir les exportations pour 1911, 1912 et 1913 (2e trimestre) :

Exportation de graphite

2e trimestre 1911........	271.944 kilogr.	»
2e trimestre 1912........	602.456 kilogr.	»
2e trimestre 1913........	1.278.025 kilogr.	500

Ces chiffres laissent espérer, pour l'exercice en cours, une exportation bien supérieure à celle de 1912.

Il y a lieu de remarquer que la plus grande partie de cette production est donnée par les méthodes de lavage malgaches. Plusieurs usines de traitement industriel sont actuellement à l'essai et après la période de mise au point, toujours un peu longue pour des procédés qui n'ont pas encore fait leurs preuves, on est en droit d'escompter des résultats satisfaisants.

Prix de vente. — Les cours se maintiennent toujours suivant la teneur en carbone et la grosseur des paillettes, entre 400 et 800 francs la tonne.

A ce cours et en raison du prix de revient peu élevé de la main-d'œuvre, les gisements reconnus sont susceptibles d'une exploitation très rémunératrice.

Avenir du graphite à Madagascar. — Etant données la qualité et la quantité des gisements de graphite reconnus, Madagascar est appelé à devenir d'ici peu un des premiers pays producteurs de ce minerai.

Les résultats obtenus depuis les premières découvertes, ceux meilleurs encore que l'on peut attendre des nouvelles installations qui permettront d'élever encore le chiffre de production, d'autre part les recherches en voie d'exécution sur des gisements puissants encore seulement écrémés, toutes ces raisons font espérer un avenir brillant pour le graphite dans notre colonie.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

MISSION AU SÉNÉGAL, par René Basset, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, correspondant de l'Institut, Tome I, 1 vol. in-8°. Paris, Leroux, 1913.

M. R. Basset nous a donné à la fin de 1913 le dernier fascicule du T. I de sa *Mission au Sénégal.* Bénéficiaire en 1887 de la fondation Benoît Garnier que lui avait accordée l'Académie des Inscriptions, l'auteur de l'ouvrage alla l'année suivante au Sénégal pour des études sur les dialectes berbères du groupe Zenaga. L'importance de ces dialectes signalés par Faidherbe, mais insuffisamment connus, nécessitait de sérieuses recherches. Cette mission donna lieu à un rapport à l'Académie des Inscriptions [1]. Parmi les documents nombreux rapportés par le savant professeur, beaucoup passèrent dans d'autres ouvrages [2]. Mais M. René Basset ne se borna pas aux enquêtes immédiates qu'il avait pu faire. Dès son retour, tout en étendant ses recherches générales sur les divers dialectes de la Berbérie, il collectionna assidûment tous les documents sur les populations sénégalaises qu'il avait étudiées, arabes ou berbères. Ces documents lui ont permis de développer considérablement son travail primitif et d'en faire profiter le monde savant par le volume qu'il vient de publier. Le titre rappelle le point de départ de ces travaux et le noyau autour duquel se sont groupées toutes ses recherches postérieures, historiques ou linguistiques, sur le même sujet.

Ce premier volume se divise en trois parties :

La première partie est une étude sur le dialecte Zenaga. Cette étude comprend des *Notes grammaticales* (p. 1 à 43), sur l'alphabet du groupe Zenaga comparé à celui des autres groupes berbères ; des notes sur les changements phonétiques dans les mots empruntés au Dyolof et à l'Arabe ; enfin des notes sur la morphologie du dialecte étudié. Chaque question, dans ces notes grammaticales, forme un paragraphe numéroté. Ce numéro se rapporte à un paragraphe correspondant du Manuel de langue Kabyle du même auteur. Le lecteur peut ainsi, pour chaque question, se rapporter et comparer au dialecte considéré, par les Berbérisants, comme le plus pur, ou tout au moins l'un des plus purs, celui se rapprochant le plus de la forme ancienne

---

1 *Journal Asiatique*, 1888. Tome II.

2 Notamment dans le *Loqman berbère*, Paris, 1890, in-12 ; — *Etude sur le dialecte de Syouah*, Paris, 1890, in-8° ; — *Etudes sur les dialectes berbères*, Paris, 1893, in-8° ; — *Nouveaux contes berbères*, Paris, 1897, in-18°.

du Berbère alors que l'Arabe n'avait pas encore entamé et disloqué en les séparant les grandes fractions des tribus parlant cet idiome.

Des textes en dialecte Zenaga (p. 45 à 74), complètent ces notes grammaticales. Leur transcription en caractères arabes et latins facilite les recherches des lecteurs. Car, dans l'étude du Berbère, beaucoup, et surtout ceux qui travaillent avec des indigènes, se servent de la transcription en caractères arabes. Ces textes sont, pour la plupart, des fables, des récits faisant partie du folk-lore berbère pur ou berbère arabisé. M. R. Basset a pris soin de rattacher ces textes par de savantes références aux autres groupes linguistiques berbères.

Viennent ensuite un important vocabulaire Français-Zenaga (p. 75 à 195) ; un lexique des racines berbères relevées dans les textes mentionnés ci-dessus (p. 196 à 255) ; enfin un index des racines des mots d'origine arabe relevés dans ces mêmes textes (p. 256 à 280).

La deuxième partie intitulée : *Notes sur le Hassania* concerne le dialecte des tribus arabes établies comme les Zenaga, entremêlées à eux, sur les rives du Sénégal et dans les territoires au nord de ce fleuve. M. R. Basset nous donne d'abord un lexique Français-Hassania complétant et rectifiant celui donné par Faidherbe en 1887 (p. 284 à 322) ; puis un lexique Hassania-Français (p. 323 à 360). Enfin viennent des textes en dialecte Hassania (p. 360 à 404, poésies populaires et fables), accompagnés de notes riches en références à des travaux sur le folk-lore ou les dialectes des populations Nord-Africaines. Deux listes de mots (p. 405 à 435), terminent cette partie : une, donnant les noms de lieux dyolofs et arabes, se rapportant à une même localité, simultanément employés dans le Haut-Sénégal ; elle montre l'envahissement systématique des éléments ethniques arabes sur le fond des populations noires indigènes. La deuxième liste, comprenant des mots arabes passés dans le malinké, le dyolof, le bambara, le maudingue, montre l'influence de l'Arabe dans ces régions, d'abord ; elle nous fait voir ensuite les modifications phonétiques subies par l'Arabe s'introduisant au milieu des langues indigènes.

La troisième partie commence par une importante liste (p. 440 à 445), des sources imprimées ayant servi aux *Recherches historiques sur les Maures.* Cette liste sera utile à consulter par tous ceux que la question des origines de notre colonie sénégalaise intéresse. C'est, à ma connaissance, la seule liste bibliographique complète sur ce sujet.

Les *Recherches historiques* (p. 446 à 543), portent d'abord sur les rivalités entre tribus berbères ou maraboutiques et tribus arabes. Nous voyons les descendants des Lemtouna refouler ou se soumettre, sous un prétexte de conversion religieuse, les tribus nègres autochtones. Mais l'invasion arabe, au nord du Sahara,

pousse de nouveaux groupes berbères vers le Sud, qui viennent contrecarrer l'hégémonie maraboutique. Les Arabes, à leur tour, viendront jusque sur les rives du Sénégal et, après avoir renversé les pouvoirs berbères (1085 de l'hég., 1675 de J.-C.), s'établiront en suzerains dans une région où leur influence de conquérants existe encore de nos jours.

Parallèlement aux luttes arabo-berbères, les Européens voulurent établir leur influence dans ces régions. Que ce soient des Français ou des Portugais qui aient exploré les côtes du Nord du Sénégal, peu importe ; ce qui est certain c'est que les Portugais essayèrent de dominer dans la région dès 1443. Ils y fondèrent le comptoir d'Arguin. Ce comptoir passa à l'Espagne, puis aux Hollandais, puis aux Français pour revenir aux Hollandais à qui il fut maintenu par le Congrès de Ryswick en 1698, malgré les réclamations de la Compagnie française du Sénégal. Mais cette dernière ne tarda pas à étendre ses opérations sur la rive droite du fleuve. Elle se mit en relation avec les Maures Trarzas, la plus puissante confédération arabe, traita avec leur chef et fonda le poste de Portendick. Dès lors l'influence française ne cessa de s'étendre malgré la résistance des Hollandais et des Maures. Après la prise d'Arguin sur les Hollandais en 1724, la Compagnie française vit venir à elle non seulement les Trarzas mais encore les Darmankour. Vers 1760, les Anglais chassèrent les Français du Sénégal. Il devait être repris par eux dix-neuf ans plus tard.

Cette fois, les compagnies commerciales firent place aux gouverneurs nommés par l'Etat. La région Maure et Zenaga resta néanmoins livrée aux luttes intestines jusqu'à l'époque où Faidherbe transforma la politique française dans ces pays après y avoir assis solidement notre autorité. Tous ses successeurs, continuant son œuvre, soumirent à notre protectorat les tribus maures ou berbères de ces régions où ils établirent la paix. Les *Recherches historiques* sur les Hassania s'arrêtent à l'année 1880.

La troisième partie se termine par trois appendices de documents arabes inédits (p. 544 à 592), ayant servi pour les références des *Recherches*. Des tableaux généalogiques (p. 593 à 610), forts complets, avec leurs références aux sources qui ont servi à les établir, font suite aux documents inédits. Deux suppléments aux textes de la première et de la deuxième partie (p. 611 à 660), établis avec le même soin que les précédents, complètent le volume.

Nous ne croyons pas utile, après ce que nous venons de dire, d'insister sur la grande importance de cet ouvrage qui sera l'une des principales sources pour la connaissance ethnographique, linguistique et historique, de la Mauritanie Sénégalaise.

A. COUR.

Fac-similé d'un Acte de *Horm*

L'INDUSTRIE DE L'AGE DE LA PIERRE EN MAURITANIE, par M[me] B. Crova. (Extrait de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, 1912), 1 broch. grand in-8°, 12 p., 2 pl. E. Leroux, Paris.

HACHES ET INSTRUMENTS EN PIERRE POLIE DES COTES DE LA MAURITANIE, par M. B. Crova. (Comptes rendus du *Congrès International préhistorique de Genève*, 1912), 1 broch. in-8° de 7 p. et 2 pl.

Madame B. Crova a bien voulu offrir à la bibliothèque de la Société six brochures concernant le préhistorique de la Mauritanie. A cet envoi était jointe une autre brochure de M. B. Crova, capitaine de frégate. Six de ces brochures traitent de l'âge de la pierre en Mauritanie, la septième concerne l'époque du cuivre.

Le texte de ces diverses brochures est accompagné de planches chargées de figures représentant divers instruments en silex et surtout les formes multiples des petites pointes de flèches néolithiques. Les haches polies rencontrées ont été relativement nombreuses. Les principales récoltes proviennent du cap Blanc où déjà MM. Gruvel et Chudeau avaient recueilli des silex taillés.

Parmi les instruments de taille ancienne, les types chelléens paraissent manquer, sinon être très rares ; autant qu'on peut en juger par les descriptions et des figures trop réduites, il apparaît que le matériel à instruments assez gros rappelle plutôt l'industrie à *facture* moustérienne de l'Algérie, et les diverses lames taillées, notre néolithique ancien. Comme « aucun vestige de la faune contemporaine de ces diverses industries n'a été rencontré » par les intrépides archéologues, que presque tous les objets recueillis proviennent de la surface, il est difficile de faire des rapprochements avec les faits constatés dans l'Afrique du Nord.

Sans aucun doute, ainsi que l'ont constaté M. et M[me] Crova, le néolithique récent se trouve en abondance en Mauritanie ; mais la classification des pièces de caractère plus ancien, me paraît devoir rester encore en suspens faute de données stratigraphiques et paléontologiques.

Quoi qu'il en soit, les matériaux rapportés par M. et M[me] Crova et les intéressantes brochures qu'ils ont publiées ont apporté une large contribution à l'étude de la préhistoire de l'Afrique Occidentale. Il y a des liens de parenté indiscutables entre les industries algérienne et mauritanienne. Il apparaît d'ores et déjà que par le Maroc on reliera au point de vue du préhistorique les industries de l'Afrique du Nord à celles de l'Afrique Occidentale. Certains instruments figurés par M. et M[me] Crova m'incitent même à supposer que les foyers de plein air, identiques à ceux de l'Oranie, se retrouvent en Mauritanie.

F. DOUMERGUE.

SUR L'ANSE FUNICULAIRE, par M. le Dr Adrien Guébhard. (Mémoires de la *Société Préhistorique Française*), T. II, 1 vol. in-8°, 188 pages, 36 planches, comprenant près de 600 figures. Paris, 1912.

Dans une étude illustrée de près de 600 gravures représentant des poteries anciennes, M. Guébhard a montré l'évolution des moyens de suspension des vases employés par les peuplades néolithiques, et par celles des premiers temps historiques. Il a particulièrement étudié les diverses formes de l'anse funiculaire saillante.

Par anse funiculaire l'auteur désigne : « tout artifice sur vaisselle apparemment destiné au passage de liens plutôt qu'à la simple préhension manuelle directe ».

Le premier artifice pratiqué par l'homme fut le trou ménagé à même le paroi du vase pour en faciliter le transport et la suspension. Au trou unique succéda bientôt le double trou pour suspendre les grands récipients. Mais comme ces trous affaiblissaient la résistance de la poterie en créant des points faibles, l'homme substitua au simple trou, le mamelon saillant à usage d'anse. Cette anse était entière ou le plus souvent percée d'un trou vertical, plus rarement horizontal.

L'auteur a bien voulu représenter d'Oran un tesson de poterie à mamelon plein recueilli jadis par M. Carrière et ma belle tasse néolithique de la grotte de la Forêt.

L'auteur conclut que, « à peu après sous toutes les mêmes latitudes, la même solution fut donnée à ce problème élémentaire qui cependant, en certains pays, sous l'influence de circonstances qui restent à déterminer, donna naissance à des évolutions diverses et à des formes d'anses toutes particulières, qu'il a édifiées dans diverses monographies antérieures ».

Cet ouvrage est surtout intéressant par les 36 planches qui accompagnent le texte et dans lesquelles sont rapprochés de nombreux documents éparpillés dans une multitude de travaux qu'il est bien difficile de collectionner. L'explication des planches comprend environ 150 pages. Chaque numéro est accompagné d'une courte description et d'une indication bibliographique.

Enfin une « Liste référentielle des auteurs cités » complète cet important travail. Et ce n'en est pas la partie la moins intéressante.

On ne peut donc que féliciter M. le Dr Guébhard d'avoir mené à bien cette œuvre de longue haleine.

Tous ceux qui s'occupent de céramique ancienne consulteront avec fruit le travail de notre éminent confrère.

F. DOUMERGUE.

HISTOIRE ANCIENNE DE L'AFRIQUE DU NORD, par Stéphane Gsell.— T. I, *Les conditions du développement historique ; Les temps primitifs ; La colonisation phénicienne et l'empire de Carthage.*— 1 vol. in-8° de 544 pages. Hachette, 1913 : 10 fr.

Tous ceux qui, au cours de leurs études, ont pu apprécier ce que l'archéologie africaine doit à M. Gsell, attendaient, avec impatience, le début de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*. On savait que ce serait une œuvre maîtresse. Préparé par une étude attentive de tous les ouvrages et articles de revue, secondé par une connaissance parfaite des lieux, qu'il a maintes fois visités, des inscriptions et des textes anciens qu'il a lus et médités, ayant déjà composé deux ouvrages d'érudition : *Les Monuments antiques de l'Algérie* et *l'Atlas archéologique*, instruments indispensables à tout travail sérieux, M. Gsell se trouvait seul en état d'écrire une œuvre synthétique, d'une facture, aussi puissante que celle de l'Histoire de la Gaule de M. Jullian.

M. Gsell possède cet esprit géographique que M. Brunhes aime à reconnaître dans les œuvres des historiens contemporains. Aussi consacre-t-il les premiers chapitres de son ouvrage au pays où vivra l'histoire. Pour l'étude des régions naturelles de l'Afrique du Nord, il est forcément le tributaire des géographes et ne cache pas, du reste, tout ce que sa *rapide esquisse de l'Algérie* doit, entre autres, aux travaux de MM. Bernard et Ficheur ; mais, que ce soit à propos de la dépression de Taza, de la situation favorisée de Tlemcen, de la vallée du Chéliff, des bassins de Constantine et de Guelma, etc., M. Gsell sait ramener l'esprit de son lecteur à l'Afrique ancienne, objet principal de son étude. Quel attrait pouvait présenter, pour les conquérants d'autrefois, la Berbérie, véritable île isolée, que des déserts séparaient de Cyrénaïque grecque et une mer difficile de l'Europe ? Un attrait médiocre, si l'on songe à la rareté des ports hospitaliers, à la difficulté de pénétrer dans l'intérieur des terres, à la nécessité de dompter les montagnes ; cependant, l'Afrique du Nord était appelée, par sa position géographique, à subir des suprématies successives.

C'est surtout à l'aide des textes anciens que M. Gsell reprend la question controversée du climat. A l'époque historique, le Sahara était déjà un désert, mais des points d'eau plus fréquents, sans doute, permettaient de le traverser plus aisément. Sa lisière septentrionale était aussi une région sèche, quoique les montagnes dussent recevoir plus de pluies que de nos jours. Quant à la Berbérie proprement dite, ni le dessèchement des sources, fût-il même certain, ni leur pénurie dans des régions autrefois peuplées, ni le dépérissement des forêts et le déboisement, ne prouvent un changement profond

du climat, qui, somme toute, devait être peu différent du climat actuel.

La faune était, en grande partie, analogue à la nôtre. Certaines espèces furent introduites d'Orient au IIe millénaire avant notre ère. Des bêtes fauves chassées avec ardeur, des antilopes de plusieurs sortes, des bœufs sauvages d'origine inconnue, des serpents les plus divers, depuis les petites vipères ammodytes jusqu'aux pythons de grande taille, des tarentules, des scorpions et des escargots de choix, abondaient en Berbérie. La flore du Tell présentait des affinités avec celle du midi de l'Europe, celle de l'intérieur avec la flore d'Orient. Les forêts étaient, à coup sûr, plus étendues, mais le défrichement encouragé par l'Etat, l'exploitation abusive du bois, les dévastations consécutives aux guerres, enfin l'élevage du mouton et du chameau entraînèrent, sinon une modification dans le régime des pluies, du moins une augmentation du ruissellement et de ses ravages.

La culture et l'élevage étaient les seules ressources du pays. Les céréales, malgré les inconvénients du climat méditerranéen, prirent une grande extension en Berbérie, à peu près dans les mêmes régions qu'aujourd'hui. L'arboriculture y fut très florissante. Les oliviers et les oléastres, même sur les sols pauvres, la vigne sur le bord de la mer, les figuiers et les amandiers poussaient dans de bonnes conditions. Pour l'élevage, conditionné par la température et la pluie, il faut distinguer entre les régions de steppe, où il était très difficile et le Tell, où les pâturages convenaient parfaitement au bétail. En dépit des fièvres, à l'état endémique dans certaines régions, des accidents, comme les pestes et les tremblements de terre, la Berbérie offrait, en somme, des conditions favorables à la vie humaine.

Quelle était la vie des habitants primitifs de l'Afrique, quelle était même leur mentalité ? C'est ce qu'essaie de déterminer M. Gsell en se servant des travaux de MM. Flamand, Debruge, Doumergue et de M. Pallary, dont il adopte la chronologie. Il dégage les conditions d'existence des habitants des stations à ciel ouvert et des cavernes de l'époque paléolithique, étudie les industries capsienne et ibéro-maurusienne, puis la civilisation néolithique. L'industrie de la pierre, qui doit remonter à des temps très reculés, dans le Sahara et la Berbérie, s'est développée par des perfectionnements locaux et par des relations pacifiques ou belliqueuses. On ne saurait fixer la date de la connaissance des métaux, que durent introduire les Phéniciens, mais il semble que le bronze et le cuivre furent peu connus avant le fer.

Dès l'époque néolithique de véritables villages se constituèrent, dont les habitants eurent une vie sociale et religieuse. Les rites nous ont conservé des survivances de l'animisme et

du fétichisme primitifs, d'une zoolâtrie, qui n'est pas douteuse et, peut-être, d'un totémisme des singes et des cérastes.

Nous connaissons fort peu les divinités indigènes. Les Africains célébraient le culte très ancien du Soleil et celui, plus récent, de la Lune, peut-être d'origine phénicienne. M. Gsell croit que le culte Thébain d'Ammon dut s'implanter en Berbérie. Les gravures rupestres nous révèlent certaines scènes d'un caractère religieux et magique. Enfin, on trouve de véritables sépultures, dès la fin du paléolithique.

Pour connaître l'aspect des anciens Africains, il faut suppléer à l'indigence des textes, des gravures rudimentaires et même de l'ostéologie, par l'étude des indigènes actuels qui, malgré les invasions, ont gardé l'intégrité de leur type. Leur langue, dont le passé nous échappe, était parlée dans toute la Berbérie ; plus tard elle subit des infiltrations puniques, latines et surtout arabes. Elle se rattache à la famille linguistique, dite chamitique et c'est d'elle que découlent tous les dialectes berbères actuels.

Après avoir étudié la vie africaine des indigènes, M. Gsell recherche s'ils eurent des relations avec d'autres contrées. Il commence par rejeter comme légendaire l'Atlantide de Platon et dissèque le célèbre récit du chapitre XVIII du Jugurtha. Les rapprochements linguistiques ne peuvent permettre de conclure à un peuplement indien. S'il est possible que des Chananéens aient participé à la colonisation occidentale, il est douteux que les Hyksos se soient installés parmi les Lybiens. Les migrations grecques ne sont pas prouvées, mais on ne saurait nier la possibilité de relations avec les Egéens de l'âge du bronze et l'influence de l'Egypte, par l'intermédiaire des Lybiens orientaux.

Avec la colonisation phénicienne commencent les temps historiques. Les Phéniciens durent connaître les côtes dès avant le XIIe siècle, puis y créer quelques colonies, mais c'était à Carthage, colonie de Tyr, fondée vraisemblablement en 814-13, qu'était réservé de jouer un très grand rôle en Afrique. D'une étude serrée des textes, M. Gsell conclut à l'existence très probable de sa fondatrice Elissa (Didon), sœur du roi historique Pygmalion. Carthage étendit sa protection sur les colons phéniciens que ne pouvait plus soutenir Tyr en décadence. Ceux-ci, installés depuis la Phénicie jusqu'à Cadix, sur tous les points de relâche des vaisseaux de Tarshish, avaient à lutter contre l'invasion hellénique et les indigènes. Carthage, en les protégeant, leur imposa son hégémonie. En 480, son intervention contre Gélon et Théron, tyrans de Géla et d'Agrigente, finit par un désastre. Elle garda, néanmoins, ses possessions de Sicile. En Espagne, elle était, au IVe siècle, maîtresse de la côte entre Gibraltar et Mastia, mais ne pénétrait pas dans l'intérieur des terres. En aidant les indigènes à chasser les Spartiates de Dioreus, installés au VIe siècle en Cyrénaïque, près du fleuve

Cynips, elle affirma sa volonté de garder pour elle les rivages méridionaux du golfe syrtique. Dès le ve siècle elle se constitua un territoire qui couvrit une partie de la Tunisie et posséda, non seulement toutes les villes échelonnées jusqu'aux colonnes d'Héraclès, mais encore Lixus et les autres villes phéniciennes entre le détroit et Méhédia. Son œuvre grandiose s'était néanmoins heurtée aux Grecs de Sicile et de Marseille, aux Etrusques d'Italie et elle avait dû signer avec Rome, à la fin du vi^e siècle, un traité dont M. Gsell ne met pas en doute la réalité. L'ambition de Carthage ne s'arrêtait du reste pas à la maîtrise de la Méditerranée occidentale ; elle envoya des missions, au cours du vi^e siècle, pour explorer les rivages de l'Océan et y fonder des colonies. Telles furent les expéditions d'Himilcon, qui alla jusqu'à Ouessant et de Hannon, qui créa six colonies sur le rivage du Maroc, une autre vers l'embouchure de la Saguia El Hamra et, à partir d'une île Cerné qui devait se trouver près du cap Juby, explora hâtivement les côtes jusqu'au voisinage de l'équateur.

L'ouvrage dont M. Gsell vient d'écrire le tome I et qui doit comprendre 6 volumes, s'annonce comme une des œuvres les plus importantes qu'ait produites la science historique française. Tant de qualités s'y trouvent réunies qu'on ne saurait en faire trop d'éloges. Le style, sans recherche d'effets, se déroule avec une élégante clarté. La méthode ne saurait être plus sûre ; M. Gsell étaye ses raisonnements sur les bases les plus solides et va droit au document. Il éclaire les textes les uns par les autres et fait un appel constant aux sciences complémentaires de l'histoire: géographie, paléontologie, anthropologie, linguistique, etc., pour ne laisser de côté aucun document digne d'intérêt. On ne saurait s'étonner de la modération de ses conclusions et des « peut-être » qui reviennent fréquemment dans son livre. C'est que, en raison de la pénurie et de la valeur relative des documents, le doute seul est scientifique et la probité de M. Gsell lui interdit d'affirmer ce qui ne peut être qu'une hypothèse.

Un archéologue autorisé a écrit de l'auteur que « même quand notre pleine adhésion lui fait défaut nous sentons que nous n'avons à opposer à ses choix, ou que des objections qu'il avait examinées d'avance, ou que des préférences également indémontrables » (J. Carcopino). C'est là le plus grand éloge que l'on puisse faire d'une œuvre, qui honore l'érudition française et inspire aux travailleurs, non seulement de l'admiration mais de la reconnaissance.

André JULIEN.

RAPPORT DE MISSION EN MAURITANIE (1910-1911), par R. CHUDEAU. *Supplément au Journal Officiel de l'Afrique Occidentale Française.* (Rapports et documents, 18 oct. 1912, n° 88). Imp. du Gouv. Général, Gorée.

Les missions dirigées en 1908 et 1910-1911 par M. Chudeau ont permis de déterminer, dans la partie de la Mauritanie située entre l'Océan, le Bas-Sénégal, le méridien de Tidjikdja et le Rio de Oro, l'architecture du sol et les principales régions botaniques.

Au centre de la région se trouve une pénéplaine cristalline (gneiss rubanés, schistes variés avec amas de magnétite et d'oligiste ; les quartzites, par leur résistance à l'érosion forment des crêtes allongées). Vers l'E. la pénéplaine plonge sous un plateau de grès (dévoniens ?) coupé par une dépression N. E.-S. W. en deux fragments, l'Adrar et le Tagant ; au pied des falaises gréseuses se trouvent de nombreux points d'eau. Au S. apparaissent des calcaires éocènes renfermant des phosphates de chaux semblables à ceux de Gafsa. Enfin à l'W. une plaine quaternaire est recouverte de dunes qui, par leur direction N. E.-S. W. forment un obstacle infranchissable aux caravanes.

Les bassins fermés jouent un rôle important en Mauritanie ; celui d'Idjil (30 kil. × 10) provient d'un effondrement et renferme une sebkha où l'on exploite le gypse et le sel ; le long de la côte, on trouve des salines qui doivent leur origine à d'anciens étangs littoraux.

La Mauritanie appartient à deux zones botaniques bien distinctes : le Sahara et le Sahel. La famille des graminées est, par le nombre des espèces et l'abondance des individus la plus importante du Sahara. Dans les bassins fermés on cultive le mil, les pastèques, l'orge ; dans les oasis, les céréales poussent à l'ombre du palmier dattier.

La faune rappelle celle du Soudan.

M. Chudeau signale des ruines berbères et portugaises près d'Atar et de Tenuaka.

Enfin dans une note jointe à ce rapport, l'auteur démontre que les deux anticlinaux du cap R'ir et d'Agadir vont se noyer sous l'Atlantique pour réapparaître aux Canaries : la séparation de cet archipel d'avec le Haut-Atlas aurait eu lieu au début du quaternaire.

E. LEMOISSON.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 5 JANVIER 1914

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, DÉCHAUD, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, Abbé FABRE, PELLET, PÉREZ, LEMOISSON, ARAMBOURG, LEVAIN, KRIÉGER.

Absents excusés : MM. Dr SANDRAS, DANGLES, DE PACHTERE, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DUPUY, HUOT, LAMUR, PONTET, POUSSEUR, ROUX-FREISSINENG.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président exprime à ses collègues du Comité ses meilleurs souhaits et vœux pour la nouvelle année : « Je souhaite surtout qu'elle apporte à vous tous, à ceux qui vous sont chers et à tous les membres de la Société, toutes les satisfactions désirables. Je forme également des vœux pour que notre chère Société se maintienne dans la voie prospère dans laquelle elle se développe, ce qui lui permet de rendre les services qu'on attend d'elle. »

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

Est accepté comme membre titulaire :

M. CARLES Victor, présenté dans la séance de décembre.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. le colonel GODCHOT, du 2e Zouaves, présenté par MM. Monbrun et Doumergue.

M. SÉCHET, répétiteur au Lycée, présenté par MM. Lemoisson et Doumergue.

Est acceptée la démission de M. l'intendant EYNARD, qui rentre en France.

M. l'abbé POMMIÈS remercie d'avoir été admis membre de la Société.

Le Président communique une lettre annonçant le décès, survenu le 13 décembre, de notre bien regretté collègue M. Camille VIRÉ, avocat et archéologue distingué. Le Comité s'associe aux condoléances déjà adressées à la famille par le Président.

Il annonce que M. Henri Mager, ingénieur en hydrologie souterraine, auteur d'ouvrages importants, s'offre à faire, sous les auspices de notre Société, une conférence sur la recherche des eaux souterraines au moyen de la Baguette et du Pendule. Le Comité accepte et charge MM. BÉRENGER et LEVAIN de régler les détails de l'organisation matérielle de la conférence.

En réponse au vœu concernant les feuilles d'Etat-Major au 50.000^e, M. Etienne, Ministre de la Guerre, nous fait connaître que la question est du ressort de M. le Gouverneur Général de l'Algérie, la Colonie votant les fonds nécessaires. Il est donc dans l'obligation d'en référer à M. le Gouverneur.

Les volumes envoyés à l'Exposition de Gand ont été retournés en bon état.

Un avis de l'éditeur nous informe que l'*Atlas photographique du Relief terrestre*, auquel la Société a souscrit depuis deux ans, va enfin commencer à paraître.

Le Président lit une circulaire de M. le Président du 11e Congrès International de Géographie de Rome qui nous demande de nous associer au vœu émis, sur la proposition du général Schokolsky, pour que les cartes isolées et celles qui accompagnent les divers travaux scientifiques soient accompagnées d'une notice détaillée donnant toutes les indications nécessaires au sujet de l'échelle, du système de projection adopté, des matériaux ayant servi à la formation, etc. Le Comité s'associe à ce vœu, souvent bien difficile à réaliser en province.

Il donne ensuite lecture du projet de loi sur les Monuments historiques voté par la Chambre le 20 novembre 1913 et qui a été immédiatement soumis à l'approbation du Sénat.

Au sujet de l'art. 28, la Société Préhistorique Française propose de demander au Sénat de vouloir bien accepter les modifications suivantes :

ART. 28. — 1° Sauf dans le cas de Société *compétente reconnue d'utilité publique* lorsque par suite de fouille... ;

2° Sauf dans le cas où la fouille est faite par un membre d'une Société *compétente reconnue d'utilité publique*...

Le Président expose le motif de l'intervention de la Société Préhistorique et indique que ces modifications permettraient d'étendre aux Sociétés reconnues publiques seulement, les avantages que la loi accorde à l'Etat, aux départements, aux communes.

Le Comité, après délibération, estimant qu'une Société peut être compétente sans être reconnue d'utilité publique, propose et demande que le privilège réclamé pour les Sociétés reconnues

d'utilité publique soit accordé, sans restriction, à toutes les Sociétés savantes régulièrement constituées. Il décide que copie de la présente délibération sera adressée à M. le Président de la Société Préhistorique Française, à M. le Rapporteur de la loi au Sénat et à notre dévoué sénateur, M. Saint-Germain.

Une demande d'échange du Bulletin est soumise à l'examen de M. Lemoisson.

M. le Président fait passer sous les yeux des membres du Comité la photographie prise par M. Ludovic Maurel d'un ancien mur du vieux fort Sainte-Thérèse (côté Nord). Cette construction est faite de pierres d'appareil, bien taillées, séparées par des lits de plaquettes de calcaire rouge simulant des briques. D'après M. Maurel les pierres équarries seraient d'origine romaine. Malheureusement aucune de ces pierres ne présente d'inscription. M. Maurel y voit néanmoins une preuve qu'Oran fut une grande ville romaine.

Malgré tout l'intérêt que présente la découverte de M. Maurel, nous ne pouvons pas oublier que Demaëght (in *L'Algérie*, 1888, *Géographie Comparée de la Maurétanie Césarienne*, p. 169), a écrit : « On ne peut évidemment pas conclure de ces découvertes (quelques monnaies et trois inscriptions de peu d'importance et d'origine imprécise), qu'Oran et le fort de Mers-el-Kébir sont bâtis sur les ruines de villes romaines ; mais on ne saurait admettre cependant que les Romains n'aient pas occupé les baies du golfe de Mers-el-Kébir, les abris les plus sûrs du littoral, qu'ils appelaient *divins*, si bien situés pour servir de refuges, de points de ravitaillement et de trafic à leurs navigateurs. Notre conviction est qu'ils ne les ont pas négligés et que les ruines de leurs établissements, à Mers-el-Kébir et à Oran, ont disparu, ici encore, dans les constructions modernes. »

Un manuscrit sur la Mauritanie est soumis à l'examen de M. Flahault.

Les ouvrages suivants ont été offerts à la bibliothèque :

Par M. Pérez : Un volume de la *Nature ;*

Par M. Routtier Gaston : *Ses souvenirs et croquis Madrilènes ;*

Par M. Tournier : *Les Annales Universitaires de l'Algérie ;*

Par MM. Laisné et Pascalet: les premiers numéros du journal *Le Maroc Oriental.*

M. le Président prie ses collègues d'apporter à la prochaine séance des propositions pour l'achat de livres, traitant surtout de l'Algérie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 2 Février 1914

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Déchaud, Flahault, Bérenger, Pock, Tournier, Dr Sandras, Levain, Kriéger, Lemoisson, Arambourg, Pérez.

Absents excusés : MM. Dangles, Abbé Fabre, Dupuy, Pellet, René-Leclerc, de Pachtere.

Absents : MM. Huot, Lamur, Pontet, Pousseur, Roux-Freissineng.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle que notre sympathique collègue, M. Dupuy, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère. Il lit une lettre de notre collègue qui remercie des condoléances qui lui ont été adressées au nom du Comité.

M. le Président fait aussi part du décès de M. l'abbé Brevet, curé de Tlemcen, qui a consacré les loisirs que lui laissait son ministère, à étudier la géologie de la région.

Il rappelle enfin que la France vient de perdre un de ses plus illustres enfants : Foureau, l'explorateur du Sahara, Gouverneur de la Martinique et membre honoraire de notre Société. Des notices seront consacrées dans le prochain bulletin à l'abbé Brevet et à Foureau.

Le Président présente ensuite les vives félicitations du Comité à M. le commandant Bérenger, secrétaire général, qui vient d'être promu officier de la Légion d'honneur, et à M. Pousseur, qui a obtenu la médaille d'or de la Mutualité.

Sont acceptés comme membres titulaires :

MM. le colonel Godchot et Séchet, présentés dans la dernière séance.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. Barbier, receveur des Contributions diverses, présenté par MM. Fabre et Kriéger.

M. Fargues Henri, lieutenant au 2e Etranger, Fez, présenté par MM. Doumergue et commandant Bérenger.

M. le docteur PERROT Louis, rue de l'Alma, Oran, présenté par MM. Amillac et Pock.

M. PETIT, capitaine au 2e Etranger, à Guercif, présenté par MM. Doumergue et Arambourg.

M. PINEL Henri, propriétaire à Bou-Tlélis, présenté par MM. Doumergue et Pock.

Est admise la démission de M. BLET, rentré en France.

M. le Président de la Chambre de Commerce a fait parvenir la subvention de 150 francs que la Chambre veut bien nous renouveler tous les ans. Le Comité s'associe aux remerciements déjà transmis par M. DOUMERGUE.

M. le sénateur Saint-Germain nous a répondu au sujet du projet de loi sur la Protection des Monuments historiques. Il nous fait savoir que la loi a été votée par le Sénat le 29 décembre et promulguée le 2 janvier 1914. Il ne reste donc plus aux préhistoriens de la Métropole qu'à s'y conformer.

Cette première loi étant votée, une deuxième était, paraît-il, en préparation. M. le Président donne en effet lecture d'une circulaire de la *Société d'Anthropologie de Paris*, relative à un projet de loi concernant la création d'une Caisse des Monuments . istoriques. L'art. 6 de ce projet de loi stipule que tout fouilleur devra verser 150 francs par mois pour payer les frais de déplacement d'un contrôleur de fouilles. La Société d'Anthropologie demande la suppression de l'art. 6.

A l'unanimité, le Comité s'associe à la démarche de la Société d'Anthropologie. Il saisit encore une fois cette occasion pour s'élever énergiquement contre des mesures qui dépassent le but louable à atteindre et dont l'ensemble constitue l'arrêt de mort de la Préhistoire française.

L'Office Colonial du Ministère des Colonies nous demande de signaler l'importance que prend l'exploitation du graphite à Madagascar. Une note paraîtra dans le Bulletin.

La bibliothèque a reçu :

De M. le Gouverneur Général : *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, T. I, par St. Gsell. C'est le premier volume de l'important travail dans lequel le savant archéologue se propose de faire la synthèse de toutes les connaissances acquises sur l'Afrique du Nord.

De M. le Résident Général de la Tunisie : *L'Agriculture en Tunisie*, par Decker-David.

Des brochures de MM. Bertholon et Chudeau.

Le Comité décide de continuer à acquérir cette année des ouvrages et brochures concernant l'Afrique septentrionale ancienne et moderne (géographie, histoire, sciences). Une première liste est arrêtée.

Conformément à l'usage établi, il sera demandé à MM. les membres du Comité, dont le mandat expire en 1914, s'ils consentent à en demander le renouvellement.

Les membres sortants sont : MM. DANGLES, DOUMERGUE, abbé FABRE, FLAHAULT, HUOT, DE PACHTERE, POUSSEUR, RENÉ-LECLERC. A remplacer, M. JULLIAN, décédé.

M. le Trésorier présente son projet de budget pour l'année 1914.

Ce projet, dont le détail est donné ci-après, est approuvé.

Budget pour l'exercice 1914

RECETTES

Cotisations	4.300 »
Subventions	1.450 »
Arrérages	550 »
TOTAL	6.300 »

DÉPENSES

Bulletin	2.900 »
Affranchissement du Bulletin	200 »
Frais de recouvrement	200 »
Frais d'expédition et de correspondance du bureau	100 »
Imprimés et frais de bureau	100 »
Frais d'élection (imprimés et affranchissements)	250 »
Reliure et brochage	100 »
Prix offerts au Lycée de garçons	100 »
Conférences	100 »
Abonnements et achats d'ouvrages	450 »
Prix pour les concours et médailles	300 »
Provisions pour recherches archéologiques	50 »
Loyer	660 »
Impôts, assurance, éclairage, entretien	200 »
Traitement du gardien	360 »
Dépenses diverses et imprévues	230 »
TOTAL	6.300 »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 2 MARS 1914

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, BÉRENGER, TOURNIER, POCK, Dr SANDRAS, abbé FABRE, PELLET, LEVAIN, PÉREZ.

Absents excusés : MM. ARAMBOURG, KRIÉGER, LEMOISSON, DE PACHTERE, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DANGLES, DÉCHAUD, DUPUY, HUOT, LAMUR, PONTET, POUSSEUR, ROUX-FREISSINENG.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Président renouvelle à M. l'abbé Fabre les condoléances qu'il lui a adressées au nom du Comité, à l'occasion de la mort de son père. M. l'abbé Fabre, qui assiste à la séance, remercie des marques de sympathie qui lui ont été témoignées en cette douloureuse circonstance.

Sont admis comme membres titulaires :

MM. BARBIER, lieutenant FARGUES, capitaine PETIT, PINEL, Dr PERROT, présentés dans la dernière séance.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. HEIBLIG, directeur-adjoint de la *Société Générale* (agence d'Oran), présenté par MM. Doumergue et Fabre de Tiaret.

M. HIRN Denis, commis principal des Postes et Télégraphes, présenté par MM. Pock et Arnould.

M. KEIME Emile, secrétaire-rédacteur à la Mairie d'Oran, présenté par MM. Sabouret et Doumergue.

M. MAGER Henri, ingénieur en hydrologie souterraine à Paris, présenté par MM. Doumergue et Flahault.

M. POTTIER William, juge d'instruction à Oran, présenté par MM. Lemoisson et Pierre.

La RÉUNION DES OFFICIERS D'AÏN-SEFRA.

M. le Président annonce qu'il a reçu un mandat de 300 francs représentant la subvention que M. Varnier, Haut Commissaire du Maroc Oriental, a bien voulu nous renouveler et auquel il s'est empressé de transmettre ses plus vifs remerciements.

Il donne lecture d'une circulaire relative à la fondation Georges Hachette, document qui sera publié au Bulletin.

Il lit ensuite une circulaire de la *Société d'Anthropologie de Paris* qui nous annonce que l'art. 6 du projet de loi concernant la Caisse des Monuments historiques a été retiré par le rapporteur. Par conséquent, une première satisfaction est accordée aux Sociétés savantes. Des remerciements chaleureux ont été adressés à la *Société d'Anthropologie* pour l'activité et la diligence avec lesquelles elle a agi en cette circonstance.

Le Secrétaire général fait connaître que les membres sortants du Comité, pressentis verbalement ou par lettre, ont répondu qu'ils acceptent d'être candidats aux prochaines élections.

La circulaire à adresser le 15 mars, conformément aux Statuts, portera donc les noms de tous les membres sortants.

La bibliothèque a reçu :

De Madame Crova : 8 brochures sur la *Préhistoire de la Mauritanie.*

De M. Crova : une brochure sur le même sujet.

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

PIERRE BREVET

Le 18 janvier 1914 est décédé, à l'âge de 91 ans, M. le chanoine Pierre Brevet, curé de Tlemcen.

D'autres ont rendu un juste hommage aux belles qualités de cœur et d'esprit, à la charité inépuisable, à la valeur scientifique de celui qui, pendant 54 ans, administra la paroisse de Tlemcen. Il nous appartient plus particulièrement de proclamer les mérites de l'abbé Brevet, géologue.

Versé de bonne heure dans l'étude des sciences naturelles, l'abbé Brevet, s'intéressa, dès son arrivée en Algérie, à la géologie, ou, pour être plus exact, à la paléontologie. Ce fut un chercheur de fossiles infatigable et hors pair. C'est à lui que l'on doit la découverte des nummulites (éocène) et des ammonites pyriteuses (barrémien) d'Arlal. C'est surtout dans la région de Tlemcen et dans le bassin de la haute Tafna qu'il fit d'amples moissons. Pendant plus de 30 ans il consacra ses loisirs à parcourir le massif jurassique et y récolta de magnifiques collections. Il eut la patience de faire déterminer par des spécialistes tout ce qu'il avait récolté ; ce ne fut pas là son moindre mérite.

En juillet 1889 le Gouvernement de la République lui décernait la croix de chevalier de la Légion d'Honneur. Cette haute distinction récompensait à la fois l'aumônier militaire, l'homme de bien et le savant.

Encombré de matériaux, l'abbé Brevet en distribua un peu trop généreusement. Une bonne partie a été perdue pour la science ; la plus grande a été offerte en très bon état, il y a une quinzaine d'années à la Ville de Tlemcen ; elle est conservée dans une salle spéciale du Musée municipal où elle est désignée sous le nom de « Musée Brevet ».

Malheureusement l'intrépide chercheur s'est borné à récolter des fossiles ; il n'a publié aucune note géologique sur la région qu'il avait parcourue dans tous les sens ; il n'a même pas indiqué sur des cartes les points précis sur lesquels il a découvert les principaux gîtes fossilifères.

En 1895, il avait pourtant publié un ouvrage important intitulé : *Parallélisme entre la Géologie et la Bible* dont le titre dit tout le plan et le but. La première partie est un cours de géologie où il n'est pour ainsi dire pas question de la région de Tlemcen. La deuxième est l'exposé d'une doctrine philosophique tendant à concilier l'inconciliable.

En résumé, l'abbé Brevet a été un de ces dévoués et infati-

gables chercheurs de province qui consacrent leurs loisirs à l'étude de l'histoire naturelle. Aux satisfactions que lui donnait l'exercice de son ministère, s'ajoutaient celles que procure l'étude de la Nature. De son œuvre une partie peut rester : c'est le « Musée Brevet » à la condition que la Ville de Tlemcen prenne à cœur d'en assurer la conservation [1].

Au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, je salue la mémoire de l'homme de bien, du savant modeste que fut le chanoine Pierre Brevet.

F. D.

FERNAND FOUREAU

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* vient d'être douloureusement frappée dans la personne de Fernand Foureau, l'intrépide explorateur du Sahara. Foureau s'était fait inscrire à notre groupe le 5 septembre 1881 et depuis cette époque il n'avait cessé de témoigner l'intérêt qu'il portait à nos travaux.

Soucieuse de rendre un juste hommage à la magnifique œuvre d'exploration et de conquête entreprise par la mission qu'il dirigeait, en commun avec le commandant Lamy, notre Société lui décernait le titre de membre honoraire en 1900.

Nous avons justement le droit de nous enorgueillir d'avoir possédé Fernand Foureau parmi nous, car l'œuvre qu'il a accomplie est considérable. Les résultats qu'il a obtenus sont trop précieux pour que nous ne retracions pas, même brièvement, cette magnifique carrière.

En 1877, Foureau prend contact avec les immensités désertiques qui seront son champ d'action. Il fait d'heureuses tentatives de mise en valeur des oasis de l'Extrême-Sud.

Chargé de mission par le Ministère de l'Instruction Publique, en 1881, il opère des levés d'itinéraires et entre en relations avec

1 Cette collection de « cailloux », comme on s'est plu à l'appeler, a besoin d'être surveillée de près. On devra sans retard et périodiquement renouveler les étiquettes des échantillons dont un certain nombre ne sont plus déjà lisibles. Sans cela, dans quelques années, le Musée Brevet n'aura plus de valeur.

les Touareg-Azdjer auxquels il demandera plus tard une collaboration bien plus active.

De 1886 à 1897, il explore en tous sens le Sahara encore mystérieux et le grand Erg, et se rend jusqu'aux portes de Ghat. A ce rude labeur, il acquiert non seulement de précieuses amitiés parmi les nomades, mais encore l'expérience des choses du désert, ce qui lui permettra de mener à bien, plus tard, l'entreprise autrement grandiose qui est le rêve de sa vie.

En 1894, un patriote éclairé, M. Renoust des Orgeries, meurt en laissant à la *Société de Géographie de Paris* un legs de 300.000 francs pour « favoriser les missions qui, à l'intérieur « de l'Afrique, pouvaient contribuer à faire un tout homogène « de nos possessions de l'Algérie, du Soudan et du Congo ».

Cette entreprise pleine de difficultés et de périls est confiée à l'homme qui a acquis par vingt ans de courses aventureuses dans le désert, par ses relations et ses connaissances, le droit d'accomplir la tâche glorieuse de faire un tout de notre empire africain. Pour cette randonnée, qui est autant une expédition militaire qu'une reconnaissance politique, Foureau s'adjoint le commandant Lamy, dont le nom restera indissolublement lié au sien, et recrute une brillante phalange de savants, d'officiers et de soldats.

Les résultats de cette mission ont apporté à la suprématie française d'immenses territoires et l'accueil enthousiaste fait à ces vaillants pionniers de notre civilisation, à leur retour en France, fut leur première et leur plus douce récompense.

Foureau fut ensuite Gouverneur aux Comores et à la Martinique.

Il succombe à l'heure même où — dans un geste peut-être un peu tardif — le Parlement venait de lui accorder une pension de 12.000 francs à titre de Récompense Nationale.

On ne saurait trop rendre hommage à cet homme de bien qui a mis toute son intelligence, toute son activité, sa vie entière au service de cette cause qui lui était si chère : étendre et consolider la puissance de la France dans cette Afrique, où notre pays retrouvera bientôt une France nouvelle. C'est un devoir agréable pour nous de rendre hommage, au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, à cette vaillance et à ce dévouement en saluant une fois encore, ce très bon Fils de notre Grande Patrie, cet ami dévoué et sincère de cette Algérie qu'il aimait tant, et où sera pieusement conservé son souvenir.

Ed. DÉCHAUD.

Fondation Georges Hachette

Cette fondation a pour but de faciliter une enquête géographique conduite de préférence en France ou dans les régions soumises à son inflence et de nature à servir les intérêts français.

Elle consiste en un revenu de 1.300 francs, dont 1.000 francs pour une bourse de voyage et 300 francs pour les frais de publication du travail qui doit être obligatoirement fourni par le titulaire.

Cette bourse ne peut être attribuée qu'à un Français.

Une Commission spéciale nommée par la Commission centrale de la Société de Géographie, et dont un membre de la famille de Madame Georges Hachette fait partie de droit, est chargée d'attribuer la bourse, d'examiner au retour le travail exigé, puis, s'il y a lieu, d'en ordonner la publication et de proposer à la Commission des Prix de décerner au titulaire une médaille d'argent qui prendra le nom de médaille Georges Hachette.

La bourse peut être allouée à une personne déjà pourvue d'une mission, mais à la condition expresse que les fonds ainsi remis soient employés pour une étude déterminée et destinée à la Société de Géographie.

Les candidatures pour cette bourse seront reçues au siège de la Société de Géographie, 184, boulevard Saint-Germain, Paris, chaque année, avant le 15 avril.

AVIS DE CONGRÈS

La XXXII[e] Session du *Congrès National des Sociétés Françaises de Géographie* sera tenue à Brive (Corrèze), du 19 au 26 juillet 1914.

Les membres de la *Société de Géographie d'Oran* qui désireraient y prendre part et jouir des avantages offerts *(réduction d'usage 50 %, bateau et chemin de fer)*, peuvent se faire inscrire au Secrétariat de la Société d'Oran, avant le 1[er] juillet.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Concours annuel pour 1915, 1916, ... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Un prix de 50 francs et un diplôme de médaille de vermeil (ou une médaille de vermeil), une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribués aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1915 : *Histoire administrative et développement économique du Maroc Oriental depuis l'occupation française* (1907).

Un prix de 100 francs ou une médaille d'or sera attribué au meilleur mémoire. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

3° Pour 1915 : *Histoire d'Oran avant l'occupation française*, établie surtout avec des documents inédits.

4° Pour 1916 : *Histoire de la ville d'Oran de l'année 1848 au recensement de 1911.*

Un prix de 300 francs (ou une médaille d'or d'égale valeur) sera attribué au meilleur travail sur chacun de ces deux sujets.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars au plus tard de chacune des années fixées pour le concours.

Les monographies devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande au Secrétaire général.

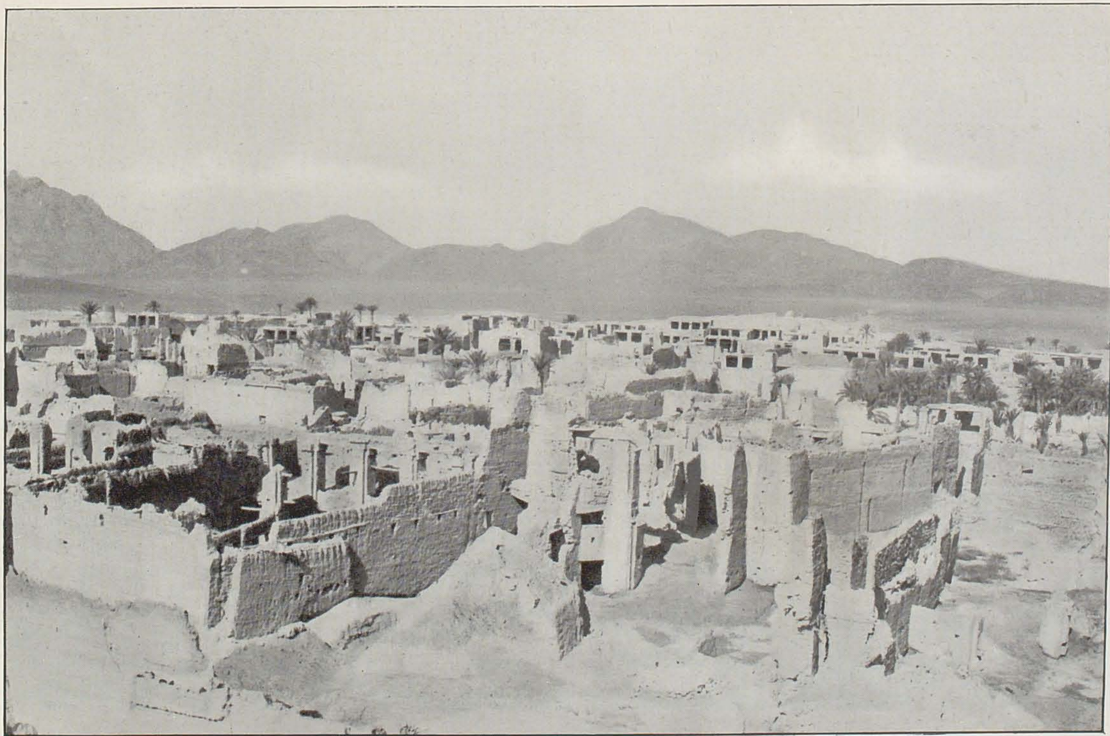
Le manuscrit portera une devise qui sera répétée dans une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société qui se réserve le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.



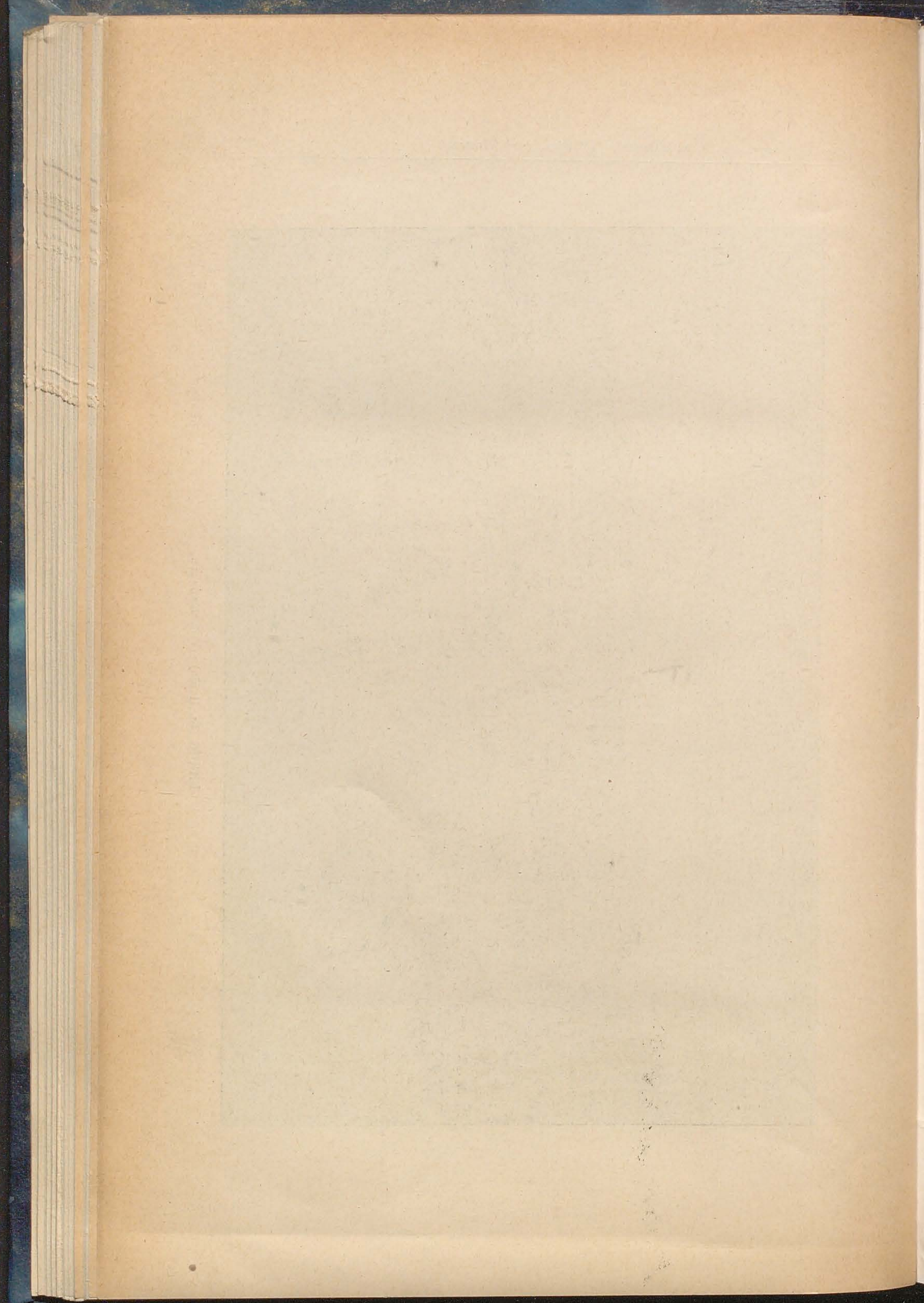
AIN-SEFRA : Vue générale prise de la gare (*Photographie J. Geiser, Alger.*)

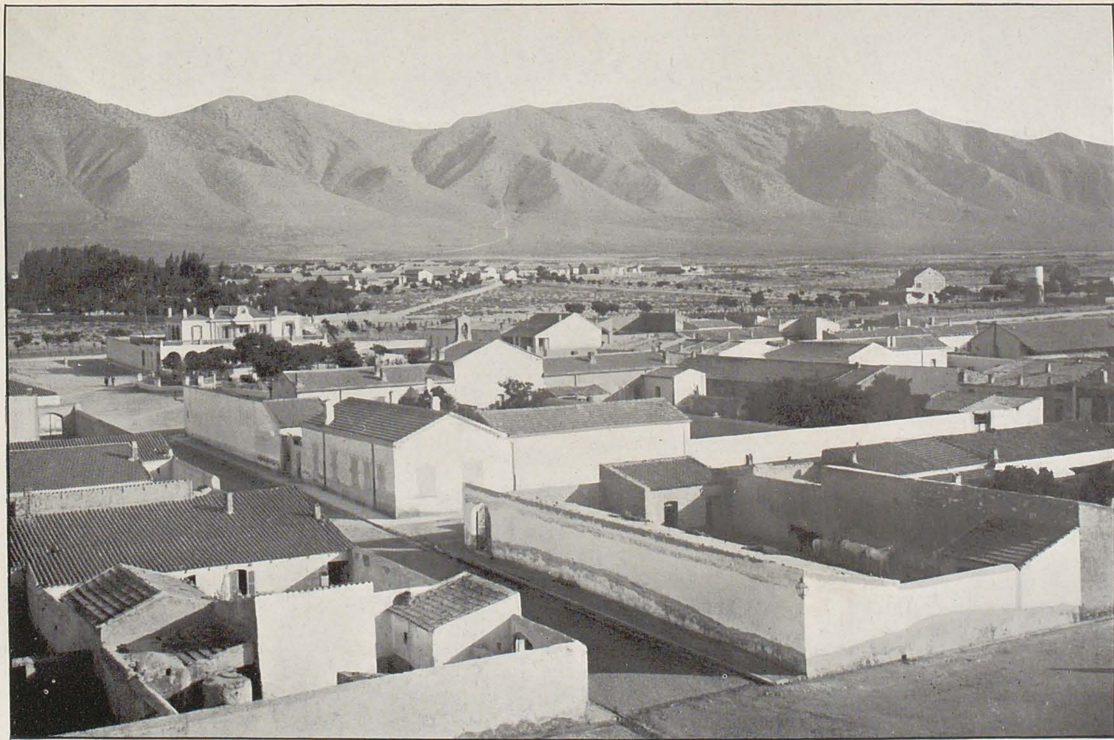


BENI-OUNIF : Vue d'ensemble (*Photographie J. Geiser, Alger.*)



FIGUIG (El Habib) : Vue générale *(Photographie J. Geiser, Alger.)*





MÉCHÉRIA : Vue d'ensemble *(Photographie J. Geiser, Alger.)*

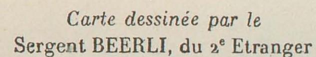
Territoire Militaire d'Ain-Sefra
ZONE DES STEPPES

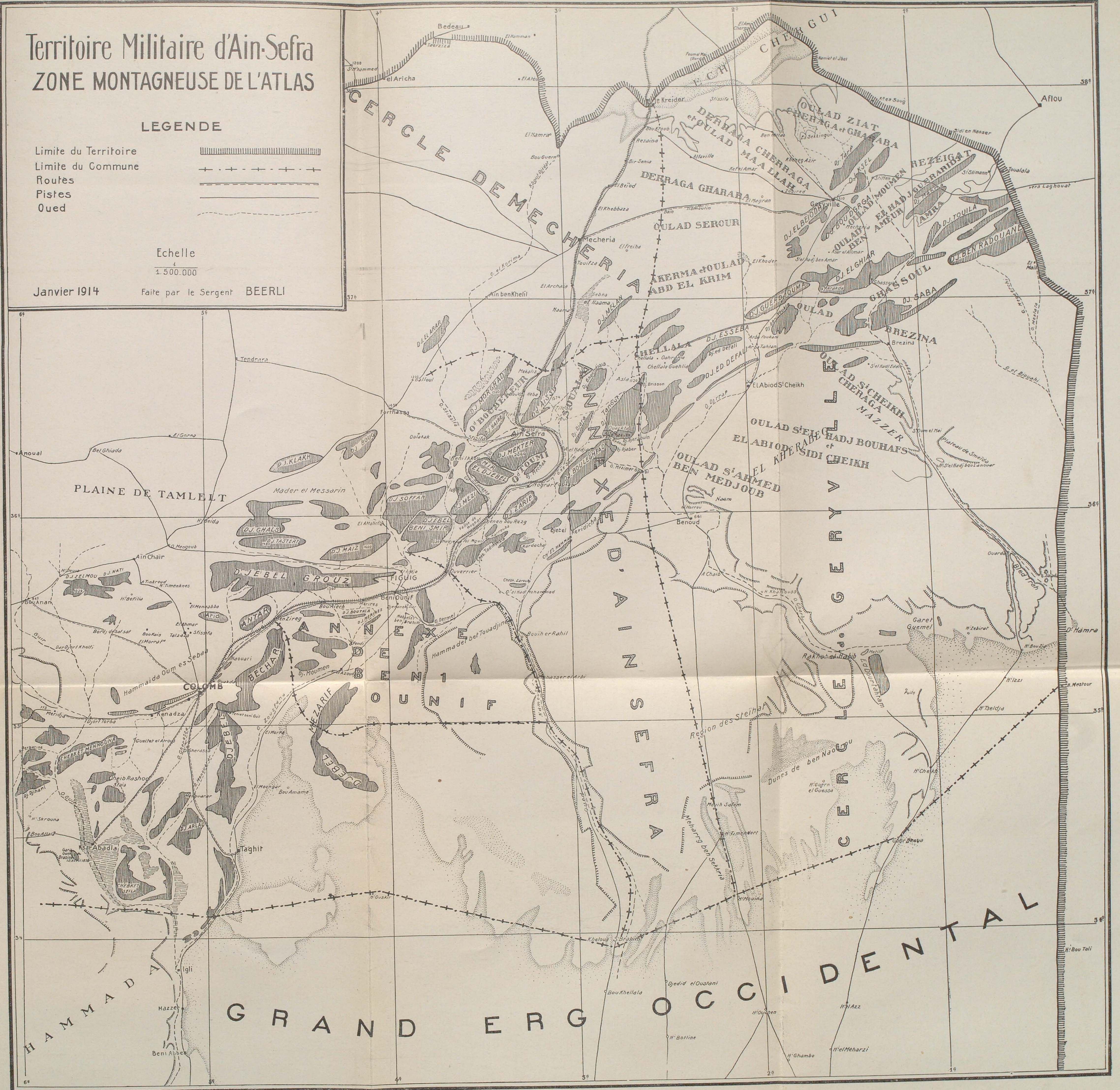
Legende

Limite du Territoire	
Limite du Commune	
Routes	
Pistes	
Oued	

Echelle 1/1.000.000

Bedeau
El Ateuch
38g
vers El Aricha
OULAD EMBAREK
KHELIF
Plateau entièrement decouvert (thym et Alfa)
El Hamra
CHOTT CHERGUI
le Kreider
Bou Ktoub
Rezaina
Bir Senia
DJ. AMRAG
Bou Guern
Djidat
REZAINA
El Ateuch
H. Bedroua
H. el Abod
H. bou Fathnia
CHOTT GHARBI
O. Meuna
O. el Beidha
O. Nadja
CERCLE DE MECHERIA
BEKAKR
OULAD SEROUR
El Beïohd
El Khebbaza
OULAD MANSOURA
DJ. ANTAR
Mecheria
El Bahar
Plateau entièrement découvert (thym et Alfa)
OULAD FARES
Touifza
MEGAN
AKERMA
DJ. BOU KACHBA
O. el Korima
SENDAN
A. el Malof
BENI METHAREF
El Archaia
Ain benKhelil
37g
Sebka de Naama
Naama
FRAHDA
DJ. MELAN
O. Lazrech
O. Ardjan
O. ben Kelkal
O. Berremad
DJ. ELARAR
OULAD AISSA
OULAD TOUMI
OULAD AHMED
Mekalis
Tallala
1222 Galloul
El Anaguer
O. Moussa
CHOTT TIGRI
1430 Forthassa
Asla
Bou G. Neba
DJ. MORGHAD
DJ. AISSA
Dj. bou Amoud
Tenit el Meurbath
Tirkarnt
Lemroun
Temer el Chazela
DJ. Haïrech
DJ. DOUG
Oulakak
1215 Sfissifa
1070 Ain Sefra
Ouarkla
DJ. KLAKH
Beni Ikkou
DJ. MEKTER
4g
3g


Carte dessinée par le Sergent BEERLI, du 2e Etranger


Territoire Militaire d'Ain-Sefra
ZONE MONTAGNEUSE DE L'ATLAS
LEGENDE
Limite du Territoire
Limite du Commune
Routes
Pistes
Oued
Echelle
1/1.500.000
Janvier 1914
Faite par le Sergent BEERLI
CERCLE DE MECHERIA
ANNEXE D'AIN SEFRA
ANNEXE DE BENI OUNIF
CERCLE DE GERYVILLE
GRAND ERG OCCIDENTAL
HAMMADA
PLAINE DE TAMLELT
ECH CHERGUI
DERRAGA CHERRAGA
DERRAGA GHARABA
OULAD SEROUR
OULAD ZIAT CHERAGA et GHARABA
AKERMA et OULAD ABD EL KRIM
CHELLALA
OULAD SIDI CHEIKH CHERAGA
OULAD SIDI EL HADJ BOUHAFS
EL ABIOD SIDI CHEIKH
OULAD SIDI AHMED BEN MEDJOUB
GHASSOUL
BREZINA
DJEBEL GROUZ
Mecheria
Ain Sefra
Figuig
Beni Ounif
Colomb
Kenadza
Taghit
Igli
Beni Abbes
Bedeau
El Aricha
Kreider
Geryville
Aflou
El Abiod Sidi Cheikh
Benoud
Forthassa
Duveyrier
Tendrara
Anoual
Ain Chair
Bou Anan
Ksar Abadla
Mazzer
Dunes de ben Naceur
Region des Steihat

37e ANNÉE

TOME XXXIV

FASCICULE CXXXIX (2e TRIM.)

JUIN 1914.



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

Ca 13

SOMMAIRE

Pages

MESNIER. — Territoire militaire d'Aïn-Sefra (Sud Oranais), Pl. V et VI et Carte n° 3 *(à suivre)* 145

CHAPITRE IX : Instruction publique.
CHAPITRE X : Richesses du sous-sol.
CHAPITRE XI : Agriculture.
CHAPITRE XII : Apiculture.
CHAPITRE XIII : Plantes industrielles.
CHAPITRE XIV : Plantes textiles.

M. PETIT. — Le préhistorique au Maroc Oriental : Note sur la station de Goutitir (Pl. VIII à X) 229

GUILLAUME et LHUILLIER. — Observations météorologiques faites à la station de Santa-Cruz 235

Bibliographie : Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècles, par G. MARÇAIS. — *Oran, son port, son commerce*, par Ed. DÉCHAUD. — *Exposé de la situation générale du Maroc Oriental à la fin de l'année 1912, mis au courant au 31 décembre 1913*, par M. Maurice VARNIER, Haut-Commissaire. — *Caractères agronomiques des terrains tertiaires et quaternaires de la région de Mostaganem*, par M. J. MANQUENÉ. — *Le cinquantenaire des Girondins (1860-1910)*, par Paul-Théodore VIBERT. — *La position géographique d'In Salah*, par G.-B.-M. FLAMAND 237

Procès-verbaux des réunions de la Société 248

Assemblée générale annuelle 251

Mouvement de la Bibliothèque 270

Nécrologie : Emile Gentil. — Modeste Houdou. — Henri Olivier. — Alcide Didière 279

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le bulletin.

Territoire Militaire d'Aïn-Sefra

(SUD ORANAIS)

(Suite)

CHAPITRE IX

INSTRUCTION PUBLIQUE

(Voir carte n° 4 [1])

a) **Ecoles d'Européens.**— L'enseignement est donné par des maîtres européens, le nombre de classes est de 17. Ces écoles ont donné des résultats satisfaisants, ont présenté des élèves au certificat d'études et ont rendu de grands services aux Européens vivant dans le Sud Oranais.

L'école de garçons d'Aïn-Sefra a été créée par arrêté du 8 mai 1888, celle de filles par celui du 10 octobre 1894 ; une 2e classe de garçons a été ouverte le 4 novembre 1905, une 2e classe de filles le 1er octobre 1903.

La création de l'école de garçons de Méchéria date du mois d'octobre 1890, celle de l'école de filles, de 1903 (octobre), enfin une classe enfantine a été ouverte en octobre 1907.

Méchéria a demandé depuis plusieurs années la création d'une nouvelle classe mais l'autorité académique n'a pas jugé qu'il y avait lieu de prendre cette demande en considération ; en ce moment elle n'a plus raison d'être, le transfert du dépôt des machines à Aïn-Sefra ayant diminué dans une large mesure le nombre des élèves fréquentant les écoles. Cette question se posera peut-être pour le centre d'Aïn-Sefra.

En 1871 fut créée à Géryville une école mixte, le personnel enseignant comprenait un instituteur français et un adjoint indigène. Ce dernier ne connaissant pas le français s'occupait surtout des indigènes, leur apprenait le calcul et l'arabe après 4 heures. L'école ne comprenait qu'une seule classe ; mais en 1876 on créa : 1° une école de garçons ne comprenant qu'une seule classe dirigée par

1 Cette carte paraîtra dans le Bulletin du 3e trimestre.

un instituteur français secondé par un maître indigène ; 2° une classe de filles sous la surveillance d'une maîtresse française.

En 1895, la deuxième classe de garçons fut ouverte mais ne commença à fonctionner régulièrement qu'à partir du 1er janvier 1897, date à laquelle l'adjoint indigène fut remplacé par un adjoint français.

Par décision gouvernementale du 27 avril 1901, une 3e classe de garçons fut créée ; la 4e classe de garçons et la 2e classe de filles furent installées le 1er octobre 1906.

Les écoles de Beni-Ounif ont été organisées par arrêté du 1er octobre 1904, la classe enfantine ouverte en 1905 a été supprimée en 1908.

Une école mixte fut créée dans le centre de Colomb en 1907 mais en raison du nombre des élèves qui augmentait constamment, cette école a été supprimée en 1911 et remplacée par une école de garçons et une école de filles.

Trois classes indigènes sont annexées, l'une à l'école de Méchéria depuis 1905, les deux autres à l'école de Géryville depuis 1901 et 1906.

Le tableau ci-après donne des renseignements sur le nombre des élèves ayant fréquenté les écoles de 1906 à 1912 inclus.

ANNÉES	AÏN-SEFRA			MÉCHÉRIA				GÉRYVILLE[1]			BOUKTOUB	BENI-OUNIF			COLOMB			
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Classe enfantine	Total	Garçons	Filles	Total	Mixte	Garçons	Filles	Total	Mixte	Garçons	Filles	Total
1906	119	121	240	47	49	»	96	191	79	270	»	29	92	121	35	»	»	35
1907	99	91	190	36	46	40	122	170	86	256	»	38	68	106	33	»	»	33
1908	90	99	189	56	37	60	153	181	89	270	27	37	38	75	68	»	»	68
1909	93	74	167	42	59	45	146	182	91	273	30	36	35	71	83	»	»	83
1910	90	66	156	55	41	59	155	194	86	280	36	42	41	83	72	»	»	72
1911	81	69	150	65	41	71	177	194	88	282	36	37	35	72	»	55	42	97
1912	75	69	144	53	24	50	127	215	87	302	28	38	42	80	»	51	45	96
Moyenne des 7 années	92	84	176	50	42	54	139	189	87	275	32	37	50	87	58	53	43	69

1 En 1890 le nombre des élèves inscrits à l'école de Géryville était de 23 garçons, dont 7 indigènes, et 25 filles.

b) **Ecoles nomades d'Indigènes.** — Il existait autrefois dans le cercle de Géryville trois écoles nomades : celle des Oulad Sidi Cheikh créée en 1894, celles des Derraga Cherraga et des Oulad Ziad Cherraga organisées en 1897.

Ces écoles n'ayant donné aucun résultat furent supprimées et remplacées par des écoles sédentaires installées dans les ksour dont la population enfantine était suffisante pour assurer le recrutement des élèves. C'est ainsi que l'école nomade des Oulad Ziad Cherraga fut transférée aux Arbaouat le 1er janvier (arrêté du 12 novembre 1903) ; celle des Derraga Cherraga à El Abiod Sidi Cheikh le 1er avril 1906 (arrêté du 7 février 1906) et celle des Oulad Sidi Cheikh à Ghassoul le 1er octobre 1906 (arrêté du 18 juillet 1906).

c) **Ecoles sédentaires d'Indigènes.** — Il existait en 1906 sept écoles d'indigènes, à l'heure actuelle le Territoire en possède onze ; les quatre nouvelles sont celles de Timimoun créée le 6 septembre 1907, de Boussenghoum, Chellala et Brésina organisées en 1908, sur la demande des caïds et des djemaas intéressés.

Il n'existe pas d'école française officielle à Beni-Abbès ; cependant un local a été mis à la disposition du khodja qui donne des leçons de français régulièrement chaque jour ; l'école est fréquentée par une trentaine d'enfants dont la plupart sont des fils de sahariens.

A Adrar, l'enseignement est donné par un soldat français tous les jours, sauf le vendredi et le dimanche, pendant une heure. Chaque séance est suivie d'une promenade dans les jardins du poste pour apprendre aux élèves à connaître nos légumes et nos méthodes de culture.

Avant la création de l'école officielle de Timimoun, il existait une classe fondée par le docteur Guth et dirigée par un gradé de la Compagnie Saharienne. Ce gradé avait obtenu en 1908 de bons résultats ; sur les trente-cinq élèves qui fréquentaient assidument la classe, cinq savaient lire et écrire couramment le français et connaissaient les quatre règles ; deux d'entre eux ont pu être employés par les commerçants indigènes de la localité pour faire leur correspondance et tenir leurs comptes. Huit autres lisaient, écrivaient assez bien et savaient compter.

On se demande si la dépense occasionnée par l'installation d'un instituteur secondé par un moniteur indigène est bien

compensée par les quelques résultats obtenus grâce au dévouement et au zèle des instituteurs. Il n'y a que sept mois de cours, desquels il faut déduire le nombre de jours de vacances provenant soit des dimanches et jours fériés, soit des fêtes religieuses qui sont fréquentes.

Les cours n'ont lieu que d'octobre à avril et certes les fellah qui manquent de bras seraient très heureux de pouvoir, au printemps et à l'automne, utiliser leurs enfants au lieu de les envoyer à l'école.

Le nombre des fréquentations des diverses écoles est indiqué ci-après :

DATE de la CRÉATION	AÏN-SEFRA 17 Janvier 1906	TIOUT 1er Octobre 1903	ARBAOUAT 12 Décembre 1903	GHASSOUL 18 Juillet 1906	BOUSSENGHOUM 1908	CHELLALA 1908	BRÉSINA 1908	EL ABIOD 7 Février 1906	TIMIMOUN 6 Septembre 1907
1906	48	35	46	26	»	»	»	45	»
1907	48	30	45	21	»	»	»	48	25
1908	50	30	35	23	40	32	36	40	48
1909	50	36	36	24	44	33	42	45	64
1910	50	36	36	24	44	36	40	36	90
1911	50	30	34	23	42	36	38	40	120
1912	40	33	44	24	40	36	36	40	45
Moyenne des 7 années	48	33	39	23	42	34	39	42	65

L'intervention de l'autorité locale a été indispensable pour assurer la fréquentation scolaire, surtout au début. M. Raymond Aynard dans *L'Œuvre française en Algérie* dit à ce sujet : « Sauf exception, nos musulmans ne sont « en effet nullement attirés par les clartés que nous « allumons près d'eux, quelquefois même ils s'en écartent « comme font certains fauves. Au point de vue religieux, « ils se méfient de nos leçons et, lors même qu'ils auraient « un avantage pratique et certain à les rechercher, l'intérêt « immédiat des parents désireux de garder auprès d'eux « leurs enfants qui les aident, l'emporte toujours sur les « vues d'avenir. On voit certains Arabes des douars semi-

« nomades décamper discrètement pour se mettre hors de « portée d'un bâtiment scolaire fraîchement construit. »

Pareil fait n'a jamais été constaté dans le Territoire, les demandes de création d'écoles adressées par les caïds de Boussenghoum, Chellala et Brésina, semblent démontrer que dans cette région les indigènes sont très heureux de connaître notre langue. Au Sahara par contre, les élèves n'ont fréquenté l'école que parce que les chefs indigènes les y obligeaient et pour répondre à nos désirs. On peut se faire une idée de la façon dont la population envisageait en 1907 la création de l'école officielle, en citant cette phrase typique d'un caïd au moment où l'on s'efforçait de lui démontrer les avantages de cette institution : « Je pense, dit-il, que vous allez donner un traitement aux élèves qui fréquenteront l'école. »

Cependant grâce à la sage mesure prise par le chef de poste, interdiction rigoureuse aux caïds de désigner d'office les enfants de familles pauvres qui devaient suivre l'école, ce qu'ils considéraient comme une corvée, et invitation aux tolba de faire leurs cours en dehors des heures de classe de l'école française, le nombre des élèves inscrits qui n'était que de 40 au 1er octobre 1909 monta très rapidement à 78. Plus de 40 élèves appartenant à la classe aisée suivirent les cours de l'instituteur français en même temps que ceux des tolba.

La moyenne des présences s'éleva à 90 en 1910, 120 en 1911.

*
* *

La méthode employée par les instituteurs est la méthode directe qui met les enfants en présence des objets nommés, leur enseigne les verbes en leur faisant effectuer l'action exprimée.

Les instituteurs combattent les prononciations défectueuses, dirigent les leçons de façon à faire causer le plus souvent possible les enfants et leur faciliter l'emploi des mots appris. Les conseils moraux font l'objet de leçons occasionnelles, soit d'un cours régulier quand les élèves ont une connaissance suffisante de notre langue.

En résumé, les résultats obtenus sont indéniables ; on est heureux de rencontrer dans les ksour de jeunes arabes s'exprimant correctement en français, fiers de montrer ce

qu'ils savent et en tirant même vanité avec cette double ingénuité qui caractérise les races inférieures et les enfants de toutes races. J'ai été moi-même témoin de ce fait, étant de passage à Chellala.

*
* *

Dans le centre et les ksour de Géryville surtout, les cours d'adultes fonctionnent régulièrement et sont très fréquentés ; les jeunes Arabes de Chellala et de Boussenghoum ont demandé eux-mêmes l'ouverture d'un cours auquel assistait le caïd lui-même. Les auditeurs sont pour la plupart d'anciens élèves qui n'ont pas désappris le chemin de l'école.

Leur fréquentation atteste que la population musulmane commence à se rendre compte de l'utilité des notions élémentaires qui font l'objet de l'enseignement dans les écoles indigènes.

Au Gourara, les cours ont lieu quatre fois par semaine dans l'après-midi.

d) **Ecoles libres.** — Vingt écoles musulmanes prévues, autorisées, existent dans le cercle de Géryville. (Arrêté du Général commandant la Division d'Oran en date du 5 janvier 1887.)

e) **Ecoles coraniques.** — Ces écoles sont dirigées par des tolba « petits régents et catéchistes de village, dit « M. Aynard, qui, un long roseau à la main, font ânonner « aux petits musulmans les versets du Coran et mouler « aux plus savants quelques phrases du livre saint sur « l'ardoise. Ces écoles sont des terriers pieux où les gamins « accroupis sur des nattes ou sur la terre battue, pressent « leurs gandourahs crasseuses et font l'échange de « horions, de maladies et de parasites, ont un grand « succès dans le monde indigène où elles représentent « l'enseignement religieux accessible au vulgaire. Le « fellah aisé qui envoie à regret son fils à l'école gratuite « des roumis, paie volontiers les 10 ou 15 francs par an « qui constituent la rémunération ordinaire du taleb, « sans compter les mérites qu'il thésaurise en l'autre « monde ».

Dans le Territoire, il existe une de ces écoles dans chaque ksar ou douar, mais les tolba ne réunissent qu'un petit nombre d'élèves qui suivent les cours très irrégulièrement. Peu instruits eux-mêmes, leur enseignement est pour ainsi dire nul.

A Beni-Ounif il existait une école à la mosquée de Si Sliman ben Smaha ; cette école a été transférée en 1908 à l'intérieur du ksar, dans un local attenant à la mosquée. Un derrer d'origine maraboutique des Oulad Sidi Cheikh y enseigne toute l'année ; il a environ 18 élèves.

Au Touat, il existe environ 27 écoles fréquentées par 450 élèves.

Le Gourara possède une centaine d'écoles dont les cours sont suivis par 2.000 élèves.

f) **Ecoles de jurisprudence.** — A Géryville, un mouderrès enseigne quatre jours par semaine, matin et soir, la grammaire, la conjugaison, la rhétorique et le droit musulman. Il est rétribué par le budget des Territoires du Sud.

Les quatre caïds de l'annexe du Touat groupent autour d'eux une trentaine d'auditeurs auxquels ils font apprendre le droit musulman ; l'école la plus fréquentée est celle d'Ouajda, à cause de la grande réputation de sagesse du fakhi qui la dirige.

g) **Ecoles professionnelles.** — Dans les centres d'Aïn-Sefra, de Géryville et de Méchéria, l'enseignement professionnel n'est pas donné dans les écoles.

La plupart des indigènes sédentaires sont jardiniers, ils apprennent à leurs enfants la pratique de la culture ; certains indigènes apprennent le métier de maçon en travaillant avec les ouvriers européens sur les chantiers.

Les jeunes filles sont initiées par leur mère à divers travaux de tissage, les travaux manuels sont en honneur dans quelques écoles.

A Colomb, Taghit, au Touat, l'enseignement professionnel est donné aux indigènes soit par des légionnaires soit par des ouvriers des Compagnies Sahariennes qui leur enseignent en outre quelques notions de français.

Les détracteurs de l'école professionnelle contestent que les enfants puissent acquérir dans nos classes des notions d'agriculture, n'étant eux-mêmes ni capables de s'assimiler

les théories scientifiques ni d'accomplir des travaux pratiques. Mais comme dit M. Aynard: « Il n'est pas besoin « d'approfondir la physique et la chimie pour comprendre « l'utilité des labours profonds et répétés, des sarclages, « des fumures, du choix des semences. Sans doute on ne « fera pas de ces petits campagnards des cultivateurs « instruits et experts. L'essentiel est de leur laisser ou de « leur donner le goût, l'amour de la terre, de les préparer « à l'un des grands emplois de l'activité humaine, de les « rendre un peu plus aptes à comprendre et à suivre le « progrès agricole, à tirer meilleur parti du sol capricieux « qui les nourrit si maigrement. »

Dans cet ordre d'idée on ne peut que féliciter les instituteurs des Arbaouat et de Timimoun qui ont su faire de leur école un instrument de propagande agricole ; celui des Arbaouat, de concert avec les caïds, a fait planter ou bouturer dans les jardins des indigènes plus de 4.000 boutures d'arbres fruitiers.

Au Touat, les résultats de l'enseignement professionnel ont toujours été satisfaisants ; en 1907, six apprentis ont été formés, un infirmier, un cordonnier, un forgeron, un menuisier, un maçon et un ouvrier en fer, qui se sont établis dans la région. Malheureusement l'infirmier qui avait choisi le Reggan, région complètement isolée, pour y donner des soins d'usage courant et distribuer quelques médicaments déterminés, a dû renoncer à son idée, non pas parce qu'il n'avait pas de clients (ils étaient au contraire très nombreux), mais bien parce qu'il ne pouvait obtenir d'eux le salaire rémunérateur.

En 1911, une femme indigène intelligente est capable de donner quelques soins médicaux et de pratiquer la vaccination, elle a rendu de grands services.

Par contre, l'enseignement professionnel a dû être supprimé à Beni-Abbès parce que les cours n'étaient pas suivis, les besoins des ksouriens sont fort limités et l'indigène qui apprendrait un métier risquerait fort de n'avoir ni clientèle ni travail.

CHAPITRE X

RICHESSES DU SOUS-SOL

1° **Minerais.**— On trouve presque partout dans le Territoire des traces de cuivre, de plomb argentifère ou galène, d'antimoine et d'amiante, mais la pauvreté du minerai, les conditions défectueuses de l'exploitation ne permettent pas de songer à une entreprise sérieuse.

A signaler, à titre d'indication, l'existence dans les montagnes à l'Ouest de Beni Khelef de nombreux gisements de cuivre où l'on trouve des traces d'exploitation. Les indigènes assurent qu'à une époque qu'il est difficile de déterminer ces gisements furent mis en valeur.

Concessions de mines. — Deux concessions existent dans le Sud Oranais : *a)* la concession de Hassi ben Hendjir, à 14 kilomètres à l'Ouest d'Aïn-Sefra ; *b)* la concession de Melias, près de Beni-Ounif.

a) *Concession d'Hassi ben Hendjir.* — En septembre 1901, des recherches de minerai de cuivre sont entreprises par M. Euders qui obtient, par décret du 25 juillet 1904, la concession de la mine, mais cède le 1er mars 1905 son autorisation à la Compagnie industrielle et minière des cuivres d'Algérie.

Des installations assez importantes sont faites : maison de maître, maisons pour ouvriers, économat, etc. ; un nombreux matériel est acheté ; mais dans le courant de l'année 1906, tout le matériel et les matériaux y compris les bois de charpente des divers bâtiments, sauf deux de la maison de maître qui est restée à peu près intacte, sont vendus et tous les travaux de recherches sont interrompus en raison des difficultés rencontrées dans l'exploitation.

La garde de la mine est assurée par un indigène.

A la fin de 1910, de nouveaux sondages sont effectués mais les travaux n'ont pas été repris.

b) *Concession du djebel Melias.* — Cette mine de plomb argentifère se trouve en territoire marocain ; le minerai paraît assez riche, il donne 70 % environ de plomb et 0 kil. 500 d'argent, par tonne de minerai.

L'ouverture de la mine n'a été précédée d'aucun travail préparatoire et il est impossible à l'heure actuelle d'avoir une idée même approximative de l'importance du gisement et de la possibilité d'une exploitation industrielle.

L'extraction du minerai est opérée d'une façon intermittente, tantôt par deux ou trois ouvriers, tantôt par cinquante, selon l'état de la caisse de l'exploitant qui se contente de faire exécuter des tranchées à ciel ouvert et d'en recueillir le minerai. Il a été extrait et expédié à Marseille, pendant l'année 1909, 250 tonnes de minerai ; en 1910, 177 tonnes ; en 1911, 90 tonnes seulement. La mine semble abandonnée, aucun travail n'a été fait depuis le mois d'octobre 1911.

Permis de recherches. — De 1903 à 1906, la totalité du Territoire d'Aïn-Sefra fait l'objet de permis de recherches de mines qui sont accordés à divers prospecteurs. (Voir tableau ci-après.)

Deux prospecteurs seuls profitent de leur permis mais abandonnent bientôt les travaux qu'ils avaient entrepris en 1906, au Djebel Souiga, en 1910, à Melabed, à 40 kilomètres au Nord-Est d'Aïn-Sefra, les résultats n'ayant pas été appréciables.

En 1911 quelques travaux sont pratiqués à Chebket Charef, à Hassi Charef, au djebel Antar, dans l'oued Koufan et à El Melabed.

Tableau des Permis de Recherches délivrés de 1904 à 1910

GISEMENT	SUBSTANCE	PERMISSIONNAIRE	COMMUNE	OBSERVATIONS
Tiout...........	Cuivre	Barthélémy à Paris	Aïn-Sefra	
Aïn-Sekhouna ...	—	De Traversoy à Paris	—	
Tiourtelt	—	De Boissieu à Paris	—	
Sfissifa	—	Girard d'Aïn-Sefra	—	
Aïn-Sefra....... .	—	Goyon d'Aïn-Sefra	—	
Oued Namous ...	—	Charbonnier d'Aïn-Sefra	—	1904.
Djebel Melias	—	—	Beni-Ounif	1904.
Naama	—	Ferouillat à Lyon	Méchéria	1906.
Melabed	—	Bréthès à Alger	Aïn-Sefra	1904, ancien permis retiré.

GISEMENT	SUBSTANCE	PERMISSIONNAIRE	COMMUNE	OBSERVATIONS
En Nefich	Cuivre	Euders à Paris	Méchéria	1904.
Ghouiba	—	Braly à Paris	—	
Oued el Antar ...	—	De Tournemire à Paris	—	
Toulila	—	Damon à Paris	—	
Djebel el Malha ..	—	Buisson à Paris	—	
Remba	—	Dumas à Paris	—	1904.
Kebbacha	—	Baron La Case à Paris	Géryville	1904.
Marquihat	—	De Traversoy à Paris	—	1904.
Djebel Souiga....	—	Viviens à Paris	Méchéria	1906.
Teniet el Defla...	—	Paillard à Paris	—	1906.
Djebel Tabbouna.	—	Charbonnier d'Aïn-Sefra	—	1904.
Melabed	—	Zamora et Campy	Aïn-Sefra	1907, renouvelé en 1910.
Oued Koufan	—	Giraudin à Beni-Ounif	Beni-Ounif	1910.
Teniet Ouassa ...	—	—	Aïn-Sefra	1912.
Aïn-Ouarka	—	Friante à Aïn-Sefra	—	Retiré en 1909.
Solthan el Betoum	Plomb	Cie Moktar el Heddid	Colomb	1906.
Bou-Yala	—	Ladey à Saïda	Beni-Ounif	1910, retiré le 6 mai 1911.
Hassi Charef.....	—	Magnan à Alger	—	1910.
Chebket Charef ..	—	Société Minière du Sud Oranais	Aïn-Sefra	1910.
Gour Relem (sud).	—	Magnan à Alger	Géryville	1911.
Djebel Antar	—	Ladey à Saïda	Colomb	1908.
Aïn-Ouarka	Amiante	Brumaire et Rivière	Aïn-Sefra	1911.
Géryville.........	Combustible	Braizat à Géryville	Géryville	

Alun. — Ce sel impur est abondant dans le Touat et le Gourara, très employé pour la teinture en jaune des dokkalis dans les ksour même, il fait l'objet d'un petit commerce avec le Nord.

Les centres de production sont : Timimoun, Tasfaout et Aïn el Chebli.

Salpêtre. — Le salpêtre est extrait des sebkhas de Timimoun, des Oulad M'hamoud, de Lalla Rabah, Kaberten, El Guerrara, du Timmi. Le salpêtre du Gourara est un sel blanc, brillant, formé de cristaux de 5 à 10 millimètres.

Thomela. — On trouve dans le Touat un minéral appelé par les indigènes « thomela » et qui est employé pour la teinture en bleu, le tannage des peaux et la fabrication d'une encre indélébile. Mélangé à l'écorce de grenade, il donne une teinture noire.

Ouankal ou menkel. — Dans les districts de Sali et du Reggan, on rencontre une substance minérale jaunâtre servant à teindre en bleu et à renforcer le ton du henné. On signale aussi des gisements à Tasfaout et à Tioulin.

Houille. — Les travaux exécutés en 1908 par le professeur Flamand, le capitaine Maury et le lieutenant Huot, ont démontré l'existence de la houille dans le triangle compris entre le djebel Béchar, la Barga et l'oued Guir.

Le premier gisement reconnu par M. J.-B.-M. Flamand (1er mai 1907), est situé à Bel Haddi au pied de la Barga ; il se montre en deux points distants de 1.500 mètres et dans l'un d'eux, il présente quelques décimètres d'épaisseur. Il existe sous l'atterrissement quaternaire dans toute la région des feggaguir.

Plus tard il fut reconnu en forant des puits à Gueltat Sidi Salah (capitaine Maury).

Les travaux entrepris (puits et routes) dans la région du Guir et confiés aux Compagnies de la Légion Etrangère ont amené la découverte de nouveaux affleurements de cet étage houiller avec flore et faune fossiles remarquables, confirmant les premières observations : tels sont les points de Ghorassa et tout particulièrement celui de Hassi Ratma (lieutenant Huot, capitaine Maury).

Toute la région Sud occidentale comprise entre les dernières pentes du Béchar, l'alignement crétacé du Nord et le lit de l'oued Guir, Chebket Mennouna et Chebket Djihani, est susceptible d'en présenter de nouveaux.

Les faunes marines et saumâtres et les flores recueillies rapprochent les dépôts houillers du bassin de l'oued Guir de ceux des bassins Nord européens anglo-belges. Les matériaux provenant des dernières fouilles faites à Ghorassa et à Hassi Ratma ont été étudiés par MM. Zeiller et Douvillé qui ont fait un compte rendu à l'Académie des Sciences (6 avril 1910).

C'est dans les assises supérieures, dans le niveau correspondant aux grès argileux de Kenadsa, que les recherches doivent être poursuivies, depuis la base formée

de grès rouges et verts un peu siliceux jusqu'aux assises du haut plus marneuses.

Dans la partie supérieure de la formation on n'a pas rencontré d'affleurements.

Le carboniférien inférieur existe aussi au delà de la grande hammada du Tafilalet, dans les dépressions de l'oued Ziz où des fossiles et des roches ont été recueillis ; ce sont vraisemblablement les couches d'Igli qui réapparaissent, identiques à celles de la Zousfana (Huot, Guillot, Lohan).

Des échantillons de houille provenant d'un filon découvert à Tiloula (à 15 kilomètres environ d'Aïn-Sefra, au pied du djebel Aïssa) ont été envoyés à Paris pour être examinés.

Le résultat de l'analyse faite par M. Robert, prospecteur de mines, a été le suivant :

Humidité	1,00
Soufre	0,92
Matières volatiles	9,95
Cendres	12,95
Carbone fixe	75,18

Ce charbon doit être certainement bon en profondeur s'il ne subit aucune transformation. Les cendres sont infusibles à 1.000 degrés centigrades. Un permis de recherches a été délivré à M. Creissel, inspecteur des chemins de fer et MM. Ferreri et Navasse. L'importance du filon n'a pas encore été déterminée.

2° **Salines.** — Il n'existe pas à proprement parler de salines dans le Territoire.

Les indigènes trouvent du sel gemme éruptif assez pur dans l'oued Malah, près de Ghassoul, à Aïn-Ouarka (Pl. XI, fig. 1), au djebel Mouilah, près des Arbaouat, à Kerakda, des gisements de sel gemme dans les monts du Ksel à Messaouer, à quelques kilomètres à l'Ouest du ksar de Kenadsa.

Le sel gemme sédimentaire est très répandu dans la région ; c'est un sel gris sali par les matières étrangères, argile et produits organiques ; il est un peu magnésien par places, mais les indigènes l'emploient tel qu'il est.

Dans la Saoura, les terrains de sebkhas isolées, en dehors du cours même de cet oued, sont peu nombreux ; il n'y a comme salines que la sebkha de Nechea, à 30 kilo-

mètres au Sud-Ouest de Kerzaz, où se ravitaillent les ksour de l'annexe ; les blocs de sel que l'on extrait se vendent régulièrement dans tous les ksour de la Saoura, à Ouarourout, Agdal. Au Nord-Est de Guerzim, il existe à proximité de l'oued quelques endroits où le sel peut être extrait par petites quantités, mais non en blocs compacts comme dans la sebkha de Nechea.

Le chlorure de sodium se rencontre dans presque toutes les sebkhas du Touat-Gourara, notamment dans celles de Timimoun, où en certains points, il présente des plaques de 5 centimètres d'un sel très blanc et cristallisé. Au ksar de Touki, on recueille un sel fin de très bonne qualité et très recherché. Dans les districts de Timmi et Tamentit, de vastes espaces sont couverts de sel.

3° **Carrières.** — Les indigènes n'emploient pour leurs constructions que le toub, briques d'argile dont la matière existe un peu partout. Les pierres et les dalles nécessaires aux constructions européennes sont extraites à même des montagnes ; on trouve des carrières de plâtre à ciel ouvert, mais de peu d'importance, aux environs d'Aïn-Sefra.

Des carrières de grès sont exploitées à Géryville ; on trouve du calcaire le long de la route de Bouktoub. Dans les monts du Ksel, on rencontre quelques carrières de gypse et de calcaire.

La pierre à chaux abonde dans toute la région de Colomb ; on y trouve également un peu partout des dalles de grès noirâtres facilement exploitables.

Dans l'annexe de Beni-Abbès, on a constaté en plusieurs endroits de nombreux affleurements de cristaux de gypse (bords de la Saoura, à El Begada, ksar de la R'aba, ksour de la hammada d'Ougarta et à Zeghamra).

Ces gypses, que les indigènes appellent improprement djir (chaux), par analogie avec la matière dont il a l'aspect nettement blanchâtre, sont transformés par la cuisson, en plâtre de bonne qualité, qui est employé comme enduit de leurs koubas et quelquefois même de leurs maisons.

Les abords de la hammada sur laquelle sont édifiés la redoute et le bureau des Affaires Indigènes sont constitués par quelques masses gypseuses de ce genre, mais les gisements où l'on puise pour les travaux de constructions sont situés à Ougarta et à Zeghamra.

Le djebel avoisinant l'oued fournit également des dalles en grès noirâtre dont on fait usage pour le carrelage du sol.

NITRIÈRES. — Les nitrières existent près de Meraguen et de Sba dans le Touat mais ne sont pas exploitées. Elles pourront l'être un jour lorsque les Touatiens auront reconnu l'utilité du nitrate comme amendement.

4° **Sources thermales.** — Il existe dans le Territoire d'Aïn-Sefra une source thermale peu connue des Européens, mais fréquentée par les indigènes, c'est la source d'Aïn-Ouarka, à 45 kilom. d'Aïn-Sefra. (Pl. XI, fig. 1.)

Elle est située au pied des groupes Nord du djebel Thermarikh, dans un site pittoresque, formé d'un vaste cirque montagneux au centre duquel s'étendent deux grands lacs aux eaux claires et profondes.

Les eaux d'Aïn-Ouarka ont une température de 39° environ pour une source et de 46° pour l'autre ; elles sont chlorurées sodiques et sulfatées calciques, et d'après l'étude faite par MM. Vidal, aide-major de première classe et Delluc, pharmacien aide-major de première classe, elles se rapprochent assez comme type de celles de Bourbonne-les-Bains, en France et d'Hammam-R'hira, en Algérie.

Elles sont d'ailleurs très appréciées des indigènes qui les emploient avec succès pour le traitement de diverses maladies : rhumatismes, ulcères, affections cutanées, engorgement des viscères abdominaux consécutifs au paludisme, plaies anciennes, lésions, etc. Aussi pour faciliter l'usage de cette source, la commune d'Aïn-Sefra a fait restaurer en 1904, grâce à une subvention du budget des Territoires du Sud, l'établissement qui existait déjà en ce point, mais qu'on avait laissé tomber en ruine. Une bonne piste relie Ouarka à Aïn-Sefra.

Cet établissement, gardé par un indigène, est fréquenté par des Arabes qui y viennent toujours de plus en plus nombreux.

CHAPITRE XI

AGRICULTURE

Devise arabe :
Dieu nourrit ses enfants.

Devise française :
Labor improbus omnia vincit.

Généralités.— L'agriculture indigène rencontre dans le Sud Oranais d'énormes difficultés provenant soit de l'irrégularité des pluies (voir graphiques), soit des dégâts causés par les vents chauds du Sud ou par les sauterelles, mais surtout de la pauvreté végétative de son sol qui en fait en principe un terrain de parcours. La région est sauvage, peu fertile, les oasis, maigres et espacées ; trop rares sont les petites prairies relativement vertes et fraîches avec d'innombrables asphodèles fleurissant sur leurs tiges hautes, des tamarins vigoureux, des jujubiers sauvages, buissons touffus dont les flocons blancs et légers paraissent de loin d'énormes amas capricieux de plumes de cygne.

Il faut donc que l'indigène, pour réussir dans ses entreprises, montre une patience inlassable et une volonté énergique lui permettant de lutter victorieusement contre les nombreux ennemis de l'agriculture.

D'après les définitions données dans le *Dry Farming*, on peut diviser le Territoire en deux zones distinctes au point de vue agricole.

1° La région semi-aride ou zone des cultures non irriguées, dans laquelle les pluies quoique très irrégulières et bien insuffisantes permettent d'obtenir quelques récoltes ;

2° La région aride ou zone des cultures irriguées dans laquelle les précipitations atmosphériques sont inférieures à 250 millimètres et où les céréales ne sont ensemencées qu'en terrain irrigué, sous les palmeraies ou à proximité, sur des superficies pouvant bénéficier de l'excédent d'eau nécessaire aux palmiers, soit encore dans des dépressions recevant les eaux de pluie.

Devons-nous encourager l'agriculture ? La question semble ne pouvoir se résoudre que par l'affirmative, surtout dans les pays où l'élevage est insignifiant.

Mais dans les régions où les indigènes tirent leurs revenus surtout de l'élevage, il serait à craindre que l'excès de culture ne nuise aux troupeaux. En effet, l'élevage

ne peut réussir qu'autant que les indigènes possèdent une grande mobilité, qu'ils n'hésitent pas à se déplacer pour avoir de bons pâturages et de l'eau. Ces déplacements leur coûtent d'autant moins qu'ils emmènent tout avec eux.

Du jour où l'indigène sera lié à un point par un champ qu'il aura labouré, il ne se déplacera plus que difficilement et de nomade deviendra sédentaire. Cette transformation n'est pas à souhaiter car en se faisant sédentaire, ses besoins ne pourront que grandir alors que ses ressources diminueront sûrement car jamais la culture ne pourra lui rapporter autant que l'élevage [1].

Il faut tenir compte aussi de ce que le rôle de pasteur est celui qui convient le mieux à l'indigène des Hauts-Plateaux car, tout en lui assurant un certain bien-être, il répond mieux à l'état climatologique du pays. En diminuant la superficie des pâturages on finirait par gêner l'élevage du mouton qui a besoin de se mouvoir beaucoup pour se nourrir et fuir les intempéries des saisons.

Mais il est possible d'ajouter les ressources que donnent les céréales et les fruits à celles que donnent les troupeaux et il est désirable de développer à la fois la vie pastorale chez les nomades et la vie agricole chez les ksouriens sans qu'il en résulte de gêne ni pour les uns ni pour les autres.

Les terrains de culture, quoique limités, sont pourtant en nombre suffisant pour assurer aux agriculteurs leur nourriture et les grains nécessaires aux ensemencements.

Etant donné la sécurité absolue qui règne dans le pays, les nomades eux-mêmes peuvent très bien se livrer à quelque culture, laissant la garde de leurs champs aux vieillards ou aux khammès, comme font, dans la région de la Saoura, les Ghenanema qui nomadisent à 30, à 40 kilomètres de leurs jardins.

Les Européens établis dans les divers centres de la région ne cultivent qu'en très petite quantité les céréales. Il y aurait peut-être lieu de les inciter à développer leurs cultures. L'exemple des colons de Saïda, de Bou Rached pourrait leur servir d'encouragement car il y a quarante ans à peine, les environs de Saïda n'étaient guère plus ensemencés que ne le sont aujourd'hui ceux d'Aïn-Sefra ; le climat est sensiblement le même dans toute la contrée et la quantité d'eau ne semble pas devoir être plus

1 On lit dans le *Mostrataf* : « Jusqu'au jour de la résurrection, le chameau sera une richesse pour celui qui le possède, le mouton une source de bénédiction et la prospérité sera attachée à la crinière des chevaux. »

considérable à Saïda que dans la région montagneuse du Territoire.

1° **Zone des cultures non irriguées.**— Les grandes steppes du Territoire ont un climat d'une extrême rudesse ; non seulement la quantité d'eau est très faible, mais la végétation y est arrêtée simultanément par le froid et la sécheresse. La violence des vents glacés du Nord alternant avec les sirocos brûlants, la faible hygrométrie, l'évaporation rapide, les variations diurnes formidables, souvent aussi la faible épaisseur de la terre végétale, la présence de cailloutis dans le sol sont des obstacles dont on viendra difficilement à bout quelque méthode que l'on emploie. Aussi la consommation est-elle de beaucoup supérieure à la production. (Voir tableaux, pages 168-169.)

a) MÉTHODES DE CULTURES. — Dans cette région, les terrains sont travaillés selon les méthodes indigènes et il peut sembler très difficile, dans ce pays où le régime des pluies rend aussi aléatoire la récolte des céréales, d'améliorer les procédés de culture ; pourtant rien n'est impossible et il faut s'appliquer à amener l'indigène à remplacer la trop rudimentaire charrue arabe, ou la pioche, par la charrue française, de façon à ce que les sillons soient aussi profonds que possible, afin de préparer un bon réservoir aux eaux de pluie et de permettre aux racines des plantes de se développer facilement en profondeur.

Mais une autre difficulté se présente ; pour utiliser la charrue française il faut aux indigènes des bêtes de labour plus puissantes que celles dont ils disposent. Le chameau pourrait être employé comme au Maroc mais ce sera toute une éducation à faire car les indigènes prétendent que le chameau n'est pas dressé pour ce travail, pour les décider à employer ce moyen de traction il faudra du temps et de la fermeté.

Dans le cercle de Géryville, les indigènes longtemps réfractaires ont fini par se laisser convaincre des avantages de nos charrues ; quelques-uns s'en procurèrent en 1905. Favorisées par les circonstances, les cultures des terrains labourés avec les nouvelles charrues donnèrent de bons résultats.

La comparaison du rendement obtenu avec les instruments de labour français et les outils indigènes fut un bon enseignement pour beaucoup; aussi plus nombreux furent les agriculteurs qui se décidèrent à acheter des

charrues françaises. C'est ainsi qu'en 1910 les forgerons livrèrent près de 100 charrues, chiffre triple de celui de 1909 et qui a encore augmenté en 1911 et 1912.

L'amélioration des méthodes de culture est surtout sensible chez les Laghouat el Ksel les plus favorisés au point de vue de l'eau. En 1912, 1.000 hectares environ ont été labourés au moyen de charrues françaises au lieu de 100 en 1908 et 600 en 1910.

Les indigènes cultivent généralement bien, leurs terres sont fumées avec la litière de leurs animaux et les détritus de toutes sortes provenant des habitations; dans les centres, ils achètent le fumier provenant des animaux de la garnison.

Ils connaissent l'assolement et le pratiquent ; tous les ans, ils ensemencent une partie de leurs jardins en orge ; les terrains disponibles sont réservés pour les légumes du printemps. Après la récolte de l'orge (avril et mai), ils plantent des pommes de terre et des légumes d'hiver ; font ainsi deux récoltes par an sur le même terrain.

Quelques-uns cependant n'apportent pas encore dans l'accomplissement de leur travail tout le soin désirable, ne s'occupant pour ainsi dire plus de leur champ du jour où les labours sont terminés jusqu'à l'époque de la moisson.

Les méthodes de culture indigènes donnent de bons résultats lorsque les circonstances atmosphériques sont favorables.

b) PROCÉDÉS D'IRRIGATION. — Le mode d'irrigation varie avec les eaux dont on dispose et à ce point de vue fondamental on peut distinguer plusieurs sortes d'oasis : oasis de rivières, oasis à pluies ordinaires, oasis d'excavations, oasis à sources naturelles et oasis à puits artésiens jaillissants, types qui d'ailleurs sont réunis souvent dans une même oasis.

Dans la partie de la région considérée, l'eau nécessaire pour l'irrigation est fournie par les pluies ou les oueds qui ne coulent à ciel ouvert que par intervalles, mais présentent toujours un écoulement à travers leur lit de sable ou de gravier. On utilise aussi une partie de l'eau des crues parfois trop abondantes et très irrégulières en les retenant au moyen de barrages.

Lorsque ces moyens font défaut, l'eau est puisée à bras d'hommes au moyen de guerbas ou de dispositifs à bascule ou à poulie.

Les oasis de cette région présentent donc le caractère mixte des oasis de rivière et des oasis à pluies ordinaires.

c) Plantes cultivées : Céréales. — Les tableaux que nous donnons plus loin indiquent les surfaces ensemencées et les quantités de céréales récoltées au cours des six dernières années. (Voir pages 167-168-170-171.)

Aïn-Sefra. — Les Amours, avant notre occupation, labouraient quelque peu. En 1879-1880, ils cultivèrent à Oulakak, Aïn Raho, Aïn Mahdar, el Ahmar, dans l'oued el Hallouf, à Fendi, à Dermel et récoltèrent de l'orge, des légumes, du maïs. Depuis notre arrivée, ils ont cessé d'ensemencer en ces points.

Il y a quelques années encore, il n'existait guère sur le Territoire de l'Annexe que quelques bandes de terre arable et irrigable très disséminées. Depuis 1911, l'agriculture a fait quelques progrès, de nombreux terrains situés dans l'oued Sefra, l'oued Bridj, l'oued Mouila ont été ensemencés en orge, soit par des habitants du ksar, soit par des nomades qui sont venus se fixer à proximité de leurs terrains de culture. Chaque jour la surface cultivée s'étend grâce à l'activité déployée par les autorités locales.

La région la plus riche est sans contredit celle de Tiout où les cultures longent le lit de l'oued Namous sur une longueur d'environ 3 kilomètres, arrosées par les eaux de l'oued dont le débit est régularisé par deux barrages. La végétation y est puissante et variée, l'orge, les légumes, les fruits y poussent en abondance ; malgré cela la récolte est à peine suffisante pour assurer la consommation annuelle.

De bons terrains de culture existent dans la plaine de Faïdjet el Betoum, entre Mékalis et Aïn-Sefra, au pied de la chaîne du Morghad ; au pied de l'Aïssa, entre la piste d'Aïn-Sefra à Méchéria et la route d'Aïn-Sefra à Géryville, ainsi qu'il en résulte des expériences faites par un Européen ; dans la plaine de Tiloulat ; entre Hassi ben Hendjir et Si Sliman et dans les oueds.

Naturellement il faudrait employer la méthode du dry farming, faire des travaux préparatoires sérieux, labourer, défoncer à 40 ou 45 centimètres, bien tasser la terre, herser, faire un labour léger pendant l'été suivi d'un autre hersage et semer en octobre avant les premières pluies.

Ceci pourrait être entrepris sans nuire à l'élevage, mais ne devrait être confié qu'à des Européens, les indigènes

étant encore incapables de cultiver de grandes surfaces, mais les Européens redoutent les nombreuses et longues formalités qu'il faut remplir.

D'après les observations faites depuis dix ou douze ans par des gens expérimentés, les céréales énumérées ci-après viendraient bien dans la région : orge de Tunis, orge n°s 21 et 39 de la station botanique d'Alger, orge de brasserie, orge noire à barbe lisse, orge nue du Dahomey, orge arabe, blé Hy Richelieu, blé Pélissier, blé d'automne rouge à barbe. Le maïs semé entre avril et juin donne de beaux grains.

Il serait bon de semer en lignes espacées pour pouvoir procéder à des binages après chaque pluie.

Méchéria. — La population du cercle de Méchéria n'est pas une population agricole.

Quelques tribus ont l'habitude d'ensemencer chaque année les mêmes endroits qui forment les petits centres des produits de chacune d'elles ; les Oulad Serour à El Aggeur, les Megan à Meridja, les Sendan à Féritis, les Oulad Toumi à Messif, les Maghaoulia à Taoussera, les autres tribus en divers points, dans les daïas favorables à la culture.

Seuls, parmi les indigènes du cercle, les Oulad Serour s'astreignent à semer d'une façon continue ; il en résulte que les terrains défrichés sont ameublis suffisamment pour conserver assez d'humidité et produire des récoltes même pendant les années sèches alors que les autres tribus n'obtiennent rien, ce qui semble indiquer que la méthode du dry farming serait applicable même dans la zone des steppes.

Au cours de la campagne 1904-1905, des indigènes avaient fait quelques essais de culture, mais la mauvaise récolte les incita à réduire leurs cultures l'année suivante ; toutefois le rendement ayant été excellent (cinq fois la semence pour les blés tendres et six fois pour l'orge), les Arabes augmentèrent leurs ensemencements pendant l'hiver 1906-1907. Cent dix ouvriers fournirent neuf mille deux cents journées de travail, malheureusement le rendement fut bien inférieur à celui de l'année précédente.

En 1910, les ensemencements furent en progression notable sur les années précédentes mais la longue sécheresse qui se fit sentir de février à mai leur fut fort préjudiciable. Les pluies de la comète arrivèrent trop tard pour remédier à la situation défavorable.

Vers la fin de l'année, les pluies abondantes tombées dans la partie Nord du cercle, chez les Oulad Serour notamment, encouragèrent les indigènes à se remettre au travail. Grâce aux précipitations des mois de janvier et de février 1911 et malgré un défonçage rudimentaire du sol, la récolte fut de belle venue.

Les indigènes semblent disposés à mettre de plus en plus en valeur des terrains cultivables et on peut espérer obtenir encore des résultats meilleurs si l'on favorise la création de centres de culture.

Géryville. — Le cercle de Géryville peut se diviser en trois régions distinctes :

1° La région du Chott qui ne présente que des terrains salins ou improductifs ne pouvant servir qu'à l'élevage des troupeaux, entre le chott et les massifs de Maegris et les collines d'Aïn Khecheb ;

2° La région intermédiaire formée par la chaîne du Ksel. Quelques pentes de cette chaîne sont cultivées par les indigènes jusqu'en 1864, mais les résultats ne compensent pas les efforts fournis. En 1881, les travaux sont repris mais ne réussissent pas mieux. Les causes de ces insuccès sont faciles à déterminer ; sur les pentes l'eau s'écoule trop facilement au lieu d'être retenue et va se perdre dans les terrains sablonneux. Arrêtée à 5 ou 6 mètres de profondeur par une couche d'argile, cette eau s'évapore vite et la terre labourable est rapidement desséchée ;

3° La région des ksour qui s'étend jusqu'au Sahara sur le versant du djebel Amour, descendant par étages successifs vers le Sud-Est.

A part le domaine de Timendert, propriété du bachaga à titre « melk », les fermes des gorges exploitées par les Européens, les prairies du Mektar, domaine de l'Etat, les lots du périmètre de colonisation, les jardins qui avoisinent le centre, ceux des ksour, il n'existe que peu de terrains propres à la culture.

L'ensemble des terres cultivables présente approximativement 20.000 hectares.

L'irrigation est assurée par les eaux d'oueds et de sources.

Les ksouriens ont créé, autour de leurs habitations, des jardins qu'ils arrosent au moyen de puits à bascule.

Mais pour obtenir des résultats il faut vaincre la paresse et la nonchalance naturelles des Arabes. Les indigènes de Stitten cultivent leurs jardins juste pour ne pas mourir

de faim ; ceux d'El Abiod, vivant surtout du produit des ziaras que leur apportent les nombreux pélerins qui viennent faire leurs dévotions sur le tombeau de Sidi Cheikh n'ont pas eu le courage de reconstituer complètement l'oasis détruite en 1881, ils préfèrent vivre d'aumônes que de leur travail. (Pl. XI, fig. 2.)

Plus courageux, les ksouriens des Arbaouat cultivent leurs jardins arrosés par l'oued qui ne manque jamais d'eau même en été.

Les Trafis, qui autrefois ne cultivaient pas, se sont mis à ensemencer mais les résultats sont très incertains par suite de l'irrégularité des pluies.

Le rendement des céréales en 1912 n'a pas été brillant (1 quintal 6 par hectare), bien que les semailles aient été faites dans de bonnes conditions, c'est la conséquence d'un été très sec. Malgré cet insuccès, les indigènes estimant que les pluies de l'automne étaient très favorables à l'agriculture, ont défriché de nouveaux terrains pendant la campagne 1912-1913 et étendu les surfaces emblavées dans de notables proportions.

Depuis 1897, l'agriculture a fait des progrès sérieux dans le cercle de Géryville, puisque la surface ensemencée est passée de 900 hectares à 3.760.

Zone des Cultures non irriguées

a) **Tableau des Superficies cultivées** (en hectares)

		1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Aïn-Sefra	Millet, Maïs.	56	54	99	360	360	361	340	300
	Orge ..	422	348	449	453	404	465	460	770
Méchéria	Blé	217	150	150	230	140	150	150	250
	Orge ...	450	250	260	180	280	1.500	1.800	2.000
Géryville [1]	Blé . . .	660	730	745	770	685	820	757	1.192
	Orge ...	1.330	1.340	1.365	1.425	1.285	1.530	1.429	2.568
	Totaux...	3.135	2.872	3.068	3.418	3.154	4.826	4.936	7.080

1 De 1897 à 1904 les surfaces cultivées dans le cercle de Géryville étaient de :

	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904
Blé	200	240	400	409	762	721	674	560
Orge	700	1.000	1.130	1.680	1.347	1.301	1.174	1.156

b) **Tableau de la Production des Céréales** (en quintaux)

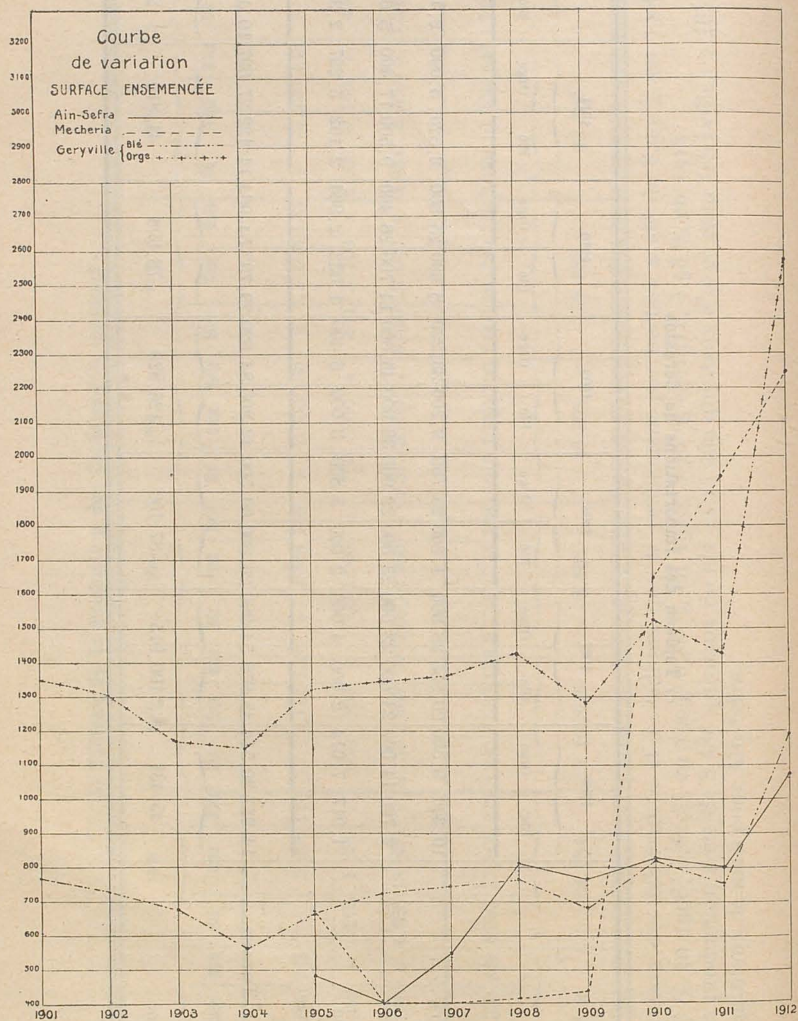
	1905			1906			1907			1908			1909			1910			1911			1912		
	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs
Aïn-Sefra	»	1.005	241	»	2.096	223	»	2.712	139	»	2.828	138	»	3.000	130	»	3.000	143	»	3.220	148	»	3.000	130
Méchéria	210	450	»	275	1.350	»	650	960	»	700	1.000	»	700	900	»	460	2.700	»	1.500	2.160	»	400	4.000	»
Géryville	832	880	»	6.320	13.820	»	2.730	3.660	»	2.050	2.950	»	2.315	3.650	»	6.340	13.040	»	1.638	4.720	»	1.340	5.556	»
Totaux	1.042	2.335	241	6.595	17.266	223	3.380	7.332	139	2.750	6.778	138	3.015	7.550	130	6.800	18.740	143	3.138	10.100	148	1.740	12.556	130
	3.618			24.084			10.851			9.666			10.695			25.683			13.386			14.426		

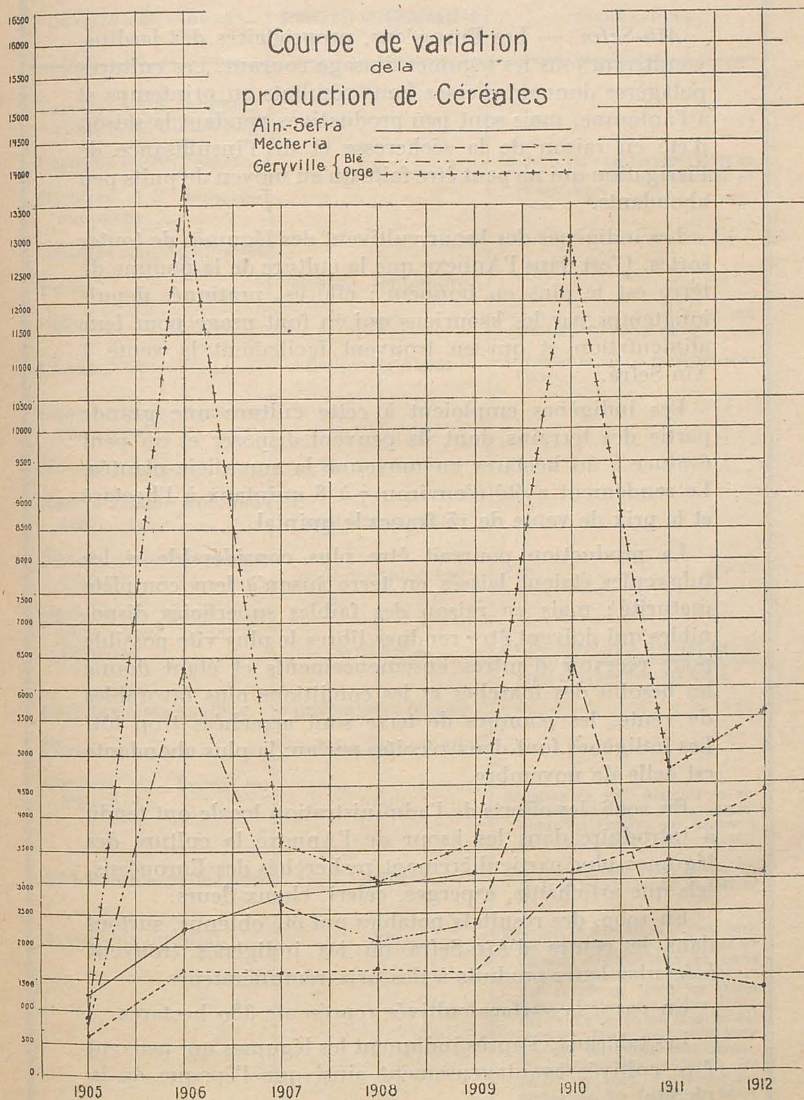
La comparaison des tableaux *a* et *b* indique que le rendement par hectare a été de 8,99 % en 1906, 8,75 % en 1907, 2,93 % en 1908, 3,61 % en 1909, 5,33 % en 1910, 3,20 % en 1911, 3,98 % en 1912.

En 1913, la production a été de 8.286 quintaux de blé et 13.469 quintaux d'orge pour Géryville ; 2.465 quintaux d'orge et 60 quintaux de maïs pour Aïn-Sefra.

c) **Tableau des Importations de Céréales**

	1906		1907		1908		1909		1910		1911		1912	
	Blé	Orge	Blé	Orge	Blé	Orge	Blé	Orge	Blé	Orge	Blé	Orge	Blé	Orge
Aïn-Sefra	10.300	9.500	20.955	28.900	1.600	25.700	9.200	33.220	8.000	25.600	2.520	5.000	2.490	5.050
Méchéria	2.700	14.000	23.000	22.000	23.000	29.000	30.000	45.000	14.700	26.400	9.500	17.400	5.600	8.350
Géryville	1.917	7.014	2.000	4.060	2.000	5.800	3.000	6.400	1.032	2.964	2.102	5.297	2.320	4.421
TOTAUX	14.917	30.514	45.955	54.960	26.600	60.500	42.200	84.620	23.732	54.964	14.122	27.697	10.410	17.821
	45.431		100.915		87.100		126.820		78.696		41.819		28.231	


Courbe
de variation
SURFACE ENSEMENCÉE
Aïn-Sefra
Mecheria
Geryville { Blé
Orge
3200
3100
3000
2900
2800
2700
2600
2500
2400
2300
2200
2100
2000
1900
1800
1700
1600
1500
1400
1300
1200
1100
1000
900
800
700
600
500
400
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912


Courbe de variation
de la
production de Céréales
Aïn-Sefra
Mecheria
Geryville { Blé
Orge
16500
16000
15500
15000
14500
14000
13500
13000
12500
12000
11500
11000
10500
10000
9500
9000
8500
8000
7500
7000
6500
6000
5500
5000
4500
4000
3500
3000
2500
2000
1500
1000
500
0
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912

Légumes :

Aïn-Sefra. — Les Européens, propriétaires des jardins, y cultivent tous les légumes d'usage courant. Les cultures potagères donnent d'assez bons résultats au printemps et à l'automne, mais sont peu productives pendant la saison d'été en raison de la sécheresse et de l'insuffisance de l'irrigation qui ne peut être faite qu'au moyen de puits peu abondants.

Les indigènes des ksour cultivent des légumes de toutes sortes. C'est dans l'Annexe que la culture de la pomme de terre est le plus en honneur ; elle est pratiquée depuis longtemps par les ksouriens qui en font usage pour leur alimentation et qui en trouvent facilement la vente à Aïn-Sefra.

Les indigènes emploient à cette culture une grande partie des terrains dont ils peuvent disposer et on peut évaluer à 40 hectares en moyenne la superficie plantée. Le rendement a été d'environ 7 à 8 quintaux à l'hectare et le prix de vente de 15 francs le quintal.

La production pourrait être plus considérable si les tubercules étaient laissés en terre jusqu'à leur complète maturité ; mais en raison des faibles superficies disponibles qui doivent être rendues libres le plus vite possible pour recevoir d'autres ensemencements et étant donné les besoins des marchés et les conditions plus favorables de vente, les pommes de terre sont arrachées trop tôt. Les indigènes font deux récoltes par an; la plus abondante est celle de novembre.

En 1908, les efforts de l'administration locale ont tendu à introduire dans les ksour de l'Annexe la culture des légumes plus particulièrement recherchés des Européens, tels que artichauts, asperges, céleri, choux-fleurs.

En 1909, des résultats notables ont été obtenus, surtout dans le centre d'Aïn-Sefra où les indigènes trouvent à écouler leurs produits à des prix rémunérateurs.

En 1912, la surface cultivée représente 380 hectares.

Les tableaux ci-après indiquent les légumes qui peuvent être cultivés avantageusement ainsi que l'époque de la récolte.

QUALITÉ DES LÉGUMES	ÉPOQUE DES ENSEMENCEMENTS	OBSERVATIONS
Carottes 1/2 longues, rouges, de Chantenay. Carottes de St-Valéry.. Carottes 1/2 longues, nantaises........... Carottes rouges, longues	dès février	On peut continuer les semis jusqu'en mai et recolter de fin août au 15 septembre.
Persil...............	en août, septembre	
Céleri.............. .	mars	Demande un terrain riche et des arrosages fréquents en été.
Choux...............	de février à mai	A récolter en été ; à conserver pour l'hiver.
Choux-fleurs (qualités rustiques)..........	avril à mai	
Navets 1/2 longs..	février à mai	
Navets boucle d'or, jaunes.................	août à septembre	
Navets de toutes autres qualités	août et septembre	
Haricots de toutes qualités, sauf ceux de Soissons	avril à mai	Ne pas semer plus tard que mai, le siroco pourrait dessécher la plante avant la production des fruits.
Pois de toutes qualités..	novembre à février	
Fèves id. ..	octobre à fin novembre	
Cardons de Tours ou d'Espagne......	mars	Repiquer en mai. Récolter en novembre. En juin et juillet on peut semer les cardons par pochettes de 3 ou 4 grains.
Artichauts verts de Laon.	mars	Repiquer en mai, juin ; diviser les pieds et les planter du 15 mai au 15 juin.
Artichauts du Midi....	mai	Convient le mieux à la région. Diviser les pieds, planter fin mai en espaçant de 0^m60 ; faire des rayons à 1^m20 de distance. On peut mettre une rangée de choux ou autres légumes entre deux lignes d'artichauts. En novembre bien les déchausser, fumer, couvrir de terre dès que les gelées commencent, les pencher vers le levant, les butter au nord. En février les déchausser. On obtient de beaux capitules dès février.
Aubergines...........	février, mars	En couche. Recolter en juillet.

QUALITÉ DES LÉGUMES	ÉPOQUE DES ENSEMENCEMENTS	OBSERVATIONS
Tomates	janvier	En couche. Repiquer en avril ou mai. Récolter en juillet.
Piment doux et fort ...	février, mars	En couche. Couvrir la nuit en hiver. Repiquer en mai, juin. Récolter fin juin.
Courges, potirons, citrouilles	avril, mai	En place.
Melons de toutes qualités	avril, juin	En place, bien fumer.
Oignons id.	août et septembre	Repiquer en automne. On peut aussi semer sur couche en terrain abrité en décembre et janvier pour repiquer en mars-avril. Récolter fin octobre.
Echalotes	septembre et octobre	
Aïl	novembre et décembre	
Bette................	août	Récolter au printemps.
Topinambour..........	de mai au 15 juillet	
Pomme de terre	15 juin au 15 juillet	Dans un terrain bien préparé elle donne un bon rendement.
Epinards de toutes qualités..............	février à mai	
Tétragone ou épinards d'été	avril à juin	On peut aussi semer en septembre pour récolter en hiver.

Méchéria. — Dans le centre même, quelques jardins seulement sont l'objet de quelques soins, les légumes y viennent bien sauf pendant la période des chaleurs où, l'eau faisant défaut, il est impossible de cultiver quoi que ce soit.

On avait constaté, en 1908, quelques progrès dans certains centres indigènes, surtout à Aïn Messif, mais la culture des légumes est encore trop insignifiante pour mériter une mention particulière.

Géryville. — Le légume le plus cultivé est la pomme de terre, spécialement dans les centres de Géryville, Sidi Tifour, Bou Alem, Ghassoul, Méchéria. En 1907, la récolte a été de 4.500 quintaux ; en 1908, 76 hectares ont produit 5.000 quintaux, vendus en partie à Laghouat et à

Ghardaïa ; en 1911, 79 hectares ont été cultivés et 80 en 1912.

Arbres fruitiers. — Dans un pays où les précipitations atmosphériques sont si irrégulières, les espèces arborescentes qui vont chercher l'eau très profondément dans le sol et sont mieux organisées que les plantes annuelles pour résister à la sécheresse tirent un meilleur parti du sol aride ; aussi la culture des arbres fruitiers notamment de la vigne et de l'olivier est-elle à encourager, l'olivier se développant même dans des régions où la moyenne des pluies est inférieure à 250 millimètres. L'olivier est l'arbre d'Algérie qui a le plus d'avenir, autrefois il couvrait de grands espaces, les nombreux vestiges en font foi.

Les divers arbres représentés sont le grenadier (3.600), le figuier (20.500), l'amandier (500), l'abricotier (4.000), le cognassier (500), le citronnier (250), le poirier (100), le pêcher (5.000) et l'olivier (800), le pommier, le prunier, le néflier du Japon. On cultive également quelques pieds de vigne.

Aïn-Sefra. — La commune distribue chaque année gratuitement aux indigènes qui le demandent une trentaine d'arbres fruitiers d'espèces choisies dans le but d'améliorer les espèces cultivées.

En 1904, il a été fait un essai de culture d'oliviers au lieu dit « Tiourtelt », à 28 kilomètres à l'Est d'Aïn-Sefra, dans un terrain appartenant au caïd des Souala ; 30 de ces arbres ont été plantés, ils ont repris mais quelques-uns seulement subsistent encore, les autres ayant péri en 1907.

Les poiriers plantés à Tiout en 1903 dans le jardin de l'agha ont donné en 1906 quelques fruits d'excellente qualité pesant de 200 à 250 grammes ; en 1907, l'un des fruits pesait 1 kilog 200.

Aujourd'hui ces arbres sont en plein rapport. Les poiriers dénommés « le Lectier » proviennent des pépinières de Margueritte, près de Miliana.

Dans la région, ce sont les pêchers qui produisent le plus à condition de ne pas être plantés dans les terrains magnésiens ; les poiriers, pruniers, pommiers, cerisiers, jujubiers, abricotiers, oliviers, figuiers, grenadiers, noyers et cognassiers viennent bien si on choisit le terrain qui leur convient.

Méchéria. — Il existait très peu d'arbres fruitiers en 1906 ; depuis cette époque le nombre s'est légèrement accru. Une olivette comprend 400 sujets dont une partie en plein rapport ; en 1910, elle a donné une production moyenne ; en 1911, une récolte très abondante ; 14 quintaux d'olives ont été vendus à Méchéria au prix de 22 francs le quintal. En 1912, la production a été satisfaisante. Il a été donné quelque extension à l'olivette au moyen de sujets de variétés rustiques.

D'après les indigènes, les oliviers produisent tous les ans.

Géryville.— La culture arborescente des espèces précoces telles que l'amandier et l'abricotier, ne réussit guère dans cette partie du Territoire où les gelées de printemps produisent des effets désastreux.

Les essais de plantations d'orangers, de citronniers, n'ont pas donné de résultats satisfaisants.

En 1910, on estime à 20.000 environ le nombre d'arbres fruitiers. En 1911, 1.000 jeunes plants d'arbres fruitiers ont été importés d'Angers ; 7 % d'entre eux ont péri, quelques-uns ont pu être greffés.

Palmiers. — Les palmiers ne sont pas seulement la parure pittoresque des Oasis du Sud Algérien, ils en constituent surtout la principale richesse.

Les dattes, en effet, assurent, pendant la plus grande partie de l'année, l'alimentation des ksouriens et des nomades. Elles font l'objet d'un commerce d'exportation de plus en plus important.

Les palmiers constituent donc une richesse qu'il importe de sauvegarder et de développer par tous les moyens possibles.

***

Les palmiers de la région Nord du Territoire ne donnent que des dattes en quantité faible et de qualité inférieure qui sont consommées par les indigènes.

Ces dattes ne parviennent pas toujours à maturité. Il est intéressant à ce sujet de rappeler l'expérience tentée en Amérique par M. Walter Swingle, directeur de l'Agriculture aux Etats-Unis.

Pendant deux ans il fit de nombreux essais et parvint à se rendre compte que les vapeurs d'acide acétique donnaient

des résultats excellents pour la plupart des espèces de dattes, mais n'arrivaient pas à vaincre la résistance de l'exquise Deglet Nour.

C'est M. Freeman qui travailla les méthodes calorigènes et réussit à obtenir une maturation artificielle en plaçant les fruits pendant une huitaine de jours dans une enceinte close contenant de l'air humide à 25° ou 30°, opération qui a en outre l'avantage de leur donner la finesse et l'arome des meilleures dattes de l'Algérie.

Les variétés de dattes les plus répandues dans la région sont les suivantes :

El Ghers, la meilleure datte de la région valant 25 francs le quintal, environ 30 kilogs par palmier ;

El Feggous, datte comestible d'assez bonne qualité, valant 20 francs le quintal, 16 kilogs par palmier ;

El Khelt, datte de qualité inférieure, 8 à 10 francs le quintal, 16 kilogs par palmier ;

El Retbia, datte de bonne qualité devant être consommée fraîche, car elle ne se conserve pas ; de 12 à 14 francs le quintal.

Sur les 38.000 palmiers de l'Annexe d'Aïn-Sefra, 16.000 seulement sont en plein rapport ; les autres ne peuvent être irrigués, soit faute d'eau en quantité suffisante, soit parce qu'ils se trouvent situés dans des terrains placés au-dessus du niveau des terrains irrigables.

Ils sont répartis ainsi qu'il suit : Aïn-Sefra, 50 ; Asla, 1.200; Boghar Foukani, 7.500; Moghar Tahtani, 26.250; Tiout, 3.000.

Vingt-neuf mille palmiers, couvrant une surface d'environ 104 hectares sont cultivés dans le cercle de Géryville, 26.500 sont en plein rapport.

On constate une augmentation d'environ 1.000 palmiers dans la région des Hauts-Plateaux pendant la période 1906-1912.

Récolte. — Les palmiers ont produit dans l'Annexe d'Aïn-Sefra 200 quintaux en 1906, 3.000 en 1907, 205 en 1908, 3.500 en 1909, 1.000 en 1910, 3.000 en 1911, 700 en 1912.

2° Zone des cultures non irriguées :

Méthodes de culture.— Dans cette zone, les ksouriens sont contraints de semer leurs céréales sous les palmiers

ou à proximité, dans des jardins situés généralement à flanc de côteau, disposition qui a sans doute incité les habitants à partager les terres cultivables en bandes horizontales dans lesquelles ils amènent l'eau d'arrosage. On conçoit aisément que l'eau nécessaire n'aurait d'effet utile, si le cultivateur la laissait s'écouler en suivant la pente naturelle des terres ; elle entraînerait rapidement au pied des côteaux dans la sebkha salée, le peu de terre arable dont il dispose.

Ces bandes horizontales sont elles-mêmes partagées en petits carrés appelés « guemmoun » séparés les uns des autres par de légers talus qui n'ont d'autre but que de compléter l'effet des bandes et de faciliter le réglage de l'irrigation sur toute leur étendue.

Les terrains cultivables sont donc limités ; dans la Saoura cependant, la superficie ensemencée pourrait être plus considérable, car à quelques exceptions près, l'eau abonde à une faible profondeur dans les palmeraies, mais la main-d'œuvre fait défaut. Or toute culture est subordonnée à l'arrosage et cette besogne fatigante exige des bras.

La plupart des terrains ensemencés sont, comme nous l'avons déjà dit, abrités sous les palmiers. Le rendement est certainement moins grand, car les arbres retardent un peu ou gênent la maturité en privant les cultures d'une partie de la chaleur solaire, mais par contre les céréales sont préservées des vents violents parfois très nuisibles.

Dans les parties à « culture temporaire », c'est-à-dire en dehors des palmeraies et non ombragées, on ne peut récolter que des céréales, tout autre culture en plein soleil étant irrémédiablement compromise.

Les mêmes terrains sont donc ensemencés chaque année en blé et en orge.

Dans les jardins faiblement ombragés, le terrain est souvent préparé dès la fin de moisson et reçoit du sorgho ou du mil, au Touat du tasfaout (gros mil) et du bechna (petit mil) ; à ces produits succèdent les céréales.

Les instruments agricoles des ksouriens sont rudimentaires, la « fola », sorte de hoyau très large et le « fas », petite pioche et hachette tout à la fois ; la nature du sol n'en exige pas d'autres.

En 1909, des labours furent exécutés avec une charrue française en présence d'indigènes, qui furent naturelle-

ment surpris de la rapidité et de la profondeur des sillons, mais ne songèrent nullement à remplacer leurs instruments primitifs de labour par d'autres plus nouveaux qui ne s'imposent pas, étant donné la conformité des terrains de culture. La nécessité de maintenir les guemmouns horizontaux ne s'accorde pas en effet avec l'avantage de faire des labours profonds qui amènent après l'irrigation l'affaiblissement régulier des terres.

Les méthodes de culture sont traditionnelles, l'indigène y est attaché et s'y montre fort expert ; on peut les trouver routinières, mais on ne saurait contester qu'elles sont appropriées au climat et au sol.

L'emploi de la charrue ne semble donc pas pouvoir se généraliser dans cette région ; toutefois, quelques moghazenis de Beni-Ounif utilisent une charrue française prêtée par l'autorité locale. Quatorze charrues ont été distribuées aux Doui Menia de Colomb pour labourer leurs terres qui sont en terrain plat ; 50 hectares ont été défoncés par ce procédé en 1909, 60 en 1910, 100 en 1912.

Les Touatiens emploient beaucoup la jachère morte pour laisser reposer la terre et font de la culture intensive; ils abusent de cette dernière. Ils sèment inconsciemment d'octobre à la mi-janvier, oubliant trop souvent que les superficies emblavées doivent être basées sur la quantité d'eau qui sera disponible en mars-avril et les besoins des plantes à ce moment.

Semailles dans la Saoura. — D'après le rapport de M. l'interprète Chareix, les semailles ont lieu à partir du 20 octobre et durent jusqu'au moment du « choula », période comprise entre le 26 novembre et le 8 décembre. Passé cette époque, les semailles sont dites tardives (mazouzi).

A partir du 23 décembre et durant quarante jours (période dénommée elliali), il n'y a pas avantage, disent les indigènes, à faire des semailles tardives au début ou à la fin de la période car la croissance des cultures est retardée par le froid, d'où le dicton : « Les semailles faites à la fin de la période d'elliali valant celles faites au début. »

Le plus souvent les cultures de blé et d'orge sont séparées, cependant, notamment quand les travaux sont confiés à des khammès, on fait des cultures qui sont dénommées « tamoukaït ». Les carrés sont ensemencés de blé fourni par le propriétaire puis le khammès sème pour

son compte personnel, dans les mêmes carrés, quelque peu d'orge.

Celle-ci parvenant à maturité avant le blé est récoltée par le khammès à l'exclusion du propriétaire. Le fellah a droit en outre au 1/8 de la récolte de blé, il glane ensuite les épis tombés après la moisson (tagrit) et on lui abandonne les débris d'épis et de grains mélangés à la balle après le vannage.

Récolte et préparation des grains [1]. — Dans les premiers jours de février, les premières feuilles d'orge sont coupées et consommées nature par les indigènes sous forme de boulettes assaisonnées parfois d'un peu de sel, c'est le « guecil ». Ce vert a, paraît-il, la propriété de combattre l'échauffement produit par les dattes.

La moisson de l'orge se fait vers le 15 avril, celle du blé fin avril et première quinzaine de mai ; on moissonne à la faucille, les javelles sont mises en meules, on les laisse sécher pendant un mois ou un mois et demi et on dépique sur place à l'aide de longs bâtons. La première guessaa dépiquée (vingtième partie du quintal) est distribuée aux pauvres à titre d'aumône pour attirer les bénédictions de Sidi Abba el Abbas, protecteur des fellah.

On moissonne parfois l'orge avant la maturité, mais lorsque les grains sont bien pleins, c'est le « znebou ». Les grains ainsi recueillis sont mis à cuire dans l'eau bouillante puis séchés au soleil, on les concasse ensuite au moulin pour obtenir une sorte de semoule grossière (dchicha) qu'on apprête comme le couscous, ce mets est appelé dans la région « taberboulet » ou « berboulet ». Les grains, au lieu d'être entassés, peuvent être réduits en farine que les indigènes consomment en l'humectant simplement d'eau froide pour former une pâte, c'est la « bssissa » (rociina du Tell).

D'autres fois on se contente de couper les épis, la paille restant sur place ; les grains sont cuits et séchés au soleil puis, décortiqués au pilon et consommés comme les grains d'orge. Ils peuvent être simplement grillés sous la cendre, c'est le « frik ».

Procédés d'irrigation. — Dans la région de Beni-Ounif, Colomb, l'irrigation est assurée comme dans la zone des

1 Interprète Chareix. — Rapport.

cultures non irriguées mais les pluies sont moins abondantes.

Dans la partie sud, quelques points jaillissants seulement, alimentés par la couche superficielle que drainent les feggaguir, se rencontrent aux Oulad M'hamoud, à Kaberten, à Lalla Rabah ; ce sont là des oasis à sources naturelles, mais en général, l'eau nécessaire à l'irrigation est obtenue soit à l'aide de puits à bascule, soit en utilisant les feggaguir. L'oasis seule de Beni-Abbès est arrosée par une source jaillissante très abondante.

a) Puits à bascule. — Les puits à bascule sont utilisés seuls dans les ksour de la Saoura, sauf Beni-Abbès, de Talmine, Ras Hamira Seguia, Naama, Tadkelt, Taghouzi, Adjedir, Yakou, Taouenza, Héa, Degant, Tinerkouk ; ils servent à donner le complément d'eau nécessaire à l'irrigation dans les centres de Timeslane, Tala, Zaouïa Sidi Abdallah. Dans les trois quarts des oasis d'Onfrane et des Oulad M'hamoud, dans la moitié des oasis de Beni Aïssa, d'Anjellou, dans la totalité des oasis de Timeslane et Tiberkamine, ils élèvent à la hauteur des plantations l'eau amenée par la foggara en contre-bas des jardins à irriguer.

b) Feggaguir. — Les feggaguir se rencontrent surtout dans le Touat-Gourara. Quelques rares feggaguir, d'un débit excessivement faible subsistent encore dans certaines palmeraies de la Saoura, on en retrouve des traces nombreuses. Petit à petit elles se sont ensablées, faute de main-d'œuvre, et les travaux à entreprendre pour les revivifier seraient trop onéreux pour les indigènes peu fortunés.

La foggara se compose de puits espacés de 4 à 6 mètres reliés par des canaux souterrains (nefett) creusés dans le grès tendre. On cite cependant des feggaguir alimentées exclusivement par un seul puits. Tous les puits ne donnent pas de l'eau ; certains, situés près de la tête de la foggara, recueillent de véritables sources souvent abondantes ; d'autres sont alimentés par l'eau provenant des suintements des parois ; le plus grand nombre enfin, surtout dans la partie inférieure de la foggara, sont simplement des regards de la canalisation amenant l'eau à la palmeraie et permettant aux ouvriers de faire les réparations nécessaires.

Quand l'eau se trouve à moins de 2 mètres du sol, les ksouriens creusent une tranchée dans laquelle ils placent

une canalisation appelée « mejra », qui a parfois plusieurs kilomètres ; elle est constituée soit au moyen de pierres taillées dans des grès tendres, soit à l'aide de pierres plates reliées par du tyn (argile), que l'on recouvre de dalles puis de terre.

En arrivant à la palmeraie, la mejra est barrée par la « kesriha » mère, dalle placée verticalement en travers du canal et percée d'ouvertures de diverses dimensions. (Pl. XII, fig. 1.)

A chacune de ces ouvertures correspond une canalisation à ciel ouvert, bientôt barrée elle-même par une kesriha secondaire qui répartit, à l'aide de petits canaux, l'eau dans les bassins des jardins (madjen), qui se remplissent deux fois par 24 heures. Ce madjen creusé dans le sol ou constitué à la surface à la partie la plus élevée se compose au Touat d'un tronc de pyramide rectangulaire reposant horizontalement sur une petite base. Les dimensions sont proportionnées à la part d'eau que le propriétaire emploie à l'irrigation de son jardin. Les faces et le fond sont garnis d'une couche épaisse de tyn ; sur une des faces, il est percé un trou faisant communiquer le madjen avec la séguia principale qui se ramifie à travers les guemmouns successifs. (Pl. XII, fig. 2.)

Les feggaguir sont « mazzer », ou « younet », suivant que la kesriha est plus ou moins élevée au-dessus des terrains à arroser et que par suite la vitesse de l'eau dans la canalisation est plus ou moins considérable.

Les feggaguir mazzer sont très appréciées des ksouriens, car les pertes d'eau sont moins considérables dans les canalisations secondaires et l'arrosage est plus facile.

Entretien des feggaguir. — Les feggaguir demandent un travail d'entretien constant car elles s'ensablent facilement. En effet, bien que les bouches des puits soient closes hermétiquement, le suintement de l'eau produit un travail de désagrégation qui amène des éboulements.

Les ksour qui négligent l'entretien éprouvent de graves mécomptes. Tôt ou tard, un puits s'effondre et l'eau s'accumulant dans la partie supérieure de la foggara provoque l'éboulement des autres puits ; la palmeraie est donc privée d'eau pendant plusieurs jours, souvent pendant plusieurs mois.

Pour subvenir à l'entretien de la foggara, tous les propriétaires versent chaque année comme cotisation une

certaine quantité de blé, d'orge et de dattes ; les cotisations en argent ne sont exigées que dans le cas de travaux importants.

Si par suite d'un accident, la foggara s'effondre, le ksar fait appel à des voisins qui lui fournissent tour à tour une touiza (équipe de travailleurs).

Le crédit de 6.500 francs accordé en 1912 pour l'entretien et la revivification des feggaguir a été un puissant stimulant et une aide précieuse pour les propriétaires. Il a été réparti entre ceux qui avaient revivifié des feggaguir ou creusé de nouveaux puits ou de nouvelles galeries.

L'augmentation de débit constatée dans les feggaguir subventionnées a été de 3.947 litres à la minute.

Règlement des eaux. — Chaque foggara a son « canoun » écrit, qui donne la répartition de l'eau entre les divers propriétaires.

L'eau est mesurée par le « kiel el ma » à l'aide d'une « loha » (planchette de cuivre), percée de trous correspondant aux unités de mesure adoptées dans le ksar. Cette planchette étant placée en travers de la canalisation à mesurer, son rebord supérieur bien horizontal, l'équilibre de l'eau est obtenu en débouchant ou en bouchant avec du tyn un nombre plus ou moins grand de trous, de manière à ce que l'eau effleure la partie supérieure de la planchette mais sans déborder, il suffit alors de compter les trous débouchés pour avoir le débit de la canalisation.

Le curage n'augmente pas le débit normal de la foggara, il permet simplement d'obtenir le débit maximum détaillé par le canoun. Pour augmenter la quantité d'eau, il faut creuser des puits nouveaux, soit à la tête de la foggara, soit sur les côtés ; ces feggaguir secondaires s'appellent des kuara.

Quand un indigène veut creuser des puits nouveaux, il doit obtenir l'autorisation des propriétaires de l'eau. On mesure le débit avant et après les travaux ; l'entrepreneur reçoit la moitié de l'eau obtenue par son travail, et l'autre moitié est partagée entre ouvriers et propriétaires proportionnellement à l'eau qu'ils détiennent d'après le canoun.

Les unités de mesure sont différentes d'une région à l'autre et quelquefois, dans la même région, d'un ksar à un autre.

Plantes cultivées :

a) Céréales. — Les céréales cultivées sont l'orge et le blé.

Dans la vallée de la Saoura, les variétés de blé sont au nombre de quatre[1] :

1° Le Farthas, hâtif, très apprécié des indigènes, au grain jaune clair et arrondi, très bien fourni, s'égrenant facilement ;

2° Le Bou Shiba, hâtif ;

3° Le Bou Kernafa, hâtif ;

4° Le Bou Makhlouf, tardif, grain allongé, plus petit que celui du Farthas, jaune foncé.

Il n'y a qu'une seule qualité d'orge : le « baldi », orge du pays.

Les céréales cultivées au Touat comprennent un assez grand nombre de variétés : blé, 15 ; orge, 5 ; sorgho et mil, 3. Chaque district a ses variétés préférées. Le sorgho à balai donne de bons résultats, belles panicules et grande quantité de grains, la culture pourra être tentée par quelques propriétaires.

Dans la région avoisinant l'Erg, les labours de blé et d'orge sont insignifiants; par contre les ksouriens cultivent davantage le mil (tasfaout) et le sorgho (bechna), qui semés en août se récoltent en octobre.

Les céréales qui ne mûrissent pas sous les palmeraies trop ombragées sont consommées en vert par les animaux. En général les indigènes récoltent une partie de leurs céréales avant maturité ; cette habitude, justifiée par la crainte des moineaux, des sauterelles, de la chaleur et des vents brûlants, est déplorable, car elle diminue beaucoup le rendement et nuit au degré de conservation du grain ensaché à moitié vert.

Beni-Ounif. — La culture des céréales est très peu développée, quelques hectares seulement sont ensemencés dans les fonds de l'oued El Aouedj, 18 hectares dans les jardins de la palmeraie (2/3 par les gens de Zenaga, le reste par les Harratins du ksar) ; 4 ou 5 hectares par le kébir de Fendi, dans cette oasis, et 1 hectare environ par les

1 Rapport de l'interprète Chareix.

Oulad Djerir du centre de Colomb, autour de l'Aïn Sidi Moumen.

La sécheresse persistante de 1910-1911 n'a pas permis d'utiliser les fonds d'oued ; les labours, bien qu'ayant été exécutés avec une charrue française, n'ont donné aucun résultat.

Colomb. — Les céréales sont cultivées soit dans les régions irriguées en permanence comme dans les oasis de Béchar, Ouakda, de Kenadsa, des Beni Goumi, etc., soit dans les terrains irrigués d'une façon intermittente par suite des crues du Guir ou de la Zousfana. Le Guir, qui roule des eaux chargées d'un limon fertile, transforme de temps à autre la plaine des Bahariat en un lac qui, dans sa partie la plus large, atteint jusqu'à 10 kilomètres, ce qui lui vaut le nom de « Nil des Doui Menia ».

Les parties ensemencées ont donc une superficie qui varie beaucoup d'année en année puisqu'elle dépend de la crue des oueds, c'est ainsi qu'en 1909 aucune culture n'a pu être tentée sur les rives de la Zousfana.

L'année 1912 ayant été propice aux ensemencements, les chefs indigènes ont adressé à la société de prévoyance de nombreuses demandes de prêt pour leur permettre d'étendre leurs cultures. Les nombreux travaux d'irrigation exécutés, les dispositifs élévatoires rudimentaires établis montrent l'origine d'un mouvement qui ne pourra que s'accentuer, il faut l'espérer.

La réfection d'un barrage de dérivation qui deviendra par la suite, étant donné le régime des eaux du Guir, un barrage d'imbibition superficielle, auprès du ksar de Djedid, anciennement dénommé Oulad bel Guiz, les recherches opérées dans le même sens entre Djorf Kholfi et Djorf Torba démontrent un acheminement vers la mise en valeur rationnelle de 20.000 hectares de bonnes terres qui seront productives lorsqu'elles pourront être arrosées normalement.

Beni-Abbès. — Les ksouriens ne se livrent à la culture des céréales que lorsque les crues et les pluies sont assez abondantes ; malheureusement il n'y a eu qu'une crue en 1910 mais trop tardive (la Saoura a coulé jusqu'à Ksabi).

Dans les bonnes années, lorsque les pluies du Nord ont provoqué une crue du Guir, les habitants d'Igli et de

Mazzer font, à 30 kilomètres environ d'Igli, au lieu dit Bou Allas, des cultures étendues d'orge ; les Glaoua ont ainsi ensemencé jusqu'à 600 hectares de bonnes terres; en raison de la sécheresse persistante aucun ensemencement n'a été fait en 1910 et 1911.

Etant donné le morcellement de la propriété et la dispersion des palmeraies, il est impossible de donner même approximativement les superficies emblavées chaque année.

Gourara. — Le rendement des céréales peut être évalué à 8.000 quintaux de blé, 3.375 quintaux d'orge et 3.000 quintaux de mil, soit au total 14.375 quintaux de céréales ; ce chiffre est loin de suffire à la consommation.

En effet, d'après les renseignements recueillis, les quantités nécessaires à l'alimentation des indigènes seraient de 16.200 quintaux. Si nous déduisons environ les 1.200 quintaux indispensables pour les semences de l'année suivante, la quantité moyenne disponible pour la nourriture se réduit à 1.375 quintaux, d'où un déficit de 3.025 quintaux environ correspondant au chiffre moyen des importations de céréales faites au Gourara par les caravanes. (Voir tableau des importations, page 191.)

Touat. — Nous ne possédons aucun renseignement sur les récoltes de 1905 à 1911. Celle de 1912 a été médiocre en raison des vents violents qui ont soufflé en avril et ont desséché les épis en formation.

Chaque année, aux mois d'avril et de mai, à l'époque de la maturité du drinn (*Arthratherum pungens*) les ksouriens du Nord font la récolte du loul (graine de drinn) ressemblant à un très petit millet qui donne une nourriture très saine.

La récolte du loul a produit 600 charges en 1906, 1.250 en 1907 ; c'est pour les indigènes une grosse ressource. Cette graine donne une farine succulente, estimée à juste titre et qu'on ne dédaigne que par ignorance.

Le loul est mangé sous forme de galette ou de bouillie (assida) ; on le fait cuire avec de l'eau, du lait, du beurre, du piment et des dattes.

Encouragement au développement des cultures des céréales. — La région désertique n'étant pas un pays

d'élevage, il y a intérêt de premier ordre à développer le plus possible chez les sédentaires l'idée de culture.

Pour cela il faut supprimer la jachère et donner au sol les éléments qui lui font défaut.

Que manque-t-il au terrain pour qu'il puisse produire ?

1° *Au point de vue du terrain lui-même.* — L'examen d'un échantillon de terre arable, prise à Adrar dans un terrain en friche dont la couche avait 22 centimètres d'épaisseur va nous renseigner à ce sujet.

Le résultat de l'analyse a donné par kilog de terre complète à l'état sec : azote, 0 gr. 36; acide phosphorique, 0 gr. 25 ; potasse, 3 gr. 01 ; chaux, 55,19 ; eau, 6,60 ; cailloux, 70. (Analyse faite en 1911 par la station agronomique d'Alger.)

Si l'on prend comme dosage d'une terre de richesse moyenne 1/1.000 d'acide phosphorique et 1/1.000 d'azote, les chiffres de l'analyse font ressortir toute la pauvreté du sol. (Dosage d'une terre moyenne. Encyclopédie agricole. M. Diffloth.)

La seule inspection d'ailleurs des cultures révèle immédiatement cette pauvreté ; les feuilles sont en effet petites, jaunes, la végétation est languissante, indice du manque d'azote ; les épis et les grains sont de faible grosseur, indice du manque d'acide phosphorique.

Il manque donc au sol formé surtout de sable siliceux et de calcaire, élément fixateur des engrais par excellence, des principes fertilisants ; les déjections humaines et celles du cheptel sont loin d'être en quantité suffisante. La question de l'augmentation de fertilité du sol consiste donc à fournir aux plantes les trois éléments nutritifs essentiels : la potasse, l'acide phosphorique et l'azote, c'est-à-dire, à lui donner l'humus et l'argile qui lui font défaut ;

2° *Au point de vue méthodes de culture.* — Il est évident que même avec les moyens actuels les indigènes pourraient obtenir des sillons plus profonds dont l'utilité est connue.

Progrès a réaliser. — Il est donc possible d'améliorer la culture des céréales :

1° *En suppléant au manque d'engrais :* a) Par la culture de la luzerne. — Cette plante, comme d'ailleurs toutes les

légumineuses, jouissant de la propriété de recueillir l'azote de l'air, sera un bon fertilisant ;

b) Par les nitrates. — Depuis quelque temps les indigènes du Bas-Touat commencent à employer cet amendement. Les essais à dose de 2 kilogs à l'are ont été tentés. Le rendement de la parcelle fumée ainsi a été supérieur de 8 kilogs par are au rendement de la parcelle non fumée ;

c) Par l'aggaïa qui, autant qu'on peut en juger par la végétation herbacée et le développement des épis que cette plante produit, contiendrait à la fois d'assez fortes doses d'azote et d'acide phosphorique facilement assimilable.

Cette plante pousse en grande quantité aux abords de certaines oasis, les chameaux la dédaignent.

Les expériences faites en 1910 ont donné de bons résultats ; plusieurs districts, en particulier celui des Fensoughil, sous l'impulsion intelligente de son caïd, ont nettement commencé à l'employer.

Un double résultat semble devoir être obtenu, car non seulement l'utilisation de l'aggaïa permettra l'extension des cultures, mais sa destruction dans les pâturages qu'elle envahit les améliorera très probablement. L'aggaïa possède en effet la réputation de vivre au détriment des plantes qui l'avoisinent ; certains indigènes prétendent même qu'elle fait mourir les palmiers ;

d) En prônant l'extension de l'emploi des amendements argileux dans les terrains trop sablonneux. L'argile, en effet, joue un grand rôle dans les terrains de ce genre ; elle agglutine les grains de sable et donne au sol un degré de cohésion suffisant. De plus elle retient bien l'eau, les gaz et les matières nutritives solubles, facteurs importants pour le succès de l'agriculture. L'argile nécessaire peut être prise à faible profondeur dans le sous-sol ;

e) En utilisant comme engrais les os des animaux morts;

2° *En ameublissant plus profondément le sol.* — L'augmentation de la couche arable permettra à l'eau de s'infiltrer plus profondément dans le sol et d'être mise à l'abri de l'évaporation tout en étant à la disposition des racines des plantes ;

3° *En choisissant comme semence* des grains sélectionnés mais provenant du pays ; les expériences ayant

démontré que pour obtenir une bonne récolte il faut semer des graines de plantes déjà acclimatées dans le pays.

C'est donc vers ces buts précis que les efforts doivent être orientés : conserver aux ksouriens leurs ressources en eau qui tendent à s'amoindrir, donc entretenir et développer les feggaguir, leur prodiguer des conseils, leur procurer en abondance les grains de semence de bonne qualité.

Maladies des céréales. — Dans la Saoura, les céréales sont sujettes aux maladies suivantes :

1° La « Saoura » (vraisemblablement la rouille) s'attaque aux feuilles et aux épis qui deviennent rouges ou brun foncé et répandent sur le sol une poussière rouge ;

2° La « Kohila », charbon. Le grain devient noir et se réduit en poussière fétide ;

3° Le « Kermou ». La plupart des grains sont petits, de couleur grise et la farine obtenue est de mauvaise qualité[1].

Zone des Cultures irriguées

a) **Tableau des Surfaces cultivées** (en hectares)

		1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Beni-Ounif..	Orge ..	24	20	25	20	30	20	20	25
Colomb	Blé	»	»	»	62	88	83	30	»
	Orge ..	90	595	100	300	367	308	100	175
	Maïs ...	»	»	»	15	45	112	26	»
Beni-Abbès		»	Maximum : 600 hectares				»	»	»
Touat	Blé	»	»	»	»	»	»	622	708
	Orge ..	»	Pas de renseignements				»	342	325
	Divers .	»	»	»	»	»	»	387	416
Gourara	Blé	»	»	400	»	»	»	»	»
	Orge ..	»	»	225	»	»	»	745	»
	Divers .	»	»	110	»	»	»	»	»

1 Interprète Chareix.

b) **Tableau de Production des Céréales** (en quintaux)

	1905			1906			1907			1908			1909			1910			1911			1912		
	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs	Blé	Orge	Maïs
Beni-Ounif.	»	250	»	»	310	»	»	500	»	»	220	»	»	410	»	»	210	»	»	260	»	»	300	»
Colomb ...	»	1.200	»	»	8.000	»	»	700	»	100	1.750	150	620	2.125	410	286	453	170	240	120	39	40	280	33
Touat	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.500	1.500	2.033	2.500	900	1.823
Gourara ..	»	»	»	»	»	»	3.000	3.375	3.000	»	3.000	»	3.000	1.000	»	4.800	1.800	»	2.000	1.000	»	1.500	800	»
Totaux.	»	1.450	»	»	8.310	»	3.000	4.575	3.000	100	4.970	150	3.620	3.535	410	5.086	2.463	170	5.740	2.880	2.072	4.040	2.280	1.856
	1.450			8.310			10.575			5.220			7.565			7.719			10.692			8.176		

c) **Tableau des Importations de Céréales** (en quintaux)

	1906		1907		1908		1909		1910		1911	
	Blé	Orge	Blé	Orge	Blé	Orge	Blé	Orge	Blé	Orge	Blé	Orge
Colomb	2.068	4.082	3.375	4.000	1.980	7.055	1.098	2.100	3.120	9.833	8.913	»
Beni-Abbès	100	1.950	»	»	707	2.904	»	»	300	2.000	700	1.900
Touat	2.000	500	»	»	4.167	925	1.323	558	2.008	1.613	3.000	1.599
Gourara	»	»	2.797	»	2.150	»	1.728	»	2.968	»	4.171	»
Totaux...	4.168	6.532	6.172	4.000	9.004	10.884	4.149	2.658	8.396	13.446	16.784	3.499
	10.700		10.172		19.888		6.807		21.842		20.283	

b) Légumes :

Beni-Ounif. — La culture potagère est presque nulle, la nature du sol, le manque d'eau et sa mauvaise qualité, la rudesse du climat, s'opposent au développement de la culture maraîchère. Quelques indigènes cependant récoltent des légumes, mais au prix de grands efforts car le travail est à peine rémunéré par le prix élevé de la vente.

A signaler la tentative faite à Fendi par le kébir de ce ksar qui a créé 10 jardins potagers en dehors de l'Oasis trop sablonneuse et a récolté de beaux légumes.

Colomb. — Les jardins fournissent tous les légumes nécessaires à l'alimentation des habitants, les indigènes ont tenté d'acclimater des légumes de France, dont les graines leur ont été distribuées par le service des Affaires Indigènes. Ces essais ont donné d'assez bons résultats, notamment pour les tomates, aubergines et melons.

Les expériences de culture de pommes de terre n'ont donné que de médiocres résultats, aussi bien en 1912 que les années précédentes.

Beni-Abbès. — Dans les jardins, on cultive les légumes appropriés au climat saharien : fèves, carottes, navets, piments, choux, tomates, lentilles et quelques pommes de terre ; cette dernière plante pousse avec une vigueur remarquable, mais ne produit pas de tubercules, et d'autre part ne se conserve pas.

Touat-Gourara. — Les jardins fournissent en mars et avril, des lentilles ; en juillet, des haricots blancs, des oignons, des pastèques et des courges, qui constituent l'aliment presque exclusif de l'été; en octobre et novembre, des haricots noirs ; en décembre et janvier, des carottes, des piments, des oignons, des tomates.

L'oignon et la carotte seuls viennent parfaitement et atteignent une grosseur respectable, les autres sont en petite quantité. Il est à remarquer que les plantes à racines pivotantes donnent de bonnes récoltes.

En 1909, au printemps, un semis d'asperges a été fait ; il a parfaitement réussi et à l'arrêt de la sève, près de 1.000 griffes très belles ont pu être recueillies pour le repiquage. Il y aura là une importante ressource pour les Européens du Gourara ; si l'on n'épuise pas les griffes par des cueillettes précoces, on peut espérer avoir un beau

champ d'asperges ; le repiquage opéré de 1909 à 1912 fait prévoir une belle récolte pour 1913.

Les nombreux semis de choux, choux-fleurs, salades diverses, carottes, betteraves, haricots, petits pois, lentilles, fèves, réussissent en général très bien, les plantes, de belle venue, donnent un rendement appréciable.

Vingt kilogs de patates douces ont été demandés au service botanique d'Alger. Ce tubercule, qui a donné parfois d'excellents résultats au Sahara, pourra sans doute s'acclimater et sa culture prendre de l'extension ; les indigènes, auxquels un certain nombre de patates ont été distribuées, les ont vivement appréciées. Les feuilles de cette plante donnent en outre un fourrage très savoureux qui remplacera peut-être, si l'expérience réussit, l'orge verte et la luzerne, qui font défaut pendant l'été, c'est-à-dire au moment où ils sont le plus nécessaires.

En 1906, des essais de culture de pommes de terre ont été tentés d'octobre à février, la moitié des planches ont été arrosées abondamment, l'autre moitié, normalement; elles ont été fumées à l'aide de différents engrais. Le résultat a été le même, la récolte a été inférieure à la semence, les plantes ont donné beaucoup de fanes mais peu de tubercules.

Les variétés françaises donnent de bons résultats ; en 1912, elles ont produit deux récoltes, l'une en avril, l'autre en décembre. Mais elles demandent beaucoup de soins et d'engrais ; or, comme les indigènes sont dépourvus de fumier, le moment ne paraît pas encore venu de les répandre.

Pour toutes ces raisons, la patate semble devoir lui être préférée ; malgré cela un grand nombre de pieds de pommes de terre ont été distribués en 1912 aux indigènes pour tenter l'expérience.

La betterave potagère vient assez bien ; semée en février ou au début de mars, elle peut rester en terre jusqu'à la fin juillet, c'est-à-dire jusqu'au moment où les autres légumes font défaut. Aussi est-elle très appréciée par les indigènes. La difficulté de produire de la graine dans le pays peut seule être un empêchement à l'extension de cette culture.

Les cucurbitacées diverses n'ont guère de valeur ; la chair en est grossière, la saveur désagréable.

Les distributions de plants de choux par les jardins communaux ont eu beaucoup de succès, mais il faut s'en

tenir à la culture des choux cavaliers et des choux verts, dont on recueille les feuilles au fur et à mesure de leur développement.

Le piment semé en pépinière, puis repiqué, atteint 30 ou 40 centimètres et donne un fruit (poivron) qui a de 2 à 5 centimètres de longueur, d'abord d'un beau vert brillant puis, à la maturité, d'un rouge éclatant.

Ce fruit qui possède une saveur âcre et caustique extrêmement prononcée, est consommé vert ou sec par les Touatiens ou exporté vers le Nord.

Sa culture est à encourager dans un pays où les éléments de richesse sont si peu nombreux.

En 1912, les essais de culture des plantes potagères suivantes ont été tentés : topinambour, hélianti, daïkon ou radis du Japon, Petsaï (épinard en arbre du Mexique), chou marin, persil d'Eloli, bardane du Japon, ficoïde glaciale, tétragone, etc. Certaines de ces plantes semblent devoir donner de bons résultats.

L'alkékenge vient à merveille et se rencontre déjà dans quelques jardins. (Pour plus amples renseignements sur la culture, consulter l'étude du lieutenant Nicloux, sur la culture potagère du Touat[1].)

ENCOURAGEMENT A LA CULTURE DES LÉGUMES. — Le seul moyen d'obtenir vite des résultats est de répandre nos méthodes de culture et nos produits, il consiste à faire aux indigènes de véritables leçons de choses, de joindre la démonstration pratique aux conseils théoriques.

Dans cet ordre d'idées, le jardinier européen de la Compagnie Saharienne se rend dans les jardins et procède lui-même aux transplantations ; il initie les indigènes aux soins réclamés par la culture des légumes français.

L'instituteur de Timimoun rend de grands services de son côté en conduisant ses élèves dans les jardins et en leur faisant un petit cours de culture pratique.

c) ARBRES FRUITIERS :

Beni-Ounif. — Pas plus que les légumes, les arbres fruitiers ne peuvent se développer, pour les raisons déjà indiquées plus haut ; le vent qui souffle en tempête pendant de longues périodes leur est aussi très préjudiciable. L'annexe ne possède que quelques pommiers, quelques pêchers, grenadiers, figuiers, tous arbres indigènes cultivés dans la palmeraie.

1 Gouvern. Général de l'Algérie. — Archives du Territoire Milit. d'Aïn-Sefra.

Olivette de Bou-Aïech. — La région de Bou-Aïech est riche en oliviers sauvages.

M. le Gouverneur Général de l'Algérie accorde en 1909 une subvention de 1.200 francs, pour la création d'une olivette. Les travaux sont confiés à un détachement de disciplinaires et dirigés par le lieutenant Paris, ancien élève de l'Ecole d'Agriculture de Grignon.

Le détachement effectue en 1909 les travaux suivants :

1° Environ 1.200 oliviers sauvages qui nécessitent de 4.000 à 5.000 greffes sont préparés pour le greffage du printemps 1910. Ces arbres sont débroussaillés, élagués, et ne portent que des branches jeunes et vigoureuses destinées à recevoir des greffes.

Tout autour des cuvettes sont aménagées pour recevoir l'eau des pluies ; la terre disponible sert à chausser l'arbre qui présente ainsi un trou entouré d'une banquette destinée à augmenter la couche végétale. Quelques betoums et caroubiers existant au milieu des oliviers sont aménagés de la même façon ;

2° Dans l'olivette proprement dite, deux grandes surfaces sont défrichées et plantées : l'une, située dans l'oued Souili, à 200 mètres environ de la piste Ounif-Béchar, elle présente une surface d'environ 2 hectares ; l'autre, d'une contenance de 50 ares est située dans le petit ravin de la gare.

La haie sèche de jujubiers qui entoure la première olivette est doublée de plantation de figuiers. Un puits, d'une profondeur de 12 mètres, est creusé et 236 trous, espacés de 10 mètres en tous les sens, reçoivent des betoums, des caroubiers, des oliviers sauvages prélevés dans les oueds voisins de Bou-Aïech ou reçus du Gouvernement Général.

Dans la seconde olivette, un puits de 11 mètres est creusé et 100 jeunes oliviers sauvages sont plantés.

En outre, à proximité de la source du poste, 2 petits jardins sont défoncés ; l'un de 4 ares, l'autre de 10 ares environ. Ils reçoivent des boutures et des semis de betoums, d'oliviers sauvages et de coton, on y cultive en outre quelques légumes.

L'oued Souili est obstrué de distance en distance par des barrages en pierres sèches qui, brisant le courant, empêchent les ravinements et forcent l'eau à s'étendre à droite et à gauche au grand profit des arbres.

Le détachement de la discipline ayant été changé de garnison en 1910, les travaux de l'olivette sont confiés d'abord à des moghazenis puis à un détachement du 2e Etranger. Les greffages effectués au printemps réussissent très bien.

Grâce à l'amabilité du commandant d'armes de Beni-Ounif, qui a bien voulu consentir à maintenir à Bou-Aïech, pendant l'année suivante, un petit détachement de légionnaires, on peut entretenir ce qui a été fait précédemment et pratiquer quelques nouveaux greffages. En 1912, l'olivette a été surveillée tantôt par des légionnaires, tantôt par des sénégalais qui ont empêché les Nomades de détruire les arbres.

Résultats des deux olivettes créées par le lieutenant Paris. — L'olivette située dans le ravin de la gare seule donne des résultats satisfaisants ; l'autre, plus vaste mais moins bien exposée, est envahie par le sable.

En fin d'année 1911, la situation est la suivante :

Nombre d'oliviers sauvages préparés pour être greffés	856
Nombre d'oliviers greffés avec succès	155
Boutures d'oliviers réussies	307
Nombre de pistachiers préparés pour être greffés	12
Nombre de pistachiers greffés avec succès	7

Les résultats ne sont pas en rapport avec le travail fourni mais, si l'on tient compte qu'ils ont été obtenus avec une main-d'œuvre réduite et par des gens inexpérimentés et changés trop souvent, ils prouvent cependant qu'on pourrait utiliser et mettre en valeur beaucoup de ces petites vallées.

Il faudrait y placer un homme de métier qui, pendant quelques années encore, serait rétribué par la commune et qui plus tard, au contraire, verserait une redevance pour avoir le droit d'exploiter l'olivette.

Colomb. — Les grenadiers, figuiers, abricotiers, pêchers, poiriers et amandiers qui croissent au-dessous des palmiers donnent des fruits petits et de médiocre qualité.

La vigne vient très bien et donne un bon raisin.

Touat-Gourara. — D'assez nombreux figuiers sont plantés au bord des bassins, leur culture est limitée, car

elle demande beaucoup d'eau. Les figues sont savoureuses et très appréciées des indigènes, en particulier, celles provenant du district de Deldoul.

Les figuiers de Barbarie ont une végétation moins rapide que dans le Tell mais atteignent néanmoins d'assez fortes dimensions.

Les abricotiers, amandiers, pêchers, ne sont représentés que par quelques échantillons qui donnent un produit très inférieur.

A Tamentit, pourtant, les amandiers produisent de bons fruits; les essais faits soit à Timimoun, soit dans les jardins du poste, pour acclimater les arbres fruitiers, n'ont pas donné grand résultat, les arbres se desséchant aux premières chaleurs. Le district qui semble s'adonner le plus à la culture des arbres fruitiers est celui de Tamentit qui écoule une partie de ses produits à Adrar.

Beaucoup de jardins contiennent des pieds de vigne. On récolte des raisins de qualité médiocre, sauf dans certains ksour où les plants donnent du mois de mai au mois d'octobre un fruit genre muscat assez agréable et assez parfumé.

Les pommiers, les cédratiers, les orangers reçus d'El Goléa en février 1911 sont morts en partie en raison de la salure du sol et de l'eau d'irrigation.

Palmiers. — La culture du palmier dans les oasis est d'une importance telle qu'il paraît nécessaire de s'étendre assez longuement sur cette question ; aussi étudierons-nous ses variétés, les procédés de culture employés, les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter à ces méthodes.

a) *Cycle vital du palmier.*— Lorsque le drageon (rejeton du palmier) est séparé du pied, il prend le nom de « gharsa » et garde ce nom jusqu'à l'apparition de son premier régime, c'est-à-dire environ à 4 ou 5 ans.

Dès qu'il a offert un premier régime, il est dit « aardha » produisant, et il donne des fruits qui ne sont pas encore de grosseur normale. Quand il a fourni sa deuxième récolte, qu'il a été nettoyé de tous les chicots en les coupant au ras du tronc, il est dit « mekenerfa » (nettoyé). On lui maintient ce qualificatif pendant deux ou trois récoltes (4 ou 5 ans) ; il arrive alors à fournir une récolte d'importance normale, il est dénommé alors « bekra », il est en plein rapport.

Lorsque les premiers signes de vétusté apparaissent,

il prend le nom de « kebira » ; la production diminue alors de 10 %, puis enfin il décrépit, il devient « charefa ».

Il apparaît intéressant de rechercher la proportion de palmiers de chaque âge par rapport à l'ensemble.

Ces renseignements sont consignés dans le tableau ci-après, qui donne les résultats du recensement de 1906 :

		GHARSA	AARDHA	MEKENERFA	BEKRA	KEBIRA	CHAREFA	TOTAUX
GOURARA	Jardins	50.363	53.779	71.471	116.352	108.584	93 942	494.491
	Terres humides.	10.269	5.490	9.372	14.219	12.134	10.408	61.892
	Terres sèches. .	9 061	6.919	10.869	22.531	18.863	19.551	87.794
TOUAT	Jardins	38.475	48.793	58.366	82 172	80.421	53.739	361.966
	Terres humides.	9.450	9.076	7.753	10.733	13.789	10.083	60.884
	Terres sèches. .	4.378	3.606	5.539	5.583	6.744	5.690	31 540
	Totaux.	121.996	127.663	163.370	251.590	240.535	193.413	1.098.567
	Rendement.	»	»	25 k.	30 k.	25 k.	5 k.	

b) *Variétés de palmiers :* 1° D'après la méthode de culture. — On peut distinguer les palmiers cultivés en palmiers de jardins, arrosés par l'eau des feggaguir ou celle des puits à bascule et en palmiers bours, qui sont par définition des palmiers non arrosés et qui produisent de l'achef.

Ceux-ci se divisent en deux catégories : les palmiers bours fumés, et les palmiers dont on ne s'occupe que pour récolter les dattes auxquels s'appliquerait plutôt la qualification de palmiers djalis usitée dans le Nord, mais presque inconnue au Gourara.

2° D'après la qualité des produits. — Les variétés de palmiers sont très nombreuses au Touat-Gourara. Le dénombrement par variétés prédominantes est indiqué dans le tableau ci-après (recensement de 1906).

		TINEKOURT	TINHOUD	HARTANE	TILEMSOU	ADEKLI	TABERKOUDL	TINACER	TEGAZZA	TINMELCHA	TAZEGGAL	ADDAM	OUARGLIA	DEGLA	BOUKZINE	TINDJOUR	TAMEDDOUL	EL BEGHAL	AGHEM
GOURARA	Jardins	217	2.019	5.436	202.293	1.553	801	113.334	336	19.513	2.251	32.547	»	1.693	14.045	3.632	2.985	»	»
	Terres humides	9	4	330	13.370	41	103	21.612	36	5.898	1.419	1.707	»	»	1.200	6	98	»	»
	Terres sèches.	16	55	420	10.993	112	186	31.789	228	7.539	351	3.400	»	10	200	25	193	»	»
TOUAT	Jardins	7.331	1.320	9.433	13.748	5.868	4.227	17.847	13.189	3.392	44.303	»	1.720	3.656	»	»	»	7.327	11.828
	Terres humides	1.926	1.007	2.935	2.154	45	1.718	1.467	1.988	»	8.842	»	1.112	917	»	»	»	815	730
	Terres sèches.	115	512	1.513	515	»	1.559	758	540	160	4.741	»	402	508	»	»	»	473	655
Totaux.		9.614	4.917	20.067	243.073	7.619	8.594	186.807	16.317	36.502	61.907	37.654	3.234	6.784	15.445	3.663	3.276	8.615	13.213

Certaines variétés donnent des dattes de table excellentes qui pourraient rivaliser avec celles du Souff, du Djerid, et d'Ouargla ; ce sont les Takerbouch, Hartane (violettes, grosses et sucrées) ; Tinekourt (très petites, extrêmement sucrées et parfumées) ; Degla, Tinhoud (grosses, blanches, très fermes et très sucrées), couleur jaune doré et de forme ovoïde. Elles sont plus répandues et pour que les indigènes s'intéressent à leur culture, il faudrait pouvoir créer des débouchés à leur exportation. Malheureusement, comme on en récolte que de très petites quantités, le débouché est facile à trouver.

Les dattes commerciales les plus renommées sont les Hamira (grosseur moyenne, couleur rouge ambrée, légèrement transparentes) et les Tinacer (ambre clair). Elles sont généralement sèches et très sucrées, particulièrement les premières. C'est ce qui leur vaut leur réputation auprès des caravaniers des Hauts-Plateaux, qui, en outre, les préfèrent, parce qu'elles ne s'agglomèrent pas et sont plus transportables.

Citons encore comme variétés de palmiers : les Cheikh M'hamed, dont les dattes sont d'un rouge vif, les Tadnama, les Tintakmart, espèces précoces arrivant à maturité fin mai, les Addam (dattes vertes), les Ouarglia, les Ba-Makhlouf, qui sont mûres en juin. Enfin, comme dattes communes : les Adekli (dattes noires, rayées, très bonnes), les Tikerbouch (jaunes, courtes, très sucrées), les Teggaza (grosses dattes transparentes, rouges quand le palmier est près de l'eau, blanches s'il en est éloigné) ; les Timmela, Timmeddoun et Timoudjen, Takhsaïa, Tinafen, Tilemsou (dattes rouges, un peu âpres).

Dans la vallée de la Saoura, les palmiers produisent principalement des Hartane, des Cheikha (rouges, assez grosses, molles, transparentes), mais on y rencontre également les Ba-Makhlouf, d'assez médiocre qualité mais très précoces, les Amcharret, longues, noires et molles, transparentes, les Kholta ou Timbea, noires et sèches, les Feggous, jaunes, molles, transparentes, mises en pains pour l'exportation, les Tinhoud, jaunes, sèches, de très bonne espèce mais en petite quantité.

Dans la palmeraie de Colomb, il existe une soixantaine de pieds de « medjhoul », du Tafilalet. La datte medjhoul fait l'objet d'un commerce très important, surtout avec l'Angleterre, elle est vendue à Tanger 200 francs le

quintal. Son parfum est tout à fait spécial [1]. Il est à souhaiter que les indigènes fassent venir des djebbars du Tafilalet afin de développer la culture de cette variété de palmier.

La récolte du medjhoul doit se faire avec précaution ; lorsque le régime jauni est détaché de l'arbre, les fruits enlevés un à un, on laisse le calice « zentfa » adhérent pour en assurer la conservation. Les fruits sont ensuite exposés au soleil sur le sol pendant une huitaine de jours pour compléter la maturation et soumis également à la température de la nuit pour les raffermir. Ils sont journellement retournés de façon à ce que la maturité soit uniforme.

c) *Valeur du palmier en plein rapport.* — Les palmiers du Touat-Gourara ont une valeur qui diffère suivant les contrées. Ainsi au Tinerkouk ils valent 20 francs ; dans le Haut-Gourara, à Deloul, 40 francs ; chez les Oulad Aïssa, 30 francs ; dans l'oued Er Remel, l'oued El Hadjar, le Tsabit, 20 francs; dans le Zaouiet et Kounda, 10 francs ; dans l'oued Henné, 5 francs ; enfin, au Sud de Sali, 5 francs est un maximum ; souvent des jardins ne trouvent pas acquéreur.

d) *Procédés de culture :* 1° Palmiers de jardins. — Les méthodes employées pour la culture du palmier sont très simples. On se contente d'une manière générale de l'arroser, de le féconder et de couper chaque année les feuilles de l'année précédente.

Quand il dépérit on l'abat et on le remplace ; on ne cherche pas à le sauver comme dans beaucoup d'oasis du Nord en faisant le lagmi. Cette pratique est presque inconnue au Gourara.

Les rejetons sont plantés en avril et mai. Dans les terrains sablonneux ou argileux, quand on peut disposer d'eau en quantité suffisante, il y a avantage à les planter aussi gros que possible. Dans les jardins du poste de Touat, des rejetons de six ans ont très bien repris.

Pendant quarante jours, les nouveaux plants doivent être arrosés journellement, puis pendant un an tous les deux jours. En été, ils doivent l'être si possible tous les deux jours et au moins tous les six jours, sauf dans

1 Au Tafilalet, le prix varie suivant l'abondance de la récolte entre 1,75 et 4,50 l'abbar (6 k. 500). L'exportation se fait par Colomb pour les 3/4 de la récolte et par Fez pour le surplus. Le principal exportateur est Si Mohammed ben Idriss.

les sebkhas où ils peuvent ne pas être irrigués du mois de novembre au mois d'avril.

La fécondation a lieu de mars à avril.

2° Palmiers bours cultivés. — Les palmiers bours plantés soit dans les sebkhas, soit dans les bled nba ou bled berda (dépression sablonneuse où l'eau se trouve à proximité du sol) font l'objet d'une culture spéciale.

Les racines de ces palmiers atteignent l'eau de la sebkha et ont besoin, pour subsister en été d'une quantité d'eau douce bien inférieure à ceux des autres jardins ; en hiver, ils peuvent même ne pas être arrosés sans en souffrir et cette économie d'eau permet d'étendre les cultures de céréales à l'extérieur des palmeraies.

Les habitants des palmeraies situées sur les berges des sebkhas au Gourara, à l'Aougueroul, au Tsabit, délaissent, de plus en plus, les anciens jardins placés à la partie supérieure des oasis et en créent de nouveaux en gagnant sur la sebkha.

La superficie totale des jardins ainsi gagnée sur la sebkha atteint plus de 40 hectares ; la culture y est plus soignée, les palmiers espacés de 6 à 8 mètres et plantés en quinconce sont d'une belle venue.

Les ksouriens de l'Erg fument leurs bours tous les deux ans à l'aide d'ouguid (crottin de chameau) et de drinn, qu'ils enterrent au pied des palmiers. Ces palmiers ainsi fumés produisent des dattes aussi bonnes que celles des palmiers irrigués.

Dans cette région les rejetons sont plantés très petits (gros comme la tête d'un âne, disent les indigènes).

3° Palmiers bours non cultivés.— Les bours non cultivés produisent des dattes sèches (achef) qui sont utilisées pour la nourriture des chameaux et plus rarement pour celle des ânes, des moutons et des chèvres. Durant leur séjour aux oasis, les chameaux des caravaniers font une grande consommation d'achef.

Critique des procédés. — Les critiques qui peuvent être faites sont les suivantes :

a) On ne fume pas assez le palmier ;

b) On l'arrose d'une manière irrationnelle, sauf dans certains ksour de l'Erg (Adjedir, Taghouzi) ;

c) On laisse beaucoup trop de rejetons se développer librement jusqu'à l'âge adulte ;

d) On emploie pour le remplacement des palmiers charefa des rejetons peu vigoureux ;

c) La fécondation est mal faite ;

f) Le moment de la plantation des rejetons semble mal choisi.

Moyens a employer pour remédier a ces défauts. — *a)* Les engrais, les déjections humaines, celles des animaux font défaut, il est vrai, car elles sont réservées en grande partie à la culture des céréales et des plantes potagères ; mais il serait facile toutefois de porter remède à cette situation en employant les engrais dont il a déjà été question à propos de la culture des céréales ;

b) Il serait possible de donner aux palmiers plus d'eau qu'ils n'en reçoivent. Aussi longtemps, en effet, que la récolte des céréales est sur pied, le palmier ne compte pas ; on ne se préoccupe vraiment de lui que lorsque la récolte est mûre. Alors on commence à s'apercevoir qu'il souffre d'avoir été si longtemps négligé. Au mois d'avril, la fécondation a lieu ; c'est le moment où le régime, après avoir fleuri, commence à produire des fruits. Arrosé trop tard, le palmier donnera souvent des dattes qui ne mûriront pas, de l'achef ou du khalt ; s'il y a toujours inconvénient à noyer constamment des racines, il ne peut y avoir que de grands avantages à l'arroser souvent d'une manière raisonnable. On diminuerait de beaucoup la production de l'achef qui n'est pas une datte particulière comme le croient les indigènes, mais une datte qui n'a pu mûrir et qui tombe flétrie aux premières chaleurs.

Mais l'indigène déclare qu'il n'a pas assez d'eau, que l'achef lui est nécessaire pour héberger les chameaux des caravanes puisqu'il n'y a pas de pâturages ; enfin, il ne veut pas se laisser convaincre : il a toujours vu de l'achef et ne croit pas qu'on puisse le supprimer ;

c) Sous prétexte de se ménager un choix de rejetons, les indigènes les laissent se développer librement jusqu'à l'âge adulte. Il n'est pas rare de voir des palmiers compter jusqu'à vingt rejetons de trois ou quatre ans, qui gênent évidemment beaucoup la croissance de l'arbre souche et nuisent à sa production.

C'est encore une des causes de production d'achef ; il est parfois navrant de voir dans les jardins, en mai et juin, des dattes vertes de la grosseur du pouce tomber drues comme grêle au moment de la chaleur ;

d) Les rejetons employés pour le remplacement ou même pour effectuer une nouvelle plantation sont souvent

peu vigoureux ou de variétés donnant des fruits de faible valeur. Les producteurs auraient cependant tout intérêt à cultiver surtout les variétés de dattes d'exportation ;

e) La fécondation demande aussi à être faite avec plus de soin pour diminuer la production des dattes dites « kessianes », beaucoup plus petites que les autres et de valeur alimentaire moindre ;

f) Les rejetons de palmiers sont plantés en avril et mai.

Les plantations effectuées en décembre et janvier dans les jardins d'essais du poste ont démontré que les rejetons pouvaient être plantés dès les premiers froids et que cette façon de procéder faisait presque gagner un an.

On s'est souvent demandé pourquoi les indigènes du Gourara ne procèdent qu'en octobre et en avril et mai aux plantations de rejetons ; cette façon de faire peut être attribuée à leur désir d'employer en hiver leur eau à l'arrosage des céréales, mais si l'on observe que de novembre à mars les ksouriens sont occupés par les soins que demande la culture des céréales, on aura découvert la vraie, l'unique raison de cette habitude.

Les ksouriens sont inaptes à mener de front plusieurs travaux et c'est, croyons-nous, plutôt cette inaptitude que le manque d'eau qui les incite à ne pas planter de rejetons au cœur de l'hiver.

Pourtant, presque partout la période octobre-avril est favorable aux plantations et on ne voit pas pourquoi on n'en profiterait pas. Il semble même qu'en plantant les rejetons en avril seulement, les ksouriens risquent d'éprouver certains déboires parce qu'à cette époque où le palmier adulte réclame beaucoup d'eau, le rejeton en exige aussi davantage qu'il n'en demanderait l'hiver. De plus, pendant l'hiver (novembre-décembre), les récoltes d'orge sont d'une manière générale trop arrosées et on pourrait, sans inconvénient, distraire l'eau nécessaire aux plantations de rejetons.

Enfin, les vents violents et les chaleurs précoces d'été peuvent nuire beaucoup au succès des plantations tardives.

Réponses des indigènes a ces critiques. — L'indigène reconnaît pourtant que certains palmiers situés près d'un madjen et d'une séguia, donc bien irrigués, ne produisent pas d'achef, que le Touat et le Gourara, presque seuls parmi les oasis, fournissent de l'achef en abondance ; mais il ne

veut pas consentir à rechercher les causes de ces faits évidents.

Conclusion. — C'est donc par la négligence des indigènes que les palmiers des jardins du Gourara fournissent une grande quantité de dattes non comestibles.

Il y a un effort sérieux à faire pour engager les ksouriens à mieux utiliser leurs ressources en eau, à détourner au profit des palmiers une partie de l'eau dont ils disposent.

Dans ce but, il faut donc songer à augmenter sérieusement leurs ressources en eau.

Pour toute question agricole on arrive toujours à cette décevante constatation : aucune amélioration du sort du ksourien ne peut être tentée si le débit des feggaguir n'est pas susceptible d'une augmentation sérieuse.

Récoltes :

Beni-Ounif. — En 1906, la récolte de dattes produit 48. 000 kilogs ; en 1907 et 1908, respectivement 300.000 et 200.000 kilogs, malgré les dégâts assez sérieux causés par les sauterelles. Extraordinairement belle en 1909, elle est très faible en 1910, les palmiers étant épuisés par les récoltes précédentes. L'année 1911 a été une année de dattes, le produit pourtant a été inférieur à celui de 1909. Par contre, l'année 1912 a été très mauvaise à cause de la sécheresse persistante.

Colomb. — La récolte est bonne en 1907, les arbres ayant moins souffert, qu'on aurait pu le croire, du passage des criquets. Nulle en 1908, en raison d'une nouvelle invasion de criquets, elle est très abondante en 1909, la grosse chaleur du mois de septembre et l'absence de pluies ayant été très favorables à la maturation des régimes.

Insignifiante en 1910, elle est fort belle en 1911, très médiocre en 1912.

Le nombre des palmiers recensés à Colomb et à Ouakda en 1912 est de 57.663, dont 26.010 en plein rapport.

Beni-Abbès. — La récolte, moyenne en 1906 et 1907, est très mauvaise en 1908, par suite de l'invasion des sauterelles qui causent des ravages sérieux, au moment de la floraison des régimes ; très bonne en 1909, elle est tout à fait au-dessous de la moyenne en 1910, à tel point que les indigènes doivent aller s'approvisionner au Gourara.

Gourara.— En 1909, la récolte est très bonne, on l'évalue à environ 500.000 doubles décalitres. En 1910, elle est relativement faible, environ 350.000 doubles décalitres; le nombre de décalitres disponibles à l'exportation ne dépasse pas 115.000, alors qu'il était de 200.000 en 1909. La production de 1911 est évaluée à 450.000 doubles décalitres ; c'est un beau résultat si l'on songe qu'elle a été compromise par les vents violents qui n'ont cessé de souffler en mai et juin. En 1912, toujours par suite du vent, elle n'est que de 350.000 doubles décalitres, dont 100.000 sont enlevés par les caravanes.

Le nombre de palmiers en plein rapport est de 620.000 environ.

Touat. — En 1907, la récolte de dattes est belle comme quantité, mais la qualité laisse à désirer; en 1908, moyenne dans les districts de Bouda, elle est faible dans tous les autres. Belle en 1908-1909, moyenne en 1909-1910 (stock disponible 2.000 quintaux), elle est inférieure à la moyenne en 1910-1911, il est exporté 7.300 quintaux représentant une valeur de 78.000 francs. En 1911-1912, l'exportation ne porte que sur 4.026 quintaux valant 54.515 francs. Dans le cours de l'année 1912, certaines palmeraies prennent de l'extension, notamment au Fenoughil grâce à l'impulsion intelligente des caïds.

PRODUITS DU PALMIER. — Les habitants des oasis ne savent pas tirer du palmier quelques produits supplémentaires connus dans d'autres régions palmicoles. Ils ne font jamais de l'agnu, ou vin de palmier, ni de miel de dattes comme dans l'oued Righ.

Les Français ont cependant tenté quelques essais fort intéressants pour obtenir du cidre de dattes. On fait macérer des dattes débarrassées de leurs noyaux et on ajoute dans l'eau un peu d'orge et de sucre ; on obtient ainsi une boisson fermentée que l'on peut conserver pétillante en arrêtant la fermentation au degré voulu.

Cette boisson est d'un jaune doré, très appétissante, très acidulée et peut soutenir la comparaison avec les cidres mousseux fabriqués en Normandie avec la pomme.

Dans les pays chauds où le vin est très échauffant et revient à un prix élevé, où l'ingestion prolongée de l'eau provoque un affaiblissement de l'organisme, où l'anémie guette l'Européen, il y a peut-être là pour l'avenir le moyen

d'obtenir une boisson suffisante, tonique et susceptible d'entrer utilement dans la consommation locale.

Maladies des palmiers. — Les palmiers sont parfois attaqués par une cochenille pouvant causer des dégâts importants. Ces insectes se développent surtout sur les sujets trop abrités ou insuffisamment arrosés.

Dans le district de Bouda, les palmiers peuvent être atteints par une maladie dénommée beyod, les arbres malades dessèchent et meurent. L'origine de cette maladie est inconnue. Le service botanique d'Alger poursuit la recherche et l'étude des maladies du palmier.

Abandon des palmeraies. Ensablement.— Les ksouriens abandonnent leurs jardins pour en créer de nouveaux lorsque leurs palmiers trop vieux ne produisent plus ; ce moment coïncide d'ailleurs souvent avec l'envahissement des palmeraies par le sable et avec la ruine des ksour et des kasba.

On ne saurait mieux décrire le danger qui menace les palmeraies que ne l'a fait un chef d'annexe du Tidikelt : « Les tempêtes de sable mettent la dune en marche. « Poussée par les vents d'Est, elle chemine en roulant vers « l'Ouest et recouvre cultures d'abord, palmiers ensuite « dont la tête seule émerge au-dessus d'elle. Il faut l'arrêter « par des barrières artificielles faites de clayonnages de « palmes. Elle croît alors en hauteur au lieu de s'étaler. « La dune arrêtée, le ksourien peut enfin tirer parti de son « jardin [1]. »

Mais le sable finit toujours par avoir raison d'une palmeraie et tous les efforts ne peuvent que ralentir l'ensablement ; les obstacles dressés sur le passage des dunes sont toujours sûrement franchis.

Les ksouriens ont trop de tendance à protéger les avances immédiates de leurs palmeraies et c'est souvent pour avoir voulu éloigner le danger qu'ils l'ont fait naître et qu'ils l'ont amené maladroitement sur leurs jardins, sur les ksour.

La protection éloignée peut encore être tentée en certains points, mais partout où le sable s'amoncelle formant de

---

1 Rapport adressé au Gouverneur Général de l'Algérie (1905).

véritables collines prêtes à submerger la palmeraie qu'elles côtoient, il ne faut plus songer qu'à augmenter encore le nombre des barrages ce qui nécessite chaque année des travaux très pénibles et très dispendieux.

Le ksar d'Aïn-Sefra, menacé par la dune, a été protégé par des plantations faites au pied de la masse elle-même de sable. Du fumier a été répandu sur la dune et des pieds d'alfa plantés. Petit à petit les graines diverses contenues dans le fumier qui a pourri sous l'action de l'humidité ont germé et donné des plantes qui ont arrêté le sable dans sa marche. La menace d'envahissement a pu être ainsi sinon conjurée du moins retardée pour de longues années.

CHAPITRE XII

APICULTURE

Il n'existe que très peu de ruches sur le Territoire d'Aïn-Sefra. Quelques indigènes d'Aïn-Sefra et de Moghar Tahtani ont essayé de fixer dans leurs jardins des essaims qu'ils ont capturé dans les montagnes. En 1912 on comptait une vingtaine de ruches.

La flore de la plaine aux environs des lieux habités où seulement peuvent se fixer les abeilles est insuffisante pour la nourriture d'essaims nombreux. A peine épanouie, elle disparaît sous l'influence de la sécheresse et du soleil.

Les indigènes font cependant une récolte assez abondante de miel dans les montagnes où de grandes quantités d'abeilles vivant à l'état sauvage donnent un produit apprécié.

Dans les montagnes, les essaims en liberté déposent dans le creux des chênes verts et des oliviers sauvages un miel délicieux et parfumé, mais en petite quantité.

La chasse au miel est pratiquée par les indigènes, c'est

un vrai sport, car les abeilles s'établissent souvent dans des endroits d'un accès difficile.

Une subvention de 250 francs a été accordée au cercle de Méchéria pour des essais d'apiculture. Les expériences n'ont pas été concluantes mais pourraient être reprises à Aïn-Sefra où la flore est plus riche.

CHAPITRE XIII

PLANTES INDUSTRIELLES

---

a) Alfa :

1° Considérations générales. — Parmi les plantes industrielles susceptibles de donner lieu dans le Territoire à une exploitation assez importante, il convient de citer l'alfa, graminée vivace dont les fortes touffes, largement circulaires, sont formées de feuilles fibreuses, hautes de 50 à 80 centimètres environ.

Les régions chaudes et arides, les terrains secs conviennent particulièrement à l'alfa.

L'alfa se rencontre en Oranie, depuis le littoral jusqu'aux versants sahariens des Oulad Sidi Cheikh ; il recouvre sous de véritables nappes verdoyantes, dénommées « mers d'alfa », les steppes rocailleuses des Hauts-Plateaux, au Sud d'une ligne passant par Sebdou, Saïda, Frenda et Tiaret.

L'alfa est très recherché pour ses fibres ; ses emplois sont multiples : on l'utilise pour la papeterie, la corderie, la vannerie, etc. Il sert à fabriquer des chaussures, des couffins, des tapis, des tentures, des tissus, mais son principal usage consiste dans la fabrication d'une excellente pâte à papier fort appréciée.

La papeterie fait une consommation d'alfa de jour en jour plus considérable, malgré la concurrence du bois, de la paille, du jute et des succédanés du chiffon.

Les principaux pays d'importation sont l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne ; la France ne possède que quelques papeteries utilisant l'alfa pour la fabrication du papier de luxe, laissant aux étrangers le bénéfice du produit de ses colonies.

Dans les régions des steppes, les peuplements d'alfa n'intéressent pas seulement l'avenir d'un commerce important, ils sont encore nécessaires à l'existence même des populations qui y vivent.

L'alfa crée dans ces régions arides des conditions favorables pour les végétaux et les animaux. Beaucoup de plantes annuelles ne poussent que grâce à la protection des touffes d'alfa et constituent ainsi les éléments principaux des pâturages que parcourent les troupeaux de moutons.

L'alfa fournit lui-même pendant une certaine période de l'année un appoint pour la nourriture des animaux ; le cheval, le chameau, les chèvres sont friands de ses jeunes pousses.

L'appauvrissement des peuplements d'alfa peut donc faire courir le risque de voir assez rapidement d'immenses surfaces des Hauts-Plateaux ne plus être à même d'assurer la nourriture indispensable aux troupeaux.

Les rhizomes de l'alfa arrêtent le ruissellement sur les pentes, facilitent l'imbibition du sol ainsi que l'alimentation des sources ; ils servent également à fixer les sables et s'opposent à la formation des dunes.

Le Territoire renferme une grande partie des nappes exploitables des Territoires du Sud. Les superficies approximatives occupées par les peuplements d'alfa sont de 300.000 hectares pour le cercle de Méchéria, 1.000.000 d'hectares pour le cercle de Géryville. Dans l'Annexe d'Aïn-Sefra on trouve de l'alfa dans la plaine de Faïdjet el Betoum dont l'exploitation peu considérable est assurée par les chantiers organisés près de la gare de Mékalis.

L'exportation de cette plante est favorisée par la voie ferrée indispensable pour assurer le transport, à des prix économiques, de cette marchandise pauvre et encombrante et son évacuation sur les ports d'embarquement.

Il paraît intéressant de rappeler que c'est en 1862 qu'un navire anglais prit dans le port d'Oran le premier chargement de cette plante ; l'exploitation ne fut réglée sur les Hauts-Plateaux que par l'arrêté du 14 décem-

bre 1888 encore en vigueur mais ayant subi depuis de nombreuses modifications.

2° Affermage de l'alfa. — Les terrains d'alfa des Hauts-Plateaux font partie de ces espaces vastes et incultes, dont la propriété appartient en principe à l'Etat ; celui-ci afferme à des industriels moyennant le paiement d'une redevance, le droit de faire récolter l'alfa.

Il y a là une source de salaires et de profits pour les indigènes. (Voir tableau, page 219.)

La convention est passée sous forme de location d'un emplacement pour l'installation d'un chantier d'alfa et de manipulation d'alfa ; le bail peut être renouvelé pendant neuf ans.

Depuis 1908, les modifications suivantes ont été apportées à la rédaction de ces baux :

1° Les baux sont passés au nom du Gouverneur Général de l'Algérie et non plus au nom des tribus, l'Etat ayant des droits de propriété incontestables sur les terrains incultes ou couverts d'alfa des Hauts-Plateaux ;

2° La distance à laquelle les chantiers peuvent s'établir des points d'eau a été réduite, elle est de 200 mètres ;

3° Le nombre de familles européennes pouvant séjourner sur chaque chantier fixé antérieurement à quatre est actuellement illimité ;

4° Le nombre de bascules pouvant être utilisées a été porté de une à trois.

De plus les chantiers devaient être installés autrefois dans les zones exploitables ; actuellement, ils peuvent être établis en dehors ou près de ces zones sous la réserve bien entendu de ne recevoir d'alfa que de celles dont l'exploitation est permise.

Les baux peuvent être renouvelés d'année en année pendant neuf ans et les alfatiers ont la faculté de constituer des installations permanentes sur les emplacements loués auprès des centres ou auprès des gares.

Ces modifications ont eu pour but de diminuer les frais généraux considérables nécessités par les transports et les ravitaillements, frais qui, s'appliquant à une marchandise de faible rapport, supprimaient la possibilité de bénéfices pour les petits industriels.

Aucun industriel n'a usé de la faculté d'établir des installations permanentes ; presque tous, par contre, ont fixé leurs chantiers en dehors de la zone exploitable.

Le produit des affermages est attribué aux budgets communaux et affecté aux dépenses de protection et de reconstitution des nappes d'alfa, ainsi qu'à la réalisation d'améliorations de toutes sortes, notamment l'aménagement des points d'eau.

3° Exploitation.— L'exploitation de ce textile ne donne lieu qu'à des opérations très simples. L'industriel reçoit livraison de l'alfa cueilli puis pesé vert ; il le paie à l'indigène de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 le quintal, suivant les années. Lorsque l'année pastorale a été mauvaise, l'indigène se contente d'un prix de vente minime et cherche dans la cueillette de l'alfa le moyen de remédier à la situation plus ou moins misérable dans laquelle l'ont placé la sécheresse, les épidémies ou toutes autres causes de ruine. Mais au cours des bonnes années, il ne se contente plus d'un salaire modique et comme les pâturages et l'état des troupeaux ont amélioré sa situation matérielle, il n'éprouve pas le besoin de travailler. C'est à cette cause surtout qu'il faut attribuer les différences sensibles constatées dans les récoltes de l'alfa.

Un homme peut livrer chaque jour un à deux quintaux ; une femme ou un enfant peut récolter 70 à 150 kilogs. La main-d'œuvre, principalement féminine, peut donc bénéficier de salaires variant de un à deux francs par jour.

Il est procédé ensuite sur les chantiers à diverses manipulations : séchage, triage en première, deuxième et troisième qualité, bottelage, transport en gare exigeant en général peu de main-d'œuvre. Ces opérations augmentent d'environ 0 fr. 25 par quintal le coût de l'alfa. La dessiccation entraînant une perte de poids de 15 à 20 % de brins mûrs, on peut évaluer à 2 fr. 50 en moyenne le prix de revient sur place du quintal d'alfa propre à l'exportation. Cette marchandise est enfin grevée de frais assez élevés de transport vers les ports d'embarquement.

4° Règlement d'exploitation. — L'Administration s'est préoccupée de favoriser l'essor de cette industrie. A cet effet, elle a pris des mesures pour assurer la surveillance rigoureuse de la cueillette de l'alfa et prévenir toute

exploitation abusive pouvant compromettre la conservation et la reproduction de cette plante.

Les dispositions prévues à cet effet consistent principalement :

1° Dans l'interdiction de récolter l'alfa pendant la période annuelle de germination jusqu'à la maturité des feuilles (du 1er mars au 1er juillet) ;

2° Les alfas des Hauts-Plateaux sont en outre soumis à des périodes de repos. A cet effet, chaque cercle est divisé en trois zones et l'exploitation n'est permise chaque année que dans une seule, à tour de rôle.

Un arrêté du 22 décembre 1899 avait divisé le cercle de Méchéria en deux zones seulement, mais il a été modifié par ceux des 4 août 1903, de 1906 et de 1908.

L'arrêté du 14 mai 1908 a eu pour but de faire des centres de Méchéria et de Bouktoub, situés sur la voie ferrée, les points de concentration des diverses zones et de faciliter ainsi l'exploitation ;

3° Enfin la cueillette de l'alfa est interdite d'une manière absolue dans les terrains sablonneux et dans un rayon de 10 kilomètres autour des centres de Géryville, Méchéria et Bouktoub, dans les pentes sablonneuses, plates ou ondulées, quelle que soit leur situation, sur tous les versants montagneux au Nord de Méchéria, à l'Ouest de la voie ferrée à partir de Krebazza, au Sud de Méchéria à l'Ouest de la route de Méchéria à Aïn ben Khelil et de la route d'Aïn ben Khelil à Mékalis.

Dans les zones exploitées, la cueillette ne peut avoir lieu que par arrachage à la main ou au bâtonnet à l'exception de tout autre instrument tranchant.

Un arrêté en date du 11 avril 1912 de M. le Gouverneur Général a modifié celui de 1908 dans le sens suivant, mais l'application a été reportée jusqu'à la campagne 1913-1914 pour sauvegarder les intérêts des alfatiers :

1° La cueillette de l'alfa est interdite dans un rayon de 20 kilomètres autour de Bouktoub ;

2° Dans les parties sablonneuses, sur tous les versants des montagnes, au Nord de la zone interdite autour de Méchéria, à l'Est de la voie ferrée sur une largeur de 2 kilomètres ; à l'Ouest de la voie ferrée sur une largeur de 5 kilomètres, sauf entre la station d'El Biod et de

Rezaïna où la bande interdite s'étendra jusqu'à la bordure Ouest d'Anger Djemel, au Sud de Méchéria, à l'Ouest de la route de Méchéria à Aïn ben Khelil et de la route d'Aïn ben Khelil à Mékalis ;

3° Interdiction d'installer des chantiers permanents, des entrepôts d'achat et de manipulation d'alfa dans les centres autres que Géryville et Alfaville.

5° LIMITES DES ZONES ALFATIÈRES :

Cercle de Méchéria. — Arrêté du 22 décembre 1899. — Le cercle était divisé en deux zones séparées par une ligne joignant Naama à Aïn Mahla.

Arrêté du 4 août 1903. — Cet arrêté constitue trois zones délimitées de la façon suivante :

1re zone : Limitée à l'Est et au Nord par la limite du cercle, à l'Ouest par la voie ferrée, au Sud par une ligne joignant la station de Touifza à la source d'Aïn Mahla.

2e zone : Au Nord par une ligne allant de la source d'Aïn Mahla à Touifza et se prolongeant jusqu'à la route de Méchéria à Aïn ben Khelil, à l'Ouest par la dite route, au Sud par la ligne Aïn ben Khelil-Naama-Aïn Mahla.

3e zone : A l'Est par la limite des cercles d'Aïn-Sefra et de Géryville, au Nord par la ligne Aïn Mahla-Naama-Aïn ben Khelil, au Sud à partir de Mékalis par la limite administrative.

Arrêté du 10 décembre 1906. — Les nouvelles limites sont les suivantes :

1re zone : Au Nord limite de l'annexe, à l'Ouest la voie ferrée, au Sud une ligne reliant la halte de Krebazza à la source d'Aïn Mahla.

2e zone : Au Nord la voie ferrée de Krebazza à Méchéria, à l'Est une ligne joignant Krebazza à Aïn Mahla, au Sud la ligne Aïn Mahla-Naama-Aïn ben Khelil, à l'Ouest la route Aïn ben Khelil à Méchéria.

3e zone : Au Nord la ligne passant par Aïn Mahla-Naama-Aïn ben Khelil, à l'Ouest la route Aïn ben Khelil-Mékalis, au Sud et à l'Ouest à partir de Mékalis la limite administrative.

Arrêté de 1908. — 1re zone : Au Nord la voie ferrée de

Bouktoub à Krebazza puis une ligne partant de ce point se dirigeant sur le Col du Chameau et se rabattant sur Méchéria en suivant le djebel Antar, à l'Est par la limite administrative, au Sud par la piste de Méchéria à Géryville.

2e zone : Au Nord la piste Méchéria-Géryville, à l'Ouest une ligne allant de Méchéria à Aïn Messif par Touadjeur, au Sud et à l'Est, limite administrative.

3e zone : Limitée par quatre lignes allant de Méchéria à Aïn ben Khelil d'une part, à Aïn Messif par Touadjeur de l'autre, de Mékalis à Aïn ben Khelil à l'Ouest et Aïn Messif à l'Est. (Voir carte n° 4.)

Cercle de Géryville. — Arrêté du 22 décembre 1899. — La région de Géryville était divisée en trois zones.

1re zone : Limitée à l'Est par le chemin de Géryville à Sfissifa, au Nord par une ligne allant de Sfissifa à Bouktoub, à l'Ouest par la piste de Bouktoub à Géryville par Hassi el Hadri et El Megran.

2e zone : Limitée à l'Est et au Nord par le chemin de Bouktoub et Géryville dans la partie comprise entre Megran et Tismoulin, à l'Ouest et au Sud-Ouest par une ligne joignant Tismoulin à Bir Sénia, et par le chemin de fer.

3e zone : Limitée au Nord-Est par la ligne Tismoulin-Bir Sénia, au Sud par la piste de Géryville à Méchéria dans sa partie comprise entre Tismoulin et l'endroit où ce chemin coupe l'oued Sidi-Brahim, à l'Est par une ligne courbe passant près de la rive Ouest de la daïa Nedjoua et aboutissant à Aïn Mahla, à l'Ouest par une ligne reliant Aïn Mahla à Krebazza, puis la voie ferrée entre Krebazza et Bir Sénia.

Arrêté de 1908. — 1re zone : Limitée au Nord par la lisière Sud du chott Chergui, de Sfissifa à Bouktoub, à l'Est par la route Sfissifa à Kheneg Azir, au Sud par la piste de Kheneg Azir à Alfaville puis la route de Géryville.

2e zone : Limitée au Nord par la piste de Kheneg Azir à Géryville, route d'Alfaville à Bouktoub jusqu'à sa rencontre avec l'ancienne route de Géryville à Bouktoub par Megran-Hassi Ouahal, Hassi el Hadri, à l'Est par la route de Kheneg Azir à Géryville, au Sud par la piste Méchéria à Géryville jusqu'à Megran et de là à l'Ouest, l'ancienne route de Géryville à Bouktoub jusqu'à sa

rencontre avec la nouvelle route de Géryville par Zouireg, Kef el Ahmar, Alfaville.

3e zone : Limitée au Nord par l'ancienne route de Géryville de Megran à sa jonction avec la nouvelle route, puis par celle-ci jusqu'à Bouktoub, au Sud la piste Géryville-Méchéria depuis Megran jusqu'à la limite avec le cercle de Méchéria, à l'Ouest par la limite du cercle de Méchéria. (Voir carte n° 4.)

Surveillance de l'exploitation. — L'observation de ces prescriptions est assurée sous la haute autorité de l'Administration locale par un garde alfatier assisté de deux moghazenis. De temps à autre les officiers font une visite inopinée. Enfin tous les trois ans, il est procédé à l'inspection des zones d'alfa par un fonctionnaire des eaux et forêts désigné par le Gouverneur Général.

Dans son rapport du 24 avril 1911 ce fonctionnaire a fait remarquer que la région environnant Bouktoub devenait désertique et qu'il y avait lieu de prendre des mesures urgentes en vue de la protection de la voie ferrée, menacée d'être envahie par les sables.

Le Commandant supérieur de Méchéria insiste encore sur ce point en 1913 et dit : « Les dunes situées entre le « djebel Amrag, le djebel Antar et la voie ferrée « progressent peu à peu et les sables n'étant pas « suffisamment arrêtés par les touffes d'alfa gagnent « chaque année. En raison de l'exploitation abusive qu'il « est difficile d'empêcher, les environs de Bouktoub, Bir « Sénia, El Biod n'ont plus aucune végétation et « totalement dénudés se transforment en zones désertiques « où toutes ressources disparaissent entraînant en même « temps la ruine des pâturages, celle des indigènes et la « disparition d'un élément de la richesse publique dans « la région.

« La consommation de la viande s'élève de plus en plus « en France alors que le bétail y devient plus rare, la « diminution du cheptel Hamyan, qui donne aux marchés « de Marseille un sérieux appoint, aurait donc une « répercussion en France. »

6° Chantiers. — Les chantiers sont organisés de la manière suivante :

Personnel européen. — Un peseur, un cantinier et un certain nombre d'ouvriers à la tâche suivant l'importance du chantier ; ces ouvriers reçoivent 0 fr. 25 par quintal d'alfa manipulé.

Personnel indigène. — Deux gardes qui reçoivent un salaire mensuel de 55 à 90 francs.

7° Presse a alfa. — Un industriel a établi à Bouktoub une presse à alfa qui fonctionne depuis le 10 novembre 1908. Cette presse se compose essentiellement d'un cube en bois de frêne pouvant s'ouvrir sur le côté et à la partie supérieure et dans lequel on entasse l'alfa.

Un piston de bois placé à la partie inférieure du cube se mouvant de bas en haut et actionné par un cheval au moyen d'un système de chaînes et de poulies, comprime l'alfa en une balle pesant en moyenne 160 kilogs. Un cheval et un homme suffisent pour assurer la manœuvre de la presse.

Le rendement journalier est de 120 balles environ ayant chacune 0^{m} 750 de volume. Le prix de revient de chaque balle peut être évalué à 0 fr. 60 y compris l'amortissement de la presse qui a coûté 1.500 francs.

Les avantages de ce système sont les suivants :

1° Plus grande facilité de manutention de l'alfa ; le chargement sur voiture ou sur wagon est beaucoup plus commode que celui de l'alfa en bottillons, il demande moins de temps ;

2° Les déchets en cours de route sont moindres ;

3° L'alfa arrive à Arzew, port d'embarquement, prêt à être chargé sur les navires.

Tableau indiquant les Quantités d'Alfa expédiées par les diverses Gares du Territoire (en tonnes)

	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Bouktoub	5.494,700	3.229,889	4.538,835	7.348,538	7.705,383	10.480,408	11.381,591	9.776,000
El Biod	6.735,070	6.380,870	1.691,506	2.245,790	2.618,775	71,300	3.920,059	3.701,000
Méchéria	»	»	»	608,417	1.435,405	1.394,380	1.886,405	»
Naama	445,070	»	782,880	441,890	1.228,660	213,490	445,731	277,000
Mékalis	»	»	53,320	321,610	»	1.493,650	1.403,161	490,000
Aïn-Sefra......	»	»	»	»	0,670	0,300	»	»
TOTAUX.	12.674,840	9.610,759	7.066,541	10.966,245	12.988,893	13.653.538	19.036,947	14.244,000
Quantités expédiées par l'Oranie	75.234,000	65.024,000	87.362,000	77.456,000	56.529,000	75.536,000	87.711,000	97.262,000

Les quantités d'alfa récoltées dans le Territoire sont donc par rapport au total de la récolte de l'Oranie dans le rapport d'environ 1/6 en 1905 ; 1/7 en 1906 ; 1/12 en 1907 ; 1/7 en 1908 ; 1/4 en 1909 ; 1/5 en 1910 et 1911 ; 1/7 en 1912.

Tableau indiquant la Production annuelle, les Salaires des Ouvriers des Chantiers et les Sommes payées aux Indigènes

ANNÉES	NOMBRE DE CHANTIERS		PRODUCTION ANNUELLE (en quintaux)		VALEUR DU QUINTAL		SOMMES DISTRIBUÉES AUX AGENTS employés dans les chantiers		SOMMES DISTRIBUÉES AUX INDIGÈNES pour paiement de l'alfa	
	Méchéria	Géryville	Méchéria	Géryville	Méchéria	Géryville	Méchéria	Géryville	Méchéria	Géryville
1906	6	»	63.808	32.398	2 »	»	120.000 »	»	»	»
1907	»	»	65.377	45.388	»	»	»	»	»	»
1908	11	9	80.000	75.000	2 28	2 50	»	61.000 »	180.000 »	188.000 »
1909	»	9	50.000	140.000	2 »	2 »	»	115.000 »	100.000 »	355.000 »
1910	5	13	80.000	163.000	1 50	2 »	»	120.000 »	95.000 »	325.000 »
1911	6	14	70.000	122.848	1 75	»	»	100.000 »	160.000 »	245.000 »
1912	4	18.	30.000	158.781	2 »	2 50	40.000 »	125.000 »	60.000 »	385.000 »

En 1913, la production a été de 12.000 quintaux pour Méchéria, 113.570 quintaux pour Géryville. Les sommes distribuées ont été de 135.000 francs pour Méchéria, 283.925 francs pour Géryville.

b) **Arachide.** — Cette plante est cultivée par quelques ksouriens du Touat-Gourara, mais en très faible quantité ; elle donne des graines excellentes et de belle grosseur.

c) **Tabac.** — La culture du tabac n'est pas en honneur dans la zone des Hauts-Plateaux, il n'existe que quelques pieds utilisés comme plantes d'agrément.

Cette plante est cultivée dans la plupart des palmeraies de la Saoura, mais elle est de qualité inférieure et ses feuilles sont consommées exclusivement dans la région sous forme de tabac à priser.

Les tribus du Sud de l'annexe du Touat cultivent du tabac qui est consommé en partie dans les oasis, exporté en partie dans les régions d'El Goléa, Géryville et dans la Saoura (124 quintaux ont été exportés en 1908).

Le facile écoulement de cette plante sur les marchés de Timimoun a amené une extension de cette culture qui va toujours en progressant (288 quintaux en 1911).

Le tabac touatien dose 10 % de nicotine et 25 % de cendres (expertise de la Manufacture Nationale des Tabacs). Cette forte teneur en nicotine explique la vogue de ce tabac comme tabac à priser, la nicotine donnant au tabac à priser ses qualités essentielles : force et montant.

La culture est surtout en honneur dans les districts de Tamest et de Zaouïet Kounta. Pendant la campagne 1911-1912, la surface cultivée a progressé légèrement, malheureusement la récolte a été compromise par les vents chauds. L'exportation a été de 274 quintaux représentant une valeur de 11.000 francs.

Les variétés « Herzégovine », « Maryland » et « Virginie jaune » ont fait l'objet d'essais concurremment avec le tabac indigène. De nombreux plants avaient été distribués aux fellah du district de Timmi (Touat) et de Tsabit (Gourara). L'Herzégovine et le Virginie jaune ont donné des résultats inespérés surtout au Tsabit où les plants ont atteint $1^{m}20$ de hauteur. Les feuilles sont régulières et de belle venue.

d) **Henné** *(Lawsonia inermis)*. — Assez répandu dans la Saoura, il fait l'objet d'un petit commerce d'exportation.

Il se rencontre, à l'état sauvage, au Touat ; il a de 3 à 4 mètres de hauteur ; on cueille ses feuilles en juillet, on les fait sécher au soleil et on les réduit en poudre.

Le henné est une des principales ressources des districts de Zaouïet Kounda et d'Inzegmir ; 252 quintaux ont été exportés en 1908, 270 en 1911, 180 en 1912 (déficit dû aux circonstances défavorables à la végétation).

Au cours des années antérieures à 1895, il avait été exporté pour une valeur de 9.066 francs en 1877, 13.866 francs en 1878, 300 francs en 1883, 9.040 francs en 1886, 322 francs en 1887, 11.692 francs en 1888, 4.328 francs en 1889, 4.659 francs en 1890, 7.581 francs en 1892, 3.702 francs en 1893, 8.746 francs en 1894.

Cette culture est d'un bon rapport, elle est à encourager.

Le henné est très recherché par les caravaniers du Tell ; ceux d'El Goléa en particulier l'achètent sur place à un prix rémunérateur.

e) **Pavot à opium**. — Dans presque tous les ksour du Touat-Gourara, les indigènes s'adonnent à la passion des narcotiques et se livrent à la culture du pavot à opium. Les mesures d'interdiction prises sont insuffisantes ; il est d'ailleurs à peu près impossible de surveiller cette culture qui se fait dans les cours et jardins attenant aux habitations.

f) **Chanvre**. — Le chanvre producteur du kif est cultivé dans les mêmes conditions que le pavot à opium. Les indigènes en fument les extrémités des tiges, c'est-à-dire les feuilles, les fleurs et les graines.

g) **Garance** *(Rubia tinctorum)*. — Quelques indigènes des ksour de Talmine, Taghouzi, Adjedir, Oulad Aïssa et Charouin se sont mis, en 1912, à cultiver au Touat-Gourara la garance (foua). On ne peut que les encourager dans cette voie car cette plante trouvera un placement chez les fabricants de dokkalis. Cette culture était en honneur au Gourara en 1897 dans les districts de Timimoun et des Oulad Saïd.

En 1858, la garance était cultivée dans les ksour du Sud

oranais où elle croissait spontanément, on en trouve encore à Tiout.

h) **Sené.**— Pousse dans les jardins à l'état sauvage; il en existe deux variétés.

i) **Belbel ou Boguel** *(Anabasis articulata)*.— Sert à faire du charbon, on en extrait aussi du carbonate de soude appelé « trounia ».

j) **Indigotier.** — Cultivé au Touat et employé pour la teinture en vert des « ksa ».

CHAPITRE XIV

PLANTES TEXTILES

Coton :

Culture du coton : a) *Zones des Hauts-Plateaux et de la bordure de l'Atlas.* — Le coton n'est pas cultivé dans ces zones. Des expériences ont été tentées en 1905 à Forthassa Gharbia avec des graines de diverses provenances : coton Archimède (Mississipi), coton Horace (Louisiane), coton Milon (Mift Afifi), coton Nepos (Abassi).

Les échantillons soumis à l'examen du service botanique à Alger furent reconnus comme étant du type Upland, les quelques capsules étaient belles et le coton égrené aurait valu de 90 à 110 francs les 100 kilogs ; mais le Directeur émettait l'avis que dans le Sud, où l'on ne dispose que de faibles quantités d'eau, les cultures tendant à la

production de substances alimentaires avaient beaucoup plus d'intérêt. Les essais ont été abandonnés.

b) *Zone désertique.* — On cultive un peu de coton dans l'oued Saoura, mais la récolte est exclusivement utilisée sur place pour la confection des trames et des différents tissus pour la région. Des expériences ont été faites en 1910, les prélèvements de boutures sur des plants vigoureux ont donné d'excellents résultats.

Touat. — Depuis deux siècles environ les indigènes ont cultivé comme plantes arbustives et non comme plantes annuelles des variétés de cotonniers qui leur donnaient les fibres nécessaires à la confection de leurs tissus rayés.

M. le lieutenant Nicloux, de la Compagnie Saharienne, a fourni une étude très intéressante sur la culture du cotonnier [1].

Voici les résultats de son étude :

Le cotonnier indigène atteint au moment de son plein développement jusqu'à $2^{m}50$ de hauteur ; ses racines sont pivotantes, ses feuilles palmatilobées, les fleurs sont de dimensions moindres que celles des variétés exotiques et les capsules dépassent rarement la grosseur d'une noisette.

Elles se partagent à leur maturité en trois lobes contenant la bourre et les graines ; le coton est blanc, court et adhère fortement à la graine.

La culture de cette plante est localisée au Bas-Touat, particulièrement dans les districts de Zaouïet Kounda et d'Inzegmir ; le nombre total des pieds est évalué à 60.844.

La terre ne reçoit aucune préparation et n'est pas fumée ; les graines parmi lesquelles il n'est fait aucune sélection proviennent de la récolte précédente.

Les semis ont lieu principalement en avril et en octobre, ils sont effectués soit le long des séguias, soit en billons. Dans le premier cas, les plantes, constamment irriguées, ont à partir de trois ans, et jusqu'à douze et quinze ans,

1 Rapport établi en 1904 adressé à M. le Gouverneur Général et au Général Commandant le Territoire Militaire d'Aïn-Sefra.

une production annuelle moyenne de 200 à 300 gousses par pied, ce qui donne environ 40 à 45 grammes de coton égrené.

Dans le second cas, elles ne produisent que tous les trois ans, lorsque le terrain sur lequel elles se trouvent étant de nouveau cultivé en céréales, bénéficie à son tour de l'irrigation ; le rendement moyen est alors plus faible, 26 grammes de coton égrené environ par pied.

D'après ces données la production annuelle du coton au Touat serait d'environ 1.117 kilogs de coton égrené. Des échantillons ont été adressés à l'Association cotonnière coloniale ; le coton produit par la culture en billons a été assimilé au coton des Indes, de bonne qualité et vaudrait de 50 à 55 francs les 100 kilogs vendus au Hâvre. Des échantillons provenant des plants situés en bordure des séguias auraient comme valeur 92 francs les 50 kilogs sur marché du Hâvre. En 1912, la production a été sensiblement supérieure à celle de l'année précédente ; les fibres ont trouvé leur emploi dans l'industrie du tissu qui a été très active.

Travail du coton. — Le coton est travaillé par les femmes indigènes à leurs moments de loisir : elles procèdent d'abord à l'extraction du coton des capsules ; l'égrenage est ensuite effectué au moyen d'une pierre plate de 20 à 25 centimètres de largeur sur 30 à 40 centimètres de longueur et d'un cylindre de bois ou de fer de la longueur de la pierre, de 4 centimètres de diamètre. L'ouvrière étend la bourre sur la pierre et imprime un mouvement de rotation au rouleau en le poussant devant elle, tout en opérant une pression énergique ; les graines sont ainsi séparées des fibres.

L'instrument utilisé pour le cordage est formé d'une tige de régime de palmier de 60 centimètres de longueur courbée en forme d'arc, et dont les extrémités sont maintenues par une cordelette à 25 centimètres d'écartement. Les vibrations de la corde font tomber la poussière et les corps étrangers mélangés aux fibres et donnent à celles-ci plus d'élasticité.

Le filage est effectué au fuseau. La pointe inférieure du

fuseau repose constamment dans un objet concave contenant un peu de sable, pour empêcher le fuseau de glisser pendant son mouvement de rotation. La quenouille est absolument inconnue.

PRIX DE VENTE DU COTON. — Avant l'occupation française le coton se vendait brut (avec graines et capsules) de 0 fr. 40 à 0 fr. 60 le kilog. Mais à la suite de l'importation des filés de la Métropole, les prix ont progressivement baissé et aujourd'hui le producteur ne trouve que difficilement preneur à 0 fr. 25 le kilog de coton brut et 3 francs ou 3 fr. 25 en écheveau. Actuellement les seuls acheteurs sont les fabricants de dokkalis du Gourara.

Les ksouriens préfèrent acheter un coton très médiocre connu sous le nom de gourzian, tout filé, à 3 fr. 50 ou 4 francs le kilog, que de se livrer à cette culture.

C'est contre leur apathie inintelligente qu'il faut lutter dans l'intérêt de leur industrie des tissus qui est susceptible de prendre de l'extension.

BÉNÉFICES. — Les diverses manipulations du travail du coton nécessitent un temps considérable. C'est ainsi qu'on a calculé qu'il fallait à une ouvrière 134 heures de travail pour obtenir un kilog de coton filé ; ce travail est payé 1 fr. 60.

Si on tient compte de ce que la matière utilisée revient à 2 fr. 50 et de ce que le prix de vente du coton filé est actuellement de 3 francs à 3 fr. 25, il ne reste plus qu'une moyenne de 0 fr. 90 à 1 fr. 15 pour rémunérer le travail. Le producteur serait donc en perte à la vente, mais en réalité les manipulations étant le plus souvent faites par les membres de la famille, ils réalisent comme bénéfice la différence entre le prix de vente et le prix de la matière première.

Cette situation ne laisse pas de rendre assez précaire l'avenir de la culture du coton au Touat. Toutefois il a été calculé que si un fellah se livrait à la culture rationnelle du coton indigène sur un hectare, il aurait à faire face pendant douze ans à une dépense totale de 5.212 francs ;

il percevrait en échange dans le même espace de temps 9.183 francs, soit un rendement annuel d'environ 330 francs. Cette culture serait donc assez rémunératrice par elle-même et il serait à souhaiter qu'une certaine extension puisse lui être donnée.

EXPORTATION. — Les quantités exportées sont approximativement de 3.200 kilogs de coton brut, soit 400 kilogs de coton égrené. En 1911, la production a été de même valeur qu'en 1910, mais l'exportation a diminué de 300 kilogs.

ESSAIS DE CULTURE DE COTONNIERS ÉTRANGERS. — Des essais ont été tentés en 1906 et 1907 par M. le lieutenant Nicloux afin d'acclimater au Gourara les espèces de coton de meilleure qualité ; les résultats ont été très satisfaisants. Les cotonniers ont été semés dans le courant de mars, ils ont fleuri en septembre et le coton a été récolté en octobre, novembre et décembre.

Le coton de Louisiane est le plus hâtif et le plus abondant, la capsule atteint avant l'ouverture 5 centimètres de diamètre ; ensuite vient le coton de Géorgie, dont la capsule très allongée atteint 4 centimètres de diamètre. Les cotons de Sea Island d'Egypte sont plus tardifs et donnent un rendement moins important que les précédents.

En 1909, les capsules des cotonniers de Louisiane et de Géorgie ont atteint parfois plus de 5 centimètres, les soies étaient longues, très blanches et très touffues.

RÉSULTATS DES DIVERSES EXPÉRIENCES. — Les nombreux essais poursuivis en 1911 afin :

1° De trouver un type de cotonnier rustique donnant des fibres plus longues que celles des cotonniers indigènes ;

2° De déterminer les méthodes de culture les plus simples ;

3° De déterminer si cette culture doit être permanente, annuelle ou bisannuelle, ont donné les résultats suivants :

Les semis faits à l'automne 1911, avec les variétés exotiques du Mift Afifi et Mississipi portent sur une superficie d'un hectare environ.

Les plants de Mift Afifi ont pris un plus grand développement que les plants du Mississipi, mais ont fourni une récolte moins abondante.

Le rendement a été de 2 kilogs de coton égrené pour le Mift Afifi et de 3 kilogs de coton égrené pour le Mississipi. Les fibres de ces deux variétés étaient de bonne qualité. Le Mississipi a donc donné des résultats assez satisfaisants.

La variété indigène est une variété vivace qui ne produit généralement qu'à partir de la deuxième année ; seuls les plus beaux plants ont donné quelques gousses. Une deuxième série de semis a eu lieu dans les districts de Tamentit, Bou Faddi, Fenoughil, Tamest, Zaouïet Kounda et Inzegmir au printemps 1912 avec les variétés ci-dessus.

Les parcelles ensemencées, au nombre d'une trentaine, avaient une superficie minimum d'un are. Mais les cotonniers ont presque partout été laissés sans soins, n'ont été arrosés que d'une façon insignifiante et n'ont donné que de rares gousses.

Les cotonniers de variété indigène plus rustiques se sont seuls bien développés. Tous les cotonniers provenant de la première série des semis et les plus beaux de la deuxième série ont été laissés sur place et ont été l'objet de nouvelles observations en 1913.

En résumé il résulte de ces derniers essais que le Mississipi est susceptible avec quelques soins de donner un rendement convenable, mais il semble qu'en raison des procédés de culture primitifs des Touatiens, on doit momentanément s'en tenir à la culture des variétés indigènes. Cette variété rustique est très productive.

Conclusion. — On ne saurait évidemment songer à faire du Touat un pays exportateur de coton dans la Métropole ou le Tell, mais la culture d'une variété améliorée permettrait aux ksouriens de vendre, en réalisant encore quelques bénéfices, leur coton à des prix plus bas que les

cours actuels et d'étendre par suite leurs débouchés au Gourara, au Tidikelt, à El Goléa et à Ouargla.

Dans ces régions, en effet, la fabrication des dokkalis et autres tissus indigènes serait de nature à assurer l'écoulement de ce produit et améliorerait sensiblement la situation économique du pays.

Gourara. — La culture du coton demande trop de soins pour qu'on puisse espérer lui donner un grand développement au Gourara, les indigènes trouvant des bénéfices assurés dans la culture des palmeraies et des céréales, cultures que l'on doit principalement encourager.

Karanka *(Calotropis procera)*. — Les essais d'utilisation des aigrettes et des fibres de cette plante ont été faits en 1912 à Adrar. Les aigrettes se filent fort bien en mélange avec le coton et la laine ; seules, elles constituent un fil peu résistant qui peut toutefois être utilisé pour la trame des tissus.

Les fibres de l'écorce sont longues, fines, résistantes et pourraient aussi être employées dans la confection de tissus mais leur extraction présente quelques difficultés, il faut avouer aussi que les moyens d'extraction ont besoin d'être perfectionnés.

(A suivre.)

LE PRÉHISTORIQUE AU MAROC ORIENTAL

NOTE SUR LA STATION DE GOUTITIR

Au Maroc Oriental, depuis fin juillet 1913, j'utilise tous mes instants de loisir à rechercher les anciens vestiges d'occupation de ces contrées, quelque peu déshéritées, qui nous semblent, à première vue, inhospitalières.

Jusqu'à présent, j'ai eu la bonne fortune, partout où j'ai bivouaqué quelque temps, de trouver sur le sol, en certains points déterminés, des *traces* du passage de *l'homme paléolithique* et surtout des *preuves* du séjour de *l'homme néolithique*. Ce sont des silex taillés, épars dans les montagnes et leurs vallées, ou bien, agglomérés en des chantiers, nettement délimités et groupés, pour former de véritables ateliers le long de certains oueds.

Qu'il s'agisse des uns ou des autres, leur classification par époques n'est guère possible puisque tous ou presque tous proviennent de la surface et que je n'ai pu, faute de temps, trouver dans les foyers aucun débris de poterie.

Je parlerai surtout, dans cette note, des silex trouvés dans les ateliers que j'ai découverts, très nombreux, dans une partie de la plaine parcourue par les Ouled Sliman, aux environs du bordj de Goutitir.

Situation. — Le bordj de Goutitir, qui doit son nom à une source (Aïn el Goutitir) située dans l'oued el Abd, à environ 3 kilomètres au Nord-Ouest, se trouve sur la voie ferrée Decauville, reliant Oudjda à Mçoun, à 20 kilomètres à l'Ouest de Taourirt. Il défend la voie contre les incursions qui pourraient sortir du massif montagneux Bled Zerga-Djebel Lessham-Chebka bou Rekiem, limité par les couloirs : à l'Est, de l'oued Za ; à l'Ouest, de l'oued el Abd ; au Nord-Nord-Ouest, de la Moulouya.

Histoire des recherches. — Pendant trois mois, j'ai pu explorer minutieusement le terrain compris entre la rive droite de l'oued el Abd et son affluent de droite, l'oued el Guettara, depuis le poste, aujourd'hui abandonné, de

Dhrissa à l'Aïn el Goutitir. C'est dans un rayon d'environ 3 kilomètres autour du bordj, que j'ai relevé les traces de *huit ateliers* différents, comprenant au total plus de *vingt-cinq chantiers*, avec *plusieurs foyers* visibles.

Ma première trouvaille intéressante date du 5 octobre 1913. Je revenais de la chasse dans la Chebka bou Rekiem, où j'avais récolté une pointe de flèche à pédoncule, fragmentée, et venais de traverser le lit, à falaises escarpées, de l'oued el Guettara, me dirigeant en ligne droite sur la baraque du bordj en construction dont le toit, en tôle ondulée, me servait de point de direction, quand un amas de pierres brunâtres, de la grosseur du poing, paraissant brûlées, attira mon attention. J'étais à environ 1.800 mètres du poste, dans la plaine où l'on ne voit d'autres pierres que celles servant au campement de la tribu des Ouled Sliman. Je me dirigeai vers les pierres et fus très surpris de constater que ce n'était rien moins qu'un atelier de silex. Ces pierres étaient, en effet, mêlées à une infinité de pièces et d'éclats dont un grand nombre étaient des lames plus ou moins retouchées. Je ramassai ce jour-là quelques belles pièces et revins, dès que possible, et à plusieurs reprises. Mes trouvailles furent très fructueuses, surtout quand j'eus découvert, à 70 mètres du premier, un second atelier beaucoup mieux approvisionné en silex entiers mêlés à des débris de cuisine : cendres et coquilles d'œufs d'autruche fragmentés, à la surface ; os calcinés, charbons, couche de coquilles d'helix de $0^{m}12$ à $0^{m}15$ d'épaisseur et coquilles d'œufs d'autruche plus ou moins calcinées, à l'intérieur. *Les helix ont tous été ouverts au même endroit, derrière la bouche, à environ $0^{m}012$ du bord de la coquille. L'ouverture presque circulaire des trous a un diamètre moyen de $0^{m}006$. Leur agglomération et les trous régulièrement percés prouvent qu'ils ont servi de nourriture à la famille ou aux ouvriers installés sur ce foyer*[1].

Ces deux chantiers, du même atelier[2], formant chacun un cercle d'environ 8 à 12 mètres de diamètre, sont ceux qui m'ont donné le plus grand nombre d'outils retouchés et bien groupés.

---

1 M. Debruge a signalé la même particularité dans sa brochure sur la station préhistorique de Mechta-Châteaudun (Mechta-el-Arbi).

2 Les silex sont amassés en des cercles de superficie variable que j'appelle *chantiers* quand ils sont plusieurs assez rapprochés l'un de l'autre. Ils dépendaient probablement du même *atelier*.

J'eus l'explication de la présence, en aussi grande quantité sur le chantier, des pierres brunâtres, environ un mois après ma première trouvaille d'atelier. Je crois qu'en plus des pierres de foyer, il faut voir là les fragments d'*enclumes* des ouvriers. En effet, à environ 3 kilomètres au Sud du bordj, au milieu d'un atelier, comprenant plusieurs chantiers, couvrant une surface de plus de 500 mètres de diamètre, sur la rive droite de l'oued el Abd, j'ai vu, en place, une grosse pierre, de même roche que les morceaux environnants, brisée en quatre morceaux encore accolés et entourée d'un cercle de fragments qui la consolidaient. Le tout est encore en partie enterré et constituait, à n'en pas douter, *l'enclume* qui s'est brisée sous les coups répétés du tailleur de silex.

Cet atelier m'a fourni entr'autres pièces le perçoir, poli à son extrémité, par frottement, probablement intentionnel (Pl. VIII, fig. 6) et la petite lame courbe, approximativement de même longueur, retouchée sur les deux bords (Pl. VIII, fig. 21). Les lames étaient beaucoup moins nombreuses qu'au premier atelier et cependant les silex sont, pour la plupart, de la même facture.

Les ravinements immédiats de l'oued el Abd, laissant voir à découvert les pièces que j'ai pu ramasser, donnent à penser qu'il en existe d'autres, peut-être plus nombreuses, sous les apports alluvionnaires.

Silex sporadiques. — Pour chercher de nouveaux ateliers ou me rendre, pour les fouiller, à ceux déjà trouvés, je changeais fréquemment d'itinéraire de sorte que dans le périmètre parcouru, très peu de terrain resta inexploré. Mes trouvailles s'augmentèrent ainsi tous les jours. Tantôt je ramassais un grattoir assez grossier, en partie recouvert de son cortex, tantôt c'était une pointe à main de même facture, ce qui permet de supposer qu'une station de silex, de facture presque paléolithique, existait dans la région ; tantôt une pointe ou une lame, à bords retouchés, tantôt une flèche à pédoncule.

Ces pièces sporadiques, dont les plus intéressantes sont reproduites à la Pl. X, proviennent presque toutes de la rive droite de l'affluent de droite de l'oued el Guettara.

Seuls de la planche, les silex figurés sous les numéros 4 et 6, ont été ramassés entre les deux oueds el Abd et el Guettara.

Les pièces trouvées dans les ateliers ont toutes été

fabriquées avec du silex provenant probablement des calcaires à silex qui existent en amont du confluent des oueds el Abd et el Guettara.

Elles sont de deux patines différentes, selon qu'elles ont été tirées des ateliers eux-mêmes ou qu'elles ont été trouvées éparses entre des chantiers bouleversés par les ravinements.

J'ai quitté Goutitir pour partir en reconnaissance et n'y reviendrai probablement plus car ma compagnie a été affectée à Guercif aussitôt ses travaux de route terminés. J'espère que d'autres chercheurs continueront ce que j'ai pu ébaucher et pourront aboutir au résultat que je m'étais imposé et que je n'ai pu atteindre :

Trouver dans les berges des oueds des silex en place afin de pouvoir les classer avec certitude !

Description des Planches. — Toutes les pièces ont été dessinées de grandeur naturelle et reposant sur leur face la plus plate, sauf la pièce représentée par la fig. 7, Pl. IX.

Planche VIII.— Les pièces figurées portant les numéros 1, 2, 3 et 4 sont des lames droites, à dos très épais, fortement abattu ; le tranchant des pièces 1 et 2 a été retouché.

Les silex 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sont sans doute des perçoirs ou poinçons ; le numéro 5 est très mince. Le 6e a sa pointe polie, par frottement probablement intentionnel ; le 10e est un peu torse.

Les pièces 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sont remarquables par leur dos, finement retouché et abattu, dont la largeur est sensiblement la même que celle de la face plane (leur coupe en travers donne approximativement la figure d'un triangle équilatéral). Ces pointes triangulaires à usage de perçoir ou de poinçon sont certainement les pièces caractéristiques de la station de Goutitir. Elles abondent.

La planche se termine par une jolie collection de pointes plus ou moins courbes, à bec de perroquet, comprenant quatorze pièces offrant toutes un commencement de pédoncule. Les plus remarquables : figures 21, 22, 26 et 31 sont à tranchant retouché ; figures 23, 24 et 25, à tranchant lisse. Seules, les figures 30 et 32 sont incurvées à gauche (en les faisant reposer sur leur face la plus plate).

Planche IX. — Les lames 1, 2, 3, 4, 5 et 6, à dos abattu, sont rangées par degré d'épaisseur et deux par deux selon que la face plane est d'un seul, de deux ou plusieurs plans, les moins épaisses étant celles de gauche (1 et 2).

Les figures 7 et 8 représentent deux pointes courbes incurvées à droite, la pointe de la figure 7 ayant été dessinée *reposant sur sa face plane la plus étroite* pour faire mieux ressortir sa torsion.

Les six autres pièces sont très intéressantes. D'abord, trois lames à coupe transversale triangulaire, à arête dorsale tortueuse quelquefois en zig-zag, se terminant en pointe (fig. 9 et 11) ou en lame arrondie sensiblement plate (fig. 10) ou épaisse, longue ou courte et dont les profils sont dessinés (fig. 9 a, 10 b, 11 c).

La figure 9 a ses trois arêtes également coupantes, retouchées à petits éclats dans toute leur longueur.

Vient en dernier lieu une série de trois autres pièces que je crois nouvelles également. Ce sont des lames minces, à talons très épais, quelquefois taillé en pointe et retouché (fig. 12), d'autrefois arrondi (fig. 14) et dont l'extrêmité opposée est retouchée et arrondie ou pointue. Ces lames ont leurs bords tranchants. Elles sont représentées de profil (fig. 12 a, 13 b, 14 c), afin de montrer leur talon.

Planche X. — Cette planche ne contient que des silex sporadiques : une pointe à main, face à arêtes et retouches avec incrustations calcaires (fig. 1) ; une très jolie lame allongée (fig. 2) ; deux pointes de flèche à pédoncule ; la figure 3 à tranchant transversal ; la figure 5, d'une forme intéressante, arêtes parallèles sur les 2/3 environ de sa hauteur au-dessus du pédoncule ; la figure 4 représente un très joli éclat à talon ou pédoncule qui pouvait servir à l'emmanchement, la face supérieure est en partie recouverte de son cortex. Il est retouché à petits éclats du côté gauche qui était une scie ou un racloir. Le bord supérieur et le bord droit ont été taillés à grands éclats qui forment des dentelures assez prononcées.

La figure 6 est une pièce superbe, en silex rose vineux, entièrement unie sur la face inférieure qui porte le conchoïde de percussion.

Conclusions. — La station de Goutitir paraît être une des stations les plus riches du Maroc Oriental.

Bien qu'il soit impossible de classer actuellement dans une époque déterminée les silex de cette station, leur mode uniforme de taille indique nettement que les divers ateliers, auxquels j'ai eu à faire, ont été occupés à la même époque par des artistes dont l'habileté fut plus ou moins grande. Si on ajoute à cela que les silex ont une facture qui

rappelle certains instruments des foyers de plein air du Nord de l'Afrique et que la poterie paraît manquer, le classement dans le néolithique ancien semble devoir s'imposer.

Parmi ces trouvailles, trois types m'ont semblé caractéristiques. Le nombre relativement grand des silex semblables ou approchants de ces types permet de penser que nous sommes en présence non pas d'objets nouveaux mais d'instruments très en usage dans cette région et dont l'utilisation reste à trouver. Je laisse le soin de conclure à de plus érudits !

Parmi les morceaux de coquilles d'œufs d'autruche ramassés, je n'ai pu, malgré un examen attentif, en trouver un seul qui ait été ornementé ou seulement percé pour sa suspension en collier.

Je dois signaler que dans ces véritables éventaires que sont ces chantiers, je n'ai trouvé aucune pointe de flèche à pédoncule. J'en ai cependant ramassé plusieurs sur le sol, aux abords immédiats de la partie Nord de l'atelier bordant la rive gauche de l'affluent principal de droite de l'oued el Guettara, atelier qui comportait une dizaine de chantiers dont quelques-uns avec foyer, mais toutes étaient sur la rive droite de cet oued. Il semble donc possible de supposer que les pointes de flèche à pédoncule n'ont pas été fabriquées dans les mêmes ateliers que les silex trouvés à Goutitir et que, par conséquent, elles ne sont pas de la même époque.

Une question m'est venue souvent à l'esprit :

Pourquoi les ateliers découverts comportent-ils, encore en place, tant de pièces entières intactes ? C'est que les fabricants ont toujours été dans l'obligation d'abandonner des matériaux que leurs successeurs (conquérants ou malfaiteurs) n'ont pas su découvrir ou voulu employer !

Du grand nombre d'ateliers dans un rayon aussi petit, nous devons conclure qu'un chiffre raisonnable d'habitants occupait autrefois ce pays.

Le Maroc Oriental nous cache certainement des richesses archéologiques, on arrivera, espérons-le, à les découvrir, d'autant plus facilement qu'il sera accessible dans toutes ses parties.

Goutitir, septembre-décembre 1913.

M. PETIT,

Capitaine au Régiment de Marche du 1er Etranger.

OBSERVATIONS MÉTEOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1913 au 31 Mai 1914

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE en millimètres (3)	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Décembre (1913).....	734,1	8,1	18,0	13,0	6,9	67,0	283,1	30,0	9	S. E.	1,1	3,3	17,5	14
Janvier (1914).......	732,4	5,5	16,6	11,1	5,8	68,0	268,0	51,7	10	S. E.	1,0	3,1	17,5	15
Février —	729,1	12,4	16,2	14,2	8,7	69,0	215,3	5,0	5	S. E.	1,3	3,3	16,5	14
Mars —	734,4	12,6	23,2	17,9	10,4	73,0	268,2	31,0	4	S. E.	1,3	3,2	15,5	13
Avril —	731,3	16,0	26,0	21,0	14,3	75,0	217,8	44,0	8	S. E.	1,2	4,7	16,0	14
Mai —	731,3	17,0	27,6	22,3	15,2	75,3	228,8	gouttes	4	S. E.	1,1	3,1	15,5	14
TOTAUX.....							1.481,2	161,7	40					84

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro.*
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées.*
(3) Neige le 2 janvier.

A. GUILLAUME.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er décembre 1913 au 31 mai 1914

ROSE des VENTS	Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			TOTAUX du 1er décembre 1912 au 31 mai 1913	TOTAUX du 1er décembre 1913 au 31 mai 1914
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	2	8	3	4	9	4	3	4	4	2	5	4	2	6	4	2	7	4	70	77
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	0	0	3	4	2	0	0	2	2	1	3	0	0	1	1	0	1	0	17	20
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. E.	14	9	14	14	11	13	10	7	12	7	13	15	17	15	19	17	17	17	213	241
S. S. E.	0	0	1	0	1	1	1	1	0	1	0	0	1	0	0	2	0	0	20	9
S.	5	8	5	2	4	4	5	7	6	3	3	4	2	2	2	6	1	3	73	72
S. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	2
S. W.	10	6	5	7	4	9	8	6	4	16	6	8	8	6	4	4	5	5	136	121
W. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	11	3
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX...	31	31	31	31	31	31	28	28	28	31	31	31	30	30	30	31	31	31	546	546

Ch. LHUILLIER

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

LES ARABES EN BERBÉRIE DU XIe AU XIVe SIÈCLES, par G. Marçais, 1 vol. in-8° broché, 767 p., 1 carte. Constantine, Braham, 1913

Jusqu'à présent les différents auteurs qui se sont occupés de l'histoire de l'Afrique Septentrionale au Moyen Age n'avaient point mis en relief le rôle considérable joué par les Arabes de la deuxième invasion, celle du XIe siècle. A peu près seul, E. Mercier en avait saisi l'importance[1] ; mais, soit manque de temps, soit manque de documents, il n'avait pu que l'indiquer. Dans le présent ouvrage, M. G. Marçais s'est proposé de combler cette lacune en étudiant le rôle politique et économique de ces tribus arabes, depuis leur arrivée en Maghreb jusqu'à la fin du XIVe siècle, c'est-à-dire pendant la période où elles ont montré leur plus grande activité.

Dans son Introduction l'auteur a d'abord passé en revue les historiens, les géographes, les voyageurs qui lui ont fourni ses sources. Après avoir étudié les groupes ethnographiques représentés dans l'Afrique du Nord, groupes indigènes ou étrangers, il nous décrit l'état politique du pays, les dynasties qui se le partagent, ses ressources économiques, sa valeur de production. Il nous montre les représentants des anciens colons romains, ceux des musulmans de la première invasion vivant disséminés au milieu des berbères et tendant à disparaître ou à se laisser absorber. Nous avons ainsi un tableau complet de la situation des pays berbères au moment de l'invasion hilalienne.

M. G. Marçais passe ensuite à l'histoire de l'Invasion Arabe proprement dite. Après avoir traité de la rupture entre la dynastie Ziride et la dynastie suzeraine, celle des Fatimides du Caire ; après nous avoir fait connaître les antécédents des tribus arabes conquérantes, il nous décrit leur marche vers l'Occident, recherche le nombre possible de leurs guerriers.

A ce moment, dans l'Afrique du Nord-Ouest déchirée par les luttes entre les diverses dynasties zirides, l'anarchie était complète. Après avoir pris pied dans le pays les Arabes offrirent leur appui tantôt à l'un, tantôt à l'autre des compétiteurs et, toujours à leur profit, achevèrent d'aider à la ruine du pays. M. G. Marçais nous décrit ici l'état de ce pays au XIIe siècle d'après le géographe contemporain Edrisi.

---

1 Voir *Histoire de l'Afrique Septentrionale*, T. II passim.

Les Almoravides d'abord, les Almohades ensuite, successeurs des dynasties zirides, cherchèrent à dompter les envahisseurs. Les Almohades déportèrent en masse quelques tribus, parmi les plus turbulentes, sur la côte Atlantique et les utilisèrent à leur service. Ce système devait être imité sous les dynasties postérieures et complété par des alliances matrimoniales entre les chefs arabes et les souverains qu'ils servaient. Ceux-ci leur attribuèrent des sortes de fiefs, ou *Iqta*, pour leurs contribules et eux. Parallèlement se développe le rôle des Cheikhs des tribus. En prenant part aux luttes entre les Benou Ghaniya et les Almohades ils entrèrent définitivement dans la vie politique et économique du Nord-Ouest Africain, comme il ressort du tableau de ce pays au XIII[e] siècle, d'après l'auteur de l'*Istibsar* et le *Rahla* de Tidjani.

Les dynasties Zenata des XIII[e] et XIV[e] siècles, quoique berbères, s'appuieront la plupart du temps sur les Arabes pour se maintenir au pouvoir. Leurs supports seront, à Tlemcen, les Benou Amir, les Souaïd ; à Fez, les Khlot et les Sofian ; en Ifriqia, les Riah, les Doraïd, etc. Enfin, les Mérinides de Fez eux-mêmes disparaîtront sous les coups des Chérifs Hassani soutenus par les Arabes Maqil et Hosaïn du Sud Marocain.

L'ouvrage se termine par un tableau d'ensemble de l'Etat des Arabes en Berbérie, à la fin du XIV[e] siècle. L'auteur fait suivre ce tableau d'une Conclusion où il rappelle les traits principaux de la vie sociale, économique, politique des populations qu'il a étudiées. Des tables généralement bien faites et une carte de la répartition des tribus arabes ou berbères complètent ce travail.

Telle est, sommairement exposée, l'esquisse de ce volumineux ouvrage, de plus de sept cents pages, présenté à la Sorbonne comme thèse de Doctorat ès lettres et qui a valu à son auteur le plus légitime succès.

A. COUR.

ORAN, SON PORT, SON COMMERCE, par Ed. DÉCHAUD, 1 vol. broché, in-4°, 132 pages, 2 planches hors texte, des plans et de nombreuses illustrations. Oran, D. Heintz et fils, 1914. — 3 fr. 50.

M. Déchaud vient de publier, sous les auspices de la Chambre de Commerce dont il est le distingué Secrétaire, une étude sur le port d'Oran, travail qui lui avait été souvent demandé par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre cité, à sa prospérité, inséparable de celle de son port.

Nul n'était mieux qualifié que M. Déchaud pour traiter avec science et talent un sujet de cette importance. Il y a réussi.

Aussi ne saurait-on trop le remercier d'avoir fait œuvre utile. La *Société de Géographie d'Oran* lui en est particulièrement reconnaissante.

L'ouvrage débute par un aperçu préhistorique et historique concernant les origines d'Oran, qui restent toujours problématiques. En revanche, l'histoire moderne et contemporaine a permis à l'auteur d'en donner un bon résumé, agrémenté de quelques gravures anciennes et de nombreuses reproductions photographiques. Cette documentation par l'image n'est pas la moins attrayante.

Après un résumé de l'état du peuplement et de la colonisation dans le département dont les progrès rapides assurent le développement du port d'Oran et la prospérité de la ville, l'auteur entre dans le vif de son sujet qu'il traite avec la maîtrise d'un spécialiste.

Ce port, qu'il connaît dans tous les détails de son organisation et de son administration, il le décrit comme il le ferait de sa propre maison : il en fait l'historique, montre les étapes par lesquelles il a passé, énumère les diverses transformations qui, de la petite anse inhospitalière, ont fait un des plus beaux ports français.

Ce fut en 1834 que, pour tirer parti de l'abri, furent entrepris les premiers travaux. En 1848 fut décidée la construction d'un premier bassin, le Vieux Port, d'une superficie de 3 hectares. Lorsqu'il fut livré à la navigation, en 1864, il était déjà reconnu insuffisant. Un agrandissement fut jugé indispensable et bientôt commencèrent de grands travaux. En 1876 furent terminés les bassins du port que nous avons connu jusqu'en 1913. Fermé au Nord par la grande jetée du large et à l'Est par la jetée Sainte-Thérèse, le port avait une superficie totale de 30 hectares, un développement de quais de 2.192 mètres et des terre-pleins de 128.074 mètres carrés.

En 1906, commencèrent les travaux actuellement en cours d'exécution et qui doivent être terminés en 1914. L'agrandissement portera la superficie totale des bassins à 98 hectares avec, à ce jour, 246.074 mètres carrés de terre-pleins.

Ces travaux ne sont pas terminés que d'autres sont déjà à l'étude.

Pour justifier la nécessité de pareils efforts financiers, une courte statistique suffira :

En 1855, le port recevait	775	navires jaugeant	36.000	tonnes
1865	—	1.146	—	81.465	—
1875	—	1.806	—	223.450	—
1885	—	2.063	—	690.260	—
1895	—	3.915	—	1.836.767	—
1905	—	6.328	—	4.038.179	—
1910	—	7.217	—	6.349.322	—
1912	—	7.402	—	7.316.730	—

Le tonnage des marchandises, charbon compris, était :

En 1890, de 503.316 tonnes.

En 1912, de 1.602.241 tonnes.

En 22 ans, le tonnage des marchandises a donc triplé.

Tirant parti de ces chiffres qui montrent bien le développement rapide du mouvement commercial, M. Déchaud justifie l'utilité des nouveaux travaux projetés pour créer un avant-port de 43 hectares. Ce projet ne tardera pas à être mis à exécution, la Chambre de Commerce ayant pris toutes les dispositions financières destinées à en activer la solution.

La mise en valeur intensive de l'Oranie, la fièvre commerciale, l'apport prochain par les voies ferrées des produits du Maroc Oriental justifient cette confiance en l'avenir du port d'Oran. On ne peut donc qu'applaudir à l'intelligente initiative de la Chambre de Commerce d'Oran.

A l'étude particulière du port d'Oran, M. Déchaud a joint divers chapitres sur l'outillage du nouveau port, le mouvement des autres ports du département, le commerce et la navigation, la Chambre de Commerce, les chemins de fer et les taxes perçues sur les navires, documents présentant un réel intérêt pratique. Une magnifique vue panoramique de l'ensemble du port termine l'ouvrage.

Tel est, en un résumé trop rapide, le tableau esquissé par M. Déchaud. Son livre sera lu avec intérêt par tous ceux qui aiment notre bonne ville d'Oran, qui s'intéressent à son histoire, à sa prospérité, à son avenir. C'est l'apologie de l'œuvre poursuivie avec persévérance par la Chambre de Commerce et par les hommes dévoués qui en ont assuré et assurent la bonne administration.

Que pour son livre et l'œuvre utile qu'il a accomplie M. Déchaud soit remercié.

F. DOUMERGUE.

EXPOSÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DU MAROC ORIENTAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1912, MIS AU COURANT AU 31 DÉCEMBRE 1913, présenté par M. Maurice Varnier, Haut-Commissaire du Gouvernement de la République, 1 vol. broch. in-8° de 366 pages. Heintz et fils, impr., Oran, 1914.

Il eût été bien difficile à M. Varnier de choisir un moment plus opportun pour publier cet exposé qui était impatiemment attendu par tous ceux qui s'intéressent à la question marocaine. Ce travail comprend trois parties :

1° Délimitation, organisation du Maroc Oriental ;

2° Services généraux ;

3° Administration spéciale aux Territoires civils et militaires.

En outre, un Appendice pour l'année 1913.

1re Partie. — Si, à l'Est, la délimitation actuelle ne peut être que provisoire, la limite algéro-marocaine pourrait bien rester définitive, si le tracé adopté à ce jour reçoit la consécration ministérielle. Après entente avec le Gouvernement Général de l'Algérie la frontière algéro-marocaine a été prolongée du Teniet-Sassi à la vallée de l'Oued Guir. Mais cette limite n'est que politique et ne tend en aucune façon, du moins pour le moment, à fixer des séparations territoriales, des tribus marocaines et algériennes se trouvant à cheval sur la nouvelle ligne frontière.

Pour faciliter l'administration des territoires de ces tribus, les Beni Matar, les Oulad Sidi Cheik Gheraba, les Beni Guil et les ksour d'Ich et de Figuig ont été considérés comme marocains; les Hamyans, Amors, Doui Menia, Oulad Djerir, comme algériens.

La limite prolongée et jalonnée « part du Teniet Sassi, se dirige sur Mengoub (laissant Forthassa à l'Algérie), passe en tête de l'oued Bou Khakhal, le culmen du djebel Douz, puis englobant dans le territoire marocain Ich et Figuig, suivant la crête du djebel Grouz, la limite passe entre Talzaha à l'Algérie et Aïn Chaïr au Maroc jusqu'au djebel Zelmou ; elle s'infléchit ensuite au Sud, à l'Est de Bou Anan, poste marocain, puis, peu après, par Djirf el Kholfi, elle se dirige de nouveau à l'Ouest, jusqu'au Teniet Ariatine où elle va vers le Sud à travers la Hammada, laissant à l'Algérie la vallée toute entière de l'oued Guir dont les protocoles antérieurs attribuaient la rive droite au Maroc ».

L'établissement de cette limite administrative en évitant des conflits d'attribution a un autre résultat assez inattendu, elle arrête définitivement l'extension du territoire militaire d'Aïn-Sefra vers l'Ouest et réduit, peut-être à tort, l'importance de la subdivision.

Le statut de l'organisation administrative supérieure fait l'objet du deuxième chapitre. Le Maroc Oriental est placé sous la haute autorité du Haut-Commissaire Français, avec bureaux civil et militaire, mais relevant du Résident Général ; un Haut-Commissaire Chérifien est placé près du Commissaire Français pour régler les questions intéressant les indigènes.

2e Partie. — Dans la deuxième partie il est traité de l'organisation et du fonctionnement des services généraux du Maroc Oriental ; des renseignements précieux sont fournis sur le fonctionnement des divers services : Justice, Instruction publique, Assistance, Hygiène, Perceptions et Régies, Douanes,

Importations, Exportations, Monnaie, Domaines, Acquisitions immobilières par les Européens, Travaux publics, etc. Cette partie du travail n'est pas la moins intéressante, elle met en relief les progrès accomplis, les magnifiques résultats obtenus.

Le budget général de 1912 a été arrêté aux chiffres suivants :

Recettes....................	1.629.447 »
Dépenses..................	1.609.251 »
Excédent de Recettes	20.196 »

Au sujet du commerce général du Maroc Oriental avec l'Algérie, le tableau ci-après montre la progression des transactions :

ANNÉES	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	TOTAL GÉNÉRAL
1908	447.435 »	2.958.693 »	3.406.128 »
1909	3.427.073 »	6 696.947 »	10.124.019 »
1910	9.168.151 »	6.675.917 »	15.844.152 »
1911	6.782.755 »	10.250.221 »	17.032.976 »
1912	3.582.199 «	12.981.914 »	16.564.113 »

Les exportations en 1911 et 1912 ont fortement baissé pour deux raisons : d'abord, par suite de deux récoltes déficitaires ; ensuite, parce que les troupes d'occupation et la population civile consomment sur place des produits autrefois exportés : bétail, céréales, etc.

Un fait curieux à signaler c'est que la monnaie française est déjà à peu près seule utilisée par les indigènes.

3e Partie. — Elle est consacrée à l'administration générale des territoires civil et militaire. Pour le territoire civil qui comprend la ville Oudjda seule, l'organisation et l'administration communales sont exposées en détail ; les progrès réalisés disent combien l'effort intelligent a été grand. Qui a vu Oudjda en 1907, qui le revoit aujourd'hui, ne le reconnaît plus ; sur l'emplacement des charniers et des mares stagnantes, dont les émanations putrides entretenaient un état sanitaire lamentable, des promenades plantées d'arbres, des squares ont été créés. Bientôt, au point de vue de l'hygiène, de l'alimentation en eau, de l'éclairage électrique, « Oudjda n'aura plus rien à envier aux villes les mieux dotées de la France et de l'Algérie ».

Le territoire militaire est évidemment très étendu. L'action politique et administrative y est exercée, sous l'autorité du Haut-Commissaire Français, par le Général Commandant les troupes d'occupation.

Le territoire est divisé en Région Nord et Région Sud, chacune subdivisée en cercles et postes. A chaque section a été consacrée une courte notice indiquant ses ressources : nombre d'habitants, superficie cultivée, cheptel.

La Région Nord comprend : les territoires d'Oudjda, de Taourirt et le cercle des Beni Guil.

Le territoire d'Oudjda est divisé en deux cercles :

1° Cercle d'Oudjda (postes d'Oudjda, Berguent, El Aïoun) ;

2° Cercle des Beni Snassen (postes de Berkane, Taforalt, Martimprey).

Le territoire de Taourirt est divisé aussi en deux cercles :

1° Cercle de la Moulouya (poste de Taourirt) ;

2° Cercle de Debdou (poste de Debdou).

Le cercle des Beni Guil ne comprend que le poste de Figuig.

La Région Sud est réduite à deux postes : Bou Denib et Bou Anan.

Le 1er octobre 1913 a été créé le nouveau cercle de M'soun, avec deux postes : M'soun et Guercif-Merada.

Un chapitre spécial (chap. III) est consacré à l'action politique. Ce chapitre est du plus haut intérêt. C'est l'historique rapide des diverses phases de notre prise de contact avec les tribus marocaines, des difficultés rencontrées, des mesures prises pour les aplanir, de celles proposées pour les éviter à l'avenir, en un mot, c'est l'histoire de nos interventions armées et de nos relations diplomatiques avec les diverses tribus qui nous sont aujourd'hui soumises. Cet aperçu historique s'étend jusqu'en juin 1913.

Dans un Appendice développé sont énumérés les travaux entrepris et les résultats obtenus pendant l'année 1913. La situation est de plus en plus satisfaisante.

Tel est en résumé cet exposé de situation qui montre d'une façon lumineuse le chemin parcouru, les remarquables résultats obtenus en quelques années. L'expérience acquise en Algérie n'a pas été perdue. Les autorités militaires et civiles se sont montrées à la hauteur de leur tâche. Certes, tout n'est pas parfait, mais les difficultés qui naissent des heurts des usages marocains et de la législation française seront petit à petit aplanies ; elles ne peuvent entrer en ligne de compte pour nier les résultats merveilleux de l'action bienfaisante de la France.

Les étrangers qui nous jalousent, qui se plaisent à entraver notre action civilisatrice, feront bien de lire le livre de M. Varnier, ils se rendront compte que la France en organisant ces régions, jusqu'ici troublées par les querelles intestines, travaille non seulement pour son propre compte, comme elle en a le droit et le devoir, mais aussi pour le monde civilisé ; elle ouvre ce pays aux relations européennes et mondiales.

On ne saurait donc trop rappeler, à l'occasion de la publication de cet Exposé, que tous ceux, militaires et civils, qui ont participé à l'occupation et à l'organisation du Maroc Oriental, ont bien mérité de la Patrie ; et tout particulièrement M. Varnier, Haut-Commissaire, qui a mis au service du Maroc Oriental, la longue

expérience qu'il avait acquise à la tête du Secrétariat Général du Gouvernement Général de l'Algérie.

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* est heureuse d'applaudir à l'œuvre accomplie par un de ses membres les plus éminents.

F. DOUMERGUE.

CARACTÈRES AGRONOMIQUES DES TERRAINS TERTIAIRES ET QUATERNAIRES DE LA RÉGION DE MOSTAGANEM. Résumé du Mémoire présenté à la Faculté des Sciences d'Alger pour l'obtention du Diplôme d'Etudes supérieures (Chimie appliquée), par M. J. MANQUENÉ. Brochure in-8°, de 37 pages, une planche de coupes et une carte. Mostaganem, Eug. Prim, 1914.

Dans ce travail l'auteur, professeur d'agriculture, rend compte de l'étude qu'il a entreprise pour rechercher la valeur culturale des terres de la région de Mostaganem, région où de vastes étendues sont occupées par des sables peu fertiles et ne se prêtant guère qu'à la monoculture.

Cette étude comprend trois parties :

1° Un aperçu de la constitution géologique ;

2° Une classification des sols d'après leur composition physique et chimique ;

3° Les caractères agronomiques de ces sols et les améliorations qui peuvent leur être apportées en vue d'en tirer un meilleur parti.

L'aperçu géologique est bien résumé. Toutefois je ferai une réserve au sujet des « marnes bleues du *Sahélien* » qui affleurent sur la côte.

A Ouréah, par exemple, le Sahélien n'apparaît pas. ce sont les marnes *plaisanciennes* (P, *a*) qui supportent les grès *astiens* (P 1 *a* et P 1 *b*, grès *marins* et grès à *helix*). Ces marnes pliocènes forment l'assise de retenue de la nappe aquifère entre Ouréah et Rivoli.

On peut donc admettre qu'en général, entre la Macta et Mostaganem, le Sahélien est séparé des grès pliocènes par une assise plus ou moins épaisse de marnes bleues plaisanciennes, mais qui peuvent ne pas apparaître ou être cachées par les éboulis.

Dans la 2e partie l'auteur présente une série d'analyses des sols, qui seront un guide précieux pour ceux qui, en vue d'un meilleur rendement, voudront amender leurs terres.

Dans la 3e partie sont mis en relief les caractères agronomiques des sols siliceux, silico-argileux, argileux du Pliocène,

des terres miocènes ou d'origine miocène et de celles du pléistocène.

Un tableau des moyennes des pluies mensuelles recueillies à Mostaganem, de 1907 à 1912, par le Service des Ponts et Chaussées, est intercalé dans ce chapitre. En 1910, la quantité de pluie tombée a été de 351 m/m 5 ; en 1908, de 553 m/m 1.

Le distingué professeur s'attache ensuite à recommander certains amendements et engrais, principalement le lupin employé comme engrais vert dans les terres sablonneuses.

En résumé, l'étude M. Manquené est un travail consciencieux que les cultivateurs consulteront avec profit. On ne peut que remercier l'auteur de leur avoir rendu ce service.

Et puisque j'en ai l'occasion, qu'il me soit permis de féliciter personnellement M. Manquené dont j'ai connu les débuts modestes ; fils de ses œuvres, livré à ses seules ressources, il est arrivé, par un labeur acharné, à se faire une situation enviable. Epris de science, il saura rendre d'autres services à la Colonie.

F. DOUMERGUE.

LE CINQUANTENAIRE DES GIRONDINS (1860-1910), par Paul-Théodore VIBERT, 1 vol. broché, in-4°, 354 pages. Paris, Schleicher frères, 1913

M. Théodore Vibert père a publié, en 1860, un poème épique en 12 chants (10.200 vers) portant pour titre *Les Girondins*.

Il semble, d'après ce qui découle des dires recueillis dans cet ouvrage, que cette publication a été discutée. Aussi le Cinquantenaire des Girondins est un long plaidoyer en faveur du poème. Le fils veut élever un monument, à la gloire de l'ouvrage, la *Grande Epopée nationale* de Théodore Vibert. Ce sentiment est fort honorable et nous ne pouvons qu'y applaudir ; quoi de plus beau que le respect d'un fils pour son père et M. Paul Vibert fait plus que respecter son père, il a pour lui une véritable adoration.

Résumé des conférences faites à l'occasion des Fêtes du Cinquantenaire, à la Mairie du XVIIe Arrondissement à Paris, du 7 au 24 décembre 1910, sur la *Grande Epopée nationale* de Théodore Vibert, tel est le sous-titre de l'ouvrage que l'auteur a bien voulu offrir à notre Société. Nous y trouvons, en effet, des résumés de conférences sur telle ou telle partie de l'Epopée.

M. Olivier de Gourguff parle de Charlotte Corday, M. Albert Maréchaux traite la question en général, M. Tancrède Martel parle surtout de l'assassinat de Marat, etc. M. Roger Gay a seul fait une conférence sur l'ensemble de l'Epopée: elle est imprimée in-extenso (54 pages du volume). Le conférencier fait de

nombreuses citations pour faire toucher du doigt la beauté des vers et de l'inspiration du poète, qui a, par moments, un véritable souffle lyrique.

Enfin une partie de l'ouvrage contient les articles qui ont été publiés par les journaux de toutes les opinions, républicains, gouvernementaux, légitimistes et indépendants. Tous sont d'avis que M. Vibert a montré, avant tout, un grand courage en osant publier en France un poème de 10.200 vers ; tous font un grand éloge du poème lui-même, de la versification qui est à peu près parfaite et des idées exprimées par l'auteur.

Ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre grande Révolution trouveront dans le *Cinquantenaire des Girondins* quelques idées sinon neuves, au moins originales. Les 350 pages sont faciles à lire, car on passe d'une page à l'autre à des styles différents, les collaborateurs étant au nombre de quarante au moins.

E. KRIEGER.

LA POSITION GÉOGRAPHIQUE D'IN SALAH, par G.-B.-M. FLAMAND ; documents pour servir à l'histoire de la cartographie du Sahara (3 cartes, 2 graphiques, 12 illustrations, 1 index). Extrait de la *Revue de Géographie*, T. VII, 1913, chez Delagrave, Paris.

In Salah, petite agglomération du Tidikelt, est pourtant devenue, grâce à sa situation géographique, la « capitale morale » de tout « l'archipel Touatien » ; c'est là que les Touaregs ont préparé leurs coups de main contre les missions françaises, en particulier contre la mission Flamand en 1889. In Salah est aussi l'une des bases les plus importantes de la cartographie saharienne ; comme ses coordonnées variaient d'après Laing et G. Rohlfs, M. Flamand fut chargé de les fixer exactement.

L'auteur donne les différentes orthographes arabe, tamaheq, européennes de In Salah, qui peuvent être ramenées à deux types : Le type berbère In Salah (lieu de Salah) et le type arabe, Aïn Salah عين الصالة (la source de Salah ou des saints), qui n'est qu'une déformation de l'appellation berbère. En 1787, un Allemand, Von Linsiedel signale pour la première fois Ensala ; en 1802, le major Rennellz cite Enzeleh et cherche à en établir les coordonnées. En 1875, le major Laing séjourne à In Salah et d'après ses observations astronomiques, donne les coordonnées suivantes :

27° 11' 00" lat. N.
0° 05' 15" long. W. de Paris

Ces chiffres furent contestés par les Allemands à cause du

mauvais état où se trouvaient les instruments de Laing ; mais les évaluations ultérieures, en particulier celles de G. Rohlfs, fournirent des chiffres à peu près semblables pour la latitude. Les contestations portèrent surtout sur le signe de la longitude. Depuis le voyage de Laing jusqu'à la mission F. Foureau (1893-94), les cartographes attribuaient à In Salah une longitude *occidentale :* pour la première fois, Foureau lui attribua une longitude *orientale :* 0°23'40". Pour faire cesser ces indécisions, M. Flamand fut chargé de faire au Tidikelt, en 1899-1900, les observations astronomiques nécessaires. En utilisant une méthode graphique nouvelle de Ch. Trépied, directeur de l'observatoire d'Alger, M. Flamand obtint les déterminations astronomiques suivantes :

	27° 10' 46"	lat. N.
par l'occultation de 65 Bélier	0° 7' 15"	d'arc long. E. de Paris
par l'observation d'angles horaires du soleil	0° 7' 45"	

Le chiffre de la latitude confirme donc le premier résultat de Laing. Les deux déterminations de la longitude ont donné des valeurs qui, toutes deux de même signe *oriental*, concordent à deux secondes de temps près, et donnent raison à F. Foureau. De nouvelles déterminations faites par M. Noël Vilatte ont confirmé, à quelque chose près, les chiffres et le signe de la longitude donnés par M. Flamand. En attendant que des mesures plus précises (par la T. S. F.) puissent être appliquées, il y a lieu d'admettre les valeurs approchées et surtout le signe oriental de la longitude présentés par M. Flamand.

Toutes les altitudes, sauf une, relevées à In Salah, depuis G. Rohlfs en 1864 jusqu'à nos jours sont comprises entre les cotes 280 et 260 ; M. Flamand, des observations faites sur deux baromètres à mercure et deux baromètres anéroïdes, a déduit l'altitude 275 mètres.

E. LEMOISSON.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 6 AVRIL 1914

Présidence de M. DOUMERGUE, président

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, Abbé FABRE, DANGLES, PÉREZ, LEVAIN, KRIÉGER.

Absents excusés : MM. ARAMBOURG, DÉCHAUD, DUPUY, FLAHAULT, LAMUR, LEMOISSON, DE PACHTERE, PELLET, PONTET, POUSSEUR, RENÉ-LECLERC, Dr SANDRAS.

Absents : MM. HUOT, ROUX-FREISSINENG.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président adresse à M. KRIÉGER, nommé Officier d'Académie, les plus vives félicitations du Comité. M. KRIÉGER remercie.

Sont admis comme membres titulaires :

MM. HEIBLIG, HIRN, MAGER, POTTIER et la RÉUNION DES OFFICIERS D'AÏN-SEFRA, présentés dans la dernière séance.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. MINGUET, directeur de la *Société Générale*, succursale d'Oran, présenté par MM. Doumergue et Bérenger.

M. SCHLOTTERBECK, ingénieur de la maison Brustlein à Oran, présenté par MM. Arambourg et Doumergue.

Lecture est donnée d'une circulaire du *Comité de vigilance pour la liberté des fouilles* qui nous demande de nous faire représenter à une réunion qui se tiendra à Paris à l'occasion du *Congrès des Sociétés Savantes*. Le Comité charge le Président

de donner de nouveau pleine et entière adhésion à toutes les mesures proposées.

Une proposition d'échange du Bulletin n'est pas agréée.

Lecture est donnée de la circulaire annonçant que le *Congrès National des Sociétés Françaises de Géographie* se tiendra cette année à Brives, du 14 au 26 juillet 1914.

Le Secrétaire général fait connaître qu'en réponse à la circulaire du 15 mars relative aux élections, quatre candidatures se sont produites. Ce sont celles de :

MM. le général BASCHUNG, FABRE LA MAURELLE, JULIEN, SABOURET.

La deuxième circulaire sera, conformément aux statuts, envoyée avant le 15 avril.

L'Assemblée générale est fixée au dimanche 3 mai.

Cette réunion ayant lieu cette année avant le premier lundi du mois, la séance ordinaire de mai est fixée au dernier lundi d'avril.

Au sujet des concours, le Président annonce que deux monographies lui sont parvenues : l'une concerne la commune d'Aïn-el-Turck ; l'autre, celle d'Oued Taria. Ces mémoires seront examinés par la Commission du Bulletin et par les membres du Comité qui désireront participer à ce travail.

Le programme des concours pour 1915-1916 est ensuite établi. Il sera publié au Bulletin en cours d'impression [1].

Le Comité accepte le projet d'agrandissement des rayons de la bibliothèque. Il décide qu'une commission composée de MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, DANGLES et TOURNIER arrêtera une liste des ouvrages qui pourraient être acquis.

La bibliothèque a reçu :

Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle, par M. Georges Marçais ;

Le Cinquantenaire des Girondins, par M. Paul-Théodore Vibert ;

Cinquante-cinq livres et brochures de M. A. Guebhard ;

Neuf brochures sur les poissons fossiles, de M. Prieur.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 45.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. — Signé : DOUMERGUE.

---

[1] Voir Bull. 1er trim. 1914, p. 144.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 27 AVRIL 1914

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, DÉCHAUD, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, ARAMBOURG, DUPUY, KRIÉGER, LEMOISSON, PELLET, PÉREZ, PONTET, Dr SANDRAS.

Absents excusés : MM. DANGLES, LEVAIN, DE PACHTERE, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. Abbé FABRE, HUOT, LAMUR, POUSSEUR, ROUX-FREISSINENG.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 6 avril.

A ce sujet, plusieurs collègues font remarquer qu'ils n'ont pu assister à la séance précédente, la distribution des convocations ayant été faite par les facteurs du dimanche au jeudi.

Il est décidé que ces collègues seront portés comme excusés.

Cette modification admise, le procès-verbal du 6 avril est adopté.

Le Président fait part de la mort de M. Emile Gentil l'explorateur du Chari et de l'Oubangui et exprime les regrets que cause la disparition de celui qui a agrandi, en Afrique, le domaine colonial de la France. Une notice lui sera consacrée dans le Bulletin.

Le Président rappelle à ses collègues que M. HOUDOU père, qui faisait partie de notre Société depuis de nombreuses années, est décédé depuis la dernière réunion. Au nom du Comité il a exprimé à la veuve et à la famille les regrets que nous a causés cette disparition.

Passant à un sujet plus gai, le Président félicite notre dévoué bibliothécaire, M. TOURNIER qui, à l'occasion du *Congrès des Sociétés Savantes*, a reçu les palmes d'Officier d'Académie. « Je suis personnellement heureux, ajoute-t-il, d'avoir contribué à faire récompenser celui qui, depuis dix ans, m'a apporté le concours le plus dévoué dans l'accomplissement de mes diverses fonctions. »

M. TOURNIER remercie ses collègues et les assure de son dévouement.

Sont admis comme membres titulaires :

MM. MINGUET et SCHLOTTERBECK, présentés dans la dernière séance.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. DANDINE Achille, propriétaire, rue d'Arzew à Oran, présenté par MM. Bérenger et Pagès.

M. le docteur-professeur HATJIDAKIS, académicien au Pirée (Grèce), présenté par MM. Doumergue et docteur Sandras.

M. MANQUENÉ, professeur à la Chaire d'Agriculture de Mostaganem, présenté par MM. Doumergue et Arambourg.

M. SÉPULCHRE, maréchal-des-logis au 2e Spahis à Meridja, par Colomb-Béchar, présenté par MM. Doumergue et Tournier.

M. DU SERRE TELMON, lieutenant au 2e Groupe d'Artillerie à Bou-Denib, présenté par MM. le commandant Jeanney et le lieutenant Aubert.

La Commission chargée d'examiner les manuscrits présentés au concours propose d'accorder la première récompense à l'auteur de la monographie de la commune d'Aïn-el-Turck. Le Comité approuve et charge M. DÉCHAUD de rapporter cette question à l'Assemblée générale.

La bibliothèque a reçu :

De M. Manquené, une étude sur *Les Terres agricoles de Mostaganem ;*

De M. Flamand, un travail sur *La Position géographique d'In Salah.*

Des remerciements sont votés aux auteurs.

Le service de la Carte géologique de l'Algérie vient de distribuer les feuilles d'Arzew, Mostaganem, Ténès et Sétif. M. DOUMERGUE fait remarquer que sur les quatre feuilles, deux concernent notre département. Il insiste sur l'importance de la publication de la feuille d'Arzew qui complète à l'Est celle d'Oran et montre tout le développement du Lias et du Crétacé, entre Kristel et Arzew.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, Signé : BÉRENGER.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 3 MAI 1914

Procès-verbal de la Séance

Le trois mai mil neuf cent quatorze, à neuf heures et demie, les membres de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée générale au siège de la Société, 7, rue Schneider, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Une trentaine de membres sont présents ; plusieurs se sont excusés.

Le Président ouvre la séance en donnant connaissance des articles des statuts qui règlent la tenue de l'Assemblée générale ; il rappelle qu'il y a lieu, conformément à l'ordre du jour, de procéder à l'élection de neuf membres du Comité.

Cette formalité remplie, il invite l'Assemblée à désigner trois scrutateurs pour commencer immédiatement le dépouillement des votes par correspondance.

Sont désignés : MM. l'abbé Joliet, Tolédano et Tournier, qui entrent aussitôt en fonctions.

On reprend l'ordre du jour. M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 mai 1913. Mis aux voix, le procès-verbal est adopté.

Le Président lit ensuite un rapide exposé par lequel il montre les progrès accomplis par la Société pendant ces dernières années ; il donne des indications utiles sur la marche à suivre pour assurer l'avenir de la Société. L'Assemblée approuve les idées exposées par M. Doumergue et souligne par des applaudissements les parties les plus saillantes de son rapport.

Puis la parole est donnée au Secrétaire général pour la lecture de son rapport annuel sur les travaux de la Société pendant l'année 1913. Ce rapport est approuvé par l'Assemblée qui, sur la proposition du Président, vote de chaleureuses félicitations à son auteur.

M. Déchaud, vice-président, lit ensuite son rapport sur les concours ouverts par la Société en 1913.

Enfin, M. le Trésorier fait l'exposé de la situation financière de la Société pour l'exercice 1913. Ses comptes administratifs sont annexés à son rapport. L'excédent des dépenses sur les recettes est de 403 fr. 04. L'Assemblée approuve les comptes et exprime sa satisfaction à M. Pock, auquel elle renouvelle sa reconnaissance pour le dévouement qu'il apporte à remplir des fonctions parfois assez ingrates.

Sur la proposition du Trésorier, l'Assemblée décide qu'une somme de 300 francs à prendre sur l'excédent, sera versée à la caisse de réserve.

La lecture des rapports étant terminée, la séance est suspendue pour permettre aux membres présents de voter.

Ont pris part aux élections, 142 sociétaires ; mais 6 votes étant parvenus en retard n'ont pu être comptés.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Bulletins déposés : 136.

Suffrages exprimés : 134.

Bulletins nuls : 2.

Ont obtenu :

MM.	Doumergue	133 voix
	Flahault	129 —
	Général Baschung	128 —
	Abbé Fabre	124 —
	Dangles	123 —
	De Pachtere	122 —
	Huot	112 —
	Pousseur	112 —
	René-Leclerc	81 —
	Fabre la Maurelle	57 —
	Sabouret	47 —
	Julien	24 —

En conséquence, MM. Doumergue, Flahault, général Baschung, Abbé Fabre, Dangles, de Pachtere, Huot, Pousseur, sont élus pour 3 ans ; M. René-Leclerc est élu pour 1 an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 45.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

1° Rapport de M. Doumergue, président

Messieurs,

S'il appartient à M. le Secrétaire général de vous rendre compte des résultats obtenus pendant l'année écoulée, il est aussi dans le rôle du Président de donner son appréciation sur la marche de la Société.

Je pourrais, en quatre mots, résumer cet exposé et vous dire : la situation est bonne ; mais, comme je ne puis me borner à cette affirmation, je tiens à l'appuyer sur des chiffres. Le petit tableau suivant montre les progrès accomplis depuis 1905, c'est-à-dire depuis l'époque où, après un fort recul, la Société a repris sa marche ascensionnelle.

Effectif : en 1905, 284 membres ; en 1913, 400 membres.

Recettes ordinaires (cotisations) : en 1905, 3.038 francs ; en 1913, 4.414 fr. 24 ; accroissement, 1.376 fr. 84.

Recettes générales (cotisations, subventions, intérêts) : en 1905, 3.835 fr. 50 ; en 1913, 6.056 fr. 35 ; accroissement, 2.220 fr. 85.

Dans le même laps de temps le capital de la caisse de réserve a été sérieusement augmenté.

Au sujet de ce capital, je tiens à répéter ce que j'ai déjà dit. Il est absolument nécessaire d'accroître la réserve qui, seule, permettra à la Société de traverser sans grand dommage les crises passagères dont elle pourrait avoir à souffrir. Pour cela il est nécessaire que ceux qui se succèderont à ce fauteuil aient comme principale ambition celle de servir les intérêts de la Société et non leur intérêt personnel.

En vous priant d'excuser cette digression, je reviens à mon sujet.

Les économies que nous avons réalisées ne nous ont pas empêché de faire les dépenses utiles. Nous avons continué à apporter tous nos soins à l'amélioration du Bulletin, nous avons augmenté les ressources de la Bibliothèque. Vous pouvez juger vous-même de la valeur du Bulletin ; je n'en parlerai pas. Au sujet de la Bibliothèque, je tiens à vous donner quelques chiffres.

En 1905, elle comprenait environ 1.400 numéros ; à ce jour elle en compte 2.300, soit une augmentation de 900 unités en neuf ans et, pour les deux dernières années seulement, 350.

Je ne crains donc pas d'être démenti quand j'affirme que la Société est prospère. Ce résultat nous le devons à la confiance que nous témoignent les sociétaires qui nous aident de leurs cotisations et les collectivités qui nous subventionnent. L'appui moral que tous nous apportent fait la force du Comité.

Mais je serais injuste et ingrat, Messieurs, si je ne reportais pas sur le Comité la part qui lui revient dans les résultats obtenus. Grâce à l'union très étroite qui règne dans son sein, grâce aux cordiales relations que ses membres entretiennent entre eux, la besogne du Bureau est rendue plus facile, surtout à mes collaborateurs immédiats : Secrétaire général, Bibliothécaire, Trésorier, desquels dépendent les services administratifs.

A tous, je dis bien sincèrement : Merci !

Il en est d'autres auxquels doivent aller nos sentiments reconnaissants et notre profonde gratitude : ce sont les collaborateurs du Bulletin. Ces savants modestes, ces hommes de science qui honorent notre Société, sont les plus grands artisans de sa prospérité ; nous leur sommes redevables de la notoriété dont jouit notre publication dans le monde savant. Aussi je me fais un devoir de leur renouveler publiquement les remerciements que je me plais à leur adresser chaque fois que l'occasion s'en présente.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier d'avoir bien voulu assister à cette réunion ; ma gratitude s'étend aussi à ceux qui y ont participé par correspondance.

Au nom du Comité, en mon nom personnel, je renouvelle à tous les sociétaires l'expression de nos sentiments recon-

naissants. Forts de leur appui, dont nous sommes très honorés, nous redoublerons de zèle et d'activité pour faire vivre et prospérer notre chère Société.

2° Rapport du Secrétaire Général

sur les Travaux de la Société pendant l'année 1913-1914

Messieurs et chers Collègues,

Une tradition, conforme du reste aux statuts, veut que le Secrétaire général fasse, tous les ans, l'exposé des travaux de la Société, pendant l'année écoulée.

Avant d'aborder cette importante question dont la lecture paraît un peu aride tant à l'auteur qu'aux auditeurs, permettez-moi de saluer la mémoire de ceux que la mort a cruellement fauchés. Je ne rappellerai pas leurs noms. Les notices nécrologiques publiées au Bulletin nous ont appris à les connaître et à apprécier les services que plusieurs ont rendu à la Société, soit comme membres du Comité, soit par les travaux qu'ils ont fournis et qui ont été fort goûtés de nous tous. Adressons-leur un touchant adieu et, à leurs familles, nos douloureuses sympathies.

Nous allons maintenant énumérer les travaux faits et nous les exposerons dans l'ordre suivant :

I. Effectif numérique de la Société. — Le souci constant du Comité a été d'augmenter ou, tout au moins, de maintenir l'effectif. Il y a réussi. Aussi, au cours de 1913, nous constatons avec une légitime satisfaction un accroissement de 16 unités, malgré le fait des pertes subies par le départ des fonctionnaires civils et militaires appelés dans d'autres résidences. Au 1er mai 1913, l'effectif était de 400 membres ; au 1er mai 1914, il est de 416.

II. Réunions du Comité administratif. — Les séances du Comité ont été suivies. Aucune séance n'a été remise par suite de manque de quorum. Elles ont été de onze avec une moyenne de douze membres, soit la moitié du Comité.

III. Bulletin. — Le Bulletin a continué à paraître régulièrement. Les quatre fascicules forment un volume de 590 pages.

Des études fort intéressantes sur la géographie, la géologie,

l'hydrologie, la climatologie, la démographie, l'histoire, l'archéologie, etc., y ont été publiées.

Le nombre de mémoires insérés est de quatorze avec un nombre à peu près égal de notices. Nous allons les rappeler avec une courte analyse.

Capitaine Gaquière : *Berguent (Ras-el-Aïn), Maroc Oriental.* — Cette étude nous donne une description géographique, des détails sur la population, les conditions économiques et les événements politiques qui nous ont amenés à occuper cette région. Elle est d'un haut intérêt et sera utilement consultée par les personnes appelées à parcourir ce pays.

M. le lieutenant Delhomme, dans un travail très documenté, nous donne des renseignements fort intéressants sur *Settat et la région de Settat.* Il traite son sujet au point de vue géographique, géologique, hydrographique, climatologique, démographique, économique, etc. Ce travail sera un guide utile pour toutes les personnes s'intéressant à l'avenir du Maroc Occidental.

M. Déchaud, dans son étude sur *La population de l'Oranie d'après le dénombrement de 1911*, nous expose les effets de la loi de 1882, accordant automatiquement la nationalité française à toute une catégorie d'étrangers et en fait ressortir les conséquences futures au point de vue politique et économique.

Dans une autre remarquable étude sur *Le développement économique de l'Algérie*, il nous fait l'historique de la colonisation depuis le début de la conquête et indique les moyens à employer pour en assurer les progrès.

La botanique a occupé une place importante au Bulletin. M. Doumergue nous a donné une étude très détaillée sur les *Herborisations Oranaises*, déjà publiée mais qui était épuisée.

Dans son travail sur la gestion du domaine de l'Etat par le Maghzen, M. J. Griguer expose les différents modes de contrat de location consentis au Maroc et fait ressortir les avantages et les inconvénients qu'ils présentent.

Mademoiselle Glotz, qui a fait un voyage dans les Beni Snassen et Oudjda, nous a fourni des renseignements fort intéressants sur l'état de la colonisation dans cette région.

M. le capitaine Voinot, toujours dévoué à notre Société, en se livrant à des études d'histoire, a établi des *Tables pour servir aux calculs de concordance des ères chrétienne et musulmane et à la résolution de divers problèmes*, dont pourront tirer partie ceux qui s'occupent d'histoire musulmane.

Nous avons aussi publié du même auteur :

1° Une note faisant suite à son remarquable ouvrage *Oudjda et l'Amalat*. Dans cette note, M. Voinot nous donne des précisions sur la troisième incursion du maréchal Bugeaud, sur le territoire marocain, en 1844 ;

2° Une *Note sur les tumuli et quelques vestiges d'anciennes agglomérations de la région d'Oudjda.*

A M. Lemoisson, nous devons une notice historique sur la part contributive de notre Société à la connaissance de l'Empire chérifien.

Une grande partie du Bulletin a donc été consacrée à des études sur le Maroc. Nous en sommes heureux parce qu'elles nous permettent de mieux connaître ce pays, appelé à un grand avenir. Aussi avons-nous été heureux de publier des *Renseignements économiques et scientifiques avec état comparatif des produits des marchés de la Chaouïa et des observations météorologiques sur la Chaouïa*, document que nous devons à l'obligeance du Service des Renseignements.

Nous avons publié aussi des études sur la préhistoire, l'archéologie et l'épigraphie :

1° De M. Doumergue, une *Note sur quelques relations de la préhistoire de la région de Constantine avec celle de la région d'Oran*, dans laquelle il analyse les importantes découvertes faites par M. Debruge, résultats qui peuvent faciliter la tâche de ceux qui recherchent les origines des populations barbaresques ;

2° Du même auteur, une *Notice archéologique sur quelques vestiges de ruines romaines de Bou-Tlélis et d'Arbal ;*

3° De M. Blanché, une *Notice sur les ruines berbères des environs d'Aïn-el-Turck*, étude qui établit que cette partie du littoral a été occupée par les Berbères ;

4° La région d'Aïn-Témouchent, l'ancienne *Albulae* des Romains, nous fournit toujours d'intéressants documents par les découvertes que l'on y fait de temps à autre. M. de Pachtere, notre savant collègue du Comité, a traduit une importante inscription trouvée dans la partie occidentale de l'ancien bivouac et établissant que le centre antique s'élevait sur l'emplacement de la ville actuelle. Il nous a donné également la traduction d'une autre inscription romaine trouvée à Chanzy par M. Parodi, instituteur de ce centre.

Il a été aussi publié une *Note sur la production artificielle des pluies par le système Dessoliers;* une *Notice sur les comparaisons des observations météorologiques*, faites en 1911, à Casablanca et à Oran.

M. Tournier nous a donné, comme tous les ans d'ailleurs, la *Statistique du mouvement commercial du port d'Oran.*

MM. Guillaume et Lhuillier ont continué à nous fournir les résultats des *Observations météorologiques de la station de Santa-Cruz.*

Enfin, sous forme de comptes rendus bibliographiques, MM. Doumergue, Engel, Flahault, A. Julien, Dr Sandras, Abbé Fabre, Lemoisson, Arambourg, A. Cour, Déchaud, nous ont fait l'analyse des ouvrages offerts à la Société.

Cet exposé succinct suffit à démontrer que, pendant l'année écoulée, le Bulletin a maintenu sa bonne réputation. Il est,

d'ailleurs, toujours recherché par les sociétés savantes et par tous ceux qui s'intéressent à l'Algérie et au Maroc.

IV. Bibliothèque. — Les efforts du Comité ont aussi porté sur l'augmentation du nombre des ouvrages de la bibliothèque, laquelle est ouverte tous les jours de 5 à 7 heures du soir.

Pendant l'année écoulée, elle a reçu 225 ouvrages (livres et brochures), les uns provenant de dons, les autres, le plus grand nombre, achetés par la Société.

V. Congrès et Concours. — La sollicitude toute particulière que la Société accorde au Bulletin et à la Bibliothèque ne l'empêche pas d'étendre son rayon d'action. En 1913, elle a participé, par délégation, au *Congrès International de Géographie* de Rome ; au *Congrès des Sociétés Savantes* de Grenoble ; aux *Fêtes du Cinquantenaire de l'Académie d'Hippone.*

Elle a pris part à l'*Exposition Universelle* de Gand où elle a obtenu un diplôme de médaille d'argent.

Enfin, elle a mis au concours plusieurs sujets intéressant notre département et le Maroc. Les résultats vous en seront donnés tout à l'heure.

VI. Conclusions. — Du rapport du Trésorier il ressort que la situation financière est satisfaisante. Ce résultat est dû à la sage administration du Comité et aussi à l'appui que la Société reçoit de la Colonie, du Département, de la Chambre de Commerce et du Haut-Commissariat du Maroc Oriental.

La Société ne pourrait pas se maintenir dans l'état de prospérité où elle se trouve si le concours des Pouvoirs Publics lui faisait défaut. Aussi leur est-elle infiniment reconnaissante de l'appui dont ils l'honorent.

En résumé, la situation morale et financière est bonne, mais pour la maintenir le Comité a besoin de l'appui des sociétaires et aussi de celui des collectivités administratives qui veulent bien nous subventionner. Avec leur aide il assurera la réalisation du double but qu'il poursuit, qui est :

1° Faire connaître le Département d'Oran, étendre son influence économique sur l'Hinterland marocain pour le plus grand bien de l'Algérie ;

2° Mettre à la disposition des sociétaires des livres pour faciliter leurs études et un Bulletin pour y publier leurs travaux.

Le Secrétaire général,

BÉRENGER.

3° RAPPORT SUR LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1913

Une Commission composée de MM. DOUMERGUE, président ; FLAHAULT et DÉCHAUD, vice-présidents ; BÉRENGER, secrétaire général ; TOURNIER, bibliothécaire ; DANGLES et PÉREZ, a pris connaissance avec le plus grand intérêt des travaux envoyés au titre du concours ouvert en 1913 par la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.*

Deux mémoires seulement sont parvenus :

Le premier est une monographie du centre d'Oued Taria.

Le second, qui porte la légende : *L'alcoolisme et les querelles de clocher ; ces deux monstres couvés au cabaret seront anéantis le jour où le colon voudra connaître la nature,* concerne la commune d'Aïn-el-Turck.

Le premier travail, bien qu'impliquant un effort sérieux et une documentation à laquelle on ne peut moins faire que de rendre hommage, ne remplit pas toutes les conditions du programme et la Commission malgré son sincère désir de le récompenser ne peut l'admettre.

Il est en conséquence décidé que cette monographie sera retournée avec le programme du concours afin de permettre à son auteur de la compléter dans le sens indiqué.

Le second mémoire, beaucoup plus complet, comporte une longue monographie d'Aïn-el-Turck. C'est une étude consciencieuse de cette commune. L'auteur y retrace successivement la géographie et l'histoire du pays ; il en fait une description scientifique et pratique ; il énumère ses ressources, il dépense une documentation abondante pour mettre en évidence les progrès accomplis depuis la fondation de ce village.

On ne peut reprocher à cette étude, très documentée, que de s'étendre au delà des limites d'une monographie et de renfermer des renseignements trop généraux tels que ceux relatifs à l'histoire naturelle qui s'appliquent à tous les centres du littoral algérien.

Néanmoins et pour tenir compte de l'effort considérable réalisé, la Commission a proposé d'accorder à ce travail le diplôme de médaille de vermeil et une somme de cinquante francs, ou une médaille de vermeil au choix.

Cette proposition, présentée en séance du Comité, a été adoptée. Il a été procédé à l'ouverture des enveloppes sur lesquelles étaient portées des légendes correspondantes à celles indiquées sur les mémoires et il a été constaté que le travail

récompensé était l'œuvre de M. Ferdinand Blanché, précédemment directeur de l'école d'Aïn-el-Turck et actuellement à Sidi-Bel-Abbès.

Le Rapporteur,

Ed. DÉCHAUD.

4° Rapport du Trésorier

Mes chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, après vérification, les comptes de l'année 1913.

Les recettes ont dépassé nos prévisions, grâce à une subvention que M. le Haut-Commissaire du Gouvernement de la République à Oudjda a bien voulu nous accorder et auquel la Société adresse ses bien sincères remercîments. L'article des cotisations est aussi en augmentation, ce qui prouve la vitalité de notre compagnie, puisque le nombre de sociétaires augmente d'une façon assez sensible, pour que cet article donne un excédent supérieur à 100 francs sur nos prévisions budgétaires.

Les dépenses excèdent les chiffres prévus au budget ; la plus forte est relative à l'impression de notre Bulletin, qui dépasse le chiffre prévu de 276 francs ; mais ne nous plaignons pas, notre publication est si recherchée que nous aurions mauvaise grâce à nous préoccuper de cet excédent de dépenses. Les autres articles se rapprochent sensiblement des chiffres du budget sauf celui de l'achat de livres qui a été dépassé, en raison du grand nombre de publications acquises pendant l'année, pour enrichir notre bibliothèque d'ouvrages scientifiques et d'actualité.

Malgré cela notre exercice se clôture par un excédent de 403 fr. 04.

D'après l'article 14 des statuts, c'est l'Assemblée générale qui doit décider de l'emploi de cette somme, en la versant en partie ou entièrement à la caisse de réserve. Je suis à votre disposition pour exécuter votre décision.

Oran, le 3 mai 1914.

Le Trésorier,

Signé : E. POCK.

RECETTES (1913)

DÉTAIL DES ARTICLES		RECETTES EFFECTUÉES	RECETTES PRÉVUES par le BUDGET
Reliquat au 1er janvier 1913		259 24	»
Cotisations — Membres perpétuels	»		
Cotisations — Membres ordinaires	4.346 74	4.414 24	4.300 »
Cotisations — Droit d'entrée	67 50		
Subventions		1.450 »	1.150 »
Arrérages des fonds de réserve		568 20	550 »
Vente de Bulletins		61 15	»
Intérêts des fonds déposés en compte courant au Crédit Lyonnais		31 65	»
Totaux		6.784 48	6.000 »

DÉPENSES (1913)

DÉTAIL DES ARTICLES	DÉPENSES	
	EFFECTUÉES	PRÉVUES par le BUDGET
Impression et brochage du Bulletin	2 876 25	2.600 »
Affranchissement du Bulletin	176 49	200 »
Frais de recouvrement	205 10	200 »
Frais de correspondance du Bureau	105 10	100 »
Imprimés administratifs et frais de bureau	69 25	100 »
Frais d'élections (imprimés et affranchissement)	96 »	100 »
Reliure et brochage	192 25	200 »
Subvention au Lycée pour bourses de voyage	50 »	100 »
Conférences (frais occasionnés par les)	.	100 »
Abonnements (54 fr. 00) et achat d'ouvrages pour la bibliothèque (434 fr. 50)	488 50	450 »
Concours	»	300 »
A reporter	4.258 94	4.450 »

DÉPENSES (1913 suite)

DÉTAIL DES ARTICLES		DÉPENSES EFFECTUÉES	DÉPENSES PRÉVUES par le BUDGET
	Reports	4 258 94	4.450 »
Provision pour recherches archéologiques		»	50 »
Loyer		660 »	660 »
Impôts, Eclairage, Assurance, Entretien		193 80	200 »
Indemnité annuelle au gardien de la bibliothèque		360 »	360 »
Dépenses diverses et imprévues		140 50	280 »
Versements à la Caisse de réserve	Arrérages de 1913	568 20	»
	Par décision de l'Assemblée générale de mai 1913 . . .	200 »	»
	Totaux	6.381 44	6.000 »

RÉSUMÉ

Recettes	6.784 48
Dépenses	6.381 44
Excédent	403 04

RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DU 11 MAI 1914

Election du Bureau

Présidence de M. le Dr SANDRAS, *doyen d'âge*

La séance est ouverte à 5 heures et demie, sous la présidence de M. le Dr SANDRAS, doyen d'âge.

L'ordre du jour comporte seulement l'élection du Bureau.

Sont présents au Comité : MM. Dr SANDRAS, DOUMERGUE, FLAHAULT, DÉCHAUD, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, ARAMBOURG, Général BASCHUNG, DANGLES, DUPUY, Abbé FABRE, KRIÉGER, LAMUR, LEMOISSON, PÉREZ, PONTET, POUSSEUR.

Absents excusés : MM. LEVAIN, DE PACHTERE, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. HUOT, PELLET, ROUX-FREISSINENG.

M. le Dr SANDRAS donne lecture des articles des statuts et du règlement relatifs à l'élection du Bureau.

Le Secrétaire général lit ensuite la partie du procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 mai, concernant l'élection des membres du tiers sortant.

Cette formalité étant remplie, la séance est suspendue pendant quelques minutes afin de permettre au Comité de discuter préalablement les candidatures aux diverses fonctions.

M. DOUMERGUE, prenant d'abord la parole, rappelle que l'année dernière et le mois passé encore, il a déclaré qu'il ne demanderait pas le renouvellement de son mandat. Il objecte de nouveau que l'insuffisance de ses loisirs, la grosse charge de l'administration de la Société et la préparation du Bulletin l'obligent à un surmenage que son état de santé ne lui permet pas de s'imposer. « Il faut, dit-il, à la tête de la Société, deux hommes se complétant l'un l'autre, se partageant la besogne ou, tout au moins, un président très dévoué, libre de son temps, ce qui n'est pas mon cas. »

M. DOUMERGUE se déclare prêt à apporter tout son concours à M. le Dr SANDRAS qui, de tous les membres du Comité, est celui qui a le plus de loisirs. « Non seulement, ajoute-t-il, notre sympathique collègue dispose de son temps, mais encore, possède les qualités requises pour faire un excellent président. Nul doute qu'il dirigerait la Société avec autant de distinction que de compétence. »

M. le Dr Sandras, dans une éloquente improvisation, répond que si le privilège de l'âge lui procure le plaisir de s'asseoir extraordinairement au fauteuil présidentiel, cet avantage ne lui permet pas d'y rester à titre permanent. Il ne peut donc accepter la proposition que M. Doumergue lui a renouvelée à plusieurs reprises et, encore, ces jours derniers. « Voilà deux ans, dit-il en substance, que M. Doumergue dirige la Société à la satisfaction de tous ceux qui en suivent de près les progrès, voilà de nombreuses années qu'il en connait tous les détails de l'administration, il n'y a pas de raison pour que M. Doumergue soit remplacé. Je propose donc de réélire M. Doumergue. Mais pour lui enlever les justes raisons qu'il fait valoir, il faut qu'il soit aidé dans sa tâche et j'espère que cette fois il le sera. »

Le Comité tout entier se range à l'avis si bien exprimé par le président d'âge et demande à M. Doumergue de vouloir bien conserver la présidence.

M. Doumergue, visiblement ému de cette marque d'estime et de sympathie, remercie ses collègues de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner et, escomptant d'avance une précieuse collaboration, accepte d'être candidat.

Election du Président. — La séance est reprise et on procède à l'élection du Président.

Le résultat est le suivant :

Membres présents : 18.

M. Doumergue	17 voix
Bulletin blanc	1

M. Doumergue est réélu président pour l'exercice 1914-1915. Il renouvelle ses remerciements et assure une fois de plus ses collègues de son dévouement.

La question de la présidence étant réglée, on procède à l'élection des autres membres du Bureau, qui doit avoir lieu au scrutin de liste.

Avant que l'on passe au vote, M. Déchaud, 2e vice-président sortant, demande la parole pour faire part à ses collègues qu'il cède ses fonctions à M. le général Baschung, lequel, plus libre de son temps, pourra apporter un concours plus actif au Président.

Le général, très touché de cette marque de sympathique bienvenue, se défend d'être entré au Comité pour y briguer des honneurs, il déclare ne pouvoir accepter la flatteuse proposition de M. Déchaud, il tient à rester dans le rang où, dit-il, il a la ferme volonté de rendre autant de services comme simple membre du Comité que comme vice-président.

M. le Dr Sandras intervient alors et dans une charmante et judicieuse argumentation amène le général à se rendre au désir du Comité.

A son tour, M. Flahault, 1er vice-président, déclare, que pour

les mêmes raisons que M. Déchaud, il cède son fauteuil à M. le général Baschung.

Enfin, M. Lemoisson fait justement remarquer que M. Déchaud doit reprendre sa place à la tête de la section de Géographie et s'efface devant lui.

M. Doumergue, très touché du désintéressement de ses trois collègues, ne sait comment leur témoigner sa gratitude. En son nom personnel et au nom du Comité, il les remercie d'avoir donné un bel exemple d'attachement à la Société. Il les félicite d'avoir, une fois de plus, mis en pratique le principe qui fait la force des sociétés : ceux qui sont aux honneurs doivent être à la peine et réciproquement. Il leur en exprime toute sa reconnaissance.

Ces préliminaires terminés, on procède à l'élection du Bureau qui a lieu au scrutin de liste.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

1er Vice-Président :	M. le général Baschung	15 voix.
	M. Flahault	3 —
2e Vice-Président :	M. Flahault	14 —
	M. le général Baschung	2 —
	M. Lamur	1 —
Secrétaire général :	M. Bérenger	17 —
Trésorier :	M. Pock	17 —
	M. Pérez	1 —
Bibliothécaire :	M. Tournier	17 —
Sect. de Géographie	Secrétaire : M. Déchaud	17 —
	Secrétaire-adjoint : M. Lemoisson	17 —
Sect. d'Archéologie	Secrétaire : M. l'abbé Fabre	17 —
	Secrétaire-adjoint : M. Arambourg	16 —
	M. de Pachtere	2 —

Commission des Finances. — L'élection a lieu également au scrutin de liste, le trésorier ne prenant pas part au vote.

MM. Dangles, Pontet, Dr Sandras, membres sortants, sont réélus à l'unanimité.

Avant de se séparer, M. le Dr Sandras remercie les membres du Comité d'être venus en si grand nombre, réitère ses félicitations au Président et demande au Bureau le concours le plus absolu pour lui faciliter sa tâche.

A son tour, le Président remercie M. le Dr Sandras et souhaite que, pendant de longues années encore, il puisse occuper le fauteuil du doyen d'âge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 40.

Le Secrétaire général, — *Le Président doyen d'âge,*

Signé : BÉRENGER. — Signé : Dr SANDRAS.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DU 5 JUIN 1914

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, général BASCHUNG, FLAHAULT, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, DÉCHAUD, KRIÉGER, LEMOISSON, LEVAIN, PELLET, PÉREZ.

Absents excusés : MM. DUPUY, LAMUR, DE PACHTERE, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. ARAMBOURG, DANGLES, abbé FABRE, HUOT, PONTET, POUSSEUR, ROUX-FREISSINENG, D[r] SANDRAS.

Il est donné lecture des procès-verbaux des séances du 27 avril et du 11 mai, qui sont adoptés sans aucune modification.

Madame HOUDOU remercie des condoléances que le Comité lui a adressées à l'occasion de la mort de son mari.

Le Président fait part de la mort de M. OLIVIER, fondateur du domaine de Bouzou à Bou-Tlélis et de M. DIDIÈRE, vérificateur en chef du bureau du Service topographique, en retraite, qui faisaient partie de notre Société depuis de nombreuses années.

Le Comité s'associe aux condoléances que le Président a adressées aux familles.

Passant à un sujet d'actualité, le Comité s'associe aux chaleureuses félicitations que le Président a adressées à M. le général Lyautey, Résident Général de France au Maroc et à M. Varnier, Haut-Commissaire à Oudjda, à l'occasion de la prise de Taza et de la jonction des deux Marocs. Il renouvelle également à M. Varnier ses plus vives félicitations pour sa nomination au grade d'Officier de la Légion d'Honneur, qui est la juste récompense des signalés services rendus au Maroc Oriental.

Le Président donne lecture des réponses du Général et de M. Varnier, toujours très dévoués aux intérêts de l'Oranie et à la prospérité de notre Société.

De chaleureuses félicitations sont également votées à M. LAMUR, membre du Comité, élu Vice-Président du Conseil Supérieur de l'Algérie.

Sont acceptés comme membres titulaires :

MM. DANDINE, HATJIDAKIS, MANQUENÉ, SÉPULCHRE, DU SERRE TELMON, présentés à la séance du 27 avril.

Sont présentés comme membres titulaires :

M. Garrouste Charles, contrôleur des Contributions Diverses à Oran, place Sébastopol, présenté par MM. Barbié et Kriéger.

M. Houdou Albert, propriétaire, 4, rue Arago, présenté par MM. Bérenger et Déchaud.

M. Massiou, publiciste, présenté par MM. Flahault et l'abbé Fabre.

M. Ségui François, contrôleur des Contributions Diverses, 14, rue Bruat, présenté par MM. Barbié et Kriéger.

Le Comité vote un crédit de 50 francs pour prix aux élèves du Lycée de Garçons. Il accorde des prix aux élèves des Cours Industriels et de l'Ecole pratique du Commerce.

Le Président donne lecture d'une délibération de la Chambre de Commerce d'Oran, en date du 19 mai 1914 et ainsi conçue :

« *Voie ferrée Oran, Zoudj-el-Beghal, Taza et Fez.* — M. le Président expose que la brillante action militaire qui vient d'ouvrir à toutes les activités la riche région de Taza et d'assurer la soudure du Maroc Oriental au Maroc Occidental, doit avoir pour conséquence logique la mise à l'étude du prolongement de la voie large de Zoudj-el-Beghal, point terminus actuel vers Taza et Fez.

« La Chambre de Commerce d'Oran a déjà appelé à différentes reprises l'attention des Pouvoirs Publics, sur la nécessité d'assurer, dans l'intérêt même de nos opérations militaires, des relations rapides et sûres entre l'Algérie et le Maroc, par l'établissement d'une voie à largeur normale susceptible de recevoir des trains importants et de réaliser des vitesses suffisantes pour assurer le transport des voyageurs dans de bonnes conditions de temps et de confort.

« Jusqu'ici, il a été répondu à ces différentes demandes que la réalisation de ce projet, dont on reconnaît l'urgente nécessité, était subordonné, aux termes des accords franco-allemands, à l'adjudication de la ligne ferrée Tanger-Fez.

« Or, il ressort des renseignements qui nous ont été fournis, que cette question est sur le point de recevoir une solution. En France, elle a déjà fait l'objet d'une délibération de la Chambre des Députés ; elle sera sous peu soumise au Sénat. De leur côté, les Cortès espagnols se prononceront sans doute avant les vacances, sur cette affaire et tout laisse à supposer que la concession définitive de la ligne pourra être donnée avant la fin de la présente année.

« Rien n'empêche donc, dès lors, que le prolongement de la ligne d'Oran vers Taza et Fez soit mis sans retard à l'étude. Il est en effet utile de dire que la reconnaissance du terrain, l'établissement des plans réclameront un délai d'au moins deux années, en raison de l'importance des études à entreprendre.

« La longueur de la ligne d'Oran à Fez sera d'environ

460 kilomètres. Ce parcours a fait jusqu'ici l'objet des travaux suivants :

Voie large d'Oran à Zoudj-el-Beghal	208 kilom.
Voie de 1,05 de Zoudj-el-Beghal à Oudjda....	14
Voie de 0,60 d'Oudjda à M'çoun	130
La ligne est donc reconnue sur	352 kilom.

« Mais cette reconnaissance nécessitera encore, sur certains points, des études complémentaires qui réclameront de longs délais.

« La lacune de M'çoun à Fez est d'environ 110 kilomètres et sur cette section, tout est à faire.

« Il serait donc à désirer que, pour hâter la construction de cette ligne qui est la seule voie susceptible d'assurer des relations sûres et rapides entre la France, l'Algérie et le Maroc, les études de son établissement fussent entreprises sans retard.

« On peut avoir la certitude que quelque diligence qui y soit apportée les travaux préparatoires ne seront pas achevés au moment où la mise en adjudication de la voie Tanger-Fez aura libéré notre grande voie de pénétration de la servitude que lui a créée l'accord franco-allemand.

« Après en avoir délibéré la Chambre de Commerce d'Oran adopte la motion de son Président et décide d'appeler sur cette importante question la haute attention de M. le Ministre des Affaires Etrangères, de M. le Résident Général au Maroc et de M. le Gouverneur Général de l'Algérie. »

Le Comité s'associe au vœu émis par la Chambre de Commerce.

Il décide que ce vœu sera transmis à M. le Ministre des Affaires Etrangères, à M. le Résident de France au Maroc et à M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

Le Comité donne son adhésion, en principe, à la participation de la Société à l'Exposition Coloniale de Marseille en 1916 et nomme une commission composée de MM. le général Baschung, Déchaud et Levain, chargée de s'occuper de cette question.

Le Congrès des Sociétés Françaises de Géographie se tenant à Brives, du 19 au 26 juillet, le Comité accepterait d'y déléguer un membre de la Société.

Le Comité arrête une nouvelle liste d'ouvrages et de cartes à acheter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. — Signé : DOUMERGUE.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

1er Semestre 1914

1° PÉRIODIQUES

Pour les publications périodiques, voir la *Liste des Sociétés correspondantes*. (Bull. 1er trimestre 1914, p. 19.)

2° NON PÉRIODIQUES

(Dons et Achats)

GÉNÉRALITÉS

Bossavy. — Les photographies des prétendus effluves humains, broch. in-8°, 20 p. Le Mans, Monnoyer, 1900.

Cahil (B. J. S.) — An account of a land map of the world on a new and original projection, broch. in-8°, 55 p. London, 1912.

Guébhard (Dr Adrien). — Sur l'anse funiculaire. (Ext. des *Mémoires de la Soc. Préhistorique de France)*, broch. in-8°, 184 p., 36 pl. Le Mans, Monnoyer, 1913.

— Sur quelques curiosités céramiques de l'antiquité. (Ext. des *Comptes rendus du VIIIe Congrès Préhistorique)*, broch. in-8°, 8 p. Le Mans, Monnoyer, 1912.

— Propositions générales de représentation graphique des accidents tectoniques. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, broch. in-8°, 4 p. Lille, Le Bigot, 1897.

— Sur une expérience du professeur Tito Martini, reproduisant expérimentalement certains phénomènes éruptifs du volcanisme. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, broch. in-8°, 2 p. Lille, Le Bigot, 1902.

— Presses et moulins à huile primitifs. Supplément à la notice. (Ext. du *Bull. de la Soc. Préhistorique de France)*, broch. in-8°, 14 p. Le Mans, Monnoyer, 1910.

— A propos des broches de bronze « à collerettes » et à disques mobiles. (Ext. du *Bull. de la Soc. Préhistorique de France)*, broch. in-8°, 4 p. Le Mans, Monnoyer, 1911.

— Sur les anses verticales multiflorées horizontalement. (Ext. du *Bull. de la Société Préhistorique de France)*, broch. in-8° 48 p. Le Mans, Monnoyer, 1912.

— Sur les anses multiflorées à trous de suspension verticaux. (Ext. des *Comptes rendus du IVe Congrès Préhistorique)*, broch. in-8°, 38 p. Le Mans, Monnoyer, 1909.

— Nouveau procédé phonéidoscopique par les anneaux colorés d'interférence. Osmose de l'alcool à travers la gutta-percha, broch. in-8°, 11 p. Paris, Chaix, 1879.

— Puissance et grossissements des appareils dioptriques, 2 broch. in-8°, 25-16 p. Paris, 1883.

— Sur la figuration électro-chimique des systèmes équipotentiels, broch. in-8°, 8 p. Paris, Lahure, 1883.

— Sur la force électro-motrice des dépôts électrolytiques de peroxyde de plomb. — Sur le meilleur dispositif d'électrodes dans les expériences de dosage électrolytique, broch. in-8°, 9 p. Paris, Lahure, 1883.

— Sur une méthode expérimentale propre à déterminer les lignes de niveau dans l'écoulement stationnaire de l'électricité à travers les surfaces conductrices. (Ext. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences)*, broch. in-4°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1880.

— Sur une particularité expérimentale relative à la loi équipotentielle que suivent les anneaux de Nobili. (Ext. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences)*, broch. in-4°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1881.

— Sur la possibilité d'étendre aux surfaces quelconques la méthode électro-chimique de figuration des distributions potentielles. (Ext. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences)*, broch. in-4°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1883.

— Sur les partitions anomales des fougères. (Ext. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1895.

— Effets des variations de la pression extérieure sur l'organisme. (Ext. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 115 p. Paris, Gauthier-Villars, 1883.

— Petit manuel de photographie spirite sans fluide, broch. in-8°, 8 p. Compiègne, Henry Lefebvre, 1897.

— Les Brandtiques (polémique effluviste), broch. in-8°, 12 p. Paris, G. Camproger, 1898.

— Les clichés colorés, broch. in-8°, 8 p. Compiègne, Henry Lefebvre, 1898.

— Pourquoi les lointains viennent trop en photographie, broch. in-8°, 7 p. Marseille, Samat et Cie, 1898.

— Photographie sans lumière, broch. in-8°, 8 p. Paris, Gauthier-Villars, 1898.

— Un cas nouveau d'action photographique à travers les corps opaques. — Du rôle de la diffusion dans les bains révélateurs, broch. in-8°, 7 p. Paris, Paul Lemaire, 1898.

— L'inversion photographique, broch. in-8°, 64 p. Paris, Charles Mendel, 1904.

— Notes photographiques. — Silhouettage, irradiation. (Ext. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 42 p. Paris, Gauthier-Villars, 1905.

— Considérations théoriques sur l'autochromie, broch. in-8°, 6 p. Paris, Gauthier-Villars, 1908.

— Notes psychiques, broch. in-8°, 24 p. Paris, Ph. Renouard, 1904.

— Sur l'anomalie en jabot des feuilles de *Saxifraga crassifolia L.* et sur une autre en forme de tubulure. (Ext. des *Comptes rendus de l'Association Française pour l'avancement des Sciences)*, broch. in-8°, 3 p. Paris, Chaix, 1905.

— Sur l'antiquité des superstitions attachées aux coquilles fossiles, broch. in-8°, 7 p. Le Mans, Monnoyer, 1907.

GUÉBHARD (Dr A.) et P. RANQUE. — Sur un petit appareil portatif pour la production facile et sans danger de l'éclair magnésique. (Ext. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 2 p. Paris, Gauthier-Villars, 1889.

GUÉBHARD (Dr A.) et L. SCHMIT. — Encore un objet énigmatique. (Ext. du *Bull. de la Soc. Préhistorique Française)*, broch. in-8°, 3 p. Le Mans, Monnoyer.

HÉRODOTE. — Histoire (traduction nouvelle annotée par Guiguet), broch. in-12, 588 p. Paris, Hachette et Cie, 1886.

MAGER (Henri). — Nouvel atlas colonial (supplément aux Colonies Françaises, broch. in-8°, 64 p., 38 cartes. Paris, Ernest Flammarion, 1913.

MORTILLET (Gabriel et Adrien de). — Musée préhistorique, un vol. in-12, 105 pl. Paris, Schleicher frères et Cie, 1905.

MUSÉE GUIMET. — Conférences faites au Musée Guimet en 1911, broch. in-12, 250 p. Paris, Hachette et Cie, 1913.

— Guide illustré du Musée Guimet de Lyon 1910-1911, broch. in-18, 191 p. Châlons-sur-Saône, 1913.

Pomponius Mela. — Géographie, traduction Louis Baudet, broch. in-8°, 439 p. Paris, Panckoucke, 1843.

Salluste. — Conjuration de Catilina. — Guerres de Jugurtha, 1 vol. in-12, 348 p. Paris, Ch. Delagrave.

Strabon. — Géographie, traduction nouvelle par Amédée Tardieu, 4 vol. in-12. Paris, Hachette et Cie, 1890-1909.

Tacite. — Œuvres complètes traduites en français par J. L. Burnouf, broch. in-12, 713 p. Paris, Hachette et Cie, 1872.

Vasconella (Ernesto de). — Rapport au sujet de l'étude des problèmes coloniaux, broch. in-8°, 28 p. Lisboa, Gaspar Pinto de Sousa, 1913.

EUROPE

Crova (Mme B.) — Hache polie portant des sculptures par érosion. (Ext. du *Bull. de la Soc. Préhistorique de France)*, broch. in-8°, 4 p., 2 pl. Le Mans, Monnoyer, 1911.

— Une pierre à cupules de notre époque. Survivance et superstition. (Ext. des *Comptes rendus du VIe Congrès Préhistorique)*, broch. in-8°, 11 p. Le Mans, Monnoyer, 1911.

Dutens (L.) — Explication de quelques médailles grecques et phéniciennes avec une paléographie numismatique, 1 vol. in-4°, London, P. Elmsly, 1776.

Fritel (P. H.) — Histoire naturelle de la France, 24e partie, Paléontologie, broch. in-8°, 379 p., 27 pl. Paris, Emile Deyrolle, 1903.

— Sur l'activité de la commission d'études des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques. Années 1906-1908, 2 broch. in-8°, 26-22 p. Le Mans, Monnoyer, 1908-1909.

— Camps et enceintes. (Ext. des *Comptes rendus du IIIe Congrès Préhistorique)*, broch. in-8°, 62 p. Paris, Chaix, 1908.

Guébhard (Dr A.) — Carte géologique détaillée d'une portion accidentée de la Commune de Vence (Alpes-Maritimes). (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, broch. in-8°, 8 p. Lille, Le Bigot frères, 1906.

— Notes sur les Alpes-Maritimes. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, 2 broch. in-8°, 14-26 p. Lille, Le Bigot frères, 1905.

— Notes de géologie Varoise, broch. in-8°, 6 p. Draguignan, C. et A. Latil, 1900.

— Les Préalpes Maritimes. I. Excursions géologiques, broch. in-8°, 135 p., 20 pl. — II. Paléontologie, broch. in-8°, 273 p., 23 pl. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France*). Lille, Le Bigot frères, 1906.

— Les dépôts de bronze du département des Alpes-Maritimes. (Ext. du *VIe Congrès Préhistorique de France*), broch. in-8°, 20 p. Paris, 1911.

— Les bronzes préhistoriques trouvés dans les Alpes-Maritimes, broch. in-8°. Paris, Berger-Levrault, 1913.

— A propos de la décoration au champ-levé ou par excision d'une poterie préhistorique provençale. (Ext. du *Bull. de la Soc. Préhistorique de France*), broch. in-8°, 8 p. Le Mans, Monnoyer, 1911.

— Quelques pièces à remarquer de la céramique néolithique de Provence, broch. in-8°, 18 p. Bergerac, J. Castanet, 1910.

Pagès-Allary (J.) — Fouilles aux environs de Murat (Cantal). (Ext. des *Mémoires de la Soc. Préhistorique de France*), broch. in-8°, 63 p. Le Mans, Monnoyer, 1913.

Priem (F.) — Sur les poissons fossiles des terrains tertiaires supérieurs de l'Hérault. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France*), broch. in-8°, 10 p. Lille, Le Bigot, 1904.

— Sur les poissons fossiles des terrains tertiaires supérieurs du Sud de la France. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France*), broch. in-8°, 32 p., 2 pl. Mâcon, Protat frères, 1912.

Vibert (Paul-Théodore). — Le Cinquantenaire des Girondins, 1860-1910, broch. in-8°, 354 p., 13 pl. Paris, Schleicher frères et Cie, 1913.

AFRIQUE DU NORD (Algérie, Tunisie, Maroc, Sahara)

Bertholon (D^r^). — Note sur l'ossuaire de Mechta-el-Arbi. (Ext. du *Recueil des Notes et Mémoires de la Soc. Archéologique de Constantine*), broch. in-8°, 15 p. Constantine, D. Braham, 1913.

— Le peuplement du Nord-Est de l'Afrique avant les Phéniciens. (Ext. de la *Revue Tunisienne*), broch. in-8°, 26 p. Tunis, Imp. Rapide, 1911.

Bertholon (D^r^) et Winkler. — Collection céramique marocaine du Musée de Limoges. (Ext. de la *Revue Tunisienne*), broch. in-8°, 6 p. Tunis, Imp. Rapide, 1913.

Bloch (Isaac). — Les Israélites d'Oran de 1792 à 1815. (Ext. de la *Revue des Etudes Juives)*, broch. in-8°, 20 p. 1886.

Buchet (Gaston). — Rapport sur une mission scientifique dans le Nord du Maroc. (Ext. du *Bull. de la Soc. Archéologique)*, broch. in-8°, 52 p., 4 cartes. 1903.

Chamberet (Capitaine G. de). — Souvenirs de l'expédition dans le Sud de la Subdivision de Tlemcen, en avril et mai 1847, broch. in-8°, 61 p., 1 carte. Paris, L. Martinet, 1848.

Daumas (L.) — Les Touareg du Sahara, broch. in-8°, 22 p. Alger, 1846.

Decker David (M. P.) — L'agriculture indigène en Tunisie (rapport de la Commission constituée par décret du 10 mai 1911), broch. in-8°, 777 p. Tunis, Saliba et fils, 1912.

Doumergue (F.)— Note sur quelques relations de la préhistoire de la région de Constantine avec celle des environs d'Oran. (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, broch. in-8°, 10 p. Oran, L. Fouque, 1913.

— Herborisations Oranaises. (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, broch. in-8°, 76 p. Oran, L. Fouque, 1913.

Duveyrier (Henri). — Sahara algérien et tunisien. Journal de route, publié par Ch. Maunoir et H. Schermer, broch. in-8°, 213 p. Paris, Éug. Challamel, 1905.

El Bekri. — Description de l'Afrique Septentrionale, traduction Mac Guekin de Slane, broch. in-8°, 405 p. Alger, A. Jourdan, 1913.

Flye Sainte-Marie (Capitaine). — Dans l'Ouest de la Saoura. *(Publication du Comité du Maroc)*, broch. in-8°, 164 p. Paris, Levé, 1905.

Gasser (Dr J.) — Analyse biologique des eaux potables, 1 vol. relié, in-12, 191 p. Paris, Masson et Gauthier-Villars, 1900.

Girault (Arthur).— Principes de colonisation et de législation coloniale. Tome III. Algérie et Tunisie, 1 vol. in-12, 571 p. Paris, E. Larose et L. Tenin, 1908.

Gouvernement Général de l'Algérie :

Les relations commerciales de l'Algérie avec les pays étrangers de 1902 à 1912. (Supplément au *Bulletin de l'Office du Gouvernement Général de l'Algérie)*, broch. in-8°, 72 p. Paris, 1913.

Griguer (Jules). — Au Maroc. Notes sur le domaine Makhzen. (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, broch. in-8°, 20 p. Oran, L. Fouque, 1913.

Gsell (Stéphane). — Histoire ancienne de l'Afrique du Nord. Tome I., broch. in-8°, 544 p. Paris, Hachette et Cie, 1913.

Harris (M. W.) — Le Tafilalet, traduction du lieutenant colonel Rédier. *(Publication du Comité du Maroc)*, broch. in-8°, 106 p. Paris, Levé, 1909.

Lechartier (Capitaine). — La colonne du Haut-Guir en septembre 1908, broch. in-8°, 53 p., 8 plans. Paris, R. Chapelot et Cie, 1908.

Marçais (Georges). — Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle, broch. in-4°, 767 p., 1 carte. Constantine, Braham, 1913.

Martinière (de la). — Exquisse de l'histoire du Maroc avant l'arrivée des Arabes, broch. in-8°, 47 p. Paris. Imprimerie Nationale, 1912.

Priem (F.) — Sur les vertébrés de l'éocène d'Egypte et de Tunisie. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, broch. in-8°, 8 p., 2 pl. Lille, Le Bigot frères, 1908.

— Sur les poissons fossiles des phosphates d'Algérie et de Tunisie. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, broch. in-8°, 14 p., 1 pl. Lille, Le Bigot frères, 1903.

— Notes sur les poissons fossiles des phosphates de Tunisie et d'Algérie. — Sur un *pycnodonta* du Sénonien Supérieur de Tunisie. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, broch. in-8°, 12 p. Paris, Le Bigot frères, 1909.

Rohlfs (Gérhard). — Le Tafilalet. *(Publication du Comité du Maroc)*, broch. in-8°, 47 p. Paris, Levé, 1910.

Rouquette (Abbé). — Les sociétés secrètes musulmanes, broch. in-12, 615 p. Lyon, J. Briguet, 1899.

Rozet (Capitaine M.) — Voyage dans la régence d'Alger ou description du pays occupé par l'armée française en Afrique, 3 vol. in-12 avec cartes. Paris, Arthur Bertrand, 1833.

— La bataille d'Isly (14 août 1844), broch. in-8°, 184 p. Paris, Ch. Lavauzelle, 1910.

Tissot. — Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane. (Ext. des *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres)*, broch. in-4°, 184 p., 6 pl. Paris, 1913.

Tomassini (Dr). — Gisement chelléen de Ternifine en Algérie, broch. in-8°, 8 p. 1883.

Vignot (Capitaine de frégate H.) — Rachgoun, port de guerre, broch. in-8°, 46 p., 2 plans. Toulon, Imp. du *Petit Var*, 1900.

Voinot (Capitaine L.) — Note sur les tumuli et quelques vestiges d'anciennes agglomérations de la région d'Oudjda. (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, broch. in-8°. 23 p. Oran, L. Fouque, 1913.

AFRIQUE

Chudeau (R.) — Rapport de mission en Maurétanie 1910-1911. (Supplément au *Journal Officiel de l'Afrique Occidentale Française)*, broch. in-8°, 29 p. Gorée, Imp. du Gouvernement Général, 1912.

Crova (A.) — Hache et instruments en pierre polie des côtes de Maurétanie, broch. in-8°, 14 p. Le Mans, Monnoyer, 1912.

Crova (Mme B.) — Essai de classification des flèches de Maurétanie, broch. in-8°, 14 p. Le Mans, Monnoyer, 1912.

— Pièces préhistoriques de l'époque de la pierre polie de Maurétanie. (Ext. du *Bull. de la Soc. Préhistorique de France)*, broch. in-8°, 4 p. Le Mans, Monnoyer, 1912.

— Vestiges de l'âge du cuivre en Maurétanie. (Ext. des *Comptes rendus du VIIIe Congrès Préhistorique)*, broch. in-8°, 3 p. Le Mans, Monnoyer, 1912.

— Y a-t-il du cuivre en Maurétanie ? broch. in-8°, 7 p. Le Mans, Monnoyer, 1913.

— Notice sur les instruments néolithiques de la presqu'île du Cap Blanc (Maurétanie). (Ext. du *Bull. de la Soc. Préhistorique de France)*, broch. in-8°, 7 p. Paris, E. Leroux, 1912.

— L'industrie de l'âge de la pierre en Maurétanie. (Ext. de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie)*, broch. in-8°, 12 p. Paris, E. Leroux, 1912.

Hue (Edmond). — L'âge de la pierre au Fouta-Djalon. (Collections de M. le Comte Paul Guébhard), broch. in-8°, 72 p., 10 pl. Le Mans, Monnoyer, 1913.

Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française. — Note sur l'alcoolisme en Afrique Occidentale Française et sur les mesures propres à restreindre la consommation des spiritueux, broch. in-8°, 35 p. Gorée, Imp. du Gouvernement Général.

Priem (F.) — Sur les poissons de l'éocène du Mont Mokattam (Egypte). (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, broch. in-8°, 22 p., 1 pl. Lille, Le Bigot frères, 1897.

— Sur les poissons fossiles de l'éocène d'Egypte et de Roumanie et rectification relative à *Pseudolatus Heberti*, Gervais. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, broch. in-8°, 14 p., 1 pl. Lille, Le Bigot frères, 1899.

— Sur les poissons fossiles de l'éocène moyen d'Egypte. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, broch. in-8°, 10 p. Lille, Le Bigot frères, 1905.

— Poissons tertiaires des possessions africaines du Portugal, broch. in-8°, 6 p., Lisboa, Imp. de l'Acad. Royale des Sciences, 1907.

CARTES

Gouvernement Général de l'Algérie :

Service de la Carte Géologique :

— *Feuille d'Arzew (Oran)*, au 1/50.000, dressée par MM. Ficheur et Doumergue, 1913.

— *Feuille de Mostaganem (Oran)*, au 1/50.000, dressée par M. Dalloni, 1913.

— *Feuille de Ténès, cap Ténès (Alger)*, au 1/50.000, dressée par M. Brives, 1913.

— *Feuille de Sétif (Constantine)*, au 1/50.000, dressée par M. Savornin, 1913.

Maroc :

— *Cartes provisoires du Maroc (Etat-Major)*, au 1/500.000, 11 feuilles.

— *Cartes provisoires du Maroc Oriental (Etat-Major)* au 1/200.000 et 1/100.000, 1909-1912, 8 feuilles.

ÉMILE GENTIL

Après Foureau, Gentil. La mort fauche impitoyablement les meilleurs ouvriers de notre œuvre coloniale, les protagonistes, les fondateurs de notre Empire Africain. Par une étrange coïncidence, ces hardis pionniers qui ont donné leur vie entière à l'œuvre si patriotique qu'ils poursuivaient, disparaissent au moment même où se réalise l'unité de l'Afrique Française, en attendant l'heure prochaine où il sera possible de féconder leurs conquêtes en réunissant l'ensemble de nos possessions dans ce grand continent.

Emile Gentil était né à Wolmunster, dans l'ancien département de la Moselle, en 1866. Après de brillantes études, il entra à l'Ecole Navale. Promu enseigne de vaisseau, Gentil se sentit attiré vers les entreprises coloniales. Dès 1888, il fut chargé d'une mission au Gabon. Distingué peu après par de Brazza, il abandonna ses reconnaissances hydrographiques pour se lancer dans la voie glorieuse où il devait prendre une aussi large et si douloureuse place.

L'action de l'explorateur se fondit souvent dans celle du conquérant ; c'est ainsi qu'après lui avoir vu planter le premier le drapeau de la France sur le Tchad, le 1er novembre 1897, nous le voyons conduire à la victoire les effectifs des missions Foureau-Lamy et Joalland Meynier. Aussitôt après la destruction de l'Empire de Rabah, Gentil fut désigné pour administrer les territoires qu'il venait de conquérir à notre pays.

Sa glorieuse conduite lui avait valu, le 7 août 1900, la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur. A son retour en France, peu après, il fut nommé Gouverneur des Colonies, reçut la Grande Médaille d'Or de la *Société de Géographie*, et fut reçu solennellement par le Conseil Municipal de Paris.

En 1902, il fut nommé Lieutenant Gouverneur du Congo Français, puis, en 1904, Commissaire Général des possessions équatoriales françaises.

Malheureusement, Gentil avait trop présumé de ses forces et fatigué par une vie de labeur et de privations, passée sous un climat pénible, il dut, en 1908, renoncer à la vie active. Il obtint sa mise à la retraite. Il reçut à cette occasion la Cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur, et la France entière, reconnaissante à ce bon fils, applaudit à cette juste distinction.

Le nom de Gentil restera indissolublement lié à l'œuvre

accomplie en Afrique et plus particulièrement au Congo. Nos Colonies Equatoriales qu'il a aimées avec tant d'ardeur pourront conserver précieusement le souvenir de cet homme de bien, qui a donné pour elles sa jeunesse et sa vie.

En saluant une dernière fois la dépouille glorieuse de Gentil, comme il y a trois mois nous nous inclinions bien bas, devant celle de Foureau, nous sommes fiers de constater combien ont été nombreux et féconds les initiatives et les dévouements qui se sont spontanément offerts à notre action coloniale.

La tâche immense accomplie par nos explorateurs et nos conquérants apparaît chaque jour d'une façon plus nette et plus heureuse.

La France en inscrivant dans sa glorieuse histoire, ceux qui ont payé de leur sang ou de leur vie nos conquêtes, ne fera que rendre hommage à des héros modestes qui sont dignes de son admiration.

Ed. DÉCHAUD.

MODESTE HOUDOU

Le 11 avril 1914 est décédé à Oran, à l'âge de 80 ans, M. Modeste Houdou qui, depuis de longues années, faisait partie de notre Société. Nous ne laisserons pas disparaître cette figure bien connue des Oranais, sans rappeler la vie de labeur de notre regretté collègue.

Venu comme militaire en Algérie en 1854, il prit part aux opérations de police de la frontière marocaine. Libéré du service, il se fixa à Oran où il se consacra au commerce, puis à la culture.

Il se créa une belle situation de fortune. Homme d'initiative, il fut un de ceux qui, les premiers, comprirent que la ville d'Oran ne pouvait pas rester enserrée dans ses vieilles limites ; en 1881, il les franchit et jeta les fondations de l'Hôtel Continental, dont la masse imposante devint le trait-d'union entre la ville basse et la future ville haute.

Houdou contribua encore au développement de la ville en présidant le Conseil d'Administration des Omnibus Oranais et, plus tard, en facilitant le remplacement de cette Compagnie par celle des Tramways électriques.

Houdou était donc très attaché à la ville d'Oran où, pendant soixante ans, il a mené l'existence laborieuse d'un homme qui tout en ne négligeant pas ses intérêts, s'efforce d'être utile à ses concitoyens.

Au nom de la Société dont il fut un membre dévoué, nous saluons respectueusement sa mémoire et renouvelons à tous les siens l'expression de nos respectueuses et bien vives condoléances.

HENRI OLIVIER

Le 30 mai 1914, la Société a perdu un de ses anciens membres, M. Henri Olivier, propriétaire du domaine de Bouzoug (commune de Bou-Tlélis).

Le père Olivier, comme on l'appelait au village, s'était installé sur son futur domaine en 1853, cinq ans après la création du centre de Bou-Tlélis. Il avait planté sa tente sur le plateau qui domine la plaine de la grande sebkha, en pleine broussaille, seul au milieu des indigènes, sur des terrains sablonneux peu fertiles et, pour ainsi dire, abandonnés des naturels du pays.

Pendant de longues années, Olivier mena la vie d'un homme primitif, vivant et couchant sous le chaume, s'obstinant à mettre en valeur une terre ingrate. Petit à petit, par un travail acharné, soutenu par une ténacité à toute épreuve, il transforma le ravin sauvage et abandonné de Bouzoug; il défricha, étendit ses terres de culture, capta toutes les sources pour arroser ses jardins, entreprit un des premiers la culture des primeurs et fit de Bouzoug un des plus beaux domaines de la région. Arrivé à l'aisance, Olivier porta ses efforts sur l'installation rurale : sa maison de maître, les bâtiments et les dépendances de la ferme complètent ce joyau qu'est le domaine de Bouzoug.

Resté simple, très bienveillant, très accueillant pour tous ceux qui passaient à Bouzoug, Olivier a laissé la réputation d'un homme de bien ; il était surtout estimé des indigènes auxquels, depuis son installation dans le pays, il n'avait cessé de procurer du travail, de rendre des services, de donner des secours.

Esprit cultivé, ayant une instruction solide, Olivier n'avait pas battu les sentiers de la routine et c'est aidé par ses connaissances scientifiques, par ses livres, qu'il mit en valeur les terres de Bouzoug.

Malgré son grand âge (plus de 80 ans), il ne cessait de s'instruire ; il était un des habitués de la bibliothèque de la Société. Chaque fois qu'il venait à Oran, il ne manquait pas de renouveler sa provision de livres.

La perte de cet homme de bien sera particulièrement regrettée par tous ceux qui ont pu l'approcher. A sa famille, à tous les siens, au nom de la *Société de Géographie*, nous adressons l'expression de nos bien vives condoléances.

ALCIDE DIDIÈRE

Une autre perte pour la Société a été celle de M. Alcide Didière, chef géomètre du Service Topographique en retraite, décédé à Oran le 31 mai 1914, à l'âge de 71 ans.

Entré au Service Topographique en 1860, Didière y fit toute sa carrière. De bonne heure il se spécialisa dans la connaissance de la législation relative à la propriété indigène. Nommé commissaire enquêteur, il rendit de grands services lorsqu'il fut procédé à la constitution de cette propriété.

Didière procéda tout particulièrement à la délimitation du grand douar Chouachi, dans le Dahra, territoire très étendu et très morcelé. Ce travail lui valut les félicitations de l'Administration supérieure.

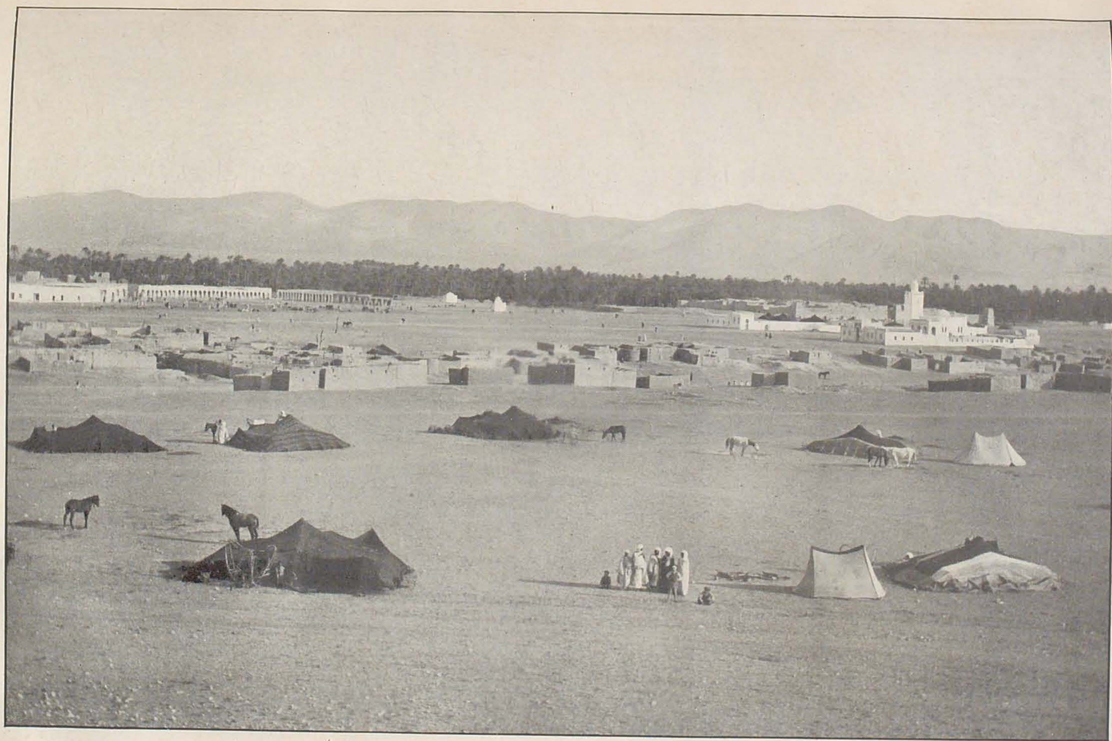
Didière était entré à la *Société de Géographie* en 1893 ; il fit partie du Comité en 1899 et 1900. Trop pris par ses fonctions, il ne demanda pas le renouvellement d'un mandat qu'il n'avait pas, disait-il, le temps de remplir. Il n'en resta pas moins très attaché à notre compagnie.

A tous les siens, au personnel du Service Topographique, la Société adresse l'expression de ses condoléances attristées.

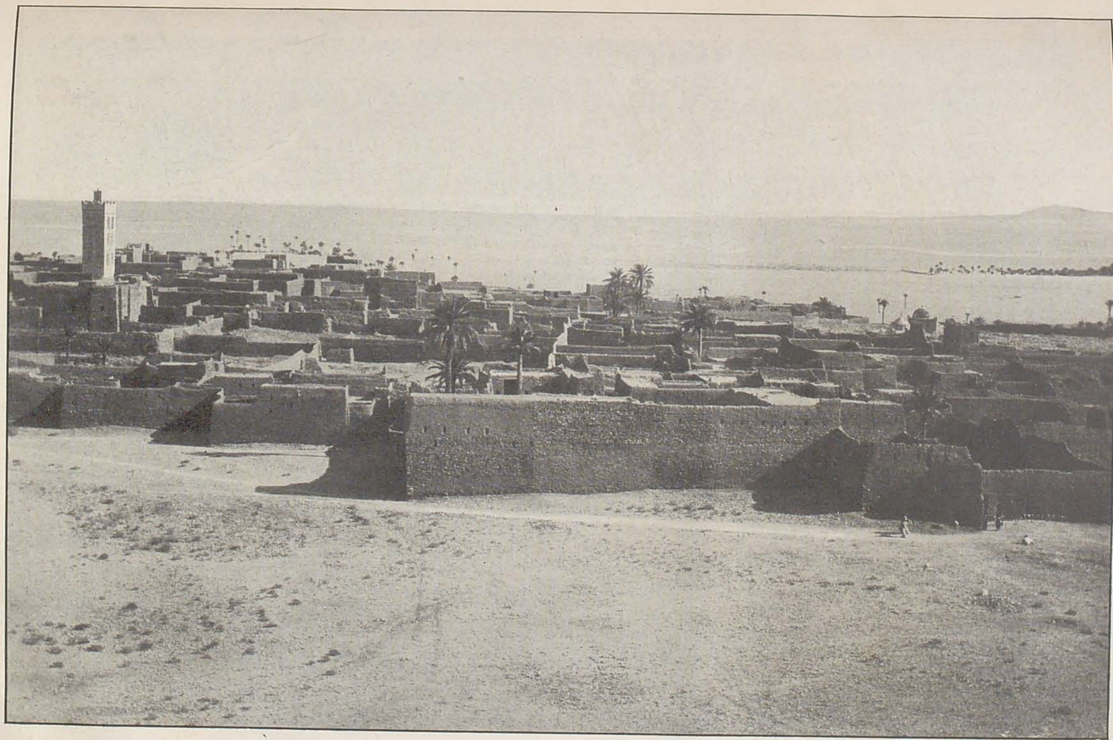
[illegible]

[illegible]

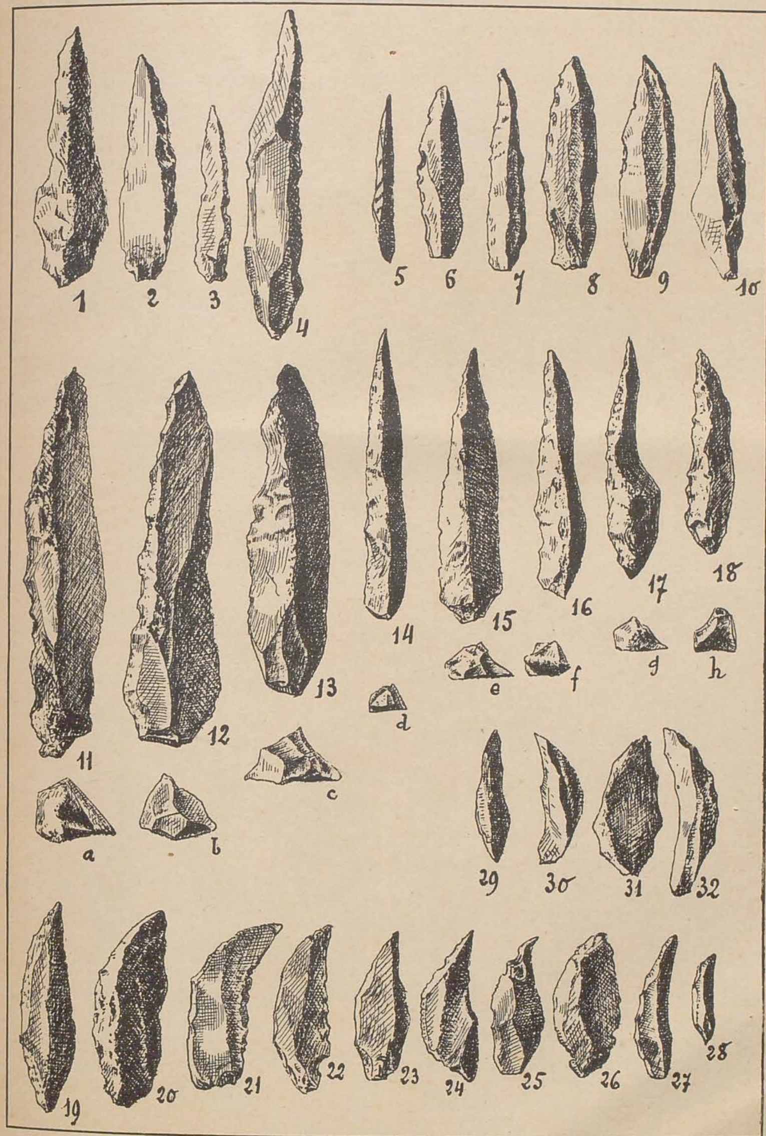
[illegible]



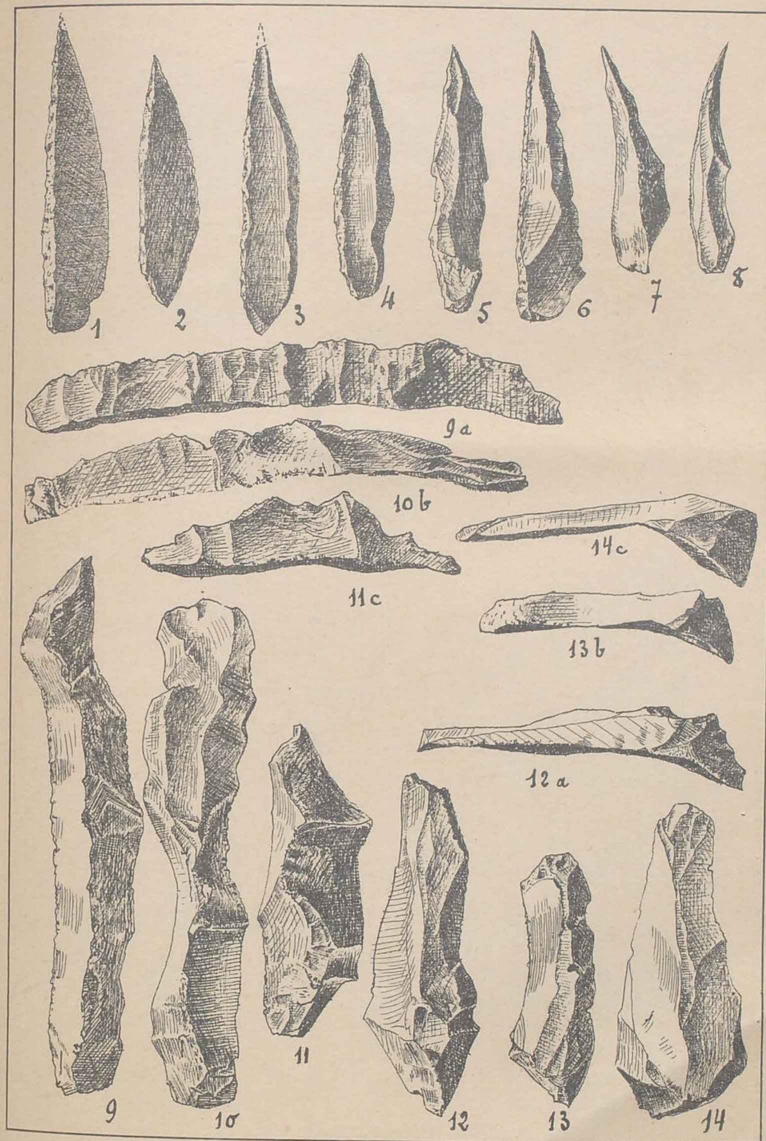
COLOMB-BÉCHAR : Le Ksar et le Village indigène *(Photographie J. Geiser, Alger.)*



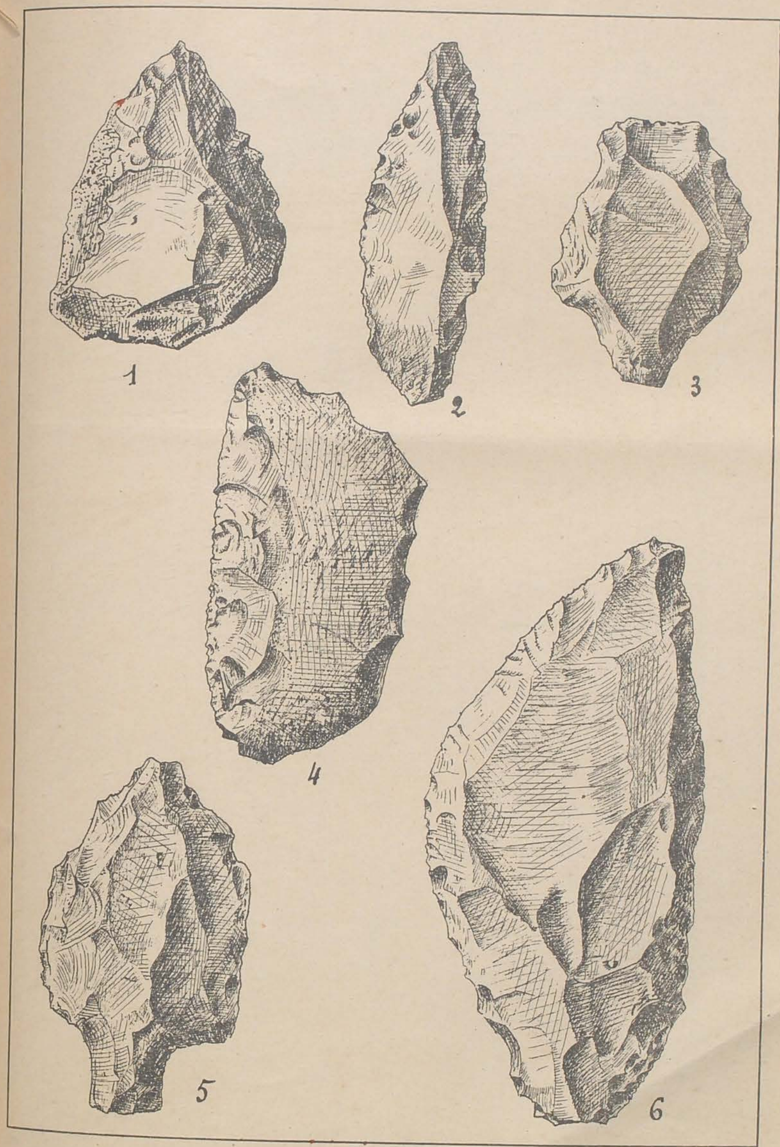
KENADSA : Partie du Ksar (*Photographie J. Geiser, Alger.*)



STATION DE GOUTITIR (Maroc Oriental) : Foyers



STATION DE GOUTITIR (Maroc Oriental) : Foyers



GOUTITIR (Maroc Oriental) : Silex sporadiques


Territoire Militaire d'Ain-Sefra
REGION DESERTIQUE
LEGENDE
Limite du Territoire
Limite de Commune
Routes
Pistes
Oued
Echelle 1/1.500.000
Janvier 1914 Faite par le Sergent BEERLI
GRAND ERG OCCIDENTAL
ANNEXE DE BENI-ABBES
ANNEXE DU TOUAT
GOURARA
ERG CHACHE
TERRITOIRE DES OASIS SAHARIENNES
HAMMADA
RAOUI
Taghit
Igli
Beni Abbes
Ougarta
Guerzim
Kerzaz
Timimoun
Taghouzi
Charouin
Talmine
Bahammou
Adrar
Tamentit
Bou Faddi
El Mansour
Z. Kounta
Bou Ali
Sali
Reggan
F. Mac Mahon
Baten Sahani
Ouled Saïd
El Goléa
Djebel Heirane
Seba el Melah
Sebkha

37e ANNÉE

TOME XXXIV

FASCICULE CXL (3e et 4e TRIM.)

SEPTEMBRE 1914.
DÉCEMBRE 1914.

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Pages

MESNIER (Capitaine). — Territoire militaire d'Aïn-Sefra (Pl. XI à XIII, 46 graphiques, carte n° 4). *(Suite et fin.)* 283

SOMMAIRE :

CHAPITRE XV : Ennemis de l'Agriculture.
CHAPITRE XVI : Élevage.
CHAPITRE XVII : Forêts. — Reboisement.
CHAPITRE XVIII : Commerce.
CHAPITRE XIX : Industries européennes et arts indigènes.
CHAPITRE XX : Travaux publics.
CHAPITRE XXI : Prévoyance sociale.
CHAPITRE XXII : Situation financière du Territoire.
CONCLUSION.
ANNEXE : Graphiques des observations météorologiques faites de 1907 à 1912.

GUILLAUME et LHUILLIER. — Observations météorologiques faites à la station de Santa-Cruz (juin à novembre 1914) 453

A. TOURNIER. — Mouvement de la navigation dans les ports du département d'Oran pendant les années 1912-1913. Mouvement commercial. Produits agricoles.......................... 455

Bibliographie : Les Poteries et Faïences de la Qal'a des Beni Hammad (XVe siècle), par M. G. MARÇAIS. — *Les sources inédites de l'Histoire du Maroc*, par M. le Comte DE CASTRIES. *(Archives et bibliothèques des Pays-Bas. T. III et IV)*. — *Expédition to the central Sahara*, par MM. Ernst HARTERT et Walter de ROTHSCHILD *(suite)*. — *Une nouvelle méthode pour l'étude des terrains miniers*, par H. MAGER. — *Le labyrinthe d'Eckmühl*, par M. L. JACQUOT. .. *Le Christianisme en Afrique : origine, développement, extension*, par le R. P. MESNAGE 467

Procès-verbaux des réunions de la Société 472

Nécrologie : Dr Bertholon *(de Tunis)*. — Joseph-André Oliva.... 479

Erratum 482

Table des matières de l'année 483

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le bulletin.

Territoire Militaire d'Aïn-Sefra

(SUD ORANAIS)

(Suite)

CHAPITRE XV

ENNEMIS DE L'AGRICULTURE

Sauterelles :

Généralités. — Les acridiens qui ravagent le Nord de l'Afrique sont, d'après les naturalistes : 1° le stauronote marocain *(djerad el adami)* de couleur rouge qui, installé sur les Hauts-Plateaux, y a formé une race autochtone errant de l'Est à l'Ouest sans cependant quitter cette région ;

2° Le criquet pélerin *(djerad el arbi)* de couleur jaune, qui étend ses ravages de l'Inde à l'Océan Atlantique.

M. Péron prétend que la patrie originaire des pélerins est le Sahara. Ces acridiens arrivent donc en Algérie par le Sud et le Sud-Est ; leur existence serait liée aux grandes époques de misère, de famine, de peste qui désolent les peuplades habitant les régions chaudes de l'Equateur.

Les indigènes voient arriver avec une réelle stupeur les sauterelles (la huitième plaie de l'Egypte) et surtout les criquets ; c'est pour eux une lutte de tous les instants et souvent ils ne peuvent avoir raison du grand nombre d'insectes qui envahissent leurs cultures.

En 1908 la bande de criquets qui avait envahi le Kreider occupait une longueur de 15 kilomètres et 4 kilomètres de largeur.

Les sauterelles nuisent beaucoup à la qualité des dattes, les palmes rongées ne reverdissant pas. Les palmeraies denses ne souffrent guère des invasions, car les acridiens redoutent le froid et l'obscurité.

Il est très important d'empêcher les sauterelles de s'arrêter pendant la nuit dans les jardins ; aussi au Moghreb, les ksouriens font-ils leur possible pour contraindre le vol à dépasser la palmeraie.

Les sauterelles pondent même dans les parties les plus rocheuses. On lit dans le Mostrataf : « Lorsque la sauterelle « est sur le point de pondre, elle s'en vient à un certain « rocher qu'elle frappe de sa queue et ce rocher, sous le « choc, s'entr'ouvre et la sauterelle y jette ses quatre- « vingt-dix-neuf œufs. »

Pourquoi la sauterelle ne donne-t-elle pas un nombre d'œufs supérieur ? Le Mostrataf va nous l'expliquer : « Un jour une sauterelle tomba aux pieds de l'apôtre de « Dieu et sur ses ailes étaient écrits ces mots : Nous « sommes les troupes du Dieu puissant, nous pondons « quatre-vingt-dix-neuf œufs, si nous arrivions à cent, « nous dévorerions le monde et tout ce qu'il contient. »

La sauterelle et le criquet sont des animaux dociles qui obéissent comme des soldats à leurs chefs.

Le soir, les criquets se répartissent autour des touffes d'alfa, comme des soldats dans leurs différents cantonnements, du côté le moins exposé au froid ou au vent ; le voyageur croirait que l'on a répandu autour des bouquets d'herbes une poussière noirâtre qui tranche sur le fond jaunâtre du sol.

Au matin, dès que le soleil est levé et leur a fait sentir sa chaleur, les criquets se mettent en marche et les groupes se réunissent comme les diverses unités d'une armée se dirigeant vers le point initial indiqué.

Invasions. — 1° Zone des Hauts-Plateaux :

Aïn-Sefra.— L'année 1906 est marquée par une invasion très importante de sauterelles dites pèlerins, venues du Sud en vols considérables. Toute la partie du territoire de l'Annexe située au Sud du ksar de Sfissifa, du centre d'Aïn-Sefra, des ksour de Tiout et d'Asla est littéralement couverte de ces acridiens et les indigènes prétendent que de mémoire d'homme on n'en vit jamais une aussi grande affluence. Les pontes s'effectuent dans cette région du 26 au 31 mars.

Tous les indigènes de l'Annexe organisés en chantiers parviennent, après vingt jours de travail, à détruire à peu près complètement les coques ovigères et les criquets, mais, vers le 25 mai, une deuxième éclosion se produit. La situation devient critique ; la lutte est engagée à nouveau et après un travail opiniâtre, on parvient à

protéger les oasis et les plantations de la dune, qui n'ont à subir que des dégâts relativement peu importants.

Un secours de 5.000 francs est accordé aux gens réquisitionnés qui, la plupart, se trouvent hors d'état de subvenir à leur nourriture et à celle de leur famille.

A la fin de novembre, de nombreux vols de sauterelles venant du Nord s'abattent de nouveau dans la région de Kheneg Namous de Tenaïa, dans les jardins du ksar de Moghrar Tahtani ; chassées de ces jardins, les sauterelles s'enfuient plus au Nord, vers Ghouiba et le Djebel Mekter.

En 1907, nouvelle invasion considérable de sauterelles de même espèce que celle de 1906. Les lieux de ponte sont soigneusement relevés, les indigènes réquisitionnés, jusqu'à la fin d'avril, plus de 1.000 hectolitres d'œufs sont ramassés. A ce moment, l'éclosion se produit et la lutte contre les criquets provenant des œufs qu'on n'avait pu détruire est entreprise et dure jusqu'au 15 juin environ.

La destruction des criquets éclos sur le Territoire est donc complète ; mais de nombreuses bandes nées dans les régions sahariennes envahissent l'Annexe et nécessitent une nouvelle lutte. Grâce à un travail acharné, peu de criquets parviennent à l'âge adulte et réussissent à prendre leur vol.

Tout danger malheureusement n'est pas écarté, car les sauterelles provenant du Sud arrivent à leur tour et leur nuée considérable menace les palmeraies que l'on n'a pu défendre contre les attaques des criquets.

La lutte est aussi vive contre les insectes ailés que contre les criquets, mais les moyens employés ne sont pas suffisamment efficaces. Les oasis de Tiout et de Sfissifa, les plantations d'Aïn-Sefra sont quelque peu endommagées ; cependant les vols sont chassés et la lutte se termine vers la fin de juillet.

Comme l'année précédente, de nombreux secours sont accordés aux indigènes réquisitionnés.

L'année 1908 est encore plus particulièrement marquée par les vols nombreux de sauterelles. Du mois de mars au mois de juillet, plus de 500 travailleurs indigènes sont presque continuellement employés à la lutte ; 13.000 hectolitres d'œufs sont détruits, mais les pontes ayant été considérables et les éclosions favorisées par la température, cet effort ne suffit pas à empêcher le développement des criquets. De juin à septembre, des vols nombreux de

sauterelles venant du Sud cherchent à se poser dans les jardins et les plantations qui ne peuvent être qu'en partie protégés.

Enfin, en 1909, quelques vols sont signalés qui ne produisent que des dégâts insignifiants ; les deux seules pontes sont détruites complètement.

Méchéria. — Les sauterelles paraissent pour la première fois au début d'avril 1906 au Djebel Charoug, au Sud d'Aïn ben Khelil et n'en partent qu'à la fin du mois. Dès l'éclosion des criquets, au mois de mai, les chantiers sont organisés ; malgré cela les bandes de criquets et les vols de sauterelles venant du Sud s'accroissent considérablement, pendant tout le mois de juin on signale des passages très importants sur tout le Territoire.

En avril 1907, les sauterelles envahissent Forthassa et Aïn ben Khelil et pondent dans cette région. Les indigènes montrent un zèle remarquable dans la lutte entreprise ; ils portent à Forthassa 2.100 kilogs d'œufs qui sont incinérés. Malgré les mesures prises et le travail considérable fourni, d'abondantes éclosions se produisent au début de juin, mais les criquets sont détruits avant d'avoir pu nuire aux rares cultures.

En mars 1908, des vols importants s'abattent de nouveau dans le Sud du cercle et, au Nord, à Krébazza. Malgré la surveillance exercée sur les lieux de ponte, des quantités considérables de criquets éclosent en différents points et en particulier à El Aageur Bou Guern. Méchéria est éprouvé ; une partie des arbres peut être protégée, mais les quelques céréales, les quelques légumes qui sont cultivés sont dévorés. La lutte contre les criquets se termine au mois de juin ; Indigènes et Européens s'y sont employés de leur mieux.

En 1909, deux vols sont signalés, l'un au mois de mars, l'autre au mois de juillet, à Méchéria même, vols sans importance qui ne commettent aucun dégât.

Géryville. — Les invasions de 1906 et de 1907 sont formidables ; presque tout le cercle est infesté, surtout la partie Sud-Ouest, particulièrement les régions de Arbaouat, Boussenghoun, El Abiod.

D'importantes mesures de défense sont prises dès l'apparition des sauterelles ; la lutte soutenue avec énergie pendant près de deux mois par tous les hommes valides

préserve les cultures, la végétation arborescente seule est ravagée par les acridiens.

Comme les années précédentes, une nuée importante de sauterelles s'abat au mois de juin 1908 dans la région Nord du cercle. Les orges et les blés tardifs, les cultures maraîchères, les fruits de toutes sortes sont pour la plupart dévorés.

Les pertes sont estimées à 50.000 francs pour les Européens et les Indigènes propriétaires immédiats de Géryville, à 140.600 francs pour les nomades et les ksouriens : soit près de 200.000 francs pour l'ensemble du cercle.

Au mois d'avril 1910, deux vols de sauterelles sont signalés dans la région de Ghassoul et de Brésina ; leur atterrissage n'est marqué par aucun dégât, mais une surveillance est rendue nécessaire en raison des pontes constatées sur une superficie de 1.400 mètres carrés. Les coques ovigères sont détruites et les rares criquets qui peuvent éclore sont anéantis.

2° Zone saharienne. — Dans l'immensité des étendues sahariennes, il est malheureusement impossible d'entreprendre une lutte efficace contre ce fléau qu'il importe toutefois de combattre, non pas seulement pour empêcher les rares cultures de la région d'être dévorées, mais surtout afin de diminuer le nombre d'insectes ailés qui pourraient arriver dans la contrée fertile du Tell et causer des ravages importants.

De 1906 à 1909, les criquets et les sauterelles font plusieurs apparitions chaque année, ravageant les palmeraies de Beni-Ounif, de Béchar, des Beni Goumi, de la vallée de la Saoura, ainsi que les pâturages du Guir.

3° Zone désertique. — Dans cette région, un fait curieux est à retenir ; c'est que les invasions de sauterelles sont toujours précédées d'un cataclysme quelconque, soit bourrasques de vent chargé de sable, soit pluie, soit maladie.

Les historiens rapportent « qu'en 1645 les sauterelles « apparurent après un vent rouge qui se mit à souffler de « l'Est, le jour devint nuit. » Ce phénomène a été constaté en 1771 ; en 1864 et en 1905, le jour ne devint pas nuit, mais sa clarté fut à peine sensible.

L'invasion des sauterelles ne paraît pas soumise aux

mêmes lois que sur les Hauts-Plateaux, l'alternance par cycles d'années est mal définie. En effet, dans une étude intéressante faite par le maréchal-des-logis Lejeune, nous voyons que les sauterelles ont envahi le Touat-Gourara en 1600, 1661, 1680, 1727, 1745, 1749, 1756, 1771, 1773, 1782, 1792, 1803, 1812, 1823, 1843, 1864, 1889, 1899 et enfin 1905.

Les invasions varient évidemment d'importance soit par le nombre d'insectes envahisseurs, soit par leur durée, mais il est assez fréquent que les acridiens reparaissent pendant plusieurs années consécutives. C'est ainsi que les sauterelles ont dévasté le pays de 1661 à 1663 inclus, de 1680 à 1686 inclus.

D'après les historiens arabes l'invasion la plus terrible se produisit en 1661, elle amena une famine terrible ; pendant quatre mois les acridiens dévorèrent les dattes ne laissant pas une feuille aux arbres, ni aucune plante dans les jardins. Aussi la mort commença ses ravages parmi les malingres, les orphelins et les enfants.

Cheikh Bouzid Sidi Abderrahman ben Aoun raconte que dans le Timmi on inhuma certain jour mille morts, dans le Fenoughil 640 (150 hommes blancs, 120 femmes blanches, 370 harratins ou esclaves de tout sexe et de tout âge).

Les survivants étaient exténués par le travail d'enterrement des cadavres qui, enfouis sommairement, répandaient une odeur pestilentielle.

Les pontes se produisent en général dans le Sahara Soudanais, vers l'Azouad et l'Adrar, le voisinage de nombreuses touffes de verdure étant indispensable aux criquets, d'abord pour leur nourriture, puis comme abri. C'est ce qui explique pourquoi les sauterelles ne pondent pas dans le Sahara central ; on a bien relevé des lieux de ponte en 1905-1906, dans le Méguiden et dans l'Erg, entre Ksabi et Oguilet Mohammed, mais il y a lieu de remarquer que d'abord ils furent peu importants et que, d'autre part, la région renferme de bons pâturages qui venaient d'être revivifiés par des pluies abondantes. Les criquets ne sont donc guère connus dans les régions désertiques.

Les acridiens ne séjournent pas forcément dans les palmeraies ; si le vent vient du Sud-Est, ils s'arrêtent à peine et reprennent leur vol sans causer de grands dégâts.

Mais si le vent souffle avec violence du Nord, ou si le temps est calme et orageux, rien ne peut leur faire quitter les jardins, chassés d'un endroit, ils y reviennent aussitôt.

Au Touat-Gourara, la capture des sauterelles a lieu, soit le matin quand elles sont encore engourdies, soit à l'aide d'un appât placé à l'entrée d'une excavation de cinquante centimètres de profondeur et à ouverture étroite, dans laquelle tombent les sauterelles lorsqu'elles se sont rassasiées.

Les ksouriens font, paraît-il, une grande consommation de sauterelles, cuites dans l'eau bouillante, séchées et mélangées avec des dattes ; certains disent que les indigènes en sont friands, d'autres que cette nourriture est réservée surtout aux femmes et aux enfants, les hommes la considérant comme un trompe-la-faim.

Touat. — En ce qui concerne la période dont nous nous occupons particulièrement, les sauterelles font leur apparition en 1905 et se renouvellent presque sans interruption en 1906-1907, au printemps et à l'automne, causant une grande perturbation dans les travaux agricoles ; dans le courant d'octobre 1908, les sauterelles reparaissent plus nombreuses que jamais, dévorant en partie les régimes de dattes non encore coupés, les cultures maraîchères et les céréales qui commençaient à sortir de terre.

Enfin, elles ne font que de courtes apparitions en 1909.

Gourara. — De 1905 à 1909, les sauterelles envahissent régulièrement la région, en automne et au printemps, dévorant les régimes à peine formés, les graminées d'été (tasfout et bechna) et la plus grande partie des céréales, elles causent chaque fois des dégâts importants et obligent les ksouriens à recommencer leurs semailles plusieurs fois.

En 1909, les sauterelles ne sont signalées qu'au début de l'année et repartent sans commettre de dégâts. Leur disparition coïncide heureusement avec une année agricole très bonne.

*
* *

Il ne semble pas exagéré de croire que la crise économique dont ont souffert les Oasis pendant longtemps a

eu une de ses principales causes dans les invasions successives de sauterelles, qui produisaient de véritables désastres.

Les habitants, un instant découragés par la lutte constante et déprimante qu'ils avaient eu à soutenir, n'osaient entreprendre les ensemencements avant d'être fixés sur la venue des sauterelles, d'où perte de temps.

Aujourd'hui l'espoir semble renaître et leur ardeur au travail se réveille ; il est d'ailleurs presque certain que les invasions produiront moins de dégâts, car les indigènes connaissent maintenant les moyens de lutter avec plus de succès. Encore un bienfait que leur a apporté notre civilisation.

Campagnols et moineaux :

En 1912, ces animaux ont constitué pour le Touat un véritable fléau, malgré les moyens de destruction employés pour enrayer le mal. Cette invasion fut comparable à celle des rats, termites et moineaux qui se produisit en 1773 et à celle des alouettes (moineaux rouges ou moineaux de la rivière) qui dévorèrent le grain de Tasfaout en 1864.

Les mêmes espèces exercent également leurs ravages dans les autres parties du Territoire.

CHAPITRE XVI

ÉLEVAGE

Devise arabe :	Devise française :
Que celui qui l'a créé le nourrisse.	*Aide-toi le Ciel t'aidera.*

Grâce à la nature du sol, au climat, à l'immensité des parcours, l'Algérie du Sud est un milieu éminemment favorable à l'élevage du mouton, aussi une grande partie des moutons exportés provient-elle du Territoire.

Depuis 1908, une crise sérieuse a sévi sur les ovins, crise due à des causes que nous étudierons en détail pour chaque cercle. Le tableau de l'élevage fait ressortir en effet, entre les années 1907 et 1911, une diminution de 168.917 têtes pour l'ensemble des cercles d'Aïn-Sefra, de Méchéria et de Géryville, centres exceptionnellement favorables à l'élevage; mais on constate avec joie que le cheptel ovin a subi une augmentation très sérieuse par rapport à l'année 1900 et aux années antérieures.

A ces motifs particuliers, il fallait ajouter, avant 1912, une cause générale : l'exportation mal comprise d'une partie du cheptel. Pour y remédier, il a fallu interdire, d'une façon absolue, sur tous les marchés, la vente des brebis âgées de moins de 5 ans. Le décret du 23 janvier 1911 interdisait, du 15 août au 31 décembre de chaque année, l'abatage des brebis ; il complétait les dispositions des décrets du 12 juillet 1904 et du 1er août 1906, qui défendaient l'exportation des brebis pendant la même période.

Le décret du 30 avril 1912 prorogeait jusqu'au 15 avril l'interdiction de l'exportation et de l'abatage. On admettait, en effet, que d'août à fin décembre, les brebis pleines mettent bas ; mais il ne faut pas oublier, dit M. Ben Danou, qu'en pays indigène, où les accouplements du bélier et de la brebis se font au hasard du rut et des saisons, les naissances se produisent à toute époque de

l'année donnant les « rebeï » au printemps, les « saïfi » en été, les « békri » en automne, les « chetoui » en hiver.

Ces différentes prescriptions donnaient des résultats appréciables au point de vue de la reconstitution du cheptel, mais étaient incomplètes en ce sens qu'au lendemain du terme de ces prohibitions, la vente des brebis était considérable et s'effectuait en bloc et tout ce que les décrets contenaient d'heureux était annihilé instantanément.

Pour mettre en lumière l'insuffisance de cette réglementation, il suffit d'indiquer les chiffres constatés dans la place d'Aïn-Sefra concernant le nombre d'ovins abattus du 15 avril au 25 juin 1912 : 7 moutons, 414 brebis. En 1910, le nombre de brebis exportées par Oran et Arzew s'élevait à 112.000.

Ces décrets viennent d'être complétés par l'arrêté du 31 août 1912 qui interdit l'exportation et l'abatage des femelles de race ovine chaque année, du 1er juillet au 31 décembre, et l'exportation hors de l'Algérie des agneaux et agnelles de moins de 20 mois. Les brebis âgées de 5 ans peuvent être abattues en tout temps.

C'est en grande partie à ces mesures que l'on doit l'accroissement important du cheptel constaté en 1912 et 1913, mais il est absolument indispensable que ces mesures prohibitives soient maintenues à titre définitif, car si on ouvre la porte à l'exportation des femelles ovines, les résultats acquis auront vite disparu.

Trop arriéré, trop apathique, imprévoyant et pauvre, l'indigène est actuellement incapable, abandonné à ses seules ressources, de remplir son rôle d'éleveur vis à vis des demandes d'exportation de plus en plus nombreuses. Insouciant de l'avenir, attiré par l'appât des gains progressifs, il se dessaisira, sans penser plus loin, de son seul capital, devenant ainsi l'agent inconscient de sa ruine et l'ennemi le plus acharné du cheptel [1].

Il faut donc faire des efforts constants pour lui inculquer la méthode à suivre pour arriver à de bons et durables résultats, pour améliorer les conditions d'existence de la population ovine si justement appréciée par la boucherie

---

1 Leurs voisins Berabers ou Beni-Guil sont beaucoup plus prévoyants. Sauf le cas de force majeure, ils n'abattent une femelle que lorsqu'elle est hors d'âge ou incapable du moindre rendement. (M. Ben Danou.)

métropolitaine. La Métropole augmentant de plus en plus ses achats en Algérie, il est absolument indispensable de produire plus lourd et meilleur en qualité pour donner satisfaction aux exigences et aux besoins grandissants du marché français.

L'étude de l'élevage des troupeaux dans le Territoire peut se diviser en trois parties :

1° Elevage dans la zone des pâturages (zone des steppes et zone montagneuse) où le cheptel est très important ;

2° Elevage dans la région en bordure de l'Atlas saharien où il existe quelques pâturages fréquentés en hiver par les tribus du Nord ;

3° Elevage dans la région désertique où le cheptel est insignifiant.

a) **Zone des pâturages.** — Les moutons de la région sont tous du type arabe à tête brune ou noire, ils diffèrent complètement des moutons du Tell qui sont des Berbères ou des Beni-Guil auxquels ils sont préférés. Les moutons de Géryville sont d'un type spécial qu'on ne retrouve que dans quelques tribus limitrophes du cercle. Ils sont trapus, de volume et de poids moyens, à queue fine et à toison irrégulière ; la laine, malgré l'amélioration constatée, n'est encore que de qualité moyenne, mais la chair est particulièrement prisée.

Ceux des Oulad Sidi Cheikh, surtout, sont très bien charpentés, de fort poids, de belle taille et présentent en outre l'avantage d'avoir des toisons fournies, bouffantes et toutes blanches. Les moutons du cercle de Méchéria subissent plus ou moins l'infusion du sang des ovins du Maroc ; néanmoins il existe dans cette région des moutons Hamyans, des moutons Trafis, des moutons Beni-Guil. Les moutons Berabers, petits, à laine grossière, n'apparaissent que lors des transactions commerciales.

Dans les régions immensément étendues comme les parcours du Sud, les troupeaux nomadisent continuellement et par suite sont exposés à tous les caprices du temps. Aussi s'est-il produit chez eux une sélection naturelle mais impitoyable. Les moins aptes, les ratés et les chétifs ont été éliminés, fauchés. Comme dit M. Ben Danou, vétérinaire à Méchéria : « La nature ignore le sen- « timent, elle a pour devise : Place aux forts ». Les

survivants se sont donc trouvés robustes, doués de qualités spéciales dont les générations successives ont hérité ; qualités qui se sont renforcées, par la suite, dans les luttes journalières dont la vie est faite.

Le mouton du Sud algérien peut donc rivaliser avec son congénère de France [1].

La chair du mouton est savoureuse ; cela tient d'abord au fait que les ovins trouvent dans leurs pâturages habituels des herbes aromatiques excellentes, qu'on ne rencontre pas dans le Tell et dont ils se nourrissent très volontiers, puis, à ce qu'ils fréquentent pendant l'hiver les pâturages sahariens.

La valeur alimentaire de ces pâturages est mise en lumière par le fait suivant : malgré la période désastreuse de la fin de l'année 1910 et du début de 1911, les moutons présentés sur les marchés étaient tous dans un état de graisse qui les aurait fait rechercher sur les marchés de la Métropole. Et cependant ils avaient eu à supporter la disette de l'automne d'abord, puis les intempéries d'un hiver prématuré et rigoureux. Moins de deux mois de bonne nourriture avaient par conséquent suffi pour les ramener à un état d'embonpoint satisfaisant.

L'hivernage dans les pâturages sahariens a, en outre, l'avantage de permettre la vente des ovins dès le début de la campagne moutonnière ; le mouton du Territoire est donc un mouton primeur.

La laine est également plus fine que celle des moutons du Tell et du Maroc. Pour ces raisons, les ovins sont très prisés sur les marchés de Marseille, où ils se vendent plus chers que leurs congénères algériens (0 fr. 20 par kilog.).

Situation du cheptel : *a)* Moutons. — La situation numérique du cheptel ovin est indiquée dans le tableau et le graphique ci-après. Nous avons été assez heureux pour avoir des renseignements à partir de 1900, ce qui permettra de se rendre compte d'une façon plus complète du développement du cheptel [2].

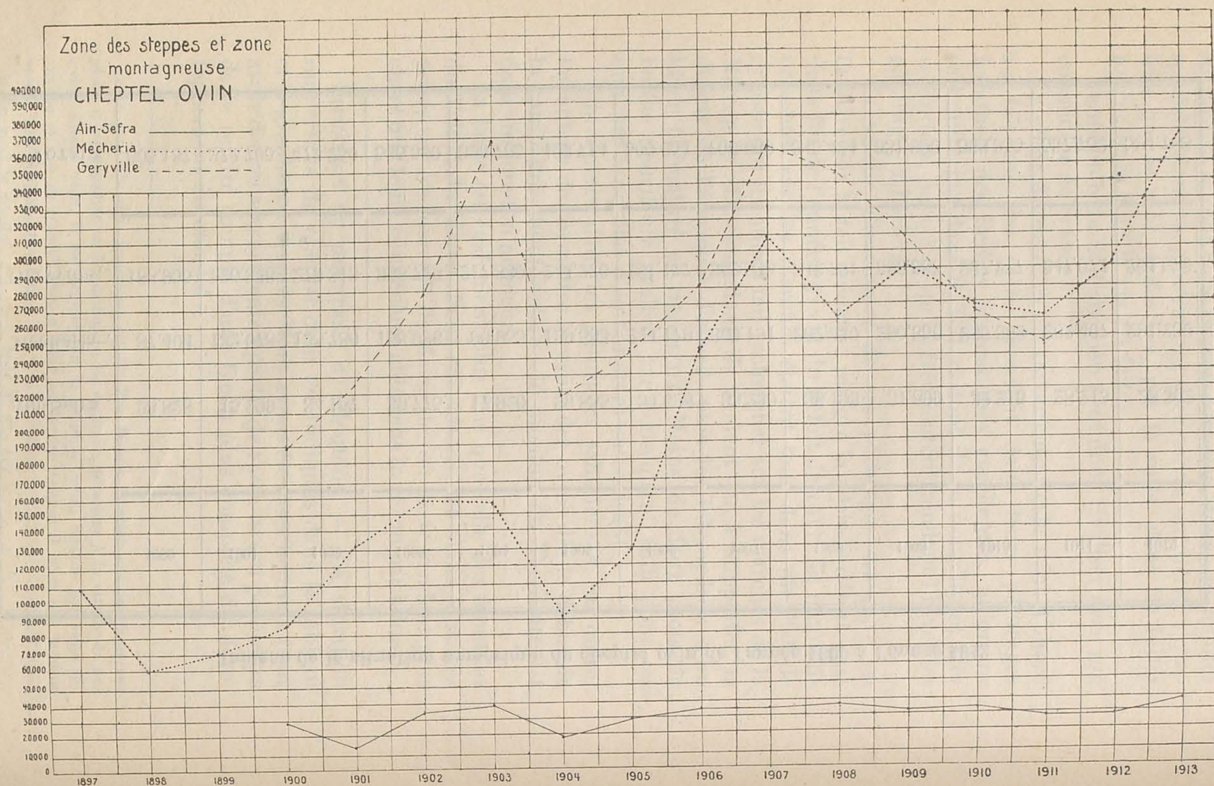
---

1 Le jour où nous pourrons, dit M. Ben Danou, abattre nos moutons sur place et les expédier en frigorifiques, les critiques adressées à la viande de nos ovins auront vécu. Il est évident que le mouton arrive fatigué par suite du voyage et que sa transplantation dans un milieu auquel il n'est pas habitué amène une perturbation fatale.

2 En 1913 le nombre des ovins était de 639.411.

Tableau de la situation numérique du cheptel ovin de l'année 1900 à l'année 1912

	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Aïn-Sefra .	28.828	15.299	34.157	39.775	17.920	29.855	34.698	35.230	36.193	31.899	32.215	28.213	28.362
Méchéria. .	87.404	132.078	158.780	156.996	90.955	129.583	244.179	309.191	262.440	290.556	269.363	262.467	291.250
Géryville. .	188.955	225.328	279.313	368.729	217.830	244.276	281.177	362.248	346.791	309.535	267.277	247,072	264.576
Totaux.	305.187	372.705	472.250	535.500	326.705	403.714	560.054	706.669	645.424	631.990	568.855	537.752	584.188



Zone des steppes et zone montagneuse
CHEPTEL OVIN
Aïn-Sefra
Mécheria
Geryville
1897
1898
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913

Aïn-Sefra. — En 1906, la sécheresse et par conséquent le manque de pâturages correspondant avec l'époque de l'agnelage (octobre et novembre), sont cause de la grande quantité d'avortements constatés chez les brebis et de la disparition presque complète des agneaux venus à terme.

Les troupeaux sont disséminés le plus possible par petits groupes dans les régions montagneuses pour leur permettre de trouver plus facilement leur subsistance ; mais cette précaution ne peut remédier au mal et les résultats de l'élevage sont nuls.

Les ovins adultes ont, en 1907, de la peine à se remettre de l'état précaire constaté l'année précédente ; malgré cela, grâce aux pluies qui revivifient les pâturages, la situation devient meilleure et quoique l'augmentation du cheptel soit inférieure à la moyenne normale, le nombre des moutons s'accroît de 3.852.

L'année 1908 est particulièrement mauvaise par suite de l'épidémie de strongylose et de l'absence de pâturages ; aussi le cheptel diminue-t-il de 4.294 moutons.

L'été très sec de 1909, en ruinant complètement les pâturages, contribue encore à décimer les troupeaux déjà affaiblis par la maladie ; heureusement les pluies d'automne font reverdir les pâturages et l'épizootie disparaît, aussi constate-t-on une légère augmentation (316 moutons).

En 1910, la strongylose réapparaît ; elle ne cesse ses ravages qu'après les pluies d'automne, mais les rigueurs de l'hiver 1910-11, succédant à la maladie, font subir des pertes importantes au cheptel ovin, adultes et agneaux (4,002 moutons).

En 1911, légère augmentation du cheptel (149 moutons).

En résumé, de 1906 à 1911, la diminution accusée dans le chiffre du cheptel ovin est de 7,800 têtes. Heureusement l'année 1912 fut excellente pour les troupeaux et, au début de 1913, on enregistre un accroissement de 10.148 ovins.

Méchéria. — L'année 1906 est plutôt bonne ; la température est favorable à l'élevage, donc les jeunes sujets sont robustes ; les pluies tombent régulièrement et au moment propice, donc les pâturages sont excellents ; aussi les troupeaux sont-ils en bon état. Vers le milieu de mars pourtant le besoin d'eau se fait sentir, mais les pluies

abondantes de la première dizaine d'avril et celles de mai assurent une copieuse nourriture jusqu'à fin août.

La sécheresse de la fin de l'année épuise les troupeaux ; les froids précoces de l'hiver sévissant sur des animaux rationnés depuis trois mois, causent une mortalité notable. L'épaisse couche de neige tombée en janvier et février, recouvre les herbes et des troupeaux entiers meurent de faim ; la majorité des agneaux de 1906 succombe.

Toutefois, cette neige permet au sol de s'imprégner lentement d'humidité et, lorsque arrive le printemps 1907, les graines germent en abondance, les troupeaux qui ont résisté aux froids et à la faim trouvent de quoi se refaire ; malheureusement, les premières herbes sont dévorées avec avidité et nombreux sont les animaux qui succombent à l'indigestion gazeuze (neggar). Comme conséquence, le troupeau perd environ un dixième de son effectif.

Les neiges du début de 1908, et la sécheresse qui sévit pendant l'été, éprouvent fortement les troupeaux ; aussi la strongylose se répand-elle avec rapidité et entraîne-t-elle une mortalité atteignant jusqu'à 50 % dans les tribus ; les jeunes agneaux périssent presque tous. Le recensement annuel des ovins fait constater un déficit de 46,751 têtes.

Les mêmes faits se reproduisent en 1909, sur les 290.556 ovins existant au début de l'année il n'en reste plus que 259.363 à la fin, soit encore une diminution de 21.198.

L'année 1910 est mauvaise jusqu'au milieu de mai ; jusqu'à cette époque, en effet, il ne tombe pas d'eau et le reuch exerce ses ravages, mais au moment du passage de la comète de Halley, la pluie tombe abondamment, remplissant les redirs, revivifiant les pâturages.

L'été, de ce fait, se passe assez bien, mais vers septembre les redirs se vident, l'herbe est vite épuisée ; jusqu'à la fin de l'année on a à déplorer la perte de nombreux agneaux mal nourris et de nombreuses brebis épuisées par l'allaitement.

Enfin, l'année 1911 peut être divisée en trois périodes :

Première période (de janvier à fin mars). — Désastreuse pour le cheptel, par suite du froid, des neiges, alternant avec les pluies torrentielles ; les sujets les moins résistants, qui ont déjà souffert de la sécheresse de la fin de 1910, meurent. Les agneaux de lait, les brebis nourricières épuisées par la lactation, les brebis portières fatiguées par la maladie, ou par la gestation, succombent en grand

nombre. La situation devient un moment alarmante. Après la tourmente, les sujets échappés à la mort, grâce à une sélection naturelle et coûteuse, profitent des pâturages, car le soleil est revenu ; les steppes du cercle se couvrent rapidement d'herbes et la situation s'améliore.

Deuxième période (d'avril à fin août). — Les troupeaux trouvent de l'herbe et de l'eau en quantités suffisantes grâce aux averses et à la fonte des neiges du trimestre précédent ; ils passent donc un excellent été. Leur état est de plus en plus satisfaisant : le nombre a diminué, mais ce qui reste est frais et vigoureux.

Troisième période (de septembre à fin décembre). — La fin de novembre et le commencement de décembre sont marqués par des ondées abondantes, continues et pénétrantes ; le sol est détrempé profondément, des orages partiels contribuent à remplir les redirs et les dépressions.

La fin de décembre est ensoleillée et même chaude ; ces alternatives de périodes pluvieuses et froides avec des périodes ensoleillées ont le plus heureux effet, car elles permettent aux troupeaux de manger à satiété et d'arrêter la propagation du pouillottement, qui se répand avec rapidité par les temps froids. On constate quelques cas.

En résumé, l'année 1911, malgré ses débuts fâcheux, se termine heureusement ; elle lègue à 1912 un troupeau diminué de 6.896 têtes, mais en excellent état, et des parcours herbeux très satisfaisants.

L'année 1912 a été une année particulièrement propice à l'élevage du mouton grâce aux conditions climatiques exceptionnelles. Depuis longtemps les pâturages ne furent si riches. Aussi le recensement annuel accuse-t-il une augmentation de 28.783 têtes. Dans ce nombre ne sont pas compris 45.000 agneaux broutards et les tout jeunes produits. Le recensement de 1913 a fait constater un nouvel accroissement de 77.834 moutons.

Géryville. — La situation des troupeaux, très satisfaisante en 1906 et 1907, devient précaire en 1908 ; 21.457 ovins périssent pendant le mois de février à la suite des chutes de neige abondantes et d'une épidémie de distomatose et de broncho-pneumonie infectieuse.

La situation empire en 1909, d'où nouvelle diminution de 27.256 têtes décimées par le reuch ; l'épizootie est générale dans le cercle, elle frappe plus particulièrement

les Oulad Zied Cheraga et Gharba, qui subissent un véritable désastre.

Le nombre des ovins diminue encore en 1910 et 1911, l'épidémie de reuch qui s'était calmée au printemps ayant repris en automne, mais avec moins d'intensité.

Comme on peut s'en rendre compte, l'élevage du mouton a subi une crise très sérieuse, et l'importance du cheptel s'est affaiblie considérablement ; elle accuse entre les années 1907 et 1911 une diminution de 115.176 têtes.

L'année 1912 voit augmenter le cheptel de 17.504 têtes, mais il faudra encore de longues années pour qu'il atteigne le chiffre de 1906.

Causes de mortalité : *a)* Maladies. — Nous avons vu que les moutons étaient souvent atteints d'une maladie connue sous le nom de « reuch ou strongylose », infection parasitaire de la caillette, se traduisant par une anémie profonde, des œdèmes, de la cachexie, et amenant la mort.

D'après M. Ben Danou, cette maladie apparaît toujours à la suite des mauvaises années ; elle est provoquée par le manque d'eau et l'obligation dans laquelle se trouvent les troupeaux d'absorber de l'eau croupie, eau extrêmement riche en parasites de toutes sortes, surtout pendant les années d'invasion de sauterelles dont les cadavres jonchent le sol.

M. Ben Danou croit à l'existence d'un microbe spécial qu'il n'a pu étudier faute de moyens ; il a publié à ce sujet une étude dans la Revue vétérinaire de février 1908.

La gale n'a comme conséquence que de déprécier la laine et d'empêcher les moutons d'engraisser. Les indigènes ne soignent que des cas isolés, alors que des troupeaux entiers auraient besoin d'être soumis à un traitement rendu d'ailleurs difficile par le manque d'eau.

Le pouillottement se développe avec rapidité et prend un caractère dangereux, surtout en hiver. L'indigène, que la force des choses rend observateur, n'a pas été sans remarquer que le soleil qui pique est un excellent traitement contre les poux ; les moutons transpirent, les mèches de laine s'imprègnent de suint qui tue les poux.

b) Causes diverses. — Le froid est l'ennemi du mouton mal nourri. En règle générale, le mouton est assez bien

protégé par sa toison ; s'il meurt en hiver, on peut dire que c'est l'inanition, et non le froid, qui l'a tué.

Les avortements seraient dus, d'après les dires des indigènes, à l'absorption d'une plante appelée « klekh », sorte d'ombellifère désignée en botanique sous le nom de férule, que les brebis seraient dans l'obligation de manger faute d'autres herbages.

Mesures de prophylaxie. — Lorsque les troupeaux ne renferment qu'un petit nombre de moutons malades, on peut avec quelque chance de succès administrer aux animaux atteints, pendant 4 ou 5 jours et à raison d'un demi-litre le matin et d'un demi-litre le soir, des infusions de chich *(Artemisia herba alba)*, dont les propriétés vermifuges déterminent l'agrandissement des strongles et leur évacuation. On peut aussi donner une cuillerée à soupe, le matin, de la préparation suivante : huile de cade, 40 gr. ; essence de térébenthine, alcool 10 gr. ; sulfate de soude, 10 gr., le tout mélangé dans 150 gr. d'eau.

En tout cas il faut, dès le début :

1° Isoler des troupeaux les sujets atteints ;

2° Envoyer les troupeaux sains dans des pâturages non contaminés ;

3° Interdire la présence sur les marchés d'animaux provenant des zones suspectes ;

4° Empêcher dans la mesure du possible la pollution des sources et des redirs par les troupeaux, en établissant autour de ces points des barrières économiques ;

5° Installer des abreuvoirs en dehors de ces barrières ;

6° Jeter au fond des puits ou redirs quelques poignées de gros sel (5 à 8 kilogs) suivant l'étendue du redir ou la profondeur du puits, le gros sel ayant la propriété de suspendre l'évolution des strongles ou de les détruire au bout d'un certain temps ;

7° Enfouir soigneusement les cadavres à une profondeur minimum de un mètre ou de préférence les incinérer [1].

Bergeries communales. — Il n'existe qu'une seule bergerie communale dans le Territoire, à Méchéria.

Dans le but d'améliorer les moutons du cercle, des béliers mérinos sont demandés, en 1907, par le Commandant supérieur au Gouverneur Général de l'Algérie, qui en envoie 32.

Au début, on songe à faire venir, de chaque tribu, les

1 Instructions du Chef du Service vétérinaire de l'Algérie.

meilleures brebis, pour constituer à Méchéria même un troupeau sous la surveillance du vétérinaire ; ce projet rencontre de trop grandes difficultés d'exécution, les indigènes préférant ne pas se séparer, même momentanément, de leurs plus beaux sujets ; on doit se décider à répartir les mérinos dans les tribus.

Malheureusement, l'année 1907 est mauvaise ; presque tous les jeunes agneaux périssent, et la plupart des brebis avortent dans les mêmes conditions que leurs congénères du cercle

En 1909, il est acheté huit belles brebis de 3 à 4 ans, qui sont saillies par des béliers mérinos, mais ces brebis atteintes de reuch avortent. Une seule met bas, donnant un produit semblable au père.

En 1910, les croisements donnent quelques produits très beaux dont la laine est supérieure à celle des moutons du pays ; de plus, à âge égal, les métis mérinos Hamyans semblent devoir peser plus que les moutons Hamyans.

L'expérience de 1907 n'ayant pas réussi, car les moutons non acclimatés, que l'on oblige du jour au lendemain à partager la dure existence de leurs congénères du bled, dépérissent et succombent à brève échéance, l'Administration locale revient à sa première idée et constitue, en 1911, un troupeau composé :

1° Des béliers mérinos survivants donnés par le Gouvernement Général ;

2° Des brebis jeunes n'ayant pas encore porté (une par douar).

C'était la meilleure solution ; on pourra ainsi tirer une conclusion exacte de la valeur des croisements des mérinos avec les moutons Hamyans au point de vue reproduction, rendement pour la boucherie, qualité de la laine et valeur commerciale.

Cet essai a donné en 1912 les résultats suivants. Les croisements ont fourni de jolis produits, à toisons fines et très belles, aussi belles que les toisons paternelles et sans aucune trace de jarre.

Il n'existe pas de bergerie à Géryville ; la question a été mise à l'étude, mais l'immense étendue du cercle a été un obstacle à la réalisation de ce projet.

Clavelisation. — Cette opération avait été réglementée par les arrêtés du Ministre de l'Agriculture du 10 avril 1903,

de M. le Gouverneur Général de l'Algérie du 22 février 1904, modifié le 23 mai et le 21 novembre 1907.

Bien qu'il eût été démontré aux indigènes qu'ils avaient tout intérêt à faire claveliser les ovins destinés à la vente, en raison de la grande facilité d'enlèvement, la clavelisation préventive n'a presque pas été pratiquée. Les éleveurs n'ont recouru à cette opération que lorsque les animaux étaient vendus. Ils trouvaient en effet acheteurs pour leurs moutons non clavelisés à des prix avantageux; ils redoutaient d'ailleurs les formalités de quarantaine.

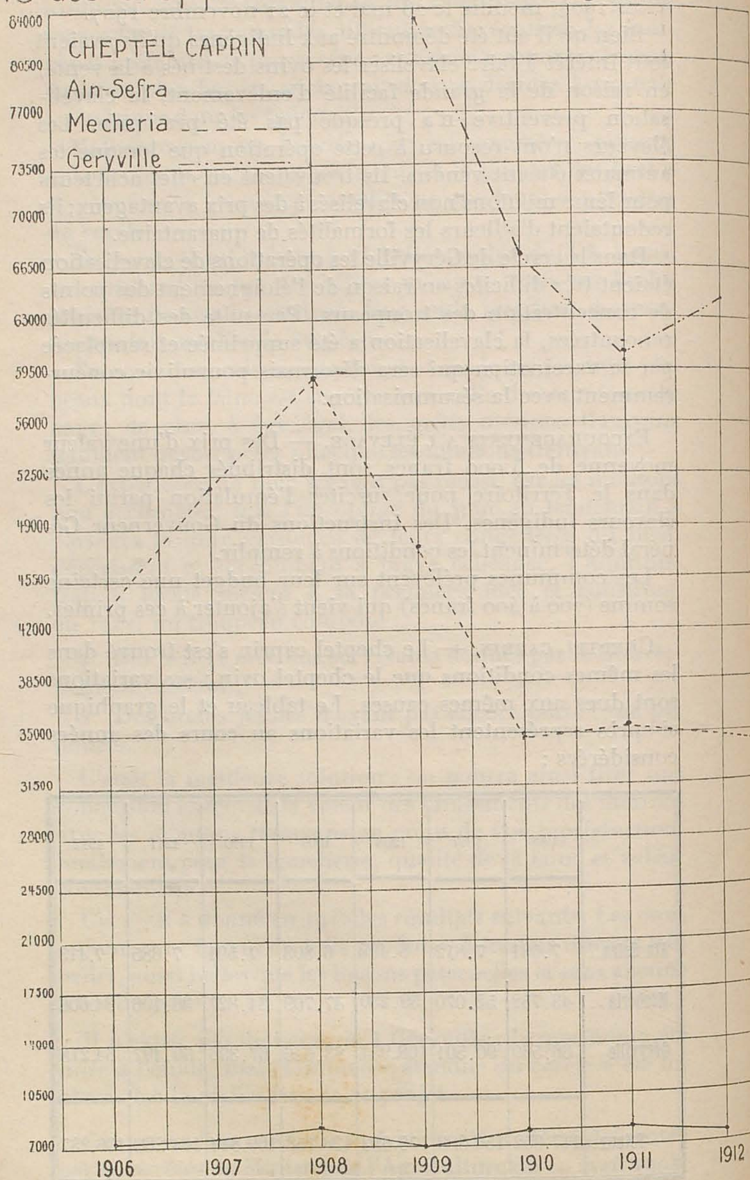
Dans le cercle de Géryville les opérations de clavelisation étaient très difficiles en raison de l'éloignement des points de concentration des troupeaux. Par suite des difficultés rencontrées, la clavelisation a été supprimée et remplacée par la vaccination qui sera désormais poursuivie concurremment avec la sérumnisation.

Encouragements a l'élevage. — Des prix d'une valeur moyenne de 3.000 francs sont distribués chaque année dans le Territoire pour susciter l'émulation parmi les éleveurs indigènes. Des instructions du Gouverneur Général déterminent les conditions à remplir.

Les communes prélèvent sur leur budget une certaine somme (200 à 400 francs) qui vient s'ajouter à ces primes.

Cheptel caprin. — Le cheptel caprin s'est trouvé dans les mêmes conditions que le cheptel ovin ; ses variations sont dues aux mêmes causes. Le tableau et le graphique ci-après représentent les variations au cours des années considérées :

	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Aïn-Sefra..	7.031	7.812	8.499	6.803	7.591	7.685	7.413
Méchéria..	43.752	52.070	59.230	47.709	34.827	36.106	34.606
Géryville..	66.569	90.501	108.954	83.646	67.396	60.497	64.218
Totaux.	117.352	150.383	176.683	138.158	109.814	104.288	106.237

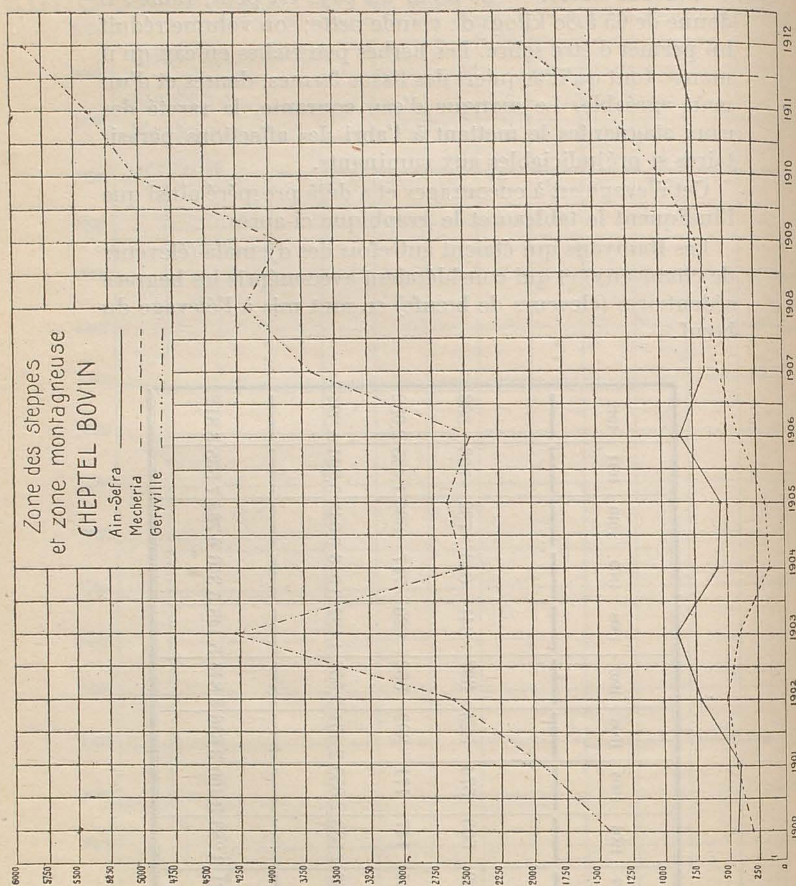

Zone des steppes et zone montagneuse
CHEPTEL CAPRIN
Ain-Sefra
Mecheria
Geryville
84000
80500
77000
73500
70000
66500
63000
59500
56000
52500
49000
45500
42000
38500
35000
31500
28000
24500
21000
17500
14000
10500
7000
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912

Cheptel bovin. — Le bœuf du pays est petit, rablé ; il donne de 65 à 80 kilogs de viande nette; son volume réduit lui permet d'être sobre. Les herbes peu riches en eau qu'il mange font qu'il acquiert des tissus fermes, denses et d'un goût agréable. Le manque d'eau courante, la rareté des eaux stagnantes le mettent à l'abri des affections parasitaires si préjudiciables aux ruminants.

Cet élevage est à encourager et a déjà prospéré ainsi que l'indiquent le tableau et le graphique ci-après.

Les Hamyans qui étaient autrefois des djemala (éleveurs de chameaux) et qui considéraient avec mépris les begrara sédentaires (éleveurs de bœufs) se sont mis à l'élevage du bœuf.

	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Aïn-Sefra .	439	424	739	903	603	574	823	637	641	643	739	736	866
Méchéria .	294	454	505	435	147	171	399	552	620	717	980	1.405	2.052
Géryville . .	1.429	1.924	2.629	4.283	2.533	2.655	2.461	3.657	4.182	3.946	5.045	5.394	5.894
Totaux .	2.162	2.802	3.873	5.621	3.283	3.400	3.686	4.846	5.443	5.306	6.764	7.535	8.812



Paturages. — La zone des steppes et la zone montagneuse sont couvertes de pâturages communs à toutes les tribus, mais dont l'utilisation est uniquement subordonnée aux points d'eau qui s'y trouvent et à la quantité de pluie tombée, les indigènes ne tenant compte que de ces deux facteurs dans leurs déplacements.

Il existait autrefois des pâturages plus spécialement réservés à telle ou telle tribu ; on en retrouve la trace dans les noms des points d'eau qui y sont situés, tels que Oglat

Békrara, où les Oulad Békrara avaient jadis des droits particuliers, Oglat Sendan, Oglat Akerma, Oglat Serour. Aujourd'hui, les tribus n'en tiennent pas compte et campent librement sur toute l'étendue du Territoire.

De même l'amplitude des migrations était beaucoup plus étendue qu'à l'heure actuelle, cela, pour plusieurs raisons :

1° Les points d'eau étaient beaucoup plus rares, donc plus éloignés les uns des autres ;

2° L'insécurité interdisait la création de points d'eau au milieu des pâturages inutilisés ;

3° Après une attaque fructueuse sur un voisin insuffisamment gardé, il fallait se mettre à l'abri d'un retour offensif, et, pour cela, s'éloigner le plus possible du théâtre des rapines.

Aujourd'hui que la sécurité est plus grande, qu'ils peuvent sans crainte laisser leurs troupeaux paître au loin sous la garde des bergers, qu'ils ont plus de relations avec les centres européens, que les points d'eau sont plus nombreux, les indigènes pasteurs sont devenus des nomades à parcours restreints.

*
* *

Les indigènes de l'annexe d'Aïn-Sefra se déplacent dans l'intérieur de l'annexe où les pâturages sont nombreux. Ils visitent ainsi le Morghad, la plaine d'El Mehizen, la région à l'ouest du djebel Morghad et du djebel bou Amoud, l'oued Baïdj, la plaine de Taïdjet el Betoum, l'Aïssa, l'oued Soum, l'oued Smar, la plaine de Tiout, Djenien bou Rezg.

Le souci de protéger nos tribus et la préoccupation constante du commandement de retenir les Amours sous notre autorité, en les empêchant de se réfugier dans l'Ouest, avaient obligé à restreindre les terrains de parcours des tribus voisines du Maroc, ils étaient limités, d'une façon générale, à Sfissifa. Ce n'est qu'en 1900 que les pâturages de la région Nord du Sahara, de Bou Yala Fendi, furent autorisés.

Chaque année les Hamyans envoient leurs troupeaux dans l'oued Namous, où ils ont des droits d'usage ; les fractions des Megan, Oulad Mebarek, Frahda, Oulad

Toumi, Oulad Ahmed y vont généralement en novembre. Par contre, quelques tribus étrangères viennent s'installer, chaque été, dans les parties du cercle comprises entre les berges Nord du chott Gharbi et la région d'El Aricha ; ce sont les Oulad En Nahar et les Angad, de l'annexe d'El Aricha ; certaines fractions de Sebdou et de Marnia y viennent également.

Comme nous l'avons déjà vu, le cercle de Géryville présente trois zones distinctes par leurs caractéristiques physiques et leurs différences de climat. Au Nord, ce sont les Hauts-Plateaux ; au Sud, c'est la région saharienne ; au centre, séparant ces deux régions si différentes au point de vue climatique, la région montagneuse des ksour, où les pâturages abondent, et où les campements établis sur les points culminants jouissent d'une grande fraîcheur.

Chaque année, dès qu'approche la mauvaise saison et surtout si les pluies d'automne ont revivifié les pâturages du Sahara, les Nomades quittent les Hauts-Plateaux et la région montagneuse pour se rendre sur les parcours sahariens, mais le mouvement de transhumance ne dépasse pas les limites du cercle.

Depuis la création d'un maghzen à méhari, ils s'enfoncent dans le Sud, à l'Est jusqu'à Bousida, à l'Ouest jusque dans la région des Méharreg, dans la zone d'épandage de l'oued Gharbi.

Les Trafis et les Oulad Ziad, qui ne vont pas au Sahara, se rapprochent du chott Chergui, où il fait moins froid que sur le versant Nord de la chaîne des ksour et où ils trouvent un excellent terrain de pacage légèrement salé ; les végétaux et arbustes fourragers poussent en abondance sur les bords du chott et fournissent une excellente nourriture aux moutons ; elle paraît produire un effet des plus salutaires [1].

Au printemps, le mouvement de migration inverse se produit dès que les pâturages sahariens sont épuisés ou s'il y a pénurie d'eau.

Plantes naturelles servant a la nourriture des animaux [2]. — L'alfa *(Stipa tenacissima)* occupe les steppes rocailleuses dépourvues d'humidité.

---

1 Le mouton du Sahara, par Jules Cambon.

2 D'après « Le Pays du mouton ».

La steppe limoneuse est couverte d'armoise blanche (*Artemisia herba alba*, en arabe chich) dans les terrains secs, d'armoise champêtre (*Artemisia campestris*, en arabe sergoufet) dans les sols plus profonds et plus riches en argile, de *Lygeum spartum* (sennar) dans ceux où l'argile contient un mélange de sable.

Dans le chott pullulent les plantes salées [1] : *Nitraria tridentata, Zygophyllum cornutum, Limoniastrum Guyonianum, Chenopodina maritima, Aïzoon, Statice, Frankenia, Moricandia, Diplotaxis pendula, Anabasis articulata, Suœda vermiculata, Traganum nudatum, Caroxylon tetragonum, Tamarix africana, Atriplex halimus* (guetaf), petit arbrisseau à feuilles d'un blanc argenté.

On y trouve aussi l'*Arundo festuca*, le drinn, l'aigremoine, les *Salicornia fruticosa et herbacea*, le *Lygeum spartum*, un sainfoin (*Hedysarum spinosissimum*) et une grande quantité de petites graminées qui se développent à l'ombre des plantes arbustives.

Plantes fourragères a cultiver. — L'intérêt que présente la constitution des réserves alimentaires pour assurer l'entretien et le développement du cheptel ovin de la Colonie, mérite de donner à l'extension des cultures fourragères une place importante dans les préoccupations de l'Administration.

Il serait à désirer que les indigènes consacrent plus d'efforts à la création de prairies artificielles. Du jour où ils auront à leur disposition des réserves fourragères, le cheptel pourra supporter les mauvaises années sans souffrir, il ne fera plus qu'augmenter en nombre et en quantité. Malheureusement, jusqu'ici, l'espèce facile à multiplier n'a pas encore été trouvée.

Luzerne. — La culture de la luzerne est en honneur dans les centres qui possèdent une garnison de cavalerie en raison du facile écoulement de cette plante. Cette culture est à encourager, car la luzerne donne une récolte avantageuse ; grâce à ses racines pivotantes, qui pénètrent parfois jusqu'à 12 ou 15 mètres de profondeur, cette plante

1 Extrait du mémoire : « Les Chevaux de l'Afrique du Nord ».

utilise facilement les réserves d'humidité du sol. Mais il faut se rappeler qu'un champ de luzerne demande plus de soins qu'un champ d'orge, ce qui, pour l'indigène, demande un effort au-dessus de sa volonté.

TRÈFLE. — Le trèfle peut très bien venir dans la région d'Aïn-Sefra moyennant de bons arrosages en été, mais la culture de cette plante n'est guère pratique.

DIVERS. — Dans le livre du docteur Casset *(Dans le Sud Oranais)*, nous trouvons mention d'une plante qui semble pouvoir être employée dans la région considérée. C'est le « saltbusch », buisson mousseux, dit M. Casset, qui pousse « sur les sols les plus arides où tout autre plante périrait. « Ses racines, longues parfois de 2 mètres, percent le sol « à la recherche de l'humidité, il est combustible et sert à « l'alimentation du bétail. C'est de plus un précieux fixa- « teur du sol. Cette plante a joué un rôle important dans « la transformation méthodique des affreuses solitudes « d'Australie. »

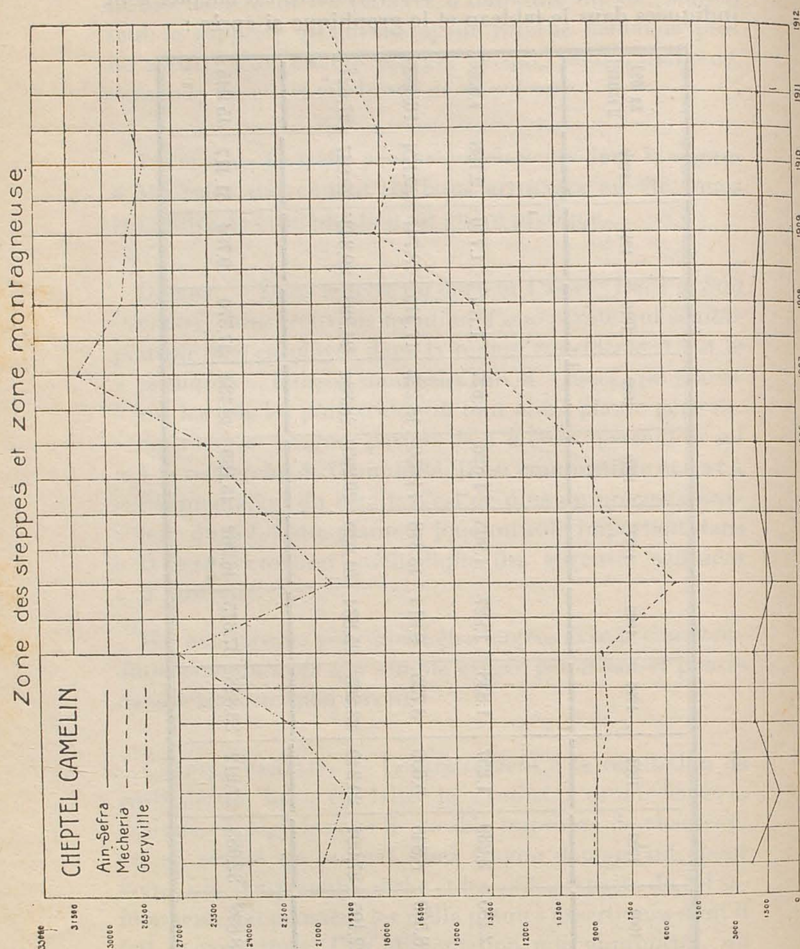
Des expériences pourraient être tentées avec le *Chenopodium amaranticola* qui semble exiger peu d'eau et pousse dans n'importe quel terrain.

CHEPTEL CAMELIN. — Contrairement à la réputation de rusticité qui lui a été faite, le « *camelus dromedarius* », désigné en Algérie sous le vocable impropre de chameau, est en réalité un animal assez fragile demandant, pour vivre, une température sèche et les vastes espaces du sol sablonneux, où poussent les mille plantes désertiques dont il fait sa nourriture. Une alimentation non appropriée, un froid quelque peu excessif, l'humidité surtout altèrent bientôt sa santé. Aussi le Sahara est-il par excellence le pays du chameau.

Comme pour les chevaux, on distingue des chameaux entiers, dont les plus beaux sont réservés pour la reproduction, et des chameaux hongres. Au point de vue transport, tous se divisent en chameaux de bât et chameaux coureurs.

a) CHAMEAUX DE BAT. — Les variations du cheptel sont indiquées dans le tableau et le graphique ci-après :

	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	En 1893 il existait
Aïn-Sefra...	2.430	1.009	2.285	2.239	1.257	1.838	1.927	1.905	1.826	1.627	1.757	1.710	2.196	1.839
Méchéria...	9.054	9.033	8.509	8.845	5.606	8.725	9.914	13.318	14.050	18.223	17.415	18.741	20.174	16.482
Géryville...	20.953	19.568	22.105	27.001	20.349	23.265	25.834	31.039	29.293	28.884	28.398	29.343	29.047	27.624
TOTAUX.	32.437	29.610	38.899	32.085	27.212	33.828	37.675	46.262	45.169	48.734	47.570	49.794	51.417	45.945



Les causes connues d'affaiblissement du cheptel camelin sont les suivantes :

En 1904, il est dû aux fatigues imposées aux animaux déjà très éprouvés par les rigueurs de trois hivers successifs. En 1903, les indigènes voulant améliorer leur situation précaire par la cueillette de l'alfa, ne songent

nullement à leurs chameaux ; 150 sont pris par un rezzou de Chambaa et d'Oulad Djerir, au Nord d'Ouchen. A la suite des colonnes du Touat, 3.000 animaux succombent.

Les mêmes faits se reproduisent de 1909 à 1911 : rigueur de trois hivers consécutifs, fatigues imposées par les convois militaires. D'autre part, les indigènes ayant perçu le prix de leurs transports, achètent des moutons au lieu de combler les vides produits dans le cheptel camelin, opération malheureuse, car précisément à cette époque le reuch ravagea les troupeaux.

En 1911, les indigènes du cercle de Méchéria vendent à la maison Mazella, d'Oran, environ 800 chameaux dont le prix varie de 120 à 150 francs, pour les besoins de l'entreprise de transport de cette maison dans la Chaouïa.

b) Chameaux coureurs (méhara).— Le méhari ne forme pas, comme nous l'avons vu, une race spéciale. Il est d'abord le résultat d'une sélection, le produit d'individus plus harmonieux, plus légers, aux membres fins et résistants. Puis, au cours de son adolescence, il subit un dressage particulier qui développe ses qualités naturelles et fait de lui un animal plus apte à la course qu'au bât. Il n'y a donc, entre le méhari et le chameau porteur, de différence autre que celle qui existe entre le cheval de selle et le cheval de trait.

Quelques méhara seulement se rencontrent dans le cercle de Géryville (environ 130) ; néanmoins, l'élevage y est encouragé. Il est alloué sur le budget de la Société hippique de Géryville, chaque année, aux méhara ayant pris part aux courses, des prix variant de 150 à 400 francs.

Maladies des chameaux. — Les maladies des chameaux sont le debbah, le mermod, le roudda, la neda, le djeureub.

Debbah. — La trypanosomiade des dromadaires, connue sous le nom de debbah, a été étudiée par les docteurs Edm. et Et. Sergent. L'intérêt de cette maladie n'est pas seulement d'ordre scientifique, mais aussi d'ordre économique. Elle cause en effet une mortalité considérable dans les convois militaires, où succombent un grand nombre d'animaux infectés dont la valeur est remboursée par l'Etat.

Les animaux atteints ne présentent, pendant longtemps, aucun symptôme de maladie, ils peuvent exister dans de

fortes proportions dans les troupeaux du Tell. Aussi, y a-t-il intérêt à éliminer les animaux infectés, au moment de la formation des convois, cela, à l'aide d'une investigation très simple.

En 1908, le tiers des méhara de la Compagnie saharienne de la Ṣaoura fut atteint de cette maladie qui, inconnue au Touat, paraît cantonnée aux bords des oueds Guir et Saoura. Des expériences ont été faites en 1912 à l'Institut Pasteur.

ROUDDA. — Cette maladie provient de l'ingestion d'eau corrompue, elle peut être guérie par une diète complète pendant 5 ou 6 jours.

NEDA. — Occasionne des coliques graves produites par l'absorption de plantes couvertes de rosée. Son traitement consiste dans l'application du feu sur les flancs.

DJEUREUB OU GALE. — Est guérie au moyen du goudron.

CHEPTEL CHEVALIN. — D'après le vétérinaire Aureggio [1], les chevaux des steppes du Sud ont beaucoup des qualités du cheval syrien. C'est dans la province d'Oran qu'on trouve les plus jolis, les plus gracieux des chevaux d'Algérie.

Le cheval du Sud a la tête petite, carrée, à profil droit ou légèrement convexe à partir du front, l'œil grand et vif, les oreilles petites, bien placées, hardiment portées, l'encolure légère, plus longue et mieux greffée que celle du barbe de montagne, le garrot sec, très accusé, le dos et les reins courts mais moins larges, la croupe moins défectueuse, plus horizontale et mieux portée, la poitrine haute et profonde, avec la côte longue mais un peu plate, les membres légers, bien trempés, secs et nerveux. Il a le sang chaud, beaucoup d'ardeur, une grande énergie et est doué d'une grande vitesse.

D'après le colonel Bricart, le cheval Hamyan est le plus grand et le plus fort du pays, mais aurait peu de distinction, provenant de déviation du type primitif par croisement avec les chevaux marocains. Le cheval des Trafis et

---

1 Les Chevaux de l'Afrique du Nord.

des Rezaïna a un grand cachet de race, c'est le cheval arabe pur sang, fin et élégant.

L'élevage du cheval n'est pour ainsi dire pas pratiqué dans les tribus de l'annexe d'Aïn-Sefra, seuls quelques indigènes un peu aisés et les moghazenis font reproduire leurs juments. Il n'existe pas de station de monte, dont l'utilité ne serait pas d'ailleurs justifiée ; lorsqu'il y a lieu, les juments sont conduites à Méchéria.

Au contraire, Méchéria et Géryville sont des pays d'élevage ; chaque année, un dépôt de remonte stationne dans chacune de ces localités pendant quatre mois environ. Dès les premiers beaux jours, les indigènes viennent presque du Sahara pour présenter leurs juments à la station.

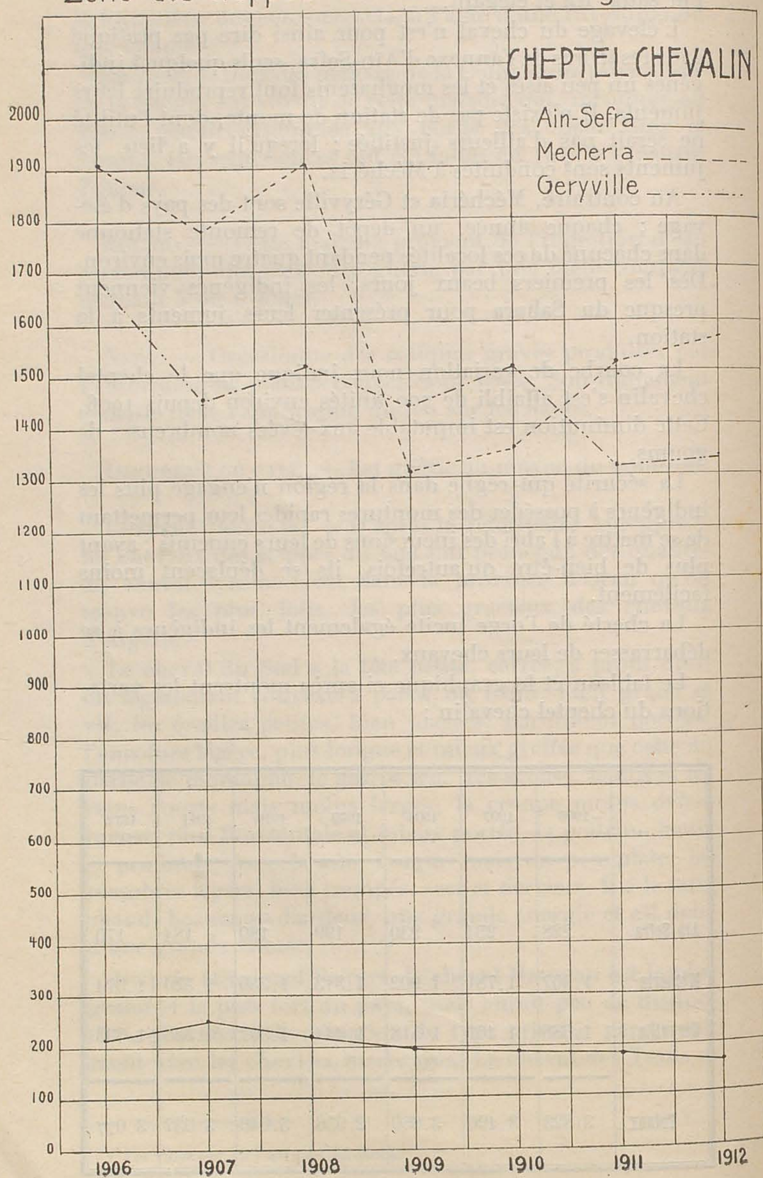
La courbe de variation nous indique que le cheptel chevalin s'est affaibli de 700 unités environ depuis 1906. Cette diminution est imputable aux levées nombreuses de goums.

La sécurité qui règne dans la région n'engage plus les indigènes à posséder des montures rapides leur permettant de se mettre à l'abri des incursions de leurs ennemis ; ayant plus de bien-être qu'autrefois, ils se déplacent moins facilement.

La cherté de l'orge incite également les indigènes à se débarrasser de leurs chevaux.

Le tableau et le graphique ci-après montrent les variations du cheptel chevalin :

	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1312
Aïn-Sefra.	228	254	230	199	189	184	170
Méchéria..	1.907	1.781	1.902	1.313	1.350	1.520	1.574
Géryville..	1.688	1.461	1.518	1.444	1.507	1.328	1.333
Totaux.	3.823	3.496	3.650	2.956	3.046	3.032	3.077



Zone des steppes et zone montagneuse
CHEPTEL CHEVALIN
Ain-Sefra
Mecheria
Geryville
2000
1900
1800
1700
1600
1500
1400
1300
1200
1100
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
0
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912

Encouragements a l'élevage. — Les encouragements sous forme de primes sont donnés annuellement aux éleveurs. Les prix sont remis par les Comités de remonte lors de leurs tournées d'achats ; ils consistent en prix alloués par le Ministre de la Guerre pour les courses dites de guerre (6.000 francs environ) ; par le Gouvernement Général (de 7 à 8.000 francs) ; par les communes (1.300 francs environ) ; par les Sociétés hippiques (de 3 à 4.000 francs).

Dans le courant d'octobre de chaque année sont données à Méchéria et à Géryville de grandes fêtes où l'on peut assister, surtout à Méchéria, à de très jolies courses, à un concours de bassours, « originale et monumentale architecture de soieries multicolores ornées de bijoux et « surmontées de petits balais déplumés que supportent « avec leur attitude solennelle, orgueilleux et ridicules, des « chameaux aux paupières lourdes de sommeil [1]. »

Il est impossible d'assister à une scène plus féerique que la grande fantasia par tous les goums du cercle, ce galop fou de deux mille cavaliers déchargeant leurs fusils sous un ciel merveilleux, au milieu de nuages de poussière.

Mulets. — Le mulet d'Algérie a beaucoup d'analogie avec le mulet corse. Comme ce dernier, il est plus petit que les mulets du continent, mais plus vif, plus alerte et plus robuste, qualités qu'il doit en partie au climat.

Dans la région considérée. il n'existe qu'un petit nombre de mulets, possédés surtout par des Européens et servant au transport des matériaux, de l'alfa, etc.

Les variations du nombre de mulets sont indiquées dans le tableau ci-après :

	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Aïn-Sefra..	66	57	57	133	125	28	17
Méchéria..	68	61	60	177	80	78	38
Géryville .	128	146	180	180	185	205	204
Totaux.	262	264	297	490	390	311	259

1 Compte rendu des courses.

Anes. — Les ânes sont les chevaux du pauvre. Ces animaux, excessivement rustiques, sont petits mais robustes, bien que réduits à une maigre pitance, consistant le plus souvent dans l'herbe desséchée qu'ils trouvent le long de leur route. Ils rendent les plus grands services et sont employés principalement aux travaux de jardinage, aux transports des matériaux et du bois de chauffage.

Les variations du cheptel asinin sont indiquées ci-après :

	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Aïn Sefra .	731	918	903	905	813	911	981
Méchéria . .	4.318	4.316	5.246	4.769	4.447	4.406	4 223
Géryville . .	5.252	3.267	4.358	4.233	4.508	4 596	4.153
Totaux.	10 301	8.501	10.507	9.907	9.768	9.913	9.357

Remèdes a apporter pour la reconstitution du cheptel. — L'administration doit s'efforcer d'assurer le développement de l'élevage et, pour cela, préconiser l'amélioration zootechnique des espèces et des races, par la substitution des méthodes rationnelles d'élevage et d'exploitation aux procédés routiniers des indigènes ; elle doit poursuivre l'augmentation des pâturages, partout où elle est possible, par l'aménagement de points d'eau.

Surveillance de l'exportation. — Cette question a été traitée au commencement du chapitre.

Surveillance de l'élevage. — Les commissions pastorales, créées par décret du 1er avril 1902, se réunissent chaque année pour se rendre compte de la valeur générale des troupeaux. Pendant leurs tournées, les vétérinaires donnent des conseils aux indigènes, notamment en ce qui concerne la castration des jeunes béliers, la sélection à opérer parmi les géniteurs, ainsi que sur la proportion des

derniers par rapport au nombre de brebis composant chaque troupeau, l'allaitement des agneaux, etc.

De notables progrès ont déjà été constatés ; les béliers paraissent avoir toutes les qualités requises pour faire de bons reproducteurs: homogénéité des types, poitrine large, reins très développés.

Les indigènes semblent avoir compris l'avantage qu'ils ont à ne garder qu'un petit nombre de reproducteurs de choix et à castrer les sujets les plus ordinaires ; mais il faudra le leur répéter souvent, car ils sont routiniers et méfiants, n'écoutent que d'une oreille, répugnant à tout effort même lorsqu'ils en connaissent le résultat.

Les pasteurs prétendent même que la castration pratiquée sur des agneaux de moins de 8 mois arrête le développement et, qu'en conséquence, ils n'ont pas intérêt à procéder à cette opération, puisque les acheteurs ne paient bien que les sujets forts et ayant du poids.

Les 240 francs non distribués comme primes en 1912, aucun indigène n'ayant pratiqué l'opération du bistournage, seront consacrés à l'achat d'un lot, bien homogène, d'agneaux âgés de 4 à 6 mois, dont une moitié sera castrée, afin de faire une expérience sérieuse et définitive et contrôler les dires des indigènes.

L'attention des éleveurs a été attirée sur l'importance qu'il y a pour eux de choisir comme reproducteurs des béliers ayant la meilleure laine et désarmés, c'est-à-dire sans cornes, ces animaux faisant prime sur les marchés de la Métropole comme animaux de boucherie.

D'autre part, la laine blanche ayant une valeur marchande plus élevée que la laine colorée, les indigènes ont tout avantage à enlever de leurs troupeaux les sujets à toison noire ou brune.

Dans son rapport sur la distribution des primes en 1913, M. Ben Danou insiste encore sur ces deux points, il encourage les Hamyans à employer comme géniteurs des béliers des Oulad Sidi Cheikh, dont la toison est complètement blanche.

La tonte semble être faite avec plus de soin ; les indigènes prennent plus de précautions pour choisir les emplacements appropriés, en raison de la dépréciation que subit la laine souillée de sable. Toutefois, malgré les recommandations, cette opération est faite encore trop souvent avec des ciseaux ou même avec des faucilles, procédé par

trop barbare mais cher aux indigènes, parce qu'ils l'ont employé jusqu'à ce jour et que l'habitude est une chose sacrée pour eux.

Dans son rapport, M. Ben Danou insiste sur la nécessité qu'il y a d'obtenir des indigènes un allaitement plus rationnel des jeunes sujets. Il cite l'exemple des éleveurs marocains qui, agissant plus judicieusement, laissent aux brebis la quantité de lait nécessaire à l'alimentation de leurs agneaux et ne prélèvent que le surplus pour leurs besoins personnels, alors que nos indigènes font souvent le contraire.

Les agneaux, ayant ainsi plus de lait à leur disposition, seraient meilleurs encore, plus robustes et, à l'âge de 2 ans, atteindraient la taille de nos moutons de 4 ans.

Amélioration des paturages. Points d'eau.— La grande préoccupation du commandement est la question des points d'eau ; il n'y a qu'à consulter le tableau des sommes dépensées chaque année à ce sujet pour se convaincre que l'administration ne se désintéresse nullement de cette question si importante, mais qui mérite toujours de nouveaux efforts. (Voir tableau page 384.)

En effet, la richesse des indigènes provenant presque exclusivement de leurs troupeaux, il faut donc chercher à augmenter le cheptel par tous les moyens possibles.

Le problème est donc intimement lié à l'extension des surfaces de parcours, extension qui n'est réalisable que par la création de points d'eau nouveaux, car faute d'eau, des immensités sont inexploitées, qui pourraient cependant nourrir de grandes quantités d'ovins. Il s'ensuit que l'agglomération considérable de troupeaux autour d'un point d'eau peut amener la disparition complète du pâturage.

La résolution de ce problème aura donc une influence plus sérieuse que tous les conseils prodigués et trop vite oubliés.

Dans la zone des Hauts-Plateaux, les pâturages ne sont utilisables que sur une petite surface. S'il n'y a pas de pluies et s'il n'existe pas de redirs naturels, tous les troupeaux sont entassés alors autour des puits ; l'abreuvement est long et pas toujours possible, les pâturages sont vite épuisés par cette agglomération trop considérable d'animaux.

Pourtant, la quantité d'eau qui tombe dans la région serait en général plus que suffisante si elle pouvait être recueillie, mais les dépressions qui la conservent en partie sont généralement peu profondes et de grande étendue, comme les daïas, par exemple ; il en résulte une perte considérable due à l'évaporation, à la bonne saison surtout, au moment où le besoin d'eau se fait le plus sentir.

Pour retenir les eaux de pluies, il faut : 1° construire des redirs citernes dans les oueds où se produisent à peu près périodiquement des crues. Ces ouvrages, malgré leur prix de revient assez élevé, sont préférables aux puits dont la profondeur dépasse 30 mètres, car ils permettent de mettre à l'abri des souillures l'eau destinée aux animaux, question très importante au point de vue hygiénique ;

2° Les daïas conservent, grâce à leur fond argileux, une partie de l'eau de pluie qui s'y est amassée, mais peu à peu le fond de ces dépressions se comble, par suite s'exhausse et réduit la hauteur d'eau recueillie.

Il arrive que peu de jours après une pluie du printemps, l'eau a disparu par évaporation parce que la profondeur de la daïa était trop faible.

Pour remédier à cet état de choses, il faut périodiquement curer le fond de ces dépressions, les approfondir, tout en ayant soin de ne pas creuser au-delà de la dernière couche argileuse qui assure l'étanchéité du bassin.

Le premier moyen nécessite des travaux sérieux qui ne peuvent être ordonnés que par l'autorité supérieure, mais le second est à la portée de tous. Il faut faire comprendre aux indigènes le bénéfice qu'ils retireraient de ces travaux simples et peu fatigants.

Dans la région d'Aïn-Sefra, les points d'eau sont très nombreux ; ils sont situés dans la plaine d'El Mehizen, de Faïdjet el Betoum. dans l'Aïssa (source de l'Aïn Aïssa (80 ^{m3} à la minute), à Tiout, Tiloulu (30 ^{m3}); à Aïn Tiourtelt (80 ^{m3}), point d'eau très fréquenté ; Aïn Beïda, Aïn Serrara, Aïn Messif (200 ^{m3}) ; Teniet el Klah (4 ^{m3}) ; Kheneg Tayel (200 ^{m3}), dans l'oued Asla.

Enseignement pratique. — En vertu du vieil adage oriental : « L'enseignement dans le jeune âge s'imprime comme une gravure sur le roc, tandis que l'enseignement dans l'âge adulte laisse autant de traces qu'un sillage dans l'eau », M. Ben Danou dit que le meilleur moyen d'obtenir des résultats parmi les indigènes est de s'adresser aux

jeunes et non aux adultes. Les jeunes gens pourraient être appelés à assister à des séances de tonte, de castration, recevoir des conseils du vétérinaire au moment des opérations de vaccination.

b) **Zone de bordure de l'Atlas.** — Dans cette zone, il n'existe que quelques troupeaux, au douar du maghzen, chez les Doui Ménia et les Oulad Djerir.

Le mouton de la région saharienne diffère du mouton des Hauts-Plateaux en ce qu'il est plus haut sur pattes, plus grossier, sa laine est également moins fine. Autrefois il existait chez les Oulad Djerir un type de mouton très fin, qui n'avait pas de laine sous le ventre et possédait un cou très long, dont la laine était frisée.

Aujourd'hui ce type a disparu par suite des croisements avec les moutons des Doui Ménia, dont la plupart sont des produits berabers.

Les variations du cheptel ovin sont indiquées ci-après

	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Beni-Ounif.....	8.830	8.830	7.218	5 873	4.117	4.818
Colomb... .. .	1.850	8.850[1]	9.598	9.100	8.597	5.031
Totaux...	10.680	17.680	16.816	14.973	12.714	9.849

1 Augmentation due certainement au recensement effectué pour la première fois des troupeaux des Doui Ménia ralliés.

Situation du cheptel :

Beni-Ounif. — Malgré la sécheresse persistante des dernières années envisagées, les troupeaux n'ont pas eu trop à souffrir, car ils ont pâturé toute l'année dans les hautes vallées des massifs montagneux, ils ont trouvé là quelque nourriture ; seuls les agneaux ont succombé en 1910.

En 1911, les prix offerts par le commerce en automne

ont contribué plus que les conditions climatiques à l'affaiblissement du cheptel.

Colomb. — Les années 1906 et 1907 furent favorables à l'élevage des moutons ; les Doui Ménia soumis ont reconstitué peu à peu leurs troupeaux fort éprouvés par le manque de pâturages et l'insécurité des années précédentes. Les Nomades avaient été obligés de grouper leur troupeaux sur des espaces très restreints afin de pouvoir mieux résister aux attaques des djiouch.

En 1908, les troupeaux ont souffert du manque de nourriture, les herbes qui avaient pu se développer, malgré le peu de pluie tombée, ayant été dévorées par les sauterelles.

L'année 1909 peut être considérée comme bonne, grâce aux précipitations atmosphériques d'avril ; au contraire, les années 1910, 1911 et 1912 sont médiocres en raison de la sécheresse.

Clavelisation. — Le cheptel trop peu important et disséminé ne mérite pas l'installation d'un vétérinaire dans cette région.

Encouragements a l'élevage. — Malgré le peu d'importance du cheptel, l'élevage est encouragé par des primes d'environ 500 francs ; mais la vente des ovins à un prix élevé semble le meilleur des stimulants.

Cheptel caprin. — Le cheptel caprin a subi les variations suivantes :

	1908	1909	1910	1911	1912
Beni-Ounif.	940	950	745	744	537
Colomb.	2.000	5.335	7.000	10.552	3.500
Totaux..	2.940	6.285	7.745	11.296	4.037

Cheptel camelin. — Les quelques chameaux exclusivement de bât sont employés par les indigènes pour le ravitaillement de la région du Haut-Guir, du Tafilalet et de la Saoura. En 1912, ils ont souffert beaucoup de la sécheresse et des fatigues imposées par les nombreux convois ayant circulé entre Colomb et les postes voisins.

On a relevé les variations suivantes :

	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Beni-Ounif., ..	500	521	480	623	503	650
Colomb..	2.100	5.950	4.713	4.100	7.136	7.140
Totaux...	2.600	6 471	5.193	4.723	7.639	7.790

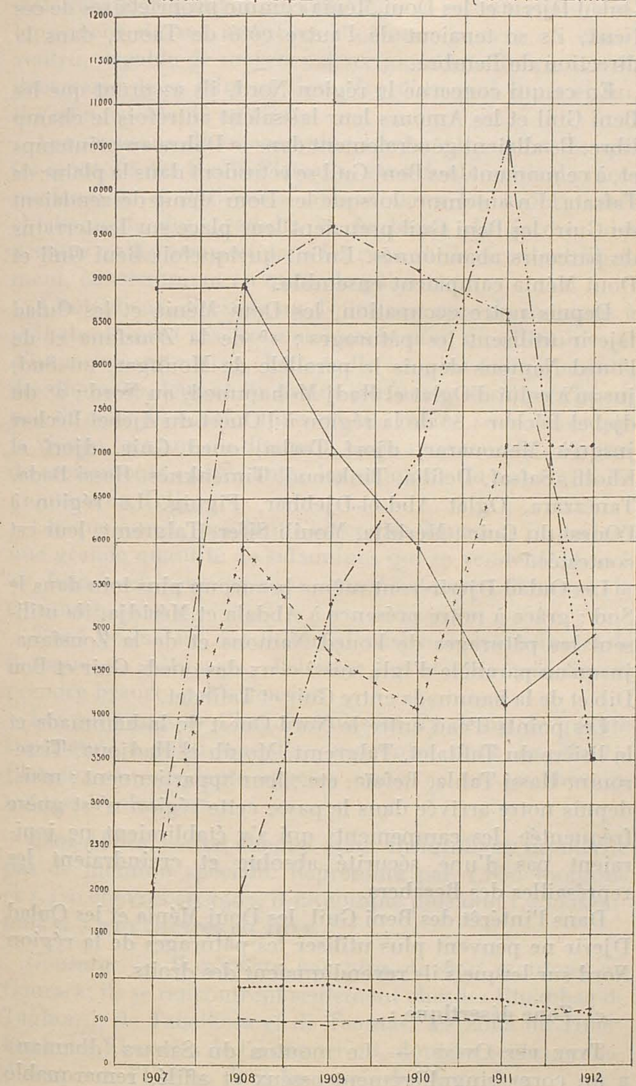
Le graphique donné d'autre part résume les variations du cheptel de la *Zone de bordure de l'Atlas.*

Paturages. — Ainsi que dans la première zone les pâturages sont communs à toutes les tribus de la région.

Les pâturages autour de Beni-Ounif sont fréquentés en hiver par les troupeaux des Hamyans, des Amour et des Beni Guil. Par mesure de réciprocité, les tribus du Nord donnent, en été, l'hospitalité aux troupeaux sahariens.

Le calme et la sécurité qui règnent dans la région ont permis la reprise du mouvement de transhumance établi depuis des siècles.

Les Doui Ménia et les Oulad Djerir se considèrent comme frères de tribus et ont, de tout temps, joui des mêmes points d'eau et pâturages. Ils prétendent que leurs droits s'étendent sur l'immense zone qu'ils utilisaient autrefois et dans laquelle la plus grande partie des puits ont été creusés par leurs ancêtres. Cette zone est délimitée ainsi qu'il suit : oued Namous, Igli, El Gueisia, Oglat Beraber (commun avec les Aït Kebbach), Sobti, Taouz, Mouih el Hardjaoua, Teniet Zerzef, Oglat Rahma, Belibila, Bel Ghiada, Bou


Zone de bordure de l'Atlas
Cheptel ovin { Beni-Ounif / Colomb
Cheptel camelin { Beni-Ounif / Colomb
Cheptel caprin { Beni-Ounif / Colomb
12000
11500
11000
10500
10000
9500
9000
8500
8000
7500
7000
6500
6000
5500
5000
4500
4000
3500
3000
2500
2000
1500
1000
500
0
1907
1908
1909
1910
1911
1912

Grara, Métarka, Megroun, Sfissifa, Sedad, El Gueraïr et Tissafsaf.

En ce qui concerne la région du Sud, ils prétendent que les Berabers n'en approchaient jamais ; considérant les Oulad Djerir et les Doui Ménia comme propriétaires de ces lieux, ils se tenaient de l'autre côté de Taouz, dans la direction de Rembra.

En ce qui concerne la région Nord, ils assurent que les Beni Guil et les Amours leur laissaient autrefois le champ libre. Ils allaient généralement dans le Dahra au printemps et, à ce moment, les Beni Guil se retiraient dans la plaine de Tafrata. En automne, lorsque les Doui Ménia descendaient du Guir, les Beni Guil prenaient leur place sur les terrains de parcours abandonnés. Enfin, quelquefois Beni Guil et Doui Ménia campaient ensemble.

Depuis notre occupation, les Doui Ménia et les Oulad Djerir utilisent les pâturages : 1° de la Zousfana et de l'oued Namous depuis le parallèle de Moungar, au Sud, jusqu'à celui d'Oglat el Hadj Mohammed, au Nord ; 2° du djebel Béchar ; 3° de la région à l'Ouest du djebel Béchar jusqu'à Menouarar, djorf Torba, oued Guir, djorf el Kholfi, Safsaf, Defilia, Tinkroud, Timenknès, Hassi Bada, Tanézzara, Oglat Abd-el-Djebbar, Figuig. La région à l'Ouest du Guir : Méridja, Mouih Sifer, Talgremt, leur est contestée.

Les Oulad Djerir vont même beaucoup plus loin dans le Sud ; grâce à notre présence à Abdala et Méridja, ils utilisent les pâturages de l'oued Namous et de la Zousfana, jusqu'au parallèle d'Igli, aussi ceux des oueds Guir et Bou Dib et de la hammada entre Guir et Tafilalet.

Les points d'eau entre le Nord-Ouest de la hammada et la lisière du Tafilalet, Talgremt, Mouih el Hadjoua, Tisserouin, Hassi Tahla, Refaïa, etc., leur appartiennent ; mais, depuis notre arrivée dans le pays, cette région n'est guère fréquentée, les campements qui s'y établiraient ne jouiraient pas d'une sécurité absolue et craindraient les représailles des Berabers.

Dans l'intérêt des Beni Guil, les Doui Ménia et les Oulad Djerir ne peuvent plus utiliser les pâturages de la région Nord sur lesquels ils revendiquaient des droits.

c) **Zone désertique :**

Type des Ovins. — Le mouton du Sahara (dhaman) a un corps singulièrement osseux et affilé, remarquable

par la longueur des jambes, il possède, dans une moindre mesure, cette aptitude à la marche qui est la caractéristique du chameau.

La nécessité pour un animal de franchir de grandes distances pour trouver des pâturages se reconnait au développement de ses membres moteurs ; pauvre en chair, ventru, capable de marcher deux jours sans boire, il s'est débarrassé de sa laine et s'est vêtu d'un poil court et fin, il s'est ainsi adapté au climat.

Les moutons dhamans, plus hauts, plus robustes que les moutons des Hauts-Plateaux, sans doute métis de races soudanaises et syriennes, vivent dans les ksour, assez chichement, des produits et herbages du jardin, des détritus qu'ils trouvent dans les rues où ils circulent librement, constamment en quête de pâture.

A côté d'eux, il existe au Touat une race de moutons à poil absolument ras, connus sous le nom de sidaouines et d'importation touareg. Leur taille est plus forte que celle des dhamans, leur chair moins parfumée se rapproche un peu de celle du bœuf ; aussi est-elle moins recherchée que la viande très fine du dhaman. Cette race semble provenir de croisements opérés entre les moutons du Sahara et les moutons du Tell.

Chaque année, pendant l'hiver, les Touaregs importent une grande quantité de sidaouines qui se vendent de 10 à 15 francs et sont presque immédiatement livrés à la consommation.

Etant donné les conditions d'existence des ovins et le manque de pâturages, l'élevage ne semble pas devoir prendre beaucoup d'extension.

Les pâturages de l'Erg fournissent un drinn de qualité supérieure à celui que l'on rencontre dans les Hauts-Plateaux et une plante appelée « nessi », que les chevaux mangent volontiers.

Beni-Abbès. — Le cheptel étant insignifiant ne mérite pas de mention spéciale. Représenté par 1.850 moutons et 1.120 chèvres en 1907, il ne compte plus que 1.450 moutons et 1.110 chèvres en 1912.

Gourara. — Il n'existe pas plus de 600 moutons au Gourara; ils se rencontrent seulement chez les Chambaa de Taghousi, de Tabelkosa et de Taantas, les Zoua de Tinerkouk, les Khenafsa de l'Aougueroul, dont les tentes nomadisent dans l'Erg ou dans les oueds du Meguiden.

Les ksouriens n'entretiennent que le nombre de moutons nécessaires à leur consommation. S'ils pouvaient les nourrir pendant quelque temps sans trop de frais, ils retireraient de la vente des moutons quelques bénéfices ; ils pourraient les écouler, pendant l'été, sur les marchés à des prix avantageux, mais ce commerce reste entre les mains de quelques rares négociants.

Beaucoup d'ovins sont abattus au moment de l'arrivée des caravanes ; les chèvres seules sont conservées parce qu'elles sont plus sobres, plus robustes et se nourrissent de noyaux de dattes et d'un peu de vert.

Il semble qu'il y aurait lieu d'encourager la multiplication des agneaux, ils seraient ensuite exportés vers le Nord.

D'après M. Boquet [1], ancien vétérinaire clavelisateur, « le rôle des éleveurs du Sahara est de s'occuper de la mul- « tiplication des moutons et de laisser aux éleveurs des « Hauts-Plateaux et du Tell le soin d'assurer leur engrais- « sement. »

Touat. — Il n'existe pas à vrai dire de troupeaux de moutons au Touat.

Encouragements a l'élevage. — Une somme de 600 francs a été distribuée aux éleveurs du Gourara en vue d'encourager la reconstitution des troupeaux par croisements entre les moutons des Hauts-Plateaux et les moutons touaregs.

Chameaux. — Le chameau que l'on trouve le plus fréquemment dans la Saoura est un animal léger tenant plus du méhari que du chameau porteur.

Le cheptel camelin comportait 250 têtes en 1907, à l'heure actuelle il est de 380.

La région possède de nombreux pâturages qui permettraient de développer cet élevage, mais les Ghenanema sont miséreux, et les ressources de la Société de prévoyance ne sont pas suffisantes pour qu'il leur soit accordé des prêts à longue échéance, avec lesquels ils pourraient acheter des producteurs.

---

1 Le mouton du Sahara.

Au Gourara, le cheptel camelin est peu important (2.200 environ), toujours par suite du manque de pâturages. Il sera peut-être possible d'utiliser, lorsque la sécurité sera complète, les pâturages de l'Iguidi, de l'erg Chache et l'erg er Raoui.

Les ksouriens ne comprenaient guère autrefois l'intérêt que nous portions à leurs chameaux, ils semblaient se demander pourquoi nous en suivions si attentivement le développement ; les marques d'intérêt les plus évidentes ne les frappaient pas. Cependant ils font, à l'heure actuelle, quelques efforts pour en augmenter le nombre, diminué autrefois par les nombreux rezzous, mais la petite quantité d'animaux dont ils disposent ne suffit pas à permettre une progression rapide.

Au Touat, il existait 174 chameaux en 1909, 194 en 1911, 205 en 1912.

Il semble toutefois possible d'amener les indigènes à augmenter le cheptel camelin d'une façon plus rapide en développant chez eux l'esprit d'association, de façon à assurer le gardiennage des animaux et l'utilisation rationnelle de quelques pâturages de la région, suffisants pour nourrir 3 à 400 têtes. Un faible crédit a été demandé à cet effet pour 1913.

Encouragements a l'élevage du chameau. — Aucune prime n'est allouée au Touat.

En 1909 et 1910, 4 chamelles ont été distribuées à des éleveurs du Gourara; deux primes d'encouragement ont été attribuées aux plus beaux des produits de celles qui leur avaient été confiées l'année précédente. En 1911 et 1912, la subvention (1.500 francs), a permis de distribuer 8 chamelles et 2 étalons.

En 1908, 300 francs ont été accordés à Beni-Abbès comme prime aux éleveurs possédant des femelles suitées ou pleines.

L'élevage du chameau est à encourager; si l'on remarque que 100 chameaux chargés de dattes hamira allant au mois d'octobre à Méchéria pour les vendre, pourraient rapporter 8.000 francs au moins, c'est-à-dire une somme supérieure à l'impôt que doit payer le caïdat de Tabelkosa par exemple, on est amené à penser que l'impôt annuel serait levé facilement si le Gourara pouvait exporter lui-même ses dattes.

Ce sont les chameaux qui lui font défaut. La situation économique s'étant sensiblement améliorée depuis 1909, l'accroissement des ressources a permis aux propriétaires de chameaux d'effectuer vers le Nord, en 1912, des transports de plus en plus rémunérateurs et a concouru puissamment à l'augmentation du cheptel camelin.

L'intérêt est en effet le meilleur stimulant pour maintenir les indigènes dans une voie qu'ils semblent avoir définitivement adoptée.

Chevaux. — Au Sahara, le cheval ne peut mener qu'une existence précaire. D'abord le climat a beaucoup de prise sur lui, et son énergie s'affaisse considérablement pendant l'été ; de plus le fourrage est rare et sa pitance ne comporte souvent qu'un peu de drinn ou de paille, de céréales et des dattes. Naguère, il y eut néanmoins un nombre de chevaux comparativement assez élevé ; en 1895 on en comptait 200, mais à l'heure actuelle quelques caïds seulement possèdent des chevaux qui sont des animaux de luxe.

A signaler toutefois un essai d'élevage qui a été tenté en 1912 par un certain nombre de notables indigènes du Gourara.

Anes. — Peu pourvus de tissus musculaires mais ventrus, car leur nourriture est grossière et peu abondante, les ânes sont hauts sur pattes, ils marchent bien, font dans une journée 50 kilomètres, endurent bien la soif et vivent avec un ou deux kilogs d'orge et une poignée de dattes.

Les indigènes ont été encouragés à employer, en attendant mieux, les ânes pour l'exportation de leurs produits ; le transport des dépêches est très souvent assuré par ces animaux.

Leur nombre est d'environ 2.000 au Gourara, 280 dans la Saoura.

Paturages. — Dans cette région, les habitants plutôt sédentaires ne se déplacent pas, leurs troupeaux fréquentent les quelques pâturages voisins des ksour. Ceux de la Saoura vont, après la cueillette des dattes, à 30 ou 40 kilomètres vers l'Ouest, vers la hammada et vers l'Erg.

Dans le désert [1], on trouve comme plantes servant à la nourriture des animaux le *Retama retam*, le *Genista*

---

1 Les Chevaux de l'Afrique du Nord.

Saharæ, l'*Euphorbia Guyoniana*, le *Cornulaca monocantha*, le *Zygophyllum Geslini*, l'*Ephedra alata*, le *Calligonum comosum*. Entre les touffes de ces plantes croît le drinn *(Stipa pungens* ou *Arthraterum pungens)*.

Au printemps on trouve de nombreuses petites graminées au milieu des sables ; on rencontre une orobanche dont les tiges ressemblent à une grosse asperge, riche en principes féculents et très goûtée des chameaux et des chevaux.

Dans les fonds d'oued on trouve des plantes des genres suivants : *Zilla*, *Randonia*, *Francœuria*, *Rhanterium*, et dans les lieux plus secs : *Fagonia*, *Capparis*, *Rhus*, *Neurada*, *Peralderia*, *Dœmia*, *Linaria*, *Antirrhinum*, etc.

Il existe au Touat une variété de trèfle appelée par les indigènes « fossa », dont la végétation est très active.

CHAPITRE XVII

FORÊTS — REBOISEMENT

Forêts. — Il n'existe aucune forêt placée sous la surveillance directe du service forestier.

Les plus importantes des forêts surveillées par les autorités locales sont celles du cercle de Géryville (10.350 hectares) et de l'annexe d'Aïn-Sefra (8.000 hectares) ; leur garde est assurée par des postes vigies [1].

---

1 Une maison forestière a été construite en octobre 1909 sur le versant de l'Aïssa, à 1.600 mètres d'altitude, à la tête d'un ravin boisé et très pittoresque de plus de 2 kilomètres dont la végétation est abondante au printemps, où aux oliviers du bas du ravin succèdent des térébinthes et des chênes qui forment une deuxième zone, puis viennent des sapins qui couvrent les sommets constituant une troisième zone sylvestre tranchant sur les autres par sa sombre verdure.

Ce poste communique avec Mékalis (11 kilomètres) par un sentier muletier, avec Aïn-Sefra (35 kilomètres) par un chemin carrossable qui s'embranche sur la piste Aïn-Sefra-Géryville vers Tiloula. C'est le but d'une excursion charmante, surtout en été ; on trouve en cet endroit beaucoup de fraîcheur, beaucoup de verdure, qui forment un contraste frappant avec la chaleur et l'aridité de la plaine.

La surface boisée peut être évaluée approximativement pour chaque massif de la façon suivante : djebel Ksel et djebel Makna, 3.200 hectares ; djebel Aïssa, djebel Morghad, djebel bou Derga, 2.000 hectares ; djebel Oustani, 1.800 hectares ; djebel Mekter, Mir Djebel, 1.500 hectares ; djebel bou Noughla, 1.000 hectares ; djebel Mezi, djebel Haïrech, djebel bou Ammoud, 500 hectares ; djebel Fesch, 350 hectares ; djebel bou Legfad et djebel Zarif, 200 hectares.

La récente exploration (juillet 1913) des montagnes du djebel Mekter, Mir Djebel, djebel Mezi, djebel Doug, djebel Morghad, djebel Aïssa, par M. Maire, professeur d'Histoire naturelle à la Faculté d'Alger, que j'ai eu le plaisir et l'honneur d'accompagner, a permis de constater l'existence des essences forestières indiquées ci-après.

Tous les massifs renferment dans leurs parties basses : le *Juniperus phœnicea* (arar), genévrier rouge à fruits rouges (les Arabes confondent généralement le genévrier et le thuya); le romarin (lezir), dont le fruit est mangeable; le caroubier (kharoub), l'olivier et le tizra *(Rhus oxyacantha)*. Sur les crêtes, vers 1.700 mètres et dans les vallées vers 1.450 mètres, on trouve le frêne *(Fraxinus dimorpha)* appelé touzelt dans le Mir Djebel ; le betoum *(Pistacia atlantica)* ; le chêne-yeuse (sauf dans le Doug), dont le fruit est appelé bellot par les indigènes ; dans les gorges, l'alenda *(Ephedra nebrodensis)* ; le laurier rose (defla) ; le figuier *(Ficus carica)*, spontané en certains endroits.

Dans le Mezi seulement, et au sommet, on rencontre le bettaïch *(Acer monspessulanum)*.

Le peuplier blanc *(Populus alba subintegrifolia)* existe dans l'Aïssa ; des empreintes de feuilles recueillies sur des travertins, près de Bab er Rouah, ont permis de constater que cet arbre vivait autrefois dans le djebel Doug.

Le saule *(Salix pedicellata)* et l'arbousier *(Arbutus unedo)* se rencontrent dans le Mezi, près de l'Aïn Tirraïen. Le saule existait autrefois dans le Doug.

Au sommet du Doug on rencontre le *Rhamnus lycioïdes* et le *Rhamnus alaternus myrtifolia*.

L'Aïssa et le Morghad sont couronnés de *Phyllirea angustifolia et media* (vulgairement filaria), voisins de l'olivier.

On y trouve aussi le baguenaudier *(Colutea arborescens)*, arbuste de un à deux mètres de hauteur.

Le pin d'Alep n'existe que dans l'Aïssa, les Arabes le dénomment taïda, snobbar ou raouraï.

On trouve dans le Doug, le Morghad et l'Aïssa, le jasmin jaune *(Jasminum fruticans)*; dans le Doug et l'Aïssa, l'*Erinacea pungens*. Dans le premier massif existe un oxycèdre merveilleux dont la photographie a été prise par M. Maire Cet arbre mesure 2^{m}82 de pourtour, c'est le tagga des indigènes.

Dans les autres massifs du djebel Haïrech, djebel bou Ammoud, djebel bou Legfad, djebel Ksel, moins intéressants, on trouve le chêne-yeuse (kerrouch), le genévrier rouge (arar), le betoum, le peuplier blanc.

Dans toutes les vallées poussent les tamarins de plusieurs espèces ; aussi, le *Retama retam*, à fleurs blanches, et le *Retama sphœrocarpa*, à fleurs jaunes.

Reboisement :

PLANTATIONS. — La question du reboisement et des plantations est une de celles qui, à juste titre, préoccupent vivement les esprits éclairés qui s'intéressent à l'avenir de l'Algérie. Si l'on croit les écrivains, ce pays fut autrefois très boisé ; quelques restes de boisements se rencontrent encore sur les montagnes isolées des steppes, comme le djebel Antar ; tous sont formés d'arbres anciens présentant une apparence de décrépitude. Le déboisement doit être dû en grande partie à l'invasion arabe.

Sans se livrer sur une grande échelle à des reboisements méthodiques que l'immensité de leurs territoires, la modicité des ressources rendent impossibles, les communes procèdent cependant au peuplement en arbres de certains points où la nécessité se fait plus particulièrement sentir, comme dans les centres ou au bord des oasis, mais leurs efforts, dont nous donnerons un aperçu, ne sont pas toujours couronnés de succès.

Le manque d'eau, les conditions climatiques, les dégâts causés par les sauterelles, sont autant de difficultés rencontrées pour les plantations situées dans les centres ou à proximité ; celles qui sont établies autour des points d'eau sont exposées, en outre, aux ravages causés par les animaux et à la malveillance des indigènes qui sont restés un peuple essentiellement destructeur et imprévoyant.

Au début, l'obligation d'acheter dans le Tell les arbres nécessaires au peuplement présentait d'énormes inconvénients. En effet, en raison de la longueur du trajet effectué

soit par voie ferrée, soit par voiture, soit par chameau, le plus souvent en utilisant ces trois moyens de transport, le prix de revient était élevé, les plants n'arrivaient pas toujours en bon état à destination et leur reprise était incertaine.

La création de pépinières a remédié à cet inconvénient et les économies réalisées ont permis de consacrer l'argent des transports à des travaux plus utiles.

Les essais de semis de *saxaoul* effectués dans tous les cercles n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat, de nouvelles expériences seront faites.

Le bois de saxaoul est un combustible remarquable; pour employer l'expression vulgaire, il flambe comme une allumette. Les feuilles, les fleurs, les jeunes pousses sont très recherchées par les chameaux qui s'en font une excellente nourriture.

Zone des Hauts-Plateaux. — Il n'existe pas, à proprement parler, de pépinières à Aïn-Sefra, mais dans un terrain d'une superficie de 40 ares environ, planté d'arbres d'essences forestières, on prépare, chaque année, 5 à 6.000 boutures.

Les plantations ont en outre l'avantage d'arrêter les progrès de la dune qui menace d'envahir le ksar ; les travaux entrepris en 1884 dans ce but ont été couronnés de succès et sont continués chaque année.

Méchéria. — Il existe deux pépinières, l'une auprès du village, l'autre dans l'intérieur du cercle. Dans celle du centre, 700 arbres ont été plantés, dans l'autre, 200.

Des plantations de pin d'Alep ont été faites en 1911 ; des sujets provenant de semis ont déjà été transplantés en divers points.

Géryville :

1° REBOISEMENT. — Des essais ont été faits en 1906 en vue de compléter le boisement d'une partie du versant Nord du Bou Derga et du Ksel ; au djebel Beïodh, on a planté 613 pins d'Alep, 40 peupliers blancs, 30 vernis du Japon, 10 mûriers, 92 boutures de saules, soit au total 775 arbres ou boutures. La tentative a échoué, mais l'expérience a été renouvelée en 1910 et a donné de bons

résultats, à la suite desquels 117 arbres nouveaux ont été plantés. Le reboisement se poursuit lentement mais avec méthode en tenant compte des ressources en eau.

2° Pépinières. — En 1910, la commune a agrandi la pépinière qu'elle possède près du village et en a créé deux autres ; l'une sur un terrain domanial qu'elle a loué, l'autre près de Kef el Ahmar (45 kilom. Nord-Ouest), sur la route de Géryville à Bouktoub.

A proximité de ce bordj existent en effet de bonnes terres qui peuvent être irriguées au moyen de l'excédent d'eau provenant d'un puits ; l'eau est élevée par un aéromoteur ; 3.400 boutures racinées d'essences diverses furent plantées.

Mais la pépinière de Kef el Ahmar a été abandonnée en raison de l'insuffisance de l'eau et, surtout, des dégâts causés par les troupeaux venant s'abreuver au puits, dégâts qu'il a été impossible d'arrêter malgré une surveillance active.

Les essais tentés dans les autres pépinières ont été couronnés de succès. Dans celle du centre, a été installé un moteur à vent d'un grand débit qui peut élever jusqu'à 130 mètres cubes d'eau par jour. Malheureusement le puits ne donne que 50 mètres cubes, mais il sera possible d'augmenter son rendement.

En 1911 et 1912 les résultats donnés par les pépinières ont été excellents.

Malgré la sécheresse, les ressources ont été suffisantes, non seulement pour continuer les plantations du centre, mais aussi pour permettre l'envoi de 137 arbres d'essences diverses à Bouktoub, Kef el Ahmar et Alfaville. La commune a ainsi réalisé une économie sérieuse et a employé l'argent qu'elle aurait consacré à des achats, au creusement d'un troisième puits dans la pépinière communale.

3° Plantations. — Dans la partie Sud-Est des plantations qui couvrent le centre de Géryville, on a planté, depuis 1906, mûriers, acacias, ormeaux et troènes du Japon ; dans les espaces vides on a fait des semis de pins d'Alep dont un assez grand nombre ont été transplantés.

Chaque année, des arbres d'essences diverses sont plantés autour des points d'eau, dans les rues et sur les places de Géryville, ce qui fait de ce joli centre un des coins les plus ombragés du Sud.

En 1908, sur 2.090 arbres plantés, 775 seulement ont repris, les criquets et les sauterelles ayant dévoré les jeunes pousses ; d'autre part, la lutte contre les acridiens réclama le concours de tout le personnel qui, en temps ordinaire, est employé à l'arrosage.

300 jeunes sujets du cyprès pyramidal en pots, provenant des pépinières de Boufarik, ont été placés le long du champ de manœuvre pour constituer un rideau contre le vent ; 10 % seulement d'entre eux ont péri. Le Génie a planté des pins d'Alep sur les glacis. Ces expériences ont réussi.

Les plantations faites dans l'oued M'rirès, dans le Chabet el Khaddem et dans l'oued El Biod ont été presque complètement enlevées par les crues de 1912.

Au cours de 1912 les plantations se sont accrues de 105 ormeaux, 65 acacias, 34 vernis du Japon, 200 peupliers, 291 pins d'Alep, 13 sycomores, 76 saules, soit au total 784 arbres sur les 1.605 qui avaient été plantés.

Des expériences faites, il résulte que c'est le pin d'Alep qui semble le mieux convenir au climat rude de cette région. Toutefois, pour éviter les incendies, il sera nécessaire de ne pas le multiplier en taillis serrés.

Zone de bordure de l'Atlas :

Beni-Ounif. — De sérieux essais ont été effectués au cours de 1905 en vue de la création d'une pépinière et ont été renouvelés en 1909, les résultats de la première tentative n'ayant pas été satisfaisants. Pour la première fois les jeunes plants de l'année purent se développer sans être dévorés par les sauterelles. Les rues du centre, les places commençaient à être égayées par un peu de verdure, et même à être ombragées, lorsque les appareils élévatoires servant à l'alimentation en eau devinrent indisponibles pendant une longue période; les plantations se ressentirent du manque d'eau.

L'insuffisance des crédits accordés pour 1910 coïncida malheureusement avec une année particulièrement mauvaise ; les vents violents, la sécheresse persistante auraient exigé de nombreux soins, il aurait fallu de nombreux ouvriers, travaillant sans relâche, pour obtenir l'eau qui ne se renouvelait que lentement dans les puits épuisés, mais l'insuffisance des sommes consacrées à l'entretien ne le

permit pas, aussi les plantations souffrirent-elles énormément.

A l'heure actuelle, il semble inutile de recommencer les expériences ; constamment le même fait se reproduit, l'eau manque à l'époque où le besoin s'en fait le plus sentir, et ce n'est pas au moment où l'on est obligé de rationner la population que l'on peut songer à noyer les arbres.

Colomb. — Les pépinières créées à Colomb et à Taghit, détruites en 1906 par les criquets, ont été reconstituées et sont maintenant en très bonne voie ; les arbres qui donnent les meilleurs résultats sont : le peuplier, l'acacia, le mûrier, le mélia et l'olivier de Bohême.

Zone désertique. — *Beni-Abbès :*

1° Reboisement. — Un essai de reboisement a été tenté en 1912 dans une partie de l'oued avoisinant Beni-Abbès. Le seul arbre pouvant être utilisé pour le chauffage étant le tamarin, il a paru intéressant de voir dans quelles conditions s'effectuait la croissance de cet arbre lorsqu'il est à l'abri de la dent des troupeaux et d'une exploitation abusive et mal comprise de la part de l'homme. Un espace de 4 hectares a été entouré et absolument interdit, il y a lieu d'attendre les résultats.

2° Pépinières. — Une pépinière a été créée en 1905 dans le ravin de Beni-Abbès ; en 1910, les peupliers et les oliviers de Bohême ont donné des plants vigoureux, dont une partie a servi à remplacer les arbres qui ont péri pendant le cours de 1909, par suite de la grande sécheresse ; les essences qui semblent le mieux s'acclimater dans la région sont le saule pleureur et le peuplier.

Gourara.— Les cactus croissent lentement et ne donnent pas de fruits ; les acacias. mélias, oliviers de Bohême, mûriers, viennent assez facilement mais exigent beaucoup d'eau.

Quelques plants de casuarina se sont développés rapidement dans le jardin d'essai, alors que dans les ksour les résultats ont été négatifs. Certains arbres tels que les féviers d'Amérique, les catalpas reçus d'El Goléa, paraissent pouvoir s'acclimater facilement.

Touat. — Les semis de plants effectués depuis l'occupation ont très bien réussi grâce aux soins journaliers qui leur sont prodigués.

Les essences qui s'adaptent le mieux au climat sont : le peuplier, le vernis du Japon, le caroubier, l'olivier de Bohême, le mûrier, le casuarina, le tamarin, le mélia, le faux poivrier et les mimosées.

Dans cette région on rencontre beaucoup le talha *(Acacia tortilis* ou *arabica)*, variété de gommier dont quelques pieds atteignent 14 à 15 mètres avec 1ᵐ 80 de circonférence, mais le plus grand nombre ne s'élèvent guère à plus de 10 mètres. La gomme recueillie sert à faire de l'encre ou de la teinture pour les étoffes.

CHAPITRE XVIII

COMMERCE

Pour déterminer avec toute la précision désirable l'importance économique du Territoire d'Aïn-Sefra, il faudrait étudier en détail :

1° Les tribus algériennes qui occupent le Territoire ;

2° Les tribus de l'Ouest avec lesquelles nous avons actuellement des relations commerciales ;

3° Les tribus de l'Ouest chez lesquelles n'a pas encore pénétré notre influence, mais qui infailliblement seront un jour nos clientes.

Ces questions dépassant le cadre de cette étude, nous ne nous en occuperons pas.

Commerce extérieur. — Le commerce du Territoire comprend :

1° A l'importation, le complément des produits nécessaires à l'alimentation qui ne peuvent être fournis par le sol, des denrées d'usage courant et des produits manufacturés ;

2° A l'exportation, les produits du sol : alfa, dans la zone des Hauts-Plateaux ; dattes, dans le Sahara ; moutons, dans la zone des pâturages. Cette dernière exportation est très importante, une grande partie des moutons algériens

importés en France provenant des cercles de Méchéria et de Géryville.

Certains vêtements ou tentures, tels que burnous, dokkalis, etc., sont aussi exportés.

Au point de vue du commerce, il y a lieu de considérer deux zones distinctes :

1° Celle où le commerce est uniquement entre les mains d'Européens ou de Juifs algériens (zone traversée par la voie ferrée) ;

2° Celle où le commerce est fait presque exclusivement par les indigènes (zone désertique).

Le tableau du commerce (pages 350-351) donne des chiffres qui représentent approximativement les quantités de denrées importées dans les centres et consommées soit dans les localités, soit dans les tribus, après acquisition chez les commerçants ou exportées par les voies connues (gares, caravanes, etc.) ; mais ils ne représentent qu'une partie des transactions, beaucoup de marchandises, achetées dans le Tell par les indigènes, rejoignant directement les tribus ou étant vendues, sur les marchés voisins, aux indigènes des territoires limitrophes sans pouvoir être contrôlées, néanmoins, ils peuvent servir de terme de comparaison.

1° **Zone du commerce européen.**— Comme nous l'avons vu en étudiant la situation économique des Européens, la prospérité du commerce est intimement liée : (a) à la situation des indigènes ; (b) à l'effectif des garnisons.

Nous avons vu que la situation des indigènes s'est améliorée depuis 1906, on devrait donc normalement conclure que le commerce a pris plus d'importance. Pourtant il subit une crise sérieuse dans les centres de Méchéria, Aïn-Sefra et Beni-Ounif, crise qui, il faut l'espérer, est à l'heure actuelle à son maximum d'intensité ; cependant on ne peut compter sur une amélioration bien sensible.

Cette crise est due à la diminution progressive et très sérieuse de l'effectif des garnisons; la perte subie de ce fait ne sera jamais compensée par l'importance plus grande des achats effectués par les indigènes, quoique la puissance de consommation s'accroisse tous les jours à notre contact, ce qui est une des parties essentielles du commerce.

Les indigènes sont arrivés à se passer de l'intermédiaire des négociants européens qui ont abusé au début de leur

ignorance en matière commerciale, ils ont profité des facilités de transport que leur donne la proximité de la voie ferrée. C'est ainsi que les Figuiguiens, qui autrefois prenaient toutes leurs marchandises à Beni-Ounif, sont, aujourd'hui, en relation directe avec les commerçants du Tell et traitent avec eux de grosses affaires. Les marchandises leur sont expédiées en gare de Beni-Ounif où ils viennent en prendre livraison.

Examinons en détail les causes particulières de la crise commerciale que subissent les différentes localités du Territoire (voir graphiques et tableau pages 347 à 351).

a) Marchés du Sud :

Aïn-Sefra. — En 1908, le commerce local souffre de la situation politique dans l'Ouest, qui éloigne de nos marchés les tribus marocaines voisines, de l'absence des indigènes employés aux goums et aux convois, de la diminution du nombre des acheteurs habituels (le nombre des moutons expédiés tombe de ce fait de 18.039 à 5.888) [1].

Jusqu'à cette époque les Beni Guil avaient eu des relations fréquentes avec les Amours. C'est ainsi qu'au cours des années 1906 et 1907 ils vendirent sur les marchés d'Aïn-Sefra 20.500 moutons, 215 bœufs, 1.750 kilogs de laine et, par contre, achetèrent 6.000 quintaux de blé, 8.800 quintaux d'orge et pour 200.000 francs de marchandises diverses. Malheureusement ce courant commercial n'a pas duré et malgré les efforts tentés par l'administration locale, les Beni Guil fréquentent de plus en plus le marché de Berguent [2].

En 1909 et 1910, la situation commerciale se relève un peu et le chiffre d'affaires augmente de 218.600 francs, bien que les prix élevés de l'orge et du blé, à Aïn-Sefra, aient engagé de nombreux indigènes à aller s'approvisionner dans le Tell. De ce fait, et par suite de la réduction de la garnison, le chiffre des importations diminue de 1.700 francs pour le blé, de 200.180 francs pour l'orge et de 67.798 francs pour la farine et la semoule.

En 1911, le chiffre d'affaires diminue brusquement de

1 La valeur des moutons exportés peut être évaluée à 67.200 francs en 1908, 64.980 en 1909, 268.000 en 1910, 360.500 en 1911, 495.500 en 1912.

2 En 1913, cependant, les Beni Guil sont venus nombreux faire leurs achats de grains à Aïn-Sefra ; il leur a été cédé environ 10.000 qx de céréales.

338.855 francs, toujours à cause du cours élevé des céréales. Les importations baissent encore de 59.960 francs pour le blé, 425.000 francs pour l'orge et 95.022 francs pour la farine et la semoule.

En 1912, les mêmes causes ont obligé les indigènes à limiter leurs achats chez leurs fournisseurs européens, d'où nouvelle diminution sensible pour le commerce local.

Aussi de nombreux européens ont-ils quitté Aïn-Sefra pour aller tenter fortune au Maroc, à la suite des troupes parties du Sud-Oranais.

Méchéria. — Le centre de Méchéria qui fait en 1909 pour 10.169.400 francs d'affaires, voit ce chiffre s'abaisser à 3.212.550 francs en 1911. C'est qu'autrefois ce poste était occupé par une compagnie de Discipline, deux compagnies du Bataillon d'Afrique, un escadron de Chasseurs d'Afrique, alors qu'aujourd'hui sa garnison ne comporte qu'un peloton du 2e Etranger qui garde la redoute.

En 1910, il se produit une brusque diminution de 7.056.015 francs. Il n'est pas sans intérêt de rechercher sur quelles sortes de denrées cette diminution a principalement porté.

Cette différence provient surtout de moins-values :

1°	Sur l'exportation	des bœufs [1]	50.750f
2°	—	des moutons [2]	700.000f
3°	—	de la laine [3]......	1.365.500f
4°	—	de l'alfa [4]	2.687 500f
5°	—	des peaux [5]	39.540f
6°	—	des chameaux [6] ...	48.750f

---

[1] 81.440 fr. en 1908, 81.000 fr. en 1909, 30.250 fr. en 1910, 25.400 fr. en 1911, 30.150 fr. en 1912.

[2] La valeur des moutons expédiés s'élève à 1.628.820 fr. en 1908, 1.900.000 fr. en 1909, 1.200.000 fr. en 1910, 1.081.950 fr. en 1911, 766.500 fr. en 1912.

[3] L'exportation de la laine peut être évaluée à 992.720 fr. en 1908, 1.600.000 fr. en 1909, 234.500 fr. en 1910, 203.650 fr. en 1911, 517.000 fr. en 1912.

[4] 2.500.000 fr. en 1908, 2.850.000 fr. en 1909, 162.500 fr. en 1910, 67.500 fr. en 1911.

[5] 56.497 fr. en 1908, 67.500 fr. en 1909, 27.960 fr. en 1910, 228.200 fr. en 1911, 49.650 fr. en 1912.

[6] 44.200 fr. en 1908, 48.750 fr. en 1909, rien en 1910, 145.000 fr. en 1911, 18.700 fr. en 1912.

En 1911, la situation se relève un peu, le chiffre des exportations augmente de 624.000 francs, mais il ne faut guère espérer d'augmentation notable pour l'avenir, la population devant encore diminuer par suite du transfert à Aïn-Sefra du dépôt des machines.

Géryville. — Le commerce est toujours allé en progressant depuis 1908 malgré les diminutions d'effectifs, grâce aux relations que ce centre entretient avec Ghardaïa, Ouargla, El Goléa et aux nombreuses caravanes qui vont visiter les oasis. Cette situation serait plus florissante si les communications entre Géryville et Bouktoub étaient plus faciles.

Les deux sociétés d'automobiles ayant fait faillite pour les raisons déjà indiquées au chapitre VII, Géryville n'est plus reliée à la voie ferrée que par une voiture contenant à peine 6 personnes, qui met environ 12 heures pour effectuer le trajet. Ce moyen de communication précaire éloigne de Géryville beaucoup de touristes et surtout les marchands de moutons qui hésitent à faire un voyage long et pénible ; ils éprouvent, en outre, des difficultés pour l'expédition des animaux achetés.

Un projet d'établissement de tramway sur route a été déposé en 1909, mais n'a pas été adopté, bien que l'Inspecteur général des Ponts et Chaussées de l'Algérie se soit montré favorable à sa réalisation. Il est à souhaiter que les Pouvoirs Publics prennent, le plus tôt possible, les mesures nécessaires pour relier, par les voies les plus rapides, la région de Géryville avec le Tell.

En 1908, le commerce local souffre de la mévente des moutons et de la laine ; aussi, à la fin de l'année, les négociants ont-ils en magasin de nombreux approvisionnements qu'ils écouleront dans le courant de 1909 ; le chiffre des importations sera donc inférieur à celui de 1908 et à celui de 1910, puisqu'au cours de cette année les commerçants devront reconstituer leurs stocks de marchandises écoulées en 1909. Le même fait se produit en 1911 et le chiffre des importations augmente de 500.000 francs sur celui de l'année précédente.

Jusqu'en 1910 il n'avait pas été tenu compte du chiffre d'affaires relatif aux objets divers et dont le montant est en moyenne de 100.000 francs, c'est ce qui explique, en partie, l'augmentation constatée à cette époque sur le montant des transactions.

La diminution concernant les céréales doit être attribuée au bon rendement de la récolte. Les exportations de 1910 sont sensiblement les mêmes qu'en 1909 ; la mévente des laines a provoqué une diminution considérable (300.000 fr. environ), mais cette perte a été compensée par une vente plus importante des moutons et de l'alfa.

Le chiffre des importations de 1911 est en diminution d'environ 300.000 francs sur celui de l'année précédente, malgré une augmentation importante (82.982 francs) concernant les céréales que les indigènes ont dû acheter en grande quantité sur les marchés voisins, en raison de la mauvaise récolte.

Les exportations, au contraire, ont accusé une plus-value d'environ 250.000 francs ; cette différence est due :

1° A l'achat de chameaux destinés à Casablanca, achat opéré par des courtiers du Tell ;

2° A l'exportation des bœufs faite pour la première fois en grande quantité ;

3° Aux prix rémunérateurs de la vente des laines et à l'importance des achats.

Par contre, les transactions concernant l'alfa ont diminué d'environ 80.000 francs par suite de la levée de goums et de la réquisition de convois pour la Chaouïa qui ont enlevé beaucoup d'indigènes à la cueillette de l'alfa.

En 1912, l'augmentation du chiffre des importations porte principalement sur le sucre, le café, la semoule ; elle tient en partie à la situation généralement bonne des indigènes au cours de l'année. Malgré une campagne alfatière très active, qui présente une augmentation de 139.153 fr. sur les transactions de 1911, les exportations diminuent de 74.384 francs. Cette diminution porte principalement :

1° Sur les chameaux que les indigènes avaient trouvé à vendre l'année précédente dans des conditions exceptionnelles (46.500 francs) ;

2° Sur les laines dont la vente a subi une crise qui s'est traduite par une diminution de 113.106 francs sur l'année précédente.

Malgré cela, l'année commerciale 1912 a été normale.

Les exportations et valeur des principaux produits du cercle de Géryville sont réunies dans le tableau ci-après :

	1908	1909	1910	1911	1912
Chevaux........ .	7.100	6 300	22.300	14 500	16.000
Moutons & Chèvres....	462.600	364 000	698.173	688 797	604.923
Chameaux...	52.800	»	7 650	46.500	»
Bœufs...........	65.000	1 280	2.560	42.290	38.610
Peaux..	25.065	50 200	31.605	31.606	14.666
Laines..........	149.500	424.000	132.540	277.676	164 570
Alfa.......	130.000	280.000	326.634	245 696	384.849

b) Marchés de l'Extrême-Sud :

Beni-Ounif. — Si nous jetons un coup d'œil sur les tableaux du commerce, nous sommes tentés de croire que le commerce local dans ce centre est en voie de prospérité. De 2.591.263 francs en 1908, le chiffre d'affaires est monté à 4.162.056 francs en 1911 et il peut être encore susceptible d'augmentation ; pourtant il décline chaque jour. A l'heure actuelle il ne reste plus à Beni-Ounif qu'un seul commerçant d'origine européenne. Une seule maison fait encore un chiffre d'affaires supérieur à 100.000 francs, elle est tenue par un israélite du Tell. Les autres européens sont cantiniers ou épiciers et n'ont d'autre ambition que celle de vivre sur la garnison, bien réduite pourtant.

Or, nous devons envisager que Beni-Ounif est exclusivement un lieu de transit qui ne produit rien par lui-même. Toutes les marchandises ne font que passer, soit de l'Algérie au Maroc, soit du Maroc en Algérie. La valeur des marchandises arrivant en gare de Beni-Ounif n'a pas diminué, au contraire, mais c'est le chiffre d'affaires des négociants de la localité qui a baissé parce qu'ils ne servent plus d'intermédiaires entre les acheteurs de la région et les vendeurs du Tell.

La situation commerciale dépend donc uniquement de l'effectif de la garnison. Avant notre installation dans la région, c'était par l'intermédiaire des Nomades (Doui Ménia et Oulad Djerir), que les Juifs de Figuig commerçaient avec ceux du Tafilalet. Aujourd'hui c'est Colomb qui bénéficie de tout le trafic qui s'effectue entre ce poste et le Tafilalet.

Cependant, il y aura toujours dans cette région l'activité commerciale que donne une agglomération d'environ 15.000 âmes ayant dans la fabrication des burnous une industrie florissante.

En 1906, le commerce a été un peu paralysé par la situation troublée dans laquelle se trouvait le Tafilalet. En 1907, on constate une augmentation de 800.000 francs sur l'année précédente.

En 1909, le chiffre d'affaires s'accroît d'une façon très sensible (1.061.807 francs), augmentation due à une grande importation de denrées alimentaires, de cotonnades, d'objets divers.

En 1910, la prospérité décroît, beaucoup de marchandises de provenance tellienne sont expédiées à Colomb, où le commerce est plus actif, où les négociants ont créé des succursales. Leur valeur doit donc être déduite, l'expédition normale ne consistant que dans un simple changement d'adresse.

On aurait pu croire que la crise était arrivée à son maximum d'intensité, les postes de l'Ouest ayant enlevé à Beni-Ounif le maximum d'affaires, mais l'installation, en 1913, du commandement du cercle des Beni Guil à Figuig attire de plus en plus, et directement vers cette oasis, le peu de vie qui reste à Beni-Ounif et surtout le tourisme dont ce centre avait été jusqu'ici le point de rayonnement.

Néanmoins la situation est susceptible d'amélioration car, depuis quelques années, la sécheresse a détourné des pâturages les Nomades qui auparavant venaient hiverner dans la contrée avec leurs troupeaux et leurs tentes.

D'autre part, les deux compagnies du Bataillon d'Afrique qui y tiennent garnison vont redonner un peu de mouvement à ce centre.

Colomb. — Le commerce de Colomb a progressé de 5.633.412 francs en 1908, à 8.613.535 francs en 1912.

L'installation de négociants à Bou-Denib n'a pas eu pour effet de diminuer le commerce de ce centre qui reste toujours le point terminus de la ligne et l'entrepôt obligé de toutes les marchandises en transit ; aussi le chiffre d'affaires sera-t-il en progression constante.

Les exportations ne portent que sur la seule denrée saharienne, la datte, mais en quantité insuffisante pour permettre un négoce avantageux.

Les produits importés viennent en grande partie du Tell sauf un septième de l'orge, du blé et des bœufs qui viennent du Guir et la presque totalité des moutons qui sortent du Tafilalet et du Guir.

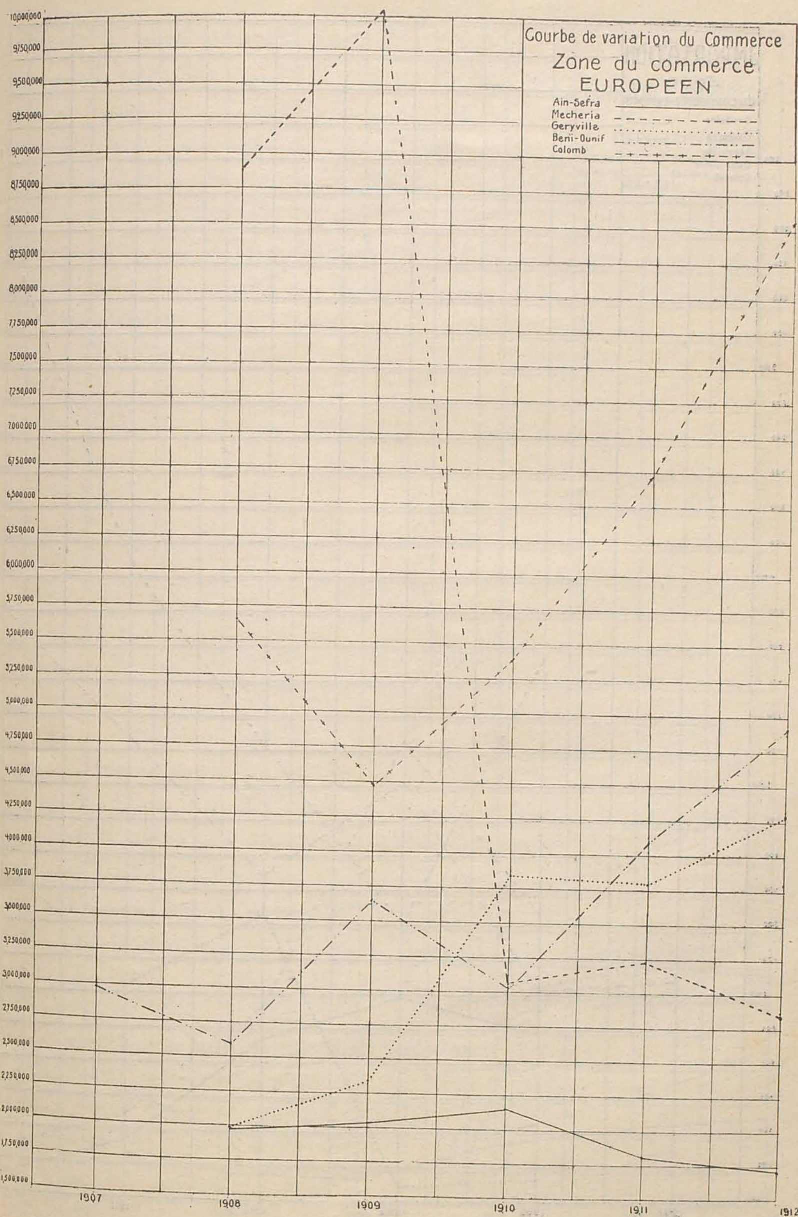
Les relations commerciales s'effectuent avec le Tafilalet par l'intermédiaire des Doui Ménia ; le Haut-Guir, Aïn Chaïr et les Oasis font du négoce avec Colomb.

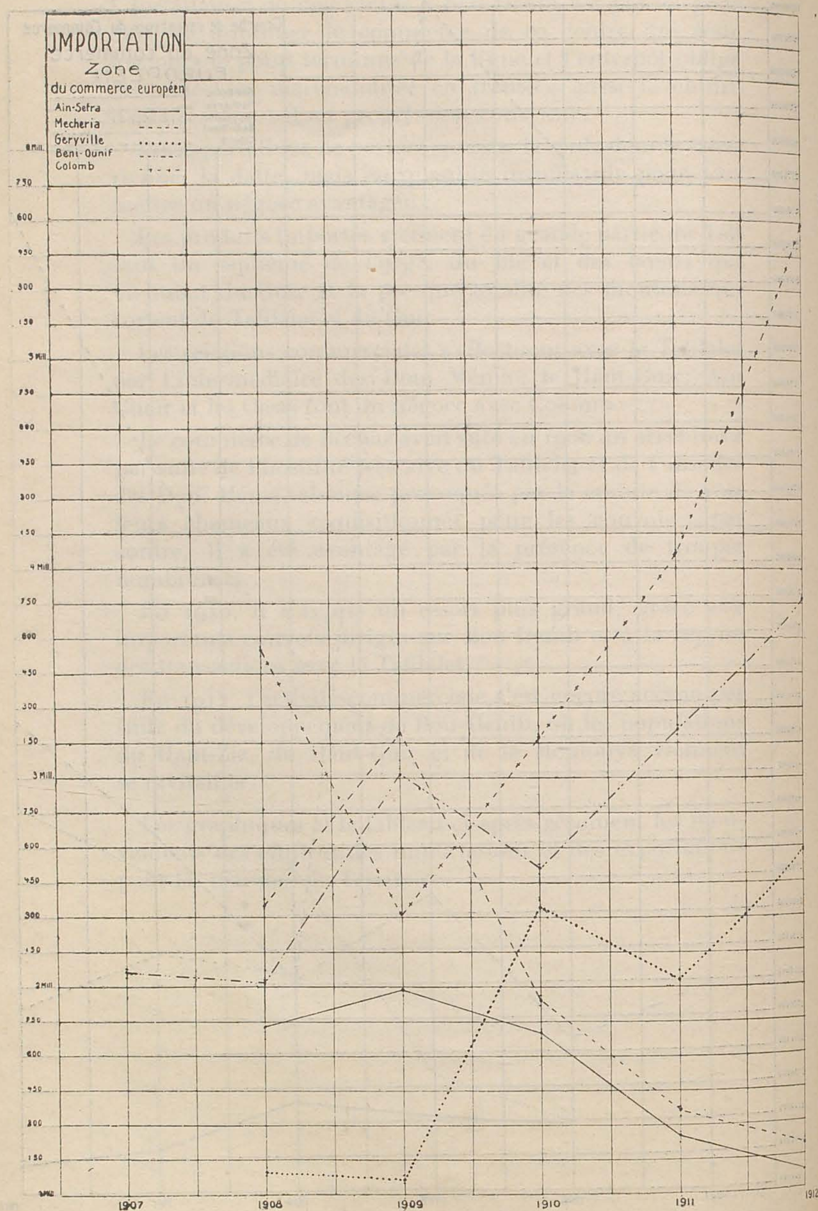
Le commerce de Béchar avait subi en 1908 un arrêt forcé par suite de l'hostilité très vive du Tafilalet et de l'absence des Doui Ménia, absence provoquée par la crainte de voir leurs chameaux réquisitionnés pour les convois ; par contre, il a été avantagé par la présence de troupes nombreuses.

En 1910, il a repris un essort plus grand, grâce aux importants convois dirigés sur Bou-Denib et à la reprise des transactions avec le Tafilalet.

En 1912, l'activité commerciale s'est encore accrue par suite du développement de Bou-Denib, où les populations du Haut-Ziz, du Haut-Guir et de la Moulouya viennent se ravitailler.

Les graphiques et le tableau ci-après résument les mouvements des chiffres des importations et des exportations pour les marchés du Territoire.


Courbe de variation du Commerce
Zone du commerce
EUROPEEN
Aïn-Sefra
Mecheria
Geryville
Beni-Ounif
Colomb
10,000,000
9,750,000
9,500,000
9,250,000
9,000,000
8,750,000
8,500,000
8,250,000
8,000,000
7,750,000
7,500,000
7,250,000
7,000,000
6,750,000
6,500,000
6,250,000
6,000,000
5,750,000
5,500,000
5,250,000
5,000,000
4,750,000
4,500,000
4,250,000
4,000,000
3,750,000
3,500,000
3,250,000
3,000,000
2,750,000
2,500,000
2,250,000
2,000,000
1,750,000
1,500,000
1907
1908
1909
1910
1911
1912


JMPORTATION
Zone
du commerce européen
Ain-Sefra
Mecheria
Geryville
Beni-Ounif
Colomb
1907
1908
1909
1910
1911
1912

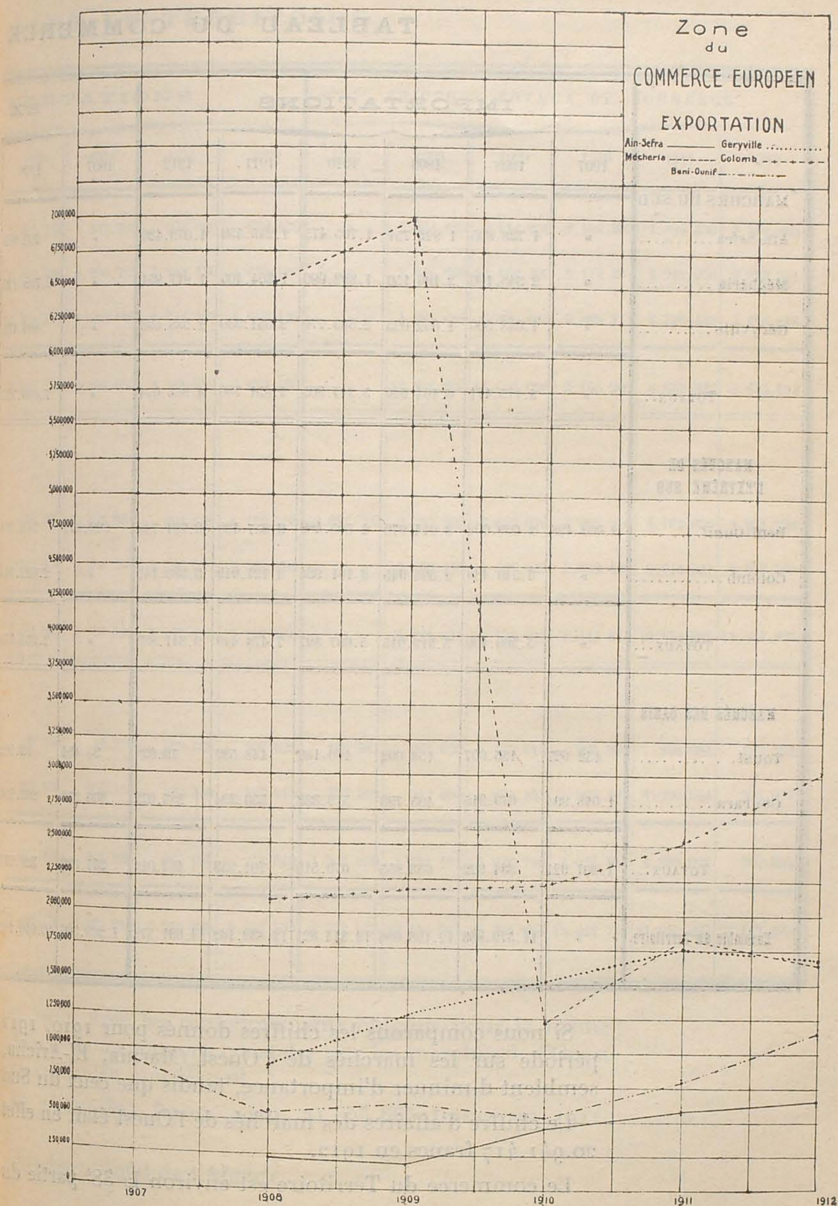

Zone
du
COMMERCE EUROPEEN
EXPORTATION
Aïn-Sefra
Geryville
Mécheria
Colomb
Beni-Ounif
7,000,000
6,750,000
6,500,000
6,250,000
6,000,000
5,750,000
5,500,000
5,250,000
5,000,000
4,750,000
4,500,000
4,250,000
4,000,000
3,750,000
3,500,000
3,250,000
3,000,000
2,750,000
2,500,000
2,250,000
2,000,000
1,750,000
1,500,000
1,250,000
1,000,000
750,000
500,000
250,000
1907
1908
1909
1910
1911
1912

TABLEAU DU COMMERCE

	IMPORTATIONS						EX…	
	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1907	1908
MARCHÉS DU SUD								
Aïn-Sefra..........	»	1.738.805	1 926.751	1.705.475	1.245.450	1.079.430	»	205.80…
Méchéria..	»	2 348.166	3.186.150	1.892.660	1.364.400	1.217.951	»	6.528 7…
Géryville..........	»	1.088.500	1.052.025	2.349.770	2.041.930	2.588.693	»	894 1…
Totaux...	»	5.175.471	6.164.926	5.947.905	4.651 780	4.886.074	»	7.628.7…
MARCHÉS DE L'EXTRÊME SUD								
Beni-Ounif........	2.063.428	2.029.002	3.014.970	2 505.463	3.357.430	3.761.742	928.277	562.9…
Colomb............	»	3.540.488	2.304.945	3.181.934	4.121.019	5.580.145	»	2.092.9…
Totaux...	»	5.569.490	5.319.915	5.687.397	7.478.449	9.341.887	»	2.655.1…
MARCHÉS DES OASIS								
Touat.	152.927	155.607	158.062	160.186	148 539	79.939	35.454	63.0…
Gourara......	1.048.994	679.315	495.793	519.333	553.394	384.072	305 576	263.2…
Totaux...	1.201.921	834.922	653.855	679.519	701.933	464.011	341.030	326.2…
Ensemble du Territoire.	»	11.579.883	12.138.696	12.314 821	12.832.162	14.691.572	1.269.306	10.610.1…

Si nous comparons les chiffres donnés pour 1910, 1911
période sur les marchés de l'Ouest (Marnia, El-Aricha,
semblent diminuer d'importance, tandis que ceux du Sud

Le chiffre d'affaires des marchés de l'Ouest était en effet
20.941.417 francs en 1912.

Le commerce du Territoire est environ la 38e partie du

DANS LE TERRITOIRE

PORTATIONS				CHIFFRES TOTAUX DU COMMERCE					
1909	1910	1911	1912	1907	1908	1909	1910	1911	1912
187.340	457.730	578 900	633.400	»	1.944.605	2.114.091	2.163.205	1.824.350	1.712.830
6.983.250	1.220.725	1.848.150	1.645.600	»	8.876.936	10.169.400	3.113.385	3 212 250	2.863.551
1.268.580	1.519.602	1.754.502	1.680.120	»	1.982.665	2.320.605	3.869.372	3.796.432	4.268.813
8.439 170	3.198.057	4.181.552	3.959.120	»	12.804.206	14.604.096	9.145 962	8.833.332	8.845.194
638.100	557.351	804.626	1.159.550	2.991.705	2.591.263	3.653.070	3.062.816	4.162.056	4.921.292
2.192.998	2.200.564	2.590.562	3.033.390	»	5.633.412	4 497.943	5.382 498	6.711.581	8.613.535
2.831.098	2 757.915	3.395.188	4.192.940	»	8.224.675	8.151.013	8.445.314	10.873.637	13.534.827
23.553	45.778	109 545	103.328	188.381	288.629	181.615	205.964	258.084	183.267
359.338	306.160	527.550	170.015	1.354.569	942 565	855.131	825.493	1.080.944	554.087
381.891	351.938	637 095	273.343	1.542.950	1.231.194	1 036.746	1.031 457	1.339.028	737.354
11.653.159	6.307.910	8.213.835	8.425.403	4 534.655	22.190.065	23.791.855	18.622.733	21.045.997	23.147.375

et 1912, avec les renseignements obtenus pour la même Aflou), nous pouvons constater que les marchés de l'Ouest au contraire progressent.

de 24.879.344 francs 1910, 21.555.665 francs en 1911,

commerce total de l'Algérie.

2° Zone du commerce indigène, marchés des Oasis.
(Voir tableau pages 350 et 351 et graphique page 357.)

Beni-Abbès. — Les populations de la Saoura sont pauvres, elles sont tributaires des régions voisines pour les céréales et la viande de boucherie qu'elles consomment, il est vrai, en fort petite quantité, ainsi que pour les autres denrées alimentaires ; aussi l'importation est-elle de beaucoup supérieure à l'exportation.

La voie ferrée a rendu faciles les relations entre les ksour de la Saoura et Colomb ; c'est par cet intermédiaire que leur arrivent les produits de première nécessité.

Le peu d'importance du commerce ne mérite pas de rechercher le chiffre des importations et des exportations qu'il est d'ailleurs difficile d'évaluer.

Touat.— Le Touat est un véritable carrefour où viennent se réunir un certain nombre de voies commerciales. Autrefois cette région était une grande station de transit où s'accumulaient les marchandises que l'on dirigeait ensuite vers le Nord ou le Sud.

Les données historiques manquent pour la période antique.

A la fin du IXe siècle, les historiens arabes signalent l'existence d'une route fréquentée qui partant du Djerid tunisien aboutissait à Bourroum, sur le Niger, en passant par Ouargla et le Touat.

Au XIIIe siècle, Bouda, grand entrepôt commercial du Touat, est supplanté par Tamentit, où les marchandises venant de Tlemcen sont emmagasinées et réexpédiées sur le Soudan.

Au XVe siècle, Tombouctou commerce avec Tunis par l'intermédiaire du Touat, mais au siècle suivant les brigandages des Touaregs sont cause de la diminution notable du courant commercial ; Ouargla, Constantine et Tlemcen cessent leurs relations.

Nous avons vu au chapitre IV les causes qui ont influé sur la prospérité commerciale depuis que nous occupons les oasis.

Aujourd'hui le commerce est peu florissant, on peut dire qu'il est surtout entre les mains des caravaniers du Tell et de quelques Touaregs et Chambaa d'Ouargla et d'El Goléa.

Les Touatiens sont par suite placés, vis à vis des transporteurs, dans une situation d'infériorité qui les empêche

de tirer le profit désirable des ressources de leur sol. Ils le comprennent, mais l'absence de moyens de transport semble les condamner à rester longtemps encore dans la dépendance presque absolue des caravaniers. Toutefois, il importe de signaler les tentatives qu'ils font pour en sortir et les bénéfices qu'ils peuvent en retirer.

Les habitants du Touat offrent trois produits à l'exportation : le henné, le tabac, les dattes. Certains districts, le Zaouïet Kounta par exemple, peuvent aussi exporter parfois du blé.

Si l'importance du stock de dattes leur interdit de songer à l'exporter eux-mêmes, il n'en est point ainsi du tabac et du henné ; en 1910, de grandes quantités de ces denrées ont été dirigées à dos d'âne sur le Tidikelt et Timimoun. Alors que le tabac ne se vend au Touat que de o fr. 25 à o fr. 30 le kilog, il a été payé o fr. 50 à Timimoun, o fr. 75 à Beni-Abbès et In Salah ; le henné, qui ne vaut que o fr. 50 dans la région, est coté o fr. 75 à Timimoun.

Il serait à souhaiter que ce mouvement commercial se continue, car les cultures du henné et du tabac sont susceptibles d'extension.

Ce mouvement aurait en outre l'avantage de dégager en partie les indigènes de la tutelle des commerçants sédentaires qui les exploitent sans scrupule et particulièrement quand ils les savent gênés.

Ces négociants ont vu leur chiffre d'affaires décroître en 1910, par suite du transfert à Timimoun de la portion centrale de la Compagnie Saharienne. Le chiffre des importations baisse d'environ 11.000 francs en 1911, résultat de la bonne récolte des céréales ; les 108 quintaux qui sont entrés au Touat ont même entravé momentanément la vente du blé indigène.

A côté de l'heureuse diminution de la consommation du thé et du sucre (plus de 50.000 francs), il faut noter le malaise causé par la faible quantité de laine et d'ovins vendus très cher sur les marchés (16 quintaux de laine et 794 moutons). Par suite, la hausse de la viande a été très sensible et la fabrication des dokkalis et des autres tissus indigènes a subi un fâcheux temps d'arrêt.

Les augmentations portent sur les produits qui, en majorité, ne sont pas indispensables aux habitants des Oasis, indice certain de l'amélioration des conditions d'existence.

Les exportations passent de 45.778 francs en 1910, à

109.545 francs en 1911, offrant ainsi une plus-value de 63.767 francs, que viennent encore augmenter les achats de céréales faits par la Société de prévoyance (4.000 francs) et par la Compagnie Saharienne (15.000 francs).

Depuis longtemps le commerce n'a été aussi actif et les Touatiens n'ont eu autant de numéraire. Si la forte augmentation de l'exportation des dattes, qui est la conséquence de la venue d'un nombre considérable de caravanes n'est qu'accidentelle, les autres plus-values, dues en partie à l'extension des cultures de céréales, tabac et henné doivent subsister et même progresser dans l'avenir.

En 1912, la valeur des importations a été réduite de moitié, la diminution porte sur la toile, l'huile, le savon, le poivre, les fèves.

Le chiffre d'importation des céréales fait par les caravaniers se ressent des résultats heureux de la récolte qui a été plus que suffisante pour les besoins des indigènes.

Gourara. — Le Gourara est en relations commerciales suivies avec les centres de Beni-Abbès, Beni-Ounif, Géryville, El Goléa et In-Salah.

Le commerce est entre les mains soit de négociants sédentaires résidant dans les ksour importants, soit de négociants nomades.

Les premiers appartiennent soit aux tribus israélites et indigènes du M'zab, soit aux Chambaa d'Ouargla, de Metlïli, d'El Goléa et même aux tribus sédentaires de l'oued Souf. En 1906, le nombre de commerçants qui s'établirent près de la kasbah, constituant un nouveau village, était de 16, dont 4 Israélites, 7 Mozabites, 4 Arabes, 1 Français. Ils accusaient 300.000 francs d'affaires. Le nombre des boutiquiers installés dans le ksar était de 15, mais ces derniers n'étaient que les intermédiaires entre les gens du nouveau village et leurs compatriotes.

Ils mènent la vie des boutiquiers du Tell, vendent au détail avec de forts bénéfices et se livrent à l'usure déguisée de la rahnia pendant toute l'année, mais particulièrement pendant la période qui s'étend de la récolte des céréales à la récolte des dattes. Ils drainent le numéraire du ksourien en lui vendant le plus cher possible les marchandises qu'ils détiennent, puis, possesseurs du numéraire indispensable au commerce, ils achètent, souvent à des prix dérisoires, les céréales ou les dattes que le ksourien doit vendre pour se procurer ce dont il a besoin.

Les Nomades sont des gens du pays ou des étrangers qui transportent dans le Nord, pour leur compte ou pour celui des sédentaires, les dattes, les dokkalis, les burnous, qui trouvent facilement preneurs sur les marchés du Tell. Ils rapportent au pays les denrées alimentaires qu'ils savent pouvoir écouler avec le plus de profit ; ils retirent de leurs transports des bénéfices suffisants pour ne pas avoir besoin de pratiquer l'usure

Le jour où les habitants du Gourara auront les moyens de transport suffisants pour se passer des convoyeurs du Tell et des sédentaires, le prix de la vie diminuera beaucoup et ils auront plus de bien-être.

Il est à regretter que les gros bénéfices réalisés sur le sucre et le thé encouragent les commerçants nomades à faire de trop fortes importations de ces denrées ; l'effort qu'ils accomplissent demeure improductif, il nuit même aux intérêts économiques des populations inondées d'une denrée dont l'usage ne s'impose pas, dont le prix n'est pas en rapport avec les ressources des consommateurs. Il est heureux de constater que l'importation a sérieusement diminué ; en effet, 68 quintaux avaient été importés en 1909, 59 l'ont été en 1910 et 35 seulement en 1911.

La situation commerciale en 1909 et 1910 est inférieure à celle des années précédentes (moins-value de 87.434 fr. en 1909, de 29.638 fr. en 1910). Les commerçants se plaignent au début de l'année que les transactions sont nulles ; c'est une conséquence de la crise économique que le Gourara traversait alors, mais peu à peu le mouvement commercial est devenu plus actif.

En 1911, les importations sont supérieures de 57.601 fr. à celles de 1909. La valeur du blé et de l'orge représente une plus-value de 76.407 francs, mais les autres denrées sont en diminution de 18.806 francs. L'abondance produit une baisse sensible des prix de vente. Les indigènes n'étant pas dans la nécessité d'acheter, les caravaniers ont dû abandonner à bas prix leurs grains qu'ils ne voulaient pas remporter dans le Tell.

Les exportations sont supérieures à celles de 1909, surtout en ce qui concerne l'industrie du tissage qui présente une augmentation de 2.250 francs sur les burnous, 11.820 francs sur les ksa, 6.850 francs sur les dokkalis, 11.020 francs sur les gandouras, 2.340 francs sur des djellabas et 4.310 francs sur les haïks ; ces chiffres prouvent que le Gourara paraît disposé à secouer sa torpeur

et que les indigènes peuvent, s'ils le veulent bien, améliorer leur situation matérielle.

En 1911, les chiffres du commerce sont encore supérieurs de 265.451 francs à ceux de 1910, c'est la meilleure preuve des progrès économiques réalisés.

Mais en 1912, on constate une diminution de 26.628 fr. en ce qui concerne l'orge et le blé qu'il faut attribuer à la cherté des céréales dans le Tell, à la faible récolte dans les Oasis et au peu de marchandises apportées par les caravaniers [1] qui, par contre, se sont munis de grandes quantités d'argent. La petite quantité de laine apportée est cause du petit nombre de tissus confectionnés, mais cette industrie reprendra un essor plus grand, grâce aux fortes importations de laine faites au cours de l'hiver 1912-1913.

Le mouvement commercial de l'ensemble du Territoire présente en 1912 une augmentation de 2.071.378 francs sur le chiffre de 1911 et de 4.494.642 francs sur celui de 1910, mais il reste inférieur de 674.480 francs à celui de 1909.

Cette augmentation est due principalement au développement des relations commerciales avec le Tafilalet et avec les populations des confins marocains ; c'est Colomb seul qui bénéficie de cette plus-value [2].

Dans les années précaires, l'aliment des jours heureux est supprimé et, par suite, les denrées entrant dans la composition du couscous (farine, semoule), subissent une diminution. Le thé, le café, le sucre sont consommés en plus petite quantité. Par contre le couscous étant remplacé par le « harina », mets formé de semoule d'orge indigène, d'eau bouillante, de graisse, de poivre, de girofle, de muscade et de piment, il en résulte une consommation plus grande de ces denrées.

Le pétrole est singulièrement concurrencé par le carbure, l'usage de l'acétylène tendant à se répandre de plus en plus dans les centres du Territoire.

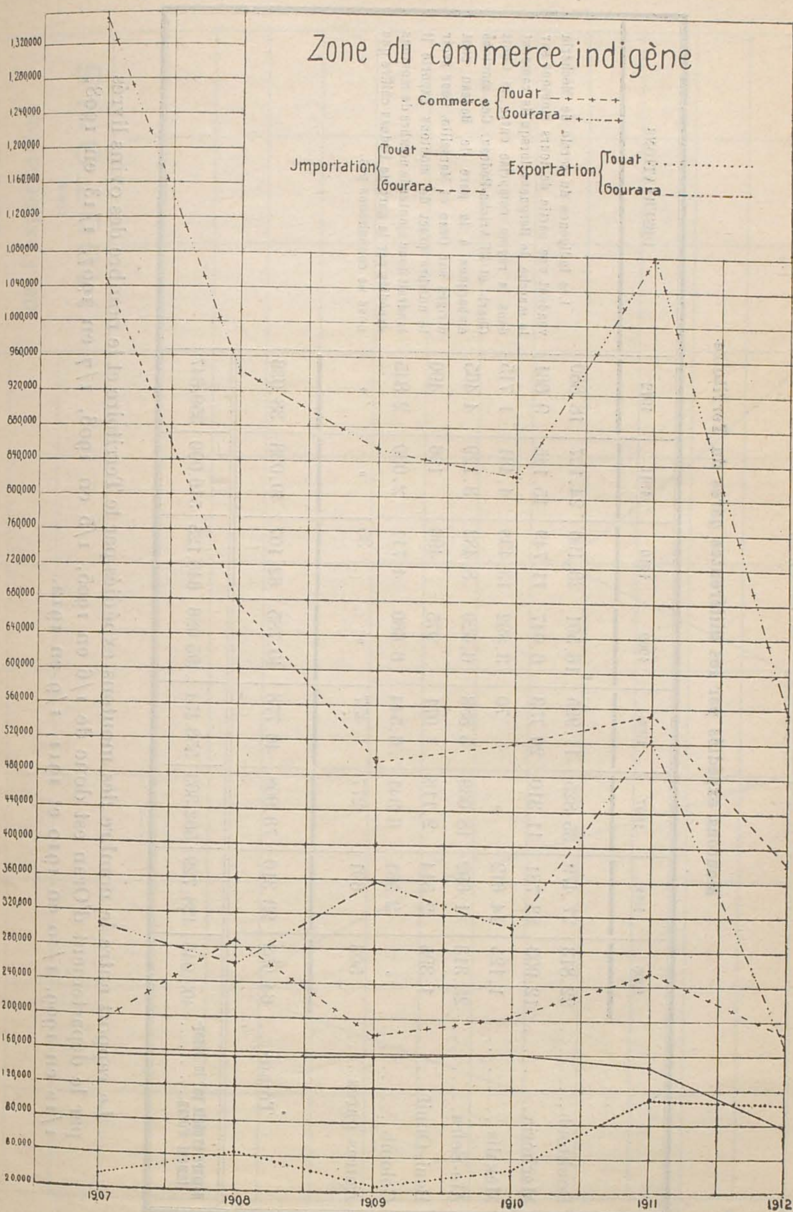
1 Les caravanes d'Aïn-Sefra et de Géryville ont apporté :

Argent liquide. — 4.900 fr. en 1904, 18.500 fr. en 1905, 19.300 fr. en 1906, 29.140 fr. en 1907, 5.090 fr. en 1908, 17.000 fr. en 1909, 21.000 fr. en 1910, 33.240 fr. en 1911.

Marchandises. — 354.300 fr. en 1904, 122.500 fr. en 1905, 110.500 fr. en 1906, 273.160 fr. en 1907, 61.140 fr. en 1908, 166.000 fr. en 1909, 254.800 fr. en 1910, 231.500 fr. en 1911.

Pas de renseignements pour les caravanes ayant quitté Méchéria.

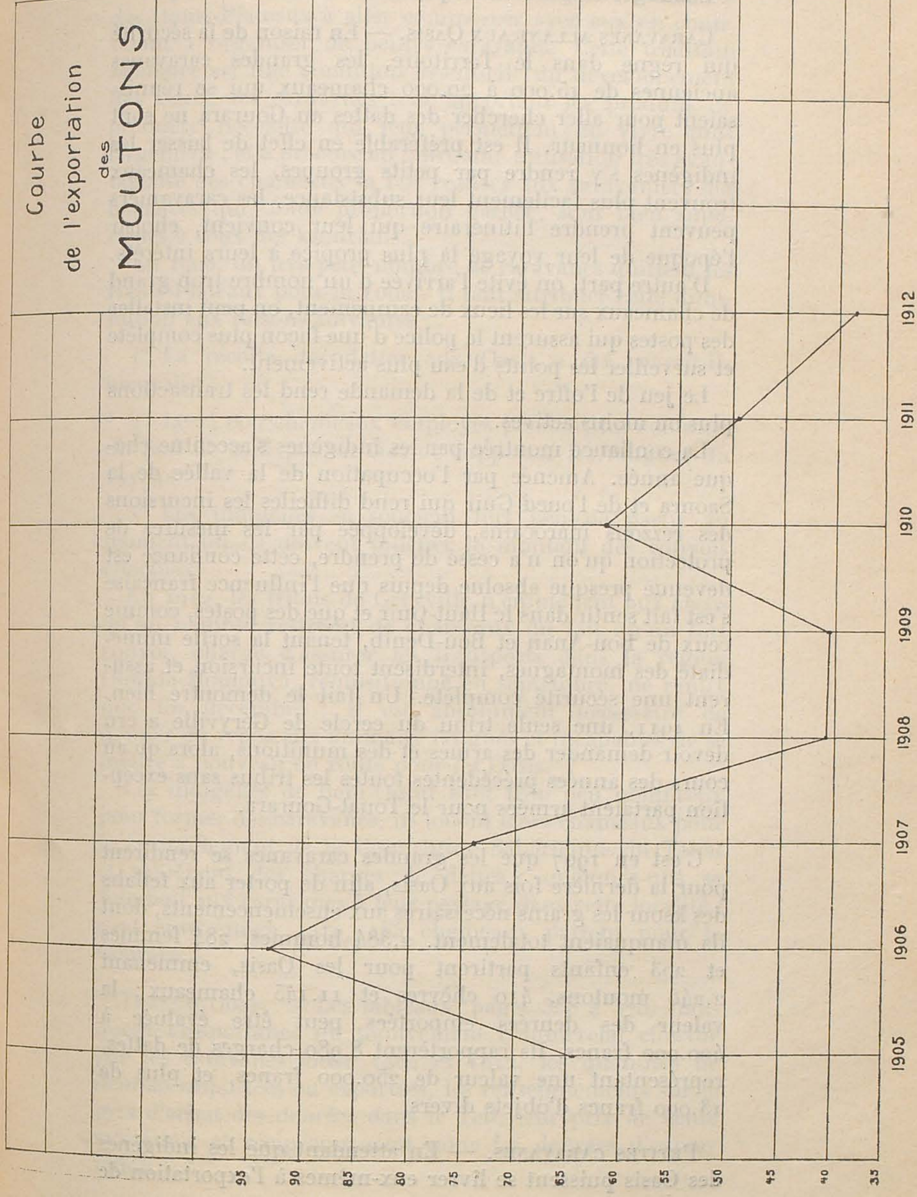
2 Il est presque certain qu'en 1913 le mouvement commercial sera plus important, car les Beni Guil sont venus nombreux acheter leurs grains à Aïn-Sefra. Ce centre profitera donc des relations renouées avec ses anciens clients.


Zone du commerce indigène
Commerce Touat
Gourara
Jmportation Touat
Gourara
Exportation Touat
Gourara
1,320000
1,280000
1,240000
1,200,000
1,160,000
1,120,000
1,080,000
1,040,000
1,000,000
960,000
920,000
880,000
840,000
800,000
760,000
720,000
680,000
640,000
600,000
560,000
520,000
480,000
440,000
400,000
360,000
320,000
280,000
240,000
200,000
160,000
120,000
80,000
60,000
20,000
1907
1908
1909
1910
1911
1912

Moutons expédiés par les différentes gares du Territoire

	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	OBSERVATIONS
Bouktoub	22.813	27.479	35.825	11.995	16.591	23.196	24.107	18.860	Les indigènes du cercle de Méchéria vendent une partie de leurs moutons sur le marché de Berguent lorsqu'ils campent dans la région comprise entre le Chott Gharbi et El Aricha-Bedeau. Ces moutons embarqués à la gare de Bedeau sont dirigés sur Oran et Marseille. Pour avoir le nombre exact de moutons exporté il faudrait donc ajouter le nombre de moutons expédiés par la gare de Bedeau chiffre que nous ne connaissons pas.
Méchéria	12.903	23 761	11.310	20.753	6.047	11.749	15.145	9.661	
Mékalis	1.125	14 612	»	70	3.892	13.438	4.431	1 715	
Aïn-Sefra	25.313	21.692	18.039	5.888	6.620	8.482	3.129	4 465	
Beni-Ounif	1.395	2.514	2.116	1.071	975	496	196	490	
Colomb	»	2 561	6 341	6.544	6.660	4 711	2.030	2.845	
Autres gares	503	691	277	457	»	35	»	»	
Totaux...	64.052	93.310	73.908	46.778	40.785	62.107	49.038	38.036	
Nombre expédié par le Département d'Oran	403.046	428.729	562.363	553.151	495 086	646.125	516.000	359.647	

Le rapport entre le nombre des moutons expédiés par le Territoire et le nombre des ovins livrés par le département d'Oran est donc de 1/6 en 1905, 1/5 en 1906, 1/7 en 1907, 1/13 en 1908, 1/12 en 1909, 1/10 en 1910 et 1911, 1/9 en 1912.


Courbe
de l'exportation
des
MOUTONS
95
90
85
80
75
70
65
60
55
50
45
40
35
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912

Echanges commerciaux par les caravanes :

Caravanes allant aux Oasis. — En raison de la sécurité qui règne dans le Territoire, les grandes caravanes anciennes de 15.000 à 20.000 chameaux qui se réunissaient pour aller chercher des dattes au Gourara ne sont plus en honneur. Il est préférable en effet de laisser les indigènes s'y rendre par petits groupes, les chameaux trouvent plus facilement leur subsistance, les caravaniers peuvent prendre l'itinéraire qui leur convient, choisir l'époque de leur voyage la plus propice à leurs intérêts.

D'autre part, on évite l'arrivée d'un nombre trop grand de chameaux sur les lieux de campement, on peut installer des postes qui assurent la police d'une façon plus complète et surveiller les points d'eau plus activement.

Le jeu de l'offre et de la demande rend les transactions plus ou moins actives.

La confiance montrée par les indigènes s'accentue chaque année. Amenée par l'occupation de la vallée de la Saoura et de l'oued Guir qui rend difficiles les incursions des rezzous marocains, développée par les mesures de protection qu'on n'a cessé de prendre, cette confiance est devenue presque absolue depuis que l'influence française s'est fait sentir dans le Haut-Guir et que des postes, comme ceux de Bou-Anan et Bou-Denib, tenant la sortie immédiate des montagnes, interdisent toute incursion et assurent une sécurité complète. Un fait le démontre bien. En 1911, une seule tribu du cercle de Géryville a cru devoir demander des armes et des munitions, alors qu'au cours des années précédentes toutes les tribus sans exception partaient armées pour le Touat-Gourara.

C'est en 1907 que les grandes caravanes se rendirent pour la dernière fois aux Oasis, afin de porter aux fellahs des ksour les grains nécessaires aux ensemencements, dont ils manquaient totalement. 2.384 hommes, 284 femmes et 203 enfants partirent pour les Oasis, emmenant 2.240 moutons, 410 chèvres et 11.145 chameaux ; la valeur des denrées emportées peut être évaluée à 400.000 francs. Ils rapportèrent 8.980 charges de dattes, représentant une valeur de 250.000 francs, et plus de 13.000 francs d'objets divers.

Petites caravanes. — En attendant que les indigènes des Oasis puissent se livrer eux-mêmes à l'exportation de

leurs produits, il est nécessaire d'encourager les Nomades des Hauts-Plateaux à aller commercer avec eux en continuant à organiser de petites caravanes. Cette tradition séculaire est une condition essentielle du développement des Oasis, les caravanes leur apportant les produits de première nécessité qui leur permettent de vivre plus largement ; elle procure en outre une utilisation très avantageuse des chameaux et fait réaliser aux caravaniers des bénéfices qui, toute proportion gardée, sont bien supérieurs à ceux des ksouriens.

En 1908, un très petit nombre de caravanes quittent les Hauts-Plateaux pour le Touat. Il faut attribuer cette diminution aux raisons suivantes :

1° La récolte des dattes aux Oasis a été, paraît-il, mauvaise ;

2° Les 4.000 chameaux employés pendant les colonnes du Sud ne sont pas en état de supporter les fatigues du voyage ;

3° Les indigènes se soucient fort peu de partir au moment où ils doivent toucher le montant des convois effectués.

En 1912, les tribus de Géryville n'emmènent aux Oasis qu'un nombre restreint de chameaux du fait qu'un fort convoi, chargé d'assurer les transports dans la région Oudjda-Moulouya, réquisitionné en septembre, ne rentre que fin décembre ; il est absolument nécessaire de donner du repos aux animaux fatigués et incapables de se mettre à nouveau en route pour les Oasis.

Les indigènes de Beni-Ounif sont trop peu nombreux pour former des caravanes, ils louent leurs chameaux pour le ravitaillement de la Compagnie Saharienne du Touat et ramènent des charges de dattes ; quelques-uns se joignent aux caravanes à leur passage dans cette localité ; c'est ainsi qu'en 1910, 185 chameaux partent pour le Gourara.

Transactions. — Les tableaux (pages 368 à 370) indiquent l'importance du mouvement commercial effectué par les caravanes entre 1904 et 1912, les quantités de denrées importées ou exportées, les renseignements sur le prix d'achat des denrées dans le Tell, leur prix de vente aux Oasis et réciproquement pour les denrées d'exportation.

Bénéfices réalisés. — Le tableau (page 370) donne la comparaison entre les diverses années des bénéfices totaux réalisés et du bénéfice par chameau. En 1912, les caravaniers se sont plaints du prix élevé des dattes qui a atteint 40 francs la charge, aussi de nombreux chameaux sont-ils revenus à vide.

Touat. — En 1907, 2.174 chameaux parcourent le Touat, c'est la première fois depuis l'occupation que pareil chiffre est atteint, mais en 1908, le nombre s'abaisse à 380, pour les raisons déjà exposées.

Pendant la campagne 1910-1911, les caravanes comprennent 856 hommes et 4.802 chameaux contre 389 hommes et 1.800 chameaux dans la campagne précédente.

En 1912, l'ensemble des caravanes donne un chiffre de 632 hommes et 3.286 chameaux ; les Nomades ont apporté beaucoup de numéraire. aussi les transactions ont-elle été rapides et actives. Toutes proportions gardées, le chiffre d'affaires a été à peu près le même qu'en 1911.

La composition des caravanes ne change guère, les Hauts-Plateaux fournissent les plus forts contingents ; cependant quelques Nomades du Guir fréquentent les districts de Bouda, de Sba, de Timimoun, de Bou Faddi ; ils sont fort bien accueillis et peuvent facilement faire des échanges parce qu'ils ont de l'argent et de la laine.

Gourara. — Les ksouriens demandaient en 1910 avec insistance que les caravanes leur apportent du numéraire de façon à pouvoir payer l'impôt ; la pénurie d'argent paraissait provenir de la grande différence entre la valeur des denrées importées et la valeur de la seule denrée exportée, la datte.

Les grandes caravanes seules importaient un peu de numéraire au Gourara, alors que les caravaniers du Gourara, du M'zab, d'El Goléa et d'Ouargla en exportaient d'assez grandes quantités. En effet, la quantité de numéraire importée est de 92.000 francs en 1909 et 59.000 francs en 1910, soit au total 151.000 francs, alors que pendant le même temps l'exportation a enlevé 156.000 francs.

Les caravaniers du Gourara, du M'zab, d'El Goléa utilisent naturellement leurs chameaux pour le transport des denrées qui leur permettent de réaliser les plus forts bénéfices, thé, sucre, cotonnades et, dans cette intention, ils se munissent de sommes importantes. Les Mouadhi et surtout

les indigènes d'Ouargla qui reçoivent de l'argent monnayé de la Compagnie Saharienne, de la poste et des négociants, en échange des transports effectués, drainent au dehors le peu de numéraire qui existe dans la région.

D'autre part, les indigènes d'Ouargla vendent les denrées qu'ils apportent, mais n'exportent pas de dattes, ils conservent donc par devers eux l'argent qu'ils reçoivent.

Le désir des ksouriens demandant une plus grande quantité de numéraire a été réalisé dès 1911, les caravaniers des Hauts-Plateaux ont emporté plus d'argent monnayé (voir tableau des importations) et ont permis aux habitants des Oasis de se procurer l'argent nécessaire au paiement des contributions. De 1904 à 1908, la quantité d'argent importée avait été en progressant (34.350 francs à 90.320 francs), puis s'était abaissée brusquement en 1909 à 17.976 francs, on ne sait pour quelle raison.

En 1912, les caravaniers ont même exagéré, ils ont emporté 200.000 francs, somme beaucoup trop importante et ont dû, de ce fait, limiter leurs achats de première nécessité dans le Tell.

Les caravanes venues du Tell au Gourara comprennent en 1903, 5.780 chameaux ; en 1904, 16.500 ; en 1905, 6.745 ; en 1906, 9.000 ; en 1907, 3.299 hommes et 1.311 chameaux ; en 1908, 3.297 hommes, 13.814 chameaux, 110 ânes ; en 1909, 6.072 chameaux ; en 1910, 13.804 animaux et en 1911, 11.676.

Echanges entre le Guir et le Gourara. — En 1909, les Doui Ménia, en trois caravanes (212 chameaux), viennent faire leur provision de dattes ; ils sont très bien accueillis par les Gourariens, heureux de renouer des relations avec leurs anciens clients et repartent très satisfaits de leurs échanges. Ils reviennent en 1910 avec 1.800 chameaux, en 1911, avec 1.200 et en 1912, avec 500.

Caravanes partant des Oasis :

1° *Vers le Nord.* — Sous la domination oppressive des Turcs, les habitants des Oasis se rendaient en caravanes dans le Tell pour faire leurs approvisionnements de grains. Les beys, véritables grands fermiers de leurs maîtres, s'ingéniaient à pressurer par tous les moyens en leur pouvoir leurs malheureux administrés.

Les tribus du Sud étant obligées de se ravitailler chaque année dans le Tell, chaque bey donnait aux tribus inter-

médiaires entre le Tell et le Sahara, dans toute l'étendue de son gouvernement, l'autorisation d'aller au devant des populations du Sud au moment où elles venaient s'approvisionner de grains et verser leurs produits en échange de ceux du Tell.

Ces tribus intermédiaires, véritables courtiers de commerce, s'efforçaient, par de bons traitements, par des cadeaux, d'amener les caravanes dans leur beylik au détriment du beylik voisin. Chaque bey prélevait alors une contribution considérable et donnait à chaque chef du petit désert qui avait fait ce courtage, entre le Tell et le Sud, la faculté de percevoir pour son compte personnel une redevance appelée « bezra ».

Ce n'est qu'en 1845 que le maréchal duc d'Isly donna des ordres pour la suppression de cette coutume.

Dans ce temps là, c'étaient donc les gens du Sud qui venaient en caravanes dans le Tell, tandis qu'à l'heure actuelle l'inverse se produit. On peut donc en conclure que ce sont les moyens de transport qui ont fait défaut aux indigènes des Oasis ; ils auraient tout intérêt à venir eux-mêmes vendre leurs produits au lieu d'être les tributaires des gens du petit désert.

Les tentatives faites dans ce sens ont donné quelques résultats.

En 1907, 405 indigènes emmenant 515 chameaux exportent pour 85.540 francs de marchandises ; en 1908, 528 chameaux emportent des denrées pour une valeur de 85.332 francs.

En 1909, une caravane de Chambaa (150 chameaux), dirigée sur Méchéria, réalise de beaux bénéfices; une autre, composée de Khenafsa et de Chambaa (100 chameaux), réussit encore mieux ; plusieurs voyages sont effectués à Beni-Ounif par des indigènes des ksour de Tabelkoza, Tahantas.

Au mois d'octobre 1910, une caravane de 340 chameaux, escortée par 50 méharistes, parvient jusqu'à Colomb apportant 200 kilogs de henné, 60 kilogs de tabac, 47.345 kilogs de dattes. La réussite ne répond pas à l'effort produit. D'ailleurs, les indigènes redoutent la région Guir-Zousfana qu'ils considèrent comme très dangereuse et refusent de la traverser sans escorte.

2° *Vers le Sud.* — En 1907, l'ex-adjudant Joly, de la Compagnie Saharienne, installé à Tin-Noumeur comme

colon, veut se rendre compte si le mouvement commercial qui existait autrefois entre le Touat et le Soudan ne pourrait être rétabli. Il part au mois de décembre avec des chameaux chargés de cotonnades, qu'il échange contre des productions soudanaises et rentre à Timimoun le 2 mai 1908.

Il veut renouveler l'expérience au mois de décembre de la même année, mais il est lâchement assassiné à Timissao, au moment où son idéal allait recevoir une consécration.

Deux indigènes du ksar de Zaouïa Sidi el Hadj Bel Hassem veulent suivre l'exemple donné. Ils partent en 1908 pour Tombouctou, emportant de la toile bleue (guinée) et du tabac en feuilles qu'ils désirent échanger contre des plumes d'autruche ; ils ont également l'intention de ramener de jeunes autruches vivantes.

Aucun document officiel donnant le résultat de cette tentative n'a pu être trouvé.

ECHANGES DIVERS :

1° *Entre le Guir et la Saoura.* — Chaque année des caravanes composées en majeure partie de Doui Ménia du Guir se rendent dans la Saoura au moment de la récolte des dattes pour faire des échanges.

Il s'est formé dans ce but :

En 1906 :	315 caravanes	(3.980 chameaux,	70 ânes)		
1907 :	196 —	(2.269 —	15 —	777	convoyeurs)
1908 :	128 —	(2.602 —	néant,	715	—
1909 :	256 —	(3.902 —	néant,	1.172	—
1910 :	112 —	(1.089 —	néant,	335	—

2° *Entre la Saoura et le Tell.* — Les gens de la zaouïa de Kerzaz vont assez régulièrement dans le Tell par petites caravanes, emportant des produits qu'ils achètent au Touat : henné, tacahout, dattes, et rapportent des denrées de première nécessité. L'orge et le blé entrent pour une grande partie dans les transactions de ces caravanes qui ramènent même quelquefois des troupeaux de moutons. Des ânes sont parfois emmenés et vendus dans le Tell.

3° *Entre la Saoura et le Soudan.* — Les relations sont très peu fréquentes. En 1911 seulement, une caravane venant de Tadjakant (20 chameaux), est arrivée à Tabelbala. Elle

apportait des peaux de girafes, des tissus soudanais, des parfums et quelques bijoux ; elle partit au mois d'octobre emportant des cotonnades, du sucre et des épices.

4° *Entre la région Nord du Territoire et la Saoura.* — Comme les gens du Touat, les indigènes des Hauts-Plateaux redoutent la vallée de la Saoura et bien que les expériences tentées aient donné de bons résultats, l'exemple n'a pas été suivi.

En 1907, une caravane de 603 chameaux emportant surtout du numéraire quitte Aïn-Sefra. Elle rapporte pour 16.460 fr. de dattes qu'elle revend 27.110 fr., réalisant ainsi un bénéfice de 10.650 fr., soit 17 fr. 66 par chameau.

En 1909, les Oulad Ziad, de Géryville, et les Oulad Serour, avec 60 chameaux, vont échanger des dattes ; une partie de la caravane s'arrête à Taghit, l'autre continue jusqu'à El Ouata.

5° *Entre la région Nord du Territoire et le Tafilalet.* — En 1905-1906, 248 hommes, 1.126 chameaux se rendent de Méchéria au Tafilalet, emportant seulement 250 toisons. Ils rapportent des dattes achetées 13 fr. 30 la charge, qu'ils revendent de 35 à 40 fr. à Méchéria et de 40 à 45 fr. à Berguent. Le bénéfice total 24.434 fr., représente 22 fr. 50 par chameau, chiffre inférieur au bénéfice réalisé dans les transactions avec le Touat. Aussi cet essai n'a-t-il pas eu de suite.

6° *Entre Colomb et le Tafilalet.* — Question déjà traitée dans le § : *Commerce extérieur.*

7° *Entre la région Nord du Territoire et le Tell.* — Chaque année, le mouvement vers le Tell s'accentue, les indigènes allant chercher des grains dans la région agricole.

Les indigènes du cercle de Géryville vont à Tiaret, Saïda, Frenda, Teniet el Hâad, Relizane ; les Oulad Sidi Cheikh visitent surtout Tiaret et Frenda, quelque peu Zemmora, Ammi Moussa ; les Laghouat el Ksel fréquentent principalement Frenda, Tiaret, Relizane.

Avant l'occupation française, les Amours organisaient de grandes caravanes pour aller chercher leurs grains jusque dans la région de Fez où s'était installée une de leurs colonies. Jusque vers 1860, les caravanes comprirent en moyenne 500 à 600 chameaux et 300 à 400 hommes. En

raison de l'insécurité et des difficultés de la route, ils cessèrent leurs relations avec Fez à cette date et se rendirent à Oudjda, Sebdou, Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès. Aujourd'hui ils s'approvisionnent à Aïn-Sefra ; toutefois, de petites caravanes fréquentent encore Bedeau et Tlemcen.

Avant 1880, les Hamyans effectuaient leurs achats à Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès, dans les plaines de la M'leta et d'Eghris. Ils allaient quelquefois même dans l'Est, à Ammi Moussa, Teniet el Hâad, Boghar et certains points de la vallée du Chélif lorsque la récolte était abondante, rarement à Oudjda, à cause de l'insécurité et du droit de passage qu'il leur fallait acquitter (gharama ou lezma).

Ils vendaient les dattes qu'ils s'étaient procurés au Gourara et réalisaient de beaux bénéfices. Depuis 1880, ils vont à Perrégaux, Saïda, Taria, Lamoricière, Tlemcen, dans les plaines d'Eghris, de la M'leta.

Il a paru intéressant de résumer dans un tableau l'effectif des caravanes ayant fréquenté le Touat au cours de différentes années. Les documents nous ont permis de faire remonter nos recherches jusqu'en 1875, nous n'avons pas trouvé de renseignements pour la période de 1895 à 1904.

Tableau des Caravanes

Années	Personnes	Chameaux	Années	Personnes	Chameaux	Années	Personnes	Chameaux
1875-76	2.001	5.793	1887-88	427	1.131	1904-05	3.664	12 836
1876-77	2.729	6.319	1888-89	2.181	1.846	1905-06	2.067	9.257
187 -79	3.539	9.540	1889-90	3.504	13.524	1906-07	1 971	7.783
1880-81	2.686	7.425	1890-91	4.811	13.585	1907-08	3 452	12.480
1883-84	1.068	8.159	1892-93	4 181	13.881	1908-09	615	2.618
1885-86	2.387	9.691	1893-94	2.132	8.820	1909-10	3.540	11.016
1886-87	4.307	13.875	1894-95	4.594	15.789	1910-11	2.995	11.382
						1911-12	2.840	10.988

TABLEAU indiquant les quantités de dattes exportées du Gourara (par espèces) de 1904 à 1912

ANNÉES	CARAVANES	QUANTITÉS DE : (en quintaux) Hamira	Tinnacer	Tinouadjel	Tinhoud	Teggaza	Aghamou	Tinekkour	Daglat	Diverses	TOTAUX
1904-1905	Aïn-Sefra..	670	800	»	56	»	»	»	»	»	1.526
	Méchéria..	3.540	1.452	»	72	340	»	»	70	»	5.474
	Géryville..	3.380	1.620	570	255	2.372	487	195	»	»	8.879
	Totaux..	7.590	3.872	570	383	2.712	487	195	70	»	15.879
1905-1906	Aïn-Sefra..	480	580	»	60	»	»	»	36	»	1.156
	Méchéria..	»	»	»	»	»	»	»	»	6.000	6.000
	Géryville..	2 685	1.326	300	420	345	105	113	»	»	5.294
	Totaux..	3.165	1.906	300	480	345	105	113	36	6.000	12.450
1906-1907	Aïn-Sefra..	840	260	»	50	»	»	»	28	»	1.178
	Méchéria..	5.082	2.178	»	»	»	»	»	»	»	7.260
	Géryville..	2.655	480	337	532	42	»	»	»	»	4 046
	Totaux..	8.577	2 918	337	582	42	»	»	28	»	12.484
1907-1908	Aïn-Sefra..	530	380	»	50	»	»	»	30	»	990
	Méchéria..	6.663	3.331	»	»	»	»	»	»	»	9·994
	Géryville..	3 133	1.926	216	120	2.343	743	»	»	»	8.481
	Totaux.	10.326	5.637	216	170	2.343	743	»	30	»	10.465

	Aïn-Sefra..	245	227	»	»	»	»	»	»	»	472
	Méchéria..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1908-1909	Géryville..	1 462	570	28	143	»	»	»	»	»	2.203
	Totaux..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Aïn-Sefra..	1.900	»	»	52	»	»	»	»	154	1.106
	Méchéria..	4.037	»	»	280	672	»	1.345	»	»	6.334
1909-1910	Géryville..	7.375	»	»	1.778	»	»	»	»	3.165	12 318
	Totaux..	12.312	»	»	2.110	672	»	1.345	»	3.319	19.758
	Aïn-Sefra..	300	150	»	450	»	»	»	»	»	900
	Méchéria..	4 500	1.700	»	250	»	»	»	»	»	6.450
1910-1911	Géryville..	3.924	»	»	2.435	»	»	»	»	2.130	8.509
	Totaux..	8.724	1 850	»	3 135	»	»	»	»	2.130	15.859
	Aïn-Sefra..	300	150	»	450	»	»	»	»	»	900
	Méchéria..	4.250	1.500	»	200	150	»	»	100	»	6.200
1911-1912	Géryville..	6.133	»	»	1.096	»	»	»	»	5.207	12.436
	Totaux..	10.683	1.650	»	1.746	150	»	»	100	5.207	19.536

En ce qui concerne la période 1876 à 1895 les quantités exportées étaient les suivantes :

1876-77............	1.319 quintaux	1886-87............	2.106 quintaux	1890-91............	1.585 quintaux
1878-79............	1.309 —	1887-88............	166 —	1892-93............	1.623 —
1880-81............	1.003 —	1888-89............	1.323 —	1893-94............	1.291 —
1883-84............	511 —	1889-90............	1.841 —	1894-95............	1.965 —
1885-86............	1.485 —				

Tableau des bénéfices réalisés par les Caravanes de 1904 à 1912 inclus

ANNÉES	POINTS de DÉPART	ALLER — VALEUR DES MARCHANDISES — au point de départ	au Touat-Gourara	Bénéfice	RETOUR — VALEUR DES DENRÉES — au Touat-Gourara	dans les Hauts Plateaux	Bénéfice	BÉNÉFICE TOTAL	A DÉDUIRE Pertes de chameaux et frais supplementaires de voyage	BÉNÉFICE NET	BÉNÉFICE par CHAMEAU
1904-1905	Aïn-Sefra..	58 117f30	79 834f10	21.716f80	21.170f »	46 845f »	25 765f »	47.391f80	450f »	46.941f80	57f20
	Méchéria..	160.232 »	211.030 »	50.798 »	94.022 »	205.242 »	111.220 »	162.018 »	23.550 »	138.468 »	32 »
	Géryville..	301.070 50	441.319 »	84 974 50	157.477 »	329.430 »	141 229 85	226 204 35	9.574 20	130.461 15	17 38
1905-1906	Aïn-Sefra..	33.225 31	41.838 50	8.613 19	26.130 »	40.380 »	24.250 »	32 863 19	1 050 »	31.813 19	52 »
	Méchéria.	»	»	48.165 »	»	»	160.000	208 165 »	27.255 »	180 910 »	58 37
	Géryville..	107.839 50	146.811 »	38 971 50	77.821 50	166 920 »	88 998 50	127.970 »	2 400 »	125.570 »	29 50
1906-1907	Aïn-Sefra..	36 482 »	46.274 70	9.792 70	15.360 »	40.710 »	25.350 »	35.142 70	4 148 »	30.991 70	64 45
	Méchéria.	»	»	144 345 20	»	»	128.865 »	273 210 20	48.958 »	224.252 »	62 00
	Géryville.	93.853 »	128 785 »	35.532 »	97.288 25	225.350 75	128.062 50	163.594 50	30.900 »	132.694 50	36 16
1 907-1908	Aïn-Sefra..	17.423 »	22.019 »	4.596 »	13.485 »	33.325 »	19 840 »	24 076 »	450 »	23.626 »	56 39
	Méchéria..	»	»	99.663 »	»	»	183.225 »	272 888 »	60.258 »	212.630 »	42 49
	Géryville..	284.945 25	354.056 50	69.111 25	166.044 05	300.939 »	135.397 95	204.006 20	38 885 »	163.105 03	23 11
1908-1909	Aïn-Sefra..	30.775 »	44 685 »	13 910 »	7.692 50	15.385 »	7.692 50	21 602 50	2.910 »	18.692 50	46 80
	Méchéria(*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Géryville..	47.373 »	70.859 »	23.486 »	44.826 »	83 836 »	38.940 »	62.426 »	»	62.426 »	36 39
1909-1910	Aïn-Sefra..	12.139 »	16.076 »	5 937 »	13 570 »	26.890 »	13 320 »	17 257 »	720 »	16.535 »	30 05
	Méchéria(*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Géryville.	170.913 50	»	»	403 092 20	»	»	232.178 70	47 355 »	184.823 »	26 60
1910-1911	Aïn-Sefra..	24.151 »	32.091 »	7.940 »	16.800 »	29.400 »	12 600 »	20.540 »	1.800 »	18.740 »	29 55
	Méchéria(*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Géryville..	251.707 65	»	»	346.955 45	»	»	95.247 80	21.700 »	75 547 80	12 42
1911-1912	Aïn-Sefra..	17 296 »	21.258 80	3.962 80	14 475 »	30 600 »	16 125 »	20.087 80	»	»	32 35
	Méchéria(*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Géryville..	»	»	»	»	»	»	194.248 70	1.750 »	192.498 70	33 72

(*) Méchéria : De 1908 à 1912, pas de renseignements.

Marchés. — Les marchés [1] ont été créés : ceux d'Aïn-Sefra, Méchéria et Géryville, par arrêté du 21 mars 1905 ; celui de Colomb, par arrêté du 16 mars 1909 ; celui de Timimoun, par un arrêté de 1911.

Dans le cercle de Géryville, il existe deux marchés : l'un à Géryville, l'autre à Bouktoub.

Un marché de minime importance se tient devant le village européen d'Adrar.

Avant notre occupation, Timimoun était le centre d'un grand marché, qui avait lieu trois fois par semaine ; on y venait des ksour environnants et, à certaines dates, d'Adrar et d'El Goléa.

Ce marché vient d'être rétabli, il se tient le vendredi de chaque semaine. Cette mesure donnera une nouvelle vie au pays, secouera la torpeur des ksouriens, provoquera des transactions, encouragera le travail individuel.

Les produits du Gourara semblent pouvoir trouver une partie des débouchés qu'il leur faut dans le pays même, chez les commerçants de Timimoun et des ksour voisins.

Depuis l'occupation, ni le commerçant, ni l'indigène producteur ne cherchaient à se rencontrer ; nous avons fait naître des occasions de vente et d'échange et organisé des réunions qui auront, il faut l'espérer, autant de succès que jadis.

Néanmoins, l'expérience faite permet de penser qu'un marché mensuel serait suffisant. Les distances assez grandes (jusqu'à 300 kilomètres) qu'ont à parcourir les indigènes qui viennent au marché ne leur permettent pas des déplacements fréquents. Un marché mensuel donnerait de meilleurs résultats.

Dans les centres dépourvus de marché, les transactions s'effectuent au fur et à mesure de l'arrivée des caravanes, à proximité des ksour et à libre débat.

---

1 Montant de l'affermage. — Aïn-Sefra : 2.900 fr. de 1906 à 1908, 3.400 fr. en 1900, 3.700 fr. à partir de cette date.

Méchéria : 7.200 fr. de 1907 à 1909, 3.730 fr. depuis cette époque, en 1906 il était en régie et avait rapporté 4.000 fr.

Géryville : en 1906, 9.000 fr. ; de 1907 à 1909, 14.200 fr. ; à partir de 1909, 12.700 fr.

Colomb : 1.500 fr. en 1909, 3.500 fr. depuis 1910.

Tableau des principales marchandises vendues sur les marchés

LOCALITÉS	ANNÉES	JOURS de MARCHÉ	MONTANT de l'affermage	BŒUFS	MOUTONS	CHÈVRES	LAINE (quintaux)	PEAUX	CHAMEAUX	CHEVAUX	BLÉ (quintaux)	ORGE (quintaux)	BURNOUS	TAPIS	BEURRE (quintaux)	ANES
AIN-SEFRA	1906	Lundi	2900	500	27622	3452	1200	»	9	16	»	»	150	7	25	50
	1907		2900	392	18772	2685	8000	»	40	10	»	»	130	10	35	70
	1908		2900	395	14900	3602	1500	»	60	5	2293	2924	»	»	25	15
	1909		3400	409	10772	2950	1265	»	2	1	»	340	»	»	49	49
	1910		3400	200	9400	1780	1250	»	50	7	115	2000	»	»	15	12
	1911		3700	250	11400	3400	1300	»	12	8	40	400	»	»	50	40
	1912		3700	759	19969	3333	1500	»	7	11	»	300	»	»	60	88
MÉCHÉRIA	1906	Mercredi	4000 régie	»	20000	»	2500	»	»	»	»	»	»	»	37	»
	1907		7200 affermage	64	25591	»	682 charges	1599	»	2	»	»	504	»	730	6
	1908		7200	203	26052	12	1562	»	120	2	»	»	»	»	»	14
	1909		7200	125	22000	1800	»	7000	150	10	12500	20000	»	»	»	125
	1910		3730	300	33700	5200	6500	2000	60	10	5300	12600	»	»	95	50
	1011		3730	382	46800	6580	6550	7450	1332	5	13556	24400	»	»	31	76
	1912		3730	495	44500	3350	2114	2101	90	2	12500	33600	»	»	291	69
GÉRYVILLE	1906	Jeudi	9000	500	56000	10000	1500	»	300	30	1400	1800	200	150	80	120
	1907		14200	1586	70000	8674	2124	»	760	25	789	4358	200	910	96	400
	1908		14200	1250	42000	3000	350	»	1000	150	1200	2500	»	»	1000	100
	1909		14200	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	1910		12700	»	52395	9625	304	»	868	27	1458	2310	»	»	191	535
	1911		12700	2925	43227	13342	509	»	974	17	1867	2745	»	»	»	523
	1912		12700	300	35810	9000	509	»	520	32	1800	2700	»	»	200	450
COLOMB	1909		1500	601	»	9226	301	1321	15	»	189	480	»	»	»	»
	1910		3500	320	2000	9000	1150	4040	430	150	2019	2509	»	»	»	»
	1911		3500	192	2000	2989	840	2195	26	11	»	»	»	»	»	»
	1912		3500	200	2000	3000	900	2100	35	20	»	»	»	»	»	»

CHAPITRE XIX

INDUSTRIES EUROPÉENNES ET ARTS INDIGÈNES

Industries européennes. — Les industries qui sont fonction du nombre des habitants ont forcément périclité par suite de la réduction de l'effectif des garnisons. Il n'existe pas d'industries agricoles, manufacturières, extractives. (Voir chapitre VIII.)

Industries et arts indigènes :

Aïn-Sefra. — Les femmes indigènes se livrent à la fabrication des burnous blancs en laine, et noire (kheidous) en laine et poil de chèvre ou de chameau ; dans certaines tribus nomades les femmes tissent des fleids (bandes tressées en laine et poil de chameau), destinés à la réparation des tentes et à la confection des graras (tellis). Dans d'autres, les femmes confectionnent les haïks nécessaires aux besoins de la tribu, mais il faut dire que le bon marché des étoffes que les indigènes trouvent chez les commerçants des centres nuit considérablement à cette petite industrie locale.

Le produit de la fabrication, qui excède les besoins locaux, est écoulé soit à Aïn-Sefra, soit à Tlemcen, soit à Sebdou ; ainsi le ksar de Sfissifa livre en moyenne chaque année au commerce 500 à 600 vêtements, tels que burnous, haïks, habaïas (chemises de laine).

Une famille juive, installée à Sfissifa depuis de longues années, fabrique les outils nécessaires à la culture.

Méchéria. — L'industrie indigène est presque nulle dans le cercle ; les Hamyans, étant essentiellement pasteurs, ne fournissent ni les éléments ouvriers, ni la stabilité voulue par le travail de la laine, des peaux ou des métaux. Des vêtements grossiers, des tentes, des sacs, sont fabriqués avec la laine des moutons ou le poil des chameaux.

Un projet à l'étude tend à favoriser la fabrication des tapis, des nattes en alfa et en laine ; ces travaux pourraient

devenir pour les indigènes une source sérieuse de revenus, la matière première étant abondante sur place.

Dans le centre même de Méchéria, la bijouterie est représentée par des Juifs d'origine marocaine (Figuig, Kenadsa).

La teinturerie est pratiquée par des Juifs marocains qui teignent les laines prêtes à être tissées, au moyen de couleurs d'aniline venant d'Allemagne.

Le travail de la broderie sur cuir filali (or et soie) est exécuté par un nègre du Gourara et par deux Figuiguiens qui fabriquent des djebira, des cartouchières, des gaînes en cuir pour poignard, voire même des enveloppes de selle arabe et des brides.

Deux Kabyles se livrent aux travaux d'incrustation et de l'armurerie.

Le travail du bois (cardes, tables à thé, gassaa) est également pratiqué par des Kabyles.

Le tissage de la laine pour la fabrication des burnous ordinaires, des burnous fins, de luxe, avec bandes de soie genre Mascara, des burnous noirs, est faite par deux familles indigènes.

Les tapis à haute laine (genre Aflou ou genre Tlemcen) sont fabriqués par une femme indigène originaire du Tell, qui s'est installée à Méchéria vers 1910.

Géryville. — La majeure partie des burnous dont se servent les indigènes est fabriquée dans les ksour, d'où sortent également quelques tapis à haute laine, dits du Djebel Amour. Les indigènes teignent eux-mêmes leur laine avec des plantes tinctoriales ou la font teindre par des Israélites qui emploient des produits chimiques. (Pl. XIII, fig. 1.)

Avec l'alfa, les indigènes confectionnent des couffins, des nattes, des tebeg (dessous de plat de dimensions variables), mais leurs produits ne s'écoulent pas au dehors du cercle.

Le goudron dont il est fait un si large emploi dans les soins à donner aux chameaux et pour la préparation des guerbas, est produit dans la région par la distillation du genévrier que les indigènes font brûler à moitié puis recouvrent de terre ; à la suite de cette opération, la résine s'écoule donnant ainsi le goudron. Une quantité notable de goudron est exportée au Gourara.

Dans quelques ksour on fait un peu de poterie grossière.

Beni-Ounif. — Au ksar de Beni-Ounif, les indigènes fabriquent des burnous blancs (environ 400 par an), des kheidous, des maghtouses, des gandouras, des babouches, des gharrès et des ceintures, mais en petite quantité. Un Juif fabrique quelques bijoux indigènes.

Colomb. — En dehors de tous les travaux de tissage que la femme assure dans chaque famille pour les besoins du ménage, les indigènes ne se livrent à aucune industrie spéciale. On tisse pour la tente et non pour les besoins commerciaux, suivant les procédés indigènes et sans art.

La seule industrie locale consiste dans la confection de paniers de vannerie que les gens du ksar d'Agdal (60 kilomètres au Sud de Beni-Abbès) confectionnent avec la feuille tressée du palmier. Ces paniers affectent la forme de plats ou de corbeilles à couvercle, avec ou sans pied, enjolivés de laine multicolore et portent le nom de taddaras ou tebeg.

Les autres artisans, forgerons et bijoutiers, comptent peu de représentants. Ce sont en grande partie des Israélites originaires du Tafilalet, domiciliés à Igli ou circulant entre le Guir, la Zousfana et la Saoura ; ils viennent à période fixe, généralement au moment de la récolte des dattes, fabriquer sur place dans chaque ksar de grossiers bijoux, habituellement en cuivre, ou graver quelques vieux fusils à pierre et à piston.

Quelques forgerons sont originaires de la Saoura, le ksar des Oulad Raffaa, en particulier, en fournit d'assez adroits qui travaillent indifféremment le fer et le bois, confectionnent montures et bâts en bois d'éthel ou des crosses de fusil.

Le cuir dit filali est très peu travaillé, seuls quelques cordonniers israélites filaliens viennent façonner le cuir au hasard des besoins de chacun.

Depuis 1909, il existe à Colomb quelques bijoutiers qui fabriquent des bijoux très communs, sans grand caractère artistique.

Gourara. — Les indigènes utilisent la laine qu'ils reçoivent des caravanes, ou vont eux-mêmes chercher dans le Nord, à la fabrication des burnous (confectionnés au Tinerkouk et vendus de 10 à 20 francs), des ksa (venant des Oulad Saïd, 10 à 25 francs), des djellabas (venant de

Charrouin, valeur 11 à 16 francs), des haïks (7 fr. 50 à 15 francs) et enfin des dokkalis (7 à 50 francs).

Les haïks, les ksa et les dokkalis sont rayés de bandes blanches tissées avec le coton récolté dans les jardins des ksour.

La fabrication excède les besoins locaux et chaque année plusieurs milliers de vêtements de laine sont exportés par les caravanes. En 1907, les ksour de Tinerkouk et de Souani ont fourni 300 burnous à la Compagnie du Tidikelt, 500 à la Compagnie du Touat. Les ksouriens de Charrouin ont vendu 100 djellabas à la Compagnie du Touat.

Cette industrie ne semble pas susceptible de perfectionnement, c'est la modicité des vêtements, leur solidité, leur bon marché, qui sont les principales causes de leur vogue. Les tissus plus fins reviendraient certainement plus cher que dans le Tell aux producteurs qui n'ont, par suite, aucun intérêt à perfectionner leurs méthodes de travail.

Mais l'industrie des dokkalis qui sont de plus en plus recherchés dans le Tell et qui se vendent certainement au Gourara à des prix inférieurs à leur valeur réelle, étant donné l'agencement harmonieux de leurs dessins, mériterait d'être développée. Un certain nombre de dokkalis ont figuré en décembre 1910 à l'Exposition des arts familiaux à Alger ; un crédit de 1.000 francs a été accordé comme prime d'encouragement.

Mais il faut surtout s'efforcer de procurer aux indigènes, à meilleur marché, la laine nécessaire et, pour cela, faciliter les achats dans le Tell, puis, proscrire l'usage des couleurs d'aniline, mettre à leur disposition des ingrédients de bonne qualité à des prix avantageux et les munir d'un outillage approprié à leurs besoins.

Il faut aussi donner aux indigènes le moyen de filer moins péniblement le coton, de façon à ce que son prix soit moins élevé ; il faut proscrire l'usage du coton filé (gourziane), qui est de qualité bien inférieure à celui qui est récolté au Touat.

Enfin, il faut protéger les fabricants consciencieux, favoriser la vente des produits de bonne qualité, au détriment des autres et chercher, pour leur écoulement, des débouchés avantageux.

Les dokkalis pourraient trouver acquéreur dans le Tell et même en France à des prix relativement élevés ; on doit

donc essayer de nouer des relations avec le Nord pour assurer la vente.

Pour faire connaître les dokkalis, il est nécessaire de donner leur description [1].

Les dokkalis sont tous rectangulaires, mais de dimensions variables.

Les tailles habituellement adoptées sont :

5 mètres	de longueur sur	1^m75	de largeur
3	—	1^m50	—
2^m50	—	1^m	—

L'aspect d'ensemble et l'arrangement des desseins permettent de les classer en deux catégories :

1° Dokkalis du Tinerkouk, dits « Fatis », tissés dans les ksour de Fatis, Tabelkoza, In-Hammou, Tahantas, Zaoui et Debbagh. Ils sont en laine, présentent dans leur milieu une large bande blanche perpendiculairement de laquelle partent latéralement des raies colorées successivement de rouge, de blanc, de vert, de pourpre, ou de prune orange. Entre ces raies on voit de petits dessins linéaires très variés. Ces raies latérales sont quelquefois remplacées par de larges bandes rectangulaires coloriées, sur lesquelles sont tracés des dessins.

Le dokkali présente presque toujours en son centre, au milieu de la large bande, un rectangle de couleur quelconque orné de dessins assortis.

2° Dokkalis du Gourara, dits de Timimoun, relativement simples, tissés dans les ksour de Timimoun, Zaouïa Sidi el Hadj Belkassem, Beni Mahlal, Lichta, Ouadja, Marinat. Ils comportent deux larges bandes en laine rouge lie de vin ou cramoisi, tracées dans le sens latéral et symétriques par rapport au centre du dokkali. Ces bandes le divisent en trois zones formées alternativement en laine et en coton ; sur les bandes en laine, de couleur blanc jaunâtre, de petits traits rouges et verts sont placés symétriquement par rapport à l'axe longitudinal ; les bandes de coton, d'un blanc uniformément mat, les font ressortir. Chaque bande rouge est suivie d'une bande verte moins large, puis d'une bande jaune serin, orangé ou ocre, plus étroite encore. A chaque extrémité, le dokkali présente une bordure com-

---

1 Description faite par le lieutenant Gauthier, de la Compagnie Saharienne du Touat, dans son rapport au Gouverneur Général.

posée de deux bandes jaunes et deux bandes vertes avec liseré rouge. Il est prolongé par des franges obtenues avec les fils de la chaîne assemblés par groupes et quelquefois teints en jaune. De petits triangles ou rectangles, jaunes, verts et rouges, bordent les grands côtés.

Les indigènes de Héha, du Tsabit, de Zoua et d'Onfrane fabriquent avec des djerid, des tebeg, des saddara de formes variées, dont l'une, munie d'un couvercle terminé en pointe, sert de coffre à bijoux ; des keskas, entonnoirs pour cuire le couscous ; des cordes en lif, des guenina, corbeilles de toutes dimensions, depuis la tasse à boire jusqu'au delou qui sert à puiser l'eau.

Beaucoup de ces objets sont achetés par les caravanes, mais ils n'ont qu'une valeur marchande infime.

Les bijoutiers venant pour la plupart du Touat se répartisssent dans les divers ksour et fabriquent des bijoux d'un travail souvent très soigné.

Les résultats de l'exportation des principaux articles sont indiqués dans le tableau (page 379).

Touat. — La principale industrie est celle des dokkalis qui, de facture moins originale que ceux de Timimoun, sont souvent mieux tissés.

En 1912, l'industrie des dokkalis a été particulièrement active, 350 francs ont été répartis entre les fabricants qui ont présenté les meilleurs tissus et ont été un précieux stimulant pour les indigènes.

Le dokkali du Touat diffère de celui du Gourara [1]. Tissé dans les districts de Timmi, Bouda, Meraguen, Tamentit et Bou Faddi, le dokkali est beaucoup plus sobre de dessins. Il se compose essentiellement des deux larges bandes rouges que comporte le dokkali du Gourara, suivies de bandes vertes et jaunes. La zone comprise entre les bandes est toute en laine, les deux autres présentent alternativement des bandes en laine et des bandes en coton qui ont presque toutes la même largeur.

Les dessins grossiers, très rares, sont disséminés sur les bandes en laine blanche ou rouge. Les bandes en coton sont légèrement gaufrées dans le sens de la largeur. Cette particularité donne au dokkali du Touat une originalité propre.

1 (*Loc. cit.*)

L'industrie du fer se borne au travail des taillandiers et des forgerons, à la production d'outils de jardinage, au travail des serruriers et des armuriers.

Il existe à Tamentit et à Zaglou quelques maalem qui fabriquent des bijoux assez grossiers et des objets en cuivre agrémentés de quelques dessins gravés, très simples.

Le ksar de Tamentit compte aussi plusieurs brodeurs assez adroits, mais très inférieurs cependant à ceux du Tell.

Tableau des principaux effets exportés du Touat Gourara par les Caravanes

ANNÉES	Burnous	Ksa	Dokkalis	Gandouras	Djellaba	Haïks	VALEUR
							francs
1887	441	»	»	»	»	369	12 200
1888	410	»	»	»	»	940	20.250
1889	352	»	»	»	»	1095	17.370
1890	16	»	»	»	»	483	6.590
1892	548	»	»	»	»	80	11.924
1893	»	»	»	»	»	100	1.500
1894	184	»	»	»	»	756	10.998
1907	1200	400	150	»	250	500	28.000
1908	800	»	»	»	150	1100	20.000
1909	660	750	380	390	100	470	33.450
1910	1010	950	780	600	200	600	59.000
1911	1160	1570	1020	690	180	970	87.680
1912	1000	1113	1000	600	300	700	67.375

CHAPITRE XX

TRAVAUX PUBLICS

1° **Chemins de fer.** -- La voie ferrée d'Arzew à Colomb traverse le territoire d'Aïn-Sefra sur un parcours de 429 kilomètres, de Bouktoub, sur le chott Chergui, jusqu'au terminus actuel de Colomb [1].

Le premier tronçon de cette ligne Arzew-Saïda (238 kilomètres), fut établi dans le but d'assurer l'exploitation des champs d'alfa des Hauts-Plateaux et des 9.000 hectares de forêts domaniales qui s'étendent autour de Saïda, pour permettre à la colonisation de se répandre sur une profondeur de plus de 200 kilomètres à travers les plaines de l'Habra, d'Eghris et de Taria, dans la vallée de Saïda et sur les Hauts-Plateaux.

Au point de vue stratégique, cette ligne permit d'abord de contenir à distance du Tell le mouvement insurrectionnel de 1881, puis de le réprimer avec rapidité. Ce tronçon fut prolongé de Saïda à Modzbah, le 1er juin 1881.

L'insurrection des tribus du Sud nécessita plus tard la continuation de la voie ferrée pour établir des communications rapides entre nos postes du Nord et celui de Méchéria, assurer le ravitaillement de ce poste, chargé de barrer le passage aux insurgés. 239 jours après le commencement des travaux, c'est-à-dire le 1er septembre 1883, 115 kilomètres de voie ferrée étaient ajoutés au réseau algérien qui aboutissait alors à Méchéria. On avait hésité sur la direction à faire prendre au chemin de fer à partir du Kreider ; un projet proposait d'atteindre Méchéria par Fékarine, un autre prolongeait la voie jusqu'à Géryville par Tismoulin. Le premier projet répondait seul aux besoins du moment, il fut adopté ; la construction accélérée de ce tronçon fut un des éléments précieux de la pacification.

Les évènements du Sud Oranais ayant démontré la nécessité d'occuper la région des ksour, pour interdire aux

1 Colomb ne sera peut-être plus tard qu'une station de chemin de fer transsaharien.

rebelles l'accès des Hauts-Plateaux, la voie ferrée fut prolongée, le 28 août 1887, de 102 kilomètres, jusqu'au poste d'Aïn-Sefra, qui venait d'être créé.

Le 31 août 1901, le chemin de fer aboutit à Djenien bou Rezg (85 kilomètres d'Aïn-Sefra), dont l'occupation est décidée par l'autorité militaire. Cette construction est jugée indispensable pour assurer le ravitaillement des postes du Sud, les transports entre Aïn-Sefra et Djenien, par Founassa, étant longs et coûteux (60 francs la tonne alors que par la voie ferrée ils devaient revenir à 6 fr. 90).

Notre marche progressive en avant nous incita à prolonger la voie jusqu'à Duveyrier (34 kilomètres). En juin 1903, on inaugura le tronçon Duveyrier-Beni-Ounif, destiné au transport des ravitaillements pour les garnisons de la Saoura, du Touat-Gourara. On constitua ainsi une base d'opérations solide du côté de Figuig. C'est grâce à l'installation de la voie ferrée, jusqu'à ce point, que le ksar de Zenaga fut rapidement châtié du guet-apens du 31 mai et qu'après cette vigoureuse répression, l'œuvre de pacification put s'accomplir rapidement.

Notre influence se répandit vite et, aujourd'hui, il est possible de pénétrer dans l'oasis de Figuig où, jusqu'à une époque assez rapprochée, la présence des Européens n'était pas tolérée. C'est à la même cause qu'il faut attribuer la soumission des Doui Ménia et des Oulad Djerir, considérés pendant longtemps comme irréductibles.

A la suite des attaques répétées des harkas contre la ligne de communication de la Zousfana, on décida de pousser la voie jusqu'à Ben Zireg (les 60 kilomètres furent ouverts à l'exploitation le 4 février 1905), puis jusqu'à Colomb, en face du Tafilalet, où se formaient les bandes ennemies et à proximité de l'oued Guir, où elles passaient pour atteindre la Saoura. Les 51 derniers kilomètres furent achevés au mois de septembre 1905 et le dernier tronçon livré au trafic le 7 avril 1906.

En 1900, l'Etat Algérien remplaça la Compagnie Franco-Algérienne dans l'exploitation de la voie ferrée.

Depuis l'établissement de la voie ferrée, de nombreuses améliorations ont été apportées tant en ce qui concerne le confort des voyageurs que l'horaire des trains ; de nouvelles modifications seront probablement apportées en vue de faciliter aux touristes les moyens de visiter la merveilleuse oasis de Figuig, le centre de Colomb et sa palmeraie.

Les résultats de l'exploitation sont résumés dans le

tableau suivant ; l'augmentation considérable constatée en 1908 provient des transports de troupes que les opérations dans le Haut-Guir ont nécessité.

	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Voyageurs.	263.514	246.081	622 735	321 268	3 5.434	293.657	298.264 77
Marchandises G. V. .	58.007	48.509	262.324	74.190	66.642	74.992	62.274 20
Marchandises P. V. .	707.010	655.512	905.617	832.356	726.590	684.610	697.877 80
Recettes en dehors du trafic	71.767	46.559	21 998	23.203	11.733	9.622	15.106 65
Totaux. . .	1.100.298	996.661	1 812.674	1.251.017	1.139.799	1.062.881	1 073.523 42

2° **Routes et chemins.** — Il serait absolument oiseux de détailler toutes les améliorations apportées depuis 1906 aux voies de communication ; il suffira de jeter un coup d'œil sur le tableau (page 384) des sommes dépensées, soit par le budget des Territoires du Sud, soit par le budget des communes pour se rendre compte des sacrifices consentis dans le but de faciliter les relations, des résultats obtenus malgré les difficultés rencontrées, dues tant au climat qu'au terrain et à la grande distance qui sépare les centres disséminés dans le Territoire [1].

L'année 1913 a vu s'accomplir des travaux nombreux et importants. Beaucoup de pistes ont été ouvertes pour relier des points d'eau ; les routes reliant les chefs-lieux des annexes de la région Nord ont été aménagées pour la circulation des voitures automobiles, les travaux seront continués prochainement entre Aïn-Sefra et le Sud et, dans un avenir peu éloigné, les automobiles pourront rouler d'Oran à Colomb emportant de nombreux touristes.

3° **Travaux hydrauliques.** — Le même tableau (page 384) indique que l'administration n'a cessé de développer le cheptel par l'aménagement des points d'eau qui ont rendu utilisables les pâturages qui, jusqu'à ce jour, n'avaient pu

1 Plus de chemins, plus d'eau, partant plus de blé, de troupeaux, de minerai, de négoce, plus de mouvement, de vie et de travail, voilà ce que nous devons avant tout à l'Algérie, le reste viendra par surcroît. (R. Aynard.) »

être fréquentés par les troupeaux. Des citernes, des abreuvoirs ont été construits en différents points pour assurer au cheptel une nourriture plus abondante.

De nombreux barrages ont été entrepris dans la région, ouvrages peu sérieux mais moins coûteux et moins dangereux que les grands barrages ; les montagnards du pays nous ont donné l'exemple en établissant sur le cours des torrents de petits ouvrages en branchages, en pierraille, en argile battue, pour rompre l'élan des crues et les employer à féconder les rives, tel le barrage de Colomb qui a résisté nombre d'années à la pression des eaux. Ces travaux primitifs ont le mérite de se réparer aussi facilement qu'ils s'édifient.

Un seul ouvrage important a été entrepris dans le Territoire, c'est le barrage du Foum el Kheneg, destiné à à ramener les eaux de la Saoura dans leur ancien lit. En effet, au Nord de Ksabi, la Saoura coule dans un lit uniquement bordé à l'Ouest par une barrière infranchissable formée par les hauteurs de Timmoudi-Ksabi ; au Sud de cet obstacle existe une sorte de dépression de niveau notablement inférieur à celui de l'oued. Or, vers l'extrémité orientale des collines s'est produit, il y a 20 ans, dans cette barrière, une trouée par laquelle les eaux des crues étaient parvenues à s'écouler, sollicitées par la dépression, et avaient abandonné le lit normal pour aller se perdre dans les sables de la sebkha.

La construction du barrage du Foum el Kheneg a ramené l'ancien état de choses.

La longueur atteint 450 mètres, la hauteur $2^{m}50$, l'épaisseur 16 mètres en moyenne. Un canal de dérivation, d'une longueur de 3 kilomètres et d'une largeur de 22 à 25 mètres, lui fait suite, bordé de talus dont la hauteur varie entre 3 et 6 mètres.

Emporté en 1907, il fut reconstruit au cours de 1908, mais il a été de nouveau enlevé en mars 1911 par une crue. Depuis, 2.000 francs ont été dépensés pour mettre le barrage en mesure de résister aux crues les plus violentes.

Lors de la crue de la Saoura, ce barrage a rendu un grand service, les eaux ont pu s'acheminer par le canal de dérivation et atteindre l'ancien lit du fleuve, mais n'ont pas dépassé Hassi Djabel, à 60 kilomètres en aval du Foum el Kheneg, en raison de la quantité énorme de sable qui, en certains endroits, s'était accumulé au point qu'il n'était plus possible de distinguer ni berge, ni thalweg.

Sommes dépensées pour l'aménagement des pistes, points d'eau, centres

ANNÉES	BUDGET DU TERRITOIRE			BUDGET DES COMMUNES		
	PISTES	POINTS D'EAU	CENTRES	PISTES	POINTS D'EAU	CENTRES
1907	44.938f38	28.903f00	75.641f00	28.761f43	92.304f00	3 870f00
1908	44.059 00	64.182 00	39.547 00	72.593 00	90.468 00	79.989 00
1909	67.000 00	37.000 00	3.615 00	40.270 00	9.100 00	2.100 00
1910	27.077 00	8.000 00	31.255 00	36.370 00	»	3.903 00
1911	37.795 41	16.972 90	4.694 00	31.609 00	15.446 38	63 095 67
1912	71.500 00	25 488 00	297 89	21.692 00	48.270 00	51 008 50
	292.369f79	180.545f90	145.049f89	231.295f43	255.588f38	203.966f17
	617.965f58			690.849f98		
	soit en moyenne : 103.000 fr par an			soit en moyenne : 115.000 fr. par an		

CHAPITRE XXI

PRÉVOYANCE SOCIALE

1° **Sociétés indigènes de prévoyance.** — Il existe actuellement une Société de prévoyance dans chaque commune du Territoire.

Leur but est : 1° de venir en aide, par des secours temporaires aux indigènes, ouvriers agricoles, cultivateurs pauvres ou gravement atteints par les maladies ou les accidents ;

2° De permettre, par des prêts annuels en nature ou en argent, aux indigènes fellahs ou khammès, de maintenir et de développer leurs cultures, d'améliorer et d'augmenter leur outillage et leurs troupeaux ;

3° De consentir jusqu'à concurrence de 1/10 de leurs fonds disponibles des prêts à d'autres Sociétés.

Elles peuvent contracter des assurances collectives contre l'incendie des récoltes, la grêle, mais il leur est interdit de s'associer entre elles.

Les sociétés cherchent également à constituer un capital sérieux leur permettant, en cas de disette, d'acheter dans le Nord toutes les semences nécessaires.

Leurs bienfaits ne sont pas discutables ; ce sont elles qui ont pu atténuer les conséquences de la crise économique qui a éprouvé la population du Territoire au cours de ces dernières années, en venant largement en aide à leurs sociétaires ; elles leur ont permis de se procurer les grains qui leur étaient nécessaires, à des prix très inférieurs à ceux des marchés locaux.

Un très grand nombre de prêts ont été consentis à des taux très faibles, afin de ne pas obliger les emprunteurs à s'imposer de trop lourds sacrifices pour se libérer, d'où, conséquence heureuse, diminution sensible des affaires de justice de paix entre prêteurs et emprunteurs, diminution des prêts à usure, la société se substituant aux usuriers, par suite, plus grande facilité pour le recouvrement de l'impôt, plus de bien-être chez les indigènes. Il est à prévoir que

la prospérité des sociétés amènera la suppression complète de l'usure.

Avant notre arrivée aux Oasis, il existait bien quelques vagues notions de mutualité. Le maghzen de la djemaa n'était en effet autre chose qu'une société de prévoyance ; il était alimenté par des cotisations en blé, orge et dattes, à l'aide desquelles la djemaa assurait l'entretien des feggaguir et des barrages, fournissait des semences aux pauvres au moment des labours et distribuait des secours en cas de disette.

Ces maghzens, excellents en principe, présentaient le très grave inconvénient de laisser à l'entière disposition des notables des ksour des quantités considérables de céréales et de dattes, qui excitaient leur convoitise et qu'ils finissaient presque toujours par s'approprier.

C'est dans le courant de l'année 1907 que l'organisation de sociétés de prévoyance au Touat-Gourara fut décidée ; les statuts furent approuvées par arrêté du 9 mai 1908.

*
* *

Au début, les indigènes n'ont accepté de faire partie de la société qu'avec une hésitation très marquée, car ils ne se rendaient pas bien compte du but de cette institution ; ils ne sont revenus de leur réserve que sur les conseils qui leur ont été prodigués et après avoir vu les résultats obtenus.

Le tableau (page 390) indique le nombre des adhérents et l'actif de chaque société au cours des différentes années. Le résultat des opérations financières effectuées, la répartition de l'actif en argent et en nature et les renseignements concernant la constitution des réserves de grains présentent aussi un grand intérêt.

Société d'Aïn-Sefra. — Créée par décret du 31 janvier 1906, la Société n'a commencé à fonctionner qu'en 1907.

Elle n'a pas construit de silos en raison de la proximité de la voie ferrée. En s'adressant aux commerçants d'Aïn-Sefra, qui possèdent les moyens de vendre leurs grains à peu près dans les mêmes conditions (orge, 17 à 18 francs), que si la Société s'adressait dans le Tell, elle achète au moment des besoins ; elle évite ainsi l'emmagasinage et

les déchets de conservation. Elle fait en outre profiter le commerce local des achats qu'elle doit effectuer.

Société de Méchéria. — La Société a été créée par décret du 31 janvier 1906.

En 1909, elle s'est trouvée dans une situation peu prospère et a dû emprunter 7.000 francs à la Société de Saïda. Elle a consacré tous ses fonds disponibles à l'achat de grains qu'elle a distribués aux indigènes. Malgré la récolte peu abondante, les prêts consentis ont été entièrement remboursés l'année suivante.

Les indigènes se rendent maintenant parfaitement compte des avantages qu'ils peuvent obtenir ; ils empruntent de l'argent pour acheter des denrées qu'ils vont vendre au Gourara. S'ils étaient obligés de s'adresser à des prêteurs ordinaires, les conditions de prêt seraient beaucoup plus dures.

En 1911, la Société a prêté 60.920 francs aux caravaniers; en 1912, 78.150 francs.

Elle ne possède pas de silos en raison de la facilité avec laquelle elle peut se procurer des grains.

Les services qu'elle rendra aux indigènes seront de plus en plus nombreux, leur importance augmentera au fur et à mesure de l'accroissement des ressources.

Société de Géryville. — Les débuts de la Société furent pénibles, malgré les instances, les recommandations, la Société ne groupa la première année que 610 membres : le résultat de la deuxième année fut plus heureux, le nombre des sociétaires passa de 610 à 6.555. Cette augmentation sensible fut due au zèle, au dévouement avec lequel les officiers des Affaires Indigènes surent profiter de toutes les occasions pour engager les indigènes à faire partie de la Société.

En même temps que le nombre des sociétaires, l'actif augmenta et passa de 39.061 fr. en 1907 à 126.641 fr.

Le taux de la cotisation a atteint 10 % de l'impôt zekkat (principal et centimes additionnels) ; il n'est plus actuellement que de 5 %. Toutefois, les indigènes dont l'impôt zekkat n'atteint pas la valeur de 20 francs et les ksouriens, propriétaires de jardins, qui ne possèdent pas d'animaux, ne paient qu'une cotisation de 1 franc par sociétaire.

En 1912, la Société a distribué 1.300 quintaux d'orge et 1.000 quintaux de blé ; il n'a pas été constitué de réserve de grains en raison de la cherté des céréales ; elle a distribué en argent 4.400 francs à titre de prêt. Il existe deux groupes de trois silos en maçonnerie, l'un à Kheneg Azir, l'autre au Petit Méchéria.

La Société aurait voulu pouvoir constituer un approvisionnement suffisant pour assurer les ensemencements de la campagne agricole et la subsistance des sociétaires et de leur famille. Or, en 1906-1907, la Société n'arriva qu'à créer un groupe de trois silos à Kheneg Azir, qui contenaient 600 quintaux d'orge et 380 quintaux de blé, soit en faisant la transformation en farine, 78.440 kilogs.

Les calculs ont permis de se rendre compte que ce groupe de silos ne contenait du grain pour tous les sociétaires et leurs familles que pour environ 4 jours. Un groupe de silos revenant à 18.000 francs comme construction et pouvant emmagasiner 16.700 francs de céréales aurait été nécessaire ; il aurait donc fallu 40 ans pour atteindre le but que la Société s'était proposé.

En 1912, la réserve de grains comprend 1.000 quintaux de blé et 1.300 quintaux d'orge. Le prix moyen d'achat du blé est de 28 fr. 15, celui de l'orge 18 francs.

Société de Colomb. — La Société, qui a été fondée en 1909, a déjà rendu de grands services et sa situation est de plus en plus prospère. Comme à Aïn-Sefra et à Méchéria, il n'existe pas de réserve de grains.

Gourara. — La Société a pour but particulier : 1° de consentir aux indigènes des prêts d'argent pour achat de chameaux ;

2° De prêter à ceux qui se livrent à l'industrie des dokkalis au moment où ils doivent s'approvisionner en laines et teintures ;

3° De prêter aux commerçants originaires du pays, pour les encourager à développer leurs transactions avec le Tidikelt et le Sud.

Ce troisième point n'est pas sans importance ; il sera probablement l'origine de la participation future des indigènes du Gourara aux foires bi-annuelles de Taraoukérout, organisées par le colonel Laperine, dans le but de faire

profiter l'Algérie du commerce soudanien, dévié à tort vers la Tripolitaine.

La Société exerce donc une influence de plus en plus salutaire sur la situation économique du pays. Elle n'a pas construit de silos, car elle ne garde les grains de semence que pendant trop peu de temps ; ainsi elle n'a pas de craintes sérieuses au sujet de leur conservation.

Elle n'est pas assez puissante pour conjurer une famine, mais elle cherche surtout à encourager et à développer les cultures en permettant à tous les fellahs de venir puiser dans les approvisionnements qu'elle a constitués dans les meilleures conditions possibles.

Touat. — La Société possède des silos à Bou-Ali, à proximité des deux centres les plus éloignés d'Adrar, Zaouïet Kounda et Inzegmir. Les caïds ont été autorisés à construire plusieurs locaux au centre de leurs districts. Elle a le même but particulier que la Société du Gourara et sa situation est en voie de prospérité.

Touat-Gourara. — Par arrêté du Gouverneur Général en date du 11 décembre 1911, les Sociétés de prévoyance du Touat et du Gourara ont été fusionnées pour constituer la Société de la commune indigène de Timimoun.

En 1912, la Société a déposé dans les caïdats un stock de dattes et de grains. Les dattes ont été distribuées soit à titre de secours aux nécessiteux, soit aux travailleurs des foggaras pendant l'été et récupérées, à la récolte, par les soins des djemaa et sous le contrôle de l'Administration. Cette mesure a donné de bons résultats. En particulier, elle a aidé au paiement des travaux de foggaras dont l'époque coïncide avec celle de l'augmentation du prix des dattes.

En 1912, la Société dispose de :

2.199	doubles décalitres	de blé	
1.405	—	—	d'orge
5.898	—	—	de dattes.

Des magasins vastes, propres, bien aérés, de dimensions assez vastes en prévision du développement de la Société et de l'augmentation des réserves, ont été édifiés dans les chefs-lieux de caïdat aux frais des djemaa.

Tableau indiquant la marche des sociétés au point de vue effectif et caisse

	EFFECTIF						SITUATION DE CAISSE (en chiffre ronds de francs)					
	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Aïn-Sefra.	994	994	1026	1026	973	973	»	4.517	6.697	8.923	11.330	13.743
Méchéria..	3700	3690	4075	4122	4173	4173	224	7.360	13.442	388	3.385	2.429
Géryville..	6555	7005	6988	6679	6843	6649	»	39.060	47.408	86.326	77.005	101.340
Colomb....	»	»	3018	2976	3113	3260	»	»	»	13.549	23 319	22.483
Touat.....	»	3806	4513	4513	4513	»	»	»	5 887	4.511	6.156	»
Gourara...	»	7173	7173	7173	7173	»	»	»	7.375	7.950	14 944	»
Touat Gourara(*)	»	»	»	»	»	11.326	»	»	»	»	»	27.495

(*) Les sociétés de prévoyance du Touat et du Gourara n'en forment plus qu'une à partir de 1912.

2° **Assistance publique.** — L'assistance aux Européens et aux Indigènes incombe en première ligne aux autorités municipales ; les communes ont affecté à l'accomplissement de ce devoir des sommes assez importantes, étant donné leurs revenus. Le budget des Territoires du Sud est intervenu pour compléter l'action des autorités, assurer le fonctionnement des Infirmeries indigènes et la création de nouveaux établissements hospitaliers.

Ces renseignements sont indiqués au tableau (page 395).

Assistance médicale. — Dans chaque commune il existe un service de consultations gratuites avec distribution de médicaments aux indigènes.

En principe, les médicaments sont administrés sur place; cependant, certains d'entre eux sont remis à quelques malades pour leur permettre de se soigner plus facilement chez eux, ainsi qu'à ceux qui viennent de loin et qui ne pourraient que difficilement se présenter à la visite. Certains remèdes préventifs sont laissés entre les mains des caïds qui les distribuent au fur et à mesure des besoins ;

ainsi en est-il de ceux qui concernent les maladies d'yeux ; mais aucun médicament toxique ne leur est confié.

Le service des consultations est particulièrement apprécié des indigènes, parce qu'il ne coûte rien, qu'ils n'y sont pas retenus par l'hospitalisation et qu'ils trouvent des conseils et des remèdes appropriés à la maladie ; aussi la clientèle est-elle nombreuse (46.800 consultations en moyenne par an pour les 10 centres où ce service fonctionne).

Les indigènes qui viennent du Tafilalet, du Sahel, du Guir, constituent une clientèle régulière qui s'accroît d'une façon sensible. Certains indigènes sont même venus de la région d'Anaoual solliciter les soins des médecins. Pendant les reconnaissances faites pour la première fois, en 1908, dans le Haut-Guir, région qui trois mois auparavant nous était complètement hostile, le médecin de la colonne a trouvé sur sa route plus de 300 indigènes qui venaient réclamer ses soins et demander des médicaments ; les femmes elles-mêmes étaient en quantité notable (75).

Il est regrettable que les indigènes ne suivent pas très régulièrement les consultations. Ils s'imaginent que leurs maux vont disparaître d'une façon rapide ou même immédiate par l'absorption du médicament approprié comme devant la puissance magique d'un sorcier. La magie, la sorcellerie, les amulettes et les talismans sont la base de la thérapeutique de leurs « tobib » fantaisistes et, bien que les infirmeries soient depuis longtemps connues et fréquentées, la foi des indigènes dans cette science simpliste n'a guère diminué. Leur imagination est frappée par notre thérapeutique chirurgicale dont les effets sont immédiats et tangibles. C'est d'ailleurs une des causes du succès des infirmeries régionales et plus d'une cure retentira dans les gourbis à la gloire de la science des infidèles.

Infirmeries indigènes. — Tous les chefs-lieux d'annexe ou de cercle et les centres importants sont aujourd'hui pourvus d'infirmeries pour les indigènes.

L'infirmerie de Géryville était créée avant l'organisation des Territoires du Sud, celle de Beni-Ounif le fut en 1905, en même temps que celle de Colomb-Béchar, mais une clinique seule a fonctionné au cours de cette année, l'infirmerie n'ayant pu être complètement aménagée qu'en 1906. Les dépenses de construction de cette infirmerie furent en partie couvertes par un don de 16.000 francs du docteur

Henri de Rothschild. (Pl. XIII, fig. 2.) La même année vit naître les infirmeries de Taghit, Adrar et Timimoun. Une nouvelle infirmerie indigène a été créée en 1909 à Géryville, les locaux de la première étant insuffisants.

Par contre, on a dû supprimer l'infirmerie d'El-Abiodh, en raison du petit nombre de malades soignés : 5 en 1908, 26 en 1909. L'infirmerie indigène avait été créée pour utiliser les locaux de l'hôpital installé dans cette localité par les Pères Blancs ; elle n'a jamais donné les résultats que l'on pouvait espérer, la population sédentaire du ksar est peu nombreuse et les quelques tribus qui nomadisent dans la région ont leurs campements trop éloignés pour pouvoir, sans difficultés, recourir à l'assistance médicale que leur offrait l'infirmerie d'El-Abiodh.

Les médecins militaires s'accordent pour reconnaître la grande richesse clinique qui s'offre à leurs investigations dans les places du Sud, ainsi que le profit et l'intérêt d'ordre professionnel et moral qu'ils en retirent. Ils possèdent ainsi dans ces régions éloignées et parfois perdues au milieu des sables, tous les éléments nécessaires à la thérapeutique médicale et chirurgicale. Ils s'intéressent beaucoup à leur rôle et ne se laissent pas rebuter par les difficultés qu'ils rencontrent assez souvent, leur patience et leur dévouement ont fini par triompher des craintes que parfois inspire leur intervention.

On doit noter parmi les consultants la proportion relativement élevée des femmes, ce qui témoigne d'une confiance en nos procédés médicaux et en nos médecins particulièrement significative chez les indigènes. En 1912, le médecin du Touat a vacciné un grand nombre de femmes et de jeunes filles.

L'influence du médecin est considérable en pays arabe ; constamment en contact avec eux, il gagne leur confiance et il est par excellence l'artisan des rapprochements et de la conquête des indigènes ; mais il est à souhaiter que les mutations des médecins soient moins fréquentes ; les indigènes, méfiants par nature, n'accordent leur confiance aux docteurs qu'après les avoir vus à l'œuvre pendant un temps relativement appréciable.

Dans une excellente étude, M. le médecin major Cellerier a très bien fait ressortir les données du problème que doit résoudre le médecin chargé du Service des Affaires Indigènes. « Etant donné, dit-il, l'organisme et le milieu

« extérieur dans lequel il vit, la manière habituelle de « l'individu et ses coutumes, il faut rechercher les moyens « les plus judicieux à employer pour le soigner ou le mettre « à l'abri des infections.

« Il n'est pas, quand on les a quelque peu étudiés et mis « en confiance, de gens plus faciles à soigner que nos « indigènes, mais il n'en est pas de plus difficiles à traiter « si on méconnait leur vie, leurs habitudes, leur tempé- « rament. On ne saurait soigner en milieu indigène un « tuberculeux, un diphtérique, un albuminurique comme « on le ferait en France.

« Le problème se complique du côté féminin.

« A voir les femmes aux vaccinations est chose assez « facile, mais il faut se déranger et ne pas craindre d'aller « chez elles ; on rassemble quelques familles dans une « maison amie et seul on y va ; de cette façon, avec il est « vrai un travail doublé, on arrive parfaitement à vacciner « jeunes filles et femmes.

« A l'infirmerie indigène c'est une autre affaire ; la « solution est tout simplement fonction de l'autorité qu'a « acquise le médecin et la confiance qu'on lui donne. Il y a « dans la clientèle féminine un doigté particulier à acqué- « rir. Il faut veiller à ne pas froisser les coutumes, les « vieux préjugés ancrés par les siècles dans ces âmes « enfantines.

« Certes, le médecin est « persona grata » dans la famille « indigène, mais cette confiance ne saurait lui interdire « toute délicatesse. Il ne faut pas effaroucher la malade, « mais la gagner par des manières très réservées. Qu'on se « contente, au début, de diagnostic approximatif, petit à « petit on aura procédé à l'examen complet. »

Le tableau ci-après fait ressortir les résultats du fonctionnement des infirmeries de 1906 à 1911 et fait table rase des préjugés de certains esprits.

M. Aynard dit à ce sujet : « Ils prétendent que les infir- « meries indigènes sont la manifestation du souci ridicule « de flatter l'indigène et ses amis de la Métropole. D'après « eux, les infirmeries indigènes passent pour une réclame « inutile et coûteuse, désertées par les malades et peuplées « de vagabonds qui s'y engraissent au compte de la « Colonie. Les arabes n'ont nul souci de notre médecine « ou l'accommodent à leur façon; ils suspendent au cou de

« leurs chevaux les fioles de médicaments qu'on leur « donne dans les dispensaires ou bien vident, en un jour, « les fioles des médicaments qu'ils doivent épuiser en un « mois. »

Ces assertions n'ont pas de fondement et sont faciles à réfuter, mais alors même que cet effort d'assistance n'aurait pas été très efficace, il a eu une réelle importance au point de vue moral. « Il faut que çà et là le symbole de la bonté « française se dresse, visible à tous ; il faut que les indi- « gènes ne nous considèrent pas seulement comme des « gendarmes ou des marchands, qu'ils trouvent chez nous « aux heures de souffrance, souper, gîte et les bénédictions « d'Allah sur les médecines. » (R. Aynard : *Œuvre française en Algérie.)*

Nombre de journées d'hospitalisation

ANNÉES	AÏN-SEFRA	MÉCHÉRIA	GÉRYVILLE	EL-ABIODH	BÉNI-OUNIF	COLOMB	BÉNI-ABBÈS	TAGHIT	ADRAR	TIMIMOUN
1907	»	»	3208	318	4451	»	»	»	2059	1473
1908	1955	»	4498	23	5513	137	»	»	2594	1404
1909	4543	1769	3541	437	6362	1848	»	»	2957	1817
1910	1800	1566	2771	»	4476	2166	»	»	2393	2060
1911	2238	1594	2894	»	5834	2280	»	»	1852	1117
1912	2460	1422	2642	»	3179	1944	»	»	2730	5071

Dépenses effectuées au titre " Assistance publique et Œuvres de bienfaisance "

ANNÉES	BUDGETS COMMUNAUX			BUDGET DU TERRITOIRE							
	FRAIS d'hospitalisation	Fonctionnement des infirmeries	Personnel et secours aux indigents	FRAIS d'hospitalisation	ENFANTS assistés	SECOURS aux indigents	Médicaments et matériel de pharmacie	CONSTRUCTION d'infirmeries	Fonctionnement des infirmeries	ATELIER d'apprentissage	VACCINATION
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1907	10.702	10.400	4.434	250	924	13 352	»	30.294	23.750	»	3.298
1908	11.258	11.774	4.258	1.115	1.097	12.245	»	19.130	26.150	5.185	3.255
1909	9.460	21.810	6.076	5.266	946	2.845	2.860	3.000	24.370	4.985	2.542
1910	4.864	17.684	7.307	3.870	1.267	2.845	2.400	»	21.250	4.195	6.687
1911	5.373	18.040	6.574	»	»	»	115	»	»	»	5.998
1912	7.198	21.330	7.690	2.270	745	16 735	»	3.000	26.668	4.050	4.513

En outre, des subventions importantes ont été accordées aux sociétés de Prévoyance du Touat (6.000 fr. en 1908, 3.000 fr. en 1912), de Colomb (2.000 fr. en 1909, 4 800 fr. en 1911 et 1 000 fr. en 1912).

Infirmerie indigène mobile. — L'infirmerie mobile créée à Méchéria en 1907 a campé pendant trois mois et demi à proximité des principales agglomérations des tribus ; le médecin a donné ses soins à 2.130 indigènes. En 1908, cette infirmerie a suivi la colonne du Haut-Guir et a été installée à Bou-Denib, où elle a rendu de très grands services.

Revenue à Méchéria, elle a circulé du 11 juin au 17 août 1910 chez les Rezaïna Cheraba et Cheraga, les Bekrara, les Oulad Mansourah, les Beni Métharef et plus de 2.000 indigènes sont venus en consultation. Pendant la campagne effectuée du 4 mai au 11 juin 1912, le nombre des malades consultants s'est élevé à une trentaine par jour environ. Le médecin a visité la partie Est du cercle, c'est-à-dire les tribus des Sendan, Megan, Oulad Toumi, Fradha, Oulad Messaoud, Oulad Ahmed, Meghaoulia et Akerma.

Ces résultats démontrent une fois de plus que ce mode d'assistance répond à une nécessité réelle et aux habitudes et genre de vie des Nomades, car il a l'avantage, sur l'infirmerie régionale, de permettre à un grand nombre de malades de voir le médecin sans quitter leur famille et leur tribu, mais on ne pourra songer à l'étendre que lorsque la pénurie du personnel médical sera comblée ; ce système ne donnera de résultats vraiment satisfaisants que lorsque le même médecin pourra rester à la tête de l'infirmerie mobile pendant plusieurs années consécutives, parce qu'il sera connu des indigènes et aura pu capter leur confiance. Mais, en tout temps, les résultats seront faibles comparés à ceux des infirmeries régionales. Toutefois, c'est un excellent mode de vulgarisation, capable de rendre de très grands services dans la zone frontière ; c'est un excellent moyen de pénétration pacifique.

Sanatorium. — Un sanatorium avait été installé en 1886 sur le versant Est du Djebel Aïssa, à 1.600 mètres d'altitude et recevait les militaires de la région dont l'état de santé nécessitait des soins spéciaux.

Cet établissement a été abandonné pour deux raisons :

1° Les communications avec Aïn-Sefra étaient difficiles, d'où complication pour le ravitaillement ;

2° La mortalité qui sévissait sur les convalescents était importante, ceux-ci commettant souvent des imprudences et oubliant que, même en été, à cette altitude, les matinées et les soirées sont excessivement fraîches ; aussi, par suite des refroidissements, les bronchites et pneumonies étaient-elles fréquentes et souvent fatales.

Maladies. — D'après les rapports des divers médecins, dont je ne fais que citer les observations, les maladies les plus répandues chez les indigènes sont la syphilis, des affections de la peau, en particulier du cuir chevelu, qu'il faut attribuer au manquement aux règles de l'hygiène la plus élémentaire, un assez grand nombre d'accidents qui nécessitent quelques interventions chirurgicales, les maladies des yeux, surtout la conjonctivite, et les affections des voies respiratoires.

Chez les Européens, les fortes chaleurs de l'été dans le Sud algérien fatiguent leur organisme prédisposé et occasionnent d'assez nombreux embarras gastriques, généralement peu graves.

1° *Maladies de la peau.* — Le manque absolu d'hygiène et de propreté se retrouve partout chez les arabes, sous la tente aussi bien que dans les ksour ; les enfants sains couchent à côté de teigneux et de syphilitiques, le même rasoir rase indifféremment toutes les têtes, la même cuiller, quand il en existe, sert souvent à toute une famille.

La saleté corporelle constitue un terrain favorable à l'éclosion de toutes les affections cutanées parasitaires. Il suffit de jeter un coup d'œil sur un groupe d'indigènes accroupis près d'une tente, sur une place ou sur la voie publique, pour voir combien d'entre eux sont occupés à se gratter.

Le nombre de teigneux de tout sexe et de tout âge est énorme. Leur affection ne disparaît le plus souvent qu'après la chute complète des cheveux. Pendant nombre d'années leurs têtes sont couvertes de croûtes, de godets jaune soufre, de pustules, sans qu'ils aient seulement l'idée de se laver la tête avec de l'eau et du savon.

Malgré les conseils donnés, le plus grand nombre d'entre eux abandonnent le traitement sous un prétexte quelconque.

Il est difficile de lutter contre l'insouciance d'un peuple arriéré qui envisage la maladie avec tant de résignation et s'en console, quand elle devient fatale, par la phrase sacramentelle « c'est écrit, gloire à Dieu ».

2° *Syphilis.*— La maladie par excellence des musulmans est la syphilis. Il n'est guère d'indigènes qui n'aient cette maladie, soit sous la forme acquise, soit sous la forme héréditaire. Comme cette maladie est le plus souvent mal soignée ou non soignée, on assiste à des manifestations graves des muqueuses, de la peau, des os, avec pertes de substances considérables, ulcères aux bras, aux jambes, à la poitrine, nez « en lorgnette ». La perforation de la voie palatine, faisant communiquer largement les fosses nasales avec la bouche, est un accident fréquent. En revanche, la syphilis semble respecter le système nerveux qui, chez eux, peu surmené, constitue un élément peu favorable à la localisation de cette maladie.

La prophylaxie de cette maladie est des plus difficiles parce que les malades en général ne viennent à la consultation que pour les accidents d'une certaine gravité, les gênant par exemple dans leurs travaux ou rendant la déglutition pénible ; ils ne se préoccupent guère des

lésions minimes, mais tout aussi contagieuses ; d'autre part, malgré les recommandations prodiguées, les malades ne semblent pas attacher beaucoup d'importance à l'utilité de la continuation du traitement lorsque les accidents, pour lesquels ils étaient venus se faire soigner, ont disparu. La construction de dispensaires, où sont isolées et soignées les femmes qui se livrent à la prostitution, permet d'espérer la diminution des cas de syphilis. Elle semble en effet décroître, mais la blennhoragie est toujours aussi fréquente; c'est dans la prostitution clandestine que réside tout le mal.

3° *Affections du tube digestif.* — Les affections du tube digestif ne sont pas rares. Beaucoup d'indigènes éprouvent des troubles digestifs qu'entretiennent l'irrégularité des repas, les mets fortement épicés, la mauvaise qualité des eaux de boisson. Il est difficile de soigner ces maladies qui demandent un régime spécial auquel ne pourraient s'astreindre les Nomades. Ces troubles ne les empêchent nullement d'ailleurs de faire honneur à un copieux repas, quand l'occasion se présente.

4° *Fièvres.* — Les *fièvres éruptives* constituent aussi un chapitre important de la pathologie. La rougeole sévit surtout chez les enfants : on l'observe très rarement chez les adultes. La variole est devenue moins fréquente, grâce à la pratique de la vaccination, qui est acceptée mieux qu'autrefois par les indigènes qui en reconnaissent la nécessité ; mais, en principe, ils ne se font vacciner que lorsque la maladie a fait son apparition[1]. Depuis 1907, les vaccinations se sont étendues aux extrêmes limites du poste de Beni-Abbès ; Tabelbala a reçu la visite d'un médecin qui a vacciné 2.000 individus. En 1909, les habitants de Tabelbala ont amené 75 enfants jeunes ou adultes à la vaccination.

Le réveil épidémique de la variole en 1911 à Beni-Ounif a provoqué chez les gens de Figuig un empressement jusqu'alors inconnu pour demander la vaccination.

La comparaison pour les ksouriens fut instructive; tandis que l'épidémie ravagea le ksar de Zénaga, le ksar d'El Hammam, où le médecin, depuis plusieurs années, était

---

1 La moyenne des vaccinations pour l'ensemble du Territoire pendant les 6 dernières années a été de 18.066.

accueilli avec empressement, fut complètement épargné.

La fièvre récurrente qui est rarement signalée, assez souvent même méconnue en Algérie, présente un intérêt particulier. Elle paraît être par sa gravité, son extension, sa contagion, un des éléments importants de la pathologie des indigènes dans la région de Beni-Ounif. Presque tous les habitants du ksar ont été atteints en 1908; 32 cas ont été observés dans la population masculine seulement. On peut admettre que ce chiffre ne présente pas la moitié du nombre des cas qui se sont produits pendant le premier semestre sur une population de 400 habitants ; de nouveaux cas ont été signalés en décembre. Des recherches ont été faites par le docteur Sergent sur le spirile qui est l'agent canal de la maladie.

5° *Maladie des yeux.* — Continuellement exposés aux vents, à la poussière, à la fumée des feux qu'ils allument sous la tente l'hiver, négligeant de se laver, même s'ils ont de l'eau, les indigènes sont atteints de conjonctivites banales, qui deviennent chroniques en raison du manque de soins et aboutissant parfois à des complications graves (conjonctivites purulentes, ulcères et abcès de la cornée). Il n'est pas inexact de dire que dans les ksour tous les cas de cécité, toutes les affections oculaires qui ne sont pas dues à la variole, relèvent de la conjonctivite granuleuse. Les conjonctivites aiguës sont d'une extrême violence en été.

6° *Affections parasitaires intestinales* [1]. — On rencontre chez les ksouriens nombre d'affections causées par les parasites intestinaux. A Figuig, 90 % des indigènes de tout âge sont porteurs de vers intestinaux. L'immunité relative des Arabes nomades contraste avec cette haute infection parasitaire des Berbères sédentaires et cultivateurs.

Chez les enfants de 1 à 10 ans, on trouve dans la proportion de 12 % un autre téniadé de petite taille dont la répartition mondiale est étendue, mais qui dans l'Afrique du Nord n'avait été jusqu'ici signalé qu'en Egypte.

D'autres parasites du même ordre répandus dans l'Afrique tropicale et qui n'avaient pas été signalés dans la région ne seraient cependant pas inconnus à Figuig, tel le

---

1 Rapport du docteur Foley.

ver de Guinée, par exemple, que l'on aurait vu parfois chez les Nègres récemment arrivés du Soudan.

En 1908, le docteur Sergent a signalé un cas de *Filaria perstans*, le premier observé dans l'Afrique du Nord, chez un Arabe des Hauts-Plateaux, fixé depuis quelques années à Beni-Ounif. Cette observation démontre qu'il existe en Algérie un mode de transmission d'une filiarose.

Les examens microscopiques du sang qui ont été pratiqués depuis 4 ans sur les habitants de la région permettent cependant d'y affirmer l'extrême rareté de la filariose ; on ne peut donc ne pas attacher une certaine importance à cette constatation que l'arrivée des Tirailleurs Sénégalais dans le Sud Oranais, où ils tiennent garnison depuis le mois de mai 1910, a créé un foyer considérable de filariose dans les deux postes de Colomb-Béchar et de Beni-Ounif. De l'enquête faite par l'autorité militaire, il ressort que sur 800 tirailleurs, 234 sont porteurs de microfilaires. Dès lors, la propagation de ces parasites ne saurait être mise en doute. Elle est réalisée par des moustiques. La prophylaxie de la filariose se confond donc avec celle du paludisme, c'est une raison de plus de poursuivre avec vigilance la lutte anti-paludique.

7° *Tuberculose*. — La tuberculose pulmonaire est assez fréquente chez les ksouriens ; elle est peu répandue chez les Nomades en raison de leur genre de vie en plein air.

PALUDISME :

1° *Zone des Hauts-Plateaux*. — La région des Hauts-Plateaux, en raison de sa situation (sans eau stagnante et continuellement balayée par les vents), présente le maximum de salubrité. De tous les cas de paludisme que l'on a constatés, aucun ou à peu près n'est autochtone. Tous les sujets atteints l'ont été dans d'autres pays et présentent quelques accès intermittents sans gravité le plus souvent, d'ailleurs on ne rencontre que très peu de moustiques dangereux (anophèles).

Aucun décès n'est dû au paludisme. Depuis l'épidémie sérieuse de 1903, qui a sévi à Géryville, il n'a été observé que quelques cas de récidive isolés. Les cas de première invasion sont exceptionnels ; sur une population de 70.000 habitants, il y a eu une dizaine de cas de première invasion et une centaine de récidive.

2° *Zone saharienne.* — Le paludisme occupait jadis par sa fréquence et sa gravité la première place. C'est en 1904 que l'épidémie de paludisme s'est manifestée pour la première fois à Beni-Ounif, avec une gravité particulière. On releva en effet un total de 411 cas sur un effectif de 1.500 hommes. En 1906, ce chiffre augmenta encore et dépassa 500 cas sur un effectif de 1.300 hommes avec 105 cas de première invasion. On n'a aucune donnée sur la gravité de l'épidémie chez les indigènes, mais nul doute qu'elle n'ait suivi une marche parallèle. C'est en 1907 que la première enquête épidémiologique fut conduite avec méthode, à la fois dans la population indigène et dans la population européenne. Au cours de cette année, l'épidémie frappa les habitants des ksour et surtout les douars du maghzen qui, comme tous les Nomades, semblent moins immunisés contre cette infection que les ksouriens.

Les docteurs Foley et Yvernault étudièrent la question du paludisme à Ounif. Ils reconnurent la présence exclusive[1] dans la région pendant la durée de l'épidémie d'un anophèle qui semble spécial aux Oasis sahariennes, le *Pyretophorus Chandoyer*. Leur détermination a été confirmée par M. le professeur Laveran et les docteurs Edmond et Etienne Sergent, de l'Institut Pasteur.

Les foyers de reproduction des anophèles qui paraissent être les agents de propension de la fièvre, sont limités aux mares qui se constituent pendant la saison chaude dans le segment du lit d'un oued près de la palmeraie. D'importants travaux de défrichement et de canalisation ont été effectués dans l'oued Mélias, afin d'assécher et de réduire au minimum les mares qui servent de gîte aux larves anophélines. Les mares qui n'ont pu être supprimées ont été pétrolées. Grâce à ces mesures et aux distributions de quinine, on n'a enregistré en 1908 aucun cas de paludisme de première invasion sur la population européenne.

Les populations indigènes gravement éprouvées en 1907 n'ont presque pas été atteintes. Enfin, dans la population militaire, on n'a enregistré que 7 cas (au lieu de 45 en 1907), sur un effectif moyen de 500 hommes. Le paludisme est donc en diminution nette depuis l'organisation de la lutte anti-paludique.

L'oued Béchar, coulant toute l'année, il ne peut se former des mares stagnantes propices au développement des

1 Rapport au Comité technique et au Gouverneur Général.

anophèles. Les recherches pratiquées à Colomb ont prouvé l'extrême rareté des anophèles dans ce centre.

3° *Zone désertique.* — Le paludisme tend à disparaître de plus en plus de Beni-Abbès. La morbidité malarienne qui, en 1903, était de 3,4 %, s'abaissait à 2,8 % en 1904, à 1,2 % en 1905, pour ne donner en 1906 que 0,44 %. Cette diminution régulière, bien que les conditions climatériques ne soient pas modifiées, s'explique facilement.

A mesure que les indigènes apprécient davantage les effets rapides et certains de la quinine que nous leur distribuons, ils en usent avec plus de confiance et sont mieux en état de résister aux attaques de la maladie.

Les mesures prises : dessèchement des mares, pétrolage, ont entravé l'éclosion des moustiques et restreint le champ des infections. En 1907, quelques cas ont été observés sans présenter la moindre gravité. Ce réveil tient à ce que la Saoura a coulé plusieurs mois consécutifs et qu'elle a maintenu dans les ksour une continuelle humidité. Une légère épidémie a éclaté pendant les mois de novembre et de décembre 1910 et quelques cas se sont produits en 1911 ; les ksour les plus atteints ont été ceux d'Agdal, Kerzaz, Ouled Raffa, Ouled Khodeir et Ksabi. En 1912, les cas ont été plus nombreux en raison des fréquentes crues de la Saoura.

Au Gourara et au Touat, le paludisme sous toutes ses formes présente quelques cas, mais il semble que ce soit des cas isolés provenant tous de manifestations tardives ; les inoculations actuelles sont très rares ; en fait, il n'existe pas à Timimoun de moustiques d'espèce dangereuse.

Il est à remarquer que seuls les indigènes sont atteints par cette maladie qui semble épargner les Français. De nombreux cas ont été constatés en 1911 et 1912, mais il convient d'observer que ce sont les mares et les bassins des jardins des sebkhas qui ont favorisé le développement des moustiques.

Par cet exposé succint, on peut se rendre compte aisément que l'état sanitaire de l'élément civil a toujours été excellent dans le Territoire d'Aïn-Sefra et il ne pourra, dans l'avenir, que l'être davantage.

Cet état satisfaisant doit être attribué surtout au climat très sec et sain, et à ce fait que, dans la plupart des régions, les indigènes, habitués à recevoir des soins, hési-

tent moins d'y recourir dès le début de leur maladie. Ce souci de leur santé est sans doute la cause de l'absence d'épidémies graves.

Aliénés. — Le budget du Territoire pourvoit à l'entretien d'un certain nombre d'aliénés dans les asiles de la Métropole. Depuis 1910, ce service a été centralisé ; c'est le Gouverneur Général, exerçant les attributions préfectorales dans les Territoires du Sud, qui prend les arrêtés d'internement des aliénés domiciliés dans les communes de ces Territoires. D'autre part, les frais d'entretien de ces aliénés, lorsqu'ils sont indigents, sont supportés par le budget du Territoire dans la proportion des 2/3 et, pour le surplus, par la commune. Ceux qui n'ont pas acquis domicile de secours sont à la charge exclusive de la Colonie.

Enfants assistés. — La Colonie du Sud fait également face aux dépenses que nécessite l'entretien des enfants confiés au service des enfants assistés des départements algériens. Les communes de domicile de secours remboursent le tiers de ces dépenses au budget du Territoire.

Bureaux de Bienfaisance. — Il n'existe aucun bureau de bienfaisance dans le Territoire d'Aïn-Sefra.

CHAPITRE XXII

SITUATION FINANCIÈRE DU TERRITOIRE

Avant propos. — Les Territoires du Sud comprennent :

1° Le Territoire d'Aïn-Sefra ;
2° Le Territoire de Ghardaïa ;
3° Le Territoire de Touggourt ;
4° Le Territoire des Oasis.

Ces Territoires indépendants, constitués par la loi du 29 décembre 1902, forment un groupement spécial doté de la personnalité civile et pourvu d'un budget distinct de celui de l'Algérie.

Cette organisation avait pour but, dans l'idée de ses créateurs, non seulement de consacrer au développement et à la mise en valeur des Territoires du Sud la totalité des ressources provenant des divers impôts, taxes et revenus qui y sont perçus et qui étaient auparavant pour leur majeure partie employés pour l'Algérie du Nord, mais encore de doter ces Territoires, d'une nature spéciale, d'une administration originale, sans analogie dans le monde, appropriée au type exceptionnel saharien, c'est-à-dire plus légère, moins onéreuse, de manière qu'en vertu de cette législation spéciale ces Territoires puissent se suffire à eux-mêmes.

Les populations directement intéressées à la gestion de ce budget devaient ainsi, par des améliorations de toutes sortes, tangibles et immédiates, bénéficier de l'intégralité des ressources, tandis qu'auparavant les départements affectaient la moitié de l'impôt arabe que leur versaient les populations du Sud aux besoins des régions du Nord. En 1894, alors que le Territoire de Commandement rapportait 45.000 fr. au budget départemental, 28.000 fr. seulement étaient consacrés à ses besoins.

Son but était également de grouper et faire apparaître en un compte unique, de manière à les suivre et les mesurer exactement, les dépenses militaires nécessitées par l'occupation et la garde des Territoires situés au Sud de l'Algérie.

Ce projet ne fut exécuté qu'en partie.

Enfin, en confiant la direction de ces Territoires à l'Algérie, on faisait l'économie d'une haute Administration distincte. Ces résultats du moins furent acquis et sont la base de l'organisation actuelle.

Grâce à l'attention éclairée apportée par le Directeur des Territoires du Sud, M. de Saint-Germain, ceux-ci ont pu prendre le développement qu'ils ne pouvaient acquérir sous l'ancien régime.

Un signe caractéristique du développement qu'ont pris les Territoires du Sud après leur organisation, résulte de l'augmentation continue des recettes budgétaires qui ont passé de 2.903.459 francs à 3.391.969 francs en 1910. Cependant, à l'exception de l'impôt sur les tabacs et de l'augmentation des droits sur les alcools destinés à compenser la détaxe sur l'affranchissement des lettres et celle des droits sur les sucres, et qui présentent donc le caractère d'un impôt de remplacement, il ne s'est produit aucune

modification dans les tarifs existants, ni création de taxes nouvelles.

Les excédents de recettes constatés proviennent donc réellement de l'augmentation de la matière imposable.

Les dépenses ont passé de 2.183.386 francs à 3.065.533 francs, en augmentation de 882.147 francs ; c'est l'indice le plus évident de l'amélioration économique du pays.

Il a paru intéressant et utile de rechercher quelle était la situation particulière du Territoire militaire d'Aïn-Sefra dans l'ensemble des Territoires du Sud.

Ce sera l'objet de la présente étude.

Nous examinerons la situation financière du Territoire, comprenant : 1° le budget métropolitain ; 2° le budget du Territoire ; 3° le budget des communes.

1° Budget métropolitain :

a) Recettes civiles. — Ces recettes sont incluses dans différentes parties du budget métropolitain et comprennent surtout la portion des recettes de l'Etat, qui sert à payer les dépenses des Chemins de fer de l'Etat dans le Sud.

Nous ne les mentionnons que pour mémoire, les Territoires du Sud étant placés dans les mêmes conditions que l'Algérie à ce point de vue et les chiffres qui en découlent ne pouvant exercer aucune influence sur le budget.

b) Recettes militaires. — Le chapitre spécial des recettes est inscrit chaque année pour ordre au Budget des Territoires du Sud en vue du rattachement de la subvention métropolitaine destinée à couvrir les dépenses militaires effectuées dans le Territoire d'Aïn-Sefra. A la clôture de l'exercice, la subvention est rattachée au chapitre déjà ouvert.

Cette subvention se monte pour l'année 1912 approximativement à la somme de 2. 691.418 francs.

Ce chiffre, qui constitue pour le Territoire d'Aïn-Sefra la part de la subvention qui lui revient au titre du chapitre 64 du Budget de la Guerre (subvention aux Territoires du Sud), ne doit pas être considéré comme définitif.

Il faut en effet y rattacher la part afférente à la solde des troupes et autres remboursements de dépenses éparses dans les différents chapitres du budget et dont le total a varié de 800.000 francs en 1903 à 1.450.000 francs en 1911.

c) Dépenses civiles. — Ces dépenses correspondent exactement aux recettes déjà mentionnées, nous n'en parlons que pour mémoire.

d) Dépenses militaires. — Il est ouvert pour ordre un chapitre correspondant aux dépenses militaires ; toutefois, celles-ci continuent à être imputées directement au budget de la Guerre, où elles sont groupées dans un chapitre unique.

Les ordonnateurs délégués rendent compte trimestriellement de la marche des dépenses au Ministère de la Guerre, par l'intermédiaire du Gouverneur Général. A la clôture de l'exercice, les dépenses réellement faites sont rattachées pour ordre au chapitre déjà ouvert au budget des Territoires du Sud.

Les prévisions pour 1912 sont les suivantes :

Art. 1er	Solde des officiers des Affaires Indigènes ..	128.904f	174.425f
	Indemnité	45.521f	
	Solde des Compagnies Sahariennes	674.905f	1.152.923f
	Indemnité	278.018f	
	Solde des maghzens ..	200.000f	
	Personnel en dehors de l'organisation spéciale des Territoires du Sud		9.000f
	Supplément de dépenses occasionnées par la présence des troupes du 19e Corps		90.780f
	Total de l'article 1er		1.427.128f
Art. 2. — Transports généraux, frais de déplacement			738.555f
Art. 5. — Remonte et harnachements			14.200f
Art. 6. — Subsistances			495.835f
Art. 7. — Habillement			13.000f
Art. 8. — Santé			2.700f
	Total général......		2.691.418f

Ces chiffres, qui forment pour le Territoire d'Aïn-Sefra la part qui lui incombe dans les dépenses du chapitre 64 du Budget de la Guerre (subvention aux Territoires du Sud), ne doivent pas être considérés comme complets.

Il faut en effet y rattacher la solde des troupes et les autres dépenses éparses dans les différents chapitres du Budget et dont le total était de 800.000 francs en 1903, 1.800.000 francs en 1904, 2.200.000 francs en 1905, 2.450.000 francs en 1906, 2.650.000 francs en 1907, 2.300.000 francs en 1908, 1.650.000 francs en 1909, 1.950.000 francs en 1910, 1.450.000 francs en 1911.

2° **Budget du Territoire.** — Pour établir ce premier projet, nous avons dû effectuer dans le Budget des Territoires du Sud une ventilation des recettes et des dépenses qui intéressent spécialement le Territoire.

Cette opération quoique faite minutieusement ne peut présenter le caractère de précision mathématique.

Grâce au bienveillant accueil trouvé auprès des autorités administratives, les chiffres ci-après peuvent cependant servir de base exacte et sûre.

Le Budget comprend, à l'exception des dépenses relatives aux pensions civiles, toutes les recettes et toutes les dépenses effectuées antérieurement dans le Territoire au titre du Budget d'Algérie et du département d'Oran.

a) Recettes. — Les renseignements relatifs aux recettes sont consignés dans le tableau ci-après. Comme prévision de recettes, nous avons pris approximativement les chiffres correspondant à l'année 1911.

DROITS ET PRODUITS	Recettes 1910	Recettes 1911	AUGMENTATION de Recettes	DIMINUTION de Recettes
§ 1 — Contributions-Douanes..	762.738 78	889.841 34	133.303 16	6.200 60
§ 2 — Postes et Télégraphes..	88.253 43	85.870 00	»	2.383 43
§ 3 — Domaines..........	4.563 78	13.741 73	9.177 95	»
§ 4 — Recettes accidentelles..	8.587 00	2.368 49	32 12	6.250 63
§ 6 — Octroi-Amendes Hospitalisation.. ..	19.486 94	19.200 00	9 08	296 02
Totaux..	883.629 93	1.011.021 56	142.522 31	15.130 68
	127.391 63		127.391 63	

Observations. — L'augmentation des recettes concernant l'impôt arabe, constatée en 1911, est due à la perception pour la première fois en 1911 de l'impôt de la Zousfana, Saoura (69.650 fr.), et à la lezma (127.500 fr.) payée par le Touat qui n'avait pas dû être comprise dans le chiffre de 489.788 francs accusé en 1910.

La différence aurait dû être plus accentuée, mais il faut tenir compte des épidémies de « reuch » qui ont sévi à Géryville et à Aïn-Sefra en 1909. La sécheresse de 1909 et les froids rigoureux des hivers 1910 et 1911 ont provoqué des pertes sensibles dans les troupeaux et n'ont pu permettre la reconstitution complète du cheptel déprimé par les précédentes campagnes.

Pour le Territoire d'Aïn-Sefra, le zekkat présente en 1911 une diminution de 17.554 francs par rapport à l'année précédente.

D'autre part, le nombre de chameaux sur le Territoire d'Aïn-Sefra a diminué sérieusement (1.615). Cette diminution provient des mêmes causes (sécheresse, pénurie de pâturages) et du ravitaillement des colonnes du Haut-Guir qui a nécessité la réquisition de nombreux chameaux dont beaucoup sont morts en cours de route et dont les vides se font sentir actuellement.

Il y aurait lieu sans doute de prévoir une nouvelle diminution au grand détriment de l'Algérie, si les convois du Sud continuaient à être effectués par chameaux algériens.

Le chiffre du produit des douanes peut paraître exagéré ; il ne concorde pas en effet avec le chiffre de recettes indiqué ; mais il faut se rappeler que les marchandises qui entrent dans le Territoire d'Aïn-Sefra sont généralement importées par la voie du Nord. Elles ont par suite déjà acquitté les droits de douane dont elles sont passibles.

Pour tenir compte de cette particularité du Budget, les recettes du service des douanes font chaque année l'objet d'une répartition entre les deux Budgets du Nord et du Sud ; il en est de même des dépenses. (Décret du 30 novembre 1903.)

Cette répartition est faite d'après un barême très compliqué qui tient compte de la population, de la consommation moyenne des Européens et des Indigènes. Une partie allant au Tafilalet, il serait désirable de faire entrer en ligne de compte cette population, puisqu'une partie est algérienne (Doui-Ménia).

Le produit des recettes des Postes et Télégraphes a diminué par suite du rattachement à l'Algérie du Nord du Bureau de Berguent à compter du 1er août 1910, suppression qui a eu une répercussion surtout sur les recettes télégraphiques.

b) DÉPENSES. — Les renseignements relatifs aux dépenses sont consignés dans le tableau donné à la page 411.

Observations. — Les dépenses peuvent être évaluées approximativement à 781.187 fr. 71, en diminution de 45.250 fr. 63 sur l'année 1910.

Cette diminution s'explique :

1° Par une économie sur les dépenses secrètes	5.000f »
2° Par une économie sur les dépenses du personnel des Affaires Indigènes	13.142 79
3° Par une économie sur les dépenses de la section 4 (Toutes les communes sont à peu près pourvues à l'heure actuelle des locaux nécessaires pour l'instruction des élèves dont le nombre n'augmente plus sensiblement).	9.376 75
4° Par une économie sur les dépenses de la section 7	2.204 80
5° Par une économie sur les dépenses de la section 8 (Les grands travaux sont en partie terminés).	54.438 97
Total	84.163 31

A diminuer :

1° L'augmentation de dépenses de la section 4	27.477 »
2° L'augmentation de dépenses de la section 6	9.320 37
3° L'augmentation de dépenses de la section 9	2.115 30
Total	39.912 68

En résumé, on a :

Diminution de dépenses	84.163 31
Augmentation de dépenses	39.912 68
Economies réalisées	45.250 63

Comme l'indique le tableau de la page 411, le budget général est établi en recettes et dépenses comme il suit :

Recettes...........	1.011.021f 56
Dépenses...........	781.187f 71
Excédent de recettes.	229.833f 85

qui s'explique par :

1° Diminution de dépenses constatées plus haut................................	45.250 63
2° Excédent de recettes de 1911 sur 1910 (1.011.021 fr. 56 — 883.629 fr. 93)........	127.391 63
3° Excédent de recettes de 1911 sur 1910 (883.629 fr. 93 — 826.438 fr. 34)...........	57.191 59
Total égal........	229.833f 85

Budget général du Territoire : DÉPENSES

DÉSIGNATION DES SERVICES	DÉPENSES en 1911	PRÉVISIONS pour 1912	Augmentation de dépenses	Diminution de dépenses	Récapitulation des sommes de la colonne 3			
					ordonnancées par le Commandant du Territoire	ordonnancées par le Gouverneur Général	ordonnancées par le Touat-Gourara	ordonnancées par divers
1	2	3	4	5				
SECTION I. — Dette	25.462 50	25.462 50	»	»	»	25.462 50	»	»
II. — Administration centrale	10.000 00	5.000 00	»	5.000 00	»	5.000 00	»	»
III. — Commandement	200.399 79	187.257 00	»	13.142 79	148.077 00	»	39.180 00	»
IV. — Administration générale	24.168 89	51.645 90	28.176 47	1.699 46	800 00	5.550 90	45.295 00	»
V. — Services administratifs	94.056 75	84.680 00	2.547 25	11.924 00	18.700 00	»	»	224.590 00
VI. — Services financiers	233.969 63	243.290 00	17.259 26	7.938 89	74.405 00	10.000 00	275 00	»
VII. — Commerce, Agriculture	13.729 80	11.525 00	625 20	2.830 00	5.780 00	4.900 00	240 00	605 00
VIII. — Travaux publics	134.528 97	80 090 00	168 03	54 607 00	460 00	79.630 00	»	»
IX. — Œuvres d'utilité publique	32.284 70	34.400 00	2.115 39	»	8.400 00	26.000 00	»	»
XI. — Exercices clos et périmés	5.837 31	5 837 31	»	»	»	5.837 31	»	»
XII. — Dépenses extraordinaires	22.000 00	22.000 00	»	»	»	22.000 00	»	»
Quote-part du Territoire dans les dépenses d'administration générale	30.000 00	30.000 00	»	»	»	30.000 00	»	»
TOTAUX	826.438 34	781 187 71	50.891 51	96.142 14	256.622 00	192.380 71	85.990 00	225.195 00
	45.250 63		45.250 63		781.187 71			

3° **Budget des communes :**

a) Recettes. — Les recettes comprennent le produit des taxes diverses, des centimes additionnels, de l'octroi de mer et la subvention reversée sur le Budget du Territoire.

NATURE DES RECETTES	Aïn-Sefra	Méchéria	Géryville	Beni-Ounif	Colomb	Timimoun	TOTAUX
Chapitre I Recettes ordinaires. . . .	56.067 00	150.152 50	162.593 00	12.908 00	19.447 00	18.725 09	419.892 59
Chapitre II Recettes extraordinaires.	4.903 00	9.010 30	27.620 10	10.860 00	13.778 00	45.295 00	111.466 40
Totaux généraux. .	60.970 00	159.162 80	190.213 10	23.768 00	33 225 00	64.020 09	531.358 99

État indiquant les sommes revenant aux Communes comme quote-part d'octroi de mer

COMMUNES	1907	1908	1909	1910	1911	OBSERVATIONS
Aïn-Sefra........	15.715 86	5.746 82	16.423 18	16.990 50	18.299 04	Les communes indigènes ne perçoivent pas de quote-part d'octroi de mer.
Méchéria........	8.813 51	8.830 87	9.210 18	9.528 33	10.262 17	
Géryville........	13.938 28	13.985 78	14.586 50	15.090 36	16.252 17	
Totaux...	38.467 65	38.563 47	40 219 86	41.609 19	44.813 38	

Les recettes pour l'ensemble du Territoire s'élèvent à 436.468f 39

La subvention du Territoire est de...... 94.890 60

Total des recettes.... 531.358f 99

b) Dépenses. — Les dépenses concernent : les frais d'administration générale, d'entretien des bâtiments, de la

Situation financière des Communes

ANNÉES	AIN-SEFRA			MÉCHÉRIA			GÉRYVILLE			COLOMB			TOUAT-GOURARA (1)		
	Recettes	Dépenses	Excédent de Recettes	Recettes	Dépenses	Excédent de Recettes	Recettes	Dépenses	Excédent de Recettes	Recettes	Dépenses	Excédent de Recettes	Recettes	Dépenses	Excédent de Recettes
1905	244.744 34	169.852 00	74.892 30	108.454 96	88.042 87	20.412 09	446.929 46	301.917 79	145.011 67	74.790 50	58.044 00	16.746 50	»	»	14.212 56
1906	183.397 53	151.351 66	32.045 87	158.632 32	125.570 65	33.061 67	486.278 41	309.974 61	176.308 80	88.608 39	62 692 18	25.916 21	133.270 77	120.472 78	12.897 99
1907	178.142 51	141.871 92	36.270 59	244.044 22	212.147 89	31.890 33	466.336 67	305.180 28	161.156 39	79.981 26	56.706 41	23.274 85	146.729 49	146.729 49	»
1908	155.525 14	109.918 58	45.606 56	233.966 29	210.988 58	22.977 71	416.882 73	345.088 85	71.793 88	62.860 46	48 451 34	14 409 12	152.170 69	123 743 61	28.427 08
1909	153.014 86	112.757 29	40.257 57	242.887 66	228.368 79	20.518 87	382.259 22	283 439 68	98.819 54	62.336 55	43.479 86	18.846 69	86.309 38	72.895 22	13.411 16
1910	129.945 82	80.779 38	49.166 44	209.557 15	171.973 19	37.583 96	312.260 09	261.497 13	50.762 96	83.131 46	47.439 97	35.691 49	»	»	1 085 42
1911	1.42082 05	85.829 70	52.252 35	212.461 63	165.641 80	46.819 83	252.349 18	211 009 04	41.340 14	77.124 44	62 086 26	15.038 18	60.652 20	59.253 64	1.398 56

1 Les ressources ordinaires de la commune recevront un accroissement en 1912 par suite de la création de nouvelles taxes sur les loyers, le stationnement, l'abattage, l'immatriculation des armes.

voirie, certaines dépenses de l'instruction publique, de police, d'assistance, d'hygiène publique, de travaux divers. (Voir tableau récapitulatif, page 413.)

Les dépenses pour l'ensemble des communes du Territoire s'élèvent à : 524.822 fr. 03.

En résumé, le Budget des communes s'équilibre de la manière suivante :

Recettes..............	531.358f 99
Dépenses..............	524.822 03
Excédent de recettes....	6.536f 96 [1]

4° **Fonds de réserve.** — Le fonds de réserve du Territoire a été constitué :

1° Par une somme de 500.000 francs qui lui a été attribuée au moment de sa création par prélèvement sur le fonds de réserve créé pour l'Algérie par la loi du 19 Décembre 1900 ;

2° Par les excédents de recettes constatés en fin d'exercices.

Le montant total du fonds de réserve des Territoires du Sud au 31 décembre 1910 était de :
2.327.870 fr. 13 — 601.088 fr. 36 = 1.726.781 fr. 77.

Le nombre 601.088 fr. 36 représente le montant des travaux d'intérêt public effectués avec le fonds de réserve.

En admettant que chacun des Territoires du Sud ait droit à une part égale de ce fonds de réserve, la part attribuée au Territoire d'Aïn-Sefra serait de 431.697 francs, dont 150.000 francs comme portion indisponible (le quart de 600.000 francs) et 281.697 francs comme excédent disponible.

---

1 Si l'on compare ce chiffre avec celui qui est indiqué au § 2 comme représentant la situation financière de chaque commune, on trouve une différence énorme, mais qui peut être expliquée facilement. Aux recettes que nous avons considérées viennent en effet s'ajouter celles qui proviennent de la quote-part des recettes générales, telles que le produit de l'octroi de mer, des douanes, dont nous avons déjà parlé au § recettes du Territoire, où elles figurent en bloc.

Récapitulation. — En résumé, la situation des budgets réunis est la suivante :

RECETTES. — *a)* Budget métropolitain :	
Recettes civiles	pour mémoire
Recettes militaires	2.691.418f »
b) Budget du Territoire	1.011.021 56
c) Budget des communes	531.358 99
Total........	4.233.798f 55
DÉPENSES. — *a)* Budget métropolitain :	
Dépenses civiles	pour mémoire
Dépenses militaires ...	2.691.418f »
b) Budget du Territoire	781.187 71
c) Budget des communes	524.822 03
Total........	3.997.427f 74
Balance { Recettes totales	4.233.798f 55
Balance { Dépenses totales	3.997.427 74
Excédent de recettes....	236.370f 81

dont 229.833 fr. 85 pour le Budget du Territoire
et 6.536 fr. 96 pour le Budget des communes.

CONCLUSION

L'augmentation si minime de la population européenne témoigne de la lenteur du mouvement d'immigration dans la région Sud, dont la mise en valeur par les Européens ne se produira vraisemblablement que lorsque les Hauts-Plateaux auront été eux-mêmes colonisés. Comme nous l'avons vu, la rigueur du climat, l'insuffisance et l'irrégularité des pluies, la pauvreté du sol ont pour effet de restreindre le développement cultural du pays.

Par contre, l'élevage permet de lui assurer un certain avenir économique, et c'est surtout de ce côté que doivent

tendre les efforts de l'administration. Mais l'élevage restera aux mains des indigènes tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen de remédier à la pauvreté des pâturages par la création de prairies artificielles.

Le Français n'aime guère à s'expatrier, car il est trop heureux chez lui. S'il consent à s'éloigner de son pays natal c'est pour mettre en valeur des terrains dans le Tell, mais non pour se livrer à l'élevage dans le Sud.

Les conditions d'existence du pasteur, conséquences de l'état du sol et du climat, ne conviendraient nullement à des Européens aimant trop le confortable pour vivre sous la tente ; ces colons ne pourraient s'astreindre à se déplacer à chaque instant avec leur famille pour trouver l'alimentation nécessaire à leurs troupeaux. La vie nomade ne leur convient pas.

Cela ne veut pas dire qu'on ne devra pas encourager toutes les initiatives ; loin de là, mais pendant longtemps encore on sera obligé de se borner à développer chez les indigènes le goût de la culture, de façon qu'ils puissent un jour se passer des habitants du Nord en ce qui concerne l'achat des grains de semence et le complément de leur alimentation. Si l'on arrive à ce résultat, le bien-être augmentera ; le commerce, ne pouvant plus compter que sur la prospérité des Indigènes, sera plus florissant.

Mais très rares sont les indigènes prévoyants. Puisque « Dieu nourrit ses enfants », à quoi bon mettre de côté pour les mauvaises années. Allah, dans les circonstances malheureuses, pourvoira à leur subsistance. Pourquoi se priver pendant les beaux jours, puisqu'on croit avoir le nécessaire pour les mauvais.

Il faudra donc de longues années de patience, de labeur acharné et persévérant, pour arriver à un résultat bien sérieux ; je doute que nos descendants aient à enregistrer le succès complet des espérances et des désirs de ceux qui s'intéressent à l'avenir de ces contrées déshéritées.

ANNEXE

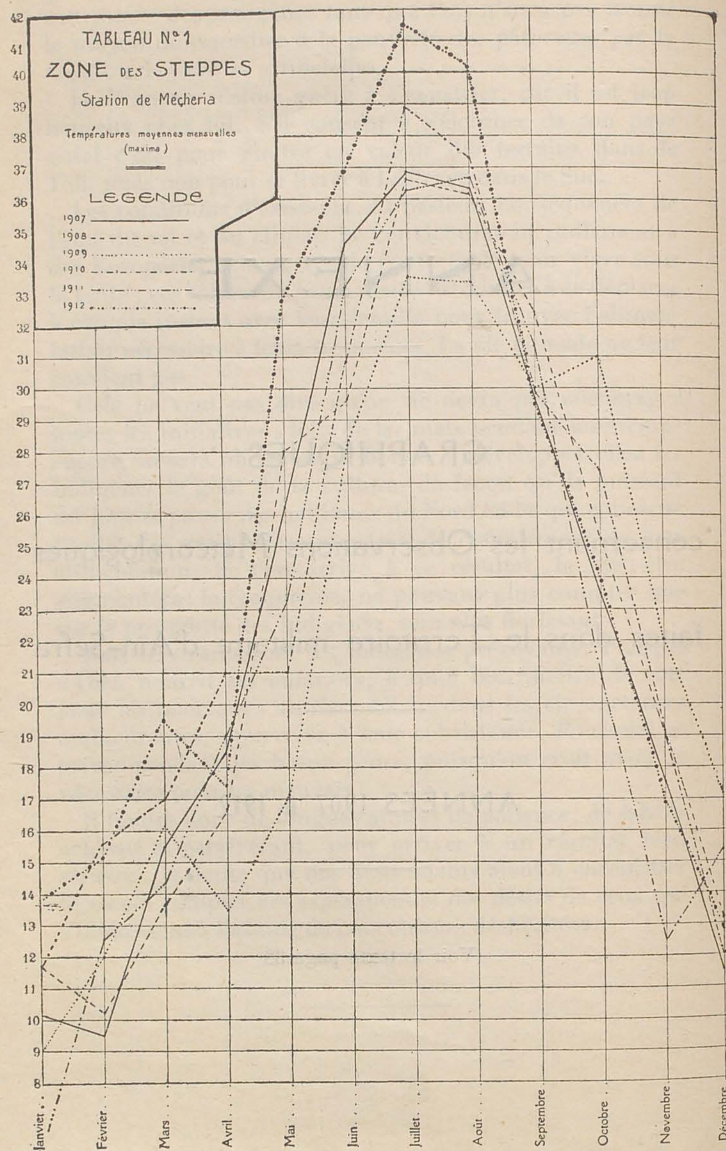
GRAPHIQUES

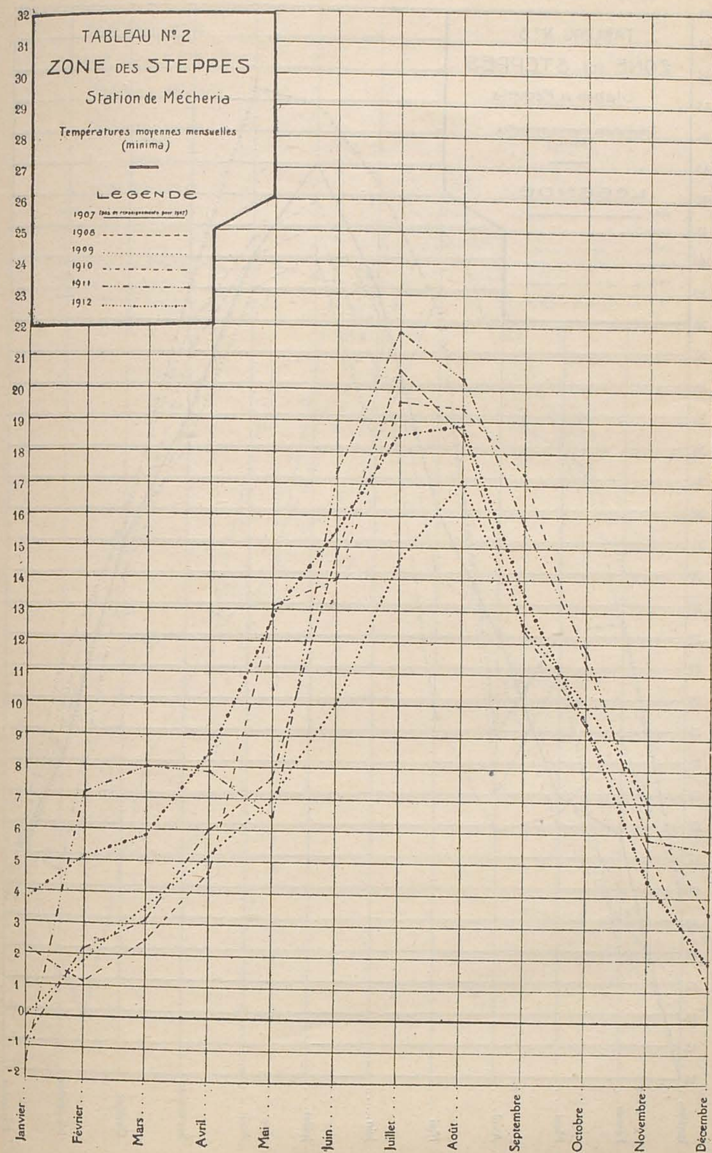
concernant les Observations Météorologiques

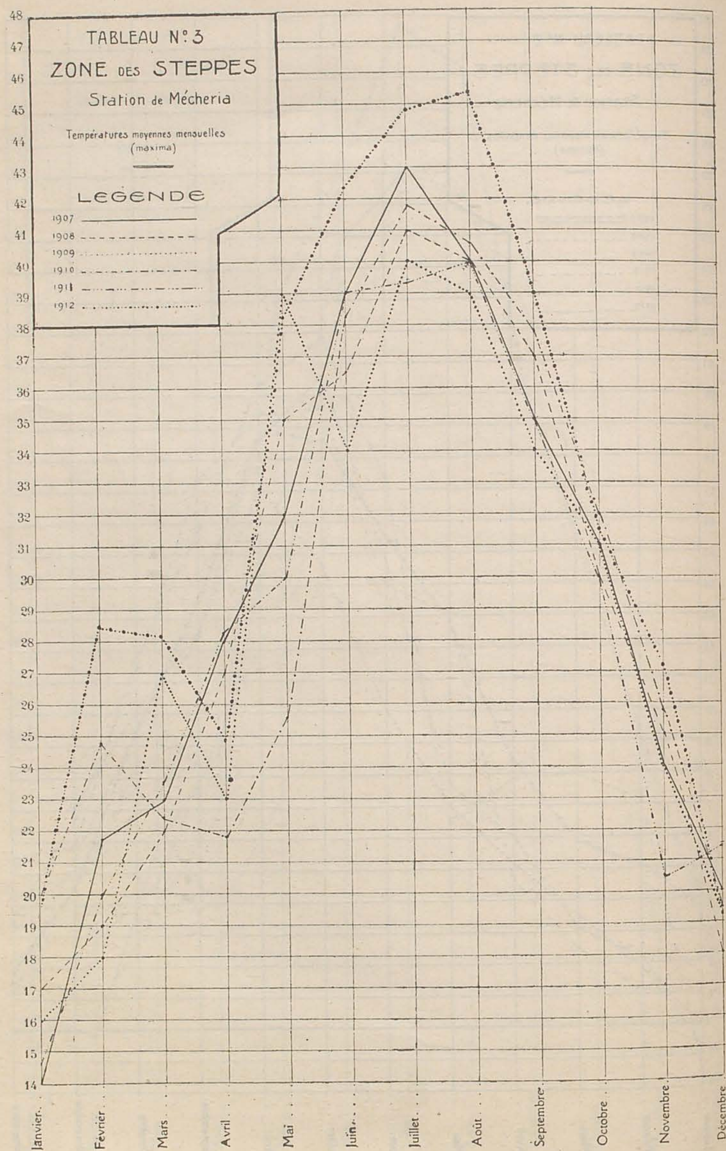
faites dans le Territoire militaire d'Aïn-Sefra

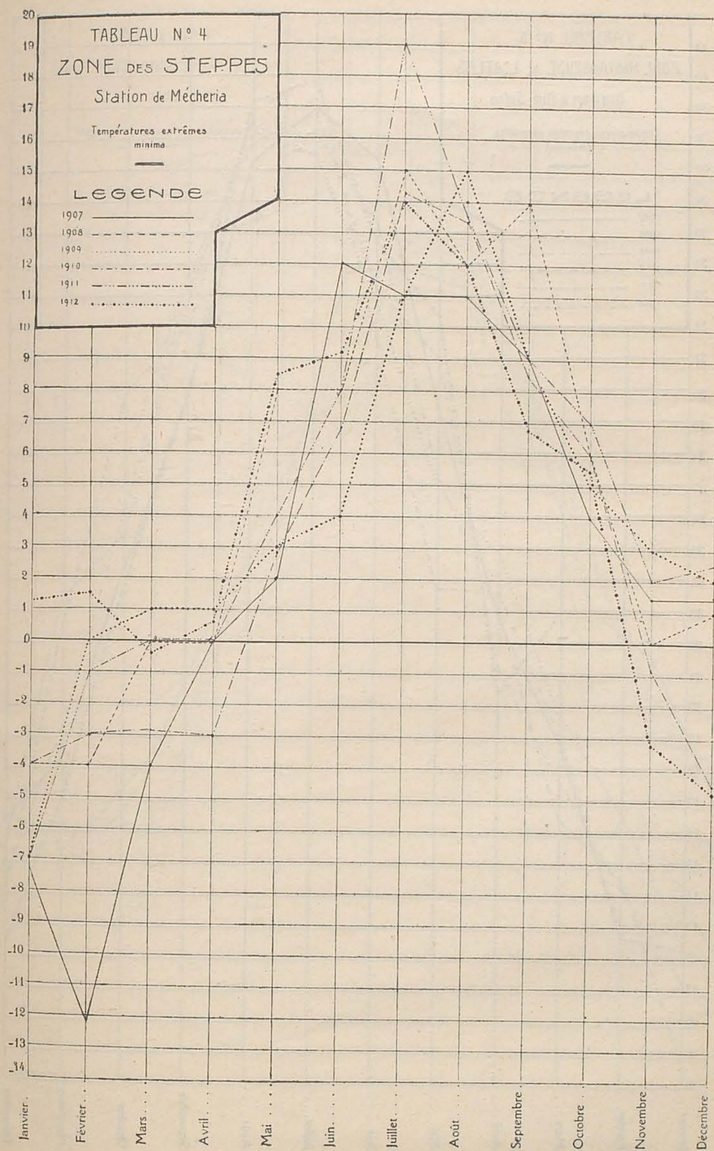
ANNÉES 1907 à 1912

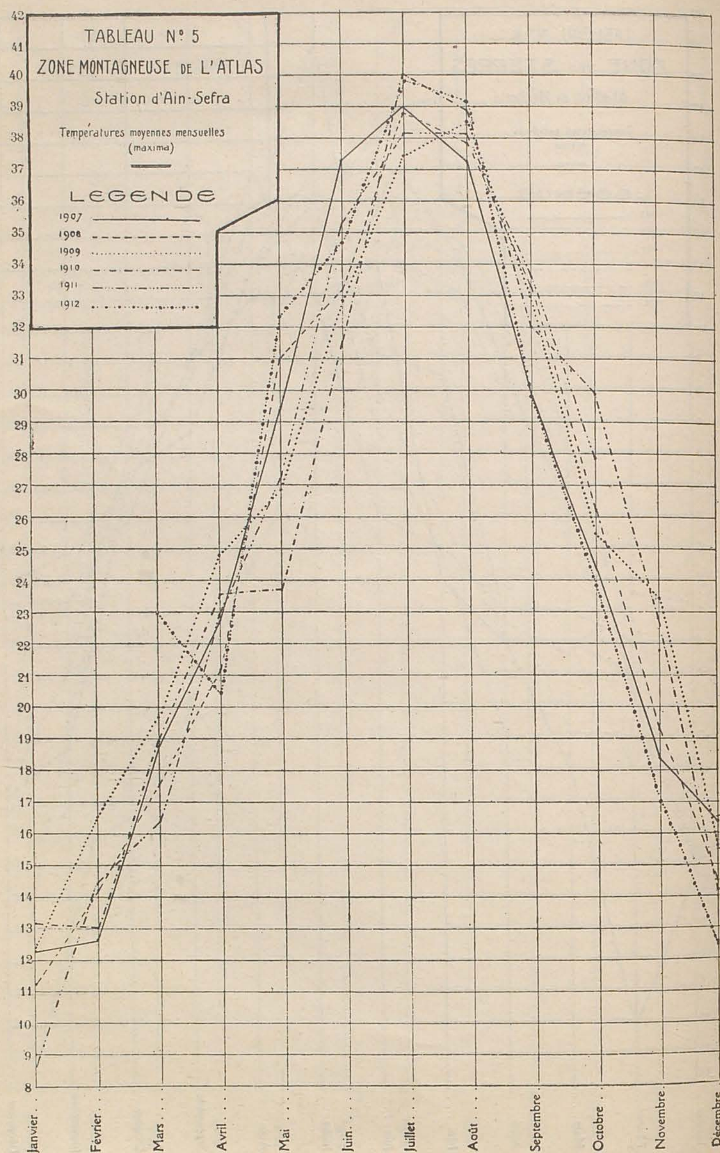
(Voir le texte page 38)

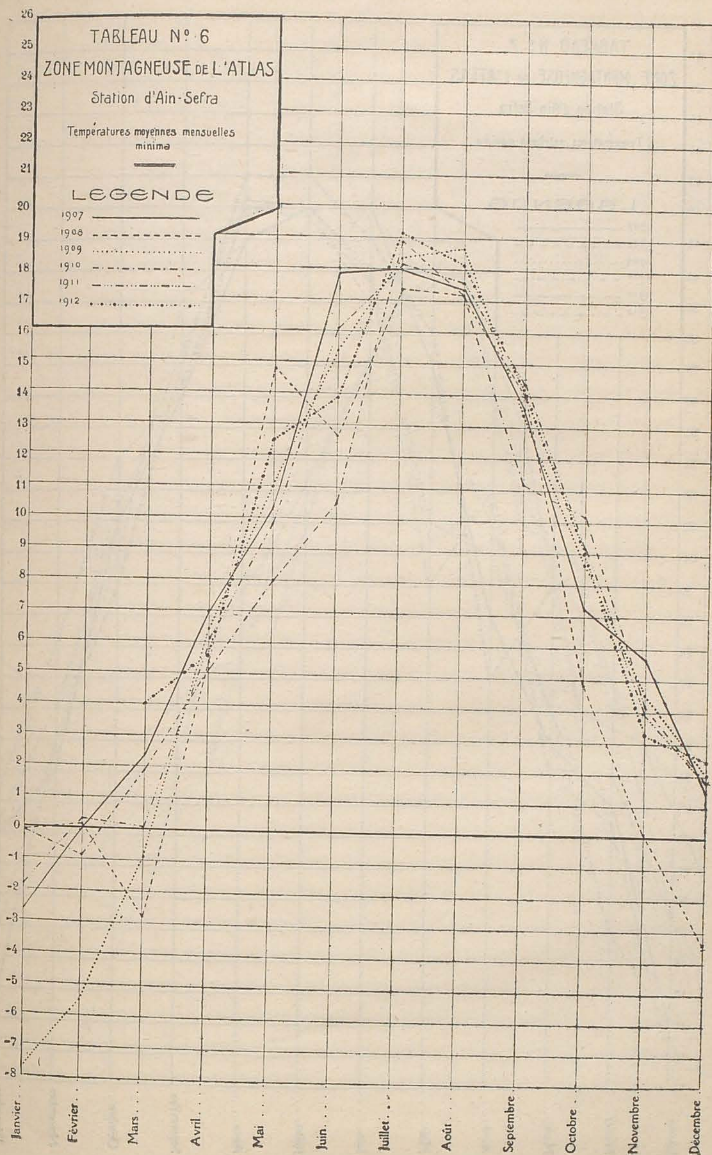

TABLEAU N° 1
ZONE DES STEPPES
Station de Mécheria
Températures moyennes mensuelles (maxima)
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

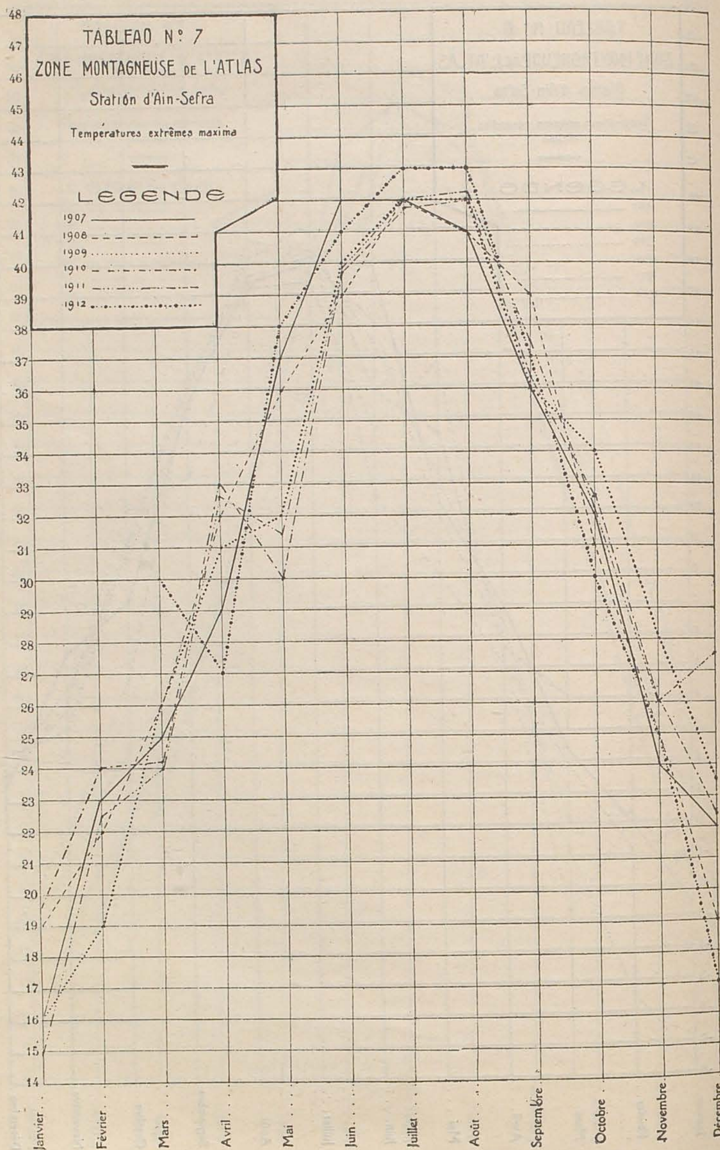

TABLEAU N° 2
ZONE DES STEPPES
Station de Mécheria
Températures moyennes mensuelles (minima)
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

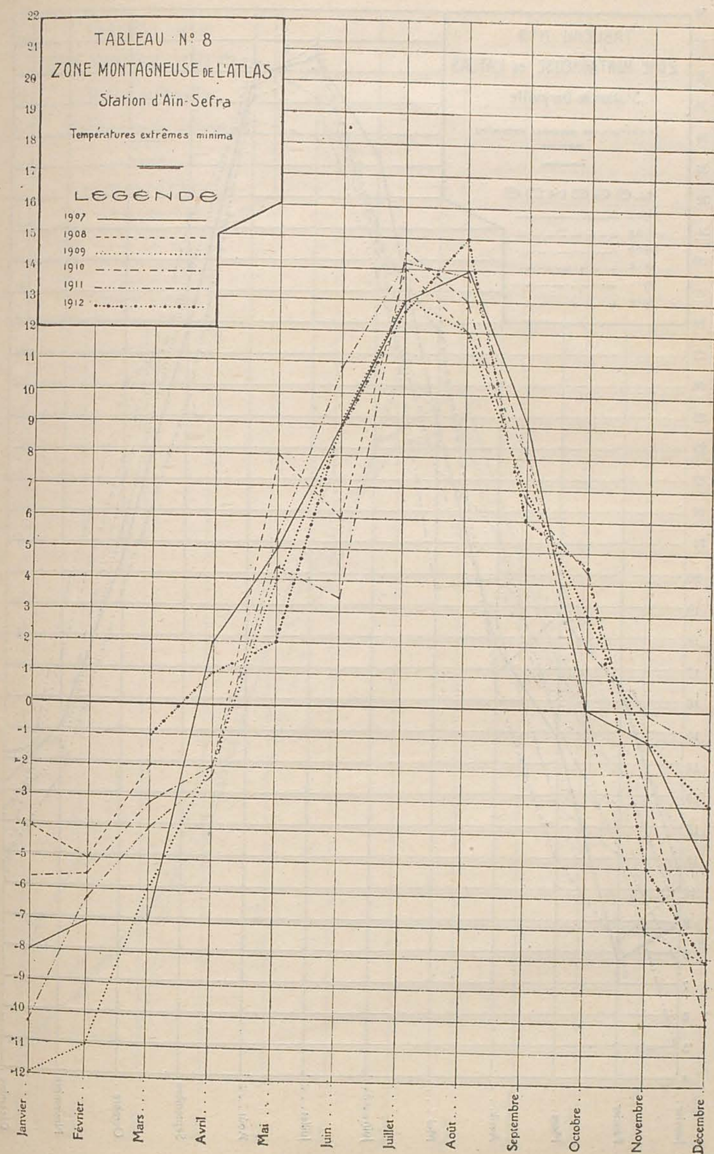

TABLEAU N° 3
ZONE DES STEPPES
Station de Mécheria
Températures moyennes mensuelles (maxima)
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

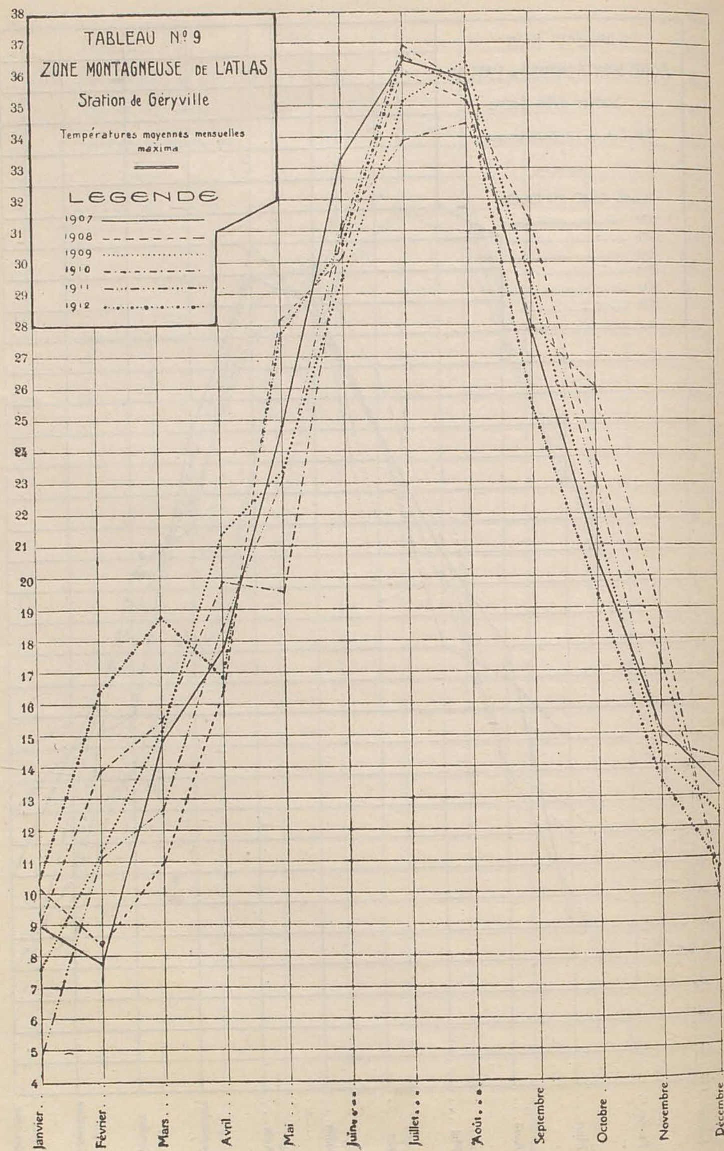

TABLEAU N° 4
ZONE DES STEPPES
Station de Mécheria
Températures extrêmes minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
-6
-7
-8
-9
-10
-11
-12
-13
-14
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

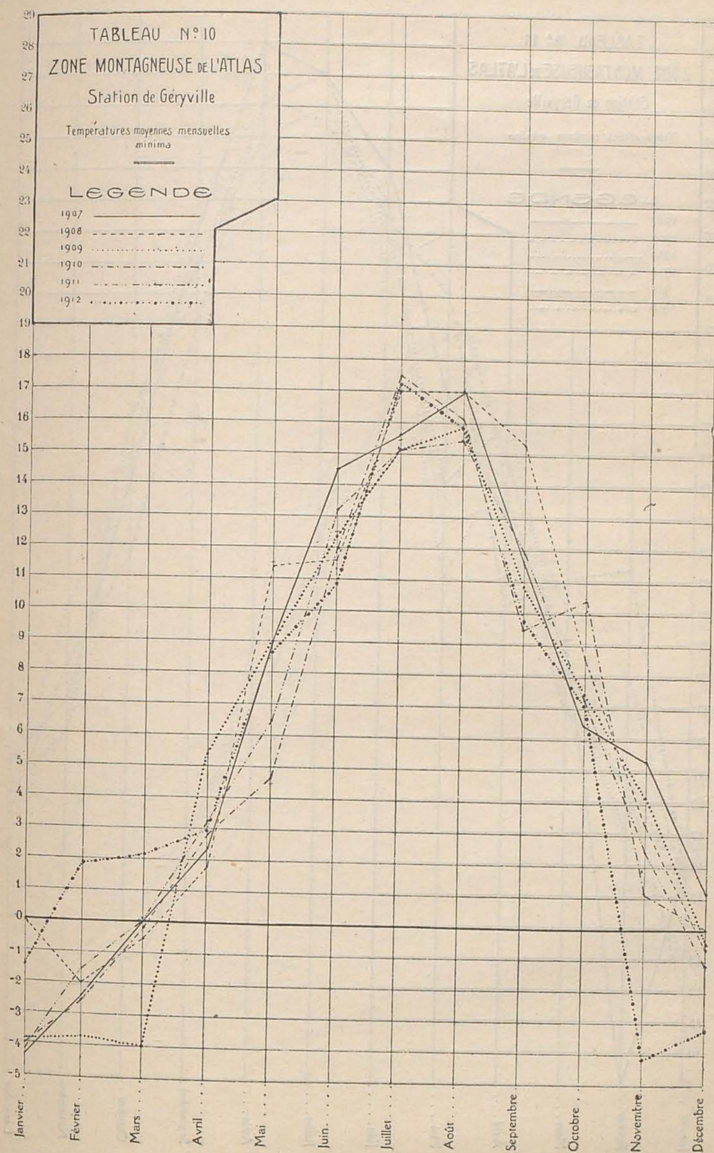

TABLEAU N° 5
ZONE MONTAGNEUSE DE L'ATLAS
Station d'Ain-Sefra
Températures moyennes mensuelles (maxima)
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

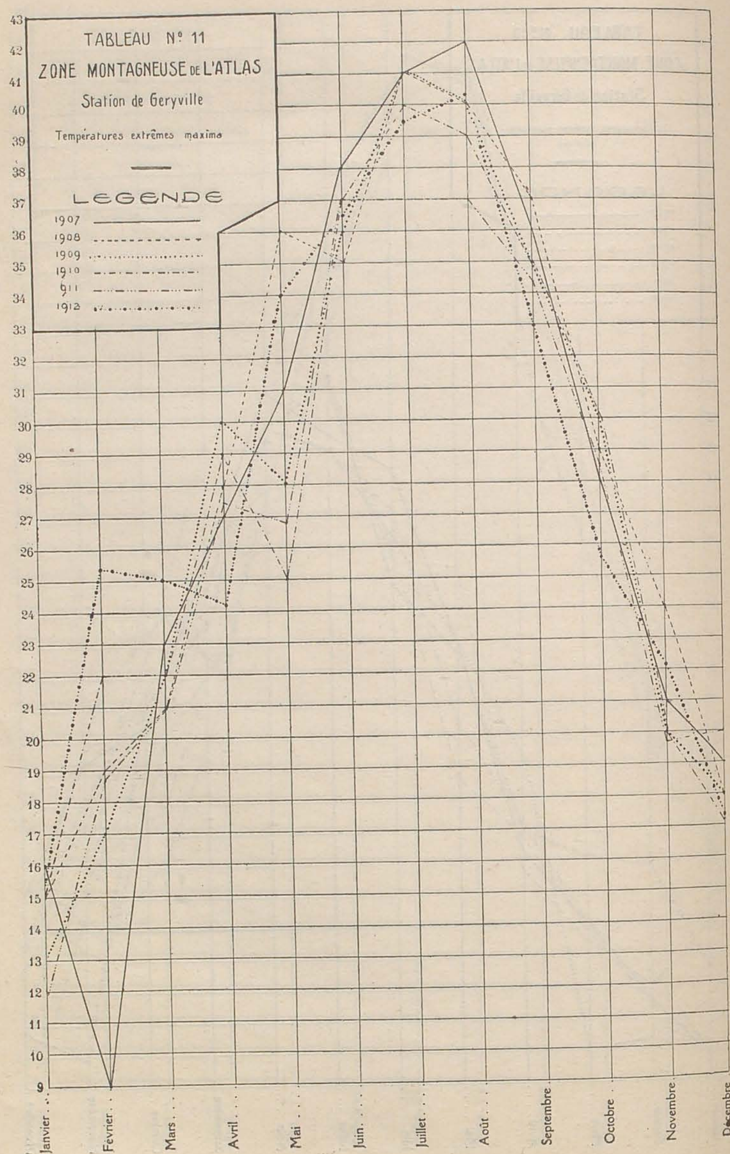

TABLEAU N° 6
ZONE MONTAGNEUSE DE L'ATLAS
Station d'Aïn-Sefra
Températures moyennes mensuelles minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
-6
-7
-8
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

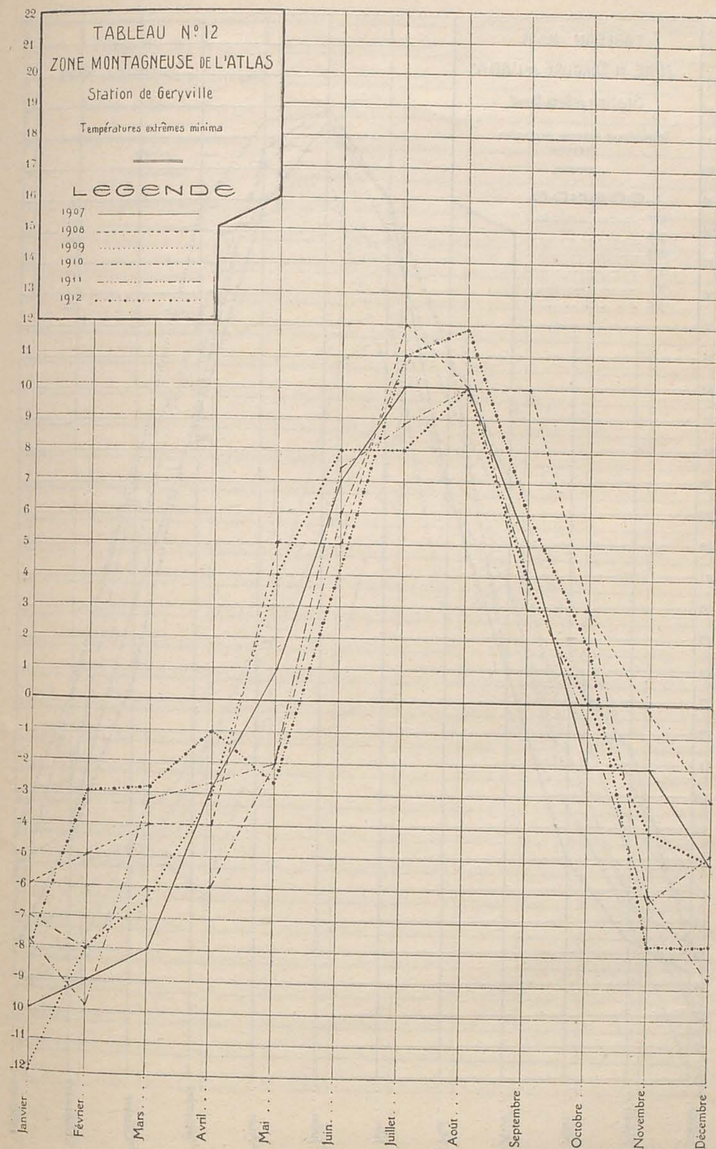

TABLEAU N° 7
ZONE MONTAGNEUSE DE L'ATLAS
Station d'Aïn-Sefra
Températures extrêmes maxima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

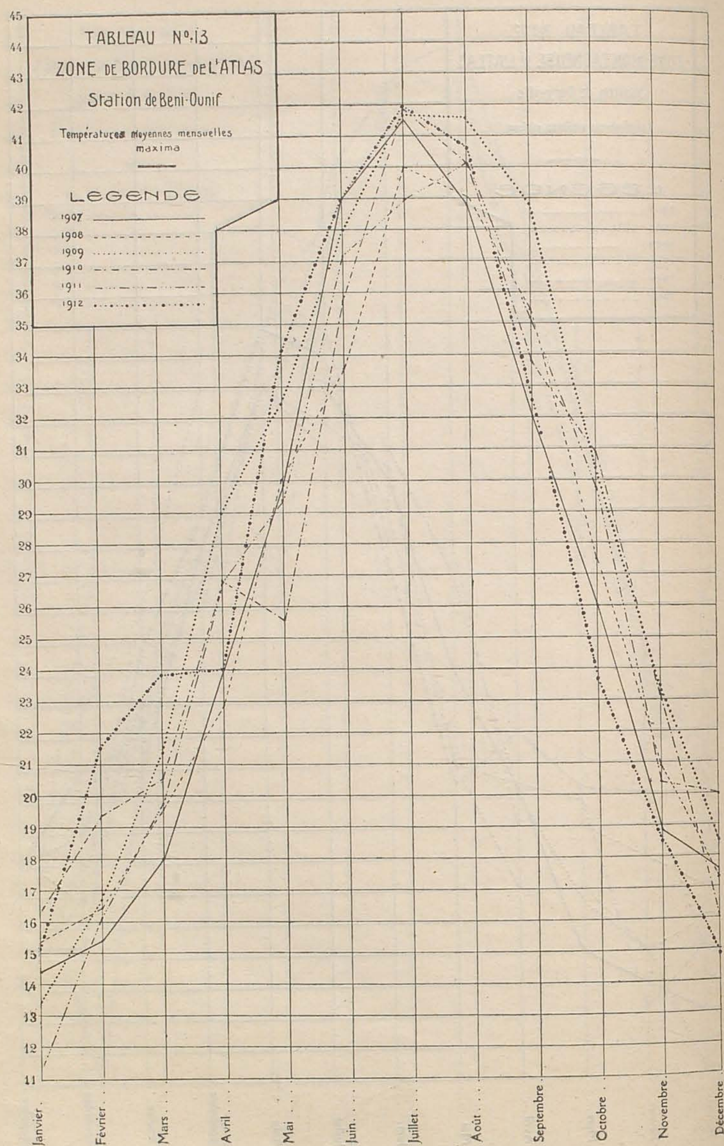

TABLEAU N° 8
ZONE MONTAGNEUSE DE L'ATLAS
Station d'Aïn-Sefra
Températures extrêmes minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
-6
-7
-8
-9
-10
-11
-12
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

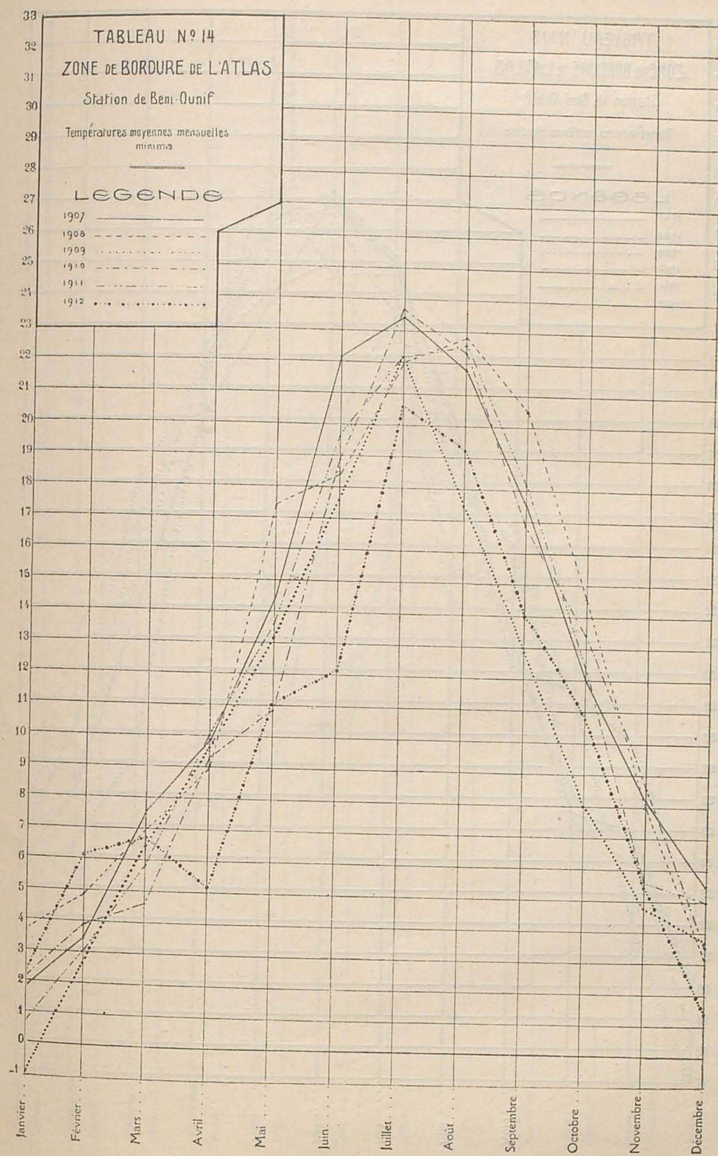

TABLEAU N° 9
ZONE MONTAGNEUSE DE L'ATLAS
Station de Géryville
Températures moyennes mensuelles maxima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

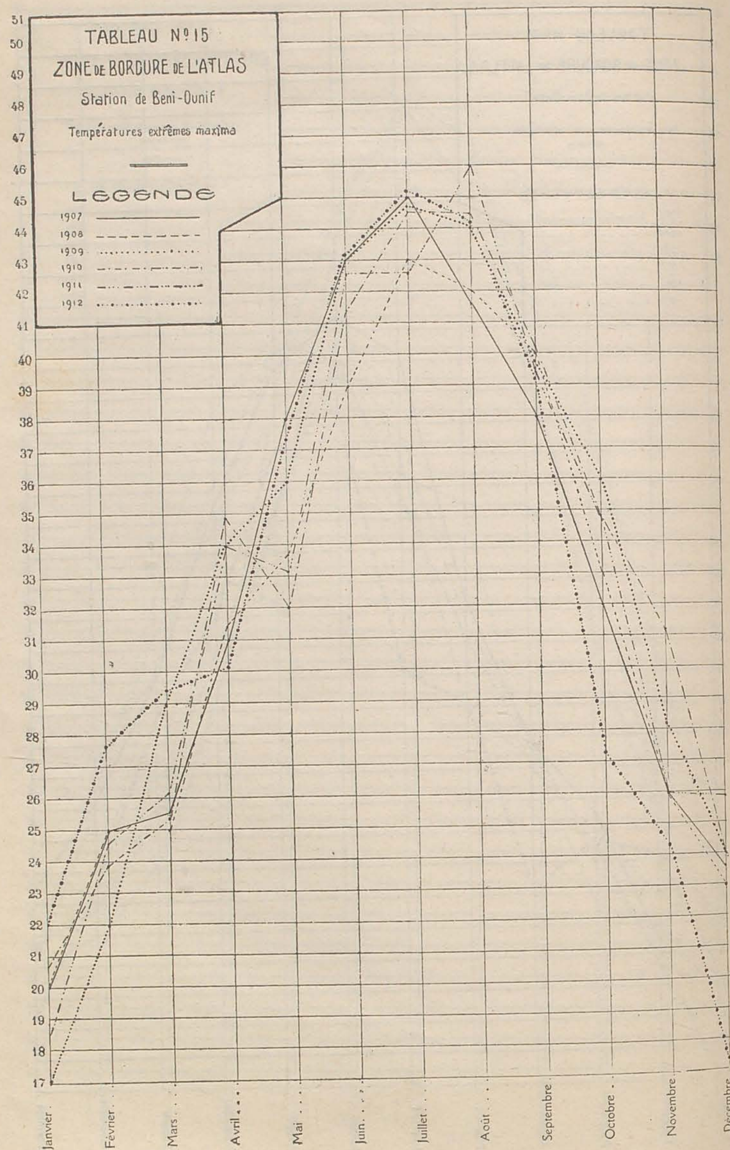

TABLEAU N° 10
ZONE MONTAGNEUSE DE L'ATLAS
Station de Géryville
Températures moyennes mensuelles minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

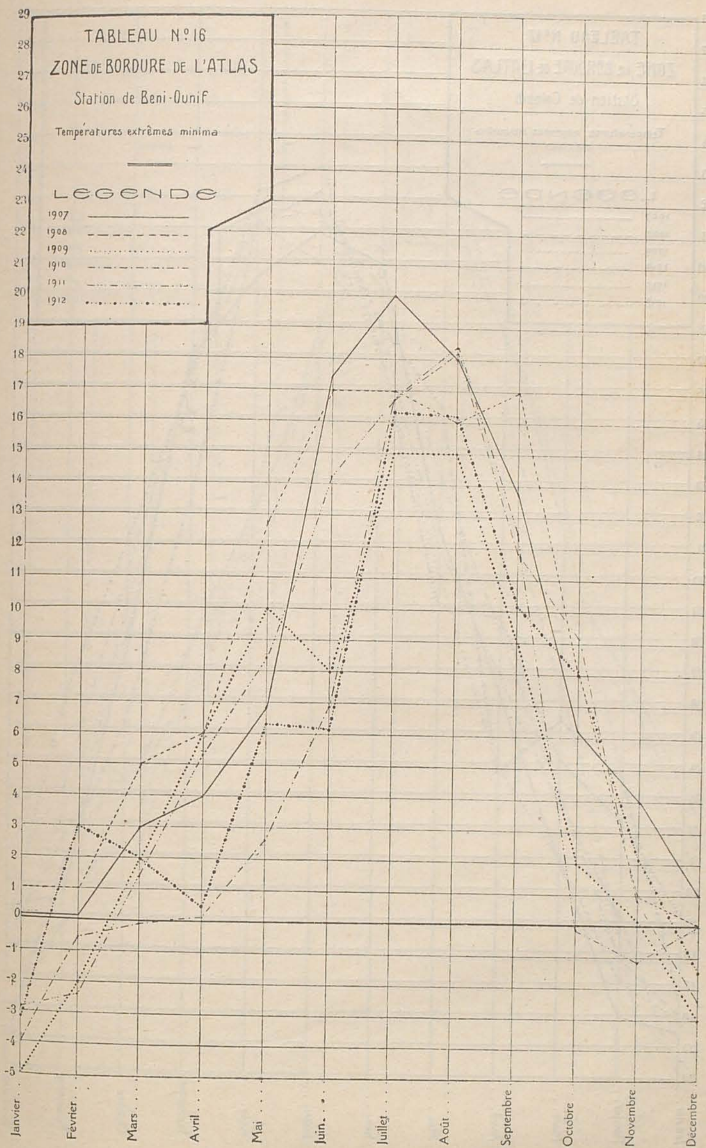

TABLEAU N° 11
ZONE MONTAGNEUSE DE L'ATLAS
Station de Geryville
Températures extrêmes maxima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

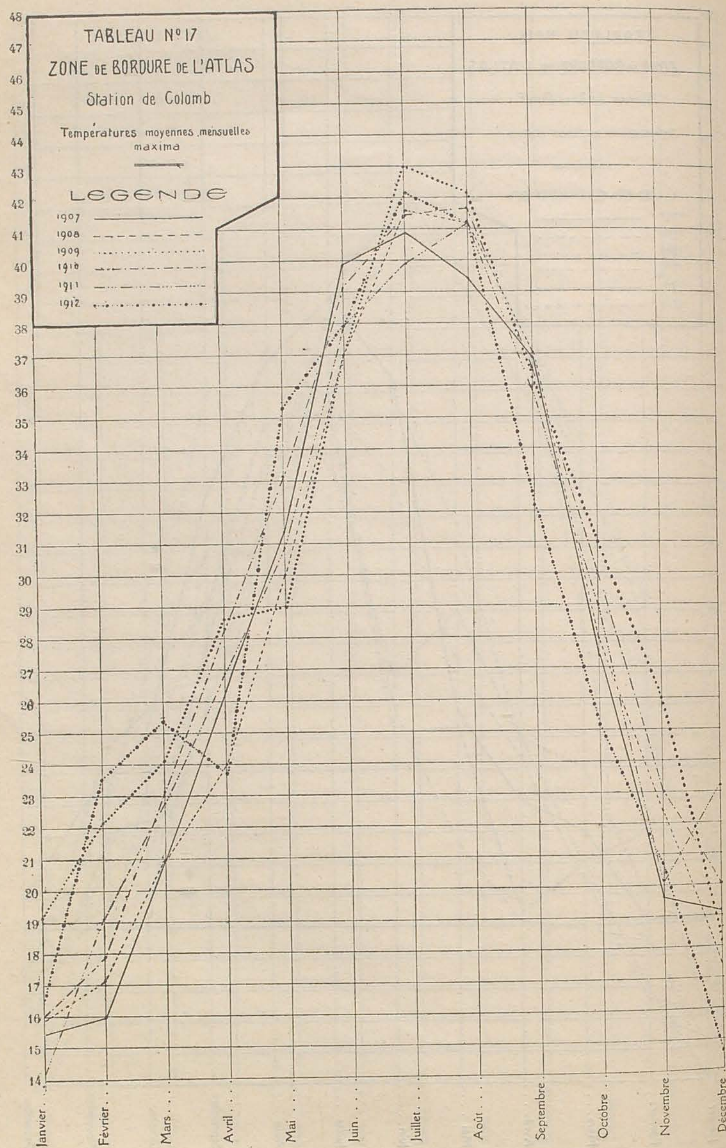

TABLEAU N° 12
ZONE MONTAGNEUSE DE L'ATLAS
Station de Geryville
Températures extrêmes minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
-6
-7
-8
-9
10
-11
-12
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

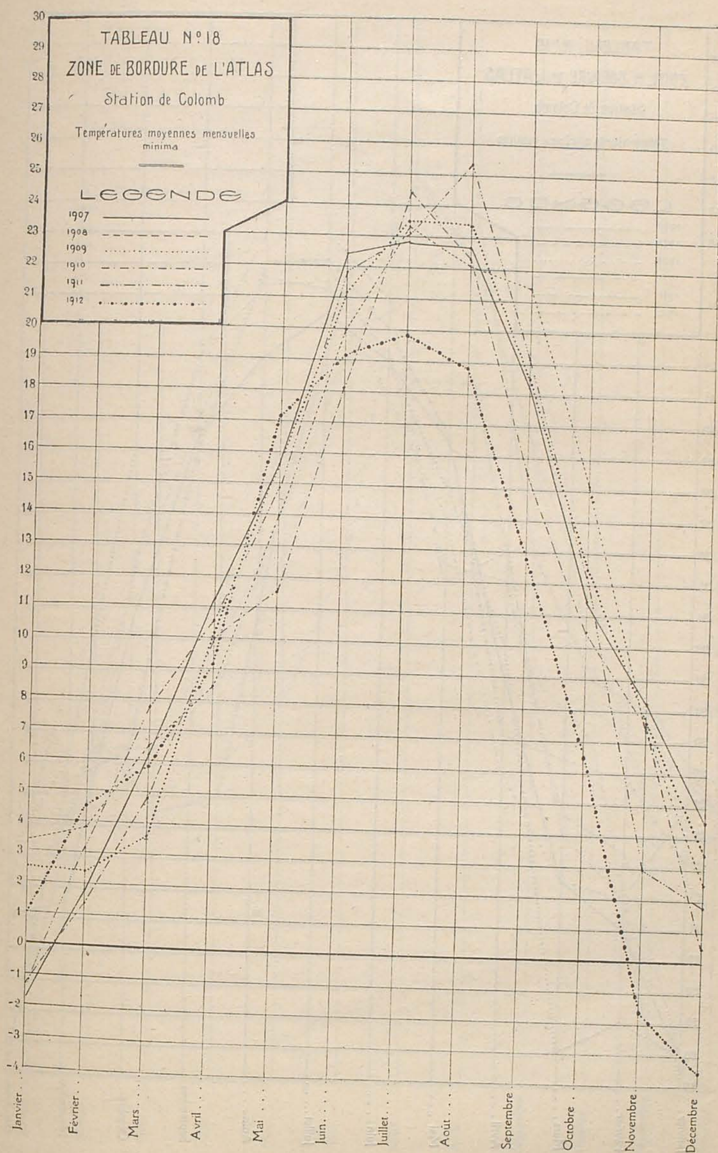

TABLEAU N°.13
ZONE DE BORDURE DE L'ATLAS
Station de Beni-Ounif
Températures moyennes mensuelles maxima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

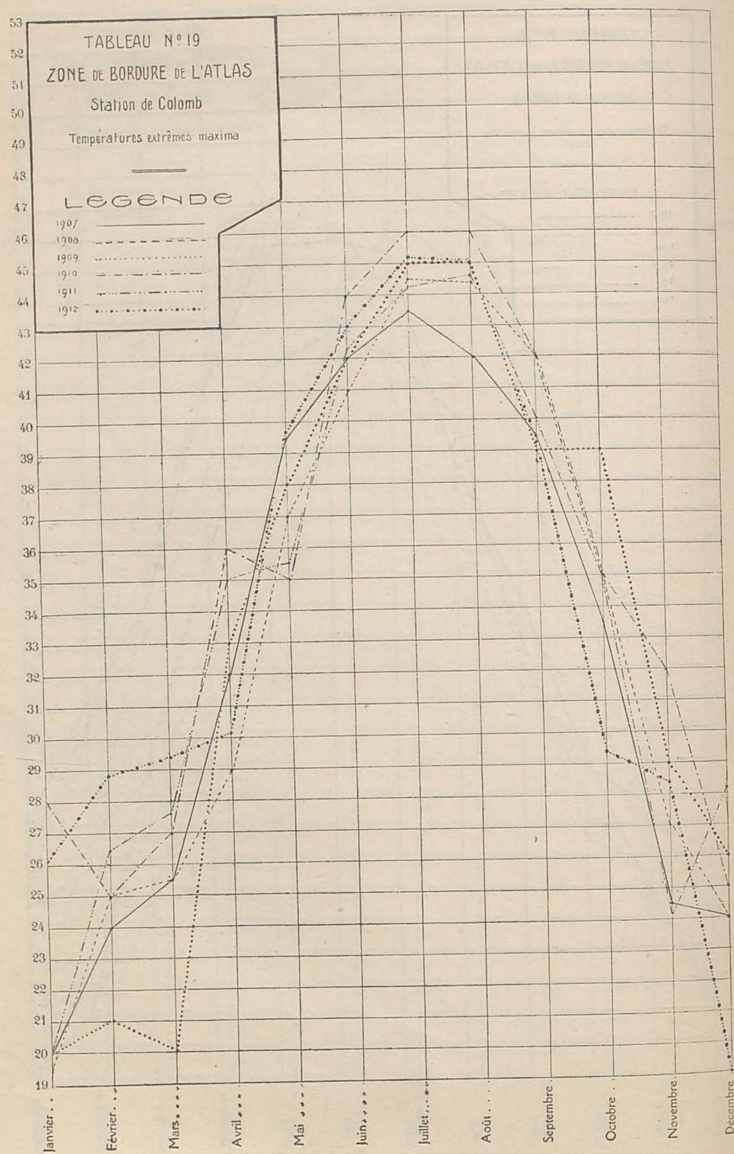

TABLEAU N° 14
ZONE DE BORDURE DE L'ATLAS
Station de Beni-Ounif
Températures moyennes mensuelles minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

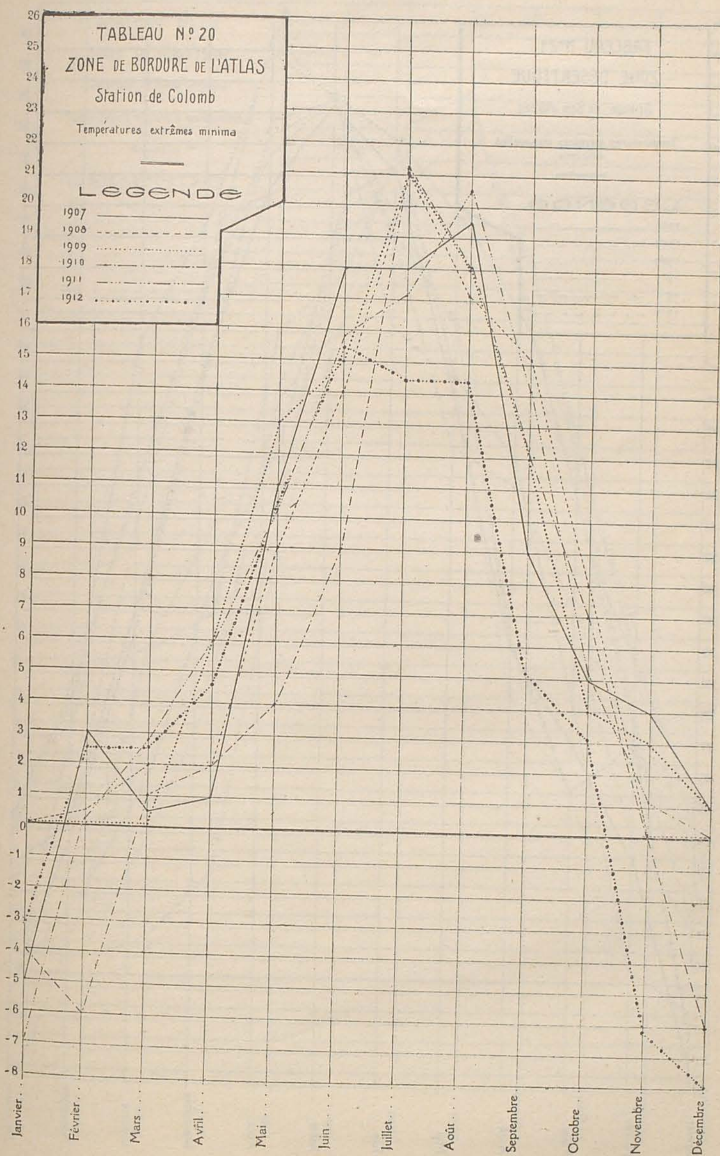

TABLEAU N° 15
ZONE DE BORDURE DE L'ATLAS
Station de Beni-Ounif
Températures extrêmes maxima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
51
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

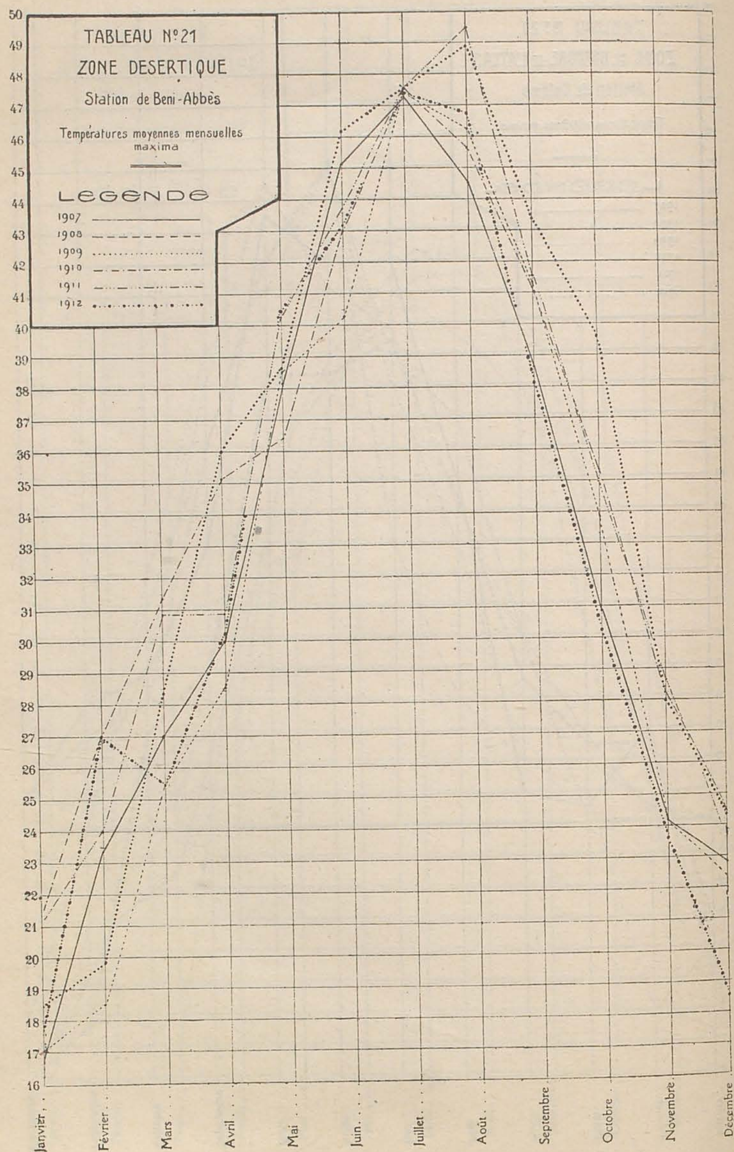

TABLEAU N° 16
ZONE DE BORDURE DE L'ATLAS
Station de Beni-Ounif
Températures extrêmes minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

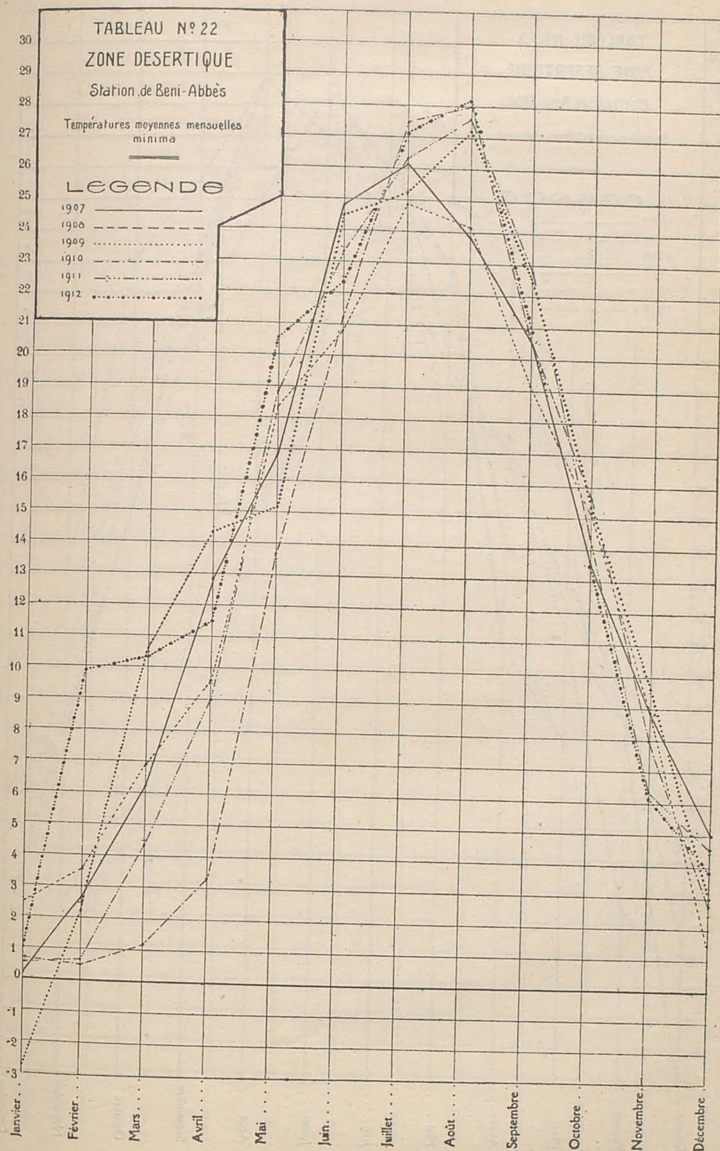

TABLEAU N° 17
ZONE DE BORDURE DE L'ATLAS
Station de Colomb
Températures moyennes mensuelles maxima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

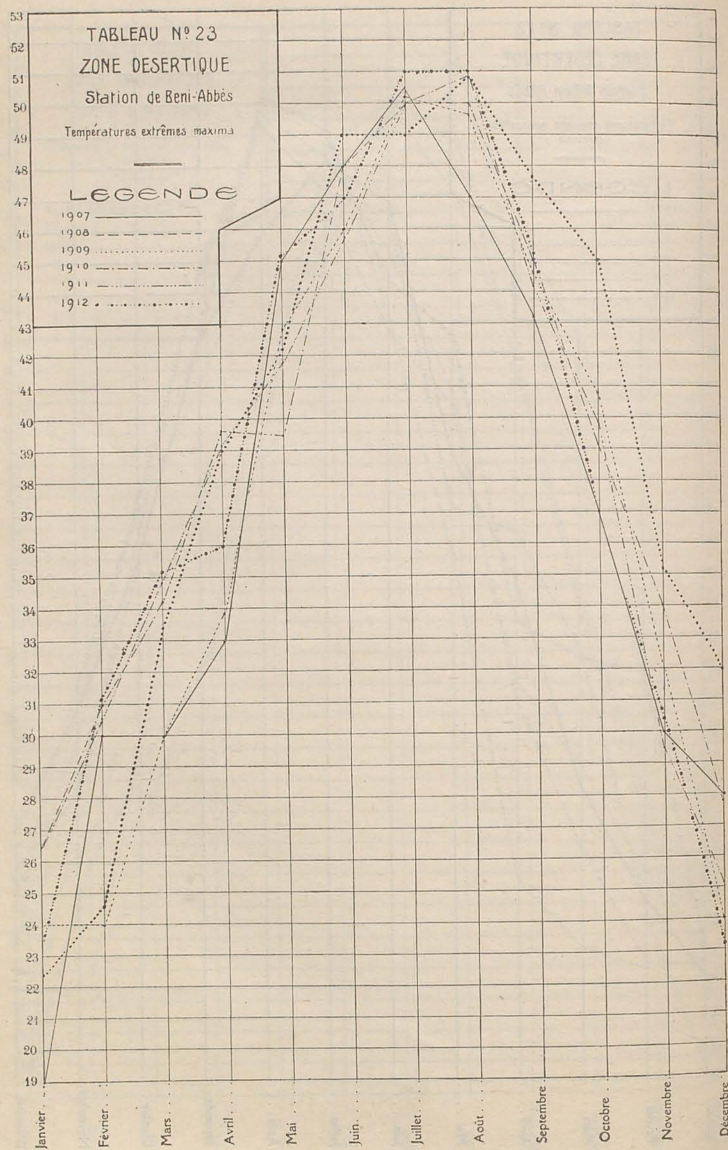

TABLEAU N° 18
ZONE DE BORDURE DE L'ATLAS
Station de Colomb
Températures moyennes mensuelles minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

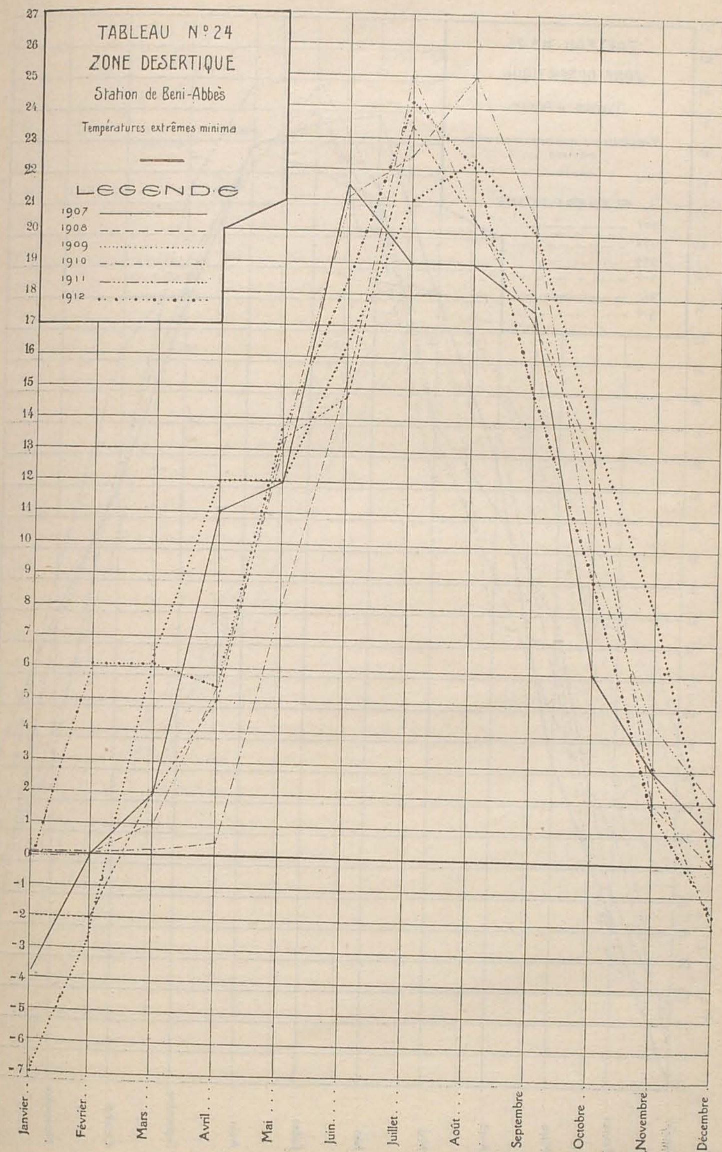

TABLEAU N° 19
ZONE DE BORDURE DE L'ATLAS
Station de Colomb
Températures extrêmes maxima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
53
52
51
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

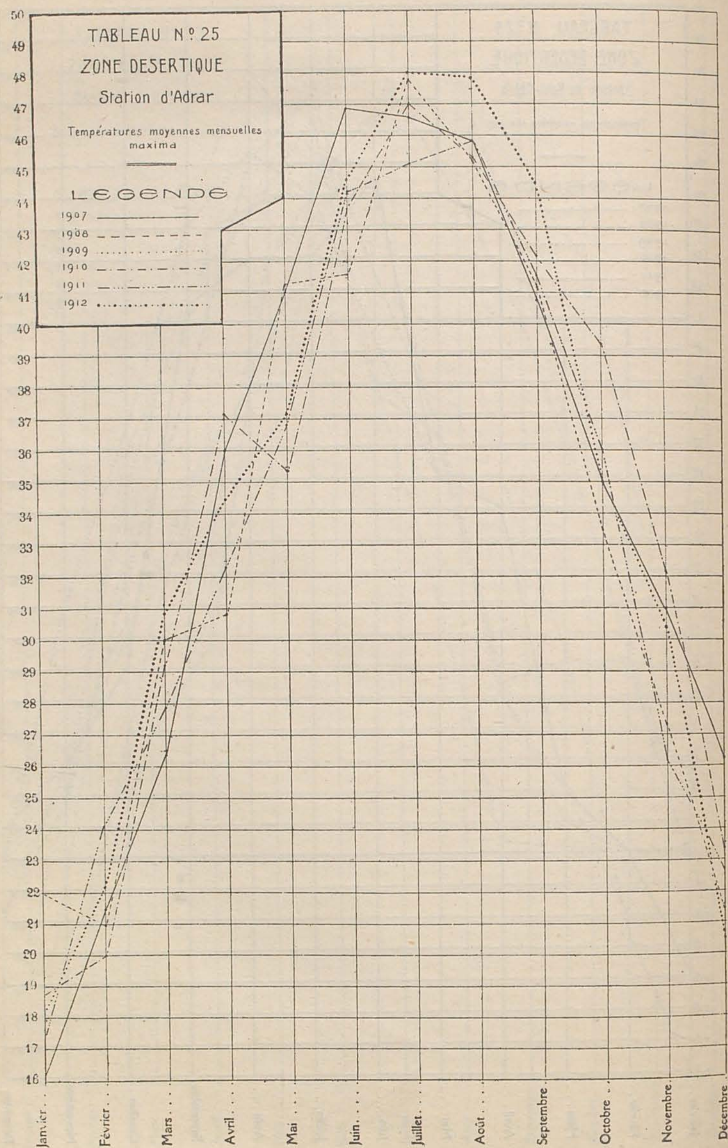

TABLEAU N° 20
ZONE DE BORDURE DE L'ATLAS
Station de Colomb
Températures extrêmes minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
-6
-7
-8
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

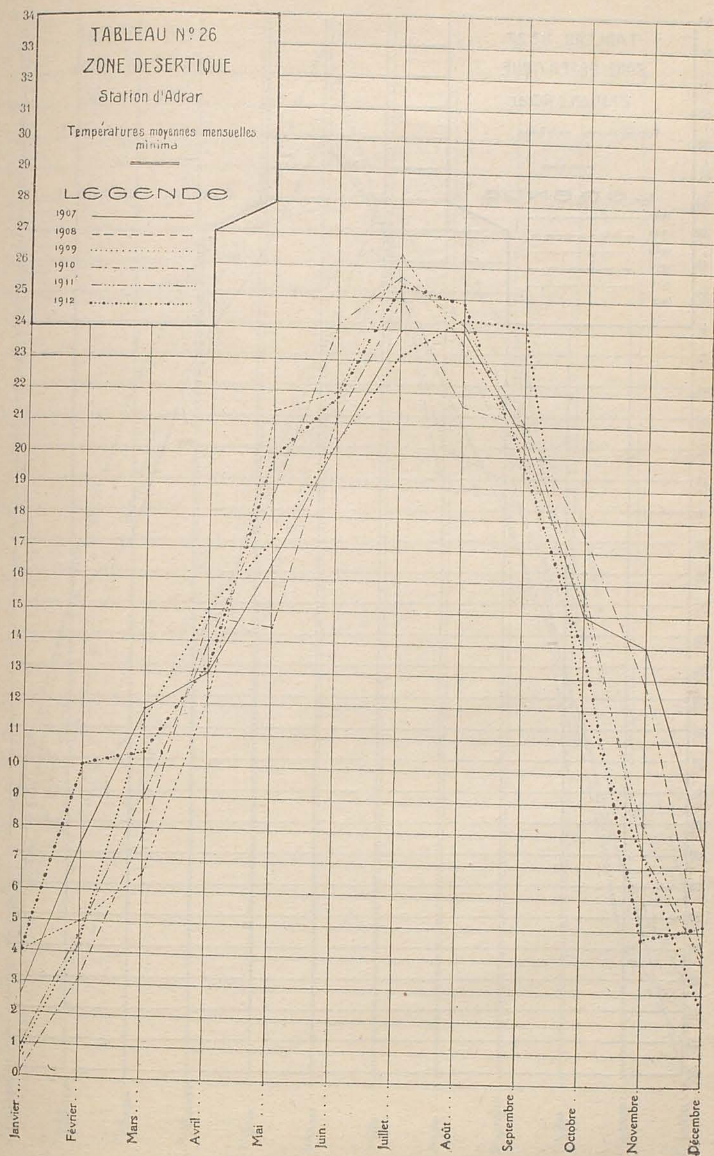

TABLEAU N°21
ZONE DESERTIQUE
Station de Beni-Abbès
Températures moyennes mensuelles maxima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

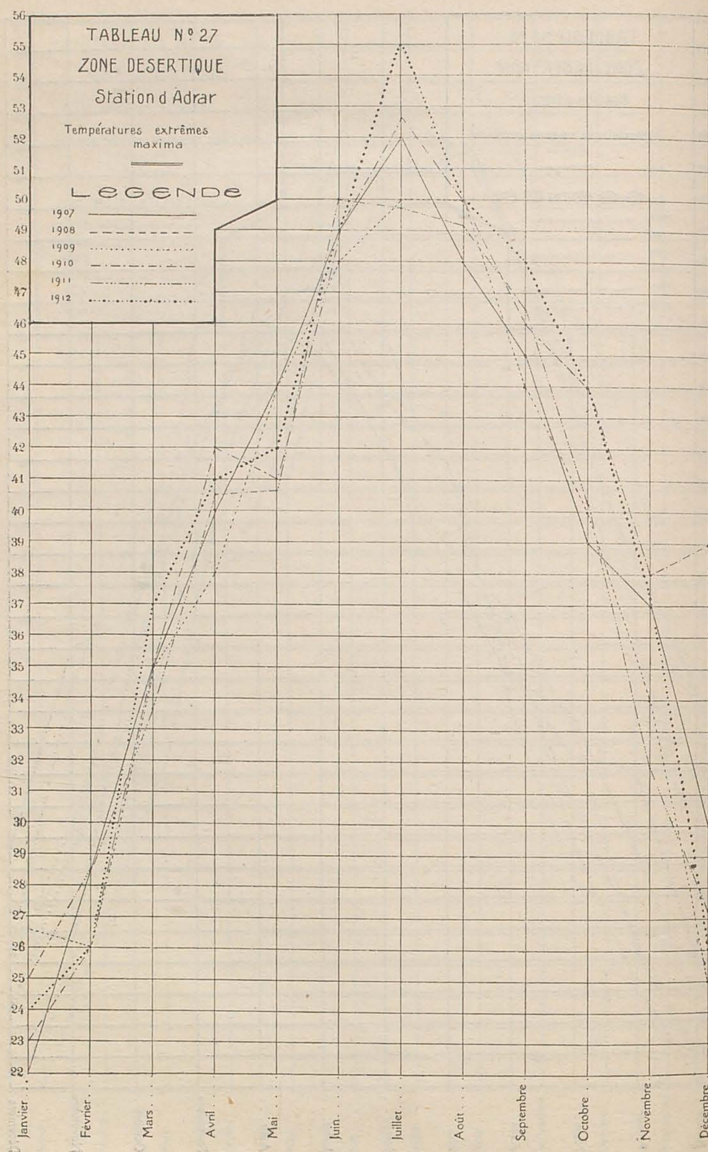

TABLEAU N° 22
ZONE DESERTIQUE
Station de Beni-Abbès
Températures moyennes mensuelles minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

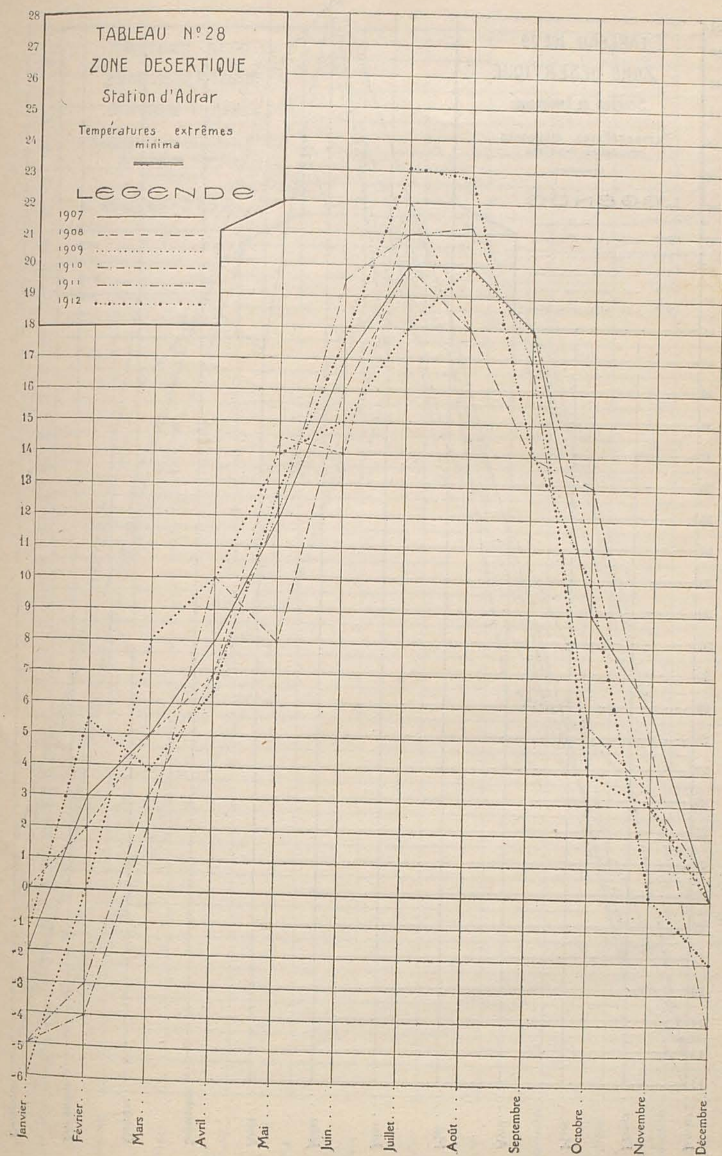

TABLEAU N° 23
ZONE DESERTIQUE
Station de Beni-Abbès
Températures extrêmes maxima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
53
52
51
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

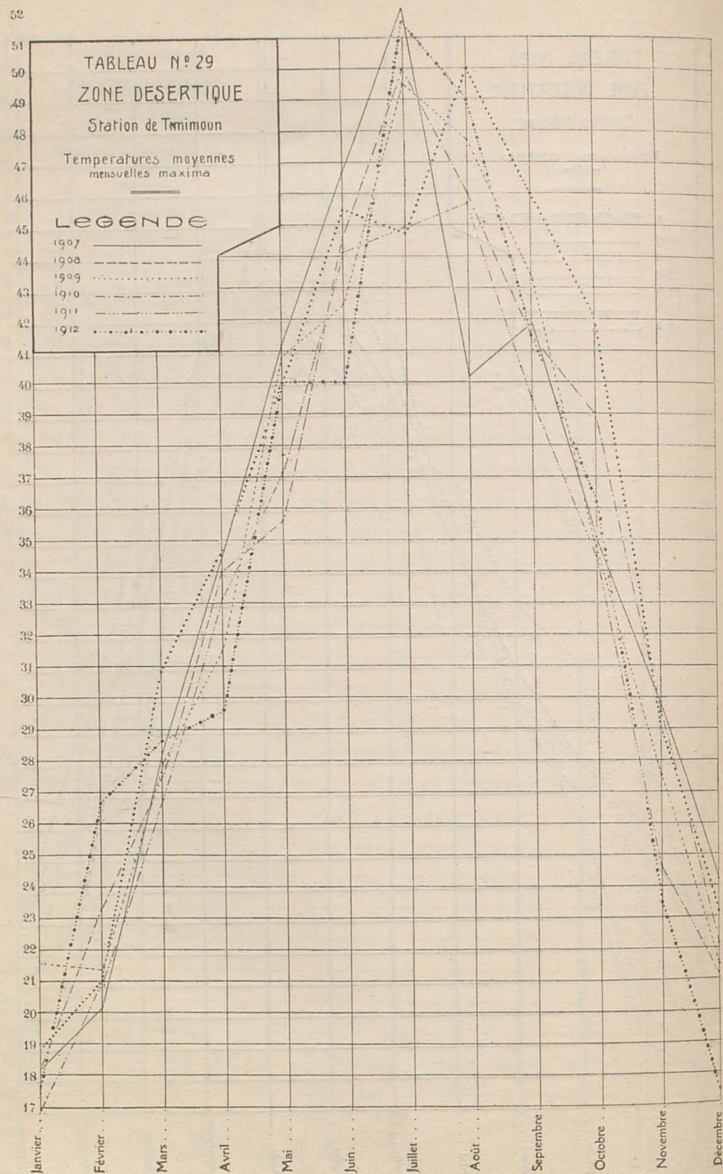

TABLEAU N° 24
ZONE DESERTIQUE
Station de Beni-Abbès
Températures extrêmes minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
-6
-7
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

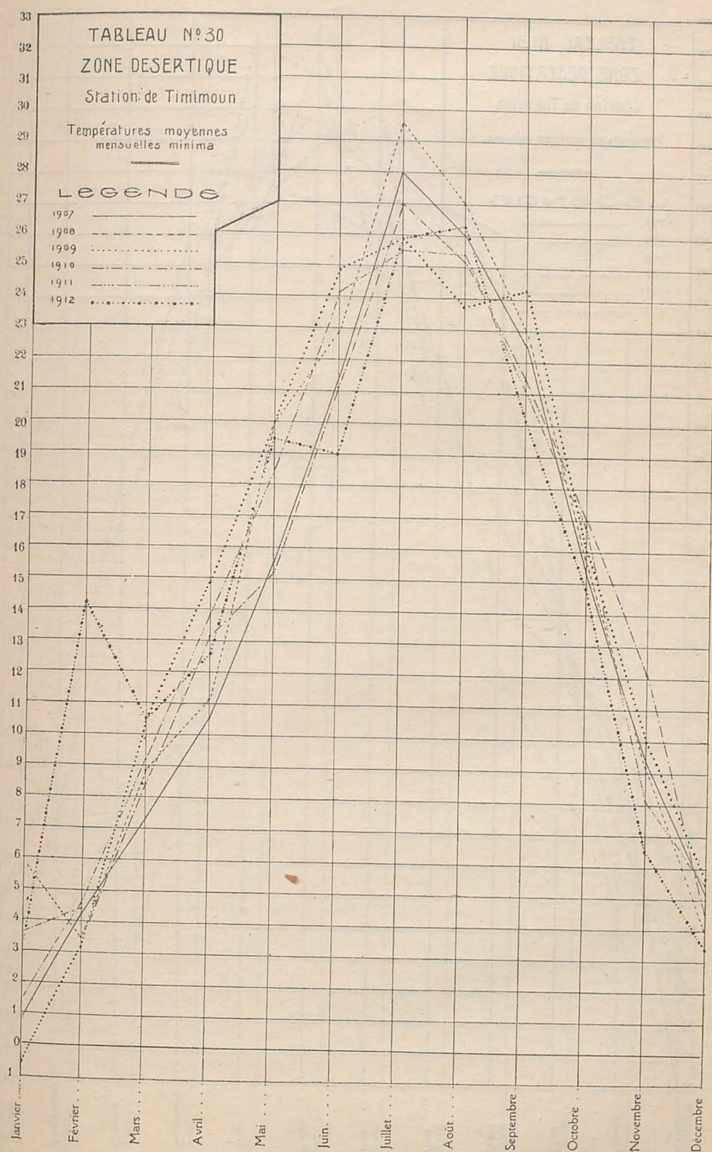

TABLEAU N° 25
ZONE DESERTIQUE
Station d'Adrar
Températures moyennes mensuelles maxima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

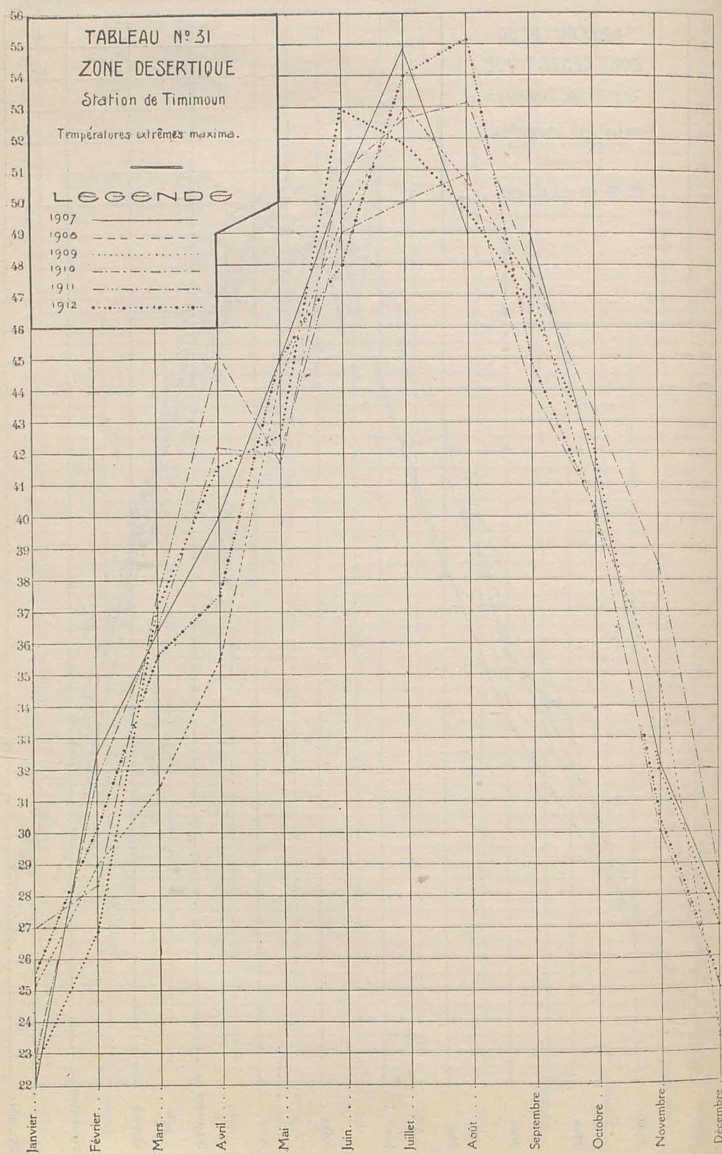

TABLEAU N° 26
ZONE DESERTIQUE
Station d'Adrar
Températures moyennes mensuelles minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

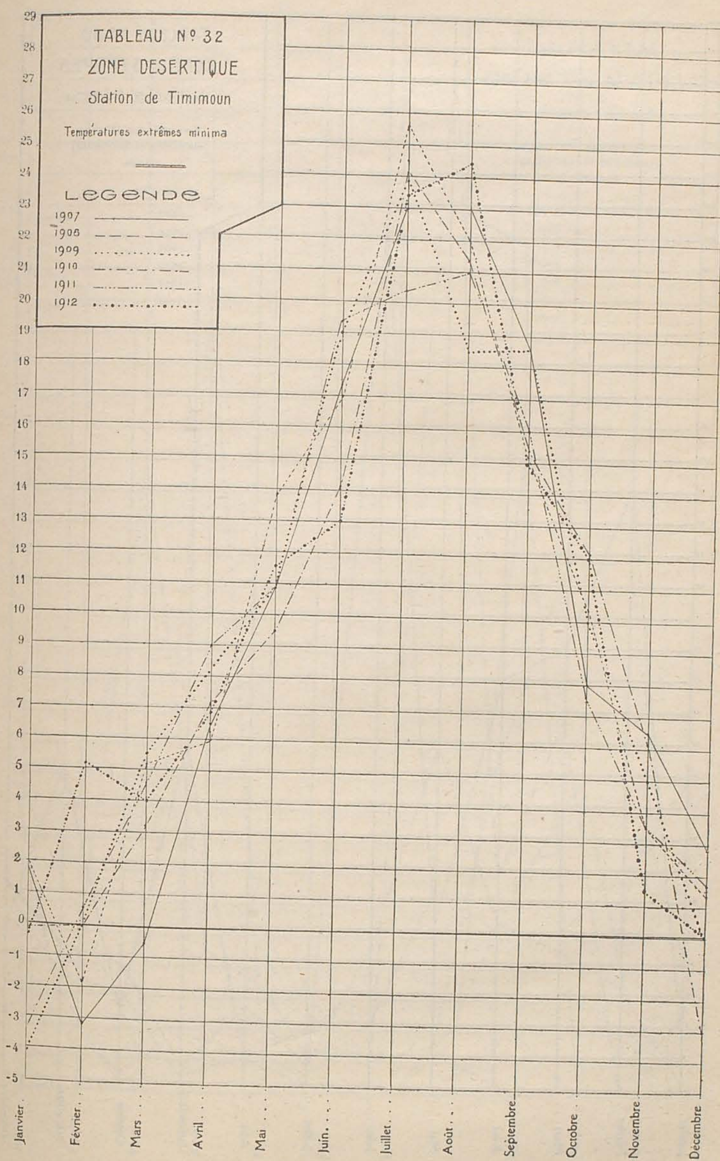

TABLEAU N° 27
ZONE DESERTIQUE
Station d Adrar
Températures extrêmes maxima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
56
55
54
53
52
51
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre


TABLEAU N° 28
ZONE DESERTIQUE
Station d'Adrar
Températures extrêmes minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
-6
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre


TABLEAU N° 29
ZONE DESERTIQUE
Station de Timimoun
Temperatures moyennes mensuelles maxima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
52
51
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre


TABLEAU N° 30
ZONE DESERTIQUE
Station de Timimoun
Températures moyennes mensuelles minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
1
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre


TABLEAU N° 31
ZONE DESERTIQUE
Station de Timimoun
Températures extrêmes maxima.
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
56
55
54
53
52
51
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre


TABLEAU N° 32
ZONE DESERTIQUE
Station de Timimoun
Températures extrêmes minima
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

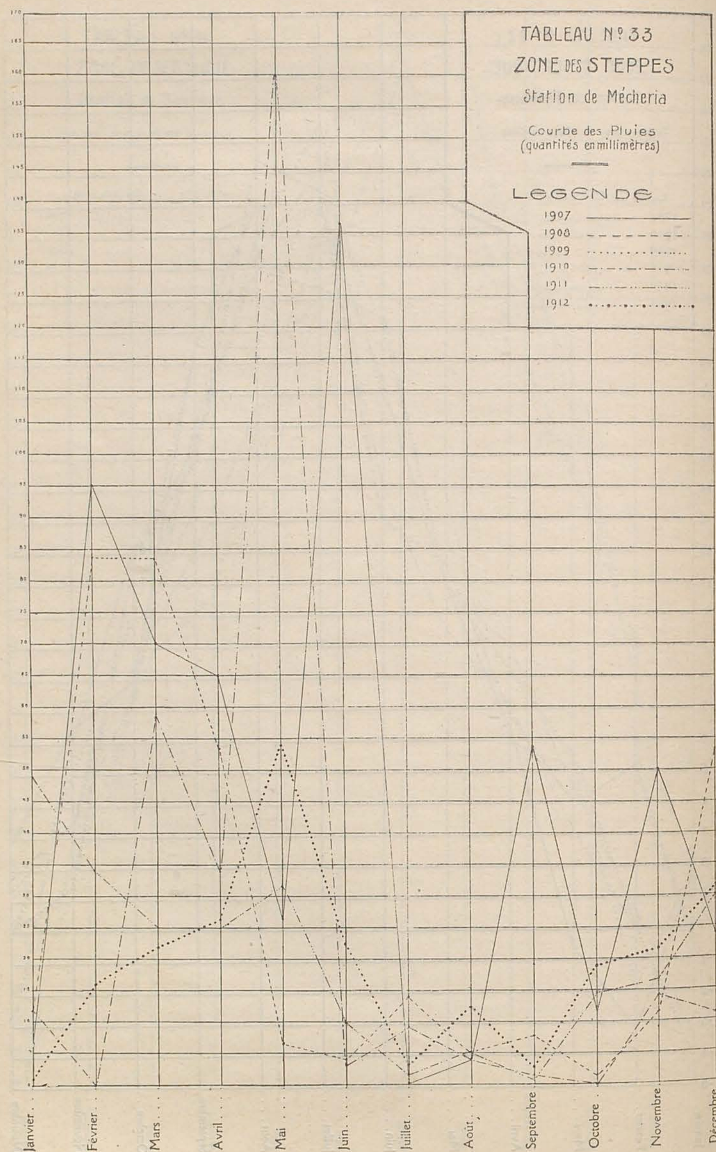
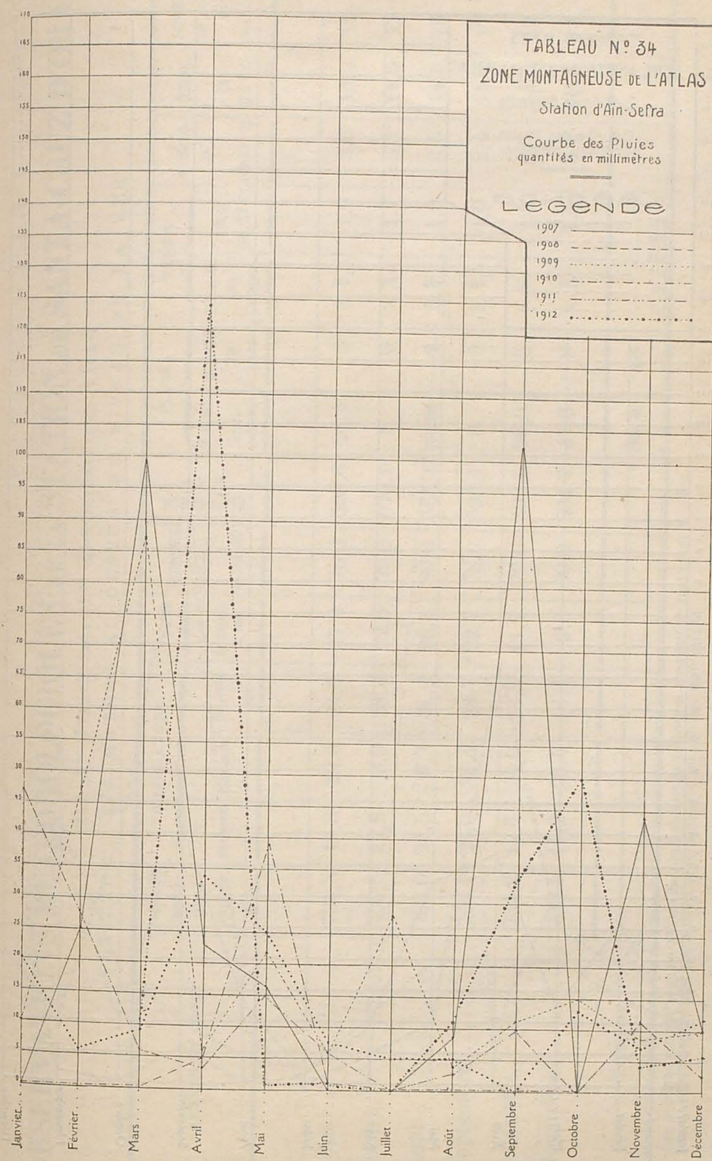
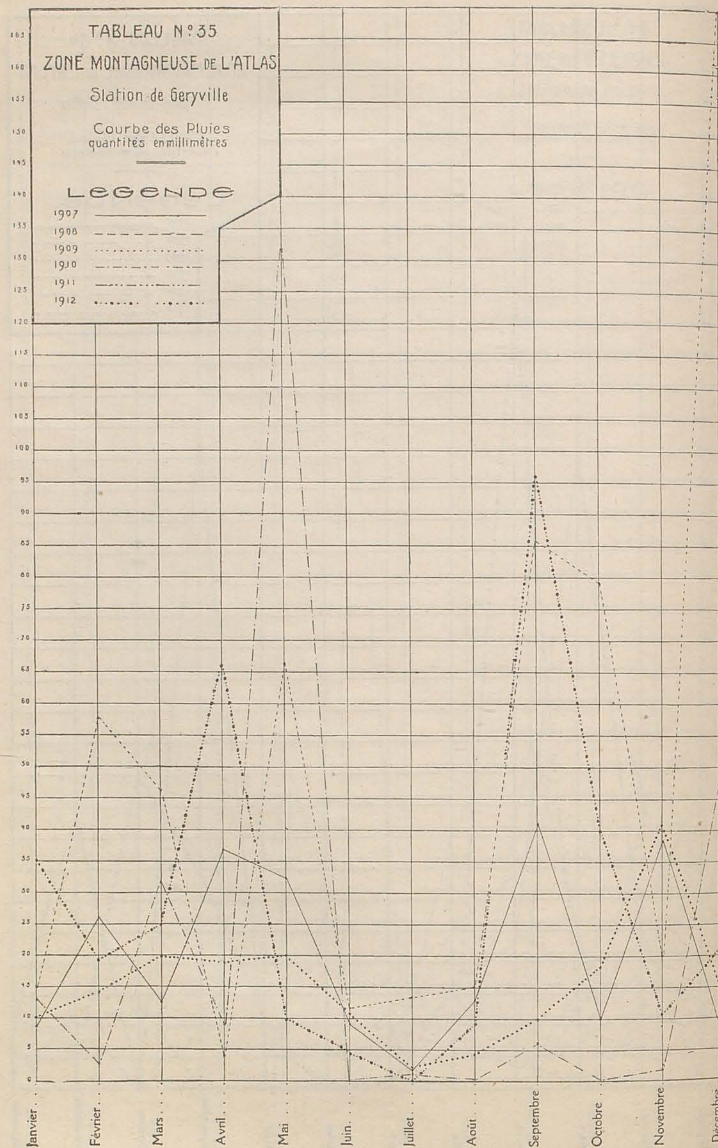


TABLEAU N° 33
ZONE DES STEPPES
Station de Mécheria
Courbe des Pluies
(quantités en millimètres)
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre


TABLEAU N° 34
ZONE MONTAGNEUSE DE L'ATLAS
Station d'Aïn-Sefra
Courbe des Pluies
quantités en millimètres
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre


TABLEAU N° 35
ZONE MONTAGNEUSE DE L'ATLAS
Station de Geryville
Courbe des Pluies
quantités en millimètres
LEGENDE
1907
1908
1909
1910
1911
1912
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

OBSERVATIONS MÉTEOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin au 1er Décembre 1914

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE minimum	TEMPÉRATURE maximum	TEMPÉRATURE moyenne (2)	TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE NOMBRE en millimètres	PLUIE NOMBRE de jours	VENTS Direction des nuages	VENTS Force (de 0 à 9)	NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
Juin	731,3	19,6	29,9	24,7	17,2	76,0	598,6	20,4	3	S. E.	1,0	3,6	15,5	12
Juillet	730,5	22,8	33,9	28,3	22,6	79,0	670,1	0	0	S. E.	1,1	3,1	14,5	15
Août	730,6	26,5	36,7	31,6	26,4	80,0	565,4	gouttes	2	S. E.	1,0	3,5	14,5	16
Septembre	729,1	23,0	34,4	28,7	22.7	78,0	596,1	0	0	S. E.	1,0	2,4	14,0	17
Octobre	731,2	12,7	24,0	18,3	11,2	72,0	493,0	26,0	5	S. W.	1,1	2,7	14,5	12
Novembre	729,1	11,2	22,4	16,8	9,3	70,0	304,7	47,0	8	S. E.	1,5	3,2	16,5	14
TOTAUX								94,4	18					

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

A. GUILLAUME.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er juin au 1er décembre 1914

ROSE des VENTS	Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			TOTAUX du 1er juin au 1er décembre 1913	TOTAUX du 1er juin au 1er décembre 1914
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	0	5	5	0	6	4	1	4	2	1	2	2	0	4	2	2	5	2	57	47
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	0	2	0	8	11	1	1	3	2	0	0	1	0	3	1	2	2	0	27	29
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. E.	15	16	15	8	8	15	22	16	22	14	18	17	6	8	15	12	9	17	239	253
S. S. E.	0	1	1	1	0	0	0	1	0	4	1	0	1	0	0	1	0	0	19	11
S.	7	2	2	5	3	2	2	4	0	2	3	7	5	3	8	4	5	8	64	72
S. S. W.	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	3
S. W.	8	4	6	16	3	9	5	3	5	9	5	3	19	11	5	9	7	3	135	130
W. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	1	4
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX...	30	30	30	31	31	31	31	31	31	30	30	30	31	31	31	30	30	30		

Ch. LHUILLIER

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION

DANS LES

PORTS

du Département d'Oran

MOUVEMENT COMMERCIAL

PRODUITS AGRICOLES



Mouvement de la Navigation du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1912

INDICATION du PAVILLON	ENTRÉES		SORTIES		Entrées et Sorties réunies	
	NOMBRE de navires	Tonnage	NOMBRE de navires	Tonnage	NOMBRE de navires	Tonnage
Français........	2.183	1.669.116	2 186	1.672.805	4.369	3.341.921
Anglais	492	855.682	499	858.510	991	1.714.192
Autrichien........	137	255.175	139	257.847	276	513.022
Allemand.........	148	233.189	150	237.579	298	470.768
Italien............	153	186.152	153	185.720	306	371.872
Espagnol	329	110.446	320	109.563	649	220.010
Grec	55	88.460	56	89.552	111	178.012
Norvégien	59	84.161	55	77.230	114	161.391
Belge	46	61.738	46	61.821	92	123.559
Danois	50	54.734	51	55.414	101	110.148
Suédois	24	24.483	21	22.269	45	46.752
Hollandais........	14	19.619	15	21.034	29	40.653
Russe............	4	7.191	5	9.236	9	16.427
Américain.	2	3 558	2	3.558	4	7.116
Portugais.........	4	444	4	444	8	888
Totaux en 1912.	3.700	3.654.148	3.702	3.662.582	7.402	7.316.730
— en 1911.	4.133	4.183.819	4.130	4.174.160	8.263	8.357.979
Différence 1912.	»	»	»	»	—1.161	—1.041.249

Relevé total du Mouvement des ports du département d'Oran, pendant l'année 1912

(Entrées et sorties réunies)

DÉSIGNATION DES PORTS	ENTRÉES		SORTIES		ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES	
	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE
Oran	3.700	3.654.148	3 702	3.662.582	7.402	7.316.730
Mers-el-Kébir	294	29.786	295	29.937	589	59.723
Mostaganem	578	277.599	577	277.806	1.155	555.405
Arzew	429	264.995	424	268.409	853	533.404
Beni-Saf	288	246.196	286	244.523	574	490.719
Nemours	269	122.749	266	123.069	535	245.818
Honaïne	39	15.990	37	14.195	76	30.185
Kiss-Adjeroud	51	5.817	51	5.817	102	10.634
TOTAUX en 1912	5.648	4.617.280	5.638	4.626.338	11.286	9.243.618
TOTAUX en 1911	6.330	5.137.694	6.329	5.130.317	12.659	10.268.011
Différence en plus	»	»	»	»	»	»
Différence en moins	682	520.414	691	503.979	1.373	1.024.393

Mouvement de la Navigation du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1913

INDICATION du PAVILLON	ENTRÉES		SORTIES		Entrées et Sorties réunies	
	NOMBRE de navires	Tonnage	NOMBRE de navires	Tonnage	NOMBRE de navires	Tonnage
Français..........	2.361	1.984.806	2.350	1.976.617	4.711	3.961 423
Anglais..........	445	696.751	447	694.987	892	1.391.738
Autrichien	182	353.402	175	345.109	357	698.511
Allemand.........	139	216.916	143	219.931	282	436.847
Espagnol	393	179.564	389	182.269	782	361.833
Italien	79	93.479	83	93.052	162	186.531
Grec............	51	88 938	52	89.745	103	178.683
Norvégien........	47	66.036	47	67.929	94	133.965
Belge	35	44.087	36	45 216	71	89.303
Danois	43	44.426	40	41.773	83	86.199
Hollandais........	32	25 930	31	25.745	63	51.675
Suédois	21	23.076	22	23.874	43	46.950
Russe	4	7.074	4	7.074	8	14.148
Américain	1	1.616	1	1.616	2	3.232
Portugais	5	776	5	769	10	1.545
Egyptien	1	87	1	87	2	174
Totaux en 1913.	3.839	3.826.964	3.826	3.815.793	7.665	7.642.757
— en 1912.	3.700	3.654.148	3.072	3.662.582	7.402	7.316.731
Différence 1913.	»	»	»	»	+ 263	+ 326.026

Relevé total du Mouvement des ports du département d'Oran, pendant l'année 1913

(Entrées et sorties réunies)

DÉSIGNATION DES PORTS	ENTRÉES		SORTIES		ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES	
	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE
Oran..............	3.839	3.826.964	3.826	3.825.793	7.665	9.642.757
Mers-el-Kébir......	220	28.486	217	27.979	437	56.465
Mostaganem	569	318.778	569	319.880	1.138	638.658
Arzew.............	426	286.559	429	287 329	855	573.888
Beni-Saf	311	267.193	310	265.370	621	532.563
Nemours..........	256	134.870	257	134.506	513	269.376
Honaïne....	39	16.429	40	18.223	79	34.652
Kiss-Adjeroud	78	7.358	78	7.358	156	14.716
Totaux en 1913...	5.738	4 886.637	5.726	4 876.438	11.464	9.763.075
Totaux en 1912...	5.648	4.617.280	5.638	4.626.338	11.286	9.243.618
Différence en plus ..	90	269.357	88	250.100	178	519.457
Différence en moins .	»	»	»	»	»	»

STATISTIQUE DU MOUVEMENT COMMERCIAL DES PORTS

du département d'Oran, pendant l'année 1913

comparé au mouvement de l'année 1912, et par nature de marchandises

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1913	Totaux en 1912
Animaux vivants — bêtes de somme..	Tête	2.169	2.335	4 504	6.169
Animaux vivants — Bestiaux — race bovine..	»	734	6.892	7.626	4.535
Animaux vivants — Bestiaux — ovine et autres.	»	520.018	873	520.891	371.943
Peaux brutes fraiches ou sèches...	Kilog.	519.600	524.100	1.043.700	929.900
Laine en masse..........	»	3.788.400	169.900	3.958.300	1.848 600
Poissons de mer — frais	»	181.210	»	181.210	171.200
Poissons de mer — salés ou conservés..	»	398.590	389.900	788.490	560.800
Os, sabots, cornes de bétail	»	820.800	40.000	860.800	852.700
Céréales en grains — froment	Quintal	882.969	26.619	909.588	645 808
Céréales en grains — avoine.........	»	357.715	108.388	466.703	290.082
Céréales en grains — orge..........	»	111.913	472.039	583.952	379.312
Céréales en grains — maïs	»	5	12.887	12.892	803
Farine de froment........	»	27.370	132.975	160.345	97.909
Semoules en gruau.......	Kilog.	123.800	4.126.200	4.250.000	2 257.900
Légumes secs et leurs farines.....	»	984.700	3.845.900	4.830.000	2.319.100
Pommes de terre.........	»	303.300	1.320.900	1.651.200	1.685.500
Fruits frais de table	»	8.114.800	7.347.000	15.461.800	16.897.300
Marcs de raisin et moûts .	»	2.116.000	162.500	2.278.500	2.769.900
Fruits sécs ou tapés.....	»	153.400	137.800	291.200	452.000
Graines et fruits oléagineux	»	416.000	4 000	420 000	608.300
Tabac en feuilles.........	»	»	16.900	16.900	19.200
— fabriqué	»	54.200	1.373.600	1.427.800	967.410
Huile fixe d'olives.........	»	149 200	114.000	263.200	467.800
— de graines grasses...	»	22.700	204.510	227.210	208.400

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1913	Totaux en 1912
Résines et produits résineux	Kilog.	411.600	60.120	471.720	600.100
Racines, herbes et fleurs médicinales.	»	21.810	13.400	35.210	35.538
Liège.................. ..	»	207.000	55.000	262.000	296.000
Coton....................	»	2 700	3.800	6.500	6.000
Crin végétal..............	»	2 994.000	37.669.100	40.663.100	36.461.900
Alfa.......	»	388.900	93.812.000	94.201.800	97.262.500
Écorces à tan.......... ..	»	3.134.000	810.300	3.944.300	3.843.500
Légumes frais....	»	9.039.700	641.200	9.680.900	10.683.900
Fourrages	»	17.200	22 420.000	22.437.200	11.291.307
Son......................	»	15.881.400	659.180	16.540.580	13.947.593
Drilles............	»	779.000	242.900	1.021.900	547.400
Mistelles.......	Litre	4.724.100	200	4.724.300	4.280.300
Vin ordinaire	»	151.017.200	7.155.100	158.172.300	228.900.800
— de liqueurs............	»	371.000	105 400	476.400	743.400
Eaux-de-Vie et spiritueux (alcool pur)	»	572.100	1.268.800	1.840 900	2.210.724
Esprits de toutes sortes....	»	417.013	28.400	445 413	743.956
Marbres bruts............	Kilog.	446.000	202.000	648.000	988.700
Kaolin, terre à infusoires ..	»	130.200	627.000	752.200	986.800
Briques, plâtre, chaux, ciments ...	»	»	4.983.000	4.983.000	4.650.000
Goudron minéral..........	»	»	280.000	280.000	402.000
Minerai de fer	»	50.531.000	531.423.000	581.954.000	520.187.000
Minerai de cuivre	»	»	»	»	»
Minerai de plomb	»	6.000	669.000	675.000	700.000
Minerai de zinc	»	»	7.527.000	7.527.000	6.329.000
Sel brut et raffiné.........	Quintal	44.871	11.849	56 720	39.138
Lie de vin	Kilog.	1.109.000	206.900	1.315.900	2.172.000
Tartre brut	»	266.300	237.400	503.700	553.900
Ouvrage en sparterie......	»	331.500	322.500	654.000	324.400
Colis postaux.............	Nombre	71.847	21.115	92.962	63.391

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1913	Totaux en 1912
Animaux vivants — bêtes de somme	Tête	1.951	6.780	8.731	4.714
Animaux vivants — Bestiaux — race bovine	»	668	733	1.401	3.379
Animaux vivants — Bestiaux — ovine et autres	»	2	147 228	147.230	112.850
Viandes salées et conservées	Kilog.	277 000	140.900	417.900	348.300
Graisses animales autres que de poissons	»	339.700	467.800	807.500	673.900
Beurre et fromages	»	1.400.200	310 700	1.710.900	1.453.500
Poissons de mer salés ou conservés	»	786.300	259.100	1.015 400	1.044.600
Céréales en grains	Quintal	11.497	279.466	290.963	127.345
Farines	»	98.523	5	98.528	4.127
Semoules et pâtes d'Italie	Kilog.	2.523.500	700	2.524 200	512.700
Riz	»	3.795.600	3.723 100	7.518.700	4.606.700
Légumes secs et leurs farines	»	4 085.600	1.392.700	5.478.300	4.455.900
Marrons et châtaignes	»	554 400	3.800	558.200	660.000
Pommes de terre	»	7.028.000	3.995 200	11.023.200	16.867.800
Fruits de table — frais	»	691 600	3.518.800	4.210.400	4.543.600
Fruits de table — secs ou tapés	»	317 700	608.800	926.500	809.700
Sucres	»	26.641.000	5 000	26 646.000	16.646 800
Cafés	»	1 300	4 784 500	4.785.800	3.194.600
Chocolat	»	628.300	700	629.000	459.900
Poivre, cannelle, muscade, clous de girofle, macis et vanille	»	6.500	159.800	166.300	96.300
Thés	»	3.700	864.400	868.100	233.100
Tabacs en feuilles ou en côtes	»	»	2.132.500	2.132 500	632.000
Tabac fabriqué	»	1.000	78.000	79.000	13.500
Huile fixe d'olives	»	69.900	194.900	262.800	597.200
Huiles de graines grasses	»	7.292.500	66 200	7.358.700	6.162.200
Bois à construire	1.000 K.	24.661	7.822	32.483	42.288
Merrains de chêne et autres	Kilog.	1.267.000	390.860	1.657.860	2.266.000

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1913	Totaux en 1912
Légumes frais ou conservés	Kilog.	216.400	502.800	719.200	752.700
Vins ordinaires........ ..	Litre	310.700	155.500	466.200	547.400
Vins de liqueur	»	532.900	22.800	555.700	455.600
Alcool, eaux-de-vie et esprits de toutes sortes ..	»	3.898.500	10.300	3.908 800	3.177.500
Eaux minérales...........	Kilog.	2.140 400	14.700	2.155 100	1.686.300
Matériaux de construction	»	106.925.000	215.000	107.140.000	103.040.000
Soufre	»	3.643.000	9.002 000	12.645.000	8.591.000
Houille crue et agglomérée	Quintal	33.910	5.128.310	5.162.220	4.369.170
Huiles minérales raffinées.	Hectol.	31.159	26.124	57 283	51.146
Huiles lourdes......... ..	Kilog.	1.826 200	164.100	1.990.300	1.458.400
Fers, fontes et aciers.. ..	»	35 334.500	2.336.400	37.670.900	31.137.900
Carbure de calcium	»	2.454.500	»	2.454.500	1.722.300
Sulfate de cuivre	»	431.000	»	431.000	428.900
Superphosphates et engrais	»	7.403.800	6.206.300	13.609.100	204.764
Savons de parfumerie et autres ...	»	6.808.600	49.400	6.858.000	6.414.500
Chicorée brulée ou moulue.	»	468.300	»	468.300	607.900
Bougies de toutes sortes .	»	1.765.100	50.200	1.815.300	1.474.900
Poteries, faïences et porcelaines. .	»	8.502.800	921.400	9.424.200	7.385.400
Verres et cristaux	»	3.528.800	345.000	3.873.800	3.580.800
Fils, ficelles et cordages..	»	1.056.700	36.000	1.092.700	1.159.800
Sacs vides en jute	»	4.036.100	185.900	4.222.000	4.310.800
Tissus de lin et de chanvre	»	156.700	3.600	160.300	163.400
— de coton	»	3.567.700	116.000	3.683.700	4.901.176
— de laine..........	»	238.500	10.000	248.500	226.300
— de soie...........	»	11.200	3.000	14.000	12.918
Vêtements et lingerie.....	»	379.000	59.900	438.900	237.208
Papier et ses applications	»	6.129.400	78.600	6.208.000	5.568.200
Peaux et pelleteries ouvrées	»	726.800	177.700	904.500	741.000

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1913	Totaux en 1912
Bijouterie et horlogerie...	Kilog.	54.110	860	54.970	51.925
Machines et mécaniques..	»	2.905.400	2 064 400	4.969.800	5.771.800
Autres ouvrages en métaux	»	11.424.000	532.500	11.956.500	11.743.600
Meubles et ouvrages en bois	»	4 920.200	207.400	5.127 600	4.907.900
Ouvrages de vannerie, de sparterie et de corderie..	»	229.300	360.500	589.800	570 600
Carrosserie..............	»	562.700	161.100	723 800	749.500
Bimbeloterie, tabletterie et brosserie	»	488.700	45 600	534.300	502.838
Colis postaux............	Nombre	355.815	10 705	366.520	329.998

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX				VIGNES		OLIVIERS	
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	ORGE	AVOINE	Surfaces PLANTÉES hectares	Récoltes VINS hectolitres	Olives quintaux	Huiles hectolitres
TERRITOIRE CIVIL (Européens)								
Oran	159.892	98.523	207.544	126.008	37.263	691.026	42.471	6.453
Mascara	216.996	109.681	108.423	257.121	5 629	132.504	14.635	881
Mostaganem	207.735	211.569	71.586	148.761	16.472	519.726	1 634	223
Sidi-Bel-Abbès	310.060	116.910	188.302	282.790	18.282	404.264	12.855	8.367
Tlemcen	96.526	73.328	99.059	165.372	4.528	118.149	8.180	668
Totaux	991.209	612.011	674.914	980.052	82 174	1.865.669	79.775	16.592
TERRITOIRE CIVIL (Indigènes)								
Oran	17.529	41.675	106.411	13.134	258	4.290	136	6
Mascara	31.809	136.075	448.185	15.336	484	20	1.679	»
Mostaganem	46.240	264.364	628.257	3.420	1.207	5.490	2.795	152
Sidi-Bel-Abbès	24.681	36.935	150.253	27.105	17	105	177	»
Tlemcen	11.675	40.595	129.177	1.710	174	7.717	7.785	1.292
Totaux	131.930	519.644	1.462.383	60.704	2.140	17.622	12.572	1.450

TERRITOIRES	CÉRÉALES EN QUINTAUX				VIGNES		OLIVIERS	
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	ORGE	AVOINE	Surfaces PLANTÉES hectares	Récoltes VINS hectolitres	Olives quintaux	Huiles hectolitres
TERRITOIRE MILITAIRE (Européens)								
DE COMMANDEMENT								
Mascara	»	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen	237	405	592	163	35	220	1.070	82
DU SUD								
Aïn-Sefra	4	300	756	»	»	»	»	»
TOTAUX	241	705	1.348	163	35	220	1.070	82
TERRITOIRE MILITAIRE (Indigènes)								
DE COMMANDEMENT								
Mascara	»	7.530	22.140	»	»	»	»	»
Tlemcen	7.682	8.250	40.817	73	»	»	1.625	145
DU SUD								
Aïn-Sefra	»	2.555	29.730	»	»	»	»	»
TOTAUX	7.682	18.335	92.687	73	»	»	1.625	145

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

LES POTERIES ET FAIENCES DE LA QAL'A DES BENI HAMMAD (XIe SIÈCLE). Contribution à l'étude de la céramique musulmane, par G. Marçais. 1 vol. petit in-f° de 33 p. et 33 pl. Braham, Constantine, 1913.

M. G. Marçais, bien connu par ses travaux sur l'art musulman en Algérie, vient de publier une étude sur les poteries et les faïences de la vieille cité berbère connue sous le nom de Qal'a des Beni Hammâd. Cette forteresse, dont il ne reste que des ruines, remonte au xie siècle ; elle est située entre Bord-bou-Arréridj et Msila (Constantine).

Elle fut fondée par un nommé Hammâd, en 398 de l'hégire (1007-1008 J.-C.) et devint une cité florissante. Mais sa déchéance fut rapide et, dans la moitié du xvie siècle, les géographes n'en font plus mention.

Au milieu de ses ruines abondent des débris de poteries. Cette céramique a permis à M. G. Marçais de faire, pour une époque bien déterminée, une étude de l'art berbère (xie et xiie siècles).

L'auteur fait un judicieux classement des matériaux qu'il a examinés. Le sommaire suivant montre tout l'intérêt de l'œuvre publiée :

I. — Introduction ; historique.
II. — Les emplois et les formes :
  A. — Céramique architecturale ;
  B. — Ustensiles ménagers et vases décoratifs.
III. — Les techniques.
IV. — Les décors :
  A. — Poteries ;
  B. — Faïences.
V. — Conclusions.

Dans les 33 planches qui accompagnent le texte, les architectes et les amateurs d'art musulman trouveront de jolis motifs de décoration.

On ne peut que remercier et féliciter M. G. Marçais pour cette nouvelle contribution à l'art musulman.

F. D.

EXPÉDITION TO THE CENTRAL WESTERN SAHARA, par MM. Ernst Hartert et Walter Rothschild. — Fascicules XV à XX, grand in-8°. (Extraits du From « *Novitales Zoologicae* », vol. XX, octobre 1913 ; vol. XXI, février-juin 1914), London.

Dans le bulletin du 4[e] trimestre 1913. page 571, j'ai signalé les premières publications relatant les résultats obtenus par la mission de MM. Ernst Hartert et Walter Rothschild de Londres.

Six nouveaux fascicules viennent de compléter les publications relatives à l'œuvre de la mission dans le Sahara Oriental.

En voici l'énumération :

Rhyncotes hétéroptères, par M. D[r] G. Horvàth.

Hyménoptères, par The Rev. P. D. Morice.

Orthoptères, par M. Ignacio Bolivar.

Remarques sur les coléoptères sahariens rapportés par M. le D[r] Hartert, par M. L. Bedel.

On a remarkable coccid, with branched antennae from the Sahara, par M. E. Ernest Green.

Diptères (Part. II), par M. Ernest E. Austen.

Comme les premières, ces publications intéresseront vivement les spécialistes qui s'occupent de l'histoire naturelle de l'Algérie.

A ZOOLOGICAL TOUR IN WEST ALGERIA, par MM. Walter Rothschild, F. R. S., et Ernst Hartert, Ph. D. (*Loc. cit.*, vol. XXI, février 1914), London.

Fascicule I-II, *Narrative, Aves.*

En 1913, MM. W. Rothschild et E. Hartert ont continué l'exploration du Sahara par le Sud Oranais. Ils ont aussi parcouru une partie du Tell et des Hauts-Plateaux oranais. Ils ont séjourné à Oran, Tlemcen, Saïda, Aïn-Sefra et fait de fructueuses récoltes.

Dans le fascicule I-II, le seul distribué, M. Hartert fait la narration du voyage et donne la liste des oiseaux observés. Il signale 108 espèces.

Cette liste, quoique forcément incomplète, apporte une sérieuse contribution à la faune des oiseaux du département d'Oran.

Depuis Loche l'étude des oiseaux a été bien négligée en Algérie. Il est à souhaiter que quelque spécialiste dévoué publie, le plus tôt possible, la faune ornithologique de l'Algérie ou, tout au moins, du département d'Oran.

F. D.

LES SOURCES INÉDITES DE L'HISTOIRE DU MAROC, par le Conte Henry de Castries. Première série. — Dynastie Saadienne. — Archives et bibliothèques des Pays-Bas. Tomes III et IV. 2 vol. grand in-8°, 592 et 656 p. Ernest Leroux, Paris, et Martinus Nijhoff, La Haye, 1912-1913.

M. le Comte Henry de Castries, continuant sa magistrale étude sur les *Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, vient de publier les tomes III et IV des Archives et Bibliothèques des Pays-Bas. Le tome V est sous presse. Le tome IV porte à sept le nombre de volumes parus de cette publication qui en comprendra une trentaine.

Le tome III comprend la correspondance et les actes des Etats Généraux des Pays-Bas dans ses relations diplomatiques avec le Maroc du 14 janvier 1617 au 24 juillet 1624 ; le tome IV, les documents du 31 juillet 1624 au 21 novembre 1641.

Souhaitons que l'auteur puisse mener à bien l'œuvre colossale qu'il a entreprise. Félicitons-le d'avoir d'abord publié les documents relatifs à la Belgique ; ils pourraient maintenant lui faire défaut.

F. D.

UNE NOUVELLE MÉTHODE POUR L'ÉTUDE DES TERRAINS MINIERS ET POUR LA RECHERCHE DES MINERAIS ENFOUIS DANS LES PROFONDEURS DU SOL, par Henri Mager. Broch. in-8° de 8 p. Office International de la Presse, Paris, 1914.

M. Mager, continuant ses recherches sur les actions des corps à distance, vient de réunir en une plaquette les résultats de ses travaux et de ses expériences.

Il admet : 1° *Que les actions à distance émises par tous les corps peuvent influencer certains dispositifs d'enregistrement.*

2° *Que tous les minéraux peuvent par suite déceler leur présence par les actions enrigistrables qu'ils exercent.*

Il indique ensuite comment se produit l'action de chacun des minéraux sur la baguette.

De là à appliquer la théorie à la pratique pour la recherche des divers minerais dans les profondeurs du sous-sol, il n'y a qu'un pas, M. Mager n'hésite pas à le franchir.

Comme il est assez difficile à un profane de saisir le sens des manifestations des divers corps, je me borne à signaler la brochure de M. Mager à ceux que cette passionnante question peut intéresser.

F. D.

LE LABYRINTHE D'ECKMUHL, par M. Lucien Jacquot. (Extrait du Bulletin de la *Société Préhistorique Française*, février-avril 1914.) Brochure de 8 p., in-8°, avec plans. Paris, 1914.

Dans une notice très intéressante, M. Jacquot, jadis juge d'instruction à Oran, rend compte de l'exploration qu'il fit des souterrains d'Eckmühl. Ces souterrains s'ouvrent sous le chemin qui va du Tir au Pistolet au Château d'Eau. La longueur des galeries atteindrait, d'après M. Jacquot, environ 2 kilomètres. Le plus curieux c'est que, quoique continues, elles sont établies à deux étages. Elles présentent à droite et à gauche plusieurs ramifications en cul de sac. L'auteur n'a pu définir le rôle de ces souterrains dont l'exploration pourrait être reprise si les éboulements n'en rendaient pas aujourd'hui le parcours absolument impossible.

On ne peut que féliciter M. Jacquot d'avoir attiré l'attention sur ces curieux souterrains.

Souhaitons que l'exploration soit reprise par quelque Oranais intrépide.

F. D.

LE CHRISTIANISME EN AFRIQUE. Origines, Développement, Extensions, par le R. P. Mesnage. 1 vol. broch. de 352 p. in-8 avec carte. Chez A. Jourdan, place du Gouvernement à Alger et chez A. Picard, 82, rue Bonaparte à Paris.

Sous le titre énoncé ci-dessus, le R. P. Mesnage, des Pères Blancs, vient de faire paraître une suite à ses précédents ouvrages: *L'Afrique Chrétienne* et la *Romanisation de l'Afrique*.

Les Juifs, très répandus dans le monde romain furent le canal des idées chrétiennes dans l'empire. Aussi, l'auteur étudie-t-il la Diaspora Africaine. Les documents qu'il apporte dans cette question montrent assez l'afflux énorme des Juifs en Afrique et cette émigration permet à l'auteur de déduire l'idée de la prédication apostolique en Lybie et Maurétanie.

Ce n'est pas l'opinion de Duchesne, de Don Leclercq, d'un grand nombre d'autres. Mais le P. Mesnage, s'appuyant sur certains textes, pense qu'on peut affirmer la venue en Lybie et en Maurétanie d'un apôtre ou même de deux : Saint Simon et Saint Jude. M. Monceaux, d'ailleurs, admet que le Christianisme a été importé d'Orient en Afrique avant l'intervention des premières missions romaines. C'est aussi l'avis de M. Audollent, bien que cet auteur affirme, autre part, que le Christianisme de Carthage n'a pas d'origine apostolique.

Il faut avouer que les textes ne peuvent nous donner une complète certitude. Tout au plus, arriverons-nous à une certaine

probabilité. On sera allé jusqu'à la dernière limite, en admettant que Carthage a pu être évangélisée par un disciple de Saint Pierre, l'évêque Crescent.

L'auteur plante des jalons plus nets, lorsque, faisant l'énumération des églises de l'Afrique chrétienne, il recherche l'extension du Christianisme.

Il pense que cette extension fut considérable et rapide : le grand nombre des évêques, dès le IIe siècle, suffirait à le démontrer. Mais les indigènes, Berbères, Lybiens, Numides, furent-ils aussi vite christianisés que les Romains et les romanisés ? L'auteur pense que les peuples indigènes, ceux du moins qui vivaient en-deçà de la Prœtentura, ne furent pas atteints par la prédication évangélique.

On peut donc conclure, qu'à la mort de Saint Augustin, au Ve siècle, le Christianisme était établi dans les limites romaines, mais pas au-delà.

Veut-on nous permettre une critique ? Cet ouvrage, fort documenté, contient quelques hors-d'œuvre. Tels, par exemple, les longues pages sur Saint Martin et le monachisme en Gaule, la question de l'annone. Quelques notes rapides suffisaient sur ces questions.

De même, l'auteur aurait pu ajouter le monastère d'Alamiliaria parmi la nomenclature des monastères de femmes, et parmi les dieux locaux, la déesse Maura, honorée en divers endroits, à Albulae (Témouchent) en particulier.

Malgré ces lacunes de peu d'importance, l'ouvrage reste un instrument de travail que devra consulter celui qui cherche à se documenter sur cette période si obscure du développement du Christianisme en Afrique.

Abbé FABRE.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 6 JUILLET 1914

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, BÉRENGER, TOURNIER, DANGLES, DUPUY, abbé FABRE, LEMOISSON, PELLET.

Absents excusés : MM. général BASCHUNG, POCK, ARAMBOURG, DÉCHAUD, LEVAIN, DE PACHTERE, RENÉ-LECLERC, Dr SANDRAS.

Absents : MM. HUOT, KRIÉGER, LAMUR, PÉREZ, PONTET, POUSSEUR, ROUX-FREISSINENG.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté.

Le Secrétaire général lit une lettre de M. LAMUR qui remercie le Comité pour les félicitations qu'il lui a adressées à l'occasion de son élection comme Vice-Président du Conseil Supérieur de l'Algérie et assure la Société de son entier dévouement.

Sont acceptés comme membres titulaires :

MM. HOUDOU, GARROUSTE, MASSIOU et SÉGUI, présentés dans la séance du 5 juin.

Est présentée et acceptée la candidature de M. JEANNEL, docteur en médecine, attaché au Museum d'histoire naturelle de Paris, présenté par MM. Arambourg et Doumergue.

Est acceptée la démission de M. MANTOZ, directeur des Contributions Diverses en retraite, qui quitte Oran sans espoir de retour.

Le Président donne lecture de la réponse de M. le Ministre des Affaires Etrangères au sujet du vœu relatif à la prolongation de la voie ferrée vers Taza et Fez. M. le Ministre nous donne l'assurance que la question n'a pas été négligée et que les études sont depuis longtemps entreprises et poursuivies.

M. le général LYAUTEY, Résident Général de France au Maroc, a, sur le même sujet, répondu dans le même sens que M. le Ministre.

M. le lieutenant AUBERT, du Service des Affaires Indigènes de Bou-Denib, a mis à la disposition de ceux des membres du Comité, qu'ils pourraient intéresser, quelques fossiles et silex de la région. Des remerciements lui sont renouvelés.

Le IVe Congrès International d'Archéologie se tiendra à Alger au printemps de 1915. Un Comité d'organisation s'est constitué à Alger ; le Président de notre Société ayant été invité à en faire partie, M. Doumergue s'est fait un devoir d'accepter.

La bibliothèque a reçu :

De M. Varnier, Haut Commissaire du Gouvernement à Oudjda: *Exposé de la situation du Maroc Oriental à la fin de 1912 ;*

De M. Déchaud : *Oran, son port et son commerce ;*

De M. le général Jourdy : *Coraux, Mélobésies, Dolomies ;*

M. Mantoz a fait don du IIe volume de la *Géographie de Marmol* qui concerne l'Afrique du Nord.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Le Comité souscrit à la réédition de l'*Histoire des Berbères*, par Ibn Khaldoun, entreprise par la librairie Geuthner, sous la direction de M. Doutté.

Le Président présente divers travaux, presque tous destinés au bulletin de 1915.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité s'ajourne au premier lundi d'octobre.

La séance est levée à 6 heures 40.

Le Secrétaire général,
Signé : BÉRENGER.

Le Président,
Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 5 Octobre 1914

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents : MM. Doumergue, Flahault, Bérenger, Pock, Tournier, Dangles, Déchaud, Dupuy, Kriéger, Lemoisson, Levain, Pérez, Dr Sandras.

Absents excusés : MM. général Baschung, Arambourg, Huot, de Pachtere, Roux-Freissineng, mobilisés ; MM. abbé Fabre, Lamur, Pellet, René-Leclerc.

Absents : MM. Pontet, Pousseur.

Le procès-verbal de juillet est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle les graves évènements qui se sont produits depuis la dernière réunion de juillet. Il salue avec émotion tous ceux qui défendent le sol sacré de la Patrie.

« La Société, dit-il, a un grand nombre de membres mobilisés

dont six du Comité. Nombreux aussi sont les fils, les neveux, les parents des Sociétaires qui font leur devoir à la frontière. Je souhaite que tous reviennent couverts de lauriers de la terrible mêlée qui décidera du sort de l'Europe, de notre chère France, de l'Algérie. »

M. Doumergue nous annonce que déjà M. de Pachtere, membre du Comité, et M. le capitaine Mesnier, notre précieux collaborateur, ont reçu de glorieuses blessures. Au nom du Comité, il leur a fait parvenir ses souhaits de prompte guérison.

Le Président adresse ensuite un hommage d'admiration et de reconnaissance aux vaillants alliés qui combattent à nos côtés pour la cause commune. Il salue le petit peuple belge et son roi qui, en défendant énergiquement leur sol violé par les nouveaux Barbares, ont donné au monde l'exemple d'une virilité renouvelée de l'antique.

Et, au sujet de cette séance de rentrée, le Président ajoute :

« Certaines personnes estimeront qu'étant données les circonstances, nous aurions pu remettre à plus tard la reprise de nos travaux ; elles jugeront que, dans l'état actuel, les publications de la Société seront peu suivies. Qu'importe ! Nous devons avoir une compréhension plus haute du devoir inspiré par les évènements. Pendant que le Gouvernement demande à l'Agriculture, à l'Industrie, au Commerce de revenir à la vie active pour assurer la subsistance de la Nation, M. le Ministre de l'Instruction Publique fait rouvrir Ecoles. Lycées et Facultés, ranime la vie scolaire de la France. A ce mouvement intellectuel, les Sociétés Savantes françaises se feront un devoir de prendre part, car « servir la Science, c'est servir la Patrie ». Puisque la situation financière et morale de notre Société nous permet, moyennant quelques durs sacrifices, de ne pas tomber en sommeil, nous devons reprendre notre tâche interrompue pendant les vacances. Quelle que soit l'étendue de nos sacrifices, nous devons participer à la vie intellectuelle de la Nation. A la Mère Patrie, aux Sociétés sœurs de la Métropole, nous montrerons, une fois de plus, que le même esprit nous anime, que pour si modeste que soit le rôle de la *Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran*, elle le remplira toujours avec le désir et la conviction de servir les intérêts intellectuels, moraux et matériels de la France et de l'Algérie. Aussi le Comité est persuadé qu'il ne fera pas appel en vain au patriotique concours de tous les Sociétaires.»

On aborde l'ordre du jour :

Le Président rappelle que pendant les vacances, notre sympathique collègue M. Déchaud a eu la douleur de perdre son père. Il lui renouvelle les bien vives condoléances du Comité.

Il adresse ensuite ses plus vives félicitations à M. Levain qui a contracté mariage dans le mois de juillet. Notre collègue, présent à la séance. très sensible à cette marque de sympathie, remercie

et annonce qu'il va sous peu rentrer en France sans esprit de retour. Il n'en restera pas moins, dit-il, un de nos sociétaires les plus dévoués.

M. Doumergue donne communication d'une lettre par laquelle M. Garrouste remercie le Comité de l'avoir admis comme sociétaire.

Lecture est donnée d'une circulaire de la *Société Nationale des Antiquaires de France* (Musée du Louvre), par laquelle cette Société proteste avec indignation au sujet de la destruction de la Cathédrale de Reims, un des plus beaux joyaux de l'art gothique, et nous demande de nous associer à la protestation qu'elle adresse aux Sociétés Savantes du monde civilisé.

Le Comité s'associe énergiquement à cette protestation et donne en outre mandat à la *Société des Antiquaires* de joindre notre protestation à celle qu'elle ne manquera pas d'adresser aux représentants autorisés de la vaillante nation belge, au sujet des actes de vandalisme commis par les Allemands à Louvain.

La *Société de Géographie de Paris*, par l'organe de M. Le Myre de Vilers, nous a demandé au mois de juillet de participer aux frais de publication des documents scientifiques recueillis par la mission du Transafricain, le Comité d'Etudes se trouvant dans l'impossibilité de publier les rapports. Ces documents présentant un réel intérêt, le Comité souscrit 100 francs pour un exemplaire de l'ouvrage.

Le Président aborde ensuite la principale question portée à l'ordre du jour : « Situation financière créée à la Société par les évènements actuels ». Après discussion, il est décidé qu'une circulaire sera adressée à tous les sociétaires pour les rassurer sur l'avenir de la Société qui n'est en rien compromis, aussi, pour les informer que nous reprendrons la publication du Bulletin aussitôt que l'imprimerie sera en mesure de faire le travail. La vie de la Société n'étant que ralentie, il est donc nécessaire de faire face aux dépenses ; dans ce but le Comité décide de faire effectuer le recouvrement des cotisations, en laissant aux sociétaires toute la latitude imposée par les évènements.

A ce sujet, le Président fait connaître que plusieurs membres se sont offerts à verser une cotisation supplémentaire ; il a jugé inutile d'accepter cette proposition.

La bibliothèque a reçu de leurs auteurs : MM. de Castries, Ernst Hartert et Walter de Rothschild, divers ouvrages qui seront signalés à la Bibliographie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, Signé : BÉRENGER.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1914

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, abbé FABRE, LEMOISSON, PÈREZ, Dr SANDRAS.

Absents excusés : MM. général BASCHUNG, ARAMBOURG, HUOT, DE PACHTERE, ROUX-FREISSINENG, mobilisés ; DANGLES, KRIÉGER, LEVAIN, PELLET, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DÉCHAUD, DUPUY, LAMUR, PONTET, POUSSEUR.

Le procès-verbal du 5 octobre est lu et adopté.

Est proposé comme membre titulaire : M. OLIVIER Pierre, propriétaire à Bou-Tlélis, présenté par MM. Pinel et Doumergue.

Le Président nous annonce que deux membres de la Société, le lieutenant MASSON, contrôleur des Produits Communaux de la ville d'Oran et M. HEIBLIG, sous-directeur de la *Société Générale* à Oran, ont été blessés. Au nom du Comité il souhaite une prompte guérison à nos deux collègues.

M. DE PACHTERE, guéri de sa blessure, a rejoint le front.

Une triste nouvelle nous est parvenue bien tardivement, M. le Dr BERTHOLON, le savant anthropologiste de l'Afrique du Nord, est décédé au mois d'août. Dans le fracas des évènements sa mort est passée inaperçue. Le Comité s'associe aux condoléances que le Président s'est empressé d'adresser à l'Institut de Carthage, dont le Dr Bertholon était un des membres les plus éminents. Une notice lui sera consacrée au Bulletin.

Le 53e Congrès des Sociétés Savantes doit être tenu à Marseille au mois d'avril 1915. Puisse-t-il avoir lieu !... [1].

A la suite de la circulaire du 20 octobre, certains membres d'honneur et correspondants ont eu la généreuse pensée de venir pécuniairement en aide à la Société. Il a été reçu de ce fait une somme de 90 francs.

Le Comité, agréablement impressionné par ces marques d'attachement à la Société, est heureux de s'associer aux remerciements que le Président a déjà adressés à nos généreux collègues.

1 Une circulaire ministérielle du 14 décembre 1914 vient de nous informer que l'arrêté organisant le Congrès est rapporté.

La bibliothèque a reçu :

De M. Lucien Jacquot : *Les souterrains d'Eckmühl (Oran)* ;

De M. G. Marçais : *Les Poteries et Faïences de la Qal'a des Beni Hammad.*

Des remerciements sont votés aux auteurs.

Le Président annonce que l'imprimerie sera en état d'entreprendre la composition du Bulletin dans le courant du mois. Quand le travail sera en bonne voie d'exécution, on décidera s'il y a lieu de publier cette année un ou deux fascicules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1914

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, BÉRENGER, POCK, DANGLES, DUPUY, PELLET. PÉREZ.

Absents excusés : MM. général BASCHUNG, ARAMBOURG, HUOT, DE PACHTERE, ROUX-FREISSINENG, mobilisés ; KRIÉGER, LEMOISSON, LEVAIN, TOURNIER.

Absents : MM. DÉCHAUD, abbé FABRE, LAMUR, PONTET, POUSSEUR, Dr SANDRAS.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président nous fait part d'une bien triste nouvelle, le fils de notre sympathique bibliothécaire, M. Tournier, est tombé glorieusement au champ d'honneur. Jeune soldat au 6e Tirailleurs de Tlemcen, Georges Tournier était parti avec son régiment dès la déclaration de guerre. Il fut de Charleroi. Après trois mois de combats, où il ne reçut aucune blessure, la mitraille l'a subitement fauché, enlevant à la Patrie un de ses vaillants défenseurs, arrachant à sa famille le meilleur, le plus docile et le plus dévoué des enfants. A M. TOURNIER, à sa famille, le Comité adresse ses condoléances les plus attristées et charge, M. le Secrétaire général, de les transmettre à notre dévoué collègue, en lui renouvelant l'assurance de nos bien vives et affectueuses sympathies.

M. Doumergue nous annonce aussi la mort de M. le capitaine Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, le savant auteur du *Manuel d'Archéologie préhistorique*, tué à la tête de sa compagnie au combat de Vic-sur-Aisne. Le Comité s'associant à son Président, salue bien bas le patriote et le savant.

Le capitaine Mesnier, notre collaborateur, a bien voulu nous donner de ses nouvelles. sa blessure est en très bonne voie de guérison, il espère pouvoir rejoindre sous peu le dépôt, mais il ne sait encore s'il pourra regagner le front.

Le Comité aborde l'ordre du jour.

Est admis comme membre titulaire :

M. Olivier Pierre, présenté dans la dernière séance.

Est proposé comme membre titulaire :

M. le lieutenant Grapinet, adjoint au Commandant militaire du Territoire d'Aïn-Sefra, présenté par MM. le général Levé et Doumergue.

Le Président rappelle que notre éminent collègue, le général Henrys, a remporté un brillant succès à Khenifra et que son heureuse intervention lui a valu les étoiles de divisionnaire. Le Comité, s'associant à la proposition du Président. vote de chaleureuses félicitations au Général et charge, M. le Secrétaire général, de les lui transmettre avec l'expression de ses respectueuses sympathies.

M. le Trésorier rend compte des résultats de la mise en recouvrement des cotisations. Près de *80 sociétaires* sont mobilisés ; d'autres subissent durement le contre-coup des évènements. De nombreuses quittances sont donc revenues impayées, mais très rares sont celles qui ont été refusées. Il n'en reste pas moins acquis qu'il faut escompter, pour la durée de la guerre, une perte de près d'un quart du montant ordinaire des cotisations.

La bibliothèque a reçu :

Du R. P. Mesnage : *Le Christianisme en Afrique.*

Des remerciements sont votés à l'auteur.

Le Président annonce au Comité que la composition du Bulletin est commencée. Etant donné le retard imposé par les circonstances — et comme il y a urgence à terminer la publication du travail du capitaine Mesnier, sur Aïn-Sefra — il est décidé que tout paraîtra dans un seul fascicule (3e et 4e trimestres réunis). Une raison d'économie dicte aussi cette mesure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 45 minutes.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

DOCTEUR BERTHOLON, *de Tunis*

Le dernier fascicule de la *Revue Tunisienne*, distribué en octobre, nous apportait une bien triste nouvelle : M. le docteur Bertholon était décédé le 4 août 1914. Dans le tumulte des évènements qui venaient d'appeler la France aux armes, cette mort était passée inaperçue.

Bertholon était né à Metz en septembre 1854. Après de sérieuses études, il se destina à la Médecine militaire. Entré dans le Service de Santé en 1871, il était aide-major stagiaire au Val-de-Grâce lorsqu'il publia, en 1877, son premier mémoire : *De la Vitalité des races du Nord dans les pays chauds exempts d'impaludisme.*

Ce travail lui valut une mention honorable de la Faculté de Médecine de Paris.

En 1881-1883, il fit la campagne de Tunisie ; il s'intéressa au pays et commença à se documenter. Nommé à Tunis, il s'y fixa. Dès lors, il put consacrer plus de loisirs à ses études personnelles et, jusqu'en 1887, il publia plusieurs brochures sur l'hygiène coloniale et des sujets divers. Bertholon semblait chercher sa voie.

Ce n'est qu'en 1888 qu'il paraît s'être orienté définitivement vers les sciences anthropologiques. Il se signale par trois notes :

L'Industrie mégalithique en Tunisie (1888) ;

Lettre sur la Crâniologie de la Tunisie (1888) ;

Note sur deux crânes phéniciens trouvés en Tunisie (1890).

En 1890, il démissionne de l'Armée. A partir de ce moment, ses publications sur l'ethnographie et l'anthropologie de la Tunisie se succèdent, nombreuses.

Bertholon s'attache surtout à rechercher les origines des populations de l'Afrique du Nord. Sur ce sol, où tant de peuples envahisseurs se sont succédé, il entrevoyait la possibilité de débrouiller l'écheveau où s'entremêlaient une multitude de caractères ethniques. Après 25 ans de laborieuses études, après avoir patiemment accumulé une énorme quantité de matériaux, il arrive, avec la précieuse collaboration de M. Ernest Chantre, à publier, sous le titre : *Recherches anthropologiques dans la Berbérie Orientale*, l'œuvre magistrale qui le classait parmi nos meilleurs anthropologistes contemporains.

Mais Bertholon ne s'était pas borné à travailler pour sa satisfaction personnelle ; caractère généreux, il n'était pas de ceux qui se renferment dans leur tour d'ivoire ; aussi, dès qu'il en eut la possibilité, il songea à grouper ceux qui voient, dans le progrès scientifique, un élément de prospérité, même pour les Colonies. Pour rapprocher les travailleurs de la Tunisie, pour aider aux recherches, pour faciliter la diffusion des résultats acquis, il

fonda, en 1893, avec le concours de quelques collaborateurs dévoués, l'*Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts*, qui devint, en 1894, l'*Institut de Carthage*. Il en fut le premier Président. La même année paraissait le premier fascicule de la *Revue Tunisienne*, organe de l'*Institut*.

Grâce à ses savants collaborateurs, la *Revue* prit bientôt une place marquée parmi les publications similaires. Bertholon y publia de nombreux travaux personnels et une *Chronique anthropologique* annuelle, très remarquée. A l'amélioration de la *Revue*, Bertholon apporta ses soins de tous les instants et, quoique réélu Président annuel en 1900 et en 1902, il s'enorgueillissait du titre de : *Directeur de la Revue*, sous lequel il faisait partie du Comité. Jusqu'à sa mort, il marqua ainsi tout l'intérêt qu'il portait à l'œuvre dont il avait jalousement surveillé la croissance et assuré le succès.

Du poids de sa lourde tâche, la santé du Dr Bertholon n'avait jamais paru trop se ressentir. Aussi, grande fut la surprise, chez ceux qui le virent subitement dépérir sous les attaques d'un mal qui ne put être diagnostiqué. Au mois de juillet, Bertholon décida d'aller à Lyon, sa ville natale, où les soins de ses amis de la Faculté ne purent retarder l'heure fatale. Subitement il s'éteignit, après une vie bien remplie, après avoir marqué d'une pierre blanche son passage sur cette terre d'Afrique, où les savants de sa valeur deviennent de plus en plus rares.

A sa famille, à l'*Institut de Carthage*, la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* renouvelle l'expression de ses condoléances attristées.

JOSEPH-ANDRÉ OLIVA

Mort au Champ d'Honneur, le 21 décembre 1914, Joseph-André Oliva était né à Oran, le 30 novembre 1872.

En 1888, il entrait à l'Ecole Normale Primaire de la Bouzaréah et, de 1891 à 1903, exerçait les fonctions d'instituteur dans diverses écoles du département d'Oran. Tout en se dévouant à ses élèves, le jeune maître consacrait ses loisirs à des études personnelles. En collaboration avec M. Mazel, son directeur au Sig, il publia un *Précis d'Histoire et de Géographie de l'Algérie*, destiné aux écoles primaires. En 1903, il fut lauréat de la *Société de Géographie d'Oran*, pour une *Géographie du département d'Oran*. Il faisait partie de la Société depuis 1901.

Doué de précieuses qualités intellectuelles et morales, mu par une noble ambition, Oliva rêvait d'une situation meilleure ; il s'orienta vers l'enseignement secondaire. Il prépara seul et

obtint, en 1901, le baccalauréat de Philosophie (Ens. mod.), en 1903, le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'espagnol. La même année, il entre comme répétiteur au Lycée d'Oran et prépare le baccalauréat latin-langue (Philosophie). Reçu en 1905, il abandonne l'espagnol et étudie le droit. Licencié en 1909, il quitte l'enseignement et se fait inscrire au Barreau d'Oran.

Ces efforts qui assuraient à Oliva une situation plus indépendante et plus lucrative, n'avaient pas épuisé ses réserves de volonté et d'énergie, le succès n'avait pas étouffé les sentiments d'altruisme qui l'avaient toujours animé. Enfant du peuple, il n'oublia jamais ses origines. Il fut de tous les groupements qui ont pour but l'amélioration des conditions physiques, morales et sociales des individus et des collectivités. Il fit aussi partie de la municipalité Colombani. Partout il joua un rôle très actif. C'est surtout au Corps des Sapeurs-Pompiers de la ville d'Oran qu'il se dévoua corps et âme. Il en était le Capitaine commandant, depuis le 24 février 1907. Ce fut dans ce corps d'élite qu'il montra les qualités de race de l'homme bien trempé. Pour actes de courage et de dévouement, il obtint, en 1909, une médaille de bronze et, en 1914, la médaille d'or des épidémies.

Cette vie civile si bien remplie n'avait pas absorbé toute l'activité d'Oliva et son ardent patriotisme lui avait dicté des devoirs plus élevés. Bon citoyen, il tenait à honneur d'être un bon soldat. Sous-lieutenant de réserve du 22 février 1902, lieutenant du 2 juillet 1906, affecté, le 4 juillet 1908, à l'Etat-Major du Gouverneur de la Place d'Oran, il était l'objet, en 1908 et 1909, de deux citations au Bulletin Officiel.

Promu capitaine le 22 juin 1913 et maintenu, il fut mobilisé à l'Etat-Major dès la déclaration de guerre. Ce poste, où il pouvait rester en paix pendant toute la durée de la guerre, ne lui convenait plus ; il demanda énergiquement à faire campagne. Son désir fut exaucé et, le 3 septembre, il était versé aux zouaves.

Le 15 septembre, après avoir embrassé pour la dernière fois sa femme et ses cinq jeunes enfants, il s'embarquait, heureux de prêcher d'exemple, fier d'aller faire à la Patrie le sacrifice de sa vie. Hélas ! le 21 décembre, le grand sacrifice était accompli. A la tête de sa compagnie. entouré de vaillants enfants d'Oran, Oliva tombait face à l'ennemi après lui avoir enlevé trois tranchées. Ce fut l'apothéose de cette vie si bien remplie. Homme de devoir, Oliva était mort en exaltant le Devoir.

A sa veuve, à ses enfants, à sa vieille mère, à tous ceux qui le pleurent, la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* renouvelle l'expression de ses sincères condoléances.

ERRATUM

Mesnier. — *Territoire militaire d'Aïn-Sefra :*

Fascicule Mars 1914, page 48, 7[e] ligne, lire : « Tiout, à 17 kilomètres d'Aïn-Sefra », au lieu de 7 kilomètres.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XXXIV. — 1914

	Pages
Bureau et Comité administratif de la Société	3
Liste générale des Membres de la Société	4
Sociétés correspondantes	19
Procès-verbaux des réunions de la Société	132, 248, 472
Assemblée générale du 3 mai 1914	251
Rapport sur les concours (1913-1914)	259
Conférence H. Mager	114
Mouvement de la bibliothèque	270
Fondation Georges-Hachette	143
Avis de Congrès	143
Programme des Concours de la Société en 1914-1915	144
Erratum	482

MESNIER (Capitaine). — Territoire militaire d'Aïn-Sefra (Pl. I à VI ; XI à XIII. *Cartes* : 1 à 4.) 21, 145, 283

A. COUR. — Acte de *Horm* délivré à un Israélite par un Caïd marocain (Pl. VII.) 109

F. DOUMERGUE. — Conférence de M. H. Mager 114

MINISTÈRE DES COLONIES. — Le graphite à Madagascar...... 120

M. PETIT (Capitaine). — Le préhistorique au Maroc Oriental: Note sur la station de Goutitir (Pl. VIII à X.) 229

GUILLAUME et LHUILLIER. — Observations météorologiques faites à la station de Santa-Cruz 235, 453

A. TOURNIER. — Mouvement de la navigation dans les ports du département d'Oran pendant les années 1912-1913. Mouvement commercial. Produits agricoles 455

BIBLIOGRAPHIE

A. COUR. — Mission au Sénégal, par R. BASSET 122

F. DOUMERGUE. — L'industrie de l'âge de la pierre en Mauritanie, par Mme B. CROVA.— Haches et instruments en pierre polie des côtes de la Mauritanie, par M. B. CROVA... 125

— Sur l'anse funiculaire, par M. le docteur Adrien GUEBHARD 126

A. JULIEN. — Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, par M. St. GSELL (T. I.) 126

E. LEMOISSON. — Rapport de mission en Mauritanie (1910-1911), par M. R. CHUDEAU 131

A. COUR. — Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècles, par G. MARÇAIS 237

F. DOUMERGUE. — Oran, son port et son commerce, par Ed. DÉCHAUD 238

— Exposé de la situation générale du Maroc Oriental à la fin de l'année 1912, mis au courant au 31 décembre 1913, par M. Maurice VARNIER, Haut-Commissaire 241

— Caractères agronomiques des terrains tertiaires et quaternaires de la région de Mostaganem, par M. J. MANQUENÉ. 244

E. KRIÉGER. — Le cinquantenaire des Girondins, par Paul-Théodore VIBERT 245

E. LEMOISSON. — La position géographique d'In-Salah, par J.-B. M. FLAMAND 246

F. Doumergue. — Les Poteries et Faïences de la Qal'a des Beni Hammad (xi[e] siècle), par G. Marçais 467

— Les sources inédites de l'histoire du Maroc, par M. le Comte de Castries. — 1re série.— Dynastie Saadienne. — Archives et bibliothèques des Pays-Bas. T. III et IV 469

— Expédition to the central western Sahara, par MM. Ernst Hartert et Walter Rothschild. *(Fin)* 468

— A Zoological tour in west Algeria, par les mêmes. Fascicule I et II. Oiseaux.... 468

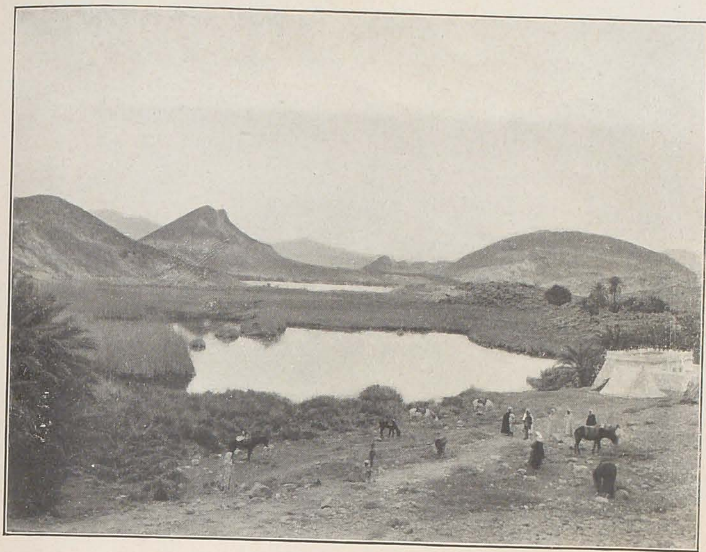
— Une nouvelle méthode pour l'étude des terrains miniers, par H. Mager...... 469

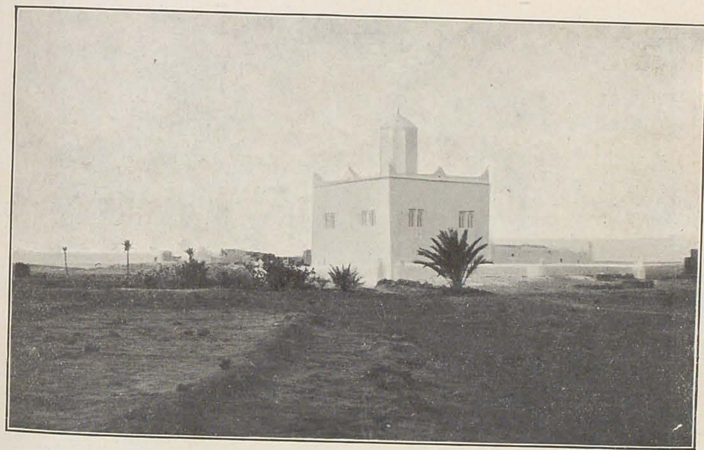
— Le labyrinthe d'Eckmühl, par Lucien Jacquot 470

Abbé Fabre. — Le Christianisme en Afrique : origine, développement, expansion, par le R. P. Mesnage 470

NÉCROLOGIE

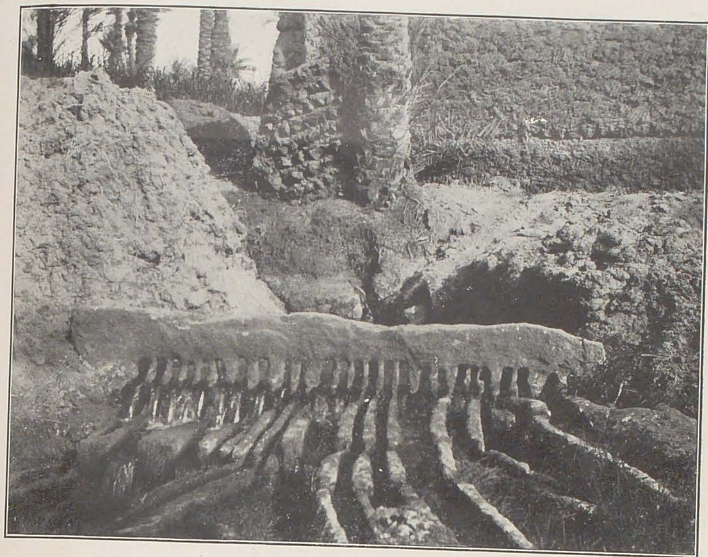
Pierre Brevet 140
Fernand Foureau 141
Emile Gentil 279
Modeste Houdou 280
Henri Olivier 281
Alcide Didière 282
Dr Bertholon *(de Tunis)* 479
Joseph-André Oliva 480





1. — Aïn Ouarka.

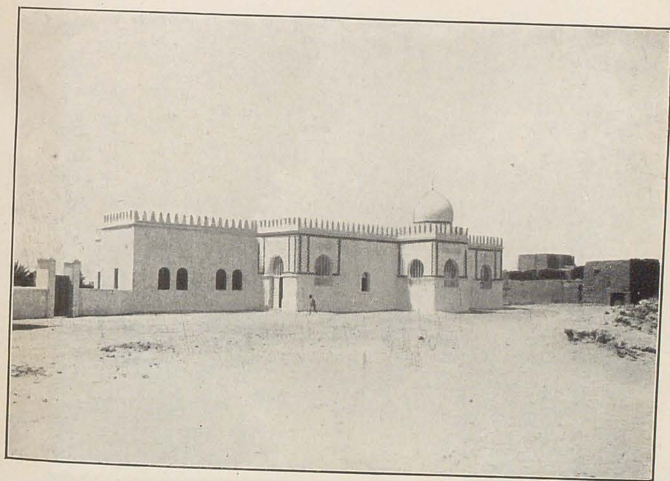
2. — Kouba de Sidi-Cheikh.





1. — Kesriha mère a la sortie d'une mejra.
2. — Madjen et palmiers a Timimoun.





1. — Teinturier indigène.
2. — Infirmerie indigène de Beni-Ounif.
(Photographie J. Geiser, Alger).


CARTE ADMINISTRATIVE
du
TERRITOIRE D'AIN-SEFRA
CERCLE de MECHERIA
ANNEXE DE BÉNI-OUNIF
CERCLE DE COLOMB
ANNEXE DE BENI-ABBES
ANNEXE DE SEFRA
ANNEXE DU GOURARA
CERCLE DE COLOMB
ANNEXE DU TOUAT
TERRITOIRE des OASIS SAHARIENNES
LEGENDE
Limites du Territoire
Ligne telegraphique adm civile
Ligne telegraphique adm militaire
Ligne optique
Poste optique
Telephone
Courrier assuré par des cavaliers
Courrier assuré par des aniers ou meharistes
Postes militaires
École européenne
École indigène
Limites douanière 1900
Limites douanière 1913
Postes douanes
Zônes Alfatières
1re Zône
2me Zône
3me Zône
4me Zône interdite
Limites des Cercles et Annexes
Puits
Régions boisés (Chiffres indiquant les Hectares)
Faite par le Sergt BEERLI
AIN-SEFRA
COLOMB
FIGUIG
Beni Abbes
TIMMIMOUN
ADRAR
Aflou
Géryville
Mecheria
Echelle 1/2.000.000